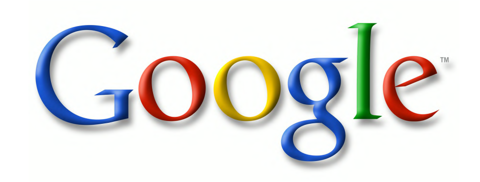
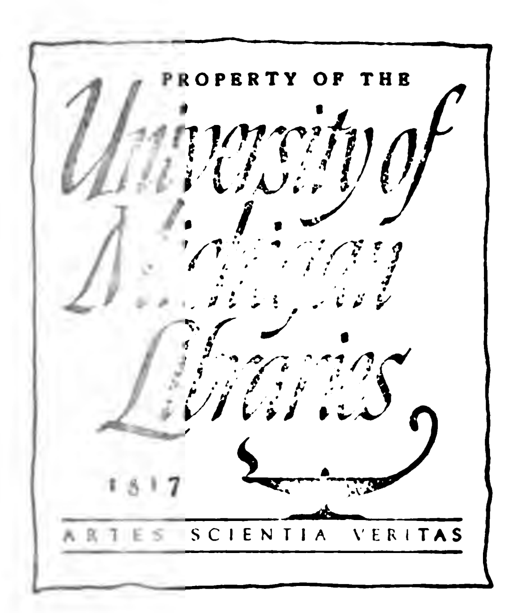
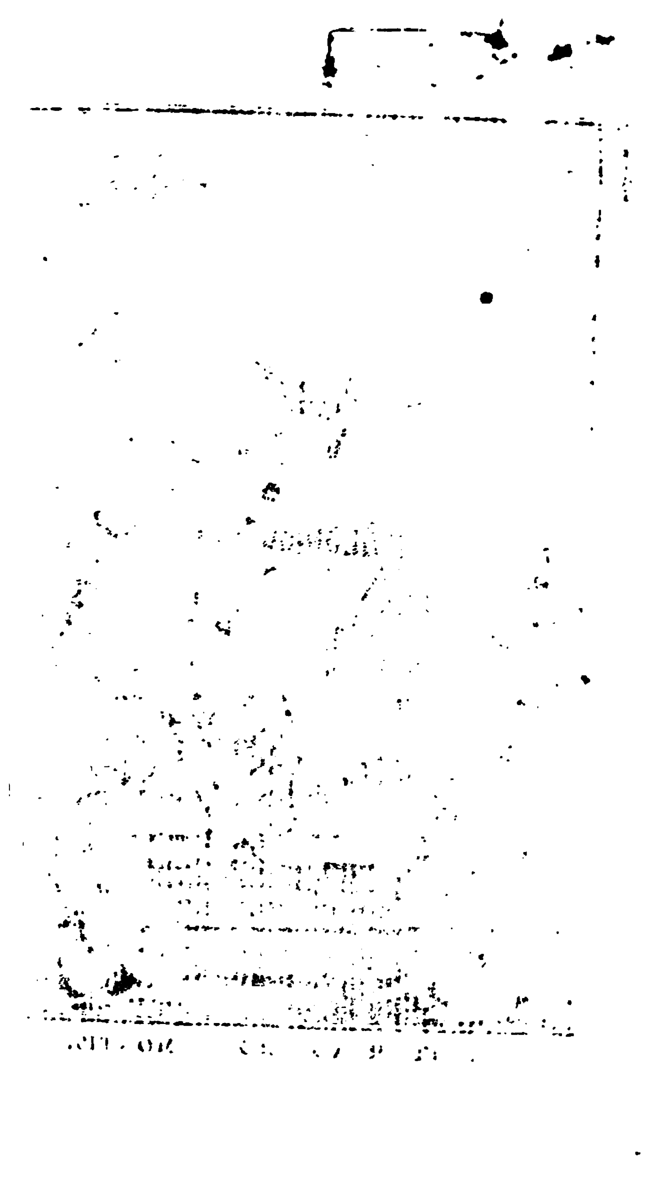



PROPERTY OF THE
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS





HÂC ITUR AD ARDUA MONTIS.

PRINCIPES
GÉNÉRAUX ET RAISONNÉS
DE LA
GRAMMAIRE FRANÇOISE,

AVEC

Des Obſervations ſur l'Orthographe, les Ac-

MDCCLXX.



HÂC ITUR AD ARDUA MONTIS.

PRINCIPES
GÉNÉRAUX ET RAISONNÉS
DE LA
GRAMMAIRE FRANÇOISE,

AVEC

Des Observations sur l'Orthographe, les Ac-

MDCCLXX.

des imperfections qui choquoient la vue du Lecteur. Tous les exemples cités sont en caracteres italiques ; & on a rectifié de même plusieurs titres courrans qui étoient tronqués ou entiérement faux. Enfin on peut se flatter d'offrir au Public une Edition correcte. C'est un mérite qu'on doit désirer dans tous les ouvrages, mais principalement dans ceux qui, comme celui-ci, sont déstinés à l'instruction de la Jeunesse.

L'Eloge historique de M. Restaut qui accompagne cette Edition, étoit un hommage dû à ce Citoyen utile. Cet abrégé de sa vie a été revu par plusieurs de ses amis, & c'est d'après leurs mémoires qu'il a été rédigé.

On trouve chez le même Libraire, pour les commençans de l'un & de l'autre Sexe, *l'Abrégé des Principes de la Grammaire Françoise*, du même Auteur.

ELO-

ÉLOGE HISTORIQUE

DE M. RESTAUT.

PIERRE RESTAUT naquit à Beauvais en 1696, de Pierre Reſtaut, Marchand Drapier, & d'Anne Fourdraine ſon Epouſe. Ses Parents, à qui un Commerce héréditaire avoit procuré une fortune honnête, éléverent l'aîné de leurs Enfants avec des ſoins particuliers. Il fit ſes premierès claſſes dans le Collége (1) de ſa Patrie, & les fit toutes avec ſuccès. On remarquoit en lui un eſprit juſte, une ſagacité peu commune, & un amour plus rare encore pour tous ſes devoirs.

(1) Ce Collége ſe rend digne de la protection du Roi, & des éloges du Public. Il s'eſt ſoutenu juſqu'ici ſans aucuns revenus, par le zèle & les libéralités de pluſieurs Citoyens. Parmi ceux qui y ont profeſſé ou étudié, on compte Gui-Patin, Baillet, Vaillant, Hermant, l'Abbé Lenglet, Recteur de l'Univerſité de Paris, Meſengui, &c.

Destiné d'abord à l'Etat Ecclésiastique, il vint à Paris, pour continuer ses études. La rapidité de ses progrès, & la sagesse de sa conduite dans un âge qui est pour l'ordinaire la saison des plaisirs, sembloient l'appeller aux Ordres sacrés : il y renonça cependant, après avoir demeuré quelque temps au Séminaire de Saint Sulpice.

Il passa au Collége de Louis-le-Grand, où des Personnes distinguées dans la Magistrature, le prierent, malgré sa jeunesse, de présider à l'éducation de leurs enfants. On voyoit alors dans cette maison, les la Rue, les Buffier, les Ducerceau, les Sanadon, les Porée, noms illustres dans les fastes de la Littérature. Pendant le séjour qu'il fit parmi eux, M. Restaut traduisit *la Monarchie des Solipses*, Roman allégorique, écrit en latin, dans le siécle dernier, par Melchior Inchofer, Jésuite Allemand.

Quelques années après la publication de ce Livre, qui parut en 1712, M. Restaut quitta le Collége de Louis-le-Grand; & des occupations d'une utilité plus étendue, exercerent son zèle pour l'avancement de la Jeunesse.

Depuis long-temps on souhaitoit une Grammaire françoise abrégée, qui ne renfermât que les regles & les réflexions les plus nécessaires. M. Rollin avoit exprimé les vœux du Public à cet égard dans son excellent

Traité des Etudes. L'attrait naturel que M. Reſtaut avoit pour la connoiſſance des langues, & l'étude particuliere qu'il avoit faite des principes de la nôtre, l'engagerent à travailler ſelon les vues de ce Maître célébre. Il relut pour ce deſſein tout ce qui à été compoſé de plus exact ſur la langue françoiſe, & combina avec ſes propres obſervations, les extraits qu'il fit ſur-tout des Grammaires de Port-Royal, de M. l'Abbé Regnier Deſmareſt, & du P. Buffier.

Telle fut l'origine des *Principes* de M. Reſtaut, ouvrage que tout le monde connoît, & dont la réputation eſt aſſez bien établie pour exciter la jalouſie & ne la point redouter. Le premier eſſai parut en 1730. Feu M. le Duc d'Orléans, ce grand Prince, qui joignoit à une piété exemplaire une connoiſſance peu commune de la Littérature, applaudit au travail de M. Reſtaut. Il lui permit d'en faire la dédicace à M. le Duc de Chartres; & les habiles Maîtres qui dirigeoient les études de ce jeune Prince, ne firent aucune difficulté de le mettre au nombre des excellents Livres deſtinés à ſon inſtruction. Preſque tous les Ecrivains périodiques réunirent pour ce nouvel Ouvrage leus ſuffrages trop ſouvent diviſés. M. Rollin y reconnut les éléments qu'il déſiroit; des Membres éclairés de l'Univerſité le rendirent un Livre claſſique; on l'introduiſit auſſi dans

plusieurs Communautés Religieuses qui sont chargées d'élever la Jeunesse.

Un succès si flatteur fit sur M. Restaut l'effet qu'il doit produire sur des Auteurs qui n'ont d'autre ambition que l'utilité publique; il fut pour lui un motif puissant de revoir son travail. Dès la seconde Edition, qui parut en 1732, un Académicien célébre, M. de Boze, à la censure duquel M. le Chancelier avoit soumis cette Grammaire, trouva les principes plus approfondis, développés avec plus d'exactitude, & appliqués à un plus grand nombre de circonstances: elle étoit d'ailleurs augmentée d'un abrégé bien fait des regles de la Versification françoise. En 1736, nouvelle Edition, nouveaux témoignages de l'estime du Public (1). Son empressement à été le même pour les réimpressions multipliées qui ont suivi, ainsi que pour l'abrégé que M. Restaut a fait en 1732 pour les Commençants, & qui a servi à l'éducation des Enfants de France. Ce succès invariable est une preuve non équivoque du mérite de ces deux Ouvrages. „ En effet, dit un Journaliste (2)

---

(1) La Grammaire de M. Restaut, & l'abrégé qu'il en a fait lui-même, ont été mis de son vivant, sans sa sollicitation, & à son insçu, sur la liste des livres, ou Plan d'Etudes que l'Université de Paris a présenté au Parlement.

(2) *Ann. Littér.* 1764, *tom.* 8, *pag.* 68.

„ très-éclairé, on peut ſurprendre les éloges „ du Public par des Ecrits d'un autre genre „ réellement médiocres ; c'eſt ce que nous vo„ yons arriver tous les jours : mais en fait d'Ou„ vrages utiles, tels qu'une Grammaire, on „ ne les réimprime pas ſi ſouvent, à moins „ que leur bonté ne ſoit généralement re„ connue : c'eſt dans cette claſſe de Livres „ excellents que les Connoiſſeurs ont tou„ jours mis la Grammaire de M. Reſtaut, „ dont on a fait, & dont on fera encore tant „ d'Editions."

La juſte réputation de ce Livre avoit fait connoître le nom de M. Reſtaut dans la Littérature, lorſqu'il entreprit de parcourir une carriere différente, mais auſſi noble. La Juriſprudence avoit partagé ſes études depuis quelques années : il avoit pris des degrés en Droit, & s'étoit fait recevoir Avocat au Parlement. Son deſſein n'étoit pas de ſe conſacrer comme Orateur aux fonctions éclatantes du Barreau : le ſilence du Cabinet convenoit mieux à ſon caractere & à ſon âge. En 1740, il fut pourvu d'une Charge d'Avocat aux Conſeils du Roi. Il reſſentit dans cette occaſion la ſatisfaction la plus douce pour une ame vertueuſe, celle d'être loué par un homme de bien. *Je voudrois*, lui dit M. le Chancelier d'Agueſſeau en lui donnant ſa nomination, *je voudrois trouver toujours des Sujets ſemblables à vous.* M. Reſtaut s'eſt montré de plus en

en plus digne de cet élogne, par sa probité & par ses talents.

Les Avocats aux Conseils sont, comme on sait chargés d'instruire le fond des affaires, & de développer dans des Mémoires les moyens & les droits de leurs Parties. Cette double fonction qu'ils exercent dans tous les départemens du Conseil du Roi, exige une égale connoissance des Loix, & de la forme judiciaire. Elle a été remplie par M. Restaut avec des lumieres sepérieures. Employé plusieurs fois dans des affaires importantes, il a mérité dans toutes l'approbation & l'estime des Ministres, des Magistrats, du Public, & de ses Confreres: quatre especes de Juges dont les suffrages sont rarement réunis. Lorsque M. le Prince de Beauvau & M. le Duc de Richelieu voulurent réclamer, comme héritiers bénéficiaires du Prince de Guise, leurs droits sur les biens de ce Prince situés en Lorraine, ils remirent avec confiance leur cause & leurs intérêts entre les mains de M. Restaut. Il fit dans le cours de cette contestation plusieurs Requêtes & Mémoires qui montrerent la justice de ces droits, & dans lesquels il rappelle, d'une maniere lumineuse, les principes de la matiere hypothécaire. Il possédoit l'art de discuter une question: une érudition sagement ménagée, un style net & grave, quelquefois une élégance inconnue au commun des Grammairiens, caractérisent les

Mémoires (1) qu'il a composés. Plusieurs contiennent des recherches intéressantes qui peuvent servir à l'histoire particuliere de quelques lieux du Royaume.

Malgré le travail toujours nouveau de son Cabinet, il n'a jamais cessé de cultiver les genres d'étude auxquels sa jeunesse avoit été consacrée. L'Histoire & la Géographie, les meilleurs Ecrivains d'Antiquité, les nôtres, & ceux de l'Italie, offroient un délassement utile à son esprit fatigué par l'examen des affaires. Il aimoit aussi le détail des Arts: des essais de Musique & de Peinture l'amusoient dans plusieurs de ces moments qu'il savoit se ménager, sans nuire à ses occupations principales. D'autres fois on l'a vu résoudre, pour se distraire, des Problêmes d'Algebre & de Géométrie. Mais un de ses plus agréables délassements étoit l'étude de notre langue. Le soin continuel qu'il prenoit d'en approfondir le génie, d'en méditer les loix, d'observer enfin ces usages qui dérogent souvent aux regles, avoit procuré à M. Restaut des amis illustres dans l'Académie Françoise; ses talents lui eussent même ouvert l'entrée de cette Compagnie, s'il n'eût préféré d'être vraiment homme de Lettres, sans aucun titre littéraire. On lui doit une Edition du Dictionnaire de l'Ortho-

---

(1) Les titres de ces Mémoires historiques sont indiqués ci-après dans le Catalogue des Ouvrages de M. Restaut.

graphe, qu'un Grammairien très-habile (1) avoit publié à Poitiers en 1739. Cet ouvrage avoit depuis été revu par M. le Cardinal de Rohan, & les soins de M. Restaut en ont encore augmenté les avantages. Il travailloit, lors de son décès, à perfectionner, par des additions utiles, & par des corrections plus nécessaires encore, le Dictionnaire universel connu sous le nom de Trévoux.

M. Restaut, qui étoit à juste titre regardé comme un Ecrivain judicieux, & d'un goût très-sûr, a contribué par ses conseils à la perfection de plusieurs Ouvrages. M. Mesengui en particulier, son compatriote & son allié (2), l'a toujours consulté pour la rédaction de ces Ecrits qui immortaliseront le nom de cet Ecclésiastique aussi humble que célebre.

La mort d'un ami aussi respectable, arrivée

---

(1) Charles le Roi, qui s'est borné à l'emploi obscur, mais utile, de *Prote* ou Directeur de l'Imprimerie du sieur Faulcon, d'où son livre est sorti. Il est mort peu après la premiere Edition. Celle de 1747 fut très-augmentée par le Cardinal de Rohan, auquel l'Imprimeur se fit un devoir de la dédier par reconnoissance. L'Epître dédicatoire & l'avertissement sont de M. l'Abbé Goujet, qui dès 1741 avoit parlé avec beaucoup d'estime de l'ouvrage de M. Le Roi. *Voyez sa Bibliotheq. Franç. tom.* 1, *p.* 121 *& suiv.*

(2) Anne Fourdraine, mere de M. Restaut, étant devenue veuve, épousa Jean Mesengui, Drapier, fils de Maurice Mesengui, aussi Drapier, & de Marguerite Prud'homme, frere de François-Philippe Mesengui dont il s'agit.

le 19 Février 1763, causa à M. Restaut la douleur la plus vive: il ne lui survécut pas long-temps. Il est mort le 14 Février de l'année suivante.

Au milieu de toutes ses occupations, M. Restaut ne négligea jamais ses devoirs de Chrétien, de Pere & d'Epoux. Il a été marié deux foix. Anne-Gabrielle Delamare, qu'il épousa en premiere noces, joignoit aux graces du corps, les charmes de l'esprit & de la vertu. Elle mourut en 1736 des suites de sa premiere couche. M. Restaut eut la douleur de perdre en même temps le seul gage de leur union. (1) Il contracta une nouvelle alliance en 1742 avec Demoiselle Marguerite-Catherine Lhomme, encore vivante. Il en a eu deux filles, qu'il a élevées & instruites avec une attention vraiment paternelle: il leur consacroit tous ses soins & sa fortune.

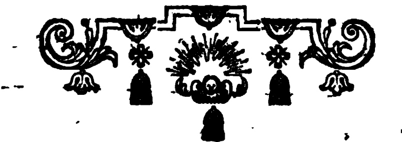
Ces devoirs domestiques étoient remplis par M. Restaut avec d'autant plus de succès, qu'il vivoit sans faste, & qu'il s'est toujours renfermé dans le cercle d'une société choisie & peu nombreuse. Son caractere étoit sérieux; mais bon & sensible aux charmes de l'amitié. La douceur ordinaire de son commerce fai-

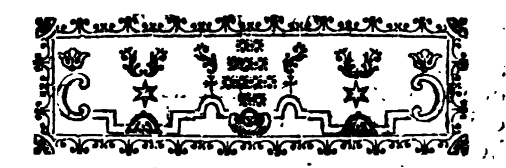
---

(1) Un des amis de M. Restaut lui adressa sur cette double perte une élégie intitulée: *Viro amicissimo P. Restaut, in Senatu Patrono, de morte uxoris suæ, puerpera, & filiæ suæ.* Paris. *Lottin*, 1736, in-8. L'Auteur ne s'est point nommé.

soit oublier quelques moments où il paroissoit un peu trop ami de ses sentiments.

Mais quelque sensible qu'il ait pu être à la contradiction, il n'a pas moins corrigé dans ses Ouvrages les véritables fautes que des amis éclairés lui faisoient appercevoir. Dès la premiere Edition de sa Grammaire, il s'est fait un devoir de rendre justice aux Grammairiens dont il avoit profité. Content d'exposer modestement dans sa Préface les avantages qu'il avoit tâché de rassembler dans ses Ouvrages, il ne s'est jamais permis d'offrir au Lecteur le détail minutieux du nombre des pages qu'ils avoient employé pour traiter les mêmes points que lui. Il méprisoit avec raison ces foibles ressources qui ne sont guere employées que pour donner quelque crédit aux copies d'un bon modele. Les Livres comme le sien s'annoncent par un mérite réel, & les Auteurs tels que lui, n'ont pas besoin, pour s'élever, de travailler à la chute des autres.





PRÉFACE

DE L'AUTEUR.

LE titre de cet Ouvrage annonce assez que je m'y suis proposé de travailler pour ceux qui n'ont jamais appris notre langue par regles, & sur-tout pour les jeunes gens que l'on destine à étudier la langue latine. Il me semble que la lenteur des progrès qu'ils y font ordinairement, pourroit être attribuée à l'ignorance des principes que j'entreprends de développer.

Il y a dans chaque langue deux especes de principes. Les uns sont généraux & communs à toutes les langues, parce qu'ils sont pris dans la nature même des choses, & dans les différentes opérations dont l'esprit de l'homme est capable: tels que sont les définitions & l'usage des noms, des verbes, & de la plupart des autres parties du discours. Les

autres principes sont ceux qui ne regardent que les mots ou la maniere de s'exprimer, & qui sont propres à chaque langue en particulier.

Tout le monde convient que l'on n'avance dans quelque science que ce puisse être, qu'autant qu'on en a étudié & approfondi les véritables principes : ce qui me donne lieu d'assurer, après l'excellent * Auteur *de la maniere d'enseigner & d'étudier les Belles-Lettres*, que la méthode la plus courte, & en même temps la plus solide d'apprendre une langue, est de s'y préparer par une connoissance exacte & raisonnée de ces principes généraux & particuliers en les appliquant à la langue que l'on sait déja par habitude : & je n'ai formé le projet de cet ouvrage, que pour entrer dans les vues du même Auteur, qui, en parlant de la langue françoise, dit, qu'*il seroit à souhaiter que l'on composât exprès pour les jeunes gens, une Grammaire abrégée qui ne renfermât que les regles & les réflexions les plus nécessaires.*

En effet, dès qu'un jeune homme, ou toute autre personne, possede par raisonnement ce que les langues ont de commun entre elles, & fait expliquer dans la sienne, par des définitions précises, tous les termes & toutes les difficultés grammaticales, que lui reste-t-il à faire pour passer à une

* *M. Rollin.*

langue étrangere, sinon de substituer de nouvelles expressions à celles dont il connoît déja la valeur & la nature? Ce ne sera plus alors qu'un jeu de mémoire. Le jugement & la réflexion auront fait leurs plus grands efforts, & il ne sera plus besoin que d'une légere attention pour observer en quoi les deux langues, celle que l'on sait, & celle que l'on apprend, se ressemblent ou different l'une de l'autre.

Il s'en faut bien que les jeunes gens trouvent cette *facilité* dans la méthode qu'on leur fait suivre ordinairement. A peine savent-ils lire, que sans leur avoir donné aucune notion de leur langue naturelle, on les met tout d'une coup dans les principes d'une langue qui leur est absolument étrangere, & dont ils ne parviennent à entendre les regles, qu'après bien des années de peines & de travaux. Au lieu que si on leur apprenoit ces mêmes regles, en ne les appliquant qu'à une langue qui leur est familiere, il seroit beaucoup plus aisé de les leur faire concevoir, parce qu'ils ne trouveroient rien dans les explications qu'on leur en donneroit, ni dans les exemples dont on se serviroit pour leur en faciliter l'intelligence, qui ne fût à leur portée.

D'ailleurs, quels livres leur met-on entre les mains pour étudier les principes de la langue latine? Des Rudiments qui pour la plu-

part sont si peu méthodiques, & où les définitions des termes sont si peu exactes & si mal expliquées, que tout le fruit qu'ils en remportent pour l'ordinaire, se réduit à une routine de mots où la mémoire a beaucoup plus de part que le jugement. L'expérience ne confirme que trop cette vérité, & l'on voit souvent des écoliers de Rhétorique, qui se trouvent embarrassés, dès qu'on leur fait quelques questions sur les premiers principes de la Grammaire: & cela sans doute, parce qu'ils n'en ont jamais fait une étude méthodique. Il est encore plus ordinaire d'en trouver qui n'ont aucune connoissance des regles de la langue françoise, & qui en écrivant pechent contre l'orthographe dans les points les plus essentiels: ensorte que s'il leur arrive quelquefois de parler ou de composer correctement dans l'une & dans l'autre langue, on peut dire que c'est souvent plutôt un effet du hasard & de l'habitude, que de la connoissance des principes.

C'est donc dans le dessein de prévenir ces inconvéniens, que j'ai entrepris cet ouvrage, que l'on ne doit pas mettre au nombre de ces méthodes systématiques, & de ces plans singuliers, tels qu'on en voit quelquefois paroître, qui n'aboutissent pour la plupart qu'à faire connoître à leurs auteurs, que ce qui paroît beau & aisé dans la spéculation, ne l'est pas toujours dans la pratique. Le rai-

sonnement seul ne suffit pas pour l'étude d'une langue. Il faut encore que la mémoire se charge & se remplisse d'un grand nombre de mots & de combinaisons différentes, dont la connoissance ne s'acquiert que par un exercice continué, & ne peut être du ressort d'aucune mécanique. Je conviens neanmoins qu'on peut abréger cette étude. Mais j'en fais consister tout le secret dans l'arrangement & dans l'explication raisonnée des principes, parce qu'il est certain que les choses ne s'apprennent qu'autant qu'on les conçoit avec netteté.

C'est sur ce seul plan que j'ai travaillé. J'ai mis dans les principes & dans les regles l'ordre qui m'a paru le plus simple & le plus naturel. Tous les termes sont définis & expliqués. Dans les définitions que j'en ai données, je me suis attaché à y mettre toute la justesse & toute la précision qu'il m'a été possible: & la crainte de donner des notions fausses ou peu exactes, m'a quelquefois obligé d'avoir recours à des expressions un peu abstraites & philosophiques. Mais j'ai eu soin de les éclaircir par des explications simples & familieres, appliquées à des exemples sensibles & capables de satisfaire l'esprit. Et comme je me suis proposé de tout expliquer par raisonnement, c'est pour cela que j'ai choisi le style de Dialogue en demandes & réponses, dont

la ſimplicité doit faire le caractere, & qui eſt plus propre que tout autre à mettre une liaiſon naturelle entre les principes & les conſéquences, les objections & les réponſes.

Il y a quelques perſonnes qui ont critiqué cette forme, & entr'autres l'Auteur des Jugements ſur quelques ouvrages nouveaux, qui en parlant de ma Grammaire à la page 77 du tome 9, a dit que *cet ouvrage par demandes & par réponſes, comme un Catéchiſme, ſentiroit peut-être un peu moins les petites écoles, & ſeroit d'ailleurs plus court, ſi l'Auteur ſe fût contenté d'expoſer ſes préceptes, ſans employer l'inſipide interrogation, qui n'eſt bonne à rien, ſi ce n'eſt peut-être pour la premiere enfance à qui l'on veut faire apprendre des regles par cœur: encore cette forme eſt-elle pour cet âge d'un médiocre ſecours.*

Je n'oppoſerai à cette critique que l'autorité même de celui qui l'a faite, & celle de l'Auteur d'un autre Ouvrage périodique.

L'Auteur des Jugements avoit dit auparavant, tome 2, page 97, en parlant de l'Hiſtoire de France, que *pour en faciliter l'étude & ſoulager la mémoire, on l'a réduite plus d'une fois en une eſpece de dialogue, par la méthode utile des demandes & des réponſes: que c'eſt ainſi que l'Hiſtoire de France par le Pere Daniel a été expoſée en abrégé dans un petit*

Ouvrage dédié à M. le Prince de Conti, & imprimé chez le Gras au Palais.

Il avoit encore dit à la page 47 du tome 6, en parlant du même Abrégé dédié à M. le Prince de Conti, que *les abrégés de notre Histoire sont secs, décousus, & n'apprennent que des mots: qu'il faut néanmoins en excepter cet abrégé .... Il est*, continue-t-il, *par demandes & par réponses, & m'est à moi-même d'une grande utilité pour trouver sur le champ l'époque des faits de notre Histoire: je m'en sers presque tous les jours.* Ensuite après avoir observé que l'Auteur dont il examine l'ouvrage, *se déclare dans sa Préface contre ces sortes d'abrégés par dialogue*, il ajoute que *ses raisons sont combattues par l'expérience.*

On ne peut s'empêcher de reconnoître, à la vue de ces différents passages, que l'Auteur des Jugements s'est contredit lui-même, en s'élevant contre la forme de mon ouvrage, & que ses raisons sont combattues par sa propre expérience. Si la méthode des demandes & des réponses *est utile pour faciliter l'étude de l'Histoire, & pour soulager la mémoire*, pourquoi le seroit-elle moins pour faciliter l'étude de la Grammaire? A-t-on jamais reproché au grand Catechisme de Montpellier, & à quelques autres ouvrages importants, qui, quoique par demandes & par réponses, sont au-dessus de la portée des enfants, qu'ils sentissent les petites éco-

les ? A-t-on trouvé que l'*interrogation* dans ces livres fût *insipide* & ne fût bonne à rien?

Il faut donc convenir que la forme des demandes & des réponses, quand elle est bien traitée, est préférable à toute autre dans un ouvrage élémentaire, tel que celui-ci, & qu'elle peut être d'un grand secours pour faciliter aux personnes de tout âge l'étude de la Religion, de l'Histoire, & même de toutes sortes de Sciences, & pour soulager la mémoire de ceux qui veulent s'y appliquer. Si cette forme a été à l'Auteur des Jugements lui-même d'une grande utilité, comme il en convient, il est donc vrai qu'*elle est plus propre que tout autre à mettre une liaison naturelle entre les principes & les conséquences, les objections & les réponses.* J'ai peine à croire d'ailleurs que mon Ouvrage eût été plus court, si j'en eusse retranché les demandes, & que je me fusse contenté d'exposer les préceptes, parce qu'il auroit fallu nécessairement y suppléer par des transitions & des liaisons, qui auroient été pour le moins aussi longues que les demandes, sans quoi l'ouvrage seroit tombé dans le défaut d'être sec & décousu.

Enfin l'Auteur des Lettres sur quelques écrits de ce temps, tome premier, lettre 4, page 69, dit, en parlant du même abrégé de l'Histoire de France & de l'His-

toire Romaine, *qu'on avoit besoin qu'il parût un abrégé d'Histoire dans la forme des demandes & des réponses. Cette méthode*, continue-t-il, *poura paroître puérile, & plus convenable aux enfants qu'aux jeunes gens qui sortent du College, & pour lesquels principalement cet ouvrage est destiné. Cependant elle a ses avantages: elle soulage la mémoire, fixe l'esprit, & soutient l'attention, parce qu'elle tient un peu de la nature du Dialogue. Nous avons plusieurs ouvrages estimés auxquels on a jugé à propos de donner cette forme peu brillante, mais utile .... On a eu soin de ne faire que le moins de demandes qu'il a été possible, & on ne les a, pour ainsi dire, employées que comme des transitions.*

Ma justification se trouve bien établie dans le témoignage de cet Auteur & dans l'ouvrage dont il rend compte. Je n'ai multiplié les demandes que quand il s'est agi d'établir des principes, ou de donner des regles & des préceptes qui doivent être détachés & présentés dans la plus grande simplicité. L'on trouvera au contraire fort peu de demandes dans les endroits où je n'ai eu à faire que des observations & des énumérations, & où ces demandes m'ont paru absolument nécessaires pour servir de transitions.

J'ai encore été très-attentif à éviter un défaut qui se trouve dans quelques Grammaires, où j'ai remarqué que les matieres

ſont quelquefois diſtribuées avec ſi peu d'ordre, qu'on ne peut entendre les premieres que par celles qui ſuivent. On y ſuppoſe, par exemple, la connoiſſance des noms en parlant des articles, celle des verbes dans le traité des pronoms. On explique la nature des temps des verbes & leur formation, avant que l'écolier ſache par la conjugaiſon ce que c'eſt qu'un verbe: ce qui ne peut que confondre & embrouiller les idées des jeunes gens, ou de ceux qui commencent à étudier la Grammaire. Pour leur rendre cette étude moins rebutante, j'ai tàché d'arranger les matieres de telle ſorte, qu'elles dépendent ſucceſſivement les unes des autres, que chaque Chapitre ne contienne que celles qui auront été annoncées dans le titre, & que les premieres n'anticipent pas ſur les ſuivantes.

Quoique je n'aie pas fait un traité particulier de la Syntaxe, c'eſt-à-dire de la conſtruction des mots & des phraſes ſelon les regles de la Grammaire, je n'ai cependant pas laiſſé échapper les occaſions d'en parler dans le corps de l'Ouvrage, perſuadé que ces regles ſont mieux placées à la ſuite de chaque partie du diſcours, que dans un Traité ſéparé.

L'inſtruction des enfants deſtinés au latin étant, comme j'ai déja dit, mon principal objet, j'ai cru que je devois encore faire trouver dans les regles de la langue françoiſe quel-

ques préparations particulieres à la langue latine. C'eſt pourquoi, autant que les bornes dans leſquelles je me ſuis renfermé, ont pu me le permettre, je n'ai pas négligé de prévenir & de développer indirectement certaines difficultés latines ſur leſquelles les enfants ſeront moins embarraſſés, s'ils n'oublient pas les explications que je donne dans cette vue. Il n'y a preſque point de Chapitre où je n'aie trouvé le moyen d'en placer quelques-unes. Quoique je n'en faſſe pas une mention expreſſe aux endroits où elles ſe trouvent, parce qu'elles ont auſſi un rapport naturel à la langue françoiſe, il ſera aiſé aux maîtres de les connoître, & de ſentir en même temps combien il eſt utile de les bien faire entendre à leurs écoliers, pour les leur rappeller dans la ſuite.

Pour ce qui regarde l'uſage de ce livre, il me ſemble qu'on pouroit le mettre entre les mains des enfants, & le leur faire apprendre parfaitement avant que de leur donner aucune méthode latine. Je ſuis perſuadé que le temps qu'ils emploieroient à l'étudier, ne feroit pas un temps perdu, & que les connoiſſances qu'ils y acquerroient, ne pouvant que leur ouvrir l'eſprit & leur former le raiſonnement, ils paſſeroient avec beaucoup plus de facilité aux principes de la langue latine, dont ils entendroient d'avance toutes les regles fondamentales. D'ailleurs cette premie-

re étude leur apprendroit de bonne heure, & presque sans travail, à écrire correctement & par principes ce que l'orthographe françoise a de plus difficile, comme sont les différentes terminaisons des temps & des personnes dans les verbes. Je ne prétends pas néanmoins exclure de cette étude ceux qui, suivant l'usage pratiqué jusqu'ici, auroient commencé par le latin.

Mais comme j'ai senti que cet ouvrage, quelque soin que j'aie pris de le rendre clair, contient encore bien des choses qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes gens, j'en ai fait imprimer séparément un Abrégé, où tout est simple & facile. On n'y trouvera que très-peu de définitions & de raisonnements, parce que je ne l'ai fait que pour les enfants de la premiere jeunesse, à qui il sera fort utile de le faire apprendre, dès qu'ils sauront lire, & en attendant que leur jugement se forme, pour leur donner une premiere teinture des principes & des termes de la Grammaire, & les préparer à entendre toutes les regles & les réflexions qui sont contenues dans cet ouvrage.

Il est encore bon d'avertir les maîtres, que pour s'assurer du progrès que les jeunes gens feront dans l'étude des principes de leur langue, ils ne peuvent mieux faire que de les

exercer, à mesure qu'ils avanceront, à décliner des noms, ou à conjuguer des verbes les uns sur les autres, & de leur faire lire du françois, pour rendre compte de chaque mot, suivant les principes ou les regles qu'ils auront apprises. Ils pouront même en faire une matiere de devoirs réglés, & leur dictant quelques phrases françoises, dont ils rapporteroient par écrit une explication grammaticale & détaillée sur chaque mot.

Mais je ne me suis pas tellement attaché dans mon ouvrage à ce qui regarde le langage, que j'aie négligé ce qui pouvoit encore contribuer à former l'esprit & le cœur.

Rien n'est plus propre à former l'esprit, que les raisonnements fondés sur des idées claires, précises, & où il n'entre rien de sensible. Or la plupart des définitions contenues en cet ouvrage, & des réflexions qui en dépendent, sont de cette nature, puisqu'elles ont pour objet les opérations de notre esprit, & que j'ai tâché, autant qu'il m'a éte possible, de les prendre dans les principes les plus purs de la Logique. Peut-être même trouvera-t-on que j'ai quelquefois poussé trop loin les spéculations & les raisonnements. Mais s'ils ont quelque solidité, ils pouront être du goût de certaines personnes; & ceux à qui ils ne conviendront pas, ou qui ne voudront pas se donner la peine de s'y arrêter, pouront les passer sans inconvénient,

ſur-tout ſi ces raiſonnements ſont détachés, & n'influent ſur aucune regle de pratique.

Le moyen qui m'a paru le plus convenable pour former le cœur en même temps que le langage, a été de ne rien mettre que d'inſtructif dans les exemples qu'il m'a fallu apporter à la ſuite des regles de la Grammaire. J'en ai employé fort peu d'indifférents, & il n'y en a preſque pas qui ne renferme un point de religion ou de morale, un trait d'hiſtoire ou de ſcience: ce qui poura encore contribuer à faire mieux entendre les regles, & à en rendre l'étude moins ennuyeuſe.

Tout ce que j'ai dit juſqu'ici ne regarde que les jeunes gens qui ſe diſpoſent à apprendre ou qui apprennent déja la langue latine. Mais ce n'eſt pas pour eux ſeuls que j'ai travaillé, & je donne encore plus d'étendue à l'uſage de cette méthode.

On peut aſſurer en général, qu'à l'exception des gens de lettres, & d'un petit nombre de perſonnes qui ont étudié dans les Colleges, il n'y a preſque pas de François qui ſache ſa langue par principes. Et il y a lieu de s'étonner que ce ne ſoit qu'en France où l'on trouve ſi peu de goût pour une langue qui par ſa beauté eſt devenue celle de preſque toutes les Cours de l'Europe, & dont les Etrangers font tant de cas, qu'ils n'épargnent ni dépenſes, ni voyages, pour en avoir une parfaite connoiſſance.

Les

Les Romains n'avoient pas pour leur langue la même indifférence que nous avons pour la nôtre. Ils la regardoient comme une partie essentielle & fondamentale de l'éducation de leurs enfants, & ils leur en faisoient étudier les principes en même temps & avec autant de soin que ceux de la langue grecque, avant que de les faire passer à l'étude des autres sciences. L'attention qu'ils avoient de les former de bonne heure à la pureté du langage, alloit jusqu'à ne les confier, même dans l'âge le plus tendre, qu'à des nourrices ou autres domestiques qui sussent parler correctement, & dont l'accent n'eût rien de défectueux.

C'est sans doute au défaut de principes que l'on doit attribuer tant d'expressions irrégulieres & de prononciations vicieuses, qui échappent tous les jours, je ne dis pas seulement aux gens du commun, mais même aux personnes de l'un & de l'autre sexe qui tiennent un rang distingué dans le monde. Et si parmi ceux qui fréquentent la Cour & les gens de lettres, il s'en trouve quelques-uns qui parlent plus correctement que les autres, ce n'est jamais que par habitude & par imitation.

Cette ignorance générale paroît sur-tout dans l'écriture. Tel s'exprime d'une maniere exacte, qui n'écrit pas toujours de

même. Une Dame, par exemple, fait tout le plaisir d'une conversation par son esprit, par les graces qu'elle sait répandre sur tout ce qu'elle dit, par les expressions fines & délicates dont elle se sert. Que cette même Dame s'exprime par écrit, il semble que ce ne soit plus la même personne. Elle n'observe souvent ni construction ni liaison dans les phrases, & l'on ne voit plus la vivacité & la délicatesse de ses pensées, qu'à travers un nombre infini de fautes contre les regles les plus essentielles de l'Orthographe, de maniere que ce qui auroit été si agréable à entendre, ne se lit plus qu'avec peine.

Ces fautes ne peuvent absolument s'éviter que par une étude particuliere de la langue. L'usage du monde & la lecture des bons livres peuvent bien rectifier en quelque chose le langage & l'écriture; mais ils ne donneront jamais de principes. Il faut donc avoir recours aux Grammaires. On en a fait un assez grand nombre pour notre langue, parmi lesquelles il s'en trouve d'excellentes; mais on peut dire des plus parfaites, sans prétendre rien ôter de leur mérite, qu'elles sont trop chargées, & qu'elles ne sont pas assez simples pour les personnes sans étude, & surtout pour les Dames, qui sont d'abord rebutées par la nouveauté des termes, & effrayées par l'abondance des matieres.

J'ai toujours pensé que c'étoit là le plus

grand obſtacle à l'inclination qu'elles pouroient avoir à étudier leur langue, & que le ſeul moyen de le lever, étoit de leur préſenter une méthode courte & facile, où elles ne trouvaſſent que des principes généraux, ſuivis & raiſonnés.

J'eſpere qu'elles apprendront en peu de temps dans celle-ci, ce que notre langue a de plus eſſentiel, tant pour l'expreſſion que pour l'orthographe, & que quand elles ſauront bien toutes les regles qui y ſont contenues, elles ſeront en état de lire ſans peine & avec fruit les autres ouvrages qui traitent plus au long de tout ce qui peut contribuer à la perfection & à la pureté du langage.

Je me ſuis fait un devoir de ſuivre les principes & les regles que l'Académie a établis dans les dernieres éditions de ſon Dictionnaire. Cet excellent ouvrage eſt ſans contredit la ſource la plus pure à laquelle on puiſſe avoir recours pour connoître la valeur, l'énergie, & le véritable uſage des termes de notre langue. C'eſt un guide ſûr, que l'on ne peut abandonner ſans riſque de s'égarer, & il n'appartient à aucun particulier de vouloir oppoſer ſon autorité à celle d'une illuſtre Compagnie uniquement occupée du ſoin de perfectionner la langue françoiſe, d'en écarter tout ce qui pouroit en corrompre ou en altérer la pureté, &

de la ſoutenir dans cette ſupériorité qu'elle s'eſt acquiſe au-deſſus de toutes les langues de l'Europe.

Si je ne me ſuis pas conformé à ce Dictionnaire ſur quelques points d'orthographe, ce n'eſt pas que j'aie prétendu critiquer le ſentiment de l'Académie; mais c'eſt, ou parce que j'ai trouvé un uſage autoriſé par un grand nombre de bons Anteurs, comme dans l'emploi de l'*y* grec avec un *i* ſimple dans certains temps de verbes, ou parce que de deux uſages dont l'un eſt moins ſuivi que l'autre, le premier m'a paru le plus régulier, comme dans les pluriels en *ants* ou *ents*, ou par d'autres raiſons que j'ai expliquées: & dans tous ces cas je me ſuis contenté d'expoſer mes motifs de préférence, ſans blâmer ni condamner les ſentiments contraires.

Cette méthode me paroît encore très-propre pour les jeunes Demoiſelles qui ſont dans les Couvents. Le temps qu'elles y paſſent dans la retraite, & éloignées de toute diſſipation, eſt ſans doute le temps le plus précieux & le plus favorable qu'elles puiſſent avoir pour s'appliquer aux ſciences qui leur conviennent. De toutes celles qu'on leur enſeigne ordinairement, j'oſe dire qu'après la Religion, elles ne peuvent en apprendre de plus utile ni de plus néceſſaire que la Grammaire Françoiſe. Elles n'auront que

rarement occaſion de faire uſage de l'Hiſtoire, de la Géographie, du Blaſon, de la Muſique & de la Danſe; mais elles feront tous les jours dans l'obligation de parler & d'écrire correctement. Ainſi ce feroit un grand avantage pour elles, ſi l'étude de la langue françoiſe faiſoit partie des exercices qui les occupent dans les Couvents.

Il ſeroit auſſi à ſouhaiter que cette étude de la langue françoiſe s'introduisît juſque dans *les petites Ecoles*, où l'on ſe borne à donner aux enfants des principes de Religion, & à leur apprendre à lire & à écrire. Tous ceux que l'on y envoie ne ſont pas deſtinés au latin. La plupart en ſortent pour entrer chez le Procureur, ou dans d'autres emplois dont on ne s'acquitte que par l'écriture; & il arrive qu'ils ne parviennent jamais à l'exactitude de l'orthographe, faute d'en avoir appris les regles par les principes de la langue: à quoi l'on ne peut remédier, qu'en les leur faiſant étudier en même temps qu'on leur apprend à lire & à écrire.

Enfin ce que j'ai dit pour les jeunes gens qui ſe diſpoſent à la langue latine, peut également s'appliquer aux perſonnes qui veulent apprendre quelque langue étrangere, comme l'Allemand, l'Italien ou l'Eſpagnol: & je crois pouvoir leur promettre qu'ils trouveront dans cette méthode une préparation

On y a mis tous les verbes irréguliers & défectueux sans aucune exception, & dans l'ordre qui leur convient, avec toutes les indications nécessaires pour en donner une entiere connoissance. Cette Table, outre les verbes irréguliers & défectueux, contient encore,

1°. Tous les verbes réguliers qui sont entiérement conjugués dans le Chap. VI. & sur lesquels doivent se conjuguer les autres, comme *aimer*, *finir*, *&c.*

2°. Quelques verbes réguliers dont la conjugaison peut paroître difficile, comme *perdre*, *mordre*, *tordre*, *&c.*

3°. Ceux sur lesquels on a fait quelques observations particulieres, comme *demeurer*, *passer*, *&c.*

4°. Tous les verbes compris dans les trois différences de la seconde conjugaison, page 243 & 244, tous ceux de la troisieme conjugaison, & tous ceux que peuvent renfermer les quatre différences de la quatrieme conjugaison, pages 245 & 246.

5°. Enfin les composés de tous ces verbes.

Ainsi de tous les verbes françois, les seuls qu'on ne trouvera pas dans cette Table, sont les verbes réguliers en *er* de la premiere conjugaison, qui se conjuguent comme *aimer*, ceux en *ir* de la seconde, qui se conjuguent comme *finir*, & ceux en *dre* de la quatrie-

me, qui ſe conjuguent comme *rendre.* Mais quoique ces verbes ſoient en grand nombre, la conjugaiſon en eſt aiſée, étant réduite à des regles générales & uniformes, ſur lesquelles il ne peut y avoir de difficultés, après les explications qui en ont été données au Chapitre VI.

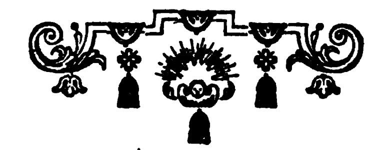
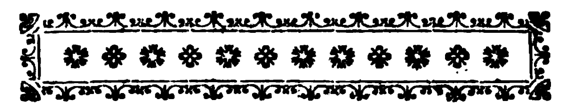


TABLE.

Des Chapitres, Articles, & Titres.

Fin de la Table.

PRIN-



PRINCIPES

GÉNÉRAUX ET RAISONNÉS

DE LA

GRAMMAIRE FRANÇOISE.

CHAPITRE PREMIER,

CONTENANT QUELQUES RE'FLEXIONS préliminaires sur la Grammaire en général, sur les Mots, les Syllabes, les Voyelles, les Diphtongues, les Consonnes, & les parties du Discours.

ARTICLE PREMIER.

DE LA GRAMMAIRE EN GE'NE'RAL, *des Mots, & des Syllabes.*

DEMANDE. QU'ENTENDEZ-VOUS *par le mot de* Grammaire?

RE'PONSE. J'entends l'art de parler & d'écrire correctement.

D. *Qu'est-ce que parler?*

R. C'est exprimer ses pensées par le moyen de la voix.

D. *Qu'est-ce que les pensées?*

R. C'est tout ce qui se passe dans notre esprit: ce qui comprend tant les actions & opérations de l'esprit, que les différents sentiments & mouvements de l'ame.

D. *Quelle distinction générale peut-on faire de ce qui se passe dans notre esprit?*

R. Nous commençons par concevoir simplement les choses, soit d'une maniere purement intellectuelle, soit avec des images corporelles. Ensuite nous combinons ces conceptions par leurs différents rapports, ou pour les unir, ou pour les séparer, ou pour les comparer, ou pour les modifier de quelque maniere que ce soit.

Ainsi on distingue d'abord dans ce qui se passe dans notre esprit, les objets de nos pensées qui sont les idées; & les formes ou les manieres de nos pensées, qui en sont les différentes combinaisons, ou qui sont les différentes vues sous lesquelles elles peuvent être considérées: ce qui se fait presque toujours par des jugements. Les idées & les jugements sont donc les principales opérations de notre esprit, & celles dont la connoissance est nécessaire pour l'intelligence des principes de la Grammaire.

D. *Qu'est-ce donc que les idées?*

R. C'est ce qui se passe dans notre esprit,

lorsqu'il se représente simplement les objets ou les choses intellectuelles ou corporelles, sans en former aucun jugement : comme lorsque nous nous représentons Dieu, la durée, la vertu, la terre, le soleil, un arbre, un rond, un quarré, &c.

D. *Qu'est-ce que les jugements?*

R. Ce sont les actions de notre esprit lorsqu'il assemble plusieurs idées, pour assurer que l'une convient à l'autre, ou que l'une ne convient pas à l'autre.

D. *Rendez-moi cette réponse plus claire par quelques exemples.*

R. Quand j'ai dans mon esprit l'idée de la *terre*, & l'idée de *rond*, j'assure que l'une convient à l'autre, en disant, *la terre est ronde*; quand j'ai l'idée de *Dieu*, & l'idée d'*injuste*, j'assure que l'une ne convient pas à l'autre, en disant, *Dieu n'est pas injuste*. Ainsi *la terre est ronde*, & *Dieu n'est pas injuste*, sont deux jugements.

D. *De quoi se sert-on pour exprimer ses pensées par le moyen de la voix?*

R. On se sert de sons articulés, que l'on appelle *mots* ou *paroles*.

D. *Qu'entendez-vous par sons articulés?*

R. J'entends des sons formés & variés par les différents mouvements de la langue & des levres.

D. *Comment peut-on considérer les mots?*

R. On peut les considérer ou simplement comme des sons, ou comme des signes qui

fervent à faire connoître nos penfées, c'eft-à-dire, ce qui fe paffe dans notre efprit.

D. *De quoi font compofés les mots confidérés comme des fons?*

R. Ils font compofés de fyllabes.

D. *Qu'eft-ce qu'une fyllabe?*

R. C'eft un fon, ou fimple qui ne peut fe faire entendre qu'en un feul inftant, ou compofé que l'on ne doit point partager en le prononçant.

D. *Appliquez cette réponfe à des exemples.*

R. Le mot *opulent* eft compofé de trois fons différents; favoir, *o-pu-lent*, & chacun de ces fons fe prononce en un feul inftant, fans qu'on puiffe le partager: par conféquent *opulent* eft compofé de trois fyllabes.

Le mot *Dieu* renferme deux fons, qui font *Di-eu*. Cependant ces deux fons ne font qu'une fyllabe, parce qu'ils fe font entendre en un feul inftant, & qu'on ne doit pas les féparer dans la prononciation. Ainfi le mot *Dieu* n'eft que d'une fyllabe.

D. *Comment appelle-t-on un mot qui n'eft compofé que d'une fyllabe?*

R. On l'appelle *monofyllabe*. Ainfi *Je crains Dieu*, font trois monofyllabes.

On appelle *diffyllabes* les mots de deux fyllabes; *triffyllabes* ceux de trois, & *polyffyllabes* ceux de plufieurs.

D. *De quoi fe fert-on pour repréfenter aux yeux les fons des mots ou des fyllabes?*

R. On fe fert de lettres. Ainfi les fyllabes

écrites sont composées de lettres, comme les mots sont composés de syllabes. Le mot *vérité* est composé de trois syllabes, & chaque syllabe est composée de deux lettres.

D. *Qu'est-ce donc que les lettres?*

R. Ce sont des caracteres inventés pour exprimer par écrit les différents sons & les différentes articulations de la voix.

D. *Combien y a-t-il de sortes de lettres?*

R. Il y a de deux sortes; savoir, *les Voyelles*, & *les Consonnes.*

ARTICLE II.

Des Voyelles.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS *par Voyelles?*

R. J'entends des lettres employées pour exprimer un son simple qui se forme par la seule ouverture de la bouche, & se diversifie par les différentes dispositions du passage de la voix.

D. *Combien y a-t-il de voyelles?*

R. On en compte communément cinq; *a*, *e*, *i*, *o*, *u*.

D. *Qu'est-ce que le son marqué par les voyelles a de particulier?*

R. C'est qu'il est permanent, c'est-à-dire, qu'on peut le faire durer, sans faire aucun mouvement nouveau de la bouche, pendant

tout le tems que l'on peut pouſſer le ſouffle qui ſort des poumons: ce qu'il eſt aiſé de reconnoître par l'expérience.

Il faut excepter l'*e* muet dont on ne peut faire durer le ſon, ſans le transformer en celui de la voyelle *eu*.

D. *N'y a-t-il pas un plus grand nombre de voyelles que les cinq que vous venez de nommer?*

R. Oui: parce qu'il y a plus de cinq ſortes de ſons ſimples & permanents: mais faute de caracteres particuliers pour les exprimer, on l'a fait, ou en donnant pluſieurs ſons différents à un même caractere, on en joignant d'autres lettres aux cinq voyelles ordinaires.

D. *Faites-moi donc connoître toutes les voyelles qui ſont en uſage dans notre langue.*

R. Pour le faire avec quelque ordre, j'en diſtinguerai de trois ſortes; *les Voyelles ſimples*, *les Voyelles composées*, & *les Voyelles naſales*.

I.

D. *Qu'eſt-ce que les Voyelles ſimples?*

R. Ce ſont celles qui s'écrivent par une ſeule lettre, comme *a*, *e*, *i*, *o*, *u*.

D. *N'y en a-t-il pas quelques autres?*

R. On en trouve trois dans la ſeule voyelle *e*, parce qu'elle peut ſe prononcer de trois façons différentes: ce qui fait que l'on diſtingue trois ſortes d'*e*; ſavoir l'*é muet*, l'*e fermé*, & l'*e ouvert*.

D. *Qu'eſt-ce que l'*e *muet?*

R. C'eſt un *e* qui n'a qu'un ſon ſourd & obſcur, & qui ſe prononce comme à la fin de ces mots, *monde*, *livre*, *comme*, &c. On l'appelle encore l'*e* féminin.

D. *Qu'eſt-ce que l'é fermé?*

R. C'eſt un *e* ſur lequel on met toujours l'accent aigu ('), & qui ſe prononce comme à la fin de ces mots, *café*, *bonté*, *charité*, &c. On l'appelle encore l'*é* maſculin.

D. *Qu'eſt-ce que l'e ouvert?*

R. C'eſt un *e* qui ſe prononce par une ouverture de bouche plus ou moins grande. Ainſi il y en a de deux ſortes; l'*e un peu ouvert*, & l'*e fort ouvert*.

D. *Qu'eſt-ce que l'e un peu ouvert?*

R. C'eſt un *e* qui ne demande qu'une ouverture de bouche un peu plus grande que celle qu'il faut pour la prononciation de l'*e* fermé, comme au milieu des mots, *miſere*, *muſette*, *fidelle*, *triſteſſe*, &c.

D. *Qu'eſt-ce que l'e fort ouvert?*

R. C'eſt un *e* qui ſe prononce avec une ouverture de bouche plus conſidérable, comme dans ces mots, *guerre*, *ferme*, *conquête*, *ſuprême*, *ſuccès*, &c.

II.

D. *Qu'eſt-ce que les Voyelles compoſées?*

R. Ce ſont deux ou quelquefois trois des voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, leſquelles jointes enſemble expriment un ſon ſimple & perma-

nent; & qui par conſéquent ne doivent être regardées que comme une ſeule voyelle.

D. *Ces voyelles composées expriment-elles des ſons particuliers?*

R. Non: à la réſerve de deux, il n'y en a pas qui n'exprime un ſon ſemblable à celui de quelqu'une de ces voyelles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*.

Celles qui expriment un ſon ſemblable à celui de quelques-unes des cinq voyelles, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, ſont,

EA, qui a le ſon de l'*a* dans quelques mots: *il mangea*, *nous ſongeâmes*, *&c.* comme s'il y avoit, *il manja*, *nous ſonjâmes.*

AI, qui a le ſon de l'*e* muet dans les mots, *faiſant*, *je faiſois*, comme s'il y avoit, *feſant*, *je feſois.*

AI, qui a le ſon de l'*é* fermé dans les mots, *j'ai*, *je chantai*, *je lirai*, *&c.* comme s'il y avoit, *jé*, *je chanté*, *je liré*..

AI, EI, & OI, qui ont le ſon de l'*e* ouvert dans les mots, *maiſon*, *Seigneur*, *foible*, *&c.* comme s'il y avoit, *mèſon*, *Sègneur*, *fèble.*

UI, qui a le ſon de l'*i* dans les mots, *vuide* & *vuider*, comme s'il y avoit, *vide* & *vider.*

AU, EAU, EO, qui ont le ſon de l'*o* dans les mots, *auteur*, *tableau*, *geolier*, *&c.* comme s'il y avoit, *oteur*, *table*, *jolier.*

EU, qui a le ſon de l'*u* dans les mots, *j'ai eu*, *piqueure*, *gageure*, *&c.* comme s'il

y avoit, *j'ai u*, *piquure*, *gajure*. L'Académie écrit *piqûre*.

OE, qui a le ſon de l'*é* fermé dans *oecuménique*.

Les deux voyelles compoſées qui expriment des ſons particuliers & différents de ceux des cinq voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, ſont,

EU, ou OEU, dont le ſon differe de celui de l'*e* muet, en ce qu'il eſt plus marqué, & peut ſe continuer, comme dans les mots, *feu*, *neveu*, *œuvre*, *nœud*, *vœu*, *cœur*, &c.

OU, qui ſe prononce comme dans les mots, *fou*, *courroucé*, *genou*, &c.

AOU, qui ſe prononce comme *ou* dans le mot *août*.

III.

D. *Qu'eſt-ce que les Voyelles naſales?*

R. Ce ſont les voyelles ſimples ou compoſées, leſquelles, jointes à la lettre *n* ou *m*, expriment un ſon ſimple & permanent d'une eſpece particuliere.

D. *Pourquoi les appelle-t-on naſales?*

R. Parce que le ſon qu'elles expriment ſe prononce un peu du nez.

D. *Quelles ſont ces voyelles naſales?*

R. Ce ſont AN, EAN, AM, AEN, AON, EN, EM.

IN, IM, AIN, EIN, AIM.

ON, EON, OM.

UN, EUN, UM.

D. *Comment se prononcent-elles?*

R. Elles se prononcent avec un son qui a quelque rapport à celui des voyelles qui précedent les lettres *n* & *m*. Par exemple, le son de la voyelle nasale *an*, tient un peu de celui de la voyelle *a*. Le son sourd & nasal en fait la différence: & ainsi des autres.

D. *Apportez quelques exemples de la prononciation de chacune de ces voyelles nasales.*

R. AN, EAN, & AM, se prononcent de la même maniere, comme dans les mots, *antiquité*, *plan*, *ambigu*, *antichambre*, *Jean*, *mangeant*, &c.

AEN, se prononce comme *an* dans le seul mot *Caen*, ville.

AON, se prononce aussi comme *an dans* les mots, *faon*, *Laon*, *paon*, & comme *on* dans *taon*, mouche.

EN & EM, ont presque toujours la même prononciation que *an* & *am*, comme dans les mots, *engager*, *attentif*, *empire*, *ressembler*, *entendement*, &c. c'est la même chose que s'il y avoit, *angager*, *attantif*, *ampire*, *ressambler*, *antandemant*, &c.

EN, a quelquefois une prononciation différente, & qui tient plutôt de l'*e* que de l'*a*, comme au commencement du mot *enemi*, & à la fin du mot *lien*.

IN, a une prononciation à-peu-près semblable à la précédente, & approche plus de l'*i* que de l'*e*, comme dans les mots, *vin*, *jardin*, *intérêt*, &c.

IM, AIN, EIN, AIM, se prononcent de la même maniere que in, comme on peut le reconnoître dans les mots, *impie*, *main*, *dessein* *faim*, &c.

ON, EON, OM, ont la même prononciation, comme dans les mots, *bon*, *fontaine*, *pigeon*, *nous mangeons*, *nom*, *ombrage*, *trompeur*, &c.

UN, EUN, & UM, se prononcent de même, comme dans les mots, *commun*, *à jeûn*, *humble*, *parfum*, &c.

D. *Les voyelles simples ou composées, suivies de la lettre* n *ou* m, *sont-elles toujours voyelles nasales?*

R. Non: elles ne sont voyelles nasales, que quand l'*n* ou l'*m* ne se prononce pas, & qu'elle sert seulement à marquer le son nasal: mais quand l'*n* ou l'*m* se prononce, les voyelles qui la précedent ne sont considérées que comme des voyelles simples ou composées. Ainsi il n'y a pas de voyelles nasales dans les mots, *animé*, *amitié*, *énigme*, *émail*, *iniquité*, *image*, *vaine*, *reine*, *aimable*, *ennemi*, *emettre*, *unité*, *humilité*, &c.

IV.

D. *Qu'entendez-vous par Voyelles longues & breves?*

R. J'entends des voyelles sur lesquelles on appuie plus ou moins en les prononçant.

D. *Eclaircissez-moi cette réponse.*

R. En prononçant comme il faut le mot *vérité*, on connoît la juste étendue que l'on doit donner à la prononciation des voyelles breves. On met environ une fois plus de temps à prononcer les voyelles longues : comme dans le mot *rebâtir*, on voit qu'il faut appuyer plus long-temps sur l'*a* que dans le mot *rebattu*.

D. *Y a-t-il des voyelles longues & breves de leur nature, distinguées de celles dont nous venons de parler?*

R. Non : ce sont les mêmes, c'est-à-dire, les voyelles simples, les voyelles composées, & les voyelles nasales, qui sont tantôt longues & tantôt breves, suivant les mots où elles sont employées, & quelquefois suivant le rang que les mots tiennent dans le discours.

A est long dans la derniere syllabe du mot *dégât*, & il est bref à la fin du mot *avocat*.

L'*o* est bref dans *votre*, si on dit *votre livre*; mais il est long dans le même mot, si on dit, *donnez-moi le vôtre*. De même l'*a* & l'*e* sont longs dans les pénultiemes syllabes des mots *brave* & *honnête*, lorsque l'on dit, *un homme brave, un homme honnête*; mais ils deviennent brefs, lorsque l'on transpose ces mots, & que l'on dit, *un brave homme, un honnête homme.*

D. *Dans quelles syllabes d'un mot se trouvent les voyelles longues?*

R. Elles ne se trouvent ordinairement que dans les dernieres ou dans les pénultiemes, c'est-à-dire, dans les avant-dernieres syllabes

des mots: ou si elles se trouvent dans la syllabe qui précéde la pénultieme, comme au mot *entêtement*, on coule si légérement sur les deux dernieres, qu'on ne met presque pas plus de temps à les prononcer que s'il n'y en avoit qu'une. Les voyelles des syllabes précédentes sont toujours breves.

D. *N'y a-t-il pas aussi des syllabes longues & breves?*

R. Les voyelles longues ou bréves rendent toujours longues ou breves les syllabes où elles se trouvent. Ainsi la derniere syllabe est longue dans *intérêt*, & la pénultieme dans *Pentecôte*, parce que les voyelles sont longues dans l'une & dans l'autre syllabe.

D. *Quelle regle suivrez-vous pour savoir si une voyelle est longue ou breve dans un mot?*

R. La seule regle de l'usage, & l'exemple des personnes qui parlent purement.

On peut cependant donner comme regles générales & sans exception,

1°. Que toutes les dernieres syllabes des mots pluriels sont longues, lorsqu'elles ne sont pas formées par l'*e* muet, & qu'elles sont terminées par *s*, *x* ou *z*, comme dans, *les avocats*, *les cabinets*, *les vérités*, *les esprits*, *les dévots*, *les vertus*, *les chevaux*, *les jeux*, *nous aimons*, *vous aimez*, *&c.*

2°. Que les pénultiemes syllabes des mots sont toujours longues, lorsqu'elles finissent par une voyelle immédiatement suivie d'un *e* muet, comme dans *armée*, *envie*, *proie*, *boue*, *statue*, *&c.*

ARTICLE III.

Des Diphtongues.

D. TOUTES *les fois que deux ou trois voyelles se prononcent en une seule syllabe, doivent-elles être regardées comme voyelles composées?*

R. Non: elles ne sont voyelles composées, que quand elles expriment, comme nous avons dit, un son simple & permanent; mais quand elles expriment un son double ou composé, c'est-à-dire, où l'on entend le son de deux voyelles, on les appelle alors *Diphtongues*.

D. *Eclaircissez cette réponse par un exemple.*

R. *Oi*, est voyelle composée dans le mot *j'aimois*, parce qu'il n'exprime que le son simple & permanent de l'*e* ouvert, comme s'il y avoit *j'aimès*; mais il est diphtongue dans le mot *roi*, parce qu'il exprime le double son de l'*o* & de l'*e* fort ouvert, comme s'il y avoit *roè*.

D. *Donnez-moi donc une définition juste de la diphtongue.*

R. La diphtongue est un assemblage de deux ou de trois voyelles qui se prononcent en une seule syllabe, & qui expriment un son double.

D. *Comment divise-t-on les diphtongues?*

R. On les divise ordinairement en *diph-*

tongues propres, & en *diphtongues impropres*.

Les diphtongues propres ſont celles dont nous venons de donner la définition, & qui ſeules doivent être appellées diphtongues.

Les diphtongues impropres ſont celles qui n'expriment qu'un ſon ſimple & permanent, & dont nous avons parlé plus haut ſous le nom de voyelles compoſées. C'eſt ſans fondement qu'on les a appellé diphtongues.

D. *Combien y a-t-il de ſortes de diphtongues propres, ou ſimplement de diphtongues?*

R. Comme les diphtongues ſont formées par la jonction, ou d'une voyelle ſimple avec une voyelle ſimple, ou d'une voyelle ſimple avec une voyelle compoſée, ou d'une voyelle ſimple avec une voyelle naſale, j'en diſtinguerai de trois ſortes, auxquelles je donnerai les mêmes noms qu'aux voyelles, en appellant les unes *diphtongues ſimples*, les autres *diphtongues compoſées*, & les dernieres *diphtongues naſales*.

I.

D. *Qu'eſt-ce que les diphtongues ſimples?*

R. Ce ſont celles qui ſe forment par la jonction d'une voyelle ſimple avec une voyelle ſimple. Il y en a ſept; ſavoir, *ia*, *ie*, *io*, *oe*, *oi*, *ue*, & *ui*, comme dans les mots ſuivants:

IA, *diable*, *fiacre*, *liard*, &c.

IE, *piece*, *lumiere*, *amitié*, &c.

IO, *fiole*, *pioche*, &c

OE, *coeffe*, *moelle*, *poële*, *poëte*. L'Académie écrit à préſent *coiffe*.

OI, avec le son de l'*o*, & de l'*è* ouvert, *boire*, *dévoiler*, *emploi*, *&c.*

UE, *écuelle*, *attribué*, *situé*.

UI, *nuisible*, *conduite*, *celui*, *aujourd'hui*, *&c.*

II.

D. *Qu'est-ce que les diphtongues composées?*

R. Ce sont celles qui se forment par la jonction d'une voyelle simple avec une voyelle composée. Il y en a six; savoir, *iai*, *iau*, *ieu*, *iou*, *oue*, & *oui*, comme dans les mots suivants:

IAI, *biaiser*, *niais*.

IAU, *miauler*, *matériaux*, *cordiaux*, *&c.*

IEU, *lieutenant*, *Dieu*, *milieu*, *mieux*, *&c.*

IOU, *chiourme*, d'une galere.

OUE, *fouetter*, *couette*, *ouest*, *joué*.

OUI, *Louis*, *enfoui*, *oui*.

Dans les quatre premieres, la voyelle simple est avant la voyelle composée; *i-ai*, *i-au*, *i-eu*, *i-ou*: dans les deux autres, elle est la derniere; *ou-e*, *ou-i*.

La diphtongue du mot *ouais* est formée de deux voyelles composées, *ou* & *ai*.

III.

D. *Qu'est-ce que les diphtongues nasales?*

R. Ce sont celles qui se forment par la jonction d'une voyelle simple avec une voyelle nasale. Il y en a six; savoir, *ian*, *ien*,

ion, *oin*, *ouin*, & *uin*, comme dans les mots ſuivants:

IAN, *viande*, *étudiant*, *fortifiant*, *&c.*

IEN, avec le ſon d'*ian*, *patient*, *expédient*, *inconvénient*, *&c.*

IEN, avec le ſon qui approche de celui de l'*é* fermé, *bien*, *rien*, *mien*, *tien*, *ſien*, *ſoutien*, *il convient*, *&c.*

ION, *nous aimions*, *nous aimerions*, *nous aimaſſions*, *&c.*

OIN, *loin*, *beſoin*, *moindre*, *&c.*

OUIN, *babouin*, *marſouin*, *&c.*

UIN, *quinquagénaire*, *quinquagéſime*, *&c.*

D. *N'y a-t-il pas d'autres diphtongues que celles dont vous venez de parler?*

R. Non: mais on peut encore obſerver que l'*y* grec, dans la plupart des mots où il tient lieu de deux *ii*, fait partie d'une diphtongue avec la voyelle ſuivante: puiſque dans les mots, *voyage*, *envoyé*, *royaume*, *ennuyeux*, *voyant*, *moyen*, *employons*, on prononce, *voi-iage*, *envoi-ié*, *roi-iaume*, *ennui-ieux*, *voi-iant*, *moi-ien*, *emplai-ions*, *&c.*

D. *Suffit-il qu'une voyelle ſimple précede ou ſuive une autre voyelle pour former une diphtongue?*

R. Non: il faut encore, comme nous avons dit, que cette voyelle ſimple avec celle qui la ſuit ou la précéde, puiſſe ſe prononcer en une ſeule ſyllabe & dans un même inſtant. Ainſi dans *cria*, *priant*, *ſanglier*, *client*, *plions*, *géographie*, *théologie*, *&c.* *ia*, *ian*, *ie*, *ien*, *ion*,

eo, ne ſont pas diphtongues, parce qu'on les prononce néceſſairement en deux temps, & par conſéquent en deux ſyllabes: *cri-a*, *pri-ant*; *ſangli-er*, *cli-ent*, *pli-ons*, *gé-ographie*, *thé-ologie*. La plupart même de celles qui ne ſe prononcent qu'en un temps dans le langage familier, doivent ſe prononcer en deux dans le diſcours ſoutenu, & ceſſent alors d'être diphtongues. Nous parlerons plus au long de la prononciation des diphtongues au Chapitre XVII.

D. *N'y a-t-il pas en françois de triphtongues?*

R. Non, parce qu'il n'y a aucun aſſemblage de voyelles, qui ſe prononçant en une ſeule ſyllabe, faſſent entendre un triple ſon.

Quelques Grammairiens ont appellé triphtongues, les diphtongues compoſées. Cette dénomination n'eſt pas exacte. Il ne ſuffit pas qu'une ſyllabe ſoit compoſée de trois voyelles pour être appellée *triphtongue*. Il faut encore qu'elle exprime trois ſons, & c'eſt ce qui ne ſe trouve pas dans la langue françoiſe.

L'Auteur des *Jugements ſur les Ouvrages nouveaux*, tom. 4, page 38, rapporte pour exemple de triphtongues françoiſes les monoſyllabes, *Dieux*, *yeux*, *lieux*, *août*. Mais quoiqu'il y ait trois voyelles dans chacun de ces mots, on n'y entend cependant que deux ſons ſimples, qui ſont *i* & *eu*, le premier exprimé par une voyelle ſimple, & l'autre par une voyelle compoſée. Il en eſt de même des autres aſſemblages, *iai*, *iau*, *iou*, *oue*, *oui*,

qui ne frappent l'oreille que de deux ſons. Ainſi le nom de *diphtongues* eſt le ſeul qui leur convient.

A l'égard du mot *août*, bien loin que ce ſoit une triphtongue, ce n'eſt pas même une diphtongue, puiſque les trois voyelles *aou* ſe prononçant comme *ou*, n'expriment qu'un ſon ſimple, & que par conſéquent elles ne peuvent être regardées que comme une voyelle du nombre de celles que l'on appelle voyelles compoſées, parce qu'il faut trois voyelles pour la former.

ARTICLE IV.

Des Conſonnes.

D. QU'EST-CE *que les Conſonnes?*

R. Ce ſont des lettres ou caractères dont on ſe ſert pour exprimer les différentes articulations des ſons ſimples, c'eſt-à-dire, des voyelles.

D. *Expliquez-moi par un exemple ce que vous entendez par articulation des voyelles.*

R. Quand je prononce la voyelle *a*, on voit que le ſon en eſt pur, & ſans mêlange d'aucun autre ſon: mais quand je dis *ba*, *ca*, *da*, *&c.* je fais entendre conjointement avec le ſon de l'*a* pluſieurs autres ſons formés par les différents mouvements de la langue, des

dents, & des levres: & ce sont les sons produits par ces mouvements, que l'on appelle articulations, & qui sont représentés par les consonnes.

D. *Combien y a-t-il de consonnes?*

R. On en compte ordinairement dix-huit; savoir, *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *v*, *x*, *z*.

D. *Pourquoi les appelle-t-on consonnes?*

R. Parce qu'elles ne peuvent se prononcer qu'avec le secours d'une voyelle.

D. *Apportez-en des exemples.*

R. Dans le nom que l'on donne communément à la consonne *b*, on joint un *é* avec *b*; ce qui fait *bé*. En prononçant *l*, on joint un *e* avec *l*; ce qui fait *el*. Et quand on dit *m*, on joint un *e* avec *m*; ce qui fait *em*.

D. *En quoi le son des consonnes est-il différent de celui des voyelles?*

R. 1. En ce que le son des voyelles se forme par la seule ouverture de la bouche & par la simple impulsion de la voix; au lieu que le son des consonnes est produit par quelques mouvements de la langue, des dents, ou des levres, & qu'il ne peut se faire entendre qu'avec le son des voyelles.

2. En ce que, comme nous avons dit, le son des voyelles est permanent, c'est-à-dire, qu'on peut le faire durer quelque temps; au lieu que le son propre des consonnes ne peut se faire entendre que dans un seul instant, &, pour ainsi dire, en un seul coup de langue ou

de levres. Ainsi si on essaie de prolonger le son de la syllabe *ba*, sans la répéter, on voit que le son du *b* disparoît tout d'abord, & qu'il ne reste plus dans la bouche que celui de l'*a*.

Il faut pourtant en excepter les sons du *j* ou de l'*j* consonne, de l'*ſ*, du *ch*, de l'*f*, de l'*r*, du *v*, ou de l'*v* consonne, & du *z*, que l'on peut continuer: mais on s'appercevra, si l'on y prend garde, que c'est nécessairement avec le son de l'*e* muet.

D. *Les dix-huit consonnes conservent-elles toujours chacune le même son?*

R. Non: il y en a quelques-unes dont le son varie suivant les voyelles auxquelles elles sont jointes: les voici.

C, se prononce comme le *k* avant les voyelles *a*, *o*, *u*: *cabinet*, *colere*, *curé*; & comme l'*ſ* avant les voyelles *e* & *i*: *célibat*, *citoyen*. On prononce *kabinet*, *kolere*, *kuré*; & *ſélibat*, *ſitoyen*.

Il y a quelques mots où le *c* a le son du *g*. Ce sont *Claude*, *cicogne*, *ſecond*, *ſecondement*, *ſeconder*, que l'on prononce *Glaude*, *cigogne*, *ſegond*, *ſegondement*, *ſegonder*. On prononce souvent de même dans le langage familier, *ſecret*, *ſécrétaire*, *ſécrétariat*, *ſecrétement*.

Quand il faut prononcer le *c* avant *a*, *o*, *u*, comme on le prononce avant *e* & *i*, on met dessous une espece de *c* retourné que l'on appelle cédille, comme dans *façade*, *garçon*, *conçu*, &c.

G, a le son qui lui est naturel, avant les

voyelles *a*, *o*, *u*: *galant*, *gosier*, *aigu*; & le son du *j* avant les voyelles *e* & *i*: *génie*, *gibier*, comme s'il y avoit, *jénie*, *jibier*.

Quand il faut prononcer le *g* avant *a*, *o*, *u*, comme on le prononce avant *e* & *i*, on met un *e* entre le *g* & l'a, ou l'*o* ou l'*u*, comme dans ces mots, *mangea*, *geolier*, *gageure*, *&c.*

Et pour donner au *g* avant *e* & *i* le même son rude qu'il a avant *a*, *o*, *u*, on met un *u* après le *g*, comme dans ces mots, *guérir*, *guépe*, *guide*. *guimpe*, *&c.*

Le *c* & le *g* étant après la voyelle dans la même syllabe, ont toujours leur son naturel, qui est le son rude, comme dans les mots *défectu-eux*, *dic-ter*, *aug-menter*. *sug-gérer*, *&c.*

S, se prononce avec le son doux du *z*, quand elle est entre deux voyelles, *misere*, *visage*, *raison*, *&c.* Elle a ordinairement partout ailleurs la prononciation forte du *c* avant *e* & *i*, comme dans *salut*, *sénat*, *silence*, *consoler*, *persuader*, *&c.*

T, conserve ordinairement le son qui lui est propre, comme dans *table*, *bonté*, *continence*, *étoffe*, *vertu*, *&c.* Mais lorsque *ti* est suivi d'un *a*, d'un *e*, ou d'un *o*, il se prononce presque toujours comme *ci*: *partial*, *patience*, *ambition*, *&c.* que l'on prononce *parcial*, *pacience*, *ambicion*; excepté:

1. Quand *ti* est précédé d'un *s*, ou d'un *x*: *bastion* *question*, *mixtion*, *&c.*

2. *Quand te*, *tié*, ou *tier*, se trouvent à la fin du mot; *partie*, *amitié*, *métier*, *&c.*

3. Quand

3. Quand dans *tien* la diphtongue nasale a le son approchant de l'*e*; comme dans *entretien*, *soutien*, *contient*, &c.

On prononce avec le son du *c* *primatie*, *aristocratie*, *prophétie*, *ineptie*, *initier*, *balbutier*, &c.

Il y a quelques autres exceptions que l'usage apprendra.

On trouve dans des observations manuscrites d'un habile Grammairien sur la lettre *t*, que le meilleur moyen pour éviter toute équivoque, & pour fixer dans l'écriture la prononciation de cette lettre, seroit de mettre une cédille au-dessous du *ţ* dans les mots où il doit se prononcer comme *c*, ou comme deux *ss*, de même que l'on en met une sous le *c* pour lui ôter le son rude. L'introduction de ce nouveau caractere seroit très-utile, si l'usage pouvoit l'admettre.

X, est une lettre double, qui dans quelques mots a le son fort du *c* & de l'*s*: comme dans *fixer*, *taxer*, *Alexandre*, que l'on prononce *ficser*, *tacser*, *Alecsandre*; dans d'autres mots *x* a le son du *g* & du *z*, comme dans *examen*, *exemple*, *exiger*, &c. que l'on prononce *egzamen*, *egzemple*, *egziger*, &c. Il a la prononciation forte de l'*s* dans les mots *six*, *dix*, *soixante*, & la prononciation du *z* dans *deuxieme*, *sixieme*, *sixain*, *dixieme*, *dixaine*, *dix-huit*, *dix-huitieme*, &c. C'est une faute grossiere, & assez commune à Paris, de prononcer *Saxe*, *sexe*, *fixe*, comme

Sasque, *sesque*, *fisque*. La véritable & seule prononciation de ces mots est *Sacse*, *secse*, & *ficse*.

Il faut encore observer que la lettre *q*, qui a la prononciation du *k*, ne s'emploie pas sans être suivie d'un *u*: comme on peut le voir dans les mots *qualité*, *quête*, *quittance*, *quotidien*, *&c.* à moins qu'elle ne soit à la fin d'un mot, comme dans *cinq*, *coq*.

Mais l'*u* se prononce en *ou*, comme s'il y avoit *coua*, dans les mots *aquatique*, *équateur*, *équation*, *quadragénaire*, *quadragésime*, *quadrangulaire*, *quadrature*, *quadrupede*.

La premiere syllabe se prononce *cuin*, & la seconde *coua*, dans *quinquagénaire*, *quinquagésime*.

Equestre se prononce comme *écuestre*.

D. *N'y a-t-il point d'autres consonnes que celles dont vous venez de parler?*

R. Il y en a encore quelques-unes qui ayant un son différent de celui des autres, auroient pu s'écrire avec des caracteres particuliers: mais pour les exprimer, on a joint ensemble plusieurs des lettres déjà établies. Ce sont *ch*, *gn* & l'*l mouillée*.

Ch, qui se prononce comme dans les mots, *charité*, *cheval*, *chimere*, *chose*, *déchu*, *&c.*

Quand *ch* est suivi d'une consonne, il a le son du *k*, comme dans *Chrétien*, *Christianisme*, *chronique*, *&c*

Il a encore le même son dans quelques mots dérivés du grec, comme dans *Archiépiscopal*,

chaos, *chirographaire*, *chiromance*, *écho*, *eucharistie*, &c.

GN, qui se prononce comme dans *magnanime*, *regne*, *dignité*, *ignorance*, &c.

Gn, se prononce assez ordinairement dans le discours familier comme une seule *n* dans les mots, *signer*, *assigner*, *assignation*, comme s'il y avoit *siner*, *assiner*, *assination*.

Le son de l'*l* mouillée se reconnoît dans les mots *travail*, *soleil*, *orgueil*.

Quand l'*l* a ce son coulant & mouillé, elle est toujours précédée d'un *i*, & quelquefois suivie d'une autre *l* aussi mouillée: mais on n'ajoute cette seconde *l* à la premiere, que pour la lier avec une voyelle suivante.

D. *Expliquez-moi en détail ce qui concerne l'*l *mouillée.*

R. L'*i* qui précede toujours cette *l mouillée*, est quelquefois seul, c'est-à-dire, qu'il n'est qu'à la suite d'une consonne, comme dans les mots, *péril*, *Gentilhomme*, *fille*, *famille*, &c.

Cet *i* est quelquefois précédé d'une voyelle simple, ou d'une voyelle composée, avec laquelle il se joint pour ne faire qu'une seule syllabe.

La voyelle simple qui précede l'*i*, ne peut être qu'*a*, ou *e*.

A, comme dans *émail*, *bail*, *travailler*, *caillou*, &c.

E, comme dans *pareil*, *vermeil*, *bouteille*, *vieillard*, &c.

La voyelle composée qui précede l'*i*, ne peut être que *ou*, ou *eu*.

OU, comme dans *bouillir*, *fouiller*, *rouille*, *souillure*, *&c.*

EU, comme dans *deuil*, *seuil*, *feuillet*, *&c.*

Après les consonnes *c* & *g*, quand il faut les prononcer avec le son rude, on met *ue* au lieu de *eu*, comme dans *cercueil*, *orgueil*, *cueillir*, *recueil*, *&c.* parce que si après ces consonnes on mettoit *eu*, on pourroit prononcer *cerseuil*, *orjeuil*, *&c.* le *c* prenant le son de l'*s*, & le *g* celui de l'*j consonne* avant l'*e*, comme on l'a dit.

On écrit *œil*, que l'on prononce comme *euil.*

D. *Combien y a-t-il donc de manieres d'articuler l'*l *mouillée avec les voyelles qui la précedent?*

R. Cinq, qui sont, *il*, *ail*, *eil*, *ouil*, *euil*, (*ueil* & *œil* se prononçant comme *euil*): & l'on voit par ces articulations, aussi-bien que par les différents exemples que nous venons d'apporter, que l'*l* mouillée est toujours exprimée par *il*, ou *ill*, & que ces deux ou trois caracteres ne doivent être regardés que comme une seule consonne.

D. *Toutes les fois que l'*l *est précédée de la voyelle* i, *est-elle mouillée?*

R. Non: car on prononce avec le son ordinaire de l'*l*, les mots *illustre*, *subtil*, *ville*, *tranquille* & plusieurs autres.

D. *Y a-t-il quelques regles générales pour ces exceptions?*

R. Il n'y en a qu'une, qui est que l'*l* n'est

jamais mouillée au commencement des mots. Les autres exceptions s'apprendront par l'usage.

D. *Sont-ce là toutes les consonnes qui sont en usage dans la langue françoise?*

R. Il y a encore la consonne *ph*, mais qui n'a pas d'autre son que celui de l'*f*, comme dans *philosophie*, *triomphe*, *phrase*, &c.

D. *Comment les consonnes se lient-elles avec les voyelles pour former une syllabe?*

R. Une seule voyelle peut faire une syllabe, par la raison qu'elle exprime un son simple & indépendant de toute autre lettre, comme on le voit dans la premiere syllabe du mot *odeur*, & dans la derniere du mot *prié*. Au lieu que les consonnes n'étant que les articulations des sons simples, elles ne peuvent se prononcer, ni par conséquent faire de syllabes qu'avec les voyelles. Mais la place & le nombre des consonnes dans une même syllabe ne sont pas déterminés.

Quelquefois la voyelle est précédée d'une seule consonne, comme dans les syllabes du mot *vanité*

Quelquefois la consonne est après la voyelle, comme dans la premiere syllabe du mot *espérance*.

Quelquefois la voyelle se trouve entre deux consonnes, comme dans la premiere syllabe du mot *porte*.

Quelquefois enfin la voyelle est précédée de deux ou trois consonnes, comme

dans les premieres syllabes des mots *blâme*, *scrupule*.

Si la voyelle est suivie de plus d'une consonne, ce ne peut être que dans les dernieres syllabes des mots: & alors ces consonnes ne se prononcent pas ordinairement dans le langage familier, ou on n'en prononce qu'une. Ainsi, dans le mot *discours*, on ne prononce que l'*r* de la derniere syllabe; & on ne prononce ni le *t* ni l'*s* dans la derniere syllabe du mot *soldats*.

Pour faciliter aux enfants qui apprennent à lire, la liaison des consonnes avec les voyelles, & les mettre plutôt en état de lire, bien des Maîtres leur font connoître les consonnes par le nom de leur prononciation, & non par celui qu'on a coutume de leur donner. Ainsi, au lieu de prononcer *b*, *l*, *m*, comme *bé*, *el*, *em*, on les nomme par leur son naturel, en y ajoutant seulement l'*e* muet, *be*, *le*, *me*, comme à la fin des mots *tombe*, *boule*, *blâme*. Il en est de même de toutes les autres consonnes.

Ce nouveau systême de lecture dont M. Arnauld a donné l'idée à la page 23 de sa Grammaire générale & raisonnée, est plus simple & plus avantageux que l'ancien, & on en trouve les regles dans un livre que M. De Launay a fait imprimer en 1741, sous le titre de *Méthode pour apprendre à lire le François & le Latin*, &c.

Mais il y en a un autre qui n'est pas moins avantageux, & dont le succès est justifié par

l'expérience. C'eſt, après que les enfants ont appris leurs lettres, de quelque maniere qu'on les leur ait fait nommer, de leur préſenter les ſyllabes toutes aſſemblées, & de les leur faire lire tout d'un coup ſans épeler, en commençant par les plus ſimples, avant que d'aller aux plus compoſées. Ils n'auront enſuite aucune peine à les épeler, & à en compoſer d'autres par l'addition d'une conſonne avant ou après chaque ſyllabe. Lorſqu'ils auront été ainſi exercés ſur toutes les ſyllabes poſſibles de la Langue Françoiſe, on aura la ſatisfaction de les voir lire couramment en très-peu de temps. Mais il faut beaucoup de méthode & d'ordre dans l'exécution de ce ſyſtème.

D. *Pourquoi n'avez-vous pas mis la lettre* h *au nombre des conſonnes?*

R. Parce qu'elle ne forme aucun ſon particulier, & que dans la plupart des mots elle n'ajoute rien à la prononciation de la voyelle ſuivante, *l'homme*, *l'honneur*, ſe prononçant comme s'il n'y avoit que *l'omme*, *l'onneur*, ſans *h*.

On s'en ſert dans quelques mots pour marquer que la voyelle ſuivante eſt aſpirée, comme dans *le héros*, *la hauteur*, *la haine*, *&c.* & dans ce cas on peut la mettre au nombre des conſonnes, parce qu'elle exprime l'articulation aſpirée de la voyelle ſuivante.

D. *Qu'entendez-vous par une voyelle aſpirée?*

R. J'entends une voyelle dont le ſon ſe tire du gôſier, & ſe prononce avec force.

D. *Les mots où l'*h *marque aſpiration ſont-ils en grand nombre ?*

R. Non : & je vais réciter par ordre alphabétique ceux qui ſont d'un uſage plus commun : ce ſont, *ha ! habler, hache, hacher ; hachis, hachure, hagard, haie, haillon, Hainaut, haine, haïr, haire, halage, halbran, hâle, halener, haleter, halle, hallebarde, hallier, halte, hameau, hampe, hanche, hangard, hanneton, hanter, haper, haquenée, haquet, harangue, haras, haraſſer, harſeler, hardes, hardi, hareng, hargneux, haricot, haridelle, harnacher, harnois, haro, harpe, harpie, harpon, hart, haſard, haſe, hâte, hauſſe-col, hauſſer, haut, haut-bois, haute-contre, hauteur, havage, hâve, havre, havre-ſac, hé ! hem ! hennir, héraut, here, hergne, hériſſer, hériſſon, hernie, héron, héros, herſe, hêtre, heurter, hibou, hideux, hiérarchie, ho ! hoche, hocher, hocoet, hola, Hollande, homard, hongre, Hongrie, honnir, honte, hoquet, hoqueton, hormis, hors, hotte, houblon, houe, houlette, houpe, hourvari, houſpiller, houſſard*, ou *houſart, houſſe, houſſer, houſſine, houx, hoyau, huche, huée, huer, huguenot, huguenotte, hune, hupe, hure hurler, hutte*

L'*h* eſt également aſpirée dans les mots formés de ceux-ci, comme dans *hardieſſe* & *enhardir*, formés de *hardi*, dans *honteux*, formé

formé de *honte*, dans *hausser*, formé de *haut*, dans *enharnacher*, formé de *harnacher*, & ainsi des autres : excepté dans *exhausser*, & dans les mots formés de *héros*, comme dans *héroïne*, *héroïsme*, *héroïque*, que l'on prononce sans aspiration.

Quand l'*h* se trouve au milieu de quelques mots qui ne sont pas composés de ceux dont on vient de donner la liste, elle ne s'y aspire pas, & elle ne paroît y avoir été mise que pour faire prononcer séparément les deux voyelles, comme dans *trahir*, *envahir*

On parlera plus au long de l'*h* aspirée au Chapitre XIV.

D. *Quel est le nombre des sons articulés que l'on exprime en françois par les consonnes ?*

R. On en compte 19, qui sont les sons exprimés,

par *b*, *bal*

par *c*, *ch*, *k*, *q*; *car*, *chaos*, *kermès*, *qualité*.

par *c*, *s*, *t*; *ciel*, *sage*, *nation*.

par *ch*, *cheval*.

par *d*, *don*.

par *f*, *ph*; *famille*, *philosophe*.

par *g*, *garant*.

par *g*, *j*; *gelée*, *jambe*.

par *gn*. *ignorant*.

par *h* aspirée; *haine*.

par *l*, *lumiere*.

par *l* mouillée; *fille*, *bail*.

par *m*, *maison*.

par *n*, *nuit*.

par *p*, *pont*.

par *r*, *roi*.

par *t*, *terre*.

par *v*, *vin*.

par *z*, *s*; *zele*, *usage*.

ARTICLE V.

Des parties du Discours.

D. COMMENT *avez-vous considéré les mots jusqu'ici?*

R. Je ne les ai considérés que comme des sons, sans faire aucune attention à ce qu'ils peuvent signifier.

D. *De quelle maniere avez-vous encore à les considérer?*

R. Comme signes de nos pensées, c'est-à-dire, comme faisant connoître aux autres hommes, par le moyen de la voix ou de l'écriture, ce qui se passe dans notre esprit, soit les objets, soit les formes ou manieres de nos pensées.

D. *Quel nom donnez-vous aux mots considérés de cette maniere?*

R. On les appelle *parties du discours*, ou quelquefois *parties de l'oraison*, *oraison* signifiant ici la même chose que *discours*.

D. *Qu'entendez-vous par* discours?

R. J'entends l'assemblage des mots qui expriment nos pensées.

D. *De combien de sortes de mots se sert-on pour parler, ou, ce qui est la même chose, combien y a-t-il de parties du discours?*

R. Neuf, qui sont: Le *Nom*, l'*Article*,

le *Pronom*, le *Verbe*, le *Participe*, la *Préposition*, l'*Adverbe*, la *Conjonction*, l'*Interjection*.

Les objets de nos pensées sont exprimés par le nom, le pronom, & le participe; & les formes ou manieres des pensées, par les autres parties du discours.

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites qu'il y a neuf parties du discours?*

R. J'entends qu'on ne peut dire aucune parole qui ne soit comprise sous quelqu'une de ces neuf parties, c'est-à-dire, qui ne soit quelqu'une de ces neuf parties, ou un *Nom*, ou un *Article*, ou un *Verbe*, &c.



CHAPITRE II.

Du Genre, du Nombre, & du Cas.

D. QU'EST-IL *nécessaire de savoir, avant que d'entrer dans le détail des parties du discours?*

R. Il faut savoir en général ce que c'est que *Genre*, *Nombre*, & *Cas*; parce que ces trois choses conviennent aux *Noms*, aux *Articles*, aux *Pronoms*, & aux *Participes*.

D. *Qu'est-ce qu'un Genre?*

R. C'est dans l'origine une maniere de distinguer par l'expression le sexe de l'homme,

& celui de la femme, & en général, tout ce qui eſt mâle ou femelle.

D. *Combien y a-t-il de genres?*

R. Deux, le *maſculin*, qui déſigne le mâle; & le *féminin*, qui déſigne la femelle.

D. *De quoi ſe ſert-on pour les diſtinguer?*

R. On ſe ſert de *le* ou *un*, pour diſtinguer le maſculin, & de *la* ou *une*, pour diſtinguer le féminin. Ainſi, *le pere*, *un pere*, eſt maſculin; & *la mere*, *une mere*, eſt féminin.

D. *N'y a-t-il que les mots qui expriment ce qui eſt véritablement mâle ou femelle, qui ſoient maſculins ou féminins?*

R. Il y a encore quantité d'autres mots avant leſquels on peut mettre *le*, *un*, ou *la*, *une*, & que l'on appelle pour cela maſculins ou féminins, quoiqu'ils ne ſignifient rien qui ait rapport à l'un ou à l'autre ſexe.

D. *Donnez-en des exemples.*

R. Ce que ſignifient les mots *livre* & *table*, ne peut être d'aucun des deux ſexes; cependant, parce qu'on dit *le livre*, comme on dit *le pere;* & *la table*, comme on dit *la mere*; on a fait *livre* du maſculin, & *table* du féminin, & ainſi de pluſieurs autres mots qui ſont de l'un ou de l'autre genre.

D. *Qu'eſt-ce qu'un Nombre?*

R C'eſt une maniere d'exprimer l'unité ou la pluralité dans les choſes: c'eſt-à-dire, quand on parle d'une ſeule ou de pluſieurs choſes.

D. *Combien y a-t-il de Nombres?*

R. Il y en a deux; ſavoir, le *ſingulier*,

quand on ne parle que d'une ſeule choſe; & le *pluriel*, quand on parle de pluſieurs.

D. *Apportez-en quelques exemples.*

R. Un homme eſt au ſingulier: *des hommes* ſont au pluriel. *Le livre* eſt au ſingulier; *les livres* ſont au pluriel. *La table* eſt au ſingulier; *les tables* ſont au pluriel.

D. *Qu'eſt-ce que le Cas.*

R. C'eſt une maniere d'exprimer les divers rapports que les choſes ont les unes aux autres.

Cette définition & la nature des cas ſeront expliquées plus au long au Chapitre XII.

D. *Combien y a-t-il de Cas?*

R. Six: *Le Nominatif, le Génitif, le Datif, l'Accuſatif, le Vocatif, l'Ablatif.*



CHAPITRE III.

Du Nom.

D. QU'EST-CE *qu'un nom?*

R. C'eſt un mot qui ſert à exprimer le ſujet dont on parle, ou l'objet d'une idée.

D. *Qu'entendez-vous par objet?*

R. Par le mot *objet*, j'entends tout ce qui peut exciter ou occaſionner les opérations de notre ame, & tout ce qui peut faire impreſſion ſur nos ſens.

D. *Faites-moi encore mieux comprendre cette réponse par des exemples.*

R. Connoître, aimer, haïr, &c. sont des opérations de notre ame; & les choses à quoi peuvent se terminer ces opérations, en sont les objets. Ainsi, quand nous connoissons la vérité, la vérité est l'objet de notre connoissance: quand nous aimons la vertu, la vertu est l'objet de notre amour: & quand nous haïssons le vice, le vice est l'objet de notre haine.

Nos sens sont, *la vue, l'ouie, le goût, l'odorat*, & *le toucher*: & les choses qui peuvent agir sur l'ame par quelqu'un de ces sens, en sont les objets. Ainsi la lumiere & les couleurs sont les objets de la vue. Les sons sont les objets de l'ouie. Tout ce qui se boit & se mange est l'objet du goût. Les fleurs, aromates, parfums, & autres odeurs, sont les objets de l'odorat. Les choses molles, dures, & liquides, sont les objets du toucher.

D. *Qu'avez-vous donc entendu, en disant que le nom est un mot qui exprime l'objet d'une idée?*

R. J'ai entendu que tout ce que notre ame peut concevoir & se représenter par une simple vue, & sans en porter aucun jugement, est exprimé dans le discours par un nom. Ainsi, *Dieu, ange, homme, cheval, grand, petit, rouge, aimable, &c.* sont des noms.

D. *Combien y a-t-il de sortes de noms?*

R. Deux: *Le nom substantif*, & *le nom adjectif.*

ARTICLE PREMIER.

Du Nom substantif.

D. Qu'EST-CE *qu'un nom substantif.*

R. C'est un nom qui exprime un objet déterminé, considéré simplement en lui-même, & sans aucune attention à ses qualités: comme quand je conçois un livre sans faire attention à ses qualités, c'est-à-dire, s'il est grand ou petit, bon ou mauvais, &c.

D. *Donnez-moi une définition plus ordinaire du nom substantif.*

R. C'est un nom qui signifiant une chose subsistante par elle-même, n'a pas besoin d'être joint à un autre nom pour être entendu.

D. *Expliquez-moi cette définition par quelques exemples.*

R. Les mots *ciel*, *terre*, *arbre*, sont des noms qui signifient des choses subsistantes par elles-mêmes, & qui font connoître clairement les objets de mes idées quand je les prononce, sans qu'il soit nécessaire d'y joindre d'autres noms.

D. *Combien y a-t-il de sortes de noms substantifs?*

R. On en distingue ordinairement de trois

sortes; savoir, *les noms généraux*, que l'on appelle encore *communs* ou *appellatifs*, *les noms collectifs*, & *les noms propres*.

D. *Qu'est-ce que les noms généraux, communs, ou appellatifs?*

R. Ce sont ceux qui expriment des idées générales & communes, c'est-à-dire, des idées qui peuvent convenir à plusieurs choses semblables, comme les noms d'*ange*, d'*homme*, de *cheval*, &c. qui conviennent à tous les anges, à tous les hommes, & à tous les chevaux en général.

D. *Qu'est-ce que les noms collectifs?*

R. Ce sont ceux qui, quoiqu'au singulier, portent nécessairement à l'esprit l'idée de plusieurs choses, ou de plusieurs personnes de même espece, comme réunies ensemble. Ainsi le nom de *fôret* fait concevoir plusieurs arbres, celui de *peuple* plusieurs hommes, & celui d'*armée* plusieurs soldats. Il en est de même des noms *multitude*, *infinité*, *nombre*, *quantité*, *troupe*, *la plupart*, &c.

D. *Qu'est-ce que les noms propres?*

R. Ce sont ceux qui expriment des idées singulieres, c'est-à-dire, des idées qui ne nous représentent qu'une chose unique: comme les noms de *Ciceron* & de *Paris*, qui ne conviennent qu'à un seul homme & à une seule ville.

ARTICLE II.

Du Nom adjectif.

D. QU'EST-CE *qu'un nom adjectif?*

R. C'est un nom qui exprime un objet vague, considéré comme revêtu de quelque qualité. Ainsi, quand je prononce le mot *grand*, je veux parler d'une chose, quelle qu'elle puisse être, qui a la qualité de *grandeur*.

D. *Comment définit-on autrement le nom adjectif?*

R. C'est un nom qui exprime les qualités d'une chose, & qu'on ne peut entendre clairement qu'en y joignant un nom substantif.

D. *Apportez-moi quelques exemples pour me faire mieux entendre cette définition.*

R. Quand je dis *rouge*, *aimable*, *généreux*, j'exprime les qualités de quelque chose: mais on n'entend ces choses clairement que quand j'y joins des noms substantifs: comme lorsque je dis, *un habit rouge*, *un enfant aimable*, *un cœur généreux*.

D. *Il me semble pourtant qu'il y a des noms qui n'expriment que des qualités, & qui s'entendent sans être joints à d'autres mots, tels que sont* la vertu, la vanité, la pénétration, *& une infinité d'autres.*

R. Cela eſt vrai: mais ce ſont des noms ſubſtantifs que l'on appelle *abſtraits*, parce que les qualités qu'ils expriment ſont conſidérées comme ſubſiſtantes par elles-mêmes, & comme détachées & indépendantes de tout objet qui peut en être revêtu; quoiqu'en effet elles n'aient point d'exiſtence réelle dans la nature, & qu'elles ne ſubſiſtent que dans l'entendement, lorſqu'elles ſont conçues de cette maniere.

D. *En quoi donc un nom adjectif differe-t-il d'un nom ſubſtantif abſtrait?*

R. En ce que le nom adjectif exprime non-ſeulement une qualité, mais préſente encore à l'eſprit l'idée confuſe de quelque choſe qui en eſt revêtu. Ainſi quand je dis *rouge*, cela veut dire quelque choſe en général qui eſt rouge; & cette idée confuſe ne devient claire & diſtincte, que quand on joint la qualité à une choſe déterminée: comme lorſque je dis *un habit rouge.*

Au lieu que le nom ſubſtantif abſtrait n'exprime ſimplement que la qualité, ſans préſenter aucune autre idée à l'eſprit: ce qui fait qu'il s'entend clairement ſans être joint à un autre mot: comme quand je dis *la rougeur.*

D. *N'y a-t-il pas une regle générale pour diſtinguer un nom ſubſtantif d'avec un nom adjectif?*

R. Oui: toutes les fois qu'on peut joindre le mot *choſe* ou *perſonne* avec un nom, il eſt

adjectif; & quand on ne peut y joindre aucun de ces deux mots, il est substantif.

D. *Faites l'application de cette regle générale à quelques noms.*

R. Table, livre, sont des noms substantifs, parce que je ne puis pas dire *chose table, chose livre*, ni *personne table, personne livre*: mais *agréable, habile*, sont des noms adjectifs, parce que je puis dire: *chose agréable, personne habile.*

D. *Un même nom est-il toujours ou substantif, ou adjectif?*

R. Non. il arrive quelquefois que le même mot est tantôt un vrai nom substantif, & tantôt un vrai nom adjectif. Par exemple, les mots *colere, sacrilege, politique*, sont de vrais noms substantifs dans les phrases suivantes: *Craignons d'irriter la colere de Dieu: La communion indigne est un sacrilege: La politique est rarement d'accord avec la sincérité*; parce que dans ces phrases les mots *colere, sacrilege*, & *politique*, expriment des choses qui subsistent & qui s'entendent d'elles-mêmes. Au lieu que ces mêmes noms sont de vrais noms adjectifs, quand on dit: *un homme colere, une main sacrilege, une conduite politique;* parce qu'ils n'expriment que des qualités d'*homme*, de *main*, & de *conduite*.

Il y a des noms adjectifs qui sont quelquefois employés à la place des substantifs abstraits; comme quand on dit: *Rien n'est beau que le* VRAI, c'est-à-dire, *que la vérité.* LE

FAUX *d'un principe*, c'est-à-dire, *la fausseté.* LE SUBLIME *d'un discours*, c'est-à-dire, *la sublimité.* Souvent on emploie les noms adjectifs de cette maniere, faute de substantifs abstraits qui puissent signifier précisément la même chose : comme quand on dit, *le fort de la mêlée ; faire son possible* ; ce ne seroit pas la même chose de dire, *la force de la mêlée, faire sa possibilité. &c.*

Il est vrai aussi que la plupart des noms adjectifs pris substantivement, renferment l'idée d'un substantif vague & général, dont ils sont adjectifs : comme quand on dit, *préférer l'utile à l'agréable*, c'est-à-dire, *préférer la chose utile à la chose agréable*, ou *préférer ce qui est utile à ce qui est agréable.*

Il y a encore une autre sorte de noms, qui subsistant seuls dans le discours, sont regardés communément comme substantifs, quoiqu'au fond ce soient de véritables adjectifs, parce qu'ils présentent à l'esprit des objets revêtus de quelques qualités : tels sont les noms *roi*, *reine*, *pere*, *mere*, *fils*, *époux*, *épouse*, *magistrat*, *philosophe*, *peintre*, *soldat*, *&c.* Mais comme les offices ou qualités signifiées par ces mots, ne peuvent convenir qu'à des hommes ou à des femmes, il n'a pas été nécessaire d'y joindre leur substantif, qui se sous-entend sans confusion. Ainsi quand je dis *un Roi*, *une Reine*, on entend assez que je veux parler d'un homme qui est Roi, d'une femme qui est Reine, & ainsi des autres.

ARTICLE III.

Des Noms de Nombre.

D. QU'EST-CE *que les noms de nombre?*
R. Ce font des noms qui expriment les rapports numériques que l'on conçoit dans les chofes.

D. *Combien y en a-t-il de fortes?*

R. Deux fortes: *les noms de nombre adjectifs*, & *les noms de nombre fubftantifs?*

D. *Quels font les noms de nombre adjectifs?*

R. Ce font les noms de nombre *abfolus* ou *cardinaux*, & les noms de nombre *ordinaux*.

D. *Qu'entendez-vous par noms de nombre a folus*, ou *cardinaux?*

R. J'entends ceux qui fervent à défigner abfolument & fimplement les divers nombres qui répondent à cette queftion, *Combien y en a-t-il?* tels que font *un*, ou *une*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *fix*, *fept*, *huit*, *neuf*, *dix*, *onze*, *douze*, *treize*, *quatorze*, *quinze*, *feize*, *dix-fept*, *dix-huit*, *dix-neuf*, *vingt*, *trente*, *quarante*, *cinquante*, *foixante*, *foixante & dix*, *quatre-vingts*, *quatre-vingt-dix*, *cent*, *deux cents*, *mille*, *deux mille*, *million*, *deux millions*, *milliar*, *deux milliars*, *&c.*

On les appelle encore *cardinaux*, parce qu'ils font comme l'origine des autres efpeces

de noms de nombre, & qu'ils servent à les former.

D. *Qu'entendez-vous par noms de nombre ordinaux?*

R. J'entends ceux qui marquent l'ordre des choses par rapport au nombre, & qui répondent à cette question, *Le quantieme est-il?* tels que sont, *le premier* ou *la premiere*, *le second* ou *la seconde*, pour lequel on dit encore *le deuxieme* ou *la deuxieme*, *le troisieme* ou *la troisieme*, *le quatrieme*, *le cinquieme*, *le sixieme*, *le septieme*, *le huitieme*, *le neuvieme*, *le dixieme*, *&c.*

D. *D'où se forment les noms de nombre ordinaux?*

R. Ils se forment des noms de nombre absolus ou cardinaux, en ajoutant *ieme* à ceux qui finissent par une consonne, & en changeant l'*e* muet final en *ieme* dans les autres: excepté *premier* & *second*. L'*f* est encore changée en *v* consonne dans *neuvieme*.

D. *Quels sont les noms de nombre substantifs?*

R. Ce sont les noms de nombre *collectifs* ou *d'assemblage*, les noms de nombre *de distribution* ou *de partition*, & les noms de nombre *d'accroissement* ou *d'augmentation*.

D. *Qu'est-ce que les noms de nombre collectifs ou d'assemblage?*

R. Ce sont ceux qui expriment une quantité déterminée de choses comme réunies & ne faisant qu'une: tels que sont *une dixaine*,

une douzaine, *une demi-douzaine*, *une vingtaine*, *une centaine*, *un millier*, *un million.*

On dit encore dans le même ſens, *un quatrain*, pour exprimer une ſtance de quatre vers, *un ſixain*, *un huitain*, *un dixain*, pour exprimer des ſtances de ſix, de huit, & de dix vers.

D. *Qu'eſt-ce que les noms de nombre de distribution ou de partition?*

R. Ce ſont ceux qui expriment ce qu'eſt la partie d'un nombre par rapport au nombre entier: tels ſont *la moitié*, *un tiers*, *un quart*, *un cinquieme*, (qu'on appelle *le quint* en certaines occaſions,) *un ſixieme*, *un ſeptieme*, *un huitieme*, *un neuvieme*, *un dixieme*, (que l'on appelle encore quelquefois *dixme*, ou *dîme*), *&c.*

Ainſi, quand on me demande ce qu'eſt deux par rapport à ſix ou à huit, je réponds que deux eſt *le tiers* ou la troiſieme partie de ſix, & qu'il eſt le *quart* ou la quatrieme partie de huit, &c.

D. *Qu'eſt-ce que les noms de nombre d'accroiſſement ou d'augmentation?*

R. Ce ſont ceux qui font connoître par un ſeul mot combien de fois un même nombre ou une même quantité eſt répétée, tels que ſont *le double*, *le triple*, *le quadruple*, *le centuple.*

D. *Que remarque-t-on dans les noms tant ſubſtantifs qu'adjectifs?*

R. On remarque trois choſes; ſavoir, *le Genre*, *le Nombre*, & *le Cas.*

ARTICLE IV.

Du Genre des Noms.

D. COMMENT *connoît-on de quel genre sont les noms?*

R. Les noms avant lesquels on peut mettre *le* ou *un*, sont masculins, & les noms avant lesquels on peut mettre *la* ou *une*, sont féminins. Ainsi *château* est du masculin, parce qu'on peut dire *le château* ou *un château;* & *porte* est du féminin, parce qu'on peut dire, *la porte* ou *une porte.*

D. *Les voyelles* e & a *étant supprimées dans les mots* le & la, *lorsqu'ils précedent les noms substantifs qui commencent par une voyelle ou par une* h *non-aspirée, comment peut-on en connoître le genre?*

R. Il faut alors mettre avant ces noms substantifs quelques noms adjectifs qui commencent par une consonne, comme *bon*, *beau*, ou *grand.* Ainsi, pour savoir de quel genre sont *oiseau*, *espérance*, *homme*, *humeur*, il ne suffira pas de dire, *l'oiseau*, *l'espérance*, *l'homme*, *l'humeur*; mais il faudra dire, *le bel oiseau*, *la bonne espérance*, *le grand homme*, *la belle humeur:* & par ce moyen on connoîtra de quel genre est chacun de ces noms.

Cette observation ne peut être bonne que pour

pour les François qui ont déja l'uſage de leur langue, & à qui il ne manque que d'en connoître les regles & les principes. Mais il faudroit entrer dans un plus grand détail pour les étrangers.

D. *Quels genres conviennent aux noms ſubstantif & adjectif?*

R. Le nom ſubſtantif n'eſt ordinairement que d'un genre, du maſculin ou du féminin; mais le nom adjectif eſt toujours des deux. Ainſi on dit bien, *le bon*, *la bonne;* mais on ne dit pas, *le pere*, *la pere.* Il faut dire ſeulement, *le pere.* On dit *la chambre*, & non *le chambre.*

D. *Pourquoi les noms adjectifs ſont-ils toujours des deux genres?*

R. Pour en entendre la raiſon, il faut ſavoir d'abord que les noms adjectifs exprimant les qualités des choſes, & les choſes étant exprimées par les noms ſubſtantifs, les noms adjectifs doivent être joints aux noms ſubſtantifs.

D. *Que s'enſuit-il de-là?*

R. Ils s'enſuit que les ſubſtantifs étant tantôt du maſculin, & tantôt du féminin, il faut qu'un même adjectif, pour être joint à deux ſubſtantifs de divers genres, ſoit toujours du maſculin & du féminin.

D. *Donnez-en un exemple.*

R. Livre & *chambre* ſont deux ſubſtantifs: le premier du maſculin, & l'autre du féminin. Pour y joindre la qualité exprimée par

le nom adjectif *beau*, je dirai *le beau livre*, *la belle chambre*.

D. *N'y a-t-il pas des occasions où un même nom substantif est quelquefois masculin, & quelquefois féminin?*

R. Oui: mais alors ce nom substantif est pris dans des significations différentes: c'est-à-dire, que ce sont des choses différentes exprimées par un même mot: comme quand on dit, *le garde du corps*, & *la garde d'une épée*; *un poste avantageux*, & *courre la poste*, &c. Ainsi *le garde* & *la garde*, *le poste* & *la poste*, sont quatre noms substantifs différents qui ont chacun leur genre.

D. *Ne s'en trouve-t-il pas au moins quelques-uns qui, avec la même signification, sont tantôt d'un genre, & tantôt d'un autre?*

R. Il n'y en a pas un grand nombre. Voici ceux qui sont d'un usage plus ordinaire.

Le nom pluriel *gens* est du féminin, quand il est précédé de son adjectif: *les bonnes gens*; au lieu qu'il est du masculin, quand son adjectif le suit: *les gens savants*.

Amour, qui n'est plus que du masculin au singulier, est encore quelquefois du féminin au pluriel, quand on veut parler d'une passion déréglée: *de folles amours*, *premieres amours*.

Comté & *Duché* ne sont plus que du masculin; mais on dit encore au féminin *la Franche-Comté*, *une Comte-pairie*, *une Duche-pairie*.

Chose est toujours du féminin par lui-même: *une bonne chose*; mais quand on y joint

quelque, il eſt ſouvent du maſculin: *quelque choſe de bon: quelque choſe de vrai:* ou *quelque choſe qui eſt bon: quelque choſe qui eſt vrai.*

D. *Les genres ne ſont-ils diſtingués dans les noms que par* le & la, *ou par* un & une?

R. Cette regle ne regarde que les noms ſubſtantifs: mais à l'égard des noms adjectifs, les genres y ſont encore diſtingués par différentes terminaiſons. Par exemple, l'adjectif *bon* fait *bonne* au féminin: *beau* fait *belle*, &c.

D. *N'y a-t-il pas quelques regles pour connoître quelles ſont les terminaiſons des noms adjectifs par rapport aux deux genres?*

R. Oui: il y en a deux générales.

I. Tous les noms adjectifs terminés au maſculin par un *e* muet, ne changent point de terminaiſon au féminin. Ainſi *honnête* & *fidelle* font au féminin *honnête* & *fidelle*; & on dit, *un honnête homme*, *une honnête femme*; *un homme fidelle*, *une femme fidelle.*

II. Dans tous les autres noms adjectifs, on ajoute ordinairement un *e* muet au maſculin, pour en former le féminin. Ainſi *grand* fait *grande*, *charmant* fait *charmante*; & on dit, *un grand palais*, *une grande chambre*, *un jardin charmant*, *une fleur charmante.*

D. *Ces deux regles générales n'ont-elles pas d'exceptions?*

R. La premiere n'en ſouffre pas: mais il y en a quelques-unes pour la ſeconde.

1. Il y a des noms adjectifs qui, outre l'*e* muet qu'ils prennent au féminin, doublent

encore leur consonne finale. Ce sont en général ceux qui sont terminés au masculin en *el*, *eil*, *ol*, *ul*, *ien*, *on*, *as*, *ès*, *os*, *et*, *ot*. Ainsi les adjectifs *cruel*, *pareil*, *fol*, *mol*, (que l'on écrit *fou*, *mou*, quand ils ne sont pas devant un substantif qui commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée,) *nul*, *ancien*, *bon*, *gras*, *exprès*, *gros*, *net*, *sot*, font au féminin *cruelle*, *pareille*, *folle*, *molle*, *nulle*, *ancienne*, *bonne*, *grasse*, *expresse*, *grosse*, *nette*, *sotte*.

On trouvera au Chap. XIV. un détail des noms adjectifs terminés en *el*, *ol*, *ul*, *et*, *ot*, *&c.* où les consonnes se doublent au féminin, & de ceux où elles sont simples.

Beau, *nouveau*, & *vieux*, font encore au masculin, *bel*, *nouvel*, & *vieil*, quand ils précedent un substantif qui commence par une voyelle, ou par une *h* non aspirée: *bel homme*, *nouvel ordre*, *vieil oiseau*. C'est pour cela qu'ils font au féminin, *belle*, *nouvelle*, & *vieille*.

2. *Blanc*, *franc*, & *sec*, font au féminin, *blanche*, *franche*, *seche*. *Grec*, *public*, *caduc*, & *Turc*, font *grecque*, *publique*, *caduque*, & *Turque*.

3. Les adjectifs terminés au masculin en *f*, changent au féminin l'*f* finale en *ve*. *Bref*, *naïf*, *&c.* font *breve*, *naïve*.

4. *Long*, fait au féminin *longue*.

5. *Favori* fait *favorite*.

6. *Gentil* fait *gentille*, avec l'*l* mouillée.

7. *Malin*, *benin*, font *maline*, *benigne*.

8. Les adjectifs en *eur* font généralement leur féminin en *euse : trompeur*, *trompeuse*, *parleur*, *parleuse*, *chanteur*, *chanteuse*, &c. Il y en a qui le font en *eresse : pécheur*, *pécheresse : demandeur*, en termes de palais, *demanderesse : défendeur*, *défenderesse*, &c. Quelques-uns en *teur* le font en *trice : acteur*, *actrice*; *protecteur*, *protectrice*, &c. D'autres n'ont point de féminin, comme *auteur*, *vainqueur*, &c. Quelques autres enfin le forment réguliérement par l'addition de l'*e* muet, comme *meilleur*, *majeur*, *mineur*, *supérieur*, *inférieur*, *prieur*, qui font au féminin *meilleure*, *majeure*, *mineure*, *supérieure*, *inférieure*, *prieure*, &c.

9. *Frais* & *épais*, font au féminin, *fraîche*, & *épaisse*. *Ras* fait *rase*, & *tiers* fait *tierce*.

10. Les adjectifs terminés en *eux* & en *oux*, changent au féminin l'*x* finale en *se : dangereux*, *dangereuse : honteux*, *honteuse*, *jaloux*, *jalouse*, &c.

11. *Doux* fait *douce*, *faux* fait *fausse*, & *roux* fait *rousse*. *Crud* & *nud* font *crue* & *nue*. Mais il est mieux d'écrire *cru* & *nu* au masculin, comme l'Académie.

Il peut y avoir encore quelques autres exceptions moins considérables, que l'usage apprendra.

ARTICLE V.

Du Nombre des Noms.

D. COMMENT *diſtinguez-vous dans les noms le ſingulier d'avec le pluriel?*

R. Outre ce que nous avons dit, qu'un nom eſt au ſingulier, quand il ſignifie une choſe unique, & au pluriel, quand il ſignifie pluſieurs choſes; il y a encore deux manieres de diſtinguer, en parlant, ou en écrivant, les nombres des noms

1. Un nom ſubſtantif eſt au ſingulier, quand il eſt précédé, ou qu'il peut être précédé de *le* ou de *la*; & il eſt au pluriel, quand il eſt précédé, ou qu'il peut être précédé de *les.* Ainſi, lorſque je dis, *le château*, *la porte*, ces deux noms ſont au ſingulier; & ſi je dis, *les châteaux*, *les portes*, ils ſont au pluriel.

2. Dans la plupart des noms tant ſubſtantifs qu'adjectifs, les terminaiſons, c'eſt-à-dire, les lettres finales du ſingulier ſont différentes des terminaiſons du pluriel.

D. *Quelles regles ſuivez-vous pour cette ſeconde maniere de diſtinguer les nombres des noms?*

R. La regle générale eſt que quand un nom n'eſt pas terminé par une *s* au ſingulier, il faut y en ajouter une au pluriel, comme *le pere*, *les peres*; *la maiſon*, *les maiſons*; *le livre uti-*

le, *les livres utiles*; *la bonté*, *les bontés*; *l'amitié*, *les amitiés*, *&c.*

D. *Y a-t-il des exceptions à cette regle générale?*

R. Oui: il y en a quelques-unes.

I. Les noms terminés au ſingulier par *au* ou *eau*, *eu*, *œu*, ou *ieu*, & *ou*, prennent un *x* au pluriel: comme *le bateau*, *les bateaux*; *le feu*, *les feux*; *le vœu*, *les vœux*; *le lieu*, *les lieux*; *le caillou*, *les cailloux*, *&c.*

Bleu, *clou*, *trou*, & *matou*, ſuivent la regle générale, & font au pluriel *bleus*, *clous*, *trous*, *matous.*

De tous les noms terminés en *oi* au ſingulier, il n'y a que le ſeul mot *loi* qui prenne *x* au pluriel, *les loix.* Tous les autres prennent une *s*, ſuivant la regle générale: *le roi*, *les rois*; *l'emploi*, *les emplois*, *&c.* L'Académie écrit *les lois.* Mais l'uſage ne s'eſt pas encore tout-à-fait déclaré pour cette orthographe.

Ciel, *œil*, & *aïeul*, font au plurièl, *cieux*, *yeux*, *aïeux*. Mais on dit des *ciels* de lit, des *ciels* de tableaux, des *arc-en-ciels*, & en terme d'architecture, des *œils* de bœuf.

II. Les noms terminés au ſingulier par *al* & *ail*, font ordinairement leur pluriel en *aux*, comme *le cheval*, *les chevaux*; *le travail*, *les travaux*, *&c.*

Il faut en excepter pour les noms en *al*, les ſubſtantifs *bal*, *cal*, *pal*, *régal*; & les adjectifs *auſtral*, *boreal*, *conjugal*, *fatal*, *filial*,

final, *frugal*, *jovial*, *littéral*, *naval*, *paſcal*, *paſtoral*, *trivial*, *vénal*, dont la plupart n'ont point de pluriel. Ceux qui en ont un, y prennent une *s*, ſuivant la regle générale: *les bals*, *les régals*, *&c.*

A l'égard des noms en *ail*, les ſubſtantifs *attirail*, *bercail*, *camail*, *détail*, *éventail*, *gouvernail*, *mail*, *poitrail*, *portail*, *ſérail*, & quelques autres, ou n'ont pas de pluriel, ou le forment auſſi par la ſeule addition d'une *s*: *les attirails*, *les détails*, *&c.*

L'adjectif *pénitentiel* qui n'eſt plus en uſage, fait au pluriel *penitentiaux*: *les pſeaumes pénitentiaux*: & le ſubſtantif *univerſel* qui eſt un terme de Philoſophie, fait au pluriel *univerſaux*. Il rentre dans la regle générale, & fait au pluriel *univerſels*, quand il eſt adjectif masculin, comme quand on dit *des hommes universels.*

III. Les noms terminés au ſingulier par *s*, *z*, ou *x*, gardent ces lettres au pluriel, comme *le fils*, *les fils*; *le nez*, *les nez*; *la voix*, *les voix*, *&c.*

Malgré les différences dont nous venons de parler, on peut dire, que les pluriels des noms ſont toujours terminés par une *s*; parce que le *z* eſt une eſpece d'*s* douce, & que l'*x* eſt une lettre double compoſée de *cs*, ou de *gs*, comme nous l'avons remarqué au Chap. I. Art. IV. *page* 25.

D. *Tous les noms ont-ils chacun un ſingulier & un pluriel?*

R.

R. Comme les noms adjectifs doivent être du même nombre aussi-bien que du même genre que leurs substantifs, ils ont toujours un singulier & un pluriel, comme ils ont un masculin & un féminin.

Mais il y a des noms substantifs qui n'ont que le singulier, & d'autres qui n'ont que le pluriel.

Ceux qui n'ont que le singulier sont,

1. Les noms des métaux pris en général, comme *or*, *argent*, *&c.* car on ne dit pas *des ors*, *des argents:* & si on dit quelquefois *des fers*, *des cuivres*, *des plombs*, c'est que l'on considere ces métaux comme mis en œuvre, ou divisés en plusieurs parties.

2. Les noms des vertus habituelles, comme *la foi*, *la prudence*, *la pudeur*, *l'exactitude*, *&c.* car on ne peut pas dire dans le même sens, *les fois*, *les prudences*, *les pudeurs*, *les exactitudes.*

Il y en a encore plusieurs autres que l'on apprendra par l'usage, tels que sont, *courroux*, *faim*, *soif*, *sommeil*, *repos*, *gloire*, *sang*, *&c.*

Ceux qui n'ont que le pluriel, sont *matines*, *nones*, *vépres*, *ténebres*, *pleurs*, *gens*, *ancêtres*, *ciseaux*, *délices*, *&c.*

ARTICLE VI.

Des Cas des Noms.

D. QUE *signifie le mot* Cas *dans son étymologie?*

R. Il signifie *chûte*, c'est-à-dire, variété de de terminaisons.

D. *Quelle est l'origine de cette signification?*

R. C'est que les Grecs & les Latins exprimoient par différentes terminaisons au singulier comme au pluriel, les divers rapports d'un même nom avec les autres mots. Par exemple, *Dominus*, *Domini*, *Domino*, signifient en latin ce que nous exprimons en françois par *le Seigneur*, *du Seigneur*, *au Seigneur.*

D. *Y a-t-il, à proprement parler, dans notre langue des cas pris dans cette signification?*

R. Non: parce que les différentes terminaisons qu'il peut y avoir dans les noms françois, ne sont que pour distinguer le pluriel d'avec le singulier, ou le masculin d'avec le féminin, & qu'il n'y en a point pour marquer les différents rapports d'un nom avec les autres mots. Mais comme nous exprimons ces mêmes rapports, nous appellons *Cas* en françois, ce qui répond aux cas des Grecs & des Latins.

D. *Comment exprime-t-on les cas en françois?*

R. En joignant aux noms de petits mots qu'on appelle *articles*, & dont nous parlerons au Chapitre ſuivant.

ARTICLE VII.

Des Degrés de Comparaiſon.

D. QU'ENTEND-ON *communément par degrés de comparaiſon?*

R. On entend différentes manieres d'exprimer les qualités des choſes avec plus ou moins d'étendue.

D. *Quels noms ſont ſuſceptibles des degrés de comparaiſon?*

R. Les noms adjectifs, parce qu'il n'y a que les noms adjectifs qui expriment les qualités avec rapport aux choſes.

D. *Pourquoi ces degrés ſont-ils appellés de comparaiſon?*

R. Parce qu'on ne peut ſavoir que les qualités d'une choſe ont plus ou moins d'étendue, qu'en la comparant à une autre.

D. *Combien y a-t-il de degrés de comparaiſon?*

R. Il y en a trois, qui ſont, *le Poſitif*, *le Comparatif*, & *le Superlatif*.

DU POSITIF.

D. *Qu'eſt-ce que le Poſitif?*

R. C'eſt une maniere d'exprimer une qua-

lité dans son idée simple, & sans aucune comparaison.

D. *De quoi se sert-on pour exprimer le positif?*

R. On se sert simplement de l'adjectif, sans y rien ajouter. Ainsi *beau*, *grand*, *habile*, sont des adjectifs positifs.

D. *Le positif est-il proprement un degré de comparaison?*

R. Non : puisqu'il n'exprime simplement que la qualité. Mais on l'appelle le premier degré de comparaison parce qu'il est comme le fondement & l'origine des autres.

Du Comparatif.

D. *Qu'est-ce que le Comparatif?*

R. C'est une manière d'exprimer une chose comparée à une autre, par une même ou par différentes qualités.

D. *Combien y a-t-il de sortes de comparatifs?*

R. Il y en a de trois sortes; savoir,

1. *Le comparatif d'égalité*, qui se forme en mettant les mots *autant*, *aussi*, ou *si*, devant les adjectifs, comme *autant habile*, *aussi sage*, *si parfait*, &c

2. *Le comparatif d'excès*, qui se forme en mettant le mot *plus* devant les adjectifs, comme *plus habile*, *plus sage*, *plus parfait*, &c.

3. *Le comparatif de défaut*, qui se forme en mettant le mot *moins* devant les adjectifs, comme *moins habile*, *moins sage*, *moins parfait*, &c.

D. *Expliquez-moi par des exemples, la dé-*

finition que vous avez donnée du comparatif.

R. Quand on dit, *l'Asie est plus grande que l'Europe*, on compare *l'Asie* & *l'Europe* par une seule qualité, qui est celle de la *grandeur*; & quand on dit, *les richesses sont souvent plus funestes que la pauvreté n'est incommode*, on compare *les richesses* & *la pauvreté* par les différentes qualités de *funestes* & d'*incommode*.

D. *N'y a-t-il pas quelques comparatifs qui s'expriment en françois par un seul mot?*

R. Oui: & ce sont les adjectifs *meilleur*, *pire*, & *moindre*, qui signifient la même chose que *plus bon*, qui ne se dit pas, *plus mauvais*, *plus petit*.

Quoiqu'on ne dise pas *plus bon*, on dit cependant *aussi bon* & *moins bon*.

D. *Que s'ensuit-il de l'idée que vous venez de donner du comparatif?*

R. Il s'ensuit que dans toute comparaison, il y a toujours deux termes qui sont, la chose que l'on compare, & la chose avec laquelle elle est comparée.

D. *Comment joint-on dans le discours les deux termes d'une comparaison?*

R: Par le moyen de la conjonction *que*: comme quand on dit, *Vous n'êtes pas autant*, ou *aussi*, ou *si habile* QUE *votre frere. L'histoire est plus utile* QUE *la musique. Alexandre étoit moins prudent* QUE *César*.

DU SUPERLATIF.

D. *Qu'est-ce que le Superlatif?*

plus ou moins table qu'une autre; mais on dira bien qu'*une table est plus ou moins belle qu'une autre.*

ARTICLE VIII.

Observations sur les Noms substantifs & adjectifs.

D. QUEL *rapport y a-t-il entre le nom substantif & le nom adjectif?*

R. Il n'est pas nécessaire qu'un nom substantif soit accompagné d'un nom adjectif; mais un nom adjectif suppose toujours un nom substantif auquel il se rapporte.

D. *Comment s'accorde en françois l'adjectif avec le substantif?*

R. En genre & en nombre: c'est-à-dire, qu'un nom adjectif doit toujours être du même genre & du même nombre que le nom substantif auquel il se rapporte: comme quand on dit, *l'homme prudent*, *la femme prudente*, *les hommes prudents*, *les femmes prudentes.*

Cette regle doit également s'appliquer aux autres parties du discours qui ont différentes terminaisons pour le masculin & le féminin, le singulier & le pluriel, tels que les pronoms & les participes dont on parlera dans la suite.

Ainsi ce seroit une faute essentielle que de

mettre un adjectif féminin avec un substantif masculin, ou un adjectif masculin avec un substantif féminin: ce qui arrive le plus souvent faute de savoir le genre du substantif, & il est assez ordinaire d'entendre dire, *Voilà* UNE *ouvrage* PARFAITE; *votre éventail est fort* BELLE; *ces légumes sont* EXCELLENTES; *ces poires sont d'*UNE BONNE *acabie; il y a dans le jardin du Roi des simples bien* PRÉCIEUSES, *&c.* au lieu qu'il faut dire, *voilà* UN *ouvrage* PARFAIT; *votre éventail est fort* BEAU; *ces légumes sont* EXCELLENTS; *ces poires sont d'*UN BON *acabit*; *il y a dans le jardin du Roi des simples bien* PRÉCIEUX; parce que tous ces substantifs sont masculins, & que leurs adjectifs doivent être au même genre.

La faute seroit égale de donner un adjectif singulier à un substantif pluriel, ou un adjectif pluriel à un substantif singulier. On a voulu trouver cette faute dans la phrase suivante, *Comme la connoissance de l'antiquité grecque & latine & des auteurs de ces deux langues, est ce qui dispose le mieux à réussir dans ce genre de travaux; les Académiciens se proposeront tout ce que renferme cette espece d'érudition, comme un des objets* LE PLUS DIGNE *de leur application.* On a prétendu que *digne* étoit l'adjectif *d'objets*, & que par conséquent il falloit le mettre au pluriel, & dire *les plus dignes.* Mais cette façon de parler n'a rien de vicieux. L'adjectif doit être ici au singulier, & nous nous réservons à en expliquer la raison,

lorsque nous parlerons de la même construction à l'égard des pronoms relatifs & des verbes.

L'adjectif se met au pluriel, quoiqu'il se rapporte à un substantif singulier, quand ce substantif est un nom collectif suivi d'un autre substantif pluriel au génitif. Ainsi il faut dire, *la plupart des hommes sont* AVEUGLES *sur eux-mêmes*, & non *est* AVEUGLE: *il n'y a qu'un petit nombre de chrétiens* FIDELLES *à leurs devoirs*, & non FIDELLE. Il en est de même à l'égard de tous les autres noms collectifs.

D. *Trouve-t-on toujours dans la même phrase le nom substantif auquel se rapporte un adjectif?*

R. Non: quelquefois ce substantif est sous-entendu, parce qu'il a été exprimé dans quelque phrase précédente. Ainsi, pour le trouver, il faut examiner à quoi peut convenir ce qui est exprimé par le nom adjectif.

Mais il arrive souvent que les adjectifs n'ont rapport à aucun substantif exprimé dans le discours. Alors ils sont toujours au masculin, & ils n'ont qu'un substantif vague & général que l'on peut rendre par un des deux noms, *chose* ou *homme:* comme quand on dit, *il est* UTILE *d'étudier : les* SAVANTS *admirent votre ouvrage ;* c'est-à-dire, *c'est une chose* UTILE *d'étudier* ; *les* HOMMES SAVANTS *admirent votre ouvrage*.

D. *Quand un nom adjectif se rapporte à plu-*

ſieurs ſubſtantifs ſinguliers & de divers genres, en quel nombre & en quel genre le met-on?

R 1. On le met au pluriel, parce que deux ou pluſieurs ſinguliers valent un pluriel. Ainſi il faut dire, *mon frere & ma ſœur ſont* ESTIMABLES, & non pas ESTIMABLE.

Il eſt cependant permis de mettre l'adjectif au ſingulier, quand les deux ſubſtantifs ont une même ſignification ou une ſignification approchante. Ainſi on peut dire, *Il répondit avec une fermeté & une force* ADMIRABLE: *On ne trouve dans les courtiſans qu'une politeſſe & une cordialité* AFFECTÉE.

2. Le maſculin étant plus noble que le féminin, on met ordinairement au maſculin; ou on emploie avec la terminaiſon maſculine, l'adjectif qui ſe rapporte à pluſieurs ſubſtantifs de divers genres. Ainſi on dit, *Mon frere & ma ſœur ſont* CONTENTS, & non pas CONTENTES.

Il y a une occaſion où l'adjectif ſe met au féminin, quoique des deux ſubſtantifs il y en ait un du maſculin; c'eſt quand l'adjectif touche immédiatement le ſubſtantif féminin: comme quand on dit; *Il avoit les pieds & la tête* NUE. *Cet Acteur joue avec un goût & une nobleſſe* CHARMANTE. *Sylla s'étoit acquis dans Rome un pouvoir & une autorité* ABSOLUE. Il ſeroit contre le bon uſage de dire *les pieds & la tête nus, un goût & une nobleſſe charmants, un pouvoir & une autorité abſolus.*

On peut remarquer que dans ces exemples

l'adjectif prend non-ſeulement le genre, mais encore le nombre du ſubſtantif féminin, & qu'il eſt au ſingulier, quoiqu'il ſe rapporte à deux ſubſtantifs.

CHAPITRE IV.

DE L'ARTICLE.

D. QU'EST-CE *qu'un Article?*

R. C'eſt un mot qui étant mis avant les noms, ſert à déterminer l'étendue ſelon laquelle ils doivent être pris.

(Nous remettons à expliquer cette définition, & la nature des articles, au Chap. XIII, nous contentant de les faire connoître ici par ce qui eſt de pratique, & ce qui peut être à la portée de tout le monde.)

D. *Combien y a-t-il de ſortes d'articles?*

R. Quatre: *l'article défini*, *l'article indéfini*, *l'article partitif*, que l'on peut encore appeller *article indéterminé*, & *l'article* un, une.

D. *Quel eſt l'uſage le plus commun des articles?*

R. C'eſt de faire connoître, les uns le genre, les autres le nombre, & les autres le cas du nom devant lequel ils ſont mis.

ARTICLE PREMIER.

De l'Article défini.

D. COMBIEN *y a-t-il d'articles définis?*

R. Deux; ſavoir *le* & *la*, qui font l'un & l'autre *les* au pluriel.

D. *Comment font-ils connoître le genre du nom auquel ils ſont joints?*

R. En ce que *le* ſe met devant les noms masculins, comme *le ciel;* & *la* ſe met devant les noms féminins, comme *la terre.*

D. *Comment font-ils connoître le nombre des noms?*

R. En ce que *le* & *la* précedent toujours les noms maſculins ou féminins qui ſont au ſingulier, comme *le royaume*, *la ville*; & que *les* n'eſt mis que devant les noms des deux genres au pluriel: comme *les royaumes*, *les villes.*

D. *Qu'arrive-t-il quand les articles* le & la *ſe trouvent devant des noms qui commencent par une voyelle, ou par une* h *non aſpirée?*

R. On en ſupprime les lettres *e* & *a*, & on y ſubſtitue une apoſtrophe ('). Ainſi, au lieu de dire *le oiſeau*, *la eſpérance*, *le homme*, *la humeur*, on dit, *l'oiſeau*, *l'eſpérance*, *l'homme*, *l'humeur.*

D. *Comment les articles définis font-ils connoître les cas?*

R Par les différentes manieres dont ils font employés devant un même nom: c'eſt ce qu'il faut expliquer.

Quand un nom eſt précédé de *le*, *la*, ou *les*, il eſt toujours au nominatif ou à l'accuſatif. Ainſi *le prince*, *la table*, *les princes*, *les tables*, ſont des noms au nominatif ou à l'accuſatif.

Du, *de la*, *des*, marquent ordinairement que le nom auquel ils ſont joints, eſt au génitif ou à l'ablatif: *du* pour le ſingulier maſculin; *de la* pour le ſingulier féminin; & *des* pour le pluriel des deux genres. Ainſi *du prince*, *de la table*, *des princes*, *des tables*, ſont des noms au génitif ou à l'ablatif.

Au, *à la*, *aux*, joints à un nom, font connoître qu'il eſt au datif; *au* pour le ſingulier maſculin; *à la* pour le ſingulier féminin; & *aux* pour le pluriel des deux genres. Ainſi *au prince*, *à la table*, *aux princes*, *aux tables*, ſont des noms au datif.

A l'égard des noms au vocatif, ils ne ſont précédés d'aucun article; mais quelquefois de la lettre *ô*, comme *ô prince*, *ô table*, *&c.*

D. *Voilà donc, contre ce que vous avez dit au chapitre précédent, de véritables cas, du moins dans les articles, puiſqu'ils ont des terminaiſons ſi différentes au nominatif, au génitif, & au datif dans les deux nombres.*

R. Quoique ces terminaiſons ſoient diffé-

rentes, on ne doit pourtant pas en conclure que les articles aient des cas proprement dits, parce qu'à remonter à l'origine on trouve que ces différences viennent de changements ou contractions (*) qui sont survenues aux articles par succession de temps.

Autrefois on laissoit toujours les articles *le*, *la*, *les*, devant les noms, quelque cas qu'on voulût exprimer. On y ajoutoit seulement *de* pour marquer le génitif ou l'ablatif, & *à* pour marquer le datif. Ainsi, comme on dit encore présentement, *de la table*, *à la table*, on disoit *de le prince*, *à le prince*, pour exprimer le génitif ou l'ablatif, & le datif dans les noms masculins. De même, pour exprimer ces mêmes cas dans les noms des deux genres au pluriel, on disoit, *de les princes*, *de les tables*, *à les princes*, *à les tables*.

On voit une trace de cet ancien usage dans le singulier des noms masculins qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée; car on en exprime le génitif & le datif, en y joignant *de le* & *à le*, dont on ne fait que retrancher l'*e* final, suivant la regle que nous venons d'établir: comme il paroît dans les noms *amour* & *honneur*, qui font au génitif, *de l'amour*, *de l'honneur*, & au datif *à l'amour*, *à l'honneur*.

On met encore *de le*, *à le*, *de les*, & *à les*, devant les noms substantifs qui sont accompa-

(*) On appelle ici *contraction*, la suppression ou le retranchement de quelques lettres ou syllabes.

gnés du mot *tout* au ſingulier ou au pluriel, & l'on dit, DE *tout* LE *monde*, A *tout* LE *peuple*, DE *tout* LES *hommes*, DE *toutes* LES *femmes*, A *tous* LES *hommes*, A *toutes* LES *femmes*.

Mais enſuite *de le* a été changé en *du*, & *à le* a été changé en *au*; & au lieu de dire *de le prince*, *à le prince*, on a dit, *du prince*, *au prince*: de même qu'au pluriel, *de les*, a été changé en *des*, & *à les* en *aux*; & on n'a plus dit *de les princes*, *à les princes*, *de les tables*, *à les tables*, mais *des princes*, *aux princes*, *des tables*, *aux tables*.

D. *Qu'eſt-ce que décliner un nom?*

R. C'eſt en grec & en latin réciter tous les cas d'un nom, c'eſt-à-dire, réciter un nom avec les différentes terminaiſons qu'il peut avoir au ſingulier & au pluriel. Mais décliner un nom en françois, n'eſt autre choſe que d'y joindre les articles par le moyen deſquels il exprime les cas des Grecs & des Latins.

D. *Déclinez avec l'article défini, un nom maſculin qui commence par une conſonne.*

R. SINGULIER.

Nom. *le* Prince. Gen *du* Prince. Dat. *au* Prince. Acc. *le* Prince. Voc. *ô* Prince. Abl. *du* Prince.

PLURIEL.

Nom. *les* Princes. Gen. *des* Princes. Dat. *aux* Princes. Acc. *les* Princes. Voc. *ô* Princes. Abl. *des* Princes.

D. *Déclinez avec le même article, un nom féminin qui commence par une conſonne.*

R. SIN-

R. SINGULIER.

Nom. *la* Table. Gen. *de la* Table. Dat. *à la* Table. Acc. *la* Table. Voc. *ô* Table. Abl. *de la* Table.

PLURIEL.

Nom. *les* Tables. Gen. *des* Tables. Dat. *aux* Tables. Acc. *les* Tables. Voc. *ô* Tables. Abl. *des* Tables.

D. *Déclinez un nom masculin qui commence par une voyelle.*

R. SINGULIER.

Nom. *l'*Amour. Gen. *de l'*Amour. Dat. *à l'*Amour. Acc. *l'*Amour. Voc. *ô* Amour. Abl. *de l'*Amour.

PLURIEL.

Nom. *les* Amours. Gen. *des* Amours. Dat. *aux* Amours. Acc. *les* Amours. Voc. *ô* Amours. Abl. *des* Amours.

D. *Déclinez un nom féminin qui commence par une voyelle.*

R. SINGULIER.

Nom. *l'*Ame. Gen. *de l'*Ame. Dat. à *l'*Ame. Acc. *l'*Ame. Voc. *ô* Ame. Abl. *de l'*Ame.

PLURIEL.

Nom. *les* Ames. Gen. des Ames. Dat. *aux* Ames. Acc. *les* Ames. Voc. *ô* Ames. Abl. *des* Ames.

D. *Déclinez un nom masculin qui commence par une* h *non aspirée.*

R. SINGULIER.

Nom. *l'*Honneur. Gen. *de l'*Honneur. Dat *à l'*Honneur. Acc. *l'*Honneur. Voc. *ô* Honneur. Abl. *de l'*Honneur.

PLURIEL.

Nom. *les* Honneurs. Gen. *des* Honneurs. Dat. *aux* Honneurs. Acc. *les* Honneurs. Voc. *ô* Honneurs. Ab. *des* Honneurs.

Les noms féminins commençant par une *h* non aſpirée, ſe déclinent de la même maniere.

ARTICLE II.

De l'Article indéfini.

D. QUELS *ſont les Articles que l'on appelle communément* indéfinis?

R. Ce ſont *de* & *à*, quand ils ſont mis devant les noms, ſans être joints à d'autres articles; comme quand on dit, *de Dieu*, *à Dieu.*

D. *Quels cas ſervent-ils à exprimer?*

R. *De* marque le génitif ou l'ablatif, & *à* marque le datif. Ainſi, *de Dieu* eſt au génitif ou à l'ablatif, & *à Dieu* eſt au datif.

D. *Comment connoît-on le nominatif ou l'accuſatif des noms qui prennent ces articles indéfinis?*

R. En ce qu'ils ne ſont précédés d'aucun

article. Ainſi *Dieu* eſt un nom au nominatif ou à l'accuſatif.

D. *Connoit-on par ces articles de quel genre & de quel nombre ſont les noms auxquels ils ſont joints?*

R. Non: parce que *de* & *à* ſe mettent également devant les noms maſculins & féminins, ſinguliers & pluriels.

D. *Quels noms ſont ordinairement précédés des articles indéfinis?*

R. Ce ſont tous les noms propres de Dieu, d'anges, d'hommes, de villes, & autres qui n'ont pas de pluriel, comme *Gabriel*, *Pierre*, *Paris*, *&c.*

Les autres noms qui prennent l'article défini, peuvent auſſi prendre en certaines occaſions l'article indéfini au ſingulier & au pluriel: comme quand on dit, *une tendreſſe* DE *pere*, *beaucoup* DE *gloire*, *une troupe* D'*écoliers*, *j'ai cette affaire* A *cœur*, *c'eſt une matiere* A *diſputes*, *&c.*

D. *Que fait-on quand* de *eſt devant un nom qui commence par une voyelle, ou par une* h *non aſpirée?*

R. On en ſupprime la lettre *e*, à la place de laquelle on met l'apoſtrophe ('). Ainſi au lieu de dire, *une ſomme de argent*, *un livre de hiſtoire*, on dit, *une ſomme d'argent*, *un livre d'hiſtoire*.

D. *Déclinez avec ces articles, un nom maſculin qui commence par une conſonne.*

R. SINGULIER.

Nom. Dieu. Gen. *de* Dieu. Dat. *à* Dieu. Acc. Dieu Voc. *ô* Dieu. Abl. *de* Dieu.

D. *Déclinez avec ces mêmes articles un nom féminin qui commence par une consonne.*

R. SINGULIER.

Nom. Rome. Gen. *de* Rome. Dat. *à* Rome. Acc. Rome. Voc. *ô* Rome. Abl. *de* Rome.

D. *Déclinez des noms qui commencent par une voyelle, ou par une* h *non aspirée.*

R. SINGULIER.

Nom. Antoine. Gen. *d'*Antoine. Dat. *à* Antoine. Acc. Antoine. Voc. *ô* Antoine. Abl. *d'*Antoine.

Autre. SINGULIER.

Nom. Angélique. Gen. *d'*Angélique. Dat. *à* Angélique. Acc. Angélique. Voc. *ô* Angélique. Abl. *d'*Angélique.

Autre. SINGULIER.

Nom. Hercule. Gen. *d'*Hercule. Dat. *à* Hercule. Acc. Hercule. Voc. *ô* Hercule. Abl. *d'*Hercule.

ARTICLE III.

De l'Article partitif ou indéterminé.

D. QUELS *sont les Articles partitifs?* *R.* Ce sont les génitifs des articles

cles définis & de l'article indéfini, lorſque ces génitifs deviennent nominatifs ou accuſatifs, comme nous l'expliquerons plus au long au Chap. XIII.

D. *Combien y a-t-il de ſortes d'articles partitifs?*

R. Deux ſortes; les articles partitifs qui ſe font des génitifs des articles définis, & l'article partitif qui ſe fait du génitif de l'article indéfini.

D. *Quels ſont les articles partitifs formés des génitifs des articles définis?*

R. Ce ſont:

Du & *de la*, pour les noms maſculins & féminins au ſingulier, qui commencent par une conſonne; comme quand on dit, *du pain*, *de la viande.*

De le & *de la*, dont on retranche *e* & *a*, en y ſubſtituant l'apoſtrophe ('), pour les noms maſculins & féminins au ſingulier, qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aſpirée; comme quand on dit, *de l'eſprit*, *de l'eau.*

Des, pour tous les noms tant maſculins que féminins au pluriel, par quelque lettre qu'ils commencent: comme quand on dit, *des pains*, *des viandes*, *des eſprits*, *des eaux.*

D. *Quels ſont les cas de ces articles, & comment ſe forment-ils?*

R. Du, *de la*, *de l'*, *des*, en ſont toujours, comme nous avont dit, les nominatifs ou accuſatifs. Ainſi, *du pain*, *de la viande*, *de*

l'esprit, *de l'eau*, *des bonneurs*, sont quelquefois des noms au nominatif ou à l'accusatif.

Le génitif ou ablatif de ces articles est simplement *de*, comme le génitif ou ablatif de l'article indéfini.

On en forme le datif, en y ajoutant la marque du datif, qui est *à*. Ainsi, *à du pain*, *à de la viande*, *à de l'eau*, *à de l'esprit*, *à des bonneurs*, sont des noms au datif.

D. *Déclinez des noms avec les articles partitifs*

R. Comme le nominatif est toujours semblable à l'accusatif, & le génitif à l'ablatif, il sera plus court de les joindre ensemble.

Nom du masculin.

SINGULIER.

Nom. Acc. *du* Pain. Gen. Abl. *de* Pain. Dat *à du* Pain.

PLURIEL.

Nom. Acc. *des* Pains. Gen. Abl. *de* Pains, Dat. *à des* Pains.

Autre du féminin.

SINGULIER.

Nom. Acc. *de la* Viande. Gen. Abl. *de* Viande. Dat. *à de la* Viande.

PLURIEL.

Nom. Acc. *des* Viandes. Gen. Abl. *de* Viandes. Dat. *à des* Viandes.

Autre du masculin commençant par une voyelle.

SINGULIER.

Nom. Acc. *de* l'Esprit. Gen. Abl. *d'*Esprit. Dat. *à de* l'Esprit.

PLURIEL.

Nom. Acc. *des* Esprits, Gen. Abl. *d'*Esprits. Dat. *à des* Esprits.

Autre du féminin commençant par une voyelle.

SINGULIER.

Nom. Acc. *de* l'Eau. Gen. Abl. *d'*Eau. Dat. *à de* l'Eau.

PLURIEL.

Nom. Acc. *des* Eaux. Gen. Abl. *d'*Eaux. Dat *à des* Eaux.

Autre du masculin commençant par une h *non aspirée.*

SINGULIER.

Nom. Acc. *de* l'Honneur. Gen. Abl. *d'*Honneur. Dat. *à de* l'Honneur.

PLURIEL.

Nom. Acc. *des* Honneurs. Gen. Abl. *d'*Honneurs. Dat. *à des* Honneurs.

D. *Quel est l'article partitif qui se fait du génitif de l'article indéfini.*

R. C'est *de*, quand le nom auquel il est joint, est au nominatif où à l'accusatif.

D. *Dans quelles occasions se sert-on de cet article partitif?*

R. Quand l'adjectif précede le substantif: au lieu que les articles partitifs formés des articles définis, ne se mettent que devant les noms, ou qui n'ont point d'adjectif, ou dont l'adjectif est après. Ainsi on dit, *du pain blanc*, *de la viande excellente*, parce que l'adjectif est après le substantif; mais il faut dire, *de bon pain*, *d'excellente viande*, parce que l'adjectif précede le substantif.

D. *Distingue-t-on par cet article le genre & le nombre des noms auquel il est joint?*

R. Non: parce qu'il est le même pour le masculin & le féminin, pour le singulier & le pluriel: comme on le voit dans, *de bon pain*, *de bonne viande*, *de bons pains*, *de bonnes viandes.*

D. *Quels en sont les cas?*

R. *De*, dont on retranche l'*e* avant les noms qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, en est toujours le nominatif. Ainsi, *de bon pain*, *d'excellente viande*, sont quelquefois des noms au nominatif ou à l'accusatif.

Le génitif ou l'ablatif de cet article n'est pas différent par l'expression du nominatif ou de l'accusatif. Ainsi, *de bon pain*, *d'excellente viande*, sont quelquefois des noms au génitif ou à l'ablatif.

On a le datif de cet article, en y ajoutant la marque du datif, qui est *à*. Ainsi, *à de bon pain*, *à d'excellente viande*, sont des noms au datif.

D.

D. *Déclinez ensemble un nom masculin & un nom féminin avec cet article.*

R. SINGULIER.

Nom. Acc. *de* bon Pain, *de* bonne Viande. Gen. Abl. *de* bon Pain, *de* bonne Viande. Dat. *à de* bon Pain, *à de* bonne Viande.

PLURIEL.

Nom. Acc. *de* bons Pains, *de* bonnes Viandes. Gen. Abl. *de* bons Pains, *de* bonnes Viandes. Dat. *à de* bons Pains, *à de* bonnes Viandes.

ARTICLE IV.

De l'Article UN, UNE.

D. UN, *ou son féminin* une, *est-il toujours article,*

R. Non: il est nom de nombre, quand il exprime une unité déterminée, comme quand on dit, *il n'y a qu'*UN *Dieu*, mais il est article, quand il n'exprime qu'une unité vague, comme si je dis, UN *sujet doit obéir à son Prince*.

D. *Comment cet article fait-il au pluriel?*

R. Son pluriel est absolument le même que celui des articles partitifs.

D. *Quels en sont les cas?*

R. Il fait *un* & *une* au nominatif ou à l'accusatif. Ainsi, *un homme*, *une femme*, sont des noms au nominatif ou à l'accusatif.

On en forme le génitif ou l'ablatif en y

ajoutant *de*, dont on ſupprime l'*e*. Ainſi, *d'un homme*, *d'une femme*, ſont au génitif ou à l'ablatif.

On y ajoute *à* pour le datif. Ainſi, *à un homme*, *à une femme*, ſont au datif.

D. *Déclinez enſemble un nom maſculin & un nom féminin avec cet article.*

R. SINGULIER.

Nom. Acc. *un* Homme, *une* Femme. Gen. Abl. *d'un* Homme, *d'une* Femme. Dat. *à un* Homme, *à une* Femme.

PLURIEL.

Nom. Acc. *des* Hommes, *des* Femmes. Gen. Abl. *d'*Hommes, *de* Femmes. Dat. *à des* Hommes, *à des* Femmes.



CHAPITRE V.

DU PRONOM.

D. QU'EST-CE *qu'un pronom?*

R. C'eſt un mot qui tient ordinairement la place du nom.

D. *Combien y a-t-il de ſortes de pronoms?*

R. Il y en a de ſept ſortes; ſavoir,

Pronoms perſonnels, *Pronoms conjonctifs*, *Pronoms poſſeſſifs*, *Pronoms démonſtratifs*, *Pronoms relatifs*, *Pronoms abſolus*, *Pronoms indéfinis.*

D. *Pourquoi les pronoms ont-ils été introduits dans les langues?*

R. Pour éviter la répétition des noms, qui feroit ennuyeuse.

ARTICLE PREMIER.

Des Pronoms personnels.

D. QU'EST-CE *que les Pronoms personnels?*

R. Ce sont ceux qui marquent directement les personnes, ou qui en tiennent la place.

D. *Combien y a-t-il de personnes?*

R. Trois.

La premiere est celle qui parle.

La seconde est celle à qui on parle.

La troisieme est celle de qui on parle.

D. *Quels sont les pronoms personnels de chacune de ces trois personnes?*

R. Les pronoms personnels de la premiere personne sont,

Je & *moi*, pour le singulier, &

Nous, pour le pluriel.

Ils sont des deux genres.

Les pronoms personnels de la seconde personne sont,

Tu & *Toi*, pour le singulier, &

Vous, pour le pluriel.

Ils sont aussi des deux genres.

Les pronoms personnels de la troisieme personne sont,

Il & *lui* pour le singulier } masculin.
Ils & *eux* pour le pluriel }
Elle, pour le singulier } féminin.
Elles, pour le pluriel }

D. *Comment se déclinent ces pronoms?*
R. Ils se déclinent avec l'article indéfini.
D. *Déclinez-les de suite.*
R. Pronoms de la premiere personne.

SINGULIER.

Nom. Je *ou* Moi. *Gen.* *Abl.* de Moi. *Dat.* à Moi. *Acc.* Moi.

PLURIEL.

Nom. *Acc.* Nous. *Gen.* *Abl.* de Nous. *Dat.* à Nous.

Pronoms de la seconde personne.

SINGULIER.

Nom. Tu *ou* Toi. *Gen.* *Abl.* de Toi. *Dat.* à Toi. *Acc.* Toi. *Voc.* ô Toi.

PLURIEL.

Nom. *Acc.* Vous. *Gen.* *Abl.* de Vous. *Dat.* à Vous. *Voc.* ô Vous.

Pronoms de la troisieme personne pour le masculin.

SINGULIER.

Nom. Il *ou* Lui. *Gen.* *Abl.* de Lui. *Dat.* à Lui. *Acc.* Lui.

PLURIEL.

Nom. Ils *ou* Eux. *Gen.* *Abl.* d'Eux *Dat.* à Eux *Acc.* Eux.

Pronoms de la troisieme personne pour le féminin.

SINGULIER.

Nom. Acc. Elle. *Gen. Abl.* d'Elle. *Dat.* à Elle.

PLURIEL.

Nom. Acc. Elles. *Gen. Abl.* d'Elles. *Dat.* à Elles.

D. *Faites-moi comprendre par des exemples, que les pronoms personnels tiennent la place des trois personnes.*

R. I. La premiere personne étant celle qui parle, cette personne en parlant, au lieu de se désigner par le nom qu'elle porte, se sert du pronom *je* ou *moi.* Ainsi, si c'est Pierre qui parle, & qu'il veuille dire qu'il est revenu de la campagne, parce qu'on avoit besoin de lui, il ne dira pas, *Pierre suis revenu de la campagne, parce qu'on avoit besoin de Pierre; mais,* JE *suis revenu de la campagne, parce qu'on avoit besoin de* MOI.

II. Toute personne, quelle qu'elle puisse être, à qui on adresse la parole, est ce qu'on appelle seconde personne. Or, pour ne pas nommer celui à qui on parle, on a recours aux pronoms *tu, toi,* ou *vous.* Ainsi, voulant avertir Pierre qu'il doit prendre garde à lui, au lieu de lui dire, *Pierre dois* ou *devez prendre garde à Pierre,* je lui dirai, TU *dois prendre garde à* TOI, ou VOUS *devez prendre garde à* VOUS.

III. Toutes les fois qu'on parle de quel-

Il eſt encore très-ordinaire, & ſouvent indiſpenſable, d'ajouter *même* à *ſoi:* ce qui rend le rapport réfléchi plus ſenſible & & plus frappant: comme quand on dit, *Il ne convient à perſonne de ſe louer ſoi-même. On doit ſe rendre compte à ſoi-même, &c.*

D. *Qu'y a-t-il à obſerver ſur le genre, le nombre, & le cas du pronom* ſoi?

R. 1. Il eſt des deux genres, & peut ſe rapporter à des noms féminins auſſi-bien qu'à des noms maſculins. Il eſt maſculin dans, *un jeune homme doit être propre ſur ſoi*; & féminin dans, *cette affaire eſt bonne en ſoi.*

2. Quoiqu'il ſoit plus communément au ſingulier, il y a cependant des occaſions où il ſe rapporte à des noms pluriels: comme quand on dit, *ces choſes de ſoi ſont indifférentes.* Mais ſon pluriel ordinaire eſt *eux-mêmes* ou *elles-mêmes*, ſelon qu'il ſe rapporte à des noms maſculins ou féminins. *Ces principes ſont ſolides en eux-mêmes. Ces choſes ſont bonnes par elles-mêmes, &c.*

3. Il s'emploie rarement au nominatif: encore faut-il qu'il ſoit ſuivi de *même*, comme dans, *chacun doit veiller ſoi-même à ſes affaires.* Du reſte il a les autres cas, hors le vocatif.

D. *Avec quel article ſe décline-t-il?*

R. Avec l'article indéfini.

SINGULIER.

Nom. Acc. Soi. *Gen. Abl.* de Soi. *Dat.* à Soi.

D. *Qu'est-ce que le pronom général* on?

R. C'est un pronom qui marque une espece de troisieme personne générale & indéterminée: comme quand je dis, *on étudie, on joue, on mange*; je veux parler en général de personnes qui étudient, &c. mais sans les désigner, & sans en déterminer le nombre.

D. *Quelle est l'origine du mot* on?

R. Il y a lieu de croire qu'il s'est formé par abréviation ou par corruption de celui d'*homme*. Ainsi lorsque je dis, *on étudie, on joue, on mange*, c'est comme si je disois, *homme étudie, homme joue, homme mange.*

D. *Sur quoi fondez-vous cette conjecture?*

R. Sur deux raisons.

1. Sur ce que dans quelques langues étrangeres, comme en Italien, en Allemand & en Anglois, on trouve les mots qui signifient *homme*, employés au même usage que notre pronom général *on*.

2. Sur ce que le pronom *on* reçoit quelquefois l'article défini *le* avec l'apostrophe comme le nom *homme*. Ainsi nous disons, *l'on étudie, l'on joue, l'on mange*, sans doute parce qu'on disoit autrefois *l'homme étudie, l'homme joue, l'homme mange.*

D. *Dans quelles occasions doit-on se servir de* on *ou de* l'on?

R. On se sert de *l'on* pour rendre le discours plus coulant, & dans les occasions où *on* avec le mot précédent auroit une prononciation trop rude, ou feroit une répétition dé-

ſagréable : ſur quoi il faut conſulter l'oreille. Mais en général *on* vaut mieux que *l'on.*

Les mots après leſquels *l'on* doit être préféré à *on*, ſont *&*, *ſi*, *où*, & *que*, lorſqu'il eſt ſuivi de mots dont la premiere ſyllabe ſeroit la répétition de la précédente, tels que ceux-ci, *commence*, *continue.* Ainſi, l'oreille demande que l'on diſe, *& l'on travailla*, *ſi l'on peut*, *où l'on veut*, *que l'on commence*, *que l'on continue*, plutôt que, *& on travailla*, *ſi on peut*, *où on veut*, *qu'on commence*, *qu'on continue.*

D. *De quel genre eſt ce pronom général ?*

R. Il eſt regardé comme maſculin, c'eſt-à-dire, que les adjectifs qui s'y rapportent, prennent toujours la terminaiſon maſculine. Ainſi il faut dire, *en étudiant on devient ſavant.*

D. *Ce pronom a-t-il un ſingulier & un pluriel ?*

R. Non : comme il n'exprime qu'une troiſieme perſonne générale & indéterminée il ne s'emploie jamais qu'au ſingulier, & les adjectifs qui s'y rapportent ne peuvent pas être au pluriel.

D. *A-t-il du moins des cas, & ſe décline-t-il ?*

R. Non : il eſt indéclinable par lui-même. Mais toutes les fois que les cas du pronom réfléchi *ſoi* ou *ſoi-même*, ſignifient une troiſieme perſonne vague & indéterminée, on peut les regarder comme les cas du pronom général *on*, qui ne s'emploie qu'au nominatif. Ainſi dans ces phraſes, *autour de ſoi*, *parler de*

ſoi, penſer à ſoi, n'aimer que ſoi; de ſoi, à ſoi, & *ſoi*, peuvent être pris pour le génitif, ablatif, datif, & accuſatif du pronom général *on*.

ARTICLE II.

Des Pronoms conjonctifs.

D. QU'EST-CE *que les Pronoms conjonctifs?*

R. Ce ſont des pronoms qui ſe mettent ordinairement pour les cas des pronoms perſonnels.

D. *Pourquoi les appellez-vous* conjonctifs?

R. Parce qu'on les joint toujours à quelques verbes dont ils ſont le régime: ce qui ſera expliqué au Chapitre des Verbes.

D. *Combien y a-t-il de ſortes de pronoms conjonctifs?*

R. Il y en autant de ſortes qu'il y a de perſonnes, c'eſt-à-dire, trois ſortes.

D. *Diſtinguez-les par rapport aux trois perſonnes.*

R. Les pronoms conjonctifs de la premiere perſonne ſont,

Me, pour le ſingulier, &

Nous, pour le pluriel.

Ceux de la ſeconde perſonne ſont,

Te, pour le ſingulier, &

Vous, pour le pluriel.

Ceux de la troifieme perfonne font,
Lui, *le*, *la*, pour le fingulier,
Les, *leur*, pour le pluriel,
Se, pour le fingulier & le pluriel.

Il y en a deux qui conviennent aux trois perfonnes; favoir,
En & *y*, pour le fingulier & le pluriel.

D. *De quel genre font tous ces pronoms?*

R. Ils font des deux genres, à l'exception de *le*, qui n'eft que pour le mafculin, & de *la*, qui n'eft que pour le féminin.

D. *Ces pronoms fe déclinent-ils?*

R. Non: en ce que l'on n'y joint aucun article.

D. *Si l'on ne joint pas d'article à ces pronoms, ils n'ont donc point de cas?*

R. Ce n'eft pas une conféquence, parce que fans le fecours des articles, & fans aucune autre variété, ils ne laiffent pas d'exprimer les mêmes rapports qu'expriment les pronoms perfonnels, feuls ou avec les articles *de* & *à*, fuivant les régimes des verbes auxquels ils font joints.

D. *Expliquez-moi comment ces pronoms conjonctifs fe mettent pour les cas des pronoms perfonnels.*

R. I. Il y en a cinq qui fe mettent pour les datifs ou accufatifs des pronoms perfonnels. Ce font *me*, *nous*, *te*, *vous*, & *fe*.

Me, tient lieu du datif ou de l'accufatif du pronom perfonnel *moi*. Ainfi quand je dis, *vous* ME *donnez un livre*, c'eft comme fi je

disois, *vous donnez un livre* A MOI; & quand je dis, *vous* ME *regardez*, c'est comme si je disois, *vous regardez* MOI.

On emploie quelquefois le pronom personnel *moi* comme pronom conjonctif tenant lieu du datif sans article; *donnez*-MOI *un livre*, c'est-à-dire, *donnez un livre* A MOI.

NOUS, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom personnel pluriel *nous*. Ainsi quand je dis, *le Roi* NOUS *accorde un grace*, c'est comme si je disois, *le Roi accorde une grace* A NOUS; & quand je dis, *le ciel* NOUS *favorise*, c'est comme si je disois, *le ciel favorise* NOUS.

TE, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom personnel *toi*. Ainsi quand je dis, *ton maître* TE *donnera une récompense*, c'est comme si je disois, *ton maître donnera une récompense* A TOI; & quand je dis, *ton maître* TE *punira*, c'est comme si je disois, *ton maître punira* TOI.

Le pronom personnel *toi* est quelquefois employé comme pronom conjonctif tenant lieu du datif sans article: *donne*-TOI *un habit* c'est-à-dire, *donne un habit* A TOI.

VOUS, tient lieu du datif ou de l'accusatif du pronom personnel pluriel *vous*. Ainsi quand je dis, *je* VOUS *porterai de l'argent*, c'est comme si je disois, *je porterai de l'argent* A VOUS; & quand je dis, *je* VOUS *estime*, c'est comme si je disois, *j'estime* VOUS.

SE, tient lieu du datif ou de l'accusatif du

pronom réfléchi *soi* au singulier & au pluriel, quand il se rapporte aux personnes. Ainsi en disant, *Pierre* SE *donne des louanges*, c'est comme si je disois, *Pierre donne des louanges* A SOI; & en disant, *les femmes doivent s'instruire*, c'est comme si je disois, *les femmes doivent instruire* ELLES-MEMES. Mais quand *se* a rapport aux choses, il ne peut ordinairement se tourner ni par *soi*, ni par *eux-mêmes* ou *elles-mêmes*: comme dans ces phrases, *cette maison* SE *détruit*, *ces fruits* SE *mangent*, on ne peut pas dire, *cette maison détruit* SOI, ni *ces fruits mangent* EUX-MEMES.

II. Il y en a trois qui ne se mettent que pour le datif; savoir, *lui* & *leur*, pour le datif des pronoms personnels, & *y* pour le datif de quelque nom.

LUI, tient lieu du datif des pronoms personnels, *lui* & *elle*. Ainsi quand je dis, *je* LUI *dois du respect*, c'est comme si je disois, *je dois du respect* A LUI OU A ELLE.

LEUR, qui est le pluriel du pronom conjonctif *lui*, tient lieu du datif des pronoms personnels pluriels *eux* & *elles*. Ainsi quand je dis, *je* LEUR *fais grace*, c'est comme si je disois, *je fais grace* A EUX OU A ELLES.

Y, n'est employé qu'au datif pour les deux genres & pour les deux nombres, & tient plus ordinairement la place de quelque chose dont on a parlé auparavant, que des pronoms personnels. Ainsi quand je dis, *je m'*Y *applique*, c'est-à-dire, *je m'applique* A CELA,

A CETTE CHOSE, OU A CES CHOSES.

III. Il y en a trois qui ne se mettent que pour l'accusatif des pronoms personnels ou de quelque nom. Ce sont, *le*, *la*, *les*.

LE, est toujours à l'accusatif, & tient lieu ou du pronom personnel *lui*, ou de quelque chose au masculin, dont on a parlé auparavant. Ainsi quand je dis, *je* LE *connois*, c'est comme si je disois, *je connois* LUI; & quand je dis, *vous* LE *voyez*, *vous* LE *savez*, c'est comme si je disois, *vous voyez*, *vous savez* CELA OU CETTE CHOSE.

LA, toujours à l'accusatif, tient lieu ou du pronom personnel *elle*, ou de quelque chose au féminin dont on a parlé auparavant. Ainsi quand je dis, *je* LA *flatte*, c'est comme si je disois, *je flatte* ELLE; & quand je dis, *nous* LA *considérons*, c'est comme si je disois, *nous considérons* CETTE CHOSE.

LES, qui est le pluriel des pronoms conjonctifs *le* & *la*, est toujours à l'accusatif des deux genres, & tient lieu ou des pronoms personnels pluriels *eux* & *elles*, ou de choses dont on a parlé auparavant. Ainsi quand je dis, *je* LES *aime*, c'est comme si je disois, *j'aime* EUX OU ELLES; & quand je dis, *il faut* LES *rendre*, c'est comme si je disois, *il faut rendre* CES CHOSES.

IV. Il y en a un, savoir *en*, qui exprime ordinairement un génitif ou ablatif masculin ou féminin, singulier ou pluriel, & qui peut se mettre à la place de tous les pronoms per-

fonnels, ou de quelque chofe dont on a parlé auparavant. Ainfi en difant, *j'*EN *parle*, je puis entendre, fuivant les circonftances du difcours, *je parle* DE MOI, DE NOUS, DE TOI, DE VOUS, DE LUI, D'ELLE, D'EUX, D'ELLES, DE CELA, DE CETTE CHOSE, OU DE CES CHOSES.

En, tient auffi très-fouvent lieu d'un nom au nominatif ou à l'accufatif, lorfque ce nom feroit précédé d'un article partitif, s'il étoit exprimé: comme quand je dis, en parlant de livres, *il m'*EN *eft arrivé de Hollande*, c'eft-à-dire, *des livres me font arrivés;* ou en parlant d'argent, *j'*EN *ai reçu*, c'eft-à-dire, *j'ai reçu de l'argent.*

D. *Par le détail que vous venez de faire, avez-vous obfervé combien il y a de pronoms conjonctifs?*

R. Oui: il y en a douze, qui font, *me*, *nous*, *te*, *vous*, *fe*, *lui*, *leur*, *y*, *le*, *la*, *les*, *en*.

D. *Puifque* nous, vous, & lui, *font auffi pronoms perfonnels, comment connoîtrez-vous quand ils feront pronoms conjonctifs?*

R. Je le connoîtrai quand ils feront fans articles, qu'ils feront régimes de quelques verbes, qu'on pourra les tourner de quelqu'une des manieres que nous venons de marquer, & qu'on pourra les changer de place, fans changer le fens du difcours. Ce qu'il fera aifé de connoître à l'égard de *nous* dans cette phrafe, *Dieu* NOUS *a aimés jufqu'à* NOUS

en-

envoyer ſon propre Fils: puiſqu'on peut dire, ſans en changer le ſens, *Dieu à aimé* NOUS, *juſqu'à envoyer* A NOUS *ſon propre Fils.*

D. *N'avez-vous pas dit au Chapitre IV, que* le, la, *&* les, *étoient des articles?*

R. Oui: ils ſont articles dans certaines occaſions, & pronoms conjonctifs dans d'autres.

D. *Expliquez-moi quand ils ſont articles, & quand ils ſont pronoms conjonctifs.*

R. Le, la, les, ſont toujours articles, étant joints à des noms; & ils ſont toujours pronoms conjonctifs, quand ils ſont joints à des verbes.

Obſervations ſur les Pronons conjonctifs.

D. *Pourquoi les pronoms conjonctifs ne peuvent-ils pas toujours ſe tourner par les pronoms perſonnels?*

R. La raiſon générale eſt qu'il y a des pronoms perſonnels qui ne peuvent ſe dire que des perſonnes; & que les pronoms conjonctifs qui y répondent, ou ſe diſent également des perſonnes & des choſes, ou ne ſe diſent que des choſes.

D. *Pour me rendre cette réponſe plus claire, & avant que d'en faire l'application à des exemples, dites-moi quels ſont, parmi les pronoms perſonnels & conjonctifs, ceux qui ſe mettent pour les perſonnes, & ceux qui ſe mettent pour les choſes.*

R. 1. Parmi les pronoms perſonnels, *je,*

moi, & *nous*; *tu*, *toi*, & *vous*, se rapportent toujours à des personnes, ou, ce qui est égal, à des choses personifiées.

Il, *ils*, *elle*, *elles*, au nominatif, se disent indifféremment des personnes & des choses. Ainsi quand on dit, *il est beau*, *elle est charmante*, on peut parler d'un homme & d'une femme, ou de toute autre chose, comme d'un château, d'une maison, &c.

Lui, *eux*, tant au nominatif qu'aux autres cas, & les cas d'*elle* & *elles*, hors le nominatif, ne se rapportent ordinairement qu'aux personnes. Ainsi, en disant, *je dépends de lui*, *je m'en rapporterai à eux*, *je pensois à elle*, *je réponds d'elles*, je parle d'hommes & de femmes.

2. Parmi les pronoms conjonctifs, *me*, *nous*, *te*, *vous*, ne doivent se rapporter qu'aux personnes.

Quoique *lui* & *leur* ne se disent proprement que des personnes, il y a cependant des occasions où l'usage les admet avec rapport aux choses.

Le, *la*, *les*, *se*, & *en*, se disent également des personnes & des choses.

Y, ne se dit ordinairement que des choses.

On peut recourir aux exemples que nous avons rapportés plus haut pour chacun de ces pronoms conjonctifs.

D. *Que s'ensuit-il de cette variété dans l'usage des pronoms personnels & conjonctifs?*

R. Il s'ensuit que les pronoms conjonctifs

ne peuvent pas toujours ſe rendre pas les pronoms perſonnels; parce que ſi un pronom conjonctif a rapport à une choſe, le pronom perſonnel qui y répond, & que l'on voudroit y ſubſtituer, ne pourra ſe dire que des perſonnes. Par exemple, en parlant d'un livre on ne peut pas dire, *je connois lui*, au lieu de *je le connois*; parce que *lui* ne s'emploie que pour les perſonnes, & que *livre* eſt une choſe. Il faudroit dire, *je connois ce livre.*

Par la même raiſon, on ne peut pas toujours ſe ſervir des pronoms perſonnels, lorſqu'on ne veut pas répéter les noms des choſes, & il eſt ſouvent néceſſaire d'avoir recours aux pronoms conjonctifs. Ainſi on ne peut pas dire, en parlant d'un cheval, *je me ſers* DE LUI, mais *je m'*EN *ſers*; ni en parlant d'une montre, *j'ai recours* A ELLE *pour ſavoir l'heure*, mais *j'*Y *ai recours*, *&c.*

D. *Quel fruit doit-on tirer des principes que vous venez d'établir ſur les pronoms perſonnels & conjonctifs?*

R. C'eſt de n'en pas confondre les uſages en parlant ou en écrivant, & de ne pas faire rapporter aux perſonnes les pronoms qui ne doivent ſe dire que des choſes, ni aux choſes ceux qui ne doivent ſe dire que des perſonnes. On ne ſe trompe pas ordinairement pour les pronoms de la premiere & de la ſeconde perſonne. Ceux de la troiſieme demandent plus d'attention, parce qu'il y a bien des occaſions où l'uſage s'écarte de regles générales.

Sans entrer dans le détail des exceptions, j'obſerverai ſeulement en général que quand on fait rapporter aux noms des choſes, les pronoms que nous avons dit ne convenir qu'aux perſonnes, il s'agit preſque toujours de choſes que l'on anime & que l'on perſonifie en quelque ſorte, en leur attribuant ce qu'il eſt plus ordinaire d'attribuer aux perſonnes.

Par exemple, dans cette phraſe, *Quand la vérité ſe montre dans tout ſon éclat, il faut* LUI *rendre les armes, & il n'eſt pas de cœur qui puiſſe tenir contre* ELLE; on emploie les pronoms *lui* & *elle*, parce que la vérité y eſt repréſentée comme une perſonne charmante qui n'a qu'à ſe montrer pour ſe faire aimer. Et dans cette phraſe, *les torrens entraînent avec* EUX *tout ce qu'ils rencontrent: quelques digues qu'on* LEUR *oppoſe, rien n'eſt capable de les arrêter*, on ſe ſert des pronoms *eux* & *leur*, parce qu'on dit des torrents ce que l'on pourroit dire d'un homme qui emporteroit quelque choſe, & qu'on ne pourroit arrêter dans ſa courſe.

D. *Je vous demanderai, pour finir cet article, ſi une femme doit dire*, j'ai été malade, & je la ſuis encore, *ou* je le ſuis encore.

R. Il faut convenir que bien des femmes diſent, *je la ſuis encore*. Mais celle qui ſe piquent de bien parler, tous les gens de lettres, & la plupart des bons auteurs diſent & écrivent, *je le ſuis encore*. Voilà deux uſages qui ont chacun leurs partiſans. Le ſecond eſt le

plus généralement autorisé, & je me déterminerai d'autant plus volontiers à le suivre, qu'il me paroît plus conforme aux principes de la langue. J'établirai à ce sujet deux regles que je crois générales, & que j'appuyerai de quelques exemples tirés des Auteurs les plus modernes, pour confirmer davantage l'usage que j'adopte.

I. Le pronom conjonctif *le* est indéclinable, c'est-à-dire, qu'il est toujours le même pour le masculin & le féminin, pour le singulier & le pluriel, toutes les fois qu'il se rapporte à un ou à plusieurs noms adjectifs, de quelque genre & en quelque nombre qu'ils soient: comme on le voit dans les exemples suivans.

Dans la Tragédie d'Electre de M. Crebillon, cette Princesse dit, Acte I, Sc. V,

Moi son esclave! Hélas! d'où vient que je LE suis?

où *le* se rapporte à l'adjectif *esclave*, qui est au féminin.

M. L. M. D. T. Dame aussi respectable par son esprit & ses vertus, que par son illustre naissance, dit dans une de ses Lettres à l'Auteur: *Mon silence a pu vous donner lieu de penser que je n'étois pas aussi sensible que je* LE *suis au succès de vos travaux, &c.* où l'on voit que *le* se rapporte à l'adjectif *sensible*.

Le P. Daniel dit dans son Histoire de France, en parlant de Catherine de Médicis: *Elle étoit jalouse de son autorité, & elle* LE *devoit être:* où *le* se rapporte à l'adjectif *jalouse*.

On lit dans une Comédie très-connue : *Fut-il jamais une fille plus malheureuse & plus ridiculement traitée que je* LE *suis?* où *le* se rapporte aux adjectifs *malheureuse* & *traitée.*

Dans une des Lettres de la Marquise de... au Comte de... on lit: *Vous m'avez trouvée aimable, je cesse de vous* LE *paroître;* & dans une autre, *mais exempte de caprices, je ne* LE *suis pas de soupçons*, où l'on voit que le pronom *le* de la premiere phrase se rapporte à *aimable*, & que celui de la seconde se rapporte à *exempte de caprices.*

De mêmes plusieurs femmes diront incontestablement: *Avons-nous jamais été aussi tranquilles que nous* LE *sommes*? & non pas, *que nous* LES *sommes*, quoique l'adjectif *tranquilles* auquel *le* se rapporte, soit au pluriel.

II. Le pronom conjonctif *le* est déclinable, c'est-à-dire, qu'il fait *la* au féminin, & *les* au pluriel, toutes les fois qu'il se rapporte à un nom substantif.

Ainsi, lorsqu'on dit à quelqu'un *étoit-ce là votre pensée?* il répondra fort bien *pouvez-vous douter que ce ne* LA *fût?* parce que *la* se rapporte au nom substantif *pensée.*

De même, si l'on demande à une femme, *êtes-vous Madame une telle?* ou à une Actrice, *êtes-vous Andromaque dans cette Tragédie*? elles peuvent répondre l'une & l'autre, *oui je* LA *suis*, parce que *la* se rapporte aux substantifs *Madame une telle* & *Andromaque.*

On sentira encore mieux la différence de *le*

déclinable ou indéclinable dans cet exemple. La femme qui sur la question si elle étoit malade, a répondu *je* LE *suis*, doit répondre à un Médecin qui lui demanderoit si elle est la malade pour laquelle on l'a fait venir, *je la suis ;* parce qu'alors *malade* est employé comme substantif.

Par la même raison, si l'on me demande, *sont-ce là vos gens ?* je répondrai, *oui*, *ce* LES *sont*, parce que *les* se rapporte à *gens*, qui est au pluriel.

D. *Il ne me reste plus qu'à vous demander pourquoi le pronom conjonctif* le *est déclinable quand il se rapporte à un nom substantif, & qu'il ne l'est pas quand il se rapporte à un nom adjectif.*

R. La meilleure raison est qu'ayant rapport à un nom substantif, il doit en prendre le genre & le nombre, comme un adjectif: ce qui n'arrive pas, quand il n'a rapport précisément qu'à un nom adjectif, qui n'a par lui-même ni genre, ni nombre, mais seulement par le substantif auquel il est joint, & sur lequel *le* ne tombe point dans le cas dont il s'agit ici.

Une nouvelle preuve de cette différence, c'est que le pronom *le*, dans les circonstances où il se rapporte à un substantif, peut absolument se tourner par un pronom personnel. *Etoit-ce là votre pensée ? ce l'étoit*, ou *c'étoit* ELLE. *Etes-vous Monsieur un tel ? je le suis*, ou *je suis* LUI. *Etes-vous Madame une telle ? Etes-vous Andromaque ? Etes-vous la malade ? je la suis*, ou *je suis* ELLE. *Sont-ce là vos gens ?*

ce les sont, ou *ce sont* EUX: ce qu'on ne peut pas faire à l'égard du pronom *le*, quand il se rapporte à un nom adjectif, ou tout au plus il ne peut se tourner que par le mot vague *cela*. *J'ai été malade*, *& je le suis*, ou *je suis cela*, c'est-à-dire, ce qui est exprimé par le nom adjectif *malade*.

ARTICLE III.

Des Pronoms possessifs.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS *par* Pronoms possessifs?

R. J'entends des pronoms qui marquent la possession & la propriété de quelque chose: comme quand je dis, *mon habit*, *votre chapeau*, *son livre*.

D. *Combien y a-t-il de sortes de pronoms possessifs?*

R. Il y en a de deux sortes; savoir, les *pronoms possessifs absolus*, & *les pronoms possessifs relatifs*.

D. *Quelle différence y a-t-il entre les uns & les autres?*

R. C'est que les *pronoms possessifs absolus* précedent toujours le nom auquel ils sont joints, & que les *pronoms possessifs relatifs* n'étant pas joints avec leur substantif, le supposent énoncé auparavant, & y ont relation.

D.

D. *Comment divisez-vous les pronoms possessifs?*

R. Je les divise par rapport aux trois personnes.

D. *Quels sont les pronoms possessifs absolus des trois personnes?*

R. 1. Pour la premiere personne du singulier, ce sont, *mon* au masculin, & *ma* au féminin, qui font *mes* au pluriel.

Pour la premiere personne du pluriel, c'est *nôtre* au masculin & au féminin, qui fait *nos* au pluriel.

2. Pour la seconde personne du singulier, ce sont, *ton* au masculin, & *ta* au féminin, qui font *tes* au pluriel.

Pour la seconde personne du pluriel, c'est *votre* au masculin & au féminin, qui fait *vos* au pluriel.

3. Pour la troisieme personne du singulier, ce sont, *son* au masculin, & *sa* au féminin, qui font *ses* au pluriel.

Pour la troisieme personne du pluriel c'est *leur* au masculin & au féminin, qui fait *leurs* au pluriel.

D. *Quels sont les pronoms possessifs relatifs des trois personnes?*

R. 1. Pour la premiere personne du singulier, ce sont, *le mien* au masculin, & *la mienne* au féminin.

Pour la premiere personne du pluriel, ce sont, *le nôtre* au masculin, & *la nôtre* au féminin.

2. Pour la seconde personne du singulier, ce sont, *le tien* au masculin, & *la tienne* au féminin.

Pour le seconde personne du pluriel, ce sont, *le vôtre* au masculin, & *la vôtre* au féminin.

3. Pour la troisieme personne du singulier, ce sont, *le sien* au masculin, & *la sienne* au féminin.

Pour la troisieme personne du pluriel, ce sont, *le leur* au masculin, & *la leur* au féminin.

D. *Rassemblez & récitez tous ces pronoms de suite.*

R. Pronoms possessifs absolus.

Sing. Mascul.	*Sing. Fémin.*	*Plur. des deux genr.*
Mon.	Ma.	Mes.
Ton.	Ta.	Tes.
Son.	Sa	Ses.
Notre.	Notre.	Nos.
Votre.	Votre.	Vos.
Leur.	Leur.	Leurs.

Pronoms possessifs relatifs.

SINGULIER.		PLURIEL.	
Masculin.	*Fémin.*	*Mascul.*	*Fémin.*
Le Mien,	la Mienne.	Les Miens,	les Miennes.
Le Tien,	la Tienne.	Les Tiens,	les Tiennes.
Le Sien,	la Sienne.	Les Siens,	les Siennes.
Le Nôtre,	la Nôtre.	Les Nôtres,	les Nôtres.
Le Vôtre,	la Vôtre.	Les Vôtres,	les Vôtres.
Le Leur,	la Leur.	Les Leurs,	les Leurs.

D. *Pourquoi ces mots sont-ils mis au rang des pronoms?*

R. Parce qu'ils tiennent la place des pronoms personnels, ou des noms au génitif. Ainsi, *mon ouvrage*, *notre devoir*, *ton habit*, *votre maître*, *son cheval*, en parlant de Pierre, *leur Roi*, en parlant des François, signifient *l'ouvrage de moi*, *le devoir de nous*, *l'habit de toi*, *le maître de vous*, *le cheval de lui* ou *de Pierre*, *le Roi d'eux* ou *des François*.

Les mêmes exemples peuvent s'appliquer aux pronoms possessifs relatifs.

D. *Comment me ferez-vous entendre que ces pronoms possessifs marquent, comme vous avez dit, la possession & la propriété de quelque chose?*

R. Quand je dis, *mon livre*, *votre maison*, c'est comme si je disois, *le livre qui m'appartient, & dont je suis possesseur; la maison qui vous appartient, & dont vous êtes possesseur*: & cette possession ou propriété est exprimée par les mots *mon* & *votre*.

D. *Expliquez-moi par des exemples la différence qu'il y a entre les pronoms possessifs absolus, & les pronoms possessifs relatifs.*

R. J'ai dit que les possessifs absolus précédoient toujours les noms auxquels ils sont joints comme *mon cheval*, *votre carrosse*, *sa chambre*, *leurs meubles*, & ainsi des autres.

Les possessifs relatifs, au contraire, supposent toujours un nom qui a été énoncé auparavant, & auquel ils se rapportent: comme quand je dis, *j'ai vendu mon cheval, avez-vous encore* LE VÔTRE ? c'est-à-dire, *votre cheval*.

Vous altérez votre santé, je conserve LA MIENNE, c'est-à-dire, *ma santé.*

D. *Pourquoi avez-vous mis un accent circonflexe* (A) *sur* NÔTRE, VÔTRE, *possessifs relatifs, & que vous n'en avez pas mis sur* NOTRE, VOTRE, *possessifs absolus?*

R. Parce que la voyelle *ô* dans NÔTRE, VÔTRE, possessifs relatifs, est toujours longue, & qu'elle est breve dans NOTRE, VOTRE, possessifs absolus.

D. *Vous avez dit dans l'article précédent que* leur *étoit pronom conjonctif, & vous dites présentement qu'il est pronom possessif: comment pourrai-je connoître quand il sera l'un ou l'autre?*

R. Leur, est toujours pronom conjonctif, quand il est sans article, joint à un verbe, & que l'on peut mettre à sa place *à eux* ou *à elles*: au lieu qu'il est toujours pronom possessif, quand il a un article, ou qu'il est joint à un nom, ou qu'il en suppose un qui est auparavant.

D. *Appliquez cette regle à quelques exemples?*

R. Dans cette phrase: *Les Maîtres à qui l'on confie de jeunes gens, doivent* LEUR *donner toute* LEUR *attention*; le premier *leur* est pronom conjonctif, parce qu'il est sans article, que d'ailleurs il est joint au verbe *donner*, & qu'on peut mettre *à eux* à sa place, en disant, *doivent donner* A EUX. Le second *leur* est pronom possessif, parce qu'il est joint à un nom, qui est *attention*.

Dans cette autre phrase: *Quand vos freres*

viendront, *je* LEUR *montrerai ma bibliotheque*, *& j'espere qu'ils me montreront* LA LEUR ; le premier *leur* est pronom conjonctif, parce qu'il est joint au verbe *montrerai*, & qu'on peut le rendre par *à eux*, *je montrerai* A EUX. Le second *leur* est pronom possessif, parce qu'il a un article qui est *la*, & qu'il se rapporte au nom *bibliotheque*, qui est auparavant : *ils me montreront* LEUR *bibliotheque*.

D. *Les pronoms possessifs se rapportent-ils tous également aux personnes & aux choses?*

R. Il n'y a pas de difficulté à l'égard des pronoms possessifs de la premiere & de la seconde personne. C'est toujours aux personnes qu'ils se rapportent, par les raisons que nous avons expliquées pour les pronoms personnels & conjonctifs.

Il n'en est pas de même des pronoms possessifs de la troisieme personne, qui se rapportent tantôt aux personnes, & tantôt aux choses. Sur quoi il faut observer,

1. Qu'on peut toujours les faire rapporter aux personnes : comme dans cette phrase, *Un Roi ne tient* SON *autorité que de Dieu seul*, *& nulle puissance sur la terre ne peut dispenser* SES *sujets de* LEUR *serment de fidélité* ; on voit que *son autorité* & *ses sujets* se rapportent à *Roi*, & que leur serment se rapporte à *sujets*.

2. Que quand il s'agit de choses, il n'est pas toujours libre de se servir de ces pronoms possessifs de la troisieme personne. Ainsi on dit bien, *remettez ce livre en* SA *place* ; *tous les*

corps ont LEURS *dimensions*; mais on ne dira pas, en parlant d'une maison, *j'admire* SON *architecture*, SES *appartements*, SA *situation*; ni en parlant d'un arbre, SES *fruits sont excellents.*

D. *Quelles regles doit-on suivre pour savoir quand on peut se servir des pronoms possessifs de la troisieme personne avec rapport aux choses?*

R. Il y en a une qui paroît générale; c'est qu'on se sert de *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*, quand on parle de choses tout-à-fait propres ou essentielles à celle qui est exprimée auparavant dans la même phrase, par un nom ou par un pronom: comme quand on dit, *remettez ce livre en* SA *place*, ou *remettez-le en* SA *place. La Seine a* SA *source en Bourgogne*, ou *elle a* SA *source en Bourgogne. La mer a* SON *flux & reflux. Les arbres portent* LEURS *fruits chacun dans leur saison.*

Les exceptions de cette regle, s'il y en a, & les autres circonstances où l'on ne peut pas se servir des pronoms possessifs de la troisieme personne avec rapport aux choses, s'apprendront par l'usage.

D. *Que fait-on quand on ne peut pas se servir des pronoms possessifs de la troisieme personne?*

R. Comme nous avons dit que les pronoms possessifs tenoient la place des pronoms personnels ou des noms au génitif, on a recours au pronom conjonctif *en*, qui se met aussi pour le génitif des pronoms personnels ou des noms de choses. Ainsi, au lieu de dire, en

parlant d'une maiſon, *j'admire* SON *architecture*, SES *appartements*, SA *ſituation*, & en parlant d'un arbre, SES *fruits ſont excellents*; il faut dire, *j'*EN *admire l'architecture, les appartemens, la ſituation*; & *les fruits* EN *ſont excellents*, &c.

Ces regles regardent les pronoms poſſeſſifs relatifs, comme les pronoms poſſeſſifs abſolus.

D. *Quels articles prennent les pronoms poſſeſſifs?*

R. Les poſſeſſifs abſolus prennent l'article indéfini, & les poſſeſſifs relatifs prennent l'article défini.

D. *Déclinez-les de ſuite, en joignant les maſculins aux féminins, & pour vous exercer, ajoutez-y des noms.*

R. SINGULIER.

	Maſculin.	*Féminin.*
Nom. Acc.	*mon* Livre.	*ma* Plume.
Gen. Abl.	*de mon* Livre.	*de ma* Plume.
Dat.	*à mon* Livre.	*à ma* Plume.
Voc.	*ô mon* Livre.	*ô ma* Plume.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*mes* Livres.	*mes* Plumes.
Gen. Abl.	*de mes* Livres.	*de mes* Plumes.
Dat.	*à mes* Livres.	*à mes* Plumes.
Voc.	*ô mes* Livres.	*ô mes* Plumes.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*ton* Ami.	*ta* Maiſon.

	Masculin.	*Féminin.*
Gen. Abl.	*de ton* Ami.	*de ta* Maison.
Dat.	*à ton* Ami.	*à ta* Maison.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*tes* Amis.	*tes* Maisons.
Gen. Abl.	*de tes* Amis.	*de tes* Maisons.
Dat.	*à tes* Amis.	*à tes* Maisons.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*son* Cousin.	*sa* Cousine.
Gen. Abl.	*de son* Cousin.	*de sa* Cousine.
Dat.	*à son* Cousin.	*à sa* Cousine.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*ses* Cousins.	*ses* Cousines.
Gen. Abl.	*de ses* Cousins.	*de ses* Cousines.
Dat.	*à ses* Cousins.	*à ses* Cousines.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*notre* Frere.	*notre* Sœur.
Gen. Abl.	*de notre* Frere.	*de notre* Sœur.
Dat.	*à notre* Frere.	*à notre* Sœur.
Voc.	*ô notre* Frere.	*ô notre* Sœur.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*nos* Freres.	*nos* Sœurs.
Gen. Abl.	*de nos* Freres.	*de nos* Sœurs.
Dat.	*à nos* Freres.	*à nos* Sœurs.
Voc.	*ô nos* Freres.	*ô nos* Sœurs.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*votre* Lit.	*votre* Chambre.
Gen. Abl.	*de votre* Lit.	*de votre* Chambre.
Dat.	*à votre* Lit.	*à votre* Chambre.

PLURIEL.

	Masculin.	*Féminin.*
Nom. Acc.	*vos* Lits.	*vos* Chambres.
Gen. Abl.	*de vos* Lits.	*de vos* Chambres.
Dat.	*à vos* Lits.	*à vos* Chambres.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*leur* Papier.	*leur* Table.
Gen. Abl.	*de leur* Papier.	*de leur* Table.
Dat.	*à leur* Papier.	*à leur* Table.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*leurs* Papiers.	*leurs* Tables.
Gen. Abl.	*de leurs* Papiers.	*de leurs* Tables.
Dat.	*à leurs* Papiers.	*à leurs* Tables.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*le* Mien.	*la* Mienne.
Gen. Abl.	*du* Mien.	*de la* Mienne.
Dat.	*au* Mien.	*à la* Mienne.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*les* Miens.	*les* Miennes.
Gen. Abl.	*des* Miens.	*des* Miennes.
Dat.	*aux* Miens.	*aux* Miennes.

SINGULIER.

Nom. Acc.	*le* Leur.	*la* Leur.
Gen. Abl.	*du* Leur.	*de la* Leur.
Dat.	*au* Leur.	*à la* Leur.

PLURIEL.

Nom. Acc.	*les* Leurs.	*les* Leurs.
Gen. Abl.	*des* Leurs.	*des* Leurs.
Dat.	*aux* Leurs.	*aux* Leurs.

Les autres pronoms poſſeſſifs relatifs ſe déclinent comme les deux derniers.

D. Mon, ton, ſon, *au ſingulier, ne s'emploient-ils qu'avec les noms maſculins?*

R. Ils s'emploient encore avec tous les noms féminins qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aſpirée. Ainſi, au lieu de dire, *ma ame, ta induſtrie, ſa eſpérance*, dont la prononciation ſeroit déſagréable, on dit, *mon ame, ton induſtrie, ſon eſpérance.*

ARTICLE IV.

Des Pronoms démonſtratifs.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS *par* Pronoms démonſtratifs?

R. J'entends des pronoms qui ſervent communément à indiquer ou montrer l'objet dont il s'agit dans le diſcours.

D. *Quels ſont ces pronoms?*

R. Ce ſont,

Maſc.	SING.	Ce, cet.	PLUR.	Ces.
Fém.	. .	Cette.	. .	Ces.
Maſc.	. .	Celui.	. .	Ceux.
Fém.	. .	Celle.	. .	Celles.
Maſc.	. .	Celui-ci.	. .	Ceux-ci.
Fém.	. .	Celle-ci.	. .	Celles-ci.

Masc.	. .	Celui-là.	. .	Ceux-là.
Fém.	. .	Celle-là.	. .	Celles-là.
Masc.		{ Ceci. Cela.		

D. *Expliquez-moi, par quelques exemples, la définition que vous avez donnée des pronoms démonstratifs.*

R. Quand je dis, *ce livre*, *cette table*, j'indique & je montre *le livre* & *la table* dont je parle, & ainsi des autres.

D. *Comment emploie-t-on ces pronoms dans le discours?*

R. Ils y ont différents usages, suivant les différentes manieres dont ils indiquent les choses dont on parle.

D. *Quel est l'usage de* ce, cet, cette, *&* cet?

R. On les met toujours devant des noms substantifs de personnes ou de choses, quelquefois précédés ou suivis de leurs adjectifs: (à la réserve de *ce*, qui se met souvent avant d'autres mots.) Et alors on ne peut pas dire que ce soient de véritables pronoms, puisqu'ils ne tiennent la place d'aucun nom. Ce sont plutôt des especes d'adjectifs, par le moyen desquels les objets sont mis en quelque sorte sous les yeux: comme quand on dit, CE *ciel*, CETTE *terre*, CES *éléments sont l'ouvrage de Dieu.*

D. *Quelle différence y a-t-il entre* ce *&* cet?

R. Il n'y en a pas d'autre, sinon que *ce* se

met devant les noms masculins qui commencent par une consonne ou par une *h* aspirée, comme, *ce palais*, *ce héros*; & que *cet* se met devant les noms masculins qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, comme, *cet oiseau*, *cet honneur.*

D. *Que fait-on quand avec ces mêmes pronoms on veut indiquer des objets plus ou moins éloignés?*

R. On met après les noms substantifs auxquels ils sont joints, les petits mots *ci* & *là*. *Ci* marque que l'objet est proche, comme, *ce pays-ci*, *cet homme-ci*, *cette chambre-ci*, *ces livres-ci*, *&c.* *Là* marque que l'objet est plus éloigné, comme, *ce pays-là*, *cet homme-là*, *cette chambre-là*, *ces livres-là*, *&c.*

D. *Ne peut-on pas, dans le même sens, mettre* ici *à la place de* ci, *& dire*, cet homme ici, cette chambre ici, ces livres ici, &c?

R. Non: c'est une expression vicieuse, dans laquelle bien des gens tombent, & qu'il faut absolument éviter.

D. *Quel est l'usage de* ce, *quand il n'est pas joint à un nom substantif?*

R. 1. Il est relatif à ce qui précede dans le discours, & il indique une personne ou une chose dont on a déja parlé: comme quand on dit, *je lis Horace & Virgile, parce que* CE *sont les meilleurs Poëtes latins. Les Astronomes qui prétendent connoître la nature des étoiles fixes, assurent que* CE *sont autant de soleils:* où l'on voit que dans la premiere phrase, *ce* se

rapporte à *Horace* & à *Virgile*, & dans la seconde, aux *étoiles fixes.*

2. Il est relatif à ce qui suit dans le discours, & il indique une personne ou une chose dont on va parler: comme quand on dit, *C'étoit un grand capitaine que César. C'est ne pas connoître les courtisans, que de compter sur leurs promesses; ce* dans le premier exemple se rapporte à *César*, & dans le second à ces mots, *compter sur leurs promesses.*

Dans plusieurs occasions où *ce* est relatif à ce qui suit dans le discours, il n'y est employé que par élégance, & pour donner plus de force & d'énergie à l'expression: car quand je dis, CE *fut l'envie qui occasionna le premier meurtre dans le monde*, c'est au fond comme si je disois, *l'envie occasionna le premier meurtre dans le monde.* Cependant il y a dans la premiere expression une certaine énergie qui ne se trouve pas dans l'autre.

3. Souvent *ce* est mis pour le mot général *chose*, dont la signification est restreinte & déterminée par les mots qui le suivent: comme dans ces exemples, *Faites attention à* CE *que vous m'avez promis*, c'est-à-dire, *à la chose que vous m'avez promise. On ne doit s'appliquer qu'à* CE *qui peut être utile*, c'est-à-dire, *à la chose* ou *aux choses qui peuvent être utiles*, *&c.*

Il faut remarquer que dans tous les cas où *ce* n'est pas joint à un substantif, il ne change pas de terminaison, quoiqu'il se rapporte à

des noms du maſculin ou du féminin, au ſingulier & au pluriel.

D. *Quelles réflexions avez-vous à faire ſur* celui, celle, *& leurs pluriels?*

R. Celui & *celle* ne ſont jamais joints à des noms ſubſtantifs. Ils n'ont par eux-mêmes qu'une ſignification vague de perſonnes ou de choſes, laquelle ſignification doit être expliquée & déterminée par les mots ſuivants, ſans leſquels ces pronoms ne peuvent ſubſiſter dans le diſcours: ce qu'on reconnoîtra dans les phraſes ſuivantes; CELUI *qui met ſa confiance en Dieu, ne ſera pas trompé. De toutes les félicités,* CELLE *dont les juſtes jouiſſent dans le ciel, eſt la ſeule à laquelle nous devons aſpirer. Bienheureux ſont* CEUX *qui ſouffrent perſécution pour Jeſus-Chriſt.*

D. *Comment emploie-t-on dans le diſcours les pronoms* celui-ci, celle-ci, celui-là, celle-là, *avec leurs pluriels?*

R. On ne les joint jamais à aucun nom ſubſtantif, & ils ont une ſignification déterminée & independante des mots dont ils peuvent être ſuivis. On s'en ſert ordinairement pour déſigner une perſonne ou une choſe qui eſt ſous les yeux, ou dont on a déja parlé: comme quand on dit, en parlant de deux hommes, CELUI-CI *eſt le plus habile,* CELUI-LA *eſt le plus ignorant:* & en parlant de maiſons, *Je préfere* CELLE-CI *à* CELLE-LA, *&c.*

Celui-ci, celle-ci, marquent des objets pro-

ches, & *celui-là*, *celle-là*, des objets plus éloignés.

D. *Quelle est la signification & l'usage des pronoms* ceci & cela?

R. Ils ne se disent que des choses, & n'ont pas de pluriel, ensorte que *ceci* peut ordinairement se rendre par *cette chose-ci*, & *cela* par *cette chose-là*. Ainsi quand je dis, *Ceci mérite attention. Que pensez-vous de celà?* c'est comme si je disois, *Cette chose mérite attention. Que pensez-vous de cette chose-là? &c.*

D. *De quelle personne sont ces pronoms démonstratifs?*

R. Ils sont tous de la troisieme personne.

D. *Quel article prennent-ils?*

R. Ils prennent l'article indéfini.

D. *Déclinez-les, en joignant des noms à ceux qui peuvent en souffrir.*

SINGULIER.

Nom. Acc. *ce* Palais, *cet* Oiseau. Gen. Abl. *de ce* Palais, *de cet* Oiseau. Dat. *à ce* Palais, *à cet* Oiseau.

PLURIEL.

Nom. Acc. *ces* Palais, *ces* Oiseaux. Gen. Abl. *de ces* Palais, *de ces* Oiseaux. Dat. *à ces* Palais, *à ces* Oiseaux.

SINGULIER.

Nom. Acc. *cette* Femme. Gen. Abl. *de cette* Femme. Dat. *à cette* Femme.

PLURIEL.

Nom. Acc. *ces* Femmes. Gen. Abl. *de ces* Femmes. Dat. *à ces* Femmes.

SINGULIER.

Nom. Acc. Celui. Celle. *Gen. Abl.* de Celui. de Celle. *Dat.* à Celui. à Celle.

PLURIEL.

Nom. Acc. Ceux. Celles. *Gen. Abl.* de Ceux. de Celles. *Dat.* à Ceux. à Celles.

SINGULIER.

Nom. Acc. Celui-ci. Celle-ci. *Gen. Abl.* de Celui-ci. de Celle-ci. *Dat.* à Celui-ci. à Celle-ci.

PLURIEL.

Nom. Acc. Ceux-ci. Celles-ci. *Gen. Abl.* de Ceux-ci. de Celles-ci. *Dat.* à Ceux-ci. à Celles-ci.

SINGULIER.

Nom. Acc. Celui là. Celle-là. *Gen. Abl.* de Celui-là. de Celle-là. *Dat.* à Celui-là. à Celle-là.

PLURIEL.

Nom. Acc. Ceux-là. Celles-là. *Gen. Abl.* de Ceux-là. de Celles-là. *Dat.* à Ceux-là. à Celles-là.

SINGULIER.

Nom. Acc. Ceci. Cela. *Gen. Abl.* de Ceci. de Cela. *Dat.* à Ceci. à Cela.

Ces deux pronoms n'ont point de pluriels.

ARTICLE V.

Des Pronoms relatifs.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS *par* Pronoms relatifs?

R. J'entends des pronoms qui rappellent dans le discours les idées des personnes ou des choses dont on a déja parlé, pour les expliquer, ou pour en restreindre & déterminer l'étendue.

D. *Pourquoi les appelle-t-on* relatifs?

R. A cause de la relation ou du rapport qu'ils ont à des noms ou à des pronoms qui les précedent, & qui expriment les personnes ou les choses dont ils rappellent les idées.

D. *Quels sont ces pronoms relatifs?*

R. Ce sont,

Qui, *que*, *quoi*, *dont*, des deux genres.

Lequel, masculin.

Laquelle, féminin.

D. *Faites-moi entendre par des exemples que ces pronoms relatifs ont toujours rapport à un autre nom ou pronom qui est auparavant.*

R. Quand je dis, *Dieu* QUI *aime les hommes; qui*, a rapport à *Dieu*, & c'est comme si je disois, *Dieu*, LEQUEL DIEU *aime les hommes*. De même quand je dis, *l'argent* QUE *j'ai dépensé; que*, se rapporte à *l'argent*, & c'est

comme si je disois, *l'argent*, LEQUEL ARGENT *j'ai dépensé*. Ainsi des autres pronoms relatifs.

D. *Qu'avez-vous entendu, en disant que les pronoms relatifs expliquent les idées précédentes, ou en restreignent & déterminent l'étendue?*

R. J'ai entendu que les pronoms relatifs ont deux usages principaux dans le discours, selon lesquels ils sont, ou *explicatifs*, ou *déterminatifs*.

I. Ils sont *explicatifs*, quand les mots qui suivent & qui en dépendent, ne font que développer ce qui étoit enfermé dans l'idée des noms ou pronoms auxquels les pronoms relatifs se rapportent, sans y rien changer, & que ce qui est ajouté par le moyen des pronoms relatifs aux idées précédentes, leur convient généralement & dans toute leur étendue. Ainsi quand je dis, *Dieu, qui aime les hommes*, ce que j'exprime par *qui aime les hommes*, ne fait qu'expliquer ce qui est compris dans l'idée de Dieu, qu'on ne peut concevoir sans l'attribut de bonté pour les hommes. De même quand je dis, *Les hommes qui sont créés pour connoître & pour aimer Dieu*, ce que j'ajoute à l'idée d'*hommes* par les mots dépendants de *qui*, convient à cette idée généralement & dans toute son étendue, puisqu'il n'y a pas hommes qui n'ait été créé pour connoître & pour aimer Dieu. Par conséquent *qui* est *explicatif* dans ces deux exemples.

II. Les pronoms relatifs sont *déterminatifs*,

quand on s'en sert pour restreindre & déterminer la signification des noms ou pronoms auxquels ils se rapportent; c'est-à-dire, quand ce qu'on ajoute à une idée par le moyen des pronoms relatifs, ne convient pas à cette idée dans toute son étendue. Ainsi quand je dis, *La doctrine qui met le souverain bien dans la volupté du corps, est indigne d'un philosophe*, je ne parle pas de la doctrine en général; mais pas le pronom *qui*, je la restreins & la détermine à ne signifier que celle qui met le souverain bien dans la volupté du corps. De même quand je dis, *les hommes qui craignent Dieu*, le pronom *qui* fait assez connoître que je ne parle pas de tous les hommes, mais seulement du petit nombre de ceux qui craignent Dieu. Par conséquent *qui* est *déterminatif* dans ces deux exemples.

Ce qu'on vient de dire à l'égard de *qui*, peut également s'appliquer aux autres pronoms relatifs.

D. *Avant que d'entrer dans les réflexions que vous avez à faire sur ces pronoms, dites-moi avec quels articles ils se déclinent.*

R. Ils se déclinent avec l'article indéfini, à l'exception de *lequel* & *laquelle*, qui prennent l'article défini: mais cet article s'y joint de maniere qu'il fait partie du mot, comme on va le voir dans la déclinaison.

D. *Déclinez ces pronoms avec les articles qui leur conviennent.*

R. SINGULIER.

Nom. Qui. *Gen.* *Abl.* de Qui, *ou* Dont. *Dat.* à Qui. *Acc.* Qui, *ou* Que.

AUTRE. SINGULIER.

Nom. *Acc.* Quoi, *ou* Que. *Gen.* *Abl.* de Quoi, *ou* Dont *Dat.* à Quoi.

Le pluriel eſt comme le ſingulier.

SINGULIER.

Nom. Lequel, Laquelle. *Gen.* *Alb.* Duquel, de Laquelle, *ou* Dont. *Dat.* Auquel, à Laquelle. *Acc.* Lequel, Laquelle, *ou* Que.

PLURIEL.

Nom. Leſquels, Leſquelles. *Gen.* *Abl.* Deſquels, Deſquelles, *ou* Dont. *Dat.* Auxquels, Auxquelles; *Acc.* Leſquels, Leſquelles, *ou* Que.

D. *Comment appelle-t-on le nom ou pronom auquel ſe rapporte le pronom relatif?*

R. On l'appelle l'antécédent du pronom relatif. Ainſi dans, *Dieu qui aime les hommes*; *Dieu* eſt l'antécédent de *qui*; & dans, *l'argent que j'ai dépenſé; l'argent* eſt l'antécédent de *que*.

D. *Quelles ſortes de noms peuvent être les antécédents des pronoms relatifs?*

R. Les ſeuls noms ſubſtantifs, parce qu'il n'y a que ces noms qui expriment les idées des perſonnes & des choſes.

D. *Pourquoi avez-vous donc encore mis les pronoms au nombre des antécédents?*

R. Parce qu'alors ils tiennent la place de quelques noms substantifs, ou déja exprimés ou sous-entendus: comme dans cette phrase, *Il est étonnant que Henri IV ait été la victime d'un scélérat*, LUI *qui n'étoit occupé que du bonheur de ses peuples*; *lui*, antécédent de *qui*, tient la place de *Henri IV* exprimé auparavant: & dans ces autres phrases, CELUI *qui veut vivre heureux, doit dompter ses passions. On est assuré de son salut, en pratiquant* CE *que l'Evangile nous prescrit*; les noms substantifs sont sous-entendus. *Celui* antécédent de *qui*, est mis pour *l'homme* : *l'homme qui veut vivre heureux*, *&c.* & *ce*, antécédent de *que*, est mis pour *les choses* : *les choses que l'Evangile nous prescrit.*

D. *Comment peut-on trouver l'antécédent d'un pronom relatif?*

R. En le tournant par *lequel*, *laquelle*, *duquel*, *de laquelle*, *&c.* selon le cas où il est, & en y joignant un nom exprimé auparavant, avec lequel il puisse faire un sens raisonnable. Ainsi dans cette phrase, *Songeons à apaiser la colere de Dieu, dont nous devons craindre les effets*; on trouve que c'est *la colere*, & non pas *Dieu*, qui est l'antécédent de *dont*, parce qu'on peut dire, *Songeons à apaiser la colere de Dieu*, DE LAQUELLE COLERE *nous devons craindre les effets*, & qu'on ne pourroit pas dire, *duquel Dieu nous devons craindre les effets.*

D. *Les pronoms relatifs ont-ils toujours un antécédent exprimé?*

R. Non: il arrive quelquefois que l'antécédent des pronoms relatifs eſt ſous-entendu, & alors cet antécédent ſous-entendu eſt ordirairement un pronom démonſtratif, comme on peut le voir dans ces phraſes; QUI *ne ſait pas garder un ſecret, eſt incapable de gouvernerner*, c'eſt-à dire, CELUI QUI *ne ſait pas*, *&c.* *On ne peut rien exiger* DE QUI *n'a rien*, c'eſt-à-dire, DE CELUI *qui n'a rien. Dieu fait miſéricorde à qui il veut*, c'eſt-à-dire, A CELUI OU A CEUX A QUI *il veut. Les Apôtres annonçoient l'Evangile* A QUI *vouloit les écouter*, c'eſt-à-dire, A CEUX QUI *vouloient les écouter. Des deux diſcours que vous m'avez fait voir, je ne ſais* AUQUEL *je dois donner la préférence*, c'eſt-à-dire, *je ne ſais quel eſt* CELUI AUQUEL *je dois donner la préférence. On dit que Cromwel avoit cinquante chambres, & ſes meilleurs amis ne ſavoient jamais dans* LAQUELLE *il couchoit*, c'eſt-à-dire, *ne ſavoient jamais quelle étoit* CELLE *dans* LAQUELLE *il couchoit. Voilà* DE QUOI *il s'agit*, c'eſt-à-dire, *voilà* CE OU LA CHOSE DE QUOI *il s'agit. C'eſt* A QUOI *je penſois*, c'eſt-à-dire, *c'eſt* CE OU LA CHOSE A QUOI *je penſois.*

D. *N'y a-t-il pas des occaſions où quelques-uns de ces pronoms relatifs n'ont point d'antécédent exprimé ou ſous-entendu?*

R. Oui: & alors ils ne ſont plus appellés qu'improprement *relatifs*, n'ayant rapport à aucun antécédent. Ils ſeroient mieux nommés *pronoms abſolus.* Ce ſont plus ordinairement *qui* & *quoi*; & on connoît qu'ils ſont

absolus, c'est-à-dire, sans rapport à un antécédent, quand on peut tourner le premier par *quelle personne*, & l'autre par *quelle chose*: comme dans ces exemples, *je vous ferai connoître* QUI *je suis*, c'est-à-dire, QUELLE PERSONNE *je suis*. *Amenez avec vous* QUI *vous voudrez*, c'est-à-dire, QUELLE PERSONNE *vous voudrez*. *On ne sait encore* A QUOI *attribuer sûrement la chûte des corps pesants*, c'est-à-dire, A QUELLE CHOSE *attribuer*, &c. *Marius avoit sur le visage je ne sais* QUOI *de féroce*, c'est-à-dire, *je ne sais* QUELLE CHOSE *de féroce*.

Nous parlerons plus amplement de cette espece particuliere de pronoms dans l'article suivant.

D. *Croyez-vous qu'avec les principes que vous venez d'établir, on puisse expliquer toutes les différentes manieres dont* qui & quoi *sont employés sans antécédent?*

R. Non: il y a en cette occasion, comme en bien d'autres, plusieurs expressions prises du génie de la langue, & introduites par l'usage, dont on sent toute la force, quoiqu'on ne puisse pas les assujettir aux regles de la Grammaire. C'est ainsi qu'il faut penser de ces façons de parler, A QUI *mieux mieux*. *C'étoit* A QUI *combattroit plus courageusement*. *La pluralité des Dieux est une chose qu'on ne peut s'imaginer* QUI *ait été adoptée par des hommes de bon sens*. *Les plus illustres Romains ne laissoient souvent pas en mourant*, DE QUOI

faire les frais de leurs funérailles. C'est un homme qui a DE QUOI, pour dire, *qui est riche, &c.*

D. *Les pronoms relatifs ne sont-ils pas de quelque usage par rapport aux pronoms démonstratifs?*

R. Oui: nous avons dit à l'article précédent, que *ce* (mis pour le mot général *chose*,) *celui*, *celle*, *ceux*, & *celles*, n'étant jamais joints à des noms substantifs, n'avoient par eux-mêmes qu'une signification vague de personnes ou de choses, laquelle devoit être expliquée & déterminée par les mots suivants; & c'est ordinairement par des pronoms relatifs que cette signification vague est expliquée & déterminée: comme on peut le connoître dans les mêmes exemples que nous avons déja rapportés; *Faites attention à* CE QUE *vous m'avez promis. On ne doit s'appliquer qu'à* CE QUI *peut être utile.* CELUI QUI *met sa confiance en Dieu, ne sera pas trompé. De toutes les félicités*, CELLE DONT *les justes jouissent dans le ciel, est la seule à laquelle nous devons aspirer. Bienheureux sont* CEUX QUI *souffrent persécution pour Jesus-Christ.*

D. *Donnez-moi quelques regles sur l'usage de ces pronoms dans le discours, en commençant par* qui.

R. 1. *Qui*, des deux genres & des deux nombres, se dit également au nominatif, des personnes & des choses; c'est-à-dire, qu'il peut avoir pour antécédent un nom ou un pro-

nom

nom qui exprime une personne ou une chose, comme dans ces exemples. LE JEUNE HOMME QUI *cultive la vertu & les sciences, goûte un bonheur plus solide que* CELUI QUI *passe sa vie dans la dissipation & dans les plaisirs.* LES FABLES QUI *font parler les animaux pour notre instruction, sont plus utiles que* CELLES QUI *attribuent aux Dieux du paganisme les vices & les actions les plus abominables.*

2. Le même pronom relatif *qui*, dans tous les autres cas que le nominatif, ne peut avoir pour antécédent qu'un nom ou un pronom qui exprime une personne: & le génie de notre langue ne souffre pas que le génitif, le datif, l'accusatif, & l'ablatif de ce pronom, se disent des choses, pas même des animaux. Ainsi ces expressions seroient vicieuses; *La maison* DE QUI *j'ai fait l'acquisition. Les sciences* A QUI *je m'applique. L'opinion contre* QUI *je me déclare. Le cheval* DE QUI *je me suis défait.* Mais on dira fort bien, *Combien de grands hommes* DE QUI *les belles actions sont restées dans l'oubli! Il faut bien choisir les amis* A QUI *on veut donner sa confiance. Songeons à fléchir le Juge devant* QUI *nous devons paroître un jour. Il y a un Roi dans les cieux,* DE QUI *dépendent les Rois de la terre.*

S'il y a quelque exception à cette derniere regle, ce ne peut être que dans le style figuré, quand on personifie les choses, ou qu'on les transforme en divinités, comme la Gloire, la Vertu, la Rénommée, la Victoire,

&c. & quand, en parlant d'animaux ou d'autres choses, on se sert de phrases personnelles, c'est-à-dire, de phrases qui ne conviennent proprement qu'aux personnes. Ainsi on peut dire dans l'un & dans l'autre sens; *La gloire* A QUI *les Héros sacrifient. C'est un cheval* A QUI *je dois la vie.*

D. *Quelles observations avez-vous à faire sur les pronoms relatifs* lequel *&* laquelle?

R. *Lequel* & *laquelle* dans tous leurs cas, tant au singulier qu'au pluriel, peuvent se dire également des personnes & des choses. Mais l'usage ne les admet pas dans toutes les occasions où l'on auroit lieu de les employer, comme nous allons le voir.

1. On ne s'en sert presque jamais au nominatif, & les oreilles seroient blessées de ces expressions; *Dieu* LEQUEL *a créé le ciel & la terre. La grace* LAQUELLE *dompte les cœurs rebelles. Les vices* LESQUELS *regnent dans le monde. Les vertus* LESQUELLES *nous rendent agréables à Dieu.* Il faut alors, pour parler purement, avoir recours au pronom relatif *qui*, & dire, *Dieu* QUI *a créé le ciel & la terre. La grace* QUI *dompte les cœurs rebelles. Les vices* QUI *regnent dans le monde. Les vertus* QUI *nous rendent agréables à Dieu.*

Ce n'est pourtant pas qu'on ne puisse, & qu'on ne doive même quelquefois employer ces pronoms au nominatif & dans les autres cas où ils ne sont pas d'un usage ordinaire, quand on veut s'exprimer avec clarté & évi-

ter toute équivoque : comme dans les ouvrages dogmatiques dans les phrases où le relatif est séparé de l'antécédent par d'autres noms de divers genres, suivant l'exemple que nous donnerons pour l'ablatif, dans les ordonnances, dans les contrats, &c. où il est encore assez ordinaire, pour plus grande précision, de répéter l'antécédent déja exprimé, & de le joindre aux pronoms *lequel* & *laquelle*, en disant par exemple, LEQUEL PRINCIPE *me fait conclure*, *&c.* DE LAQUELLE FERME *jouiront &c.* AUXQUELS HE'RITIERS *ils sera permis*, *&c.*

2. Les génitifs & ablatifs de ces pronoms sont d'un usage un peu plus étendu, & il est à propos, pour en faciliter l'intelligence, de faire ici une observation particuliere sur le génitif.

Les pronoms relatifs, quels qu'ils soient, étant au génitif, ne supposent pas seulement un antécédent qui les précede ; ils supposent encore ordinairement un autre nom substantif dont ils dépendent, & avec lequel ils ont une liaison nécessaire. Ainsi dans cette phrase, *Alexandre* DE QUI LE COURAGE *est assez connu ; de qui*, dont l'antécédent est *Alexandre*, a encore une liaison nécessaire avec le nom substantif, *courage*, *de qui le courage*. Quelquefois ce substantif est joint au génitif, comme on vient de le voir ; quelquefois il en est séparé par quelques mots : comme quand on dit, *Alexandre* DE QUI *l'on connoît*

assez LE COURAGE. Or, dans le premier cas, le génitif du pronom relatif peut se trouver avant ou après le nom substantif; & comme on dit, *Alexandre* DE QUI LE COURAGE *est assez connu*, on dira, *Alexandre* AU COURAGE DE QUI *on a donné tant de louanges.* Ce qui fait le fondement des regles suivantes.

Quand le génitif du pronom relatif est devant le nom substantif dont il dépend, l'usage ne souffre guere que l'on emploie *duquel* ou *de laquelle*, & que l'on dise, par exemple, *le livre* DUQUEL *vous m'avez fait présent. La Religion* DE LAQUELLE *on méprise les maximes.*

Mais si le génitif du pronom relatif est après le nom substantif dont il dépend, *duquel* & *de laquelle* sont les seuls dont on puisse se servir en parlant de choses ou d'animaux, & il faut dire, *La Seine dans le lit* DE LAQUELLE *viennent se jetter d'autres rivieres. Les moutons à la dépouille* DESQUELS *les hommes doivent leurs vêtements.*

En parlant des personnes, il est souvent égal d'employer *de qui* ou *duquel, de laquelle.* Quelquefois l'un a plus de grace que l'autre, & c'est à l'oreille à en décider. Ainsi je puis dire, *Le Prince à la protection* DE QUI OU DUQUEL *je dois ma fortune.* Et dans cette phrase, *C'est une femme sur le compte* DE LAQUELLE *il ne court pas de mauvais bruits*, je préférerois *de laquelle* à *de qui*

Le génitif du pronom relatif ne se met a-

près le nom substantif dont il dépend, que quand ce nom est à un autre cas qu'au nominatif, comme dans, *le Prince* A LA PROTECTION *de qui* ou *duquel*, *&c.* ou qu'il est à la suite d'une préposition, comme dans, *C'est un femme* SUR LE COMPTE *de laquelle*, *&c.*

Au reste, il est bon d'observer qu'on ne doit mettre les génitifs des pronoms relatifs après les noms substantifs dont ils dépendent, que quand il est indispensable de le faire, parce qu'il y a toujours dans cette transposition une certaine dureté qu'il faut éviter autant qu'il est possible. Sur quoi il n'y a pas d'autres regles à suivre que celles du goût & de l'oreille.

Pour ce qui regarde *duquel*, *de laquelle*, à l'ablatif, on doit encore consulter l'usage pour savoir dans quelles occasions on peut s'en servir, tant pour les personnes que pour les choses. On les préfere assez ordinairement aux ablatifs des autres pronoms relatifs, quand ils peuvent contribuer à la clarté du discours, comme lorsque l'antécédent en est séparé par d'autres noms de divers genres. Ainsi on dira bien, *La désobéissance des Israélites aux ordres de Dieu*, DE LAQUELLE *Moïse se plaint si souvent.* Mais on ne dira pas, *Dieu* DUQUEL *les Israélites reçurent tant de bienfaits.*

3. Les datifs *auquel*, *à laquelle*, sont d'un usage très-ordinaire; & presque toujours indispensable, quand il est question de choses. Ainsi il faut dire, *Le jardin* AUQUEL *je donne*

tous mes soins. Les sciences AUXQUELLES *je m'applique.*

Mais si l'on parle de personnes, il est libre d'employer *à qui* ou *auquel, à laquelle*, suivant que l'un ou l'autre conviendra mieux dans le discours; & on peut dire également, *Dieu* A QUI OU AUQUEL *nous devons rapporter toutes nos actions. Il faut bien choisir les amis* A QUI OU AUXQUELS *on veut donner sa confiance.*

4. Pour bien entendre l'usage de *lequel* & *laquelle* à l'accusatif, il faudroit avoir quelque connoissance des verbes & des prépositions, dont nous ne parlerons qu'aux Chap. VI & VIII. Il est pourtant indispensable de dire ici, en supposant cette connoissance, que quand *lequel* & *laquelle* sont à l'accusatif, ils sont ordinairement gouvernés ou régis par un verbe ou par une préposition.

Les mêmes regles que nous avons établies pour *lequel*, *laquelle*, au nominatif, doivent s'appliquer à ces pronoms à l'accusatif, régis par un verbe: c'est-à-dire, que quand un verbe régit le pronom relatif à l'accusatif, soit que l'on parle de personnes ou de choses, ce n'est presque jamais de *lequel* & *laquelle* qu'il faut se servir. Ainsi on auroit lieu d'être choqué de ces expressions: *L'homme* LEQUEL *Dieu créa à son image & ressemblance. La femme* LAQUELLE *Dieu forma d'une des côtes de l'homme. Les anges* LESQUELS *l'orgueil pré-*

cipita dans les enfers. Les créatures LESQUELLES *Dieu tira du néant.*

Quand ce font des prépofitions qui régiffent le pronom relatif à l'accufatif, on peut employer indifféremment *qui* ou *lequel*, *laquelle*, fi l'on parle de perfonnes, & dire : *Songeons à fléchir le Juge devant* QUI ou *devant* LEQUEL *nous devons paroître un jour. Les femmes avec* QUI OU *avec* LESQUELLES *j'ai été en liaifon.*

Mais fi l'on parle de chofes, on doit prefque toujours fe fervir de *lequel*, *laquelle*. Ainfi il faut dire, *Le bois dans* LEQUEL *nous nous fommes promenés. L'opinion contre* LAQUELLE *je me déclare.*

D. *Quel ufage fait-on dans le difcours du pronom relatif* quoi ?

R. 1. On ne l'emploie jamais au nominatif comme pronom relatif.

2. Il eft pour les deux genres & pour les deux nombres, comme on le verra dans les exemples.

3. Il ne fe dit jamais que des chofes abfolument inanimées.

Le cas où il eft plus en ufage eft le datif, & il n'y a prefque pas de chofes à qui on ne puiffe le faire rapporter. Ainfi on dira, *Le bonheur éternel eft l'unique objet* A QUOI *nous devons afpirer. C'eft une objection* A QUOI *il n'y a pas de réponfe. On ne réfléchit pas affez fur tous les dangers* A QUOI *on s'expofe dans le monde. Les habitudes vicieufes font des ma-*

ladies A QUOI *tous les ſecours humains ne peuvent remédier.*

On peut néanmoins, dans la plupart des occaſions où l'on emploie *à quoi*, ſe ſervir également des datifs, *auquel*, *à laquelle* : & c'eſt à l'oreille à juger leſquels de ceux-ci ou de l'autre ont plus de grace & d'harmonie dans le diſcours. Le datif *à quoi* n'eſt d'un uſage indiſpenſable, que quand il a pour antécédent *ce* ou *rien* : comme quand on dit, *C'eſt* A QUOI *je vous exhorte.* *Il n'y a rien* A QUOI *je ne ſois diſpoſé.*

Ce pronom ne ſe dit au génitif & à l'ablatif, qu'après l'antécédent *ce* : comme dans ces exemples, *C'eſt* DE QUOI *je vous rendrai compte.* *C'étoit* DE QUOI *je me plaignois.* Et quoiqu'on puiſſe abſolument s'en ſervir après l'antécédent *rien*, comme dans cette phraſe, *Il n'y a rien dans le monde* DE QUOI *Dieu ne ſoit auteur*, il eſt cependant mieux de l'éviter, & d'avoir recours à un autre pronom relatif.

Quoi à l'accuſatif, eſt d'un uſage très-commun; mais c'eſt toujours à la ſuite de prépoſitions qui le régiſſent : comme quand on dit, *Le principe ſur* QUOI *je me fonde.* *La choſe en* QUOI *il a manqué.* *Les plaiſirs après* QUOI *on court.* *Les armes avec* QUOI *vous vous êtes défendu*, &c.

Il eſt encore libre dans toutes ces occaſions de ſe ſervir des accuſatifs *lequel*, *laquelle*, ſi l'on trouve qu'ils aient plus de grace, com-

me nous l'avons obſervé à l'égard du datif *à quoi.*

D. *Qu'avez-vous à obſerver ſur le pronom relatif* dont?

R. C'eſt un pronom qui ne ſe décline pas, & qui n'eſt ſuſceptible d'aucun article. Il exprime toujours un génitif ou un ablatif; & ſans recevoir aucun changement, il peut ſe rapporter à toutes ſortes d'antécédents, de quelque genre & de quelque nombre qu'ils ſoient.

Il n'a pas d'autre uſage que d'être mis à la place des génitifs & ablatifs, tant ſinguliers que pluriels, des autres pronoms relatifs, pour peu qu'on trouve de difficulté à les employer: & on peut dire qu'il eſt toujours plus sûr de le préférer. Ainſi, dans toutes les occaſions où nous avons dit qu'on ne pouvoit employer *de qui, duquel, de laquelle, deſquels, deſquelles, de quoi*, il faut avoir recours à *dont*, & l'on peut encore le ſubſtituer à ces pronoms, lors même qu'ils ne ſont pas contraires à la pureté du langage: ce que nous allons faire voir, en remettant ici les mêmes exemples que nous avons déjà rapportés.

1. Exemples où l'on a dit que *de qui* ne pouvoit ſe ſouffrir; *La maiſon* DONT *j'ai fait acquiſition. Le cheval* DONT *je me ſuis défait.*

2. Exemples où l'on peut mettre *de qui* & *dont*; *Combien de grands hommes* DONT *les belles actions ſont reſtées dans l'oubli! Il y a dans les cieux un Roi* DONT *dépendent les Rois*

de la terre. Alexandre DONT *le courage est assez connu.*

3. Exemples où *duquel*, *de laquelle*, ne sont point d'usage; *Le livre* DONT *vous m'avez fait présent. La Religion* DONT *on méprise les maximes. Dieu* DONT *les Israélites reçurent tant de bienfaits.*

4. Exemples où *dont* vaut mieux que *de quoi*; *Il n'y a rien dans le monde* DONT *Dieu ne soit auteur.*

D. *Qu'est-ce que le pronom relatif* que?

R. C'est un pronom indéclinable qui n'admet point d'article, & qui exprime communément un accusatif des deux genres & des deux nombres.

On en fait l'accusatif des autres pronoms relatifs, quand celui qui leur est propre n'est pas reçu par l'usage: ce qui s'éclaircira par le détail suivant.

Qui, ne s'emploie à l'accusatif, que quand il est régi par des prépositions: *en qui*, *sur qui*, *avec qui*, *&c.* Mais quand c'est un verbe qui le régit à l'accusatif, il faut alors nécessairement se servir de *que*, qui se met toujours avant le verbe par lequel il est régi, comme dans ces exemples; *Le Prince* QUE *je sers. La femme* QUE *j'ai épousée. Les ennemis* QUE *vous craignez. Les muses* QUE *je cultive.* Ainsi, *que* est l'accusatif du pronom relatif *qui*.

Il est encore accusatif des pronoms *lequel*, *laquelle*, quand ils sont régis par un verbe,

& que l'usage n'autorise pas leur propre accusatif. Ainsi, au lieu des phrases que nous avons trouvé vicieuses, page 134 & 135, il faut dire, *L'homme* QUE *Dieu créa à son image & ressemblance. La femme* QUE *Dieu forma d'une des côtes de l'homme. Les anges* QUE *l'orgueil précipita dans les enfers. Les créatures* QUE *Dieu tira du néant.*

On peut même encore regarder *que* comme l'accusatif du pronom *quoi*, lorsqu'il est régi par un verbe, & qu'il se rapporte, aussi-bien que ce pronom, à des choses absolument inanimées, ou qu'il a pour antécédent *ce* ou *rien*: comme quand on dit, *Les dangers* QUE *je cours. Ce* QUE *j'ai résolu. Il n'y a rien* QUE *je ne fasse.*

Quoique l'emploi naturel du pronom relatif *que*, soit d'exprimer un accusatif, il y a cependant quelques façons de parler autorisées par l'usage, où il tient lieu, tantôt d'un datif, & tantot d'un génitif ou d'un ablatif: comme quand on dit, *C'est à vous* QUE *je parle*, au lieu de dire, A QUI *je parle. C'est à la gloire* QUE *j'aspire*, au lieu de dire, A LAQUELLE *j'aspire. C'est de cette somme* QUE *je vous demande le paiement*, au lieu de dire, DONT OU DE LAQUELLE *je vous demande le paiement. C'est du Roi* QUE *vous devez attendre cette grace*, au lieu de dire, DE QUI OU DONT *vous devez attendre cette grace.*

D. *N'y a-t-il pas d'autres pronoms relatifs que ceux dont vous venez de parler?*

R. On peut dire en général que tout véritable pronom eſt relatif, en ce qu'étant mis à la place d'un nom; ou même d'un autre pronom, il eſt néceſſaire qu'il ait rapport à l'un ou à l'autre. Et c'eſt ſans doute par cette raiſon que quelques Grammairiens ont appellé *pronoms relatifs*, ou *particules relatives*, les mots *en*, *y*, & *le*, que nous avons rangés au nombre des pronoms conjonctifs. Mais nous ne regardons ici comme pronoms relatifs, que ceux qui, outre le rapport qu'ils ont aux noms ou aux pronoms dont ils tiennent la place, expliquent encore, comme nous l'avons dit, ou déterminent la ſignification de leur antécédent. Et en ce ſens il y a encore quelques mots que l'on doit mettre au rang des pronoms relatifs, parce qu'ils ont le même uſage, & qu'on peut les rendre par d'autres pronoms relatifs.

Ce ſont les mots *où*, *d'où*, & *par où*, qui ne ſe diſent jamais que des choſes, au ſingulier & au pluriel, & qui ont ſouvent beaucoup plus de grace dans le diſcours que les pronoms qu'ils repréſentent.

Où, eſt pronom relatif, toutes les fois qu'on peut le tourner par *auquel*, *à laquelle*, *à quoi*, ou par *dans lequel*, *dans laquelle*, *dans quoi*, *en laquelle*, *en quoi*: comme dans ces exemples; *La maiſon* OU *je demeure*, c'eſt-à-dire, DANS LAQUELLE *je demeure*. *Voyez le danger* OU *vous a conduit votre imprudence*, c'eſt-à-dire, AUQUEL OU A QUOI *vous a con-*

duit votre imprudence. Je plains l'état OU *vous êtes*, c'est-à-dire DANS LEQUEL *vous êtes. C'est-là le verre* OU *je bois*, c'est-à-dire, DANS LEQUEL OU DANS QUOI *je bois. Voilà la preuve* OU *je m'attache*, c'est-à-dire, A LAQUELLE OU A QUOI *je m'attache Quel seroit notre bonheur, si Eve eût évité le piege* OU *elle s'est laissé prendre!* c'est-à-dire, DANS LEQUEL *elle s'est laissé prendre. La haine & la flatterie sont les écueils* OU *la vérité fait naufrage*, c'est-à-dire, DANS LESQUELS *la vérité fait naufrage.* On pourroit rapporter une infinité d'exemples semblables.

D'où, est pronom relatif toutes les fois qu'on peut le tourner par *duquel, de laquelle, de quoi, dont*, comme dans ces exemples: *Coriolan vint assiéger Rome*, D'OU *il avoit été banni*, c'est-à-dire DE LAQUELLE *il avoit été banni. Bien des gens n'admettent pas les principes* D'OU *dépend le systême de Descartes*, c'est-à-dire, DESQUELS OU DONT *dépend le systême de Descartes. Telles sont les preuves* D'OU *je conclus, &c.* c'est-à-dire, DESQUELLES *je conclus, &c.*

Par où, est pronom relatif toutes les fois qu'on peut dire également, *par lequel, par laquelle :* comme dans ces exemples ; *Les Mages ne prirent pas le même chemin* PAR OU *ils étoient venus à Bethléem*, c'est-à-dire, PAR LEQUEL *ils étoient venus à Bethléem. Rien de plus bas que les moyens* PAR OU *les flatteurs s'insinuent dans l'esprit des grands*, c'est-à-dire,

PAR LESQUELS *les flatteurs s'insinuent dans l'esprit des grands. On ne pénetre pas toujours les intrigues* PAR OU *certaines personnes parviennent à se venger de leurs ennemis*, c'est-à-dire, PAR LESQUELLES *certaines personnes parviennent à se venger de leurs ennemis.*

D. *Comment s'accorde le relatif avec son antécédent?*

R. En genre, en nombre, & en personne: c'est-à-dire, que le relatif doit être au même genre, au même nombre, & de la même personne que son antécédent. Ainsi, dans *moi qui aime l'étude*, *qui* est au masculin ou au féminin, suivant la personne qui parle, au singulier & de la premiere personne, comme son antécédent *moi*: dans *vous qui perdez votre temps*, *qui* est au masculin ou au féminin, au singulier ou au pluriel suivant le genre & le nombre des personnes à qui l'on parle, & de la seconde personne, comme son antécédent *vous*: dans *les écoliers qui étudient la langue françoise*, *qui* est au masculin, au pluriel, & de la troisieme personne, comme son antécédent *les écoliers.*

On manque à cette regle, 1. en mettant le relatif au masculin, lorsque son antécédent est au féminin; ou le relatif au féminin, lorsque l'antécedent est au masculin: comme quand on dit, *l'ouvrage* A LAQUELLE *je m'occupe*, *l'éventail* DE LAQUELLE *je me sers*; au lieu de dire, *l'ouvrage* AUQUEL *je m'occupe*, *l'éventail* DUQUEL *je me sers*, *&c.*

2. En mettant au singulier le relatif dont l'antécédent est au pluriel, ou au pluriel le relatif dont l'antécédent est au singulier.

Le même Auteur qui a prétendu que l'adjectif ne s'accordoit pas en nombre avec son substantif dans la phrase rapportée à la page 65, en a encore relevé quelques autres où le relatif ne lui paroît pas être au même nombre que son antécédent. Il s'agit de phrases où l'on emploie *un* suivi d'un substantif ou d'un pronom démonstratif pluriel au génitif, comme, *un des objets*, *un des points*, *un des sujets*, *un de ceux*, &c.

Pour ne pas se tromper dans la construction de ces phrases, il est nécessaire d'observer que le mot *un*, suivi d'un nom ou d'un pronom pluriel au génitif, est tantôt pris dans un sens distinctif, & tantôt dans un sens énumératif.

Un, est distinctif, quand il exclut toute idée d'égalité, ou que la chose qu'il exprime, est mise au dessus ou au dessous de toutes les autres; & cette distinction est marquée par un superlatif. Alors l'adjectif ou le relatif qui est après, doit être au singulier, parce que c'est *un* qui en est le substantif ou l'antécédent, & non pas le nom où pronom pluriel au génitif: comme quand on dit, *C'est un des hommes de la Cour* LE MIEUX FAIT. *C'est un des hommes ou de ceux sur* QUI, ou *sur* LEQUEL *je compterois le moins.*

Un, est énumératif, quand la chose à laquelle il se rapporte est confondue sans dis-

tinction avec d'autres, ou s'il y a une distinction exprimée par un superlatif qui est ensuite, quand cette distinction tombe également sur plusieurs objets. C'est alors le nom ou pronom pluriel au génitif, qui est le substantif ou l'antécédent de l'adjectif ou du relatif suivant, & cet adjectif ou relatif doit être au pluriel: comme dans ces exemples, *Ciceron fut un de ceux* QUI FURENT SACRIFIE'S *à la vengeance des Triumvirs Le P. Mabillon a été un des hommes* LES PLUS SAVANTS *de notre siecle;* on entend que Ciceron ne fut pas le seul sacrifié à la vengeance des Triumvirs, & qu'il peut y avoir eu dans notre siecle quelques hommes aussi savants que le P. Mabillon.

Ainsi il n'y a pas lieu de critiquer ces phrases; *Hegisisochus fut un de ceux* QUI TRAVAILLA *le plus efficacement à la ruine de sa patrie. L'antiquité de l'Empire des Assyriens est un des points sur* LEQUEL *on a été le moins partagé. La magie a toujours été un des sujets sur* LEQUEL *le Pyrrhonisme a le plus triomphé.*

Le relatif qui a pour antécédent un nom collectif au singulier, suivi d'un substantif pluriel au génitif, se met au pluriel, comme on l'a observé à l'égard des noms adjectifs. Ainsi il faut dire, *j'ai oublié la plus grande partie des sciences* AUXQUELLES *je me suis appliqué*: & dans cette phrase, *j'ai réfuté la plupart des objections* QUI *m'ont été faites*, *qui* est au pluriel.

Quand

Quand un relatif a plusieurs antécédents au singulier & de divers genres, on suit la regle & les exceptions qui ont été données page 67 pour l'adjectif qui se rapporte à plusieurs substantifs. Ainsi il faut dire, en se servant des mêmes exemples, *Mon frere & ma sœur* QUI *sont estimables : la force & la fermeté avec* LAQUELLE *il repondit : mon frere & ma sœur* AUXQUELS *vous avez fait plaisir : le goût & la noblesse avec* LAQUELLE *cet acteur joue : le pouvoir & l'autorité avec* LAQUELLE *Sylla se faisoit obéir.*

3. On expliquera au Chap. VI comment on peut manquer de faire accorder en personne le pronom relatif avec son antécédent.

ARTICLE VI.

Des Pronoms absolus.

D. QU'EST-CE *que les Pronoms absolus?*

R. A ne les considérer que par l'expression, ce sont, pour la plupart, les mêmes que nous venons d'appeller *relatifs.* La seule signification fait la différence des uns & des autres.

D. *Pourquoi les nommez-vous ici* absolus?

R. Parce qu'il n'ont pas d'antécédent, & pour les opposer aux pronoms relatifs, qui en ont toujours un, comme nous l'avons dit.

D. *Quels sont ces pronoms absolus?*

R. Ces sont;

Qui, des deux genres.

Que & *quoi*, du masculin.

Quel, masculin.

Quelle, féminin.

Lequel, masculin.

Laquelle, féminin.

D. *Quel est dont l'usage particulier de ces Pronoms?*

R. C'est quelquefois de tenir lieu d'un objet vague & indéterminé, & quelquefois de désigner confusément la nature ou les qualités d'un objet déterminé.

D. *Cette réponse a besoin d'être éclaircie par des exemples dans ces deux parties.*

R. 1. Quand je dis, *Je sais* QUI *vous a accusé*; ou en interrogeant, QUI *vous a accusé?* je marque par le pronom *qui*, une personne qui vous a accusé, mais d'une maniere vague & indéterminée, puisque dans la premiere phrase je ne nomme pas cette personne, & que dans l'autre, je demande qui elle est.

De même, quand je dis, *Je ne sais* QUE *vous donner*; je désigne par le pronom *que*, une chose que j'ai envie de vous donner, mais sur laquelle je ne me suis pas encore déterminé. Et quand je dis, *Marquez-moi* A QUOI *je dois m'en tenir*; le pronom *à quoi* marque aussi confusément quelque chose à quoi je dois m'en tenir, & que j'ignore.

2. Quand je dis, *Vous ignorez* QUELS *étoient les premiers Romains*; ou en interrogeant, QUELS *étoient les premiers Romains*? je désigne par le pronom *quels*, les qualités des premiers Romains; & c'est comme si je disois, *Vous ignorez les qualités des premiers Romains*. De même, quand je dis en interrogeant, QU'*est-ce que Dieu*? le premier *que* désigne confusément la nature & les perfections de Dieu, puisque la réponse à cette question seroit, *Dieu est un être infini, indépendant, immuable, &c.* Il en est de même de presque toutes les interrogations qui commencent par QU'*est-ce que, &c.*

D. *Dans quelles sortes de phrases emploit-on ces pronoms absolus?*

R. On les emploie communément dans les phrases qui expriment doute, incertitude, ignorance, comme dans celles-ci; *je ne sais* A QUI *m'adresser.* QUE *voulez-vous que je fasse*? *J'examinerai* A QUOI *vous êtes propre.* QUEL *parti prendrons-nous*? *&c.*

Et si on les emploie quelquefois dans des phrases qui marquent connoissance ou certitude, comme quand on dit, *Je sais* QUI *vous a accusé*; cette connoissance n'est jamais exprimée distinctement, & il reste toujours à spécifier d'une façon déterminée & précise, la personne ou la chose dont le pronom absolu tient la place: ce que l'on feroit en disant, *je sais que c'est votre frere qui vous a accusé.*

D. *De toutes les phrases qui avec les pro-*

noms abſolus expriment doute, incertitude, ignorance, quelles ſont les plus ordinaires dans le diſcours?

R. Ce ſont celles où l'on interroge: & comme l'interrogation y eſt preſque toujours formée par les pronoms abſolus, c'eſt ce qui a déterminé la plupart des Grammairiens à les appeller ſimplement *pronoms interrogatifs.* Mais après avoir réfléchi ſur l'uſage que l'on peut en faire, nous avons trouvé cette dénomination inſuffiſante; puiſque, ſi c'eſt la même choſe de dire, *je ne ſais* QUI *vous êtes*, ou QUI *êtes-vous?* ces pronoms peuvent donc être employés avec la même ſignification dans d'autres phraſes que celles qui interrogent?

D. *Quelles obſervations avez-vous à faire ſur les pronoms* qui, que, & quoi, *lorſqu'ils ſont abſolus, c'eſt-à-dire, ſans antécédent?*

R. QUI, au nominatif, comme dans les autres cas, ne ſe dit jamais que des perſonnes; & véritablement on peut toujours le tourner par *quelle perſonne.* Ainſi c'eſt la même choſe de dire, *Je devine* QUI, ou QUELLE PERSONNE *vous à mal parlé de moi.* DE QUI OU DE QUELLE PERSONNE *tenez-vous cette nouvelle?* A QUI OU A QUELLE PERSONNE *dois-je demander conſeil?* QUI OU QUELLE PERSONNE *ſoupçonnez-vous?*

Ce pronom étant toujours pris dans une ſignification indéterminée, ne s'emploie ordinairement qu'au maſculin & au ſingulier: c'eſt-à-dire, que les adjectifs qui peuvent s'y

rapporter, ſont au maſculin & au ſingulier: comme quand je dis, QUI *ſera aſſez bardi pour m'attaquer*? Il eſt cependant quelquefois ſuivi de noms qui marquent un féminin & un pluriel: comme quand on dit à un femme, QUI *choiſiſſez-vous pour* COMPAGNES? & à un homme, QUI *choiſiſſez-vous pour* COMPAGNONS.

Ainſi il arrive quelquefois que *qui*, pronom abſolu, s'emploie au féminin & au pluriel: & l'on a demandé à cette occaſion s'il falloit dire au pluriel, *qui d'eux* ou *de nous gagneroient au parallele*, ou au ſingulier, *gagneroit au parallele*? ſur quoi on peut établir la regle ſuivante.

Toutes les fois que *qui* a une ſignification abſolument générale & indéterminée, ſans aucun rapport à une ou à pluſieurs perſonnes, il eſt, & il ne peut être qu'au ſingulier, comme dans cet exemple; *Qui a mieux peint les hommes que La Bruyere*? & dans ceux qui ont été rapportés plus haut.

Mais ſi *qui*, quoiqu'indéterminé en un ſens, a cependant un rapport alternatif d'incertitude, qui tombe néceſſairement de part ou d'autre ſur pluſieurs perſonnes ou pluſieurs choſes, en ce cas il eſt au pluriel, & il faut mettre au pluriel les noms adjectifs ou les verbes qui s'y rapportent, comme dans l'exemple propoſé, parce que quand on dit, *qui d'eux ou de nous gagneroient au parallele*, c'eſt

comme ſi l'on diſoit, *qui ſont ceux d'eux ou de nous qui gagneroient au parallele?*

On voit dans cette façon d'exprimer la même choſe, que l'on ne peut employer que le pluriel: au lieu qu'il faudroit ſe ſervir du ſingulier, ſi l'on diſoit, *qui de lui ou de moi gagneroit*, parce qu'alors *qui* étant toujours indéterminé entre *lui* & *moi*, il a cependant un rapport alternatif, qui tombe de part ou d'autre ſur une perſonne déterminée.

Il y a encore une autre façon d'employer le pronom abſolu *qui*, en diſant, *qui eſt-ce qui*, avec interrogation, ou ſans interrogation. QUI EST-CE QUI *eſt venu?* ou *dites-moi* QUI EST-CE QUI *eſt venu.* Alors c'eſt le premier *qui* qui eſt abſolu: le ſecond eſt relatif, & a le premier pour antécédent: comme ſi l'on diſoit, *Quelle eſt la perſonne qui eſt venue?*

QUE, ne ſe dit que des choſes, & peut toujours ſe rendre par *quelle choſe. Je ne ſais* QUE *vous offrir*, c'eſt-à-dire, QUELLE CHOSE *vous offrir.* QUE *ſouhaitez-vous de moi*, c'eſt-à-dire, QUELLE CHOSE *ſouhaitez-vous de moi?*

Les adjectifs qui peuvent s'y rapporter, ne ſont jamais mis qu'au maſculin & au ſingulier: QUE *dit-on de* NOUVEAU?

Les ſeuls cas où il peut être employé, ſont le nominatif & l'Accuſatif: le nominatif, comme dans cette phraſe, QUE *ſommes-nous devant Dieu?* & l'accuſatif, comme dans celle-ci, QUE *prétendez-vous faire?*

On met encore ſouvent *queſt-ce que*, à la place du pronom abſolu *que*, ſur-tout dans les interrogations. Ainſi, QU'EST-CE QUE *vous craignez?* QU'EST-CE QUE *Dieu?* peuvent ſe tourner par, QUE *craignez-vous?* QU'*eſt Dieu?* & alors le premier *que* eſt toujours abſolu. A l'égard du ſecond, il eſt relatif, & a le premier pour antécédent, quand il eſt ſuivi d'un verbe par lequel il eſt régi: ce qu'on reconnoîtra, ſi au lieu de dire, *queſt-ce que vous craignez*, on dit, *quelle eſt la choſe que vous craignez?* Quand le ſecond *que* n'eſt ſuivi que d'un nom, il n'eſt pas relatif, il ne ſert que de liaiſon dans la phraſe; *Qu'eſt-ce que Dieu?* c'eſt-à-dire, *quelle choſe eſt Dieu?*

Qu'eſt-ce que, étant employé dans des phraſes où il n'y a point d'interrogation, ne peut ſe tourner que par *quelle choſe*, ou par *ce que*. *Je ne ſais* QU'EST-CE QUE *vous avez fait au lieu d'étudier*, c'eſt-à-dire, *je ne ſais* QUELLE CHOSE *vous avez faite, ou* CE QUE *vous avez fait au lieu d'étudier.*

QUOI, pronom abſolu, ne ſe dit que des choſes, & on peut toujours y ſubſtituer *quelle choſe*. *Je ſais* DE QUOI *il eſt capable*, c'eſt-à-dire, DE QUELLE CHOSE *il eſt capable.* A QUOI *vous occupez-vous?* c'eſt-à-dire, A QUELLE CHOSE *vous occupez-vous? Après* QUOI *attendez-vous?* c'eſt-à-dire, *après* QUELLE CHOSE *attendez-vous?* DE QUOI *tirez-vous votre ſubſiſtance?* c'eſt-à-dire, DE QUELLE CHOSE *tirez-vous votre ſubſiſtance?*

Les adjectifs qui peuvent se rapporter à ce pronom, sont toujours au masculin & au singulier, *à* QUOI *vous attendez-vous de* FACHEUX?

Les exemples précédents font connoître qu'il s'emploie dans les mêmes cas que le pronom relatif *quoi*. Ce qu'il y a de plus, c'est que son nominatif est en usage dans quelques phrases, comme dans celles-ci; QUOI *de plus triste*! QUOI *de plus héroïque!* & quand après cette phrase, *Il m'est arrivé quelque chose de bien surprenant*, on répond, *quoi?*

L'usage veut que l'on puisse mettre *que*, pour *à quoi*, ou *de quoi*, dans ces phrases; QUE *sert la science sans la charité?* c'est-à-dire, A QUOI *sert la science? &c.* QUE *sert à l'insensé d'avoir de grands biens, puisqu'il ne peut pas en acheter la sagesse?* c'est-à-dire, DE QUOI *sert à l'insensé? &c.*

D. *Qu'est-ce que le pronom absolu* quel, quelle?

R. C'est un pronom qui suppose toujours un nom substantif auquel il se rapporte, & dont il emprunte le genre & le nombre.

Ce substantif est le plus souvent exprimé dans la même phrase, comme dans celles-ci; QUEL *sera notre* SORT? *Nous savons* QUELLE RE'COMPENSE *nous est promise.* DE QUEL PRINCE *lisez-vous l'histoire?* A QUELS MAUX *sommes-nous réservés?* QUELLES VERTUS *n'ont point pratiqué les Romains?* *On n'oublie que trop souvent* DE QUELS PARENTS *on est né, &c.*

Les

Les occaſions où le ſubſtantif eſt ſous-entendu, ſont aſſez rares. C'eſt, par exemple, quand, en rappellant quelque choſe dont on a déja parlé, on demande, *quel eſt-il? quelle eſt-elle?* comme ſi; après que j'aurois dit, *J'ai des nouvelles à vous apprendre*, on me demandoit, *quelles ſont-elles*, c'eſt-à-dire, *quelles ſont ces nouvelles?*

Quel, conſidéré par le rapport néceſſaire qu'il a à un nom ſubſtantif le plus ſouvent exprimé, & n'étant jamais mis à la place d'aucun nom, devroit plutôt être regardé comme un nom adjectif, que comme un pronom. Nous le laiſſons pourtant au nombre des pronoms abſolus, parce qu'il a la même ſignification que les autres; c'eſt-à-dire, qu'il marque un objet indéterminé, ou qu'il déſigne confuſément la nature & les qualités de quelque choſe. Toute la différence qui ſe trouve entre celui-ci & les autres, c'eſt que l'objet préſenté par *quel* eſt moins général que l'objet préſenté par *qui*, *que*, ou *quoi*. Un exemple fera mieux ſentir cette différence. quand je dis, *que voulez-vous?* il ſemble que je donne à choiſir de toutes les choſes poſſibles, au lieu que quand je dis, *quel livre voulez-vous?* le choix eſt reſtreint par le nom ſubſtantif à une eſpece particuliere de choſes, qui ſont les livres.

Au reſte, le pronom *quel*, *quelle*, ſe dit également des perſonnes & des choſes, &

s'emploie dans tous les cas au ſingulier & au pluriel.

D. *Pour ne me laiſſer rien à déſirer ſur ces pronoms abſolus, dites-moi comment je connoîtrai quand ils marquent l'objet en lui-même, ou quand ils en déſignent la nature & les qualités.*

R. 1. En ſubſtituant la réponſe à la demande, ſi la phraſe interroge: *Que voulez-vous? Je veux un livre.* Il s'agit de l'objet en lui-même. *Qu'eſt-ce que Dieu? C'eſt un être infini, &c.* Il s'agit de la nature de l'objet. *Quel ſera notre ſort? Il ſera heureux ou malheureux.* Il s'agit des qualités de l'objet.

2. En rendant ou en ſuppoſant la phraſe poſitive, ſi elle exprime incertitude ou ignorance: *Je ne ſais à qui m'adreſſer. Je m'adreſſerai à mon pere.* Il s'agit de l'objet en lui-même. *Vous ignorez quels étoient les premiers Romains. Les premiers Romains étoient vertueux, ſobres, courageux, &c.* Il s'agit des qualités de l'objet.

3. Si la phraſe marque une connoiſſance vague, en déterminant cette connoiſſance, ou en la ſuppoſant déterminée: *Je ſais qui vous a accuſé. C'eſt votre frere qui vous a accuſé.* Il s'agit de l'objet en lui-même. *Nous ſavons quelle récompenſe nous eſt promiſe. Une récompenſe éternelle nous eſt promiſe.* Il s'agit des qualités de l'objet.

D. *Qu'eſt-ce que le pronom* lequel, laquelle?

R. Le pronom *lequel, laquelle*, conſidéré

comme abſolu, eſt un véritable pronom, qui, de quelque maniere qu'il ſoit employé, avec interrogation ou ſans interrogation, tient toujours la place de *quel*, *quelle*, & de ſon ſubſtantif. Ainſi, ſi après avoir parlé de maiſons, je dis, LAQUELLE *avez-vous achetée?* c'eſt comme ſi je diſois, QUELLE MAISON *avez-vous achetée?* Et ſi après avoir parlé de livres, je dis, *Je vois auquel vous donnez la préférence*, cela veut dire, *je vois* A QUEL LIVRE *vous donnez la préférence*, *&c.*

Quoique, *lequel*, *laquelle*, ſoient toujours mis pour *quel*, *quelle*, ils ne marquent pourtant que l'objet en lui-même, & n'en déſignent jamais la nature ou les qualités.

Lequel & *laquelle* ſe diſent également des perſonnes & des choſes, le premier pour le maſculin, & l'autre pour le féminin.

D. *N'y a-t-il pas encore d'autres pronoms abſolus que ceux dont vous venez de parler?*

R. Nous avons dit dans l'article précédent, que les mots *où*, *d'où*, & *par où*, pouvoient être regardés comme pronoms relatifs. Nous dirons de même ici, qu'on peut les regarder comme pronoms abſolus, quand ils tiennent la place du pronom *quoi* ſans antécédent, & qu'on peut les tourner par *quelle choſe*, ou par *quel* avec quelque nom ſubſtantif, comme dans ces exemples. Ou *allez-vous?* c'eſt-à-dire, EN QUEL LIEU *allez-vous?* Ou *aſpirez-vous*, c'eſt-à-dire, A QUOI OU A QUELLE CHOSE *aſpirez-vous?* *Voilà* OU *nous avons*

manqué, c'est-à-dire, *voilà* EN QUOI OU EN QUELLE CHOSE *nous avons manqué.* D'OU *venez-vous?* c'est-à-dire, DE QUEL LIEU *venez-vous?* D'OU *tirez-vous cette conséquence?* c'est-à-dire, DE QUOI, DE QUELLE CHOSE, OU DE QUELS PRINCIPES *tirez-vous cette conséquence?* PAR OU *passerons-nous?* c'est-à-dire, PAR QUEL LIEU *passerons-nous?* PAR OU *viendrez-vous à bout de votre entreprise?* c'est-à-dire, PAR QUOI, PAR QUELLE CHOSE, OU PAR QUELS MOYENS *viendrez-vous à bout de votre entreprise?*

D. Qui, que, quoi, lequel, laquelle, *étant tantôt pronoms relatifs, & tantôt pronoms absolus, quelle regle suivrai-je pour les distinguer.*

R. *Qui*, *que*, & *quoi*, sont toujours pronoms relatifs, lorsqu'ils peuvent se tourner par *lequel*, *laquelle*. *Le jeune homme* QUI *cultive la vertu*, c'est-à-dire, LEQUEL *cultive la vertu. Le Prince* QUE *je sers*, c'est-à-dire, *le Prince* LEQUEL *je sers. Les dangers* A QUOI *on s'expose*, c'est-à-dire, AUXQUELS *on s'expose.*

Qui, est toujours pronom absolu, lorsqu'on peut y substituer *quelle personne. Je ne sais* QUI *vous êtes*, c'est-à-dire, QUELLE PERSONNE *vous êtes.* A QUI *dois-je demander conseil?* c'est-à-dire, A QUELLE PERSONNE *dois-je demander conseil?*

Que & *quoi*, sont aussi pronoms absolus, toutes les fois qu'on peut les rendre par *quel-*

le chose. Je ne sais QUE *vous offrir*, c'est-à-dire, QUELLE CHOSE *vous offrir.* QUE *prétendez-vous faire?* c'est-à-dire, QUELLE CHOSE *prétendez-vous faire? Je sais* DE QUOI *il est capable*, c'est-à-dire, DE QUELLE CHOSE *il est capable.* A QUOI *vous occupez-vous?* c'est-à-dire, A QUELLE CHOSE *vous occupez-vous?*

Lorsque le mot *que* ne peut se tourner ni par *lequel* ou *laquelle*, ni par *quelle chose*, comme dans cette phrase, *je crois* QUE *vous étudiez*; il n'est ni pronom relatif, ni pronom absolu, mais conjonction, comme nous le dirons dans la suite.

Lequel & *laquelle* avec leurs cas, sont pronoms absolus, quand on peut les rendre par *quel* & *quelle*, joints aux substantifs dont il s'agit dans le discours. LAQUELLE *avez-vous achetée?* c'est-à-dire, QUELLE MAISON *avez-vous achetée? Je vois* AUQUEL *vous donnez la préférence*. c'est-à-dire, A QUEL LIVRE *vous donnez la préférence.*

D. *Comment se déclinent les pronoms absolus?*

R. Ils se déclinent avec les mêmes articles & de la même maniere que les pronoms relatifs. Nous ne déclinerons que le pronom *quel*, qui prend l'article indéfini.

SINGULIER.

Nom. Acc. Quel. Quelle. *Gen. Abl.* de Quel, de Quelle. *Dat.* à Quel. à Quelle

PLURIEL.

Nom. Acc. Quels. Quelles. *Gen. Abl.* de Quels. de Quelles. *Dat.* à Quels. à Quelles.

ARTICLE VII.

Des Pronoms indéfinis ou indéterminés.

D. QU'EST-CE *que ces Pronoms?*

R. Ce sont des mots qui, pour la plupart, tiennent la place des noms, & dont on a coutume de traiter séparément, parce qu'ils ne peuvent se ranger sous aucune des especes précédentes.

D. *Pourquoi les appelle-t-on* indéfinis *ou* indéterminés?

R. Parce qu'ils expriment ordinairement leur objet d'une maniere générale & indéterminée.

D. *Ne leur donne-t-on pas un autre nom?*

R. On les appelle encore *pronoms impropres*, parce qu'il y en a plusieurs qu'on pourroit aussi-bien regarder comme des adjectifs, que comme des pronoms.

D. *Comment divisez-vous ces pronoms?*

R. J'en distinguerai de quatre sortes; savoir:

1. Ceux qui ne sont employés que comme pronoms, c'est-à-dire, à la place de quelques

noms, & ſans jamais être joints à aucun ſubſtantif exprimé.

Ce ſont, *quiconque*, *quelqu'un*, *chacun*, *autrui*, *perſonne*, *rien*, *l'un l'autre*.

2. Ceux qui ſont toujours employés comme adjectifs, en ce qu'ils ſont inſéparables d'un ſubſtantif.

Ce ſont, *quelque*, *chaque*, *certain*, *quelconque*.

3. Ceux qui ſont employés tantôt comme pronoms ſans ſubſtantif, & tantôt comme adjectifs avec un ſubſtantif.

Ce ſont, *nul*, *aucun*, *pas un*, *autre*, *l'un & l'autre*, *même*, *tel*, *pluſieurs*, *tout*.

4. Ceux qui ſont ſuivis de *que*, & qui avec ce mot ont une ſignification particuliere.

Ce ſont, *qui que ce ſoit*, *quoi que ce ſoit*, *quelque*, *quoi que*, *quelque . . . . . . que*, *tout . . . . que*.

D. *Rendez-moi un compte détaillé de ces quatre ſortes de pronoms.*

R. I.

QUICONQUE, ne ſe dit jamais que des perſonnes, & ſignifie *toute perſonne qui*. Ainſi il renferme toujours un relatif avec ſon antécédent. Il n'eſt ordinairement que du maſculin, il n'a point de pluriel, & il ſe décline avec l'article indéfini, comme on le voit dans ces exemples, QUICONQUE *a médité les ouvrages de Ciceron*, *doit ſavoir en quoi con-*

ſiſte la véritable éloquence. Les flatteurs vivent aux dépend de QUICONQUE *veut les écouter. Les Sacrements ſont une ſource de grace* A QUICONQUE *s'en approche dignement.*

QUELQU'UN, qui fait au féminin, *quelqu'une*, ſe dit également des perſonnes & des choſes, des deux genres & des deux nombres, avec l'article indéfini. Il ſignifie au ſingulier une perſonne ou une choſe indéterminée, & au pluriel un nombre indéterminé de perſonnes ou de choſes, comme dans ces exemples: QUELQU'UN *a-t-il jamais douté ſérieuſement de l'exiſtence de Dieu? L'Empereur Tite regardoit comme perdus les jours qu'il avoit paſſés ſans faire plaiſir* A QUELQU'UN. *Je me ſervirai* DE QUELQUES-UNS *de vos livres. De toutes les propoſitions qu'on vous a faites, en avez-vous accepté* QUELQUES-UNES?

Il eſt aſſez ordinaire d'entendre dire dans les converſations, *Un quelqu'un, un quelque choſe : Je ſais cette nouvelle* D'UN QUELQU'UN *qui eſt bien inſtruit. Il manque* UN QUELQUE CHOSE *à ce tableau.* Cette façon de parler eſt des plus baſſes & des plus vicieuſes. Il faut abſolument dire, *Je ſais cette nouvelle de quelqu'un qui eſt bien inſtruit. Il manque quelque choſe à ce tableau.*

CHACUN, qui fait au féminin *chacune*, ſe dit des perſonnes & des choſes avec l'article indéfini, & n'a point de pluriel. Il ſignifie *chaque perſonne* ou *chaque choſe*, & eſt pris plus ou moins généralement, ſuivant les cir-

conſtances où il eſt employé, comme dans ces exemples; CHACUN *ſuit ſon inclination. Dieu rendra* A CHACUN *ſelon ſes œuvres Au ſignal du pilote les matelots vont* CHACUN *à leurs fonctions. Les tableaux des grands maîtres ont* CHACUN *leur mérite particulier. Remettez ces médailles* CHACUNE *en ſa place.*

L'uſage ne ſouffre plus que l'on diſe, *un chacun*.

AUTRUI, ne ſe dit que des perſonnes. Il ſignifie en général, *les autres*, tant hommes que femmes, & on ne peut pas dire qu'il ſoit d'aucun genre, puiſqu'il ne ſe joint jamais avec aucun adjectif. Il n'a pas de pluriel, & n'eſt proprement en uſage qu'au génitif, au datif, & à l'ablatif avec l'article indéfini, comme dans ces exemples; *Il ne faut pas inſulter à la miſere* D'AUTRUI. *Ne faites point* A AUTRUI *ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fît. Il eſt toujours fâcheux de dépendre* D'AUTRUI,

PERSONNE, eſt tantôt pronom indéfini, & tantôt nom ſubſtantif. Dans l'une & dans l'autre ſignification, il ne ſe dit jamais des choſes.

Quand il eſt pronom indéfini, il eſt du maſculin ſans pluriel, & ſe décline avec l'article indéfini. On l'emploie avec négation ou ſans négation.

Etant accompagné d'une négation exprimée par *ne*, il ſignifie *nul homme*, *nulle femme*, comme dans ces exemples; PERSONNE

deux nombres, avec l'article défini, s'emploient conjointement ou féparement.

Quand ils font employés conjointement, ils expriment un rapport réciproque entre plufieurs perfonnes, ou entre plufieurs chofes, c'eft-à-dire, ce que fe font mutuellement plufieurs objets : & alors le premier refte toujours au nominatif, & le fecond eft toujours à un autre cas, quelquefois précédé d'une prépofition, comme dans ces exemples; *Le feu & l'eau fe détruifent* L'UN L'AUTRE. *Il eft rare que deux poëtes difent du bien* L'UN DE L'AUTRE. *Les peuples fouffrent toujours de la guerre que les Princes fe font* LES UNS AUX AUTRES. *Eft-il édifiant de voir les Catholiques déchaînés* LES UNS *contre* LES AUTRES?

Quand *l'un*, *l'autre*, font employés féparement, ils marquent divifion de plufieurs objets, comme quand on dit, en parlant de Céfar & de Pompée, L'UN *combattoit pour fe rendre maître de fa patrie*, L'AUTRE *pour en maintenir la liberté :* & en parlant d'une compagnie de Magiftrats, LES UNS *opinerent à la mort de l'accufé*, & LES AUTRES *à la mort de l'accufateur.*

II.

QUELQUE, au fingulier, marque une perfonne ou une chofe indéterminée, & au pluriel, un nombre indéterminé de perfonnes ou de chofes. Il eft des deux genres, & fe décline avec l'article indéfini, comme dans ces

exemples; QUELQUE AUTEUR *a avancé que l'ame n'étoit pas immortelle. C'est le sentiment* DE QUELQUES PHILOSOPHES, *qu'il y a du vuide dans la nature. On n'occupe guere les grands emplois, sans être exposé* A QUELQUES DISGRACES.

CHAQUE, signifie une personne ou une chose prise séparément. Il est des deux genres sans pluriel, & se décline avec l'article indéfini, comme dans ces exemples; CHAQUE SCIENCE *a ses principes. On prenoit à Rome le suffrage* DE CHAQUE CITOYEN *pour l'élection des Magistrats. Une ration est ce qu'on donne de pain ou d'autre nourriture* A CHAQUE SOLDAT.

CERTAIN, qui fait au féminin *certaine*, considéré comme pronom, signifie une personne ou une chose indéterminée, & se prend assez ordinairement dans le sens de *quelque*. Il a les deux nombres, & se décline avec l'article indéfini, ou avec l'article *un, une*, comme dans ces exemples; *Il y a dans chaque plante* UNE CERTAINE QUALITE' *qui la rend salutaire ou nuisible.* CERTAIN PHILOSOPHE *a dit que toutes nos connoissances venoient par les sens. Les Juifs ne sont soufferts dans les Etats des Princes Chrétiens, qu'*A CERTAINES CONDITIONS.

Certain, est quelquefois purement adjectif. Alors il veut dire à peu près la même chose qu'*assuré*, & il se met ordinairement à la suite de son substantif: comme quand

on dit, *un état certain*, *une nouvelle certaine*, *&c.*

QUELCONQUE, eſt un pronom qui ſignifie *quel que ce ſoit* & qui n'eſt plus guere employé que dans le ſtyle de pratique: *nonobſtant oppoſition ou appellation* QUELCONQUE.

III.

NUL, AUCUN, PAS UN, qui font au féminin, *nulle*, *aucune*, *pas une*, ſont trois pronoms, leſquels accompagnés de la negation *ne*, ſignifient au fond la même choſe. Ils ne différent que par les circonſtances où l'uſage les admet.

Nul, qui paroît avoit une force plus négative que les autres, eſt le ſeùl qui puiſſe bien s'employer d'une maniere générale & abſolue, c'eſt-à-dire, ſans aucun rapport à rien de ce qui précede dans le diſcours. Alors il a la même ſignification que *perſonne*, & il n'eſt en uſage qu'au nominatif ſingulier du maſculin; comme quand on dit: NUL *ne peut ſe flatter d'être agréable à Dieu*

Aucun, eſt preſque toujours dans une ſignification plus reſtreinte; c'eſt-à-dire, qu'il a ordinairement rapport aux perſonnes ou aux choſes dont on à déja parlé: comme quand on dit, après avoir parlé de Juges, AUCUN NE *m'a été contraire*; & après avoir parlé de femmes, *Je* NE *me ſuis attaché* A AUCUNE.

Quelquefois la ſignification d'*aucun* eſt res-

treinte par un nom ou pronom ſuivant au génitif, comme dans ces phraſes; *Je n'ai pris* AUCUN *des livres que vous m'avez propoſés*; & en parlant à des femmes, AUCUNE *de vous* NE *peut ſe plaindre de ma conduite.*

Il y a des occaſions où l'on peut également ſe ſervir de *nul* ou d'*aucun*, dans la même ſignification. Ainſi on pourroit dire à des femmes, NULLE *de vous* NE *peut ſe plaindre de ma conduite.* Il faut, pour le choix de l'autre, conſulter plutôt l'oreille & l'uſage, qu'aucune regle.

Pas un s'emploie toujours comme *aucun*, dans une ſignification reſtreinte & relative. Toute la différence de l'un à l'autre, c'eſt que *pas un* marque une excluſion plus générale qu'*aucun*: & on peut encore dire, après avoir parlé de Juges, PAS UN NE *m'a été contraire*; & en parlant à des femmes, PAS UNE *de vous* NE *peut ſe plaindre de ma conduite.*

Aucun, ſe met quelquefois ſans négation, dans les phraſes d'interrogation ou de doute, & alors il peut ſe rendre par *quelqu'un*: comme quand on dit, *De tous ceux qui ſavent les motifs de ma conduite, y en a-t-il* AUCUN *qui l'ait blâmée?* ou *je doute qu'il y en ait* AUCUN *qui l'ait blâmée.*

Ces trois pronoms ne s'emploient ordinairement qu'au ſingulier avec l'article indéfini.

Nous les avons conſidérés juſqu'ici ſim-

plement comme pronoms. Il reste à faire voir, par quelques exemples, qu'ils sont souvent joints à des noms substantifs, & qu'ainsi on peut les mettre au rang des adjectifs: comme quand on dit, *Il n'y a dans la plupart des ouvrages nouveaux* NUL GOÛT, NULLE EXACTITUDE, NULLE DE'LICATESSE *Il n'arrive pas toujours que l'innocence n'ait besoin* D'AUCUN SECOURS *Un esprit prévenu ne se rend* A AUCUNE RAISON. *Jesus-Christ ne répondit* PAS UN *mot à Pilate sur les crimes dont les Juifs l'accusoient. Il n'y a* PAS UNE *connoissance plus utile que celle de soi-même.*

Nul, est encore un adjectif qui signifie qu'une chose n'est d'aucune valeur. *Ce testament est* NUL. *Ces procédures ont été déclarées* NULLES.

Il arrive souvent qu'*aucun* & *pas un*, doivent être regardés comme adjectifs, quoiqu'ils ne soient pas joints à un nom substantif exprimé. C'est quand ils sont précédés du pronom conjonctif *en*, auquel ils se rapportent comme à leur substantif: ce qui se reconnoîtra dans ces phrases; *De toutes les nations de la terre, il n'y* EN *a* AUCUNE *qui n'ait une idée au moins confuse de la divinité. Du grand nombre d'amis qui nous accablent dans la prospérité, il ne nous* EN *reste souvent* PAS UN *dans l'adversité.*

AUTRE, des deux genres & des deux nombres, sert à distinguer les personnes ou les choses, & se décline avec toutes sortes d'articles.

ticles. On peut le regarder comme pronom, quand il n'eſt joint à aucun ſubſtantif, & qu'il n'eſt pas relatif au pronom conjonctif *en;* & comme adjectif, quand il eſt joint à un ſubſtantif, ou qu'il eſt précédé du pronom conjonctif *en*, auquel il ſe rapporte comme à ſon ſubſtantif. Ainſi il eſt pronom dans ces phraſes: UN AUTRE *ne vous auroit pas pardonné auſſi aiſément que moi. On ne peut être heureux en cette vie & en* L'AUTRE. Il eſt adjectif dans celles-ci: *Les anciens ne croyoient pas qu'il y eût* UN AUTRE MONDE. *Le Temple de Salomon ayant été détruit, on* EN *rebâtit* UN AUTRE *par ordre de Cyrus.*

Quelquefois *autre* a la même ſignification que l'adjectif *différent*, comme dans cet exemple: *Un voyageur rapporte ſouvent les choſes tout* AUTRES *qu'elles ne ſont*, c'eſt-à-dire, *toutes différentes de ce qu'elles ſont.*

L'UN ET L'AUTRE, employés conjointement, expriment l'aſſemblage de pluſieurs perſonnes ou de pluſieurs choſes. Ils ont les deux genres & les deux nombres, & ſe déclinent chacun avec l'article défini. Ils ſont quelquefois employés ſans ſubſtantif exprimé: comme quand on dit, en parlant de deux auteurs, L'UN ET L'AUTRE *rapportent les mêmes circonſtances*; & en parlant des différents partis qui diviſoient Rome. *Ils ſe réuniſſoient* LES UNS ET LES AUTRES *contre l'ennemi commun.* Quelquefois ils ſe joignent à un ſubſtantif ſingulier, comme dans ces phraſes:

J'ai satisfait A L'UNE ET A L'AUTRE OBJECTION. *Il n'y a guere d'homme qui se serve également* DE L'UNE ET DE L'AUTRE MAIN.

MEME, des deux genres, considéré comme pronom, marque identité, c'est-à-dire, que la personne ou la chose dont on parle, n'est autre que celle dont il a déja été question: comme quand on dit au sujet d'un homme, LE MEME *m'est venu voir*, & en parlant d'une affaire, *Je travaille toujours* A LA MEME.

Quand *même* est employé comme adjectif, il a trois usages différents.

1. On le met souvent immédiatement après les noms substantifs, & après la plupart des pronoms, pour leur donner plus de force & d'énergie: comme quand on dit, *le Roi même, la vertu même, moi-même, nous-mêmes, eux-mêmes, cela même, celui-ci même, les siens mêmes, &c.*

2. Il a la signification d'identité, comme dans ces exemples: *C'est* LE MEME SOLEIL *qui éclaire toutes les nations de la terre.* LE CORPS *de Jesus-Christ sur nos autels est* LE MEME *qui a été sur la croix. Il y a quelques Provinces en Allemagne où* LES MEMES EGLISES *servent aux Catholiques & aux Luthériens.*

3. Il signifie parité; c'est-à-dire, que la chose dont on parle est égale ou semblable à une autre; auquel cas, *même* peut se tourner par l'adjectif *égal* ou *semblable*: comme on le reconnoîtra dans ces phrases, LES COUTUMES

de chaque pays ne sont pas LES MEMES. *Il est rare de trouver deux personnes* DU MEME CARACTERE. *Que l'homme est malheureux d'avoir tous les jours à satisfaire* AUX MEMES BESOINS!

On a pu remarquer dans les exemples précédents, que *même* se dit au singulier & au pluriel ; & que quand il signifie identité ou parité, il se décline ordinairement avec l'article défini.

Il y a bien des occasions où *même* n'est ni pronom ni adjectif, parce qu'il n'a aucune des significations précédentes, & qu'il ne peut se rapporter à aucun nom exprimé ou sous-entendu. Il est alors adverbe ou conjonction : comme quand on dit, *Je vous avouerai* MEME *que*, *&c.*

TEL, qui fait au féminin *telle*, est pronom dans les façons de parler semblables à celle-ci, TEL *seme*, *qui souvent ne recueille pas*, où il tient la place du pronom *celui*; & dans cette phrase de conversation, *Avez-vous vu* UN TEL OU UNE TELLE? où il se met pour la personne que l'on ne nomme pas.

En toute autre occasion, *tel* est adjectif, & marque la comparaison d'une personne ou d'une chose à une autre, sans exprimer par lui-même en quoi cette personne ou cette chose est comparée : comme quand on dit, UN HOMME TEL *que vous devroit avoir plus de soin de sa réputation. Je ne me serois jamais attendu* A UNE TELLE CATASTROPHE. L'A-

VEUGLEMENT *des Idolâtres est* TEL, *qu'il y a lieu d'en être surpris.* CES FEMMES *ne sont pas* TELLES *que vous me l'aviez dit. Pouvions-nous aspirer* A UN TEL BONHEUR? TEL *il a été*, TEL *il sera toujours.* TELLE *vie*, TELLE *mort*, &c.

PLUSIEURS, des deux genres & toujours au pluriel avec l'article indéfini, signifie un nombre indéterminé de personnes ou de choses.

Il est pronom dans ces phrases: PLUSIEURS *ont cru le monde éternel. La vie du Sauveur a été un sujet de scandale* A PLUSIEURS.

Il est adjectif dans celles-ci: PLUSIEURS PRINCES *se sont ligués inutilement contre Louis XIV. Nous avons les ouvrages* DE PLUSIEURS FEMMES *savantes. On ne réussit guere en s'appliquant* A PLUSIEURS SCIENCES *à la fois.*

TOUT, qui fait au féminin *toute*, exprime la plus grande généralité d'une idée.

Quand il est pronom, il ne s'emploie qu'au singulier & au masculin avec l'article indéfini, & il signifie *toutes choses*, comme dans ces exemples, TOUT *est consommé. Les Pyrrhoniens étoient des Philosophes qui doutoient* DE TOUT. *Un véritable Chrétien doit être prêt* A TOUT.

Quand il est adjectif, il a plusieurs usages, & il se décline tantôt avec l'article défini, & tantôt avec l'article indéfini.

1. Etant au singulier, ou il signifie la même chose que l'adjectif entier, comme dans

ces phrases, TOUT LE PAYS *est inondé*. TOUTE LA VILLE *est en alarmes*; ou il a la signification du pronom *chaque* : comme quand on dit, TOUT HOMME *est mortel*. *Je vous servirai en* TOUTE OCCASION. *On me trouve* A TOUTE HEURE *de la journée*.

2. Etant au pluriel, il a non-seulement la signification de *chaque*, comme quand on dit, *tous les jours*, *toutes les semaines*, *tous les ans*; mais il marque encore que l'on veut parler de tous les sujets renfermés dans une idée, comme dans ces exemples, TOUS LES HOMMES *sont morts en Adam*. *La sainte Vierge doit être le modele* DE TOUTES LES FEMMES. *Pouvons-nous être insensibles* A TOUS LES BIENFAITS *de Dieu*?

On observera que quand *tout* se décline avec l'article indéfini; *le*, *la*, *les*, précedent toujours immédiatement son substantif qui est après, & qu'il est lui-même précédé de *de* ou *à*, au génitif, à l'ablatif, ou au datif: en sorte qu'il se trouve alors entre *de* ou *à*, & *le*, *la*, ou *les*: *tout* LE *monde*, DE *toute* LA *terre*, A *tous* LES *peuples*.

IV.

QUI QUE CE SOIT, ou quelquefois *qui que ce fût*, ne se dit que des personnes au singulier du masculin, & se décline avec l'article indéfini.

Sans négation, il signifie la même chose

que *quicònque*, ou *quelque perſonne que ce ſoit*, comme dans ces phraſes, QUI QUE CE SOIT *qui me demande, dites que je ſuis en affaires.* A QUI QUE CE SOIT *que vous vous adreſſiez, on vous donnera le même conſeil.*

Qui que ce ſoit, avec une négation exprimée par *ne*, ſignifie *perſonne*, ou *aucune perſonne*, comme quand on dit, QUI QUE CE SOIT *ne m'a prévenu contre vous. Je n'envie la fortune* DE QUI QUE CE SOIT. *Ne vous confiez* A QUI QUE CE SOIT.

QUOI QUE CE SOIT, ou quelquefois *quoi que ce fût*, ne ſe dit que des choſes au ſingulier du maſculin, & ſe décline avec l'article indéfini.

Sans négation, & ſuivi de *que* ou de *qui*, il ſignifie la même choſe que *quelque choſe que* ou *qui*: comme quand on dit, QUOI QUE CE SOIT *qui vous ait retenu.* DE QUOI CE SOIT *que l'on parle.* A QUOI QUE CE SOIT *que vous vous deſtiniez, &c.*

Quoi que ce ſoit, avec une négation, ſignifie *rien*, comme dans ces phraſes, *On ne m'a appris* QUOI QUE CE SOIT *de nouveau. Je ne me plains* DE QUOI QUE CE SOIT. *Il ne penſe* A QUOI QUE CE SOIT.

QUEL, au féminin *quelle*, ſuivi de *que*, ſert, comme le pronom abſolu *quel*, à déſigner un objet ou en lui-même, ou par ſa nature & ſes qualités; mais d'une maniere qui fait connoître qu'on ne veut pas y faire une attention particuliere: comme quand on dit,

Les criminels doivent être punis, QUELS QU'*ils puissent être*. QUEL QUE *soit le bonheur des grands de la terre, un Chrétien doit s'en proposer un plus solide*. QUELLES QUE *soient les offres d'un ennemi, on doit toujours s'en défier*.

Quel, employé de cette façon, se dit également des personnes & des choses choses au singulier & au pluriel; mais il n'a point d'article, & ne se met qu'au nominatif. Il faut avoir attention d'en séparer le *que* dont il est suivi, pour ne pas le confondre avec le pronom *quelque*, qui a une signification toute différente.

QUOI, suivi de *que*, ne se dit que des choses, & peut toujours se tourner par *quelque chose que*. Il est masculin sans pluriel, & prend l'article indéfini, comme dans ces phrases, *Je veux tenter l'aventure*, QUOI QU'*il puisse m'en arriver*. DE QUOI QU'*on l'accuse, il se défendra bien*. A QUOI QU'*on vous destine, vous devez être soumis*. *Je ne crains rien*, QUOI QU'*on fasse pour me perdre*. Il est souvent mieux pour la clarté & pour l'harmonie, de préférer *quelque chose que* à *quoi que*.

On observera aussi de ne pas lier *que* avec *quoi*, pour le distinguer du mot *quoique*; qui n'est pas le même.

QUELQUE & TOUT, suivis de *que*, n'ont pas la même signification que les pronoms *quelque* & *tout*, tels que nous les avons déja

confidérés : comme on le reconnoîtra dans ces exemples, *Dans* QUELQUE *élévation* QUE *l'on soit, il ne faut pas s'oublier*; c'est-à-dire, *quoique l'on soit dans une élévation, quelle qu'elle puisse être, &c.* QUELQUE *incrédules* QUE *soient les hommes pendant leur vie, ils changent souvent de dispositions aux approches de la mort*; c'est-à-dire, *quoique les hommes soient incrédules, &c. Pompée,* TOUT *habile Capitaine* QU'*il étoit, ne laissa pas de faire des fautes essentielles;* c'est-à-dire, *quoique Pompée fût habile Capitaine, &c.* On parlera plus amplement de ces deux pronoms au Chapitre XIV,



CHAPITRE VI.

DU VERBE.

QUE *faut-il faire pour bien comprendre la nature du Verbe?*

R. Il faut se rappeller la définition que nous avons donnée des jugements au commencement de ce livre, page 3, où nous avons dit que les jugements sont les actions de notre esprit, lorsqu'après avoir assemblé plusieurs idées, il assure que l'une convient à l'autre, ou que l'une ne convient pas à l'autre.

D. *Quelles lumieres tirez-vous de cette définition des jugements?*

R.

R. Comme les hommes parlent moins pour exprimer leurs simples idées, ou ce qu'ils conçoivent, que pour découvrir aux autres les jugements qu'ils font des choses qu'ils conçoivent, il s'ensuit qu'on ne peut guere parler, sans assurer ou affirmer qu'une idée convient ou ne convient pas à une autre: & c'est cette forme ou maniere de pensée qui est signifiée par le verbe. Ainsi quand je dis, *La vertu est aimable*, *la vertu* exprime l'idée à laquelle j'affirme que convient l'idée d'*aimable*: & quand je dis, *Dieu n'est pas injuste*, j'affirme que l'idée d'*injuste* ne convient pas à celle de *Dieu*.

D. *Quelle part le verbe a-t-il dans les jugements?*

R. C'est le verbe qui les exprime, parce qu'il exprime proprement cette action par laquelle l'esprit lie les idées qui se conviennent, & sépare celles qui répugnent les unes aux autres.

D. *Faites-moi connoître encore cet emploi du verbe par quelques exemples.*

R. Dans, *la vertu est aimable*, on voit que c'est par le moyen du mot *est*, que l'idée d'*aimable* est liée avec l'idée de *vertu*: & dans, *Dieu n'est pas injuste*, on voit aussi que c'est par le moyen du mot *est*, joint à *ne pas*, que l'idée d'*injuste* est séparée de celle de *Dieu*. Ainsi dans l'un & dans l'autre exemple, *est* est un verbe.

D. *Donnez-moi donc une définition exacte du verbe.*

R. Le verbe eſt un mot dont le principal uſage eſt de ſignifier l'affirmation.

D. *Le verbe a-t-il donc un autre uſage que celui de ſignifier l'affirmation?*

R. On s'en ſert encore pour ſignifier d'autres mouvements de notre ame, comme *déſirer*, *prier*, *commander*, &c. ce qui ſera expliqué dans la ſuite. Mais il convient de ne le conſidérer ici que ſelon ſa principale ſignification, qui eſt celle qu'il a à l'indicatif.

D. *S'il y a dans le verbe des parties qui ne ſignifient pas l'affirmation, la définition que vous en avez donnée ne convient donc pas à tout le verbe.*

R. Cette définition convient aux parties eſſentielles du verbe. Celles qui ne ſignifient pas l'affirmation, n'appartiennent au verbe que parce qu'elles en ſont formées & dérivées: & la raiſon qui les a fait mettre à la ſuite du verbe, c'eſt que, ſans avoir la ſignification générale de l'affirmation, elles ont en différentes manieres la ſignification qui eſt propre & particuliere à chaque verbe, comme on l'expliquera.

D. *N'y a-t-il pas d'autres mots que le verbe qui expriment l'affirmation?*

R. Elle eſt encore exprimée par quelques noms ſubſtantifs ou adjectifs, tels que *affirmant*, *affirmatif*, & *affirmation*. Mais ces

noms ne signifient l'affirmation que dans le cas où par une réflexion d'esprit elle est devenue l'objet de notre pensée, & ils ne marquent pas que celui qui s'en sert, affirme, mais seulement qu'il conçoit une affirmation.

D. *Comme il y a presque autant de jugements négatifs que d'affirmatifs, ne peut-on pas dire que le verbe exprime autant la négation que l'affirmation?*

R. Non: parce que la négation exprimée ordinairement par *ne*, *ne pas*, ou *ne point*, est toujours ajoutée au verbe qui ne signifie par lui-même que l'affirmation; & que comme dans les jugements affirmatifs on affirme qu'une chose est, on affirme de même dans les jugements négatifs, qu'une chose n'est pas. Ainsi en disant, *Dieu n'est pas injuste*, j'affirme de Dieu qu'*il n'est pas injuste.*

D. *Que signifie le mot* verbe?

R. Il signifie, suivant l'étymologie latine, *mot* ou *parole*: par où l'on a voulu sans doute marquer que le verbe est le mot par excellence, en ce qu'il forme la liaison de toutes nos idées, & qu'il n'est pas possible de faire aucun discours suivi sans le secours des verbes.

D. *Comment s'appelle ce dont on affirme quelque chose, & ce que l'on en affirme?*

R. Ce dont on affirme quelque chose s'appelle *le sujet*, & ce que l'on en affirme s'appelle *l'attribut*. Ainsi quand on dit que le verbe signifie affirmation, c'est-à-dire, que

ſon uſage propre eſt de lier un attribut avec un ſujet, ou de ſéparer l'un d'avec l'autre par le ſecours d'une négation.

D. *Qu'exprime-t-on par le ſujet?*

R. On exprime une perſonne ou une choſe à laquelle ſe rapporte ce que l'on affirme.

D. *De quelles parties du diſcours ſe ſert-on pour exprimer le ſujet?*

R. On ſe ſert toujours d'un nom ſubſtantif ou d'un pronom.

D. *En quel cas met-on le nom ou le pronom qui exprime le ſujet?*

R. On le met toujours au nominatif: & c'eſt ce qui fait que le ſujet eſt auſſi appellé *nominatif du verbe.*

D. *Qu'exprime-t-on par l'attribut?*

R. On exprime ordinairement une qualité, en tant qu'elle convient ou ne convient pas au ſujet, c'eſt-à-dire, à la perſonne ou à la choſe dont on affirme.

D. *De quoi ſe ſert-on pour exprimer l'attribut?*

R. On ſe ſert ordinairement d'un nom adjectif qui s'accorde avec le ſujet, comme avec ſon ſubſtantif.

D. *Comment appelle-t-on une ſuite de mots qui contient un ſujet & un attribut liés par un verbe?*

R. On l'appelle une *propoſition* ou une *phraſe*, & le ſujet avec l'attribut ſont appellés *les termes d'une propoſition.*

D. *Apportez-moi quelques exemples où je puiſſe reconnoître tout ce que vous venez de dire.*

R. Dieu est tout-puissant, il n'est pas injuste, sont deux phrases ou propositions.

Dans la premiere, *Dieu* est le sujet ou le nominatif du verbe, c'est-à-dire, la personne à laquelle se rapporte ce qui est affirmé; *tout-puissant* est l'attribut par lequel on exprime la qualité ou la perfection qui convient à Dieu: & cet attribut est lié avec le sujet par le verbe *est*.

Dans la seconde phrase, *il n'est pas injuste*; *il*, qui est un pronom personnel mis à la place de *Dieu*, est le sujet ou le nominatif du verbe; *injuste* est l'attribut qui est séparé du sujet par le moyen du verbe *est*, joint à la négation *ne pas*.

D. *Le verbe est-il toujours exprimé par un mot distingué du sujet & de l'attribut dont il forme la liaison?*

R. Non: il n'y a même que le verbe *être* que l'on emploie ainsi séparément.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que le verbe *être* est proprement le seul qui marque simplement la liaison que nous faisons dans notre esprit des deux termes d'une proposition. Ainsi, à ne considérer précisément le verbe que par l'affirmation, on peut dire qu'il n'y en a qu'un dans toute la langue, qui est *être*, & que les autres ne sont que ce même verbe *être*, avec différentes modifications.

D. *Mettez encore, s'il est possible, cette réflexion dans un plus grand jour.*

R. Le verbe *être* ne marque par lui-même que l'affirmation, c'eſt-à-dire, la liaiſon de l'attribut avec le ſujet: ou s'il marque quelque choſe de plus, ce ſont les rapports de la perſonne, du nombre, & du temps, par les différentes terminaiſons dont il eſt ſuſceptible: comme quand on dit, *la terre* EST *ronde:* vous E'TIEZ *malade*, *&c.*

Au lieu que les autres verbes, outre l'affirmation & les rapports de la perſonne, du nombre, & du temps, renferment encore la ſignification de quelque attribut: en ſorte qu'avec un de ces verbes, une propoſition peut n'être compoſée que de deux mots, dont le premier exprimera le ſujet, & le ſecond exprimera l'affirmation avec l'attribut: comme quand on dit, *Pierre vit*, *Pierre* eſt le ſujet, & *vit* renferme l'affirmation *eſt* avec l'attribut *vivant*, puiſque c'eſt la même choſe de dire, *Pierre vit*, que de dire, *Pierre eſt vivant.*

On peut expliquer de la même maniere tous les verbes différents du verbe *être.* Ainſi *Pierre aime : Pierre étudie : Pierre languit:* ſignifient, *Pierre eſt aimant*, *Pierre eſt étudiant*, *Pierre eſt languiſſant.* Par conſéquent tous les verbes ne ſont que des expreſſions abrégées qui ſuppléent au verbe *être* & à un attribut.

D. *Que concluez-vous de ces réflexions?*

R. 1°. Qu'il y a deux eſpeces générales de verbes; ſavoir, le verbe *être*, qui ne marque que l'affirmation ſans attribut, & que

l'on appelle *verbe ſubſtantif*; & les verbes qui renferment l'attribut avec l'affirmation & que l'on appelle *verbes adjectifs*.

2°. Que ſi l'on veut définir le verbe ſubſtantif & le verbe adjectif, non-ſeulement par ce qui leur eſt eſſentiel, mais encore par leurs principaux accidents, on pourra appeller le premier, *un mot qui ſignifie l'affirmation, avec déſignation de la perſonne, du nombre, & du temps*; & l'autre, *un mot qui marque l'affirmation de quelque attribut, avec déſignation de la perſonne, du nombre, & du temps.*

D. *Pourquoi n'admettez-vous pas la définition qui fait conſiſter l'eſſence des verbes à ſignifier des actions ou des paſſions?*

R. Parce qu'elle ne convient pas à tous les verbes, parmi leſquels il y en a pluſieurs qui n'expriment ni actions, ni paſſions, mais un état, une qualité, ou autre attribut, tels que *repoſer*, *exceller*, *régner*, *exiſter*, *blanchir*, *briller*, *&c* & que d'ailleurs il y a bien des mots qui, ſans être verbes, ſignifient des actions & des paſſions. Mais dans toutes ſortes de verbes, quelques différentes ſignifications qu'ils puiſſent avoir, on y trouve toujours l'affirmation, comme on ne peut trouver de mot marquant l'affirmation, qui ne ſoit verbe. Ainſi c'eſt cette affirmation, qui en conſtitue la nature, & qui les diſtingue de tout autre mot.

On expliquera le mot de *paſſion* en parlant du verbe paſſif.

D. *Quel inconvénient y auroit-il de définir le verbe, un mot qui signifie ce qui passe, ou qui énonce par événement?*

R. Le même que dans la définition précédente. *Exister*, *reposer*, ou *se reposer*, ne signifient pas plus un passage ou un événement, qu'une action: & quoique le Créateur ait tiré l'univers du néant par une action de sa toute-puissance, & que ce soit par la même action qu'il perpétue l'existence des créatures, ce n'est pas cette action que l'on veut exprimer par le mot *exister*, mais seulement l'état d'une chose qui a été tirée du néant.

De même quoiqu'on ne puisse, comme on le prétend, reposer ou être en repos, sans avoir passé de l'état de mouvement à celui de tranquillité, & que ce soit là un changement d'état qui ne peut se faire sans événement; ce n'est point l'idée de ce passage ni de ce changement arrivés avant le repos, que l'on attache au mot *reposer*, mais uniquement celle de l'état d'une chose, après qu'elle a cessé d'être en mouvement.

On peut faire des observations à peu près semblables sur un grand nombre d'autres verbes, & il y a plusieurs mots qui expriment des événements, quoiqu'ils ne soient pas verbes. La différence d'exprimer un événement ou d'énoncer par événement, n'est pas assez sensible ni assez caractérisée, pour qu'elle puisse servir de fondement à la distinction du nom & du verbe.

D. *Pourquoi le verbe* être *est-il appellé verbe substantif?*

R. Parce qu'il ne signifie par lui-même que l'affirmation sans attribut, comme le nom substantif ne signifie que l'objet sans égard à ses qualités.

D. *Pourquoi les autres verbes sont-ils appellés* adjectifs?

R. Parce qu'ils expriment un attribut avec l'affirmation, de même que le nom adjectif exprime un objet comme revêtu de quelque qualité.

(On parlera plus au long du verbe substantif, & des différentes sortes de verbes adjectifs, à l'article IV de ce Chapitre.)

D. *Quelles sont les propriétés qui conviennent aux verbes?*

R. Il y en a beaucoup; mais il seroit difficile de les bien entendre, avant que d'avoir connu les verbes en eux-mêmes: ce qui ne peut se faire qu'en les conjuguant.

ARTICLE PREMIER.

Des diverses Conjugaisons des Verbes.

D. QU'EST-CE *que conjuguer un Verbe?*

R. C'est le réciter avec toutes les différences dont il est susceptible, & dont nous rendrons compte dans la suite.

D. *Tous les verbes ſe conjuguent-ils de la même maniere?*

R. Non.

D. *D'où dépend la différence des conjugaiſons?*

R. Elle dépend de la différence qui ſe trouve dans les terminaiſons de toutes les parties des verbes, & principalement de celle qu'on appelle *infinitif*.

D. *Quelles ſont les différentes terminaiſons des infinitifs dans les verbes?*

R. Elles ſe réduiſent à quatre principales, qui forment quatre conjugaiſons différentes.

D. *Quelles ſont ces quatre conjugaiſons, & par où les diſtingue-t-on les unes des autres?*

R La premiere comprend les verbes dont l'infinitif eſt terminé en *er*, comme *aimer*.

La ſeconde comprend les verbes dont l'infinitif eſt terminé en *ir*, comme *finir*.

La troiſieme comprend les verbes dont l'infinitif eſt terminé en *oir*, comme *recevoir*.

La quatrieme comprend les verbes dont l'infinitif eſt terminé en *re*, comme *rendre*.

D. *Sont-ce là toutes les terminaiſons que peuvent avoir les infinitifs des verbes?*

R. Il n'y a point d'infinitif qui ne finiſſe par *er*, *ir*; *oir*, ou *re*: mais les lettres ou ſyllabes qui précedent ces finales, forment encore pluſieurs autres terminaiſons différentes qui ſe rapportent à quelqu'une des quatre princiles, comme nous l'expliquerons dans la ſuite.

D. *Pour me donner une premiere idée de ces*

différentes terminaisons qui se rapportent à quelqu'une des quatre principales, apportez-en un exemple.

R. Dire, *combattre*, *rendre*, sont trois infinitifs de verbes, qui finissent par *re* : on voit cependant que la syllabe ou les lettres qui précedent *re* dans chacun de ces infinitifs, en rendent les terminaisons bien différentes les unes des autres.

D. *Quels verbes faut-il savoir conjuguer, avant que de passer à ceux des quatre conjugaisons?*

R. Il faut savoir conjuguer les deux verbes auxiliaires *avoir* & *être*.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que les autres verbes ne se conjuguent en partie qu'avec leur secours, comme on va le voir: & c'est uniquement à cause de cet usage qu'on les appelle *auxiliaires*, n'ayant rien d'ailleurs qui les distingue des autres verbes, quand on les emploie séparément.

Ainsi nous allons commencer par conjuguer ces deux verbes, & l'on verra ensuite comment ils entrent dans la conjugaison des autres.

* *Conjugaifon du Verbe auxiliaire*

AVOIR.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Singulier.

J'ai. Tu *as*. Il *ou* elle *a*.

Pluriel.

Nous *avons*. Vous *avez*, Ils *ou* elles ont.

IMPARFAIT.

J'*avois*. Tu *avois*. Il *avoit*. Nous *avions*. Vous *aviez*. Ils *avoient*.

PRÉTÉRIT.

J'eu*s*. Tu eu*s*. Il eu*t*. Nous eû*mes*. Vous eû*tes*. Ils eu*rent*.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'*ai* eu. *Tu as* eu. *Il a* eu. *Nous avons* eu. *Vous avez* eu. *Ils ont* eu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Quand *J'eus* eu. *Tu eus* eu. *Il eut* eu. *Nous eûmes* eu. *Vous eûtes* eu. *Ils eurent* eu.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois eu. *Tu avois* eu. *Il avoit* eu. *Nous avions* eu. *Vous aviez* eu. *Il avoient* eu.

FUTUR.

J'au*rai*. Tu au*ras*. Il au*ra*. Nous au*rons*. Vous au*rez*. Ils au*ront*.

FUTUR PASSÉ.

Quand *J'aurai* eu. *Tu auras* eu. *Il aura* eu. *Nous aurons* eu. *Vous aurez* eu. *Ils auront* eu.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

J'au*rois*. Tu au*rois*. Il au*roit*. Nous au*rions*. Vous au*riez*. Ils au*roient*.

* On a obfervé, pour faciliter l'ortographe des verbes, de faire imprimer en caractères italiques ce qui eft fixe, ou dans tous les verbes d'une même conjugaifon, ou dans les verbes des quatre conjugaifons.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* eu. *Tu aurois* ou *tu eusses* eu. *Il auroit* ou *il eût* eu. *Nous aurions* ou *nous eussions* eu. *Vous auriez* ou *vous eussiez* eu. *Ils auroient* ou *ils eussent* eu.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT ou FUTUR.

Ai*e*. Qu'il ai*t*. Ay*ons*. Ay*ez*. Qu'ils ai*ent*.

SUBJONCTIF.

ou

CONJONCTIF.

PRÉSENT ou FUTUR.

Il faut Que j'ai*e*. Que tu ai*es*. Qu'il ai*t*. Que nous ay*ions*. Que vous ay*iez*. Qu'ils ai*ent*.

IMPARFAIT.

Il falloit Que j'eu*sse*. Que tu eu*sses*. Qu'il eû*t*. Que nous eu*ssions*. Que vous eu*ssiez*. Qu'ils eu*ssent*.

PRÉTÉRIT.

Il a fallu *Que j'aie* eu. *Que tu aies* eu. *Qu'il ait* eu. *Que nous ayions* eu. *Que vous ayiez* eu. *Qu'ils aient* eu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* eu. *Que tu eusses* eu. *Qu'il eût* eu. *Que nous eussions* eu. *Que vous eussiez* eu. *Qu'ils eussent* eu.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Avoir.

PRÉTÉRIT.

Avoir eu.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.

Ay*ant*.

PRÉTÉRIT.

Ay*ant* eu.

PARTICIPE PASSIF.

PRÉSENT.

Eu, eue.

GÉRONDIF.

Ay*ant*.

Conjugaison du Verbe auxiliaire

ETRE.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je *suis*. Tu *es*. Il *ou* elle est. Nous sommes. Vous êtes. Ils *ou* elles sont.

IMPARFAIT.

J'ét*ois*. Tu ét*ois*. Il ét*oit*. Nous ét*ions*. Vous ét*iez*. Ils ét*oient*.

PRÉTÉRIT.

Je fu*s*. Tu fu*s*. Il fu*t*. Nous fû*mes*. Vous fû*tes*. Ils fu*rent*.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai été. *Tu as* été. *Il a* été. *Nous avons* été. *Vous avez* été. *Ils ont* été.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Quand j'eus été. *Tu eus* été. *Il eut* été. *Nous eûmes* été. *Vous eûtes* été. *Ils eurent* été.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois été. *Tu avois* été. *Il avoit* été. *Nous avions* été. *Vous aviez* été. *Ils avoient* été.

FUTUR.

Je ser*ai*. Tu ser*as*. Il ser*a*. Nous ser*ons*. Vous ser*ez*. Ils ser*ont*.

FUTUR-PASSÉ.

Quand *j'aurai* été. *Tu auras* été. *Il aura* été. *Nous aurons* été. *Vous aurez* été. *Ils auront* été.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Je ser*oit*. Tu ser*ois*. Il ser*oit*. Nous ser*ions*. Vous ser*iez*. Ils ser*oient*.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse* été. *Tu aurois* ou *tu eusses* été. *Il auroit* ou *il eût* été. *Nous aurions* ou *nous eussions* été. *Vous auriez* ou *vous eussiez* été. *Ils auroient* ou *ils eussent* été.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Sois. Qu'il soit. Soy*ons*. Soy*ez*. Qu'ils soi*ent*.

SUBJONCTIF
ou
CONJONCTIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Il faut Que je fois. Que tu fois. Qu'il foit. Que nous foyons. Que vous foyez. Qu'ils foient.

IMPARFAIT.

Il falloit que je fusse. Que tu fusses. Qu'il fût. Que nous fussions. Que vous fussiez. Qu'ils fussent.

PRE'TE'RIT.

Il a fallu *Que j'aie* été. *Que tu aies* été. *Qu'il ait* été *Que nous ayions* été. *Que vous ayiez* été. *Qu'ils aient* été.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* été. *Que tu eusses* été. *Qu'il eût* été. *Que nous eussions* été. *Que vous eussiez* été. *Qu'ils eussent* été.

INFINITIF.

PRE'SENT.

Etre.

PRE'TE'RIT.

Avoir été.

PARTICIPE ACTIF.

PRE'SENT.

Etant.

PRE'TE'RIT.

Ayant été.

PARTICIPE PASSIF.

PRE'SENT.

Eté.

GERONDIF.

Etant.

D. *Conjuguez de suite les Verbes des quatre conjugaisons.*

R. PREMIER CONJUGAISON.

INDICATIF.

PRE'SENT.

J'aime. Tu aimes. Il aime. Nous aimons. Vous aimez. Ils aiment.

IMPARFAIT.

J'aimois. Tu aimois. Il ai-

moit. Nous aim*ions.* Vous ai*miez.* Ils aim*oient.*

PRE'TE'RIT.

J'aim*ai.* Tu aim*as.* Il aim*a.* Nous aim*âmes* Vous aim*âtes.* Ils aim*erent.*

PRE'TE'RIT INDE'FINI.

J'ai aimé. *Tu as* aimé. *Il a* aimé. *Nous avons* aimé. *Vous avez* aimé. *Ils ont* aimé.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

Quand *J'eus* aimé. *Tu eus* aimé. *Il eut* aimé. *Nous eûmes* aimé. *Vous eûtes* aimé. *Ils eurent* aimé.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR indéfini.

Quand *J'ai eu* aimé. *Tu as eu* aimé. *Il a eu* aimé. *Nous avons eu* aimé. *Vous avez eu* aimé. *Ils ont eu* aimé.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois aimé. *Tu avois* aimé. *Il avoit* aimé. *Nous avions* aimé. *Vous aviez* aimé. *Ils avoient* aimé.

FUTUR.

J'aimer*ai.* Tu aimer*as.* Il aimer*a.* Nous aimer*ons.* Vous aimer*ez.* Ils aimer*ont.*

FUTUR-PASSE'.

Quand *J'aurai* aimé. *Tu auras* aimé. *Il aura* aime. *Nous aurons* aimé. *Vous aurez* aimé. *Ils auront* aimé.

CONDITIONNEL PRE'SENT.

J'aimer*ois.* Tu aimer*ois.* Il aimer*oit.* Nous aimer*ions.* Vous aimer*iez.* Ils aimer*oient.*

CONDITIONNEL PASSE'.

J'aurois ou *j'eusse* aimé. *Tu aurois* ou *tu eusses* aimé. *Il auroit* ou *il eût* aimé. *Nous aurions* ou *nous eussions* aimé. *Vous auriez* ou *vous eussiez* aimé. *Ils auroient* ou *ils eussent* aimé.

IMPE'RATIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Aim*e.* Qu'il aim*e.* Aim*ons.* Aim*ez.* Qu'ils aim*ent.*

SUBJONCTIF.

ou

CONJONCTIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Il faut Que j'aim*e.* Que tu aim*es.* Qu'il aim*e.* Que nous aim*ions.* Que vous aim*iez.* Qu'ils aim*ent.*

I M-

IMPARFAIT.

Il falloit Que j'aimasse. Que tu aimasses. Qu'il aimât. Que nous aimassions. Que vous aimassiez. Qu'ils aimassent.

PRE'TE'RIT.

Il a fallu *Que j'aie* aimé. *Que tu aies* aimé. *Qu'il ait* aimé. *Que nous ayions* aimé. *Que vous ayiez* aimé. *Qu'ils aient* aimé.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* aimé. *Que tu eusses* aimé. *Qu'il eût* aimé. *Que nous eussions* aimé. *Que vous eussiez* aimé. *Qu'ils eussent* aimé.

INFINITIF.

PRE'SENT.

Aimer.

PRE'TE'RIT.

Avoir aimé.

PARTICIPE ACTIF.

PRE'SENT.

Aimant.

PRE'TE'RIT.

Ayant aimé.

PARTICIPE PASSIF.

PRE'SENT.

Aimé, aimée, ou *étant* aimé, aimée.

PRE'TE'RIT.

Ayant été aimé *ou* aimée.

GE'RONDIF.

En aimant *ou* aimant.

SECONDE CONJUGAISON.

INDICATIF.

PRE'SENT.

Je finis. Tu finis. Il finit. Nous finissons. Vous finissez. Ils finissent.

IMPARFAIT.

Je finissois. Tu finissois. Il finissoit. Nous finissions. Vous finissiez. Ils finissoient.

PRE'TE'RIT.

Je finis. Tu finis. Il finit. Nous finîmes. Vous finîtes. Ils finirent.

PRE'TE'RIT INDE'FINI.

J'ai fini. *Tu as* fini. *Il a* fini. *Nous avons* fini. *Vous avez* fini. *Ils ont* fini.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

Quand *J'eus* fini. *Tu eus* fini. *Ils eut* fini. *Nous eûmes* fini. *Vous eûtes* fini. *Ils eurent* fini.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

indéfini.

Quand *J'ai eu* fini. *Tu as eu* fini. *Il a eu* fini. *Nous avons eu* fini. *Vous avez eu* fini. *Ils ont eu* fini.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois fini. *Tu avois* fini. *Il avoit* fini. *Nous avions* fini. *Vous aviez* fini. *Ils avoient* fini.

FUTUR.

Je fini*rai*. Tu fini*ras*. Il fini*ra*. Nous fini*rons*. Vous fini*rez*. Ils fini*ront*.

FUTUR-PASSE'.

Quand *J'aurai* fini. *Tu auras* fini. *Il aura* fini. *Nous aurons* fini. *Vous aurez* fini. *Ils auront* fini.

CONDITIONNEL PRE'SENT.

Je fini*rois*. Tu fini*rois*. Il fini*roit*. Nous fini*rions*. Vous fini*riez*. Ils fini*roient*.

CONDITIONNEL PASSE'.

J'aurois ou *j'eusse* fini. *Tu aurois* ou *tu eusses* fini. *Il auroit* ou *il eût* fini. *Nous aurions* ou *nous eussions* fini. *Vous auriez* ou *vous eussiez* fini. *Ils auroient* ou *ils eussent* fini.

IMPE'RATIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Finis. Qu'il finisse. Finissons. Finissez. Qu'ils finissent.

SUBJONCTIF

ou

CONJONCTIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Il faut Que je finisse. Que tu finisses. Qu'il finisse. Que nous finissions. Que vous finissiez. Qu'ils finissent.

IMPARFAIT.

Il falloit Que je fini*sse*. Que tu fini*sses*. Qu'il fini*t*. Que nous fini*ssions*. Que vous fini*ssiez*. Qu'ils fini*ssent*.

PRE'TE'RIT.

Il a fallu *Que j'aie* fini. *Que tu aies* fini. *Qu'il ait* fini. *Que nous ayions* fini. *Que vous ayiez* fini. *Qu'ils aient* fini.

PLUSQUE-PARFAIT.

Que j'eusse fini. *Que tu eusses* fini. *Qu'il eût* fini. *Que nous eussions* fini. *Que vous eussiez* fini. *Qu'ils eussent* fini.

INFINITIF.

PRE'SENT.

Fin*ir*.

PRE'TE'RIT.

Avoir fini.

PARTICIPE ACTIF.

PRE'SENT.

Finiss*ant*.

PRE'TE'RIT.

Ayant fini.

PARTICIPE PASSIF.

PRE'SENT.

Fini, finie; ou *étant* fini, finie.

PRE'TE'RIT.

Ayant été fini *ou* finie.

GERONDIF.

En finiss*ant ou* finiss*ant*.

TROISIE'ME CONJUGAISON.

INDICATIF.

PRE'SENT.

Je reçoi*s*. Tu reçoi*s*. Il reçoi*t*. Nous recev*ons*. Vous recev*ez*. Ils reçoiv*ent*.

IMPARFAIT.

Je recev*ois*. Tu recev*ois*. Il recev*oit*. Nous recev*ions*. Vous recev*iez*. Ils recev*oient*.

PRE'TE'RIT.

Je reçu*s*. Tu reçu*s*. Il reçu*t*. Nous reçû*mes*. Vous reçû*tes*. Ils reçu*rent*.

PRE'TE'RIT INDE'FINI.

J'ai reçu. *Tu as* reçu. *Il a* reçu. *Nous avons* reçu. *Vous avez* reçu. *Ils ont* reçu.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

Quand *J'eus* reçu. *Tu eus*

reçu. *Il eut* reçu. *Nous eûmes* reçu. *Vous eûtes* reçu. *Ils eurent* reçu.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

indéfini.

Quand *J'ai eu* reçu. *Tu as eu* reçu. *Il a eu* reçu. *Nous avons eu* reçu. *Vous avez eu* reçu. *Ils ont eu* reçu.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois reçu. *Tu avois* reçu. *Il avoit* reçu. *Nous avions* reçu. *Vous aviez* reçu. *Ils avoient* reçu.

FUTUR.

Je recev*rai*. Tu recev*ras*. Il recev*ra*. Nous recev*rons*. Vous recev*rez*. Ils recev*ront*.

FUTUR-PASSE'.

Quand *J'aurai* reçu. *Tu auras* reçu. *Il aura* reçu *Nous aurons* reçu. *Vous aurez* reçu. *Ils auront* reçu.

CONDITIONNEL PRE'SENT.

Je recev*rois*. Tu recev*rois*. Il recev*roit*. Nous recev*rions*. Vous recev*riez*. Ils recev*roient*.

CONDITIONNEL PASSE'.

J'aurois ou *j'eusse* reçu. *Tu aurois* ou *tu eusses* reçu. *Il auroit* ou *il eût* reçu. *Nous aurions* ou *nous eussions* reçu. *Vous auriez* ou *vous eussiez* reçu. *Ils auroient* ou *ils eussent* reçu.

IMPE'RATIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Reçois. Qu'il reçoi*ve*. Recev*ons*. Recev*ez*. Qu'ils reçoiv*ent*.

SUBJONCTIF

ou

CONJONCTIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Il faut Que je reçoi*ve*. Que tu reçoiv*es*. Qu'il recoi*ve*. Que nous recev*ions*. Que vous recev*iez*. Qu'ils reçoiv*ent*.

IMPARFAIT.

Il falloit Que je reçu*sse*. Que tu reçu*sses*. Qu'il reçû*t*. Que nous reçu*ssions*. Que vous reçu*ssiez*. Qu'ils reçu*ssent*.

PRE'TE'RIT.

Il a fallu *Que j'aie* reçu. *Que tu aies* reçu. *Qu'il ait* reçu. *Que nous ayions* reçu. *Que vous ayiez* reçu. *Qu'ils aient* reçu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* reçu. *Que tu eusses* reçu. *Qu'il eût* reçu. *Que nous eussions* reçu. *Que vous eussiez* reçu. *Qu'ils eussent* reçu.

INFINITIF.

PRE'SENT.

Recev*oir*.

PRE'TE'RIT.

Avoir reçu.

PARTICIPE ACTIF.

PRE'SENT.

Recev*ant*.

PRE'TE'RIT.

Ayant reçu.

PARTICIPE PASSIF.

PRE'SENT.

Reçu, reçue, ou *étant* reçu, reçue.

PRE'TE'RIT.

Ayant été reçu *ou* reçue.

GE'RONDIF.

En recev*ant ou* recev*ant*.

QUATRIEME CONJUGAISON.

INDICATIF.

PRE'SENT.

Je rend*s*. Tu rend*s*. Il rend. Nous rend*ons*. Vous rend*ez*. Ils rend*ent*.

IMPARFAIT.

Je rend*ois*. Tu rend*ois*. Il rend*oit*. Nous rend*ions*. Vous rend*iez*. Ils rend*oient*.

PRE'TE'RIT.

Je rendi*s*. Tu rendi*s*. Il rendi*t*. Nous rendî*mes*. Vous rendî*tes*. Ils rendi*rent*.

PRE'TE'RIT INDE'FINI.

J'ai rendu. *Tu as* rendu. *Il a* rendu. *Nous avons* rendu. *Vous avez* rendu. *Ils ont* rendu.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

Quand *J'eus* rendu *Tu eus* rendu. *Il eut* rendu. *Nous eûmes* rendu. *Vous eûtes* rendu. *Ils eurent* rendu.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

indéfini.

Quand *J'ai eu* rendu. *Tu as eu* rendu. *Il a eu* rendu. *Nous avons eu* rendu. *Vous avez eu* rendu. *Ils ont eu* rendu.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois rendu. *Tu avois* rendu.. *Il avoit* rendu. *Nous avions* rendu. *Vous aviez* rendu. *Ils avoient* rendu.

FUTUR.

Je rend*rai*. Tu rend*ras*. Il rend*ra*. Nous rend*rons*. Vous rend*rez*. Ils rend*ront*.

FUTUR-PASSE'.

Quand *J'aurai* rendu. *Tu auras* rendu. *Il aura* rendu. *Nous aurons* rendu. *Vous aurez* rendu. *Ils auront* rendu.

CONDITIONNEL PRE'SENT.

Je rend*rois*. Tu rend*rois*. Il rend*roit*. Nous rend*rions*. Vous rend*riez*. Ils rend*roient*.

CONDITIONNEL PASSE'.

J'aurois ou *j'eusse rendu*. *Tu aurois* ou *tu eusses* rendu. *Il auroit* ou *il eût* rendu. *Nous aurions* ou *nous eussions* rendu. *Vous auriez* ou *vous eussiez* rendu. *Ils auroient* ou *ils eussent* rendu.

IMPE'RATIF.

PRE'SENT ou FUTUR.

Rends. Qu'il rend*e*. Rend*ons*. Rend*ez*. Qu'ils rend*ent*.

SUBJONCTIF.

ou

CONJONCTIF.

PRE'SENT ou FUTUR.

Il faut Que je rend*e*. Que tu rend*es*. Qu'il rend*e*. Que nous rend*ions*. Que vous rend*iez*. Qu'ils rend*ent*.

IMPARFAIT.

Il falloit Que je rendi*sse*. Que tu rendi*sses*. Qu'il rend*ît*. Que nous rend*issions*. Que vous rendi*ssiez*. Qu'ils rendi*ssent*.

PRE'TE'RIT.

Il a fallu *Que j'aie* rendu. *Que tu aies* rendu. *Qu'il ait* rendu. *Que nous ayions* rendu. *Que vous ayiez* rendu. *Qu'ils aient* rendu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que j'eusse* ren-

du. *Que tu eusses* rendu. *Qu'il eût* rendu. *Que nous eussions* rendu. *Que vous eussiez* rendu. *Qu'ils eussent* rendu.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Rendre.

PRÉTÉRIT.

Avoir rendu.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.

Rendant.

PRÉTÉRIT.

Ayant rendu.

PARTICIPE PASSIF.

PRÉSENT.

Rendu, rendue, ou *étant* rendu, rendue.

PRÉTÉRIT.

Ayant été rendu *ou* rendue.

GÉRONDIF.

En rendant *ou* rendant.

ARTICLE II.

Des Propriétés du Verbe.

D. QU'AVEZ-VOUS *remarqué en conjuguant les Verbes?*

R. J'ai remarqué que les verbes sont susceptibles de *nombres*, de *personnes*, de *temps*, & de *modes*.

DES NOMBRES.

D. *Qu'entendez-vous par les nombres dans les verbes?*

R. J'entends, comme dans les noms, le

ſingulier & le pluriel. Ainſi un verbe eſt au ſingulier, quand ce que l'on affirme ſe rapporte à une ſeule choſe; & il eſt au pluriel, quand ce que l'on affirme ſe rapporte à pluſieurs choſes.

D. *Qu'eſt-ce qui déſigne les nombres dans les verbes?*

R. Ce ſont les noms ou les pronoms perſonnels qui les précedent, & ſouvent les différences qu'on y trouve dans les terminaiſons.

D. *Donnez-en des exemples.*

R. Dans, *je ſuis*, *il aime*, *Pierre lit*; *je*, *il*, & *Pierre*, ſont connoître que ces verbes ſont au ſingulier; & dans, *nous ſommes*, *ils aiment*, *les écoliers liſent*; *nous*, *ils*, & *les écoliers*, font connoître qu'ils ſont au pluriel.

Cette différence de nombre ſe connoît encore par la différence qui ſe trouve pour les terminaiſons, entre *ſuis* & *ſommes*, entre *aime* & *aiment*, & entre *lit* & *liſent*.

Des Personnes.

D. *Qu'eſt-ce que les perſonnes dans les verbes?*

R. Ce ſont, comme dans les pronoms perſonnels, la *premiere*, la *ſeconde*, & la *troiſieme*.

Ainſi un verbe eſt à la premiere perſonne du ſingulier ou du pluriel, quand on affirme quelque choſe, ou de ſoi-même ſimplement, ou

de

de soi-même en se joignant à d'autres; comme quand on dit, *j'aime*, ou *nous aimons*.

Un verbe est à la seconde personne du singulier ou du pluriel, quand on affirme quelque chose de celui ou de ceux à qui on parle: comme quand on dit, *tu aimes*, ou *vous aimez*.

Un verbe est à la troisieme personne du singulier ou du pluriel, quand ce que l'on affirme ne se rapporte ni à soi-même, ni à celui ou à ceux à qui on parle: comme quand on dit, *il aime*, ou *ils aiment*.

D. *De quoi se sert-on pour distinguer les personnes des verbes?*

R. On se sert ordinairement des pronoms personnels du singulier, pour marquer les personnes du singulier; & des pronoms personnels du plurier, pour marquer les personnes du pluriel.

D. *Quels sont ces pronoms, & quel en est l'usage dans les verbes?*

R. Je, pour les deux genres, marque la premiere personne du singulier, *je reçois*.

Tu, pour les deux genres, marque la seconde personne du singulier, *tu reçois*.

Il, pour le masculin, ou *elle*, pour le féminin, marque la troisieme personne du singulier, *il reçoit*, ou *elle reçoit*.

Nous, pour les deux genres, marque la premiere personne du pluriel, *nous recevons*.

Vous, pour les deux genres, marque la seconde personne du pluriel, *vous recevez*.

Ils, pour le masculin, ou *elles*, pour le

féminin, marque la troisieme personne du pluriel, *ils reçoivent*, ou *elles reçoivent.*

D. *Ne connoît-on les personnes des verbes que par les pronoms personnels qui les précedent?*

R. On les connoît encore souvent par les différentes terminaisons d'un même verbe: comme on le voit dans, *j'aime, tu aimes, il aime, nous aimons, vous aimez, ils aiment.*

D. *Ces pronoms se trouvent-ils toujours immédiatement devant les personnes des verbes?*

R. Ils se trouvent toujours avant les premieres & secondes personnes, tant du singulier que du pluriel, à moins qu'elles ne soient précédées du pronom relatif *qui;* & on ne les met devant les troisiemes personnes, que quand les noms dont ils tiennent la place, ne sont pas exprimés.

D. *Donnez-moi des exemples pour les premieres & secondes persones.*

R On dit, *Je suis triste, tu es sage, vous êtes habiles;* mais il faut dire, sans joindre aux verbes les pronoms personnels, *je, tu vous; moi qui suis triste, toi qui es sage, vous qui êtes habiles.*

D. *Donnez-moi un exemple pour la troisieme personne.*

R. Quand je veux parler de Pierre sans le nommer, je dis, *il est paresseux:* mais quand je veux le nommer, je dis, *Pierre est paresseux.* Il en est de même pour les troisiemes personnes du pluriel.

D. *Quel usage peut-on faire de cette connoissance?*

R. C'est que toutes les fois qu'il se trouvera un verbe sans pronom personnel, & sans être précédé de *qui* relatif d'un antécédent de la premiere ou de la seconde personne, on pourra être assuré qu'il est de la troisieme personne du singulier ou du pluriel, suivant les terminaisons qu'il aura.

D. *N'y a-t-il pas des occasions où les pronoms personnels se mettent après les verbes?*

R. Oui, principalement lorsque le verbe interroge: comme quand on dit, *Suis*-JE *selon votre goût? Finiras*-TU *bientôt ton travail? Vous rend*-IL *ses devoirs? Reçoit*-ELLE *du monde? Avons*-NOUS *de l'argent? Aimez*-VOUS *les sciences? Ont*-ILS *ce qu'il leur faut? Furent*-ELLES *plus modestes?*

On met encore les pronoms personnels après les verbes, quand ils sont précédés de ces mots, *aussi*, *peut-être*, *du moins*, *au moins*, *en vain*, *à peine*, *&c.* ou quand on rapporte les paroles de quelqu'un, en se servant des verbes, *dire*, *répondre*, & autres mis après les premiers mots ou à la fin de la phrase: comme dans ces phrases. *Aussi reçut*-IL *la récompense qu'il méritoit. Peut-être serez*-VOUS *plus sage. Du moins aurai*-JE *de quoi vivre. En vain voudrions*-NOUS *nous plaindre. A peine étoient*-ELLES *en marche, &c. Secourez-moi, dit*-IL. *Nous ne craignons rien,*

répondirent-ILS. *Que me conseillez-vous? reprit*-ELLE.

D. *Suffit-il, pour interroger, de mettre le pronom personnel* je *après toutes les premieres personnes des verbes, & l'usage le permet-il toujours?*

R. Non: 1. Lorsque les premieres personnes sont terminées par un *e* muet, il faut changer cet *e* muet en *é* fermé avec l'accent aigu. Ainsi on ne dit pas, *marche-je droit? parle-je bien? mange-je trop?* mais, *marché-je droit? parlé-je bien? mangé-je trop?*

2. L'usage n'admet pas le pronom *je* à la suite de la plupart de ces premieres personnes terminées par un *e* muet, même en le changeant en *é* fermé, ni à la suite d'un grand nombre d'autres verbes différemment terminés, parce que la prononciation n'en pourroit être que rude & désagréable. Ainsi il ne faudra pas dire, *extravagué-je? cours-je? perds-je? mens-je? dors-je, &c.* ni, comme quelques-uns le prétendent, *courai-je? perdai-je? mentai-je? dormai-je? sortai-je?* mais on aura recours à quelque autre expression, comme à celle-ci; *est-ce que*, ou *croyez-vous que j'extravague? Est-ce que je cours? est-ce que je perds?*

Ces observations ont aussi lieu toutes les fois qu'il faut mettre *je* après le verbe sans interrogation, comme dans, *dussé-je mourir*, au lieu de *dusse-je mourir, &c.*

D. *Dans les phrases où les pronoms person-*

nels se mettent après les verbes, ne supprime-t-on pas ceux de la troisieme personne, lorsque les noms dont ils tiennent la place sont exprimés?

R. Non : on les laisse toujours après le verbe, & on dit, *Pierre est-il paresseux? Les ennemis ont-*ILS *une belle armée? Votre mere reçoit-*ELLE *du monde? A peine les troupes étoient-*ELLES *en marche, &c.*

D. *Se sert-on toujours de* tu *pour exprimer une seconde personne du singulier?*

R. On ne s'en sert qu'à l'égard des personnes qu'une grande familiarité ou une extrême supériorité autorise à tutoyer, si ce n'est dans la poësie ou dans le langage des passions, comme de l'indignation, du mépris, &c. Hors de ces cas, il faut se servir de la seconde personne du pluriel *vous*. Ainsi on doit dire, *vous êtes habile*, & non pas, *tu es habile.*

D. *Si cela est, comment pourra-t-on connoître quand* vous *marquera plutôt une seconde personne du singulier, qu'une seconde personne du pluriel?*

R. Vous, marquera toujours une seconde personne du singulier, quand on n'adressera la parole qu'à une seule personne, & il marquera une seconde personne du pluriel, quand on adressera la parole à plusieurs personnes.

Mais quoiqu'on mette le verbe au pluriel, en parlant à une seule personne, cependant on met au singulier le nom qui suit le verbe, & qui se rapporte à *vous*. Ainsi on dit, *vous*

serez Cardinal, & non pas, *vous serez Cardinaux; vous êtes malade*, & non pas, *vous êtes malades*.

D. *Quel rapport y a-t-il entre un verbe & le nominatif?*

R. Un nom au nominatif démande toujours un verbe; & tout verbe qui n'est pas impersonnel, ou qui n'est pas à l'infinitif, suppose toujours un nom substantif au nominatif, exprimé ou sous-entendu, dont il dépend.

D. *Comment s'accorde le verbe avec son nominatif?*

R. En nombre & en personne: c'est-à-dire, que le verbe doit être au singulier, si son nominatif n'exprime qu'une seule chose; qu'il doit être au pluriel, si son nominatif exprime plusieurs choses ou s'il a pour nominatif plusieurs noms au singuliers; & qu'il doit être à la même personne que son nominatif.

Quand le verbe a pour nominatif un nom collectif au singulier, seul ou suivi d'un substantif pluriel au génitif, il se met au pluriel, comme dans ces exemples: *La plupart* PRIRENT *la suite. Une infinité de gens* SONT *aveugle sur leurs défauts*.

On trouvera encore dans la suite d'autres exceptions pour le nombre & pour les personnes, aux articles du verbe substantif & du verbe impersonnel.

Un verbe ne doit pas être au singulier, quand il a pour nominatif un nom ou pronom au pluriel dont il est précédé. Cependant,

suivant la regle qui a été établie pour les adjectifs & pour les pronoms relatifs à la page 143, il n'y a rien de vicieux dans les phrases suivantes, *Philiste fut un de ceux qui le* SERVIT *le plus utilement. Un de ceux qui* A *le mieux* E'CLAIRCI *ce qui a rapport à cette question. Ce fut une des choses qui* CONTRIBUA *davantage à les lier étroitement avec elle. Ctesias un des premiers qui* AIT EXE'CUTE' *cette entreprise. Dans la personne d'un des hommes du monde qui* POUVOIT *le mieux en juger. Callimaque est un de ceux qui* A *le plus* AUTORISE' *Rudbek.*

Le verbe y est au singulier, parce que son nominatif *qui*, dont il est précédé, est un pronom relatif au singulier, qui a pour antécédent le mot *un* distinctif. Quand on dit que *Ctesias est un des premiers qui ait exécuté cette entreprise*, on entend non-seulement que personne ne l'avoit exécutée avant lui, mais encore qu'il l'a exécutée avant tous les autres, & qu'il leur en a donné l'exemple. Si au contraire on disoit qu'*il est un des premiers qui aient exécuté cette entreprise*, on feroit entendre que plusieurs l'ont exécutée d'abord, & qu'il est un de ceux qui ont commencé à l'exécuter. Alors le pronom relatif *qui*, nominatif du verbe, feroit au pluriel, parce qu'il auroit pour antécédent *des premiers*, & que par conséquent il faudroit aussi mettre son verbe au pluriel.

Si le verbe a plusieurs nominatifs de diffé-

rentes perſonnes, il faut le mettre à la perſonne, la plus noble. La premiere perſonne eſt plus noble que les autres, & la ſeconde eſt plus noble que la troiſieme. Ainſi on dira par cette raiſon, *Vous & mon frere* AVEZ E'TE' *les plus ſages*, & non pas, *ont été; Vous, ma ſœur, & moi*, IRONS *enſemble à la campagne*, & non pas *irez* ni *iront*.

Souvent le verbe a pour nominatif un pronom relatif, & on ne peut connoître la perſonne de ce pronom que par celle de ſon antécédent. C'eſt celle-là que le verbe doit ſuivre. Ainſi il faut le mettre à la perſonne de l'antécédent, ou quand il y en a pluſieurs de différentes perſonnes, à celle qui eſt la plus noble. Ce ſeroit donc mal parler que de dire, *ce n'eſt pas moi qui* A OUVERT *la porte: ce n'eſt ni lui ni moi qui* ONT RE'VE'LE' *ce ſecret*, parce que le relatif ayant dans la premiere phraſe un pronom de la premiere perſonne pour antécédent, & dans l'autre deux pronoms de la premiere & de la troiſieme perſonne, il doit être regardé comme étant de la premiere perſonne, & que c'eſt par conſéquent à cette perſonne que le verbe doit être mis. Voilà pourquoi il faut dire, *ce n'eſt pas moi qui* AI OUVERT *la porte: ce n'eſt ni lui ni moi qui* AVONS RE'VE'LE' *ce ſecret*.

DES TEMPS.

D. *Qu'est-ce que les Temps?*

R. Ce sont certaines inflexions du verbe, qui font connoître à quel temps il faut rapporter ce que l'on affirme de quelque chose.

D. *Que veut dire le mot* inflexion?

R. Il signifie ici une terminaison particuliere, ou une différence dans les dernieres lettres ou syllabes d'un mot. Ainsi dans *j'aimai*, l'inflexion n'est pas la même que dans *j'aime*.

D. *Eclaircissez-moi la définition des temps par quelques exemples.*

R. Quand je dis, *mon frere est heureux*, le verbe *est*, par son inflexion, fait connoître que ce que j'affirme de *mon frere*, se rapporte au temps présent. Quand je dis, *César aima la gloire*, le verbe *aima*, par son inflexion, marque que ce que j'affirme de *César*, se rapporte à un temps passé; & quand je dis, *les justes recevront la récompense de leurs bonnes œuvres*, il y a dans le verbe *recevront*, une inflexion qui fait rapporter ce que j'affirme *des justes*, à un temps à venir.

D. *Combien y a-t-il de temps?*

R. Il n'y a proprement que trois dans la nature, qui sont, *le présent*, *le passé*, & *l'avenir*, & que nous appellerons pour cela les *trois temps naturels*.

D. *Il me semble que nous en avons vu un*

plus grand nombre dans la conjugaiſon des verbes.

R. Cela eſt vrai : nous en avons diſtingué onze avec des dénominations différentes ; & tous ces temps ſont été introduits dans notre langue pour exprimer les diverſes manieres dont on peut enviſager les choſes dans le préſent, dans le paſſé, & dans l'avenir. C'eſt ce qui fait qu'on les rapporte tous à quelqu'un des trois temps naturels ; comme nous allons le faire voir dans une explication détaillée.

D. *Quels ſont les temps des verbes qui repréſentent les trois temps naturels ?*

R. Ce ſont ceux que nous avons nommés dans la conjugaiſon, *Préſent*, *Prétérit indéfini*, & *Futur.*

D. *Quels ſont les temps qui ſe rapportent à chacun des trois temps naturels ?*

R. 1. Il n'y en a qu'un qui ſe rapporte au préſent ; c'eſt celui que nous avons nommé *Conditionnel préſent.*

2. Ceux qui ſe rapportent au prétérit indéfini, ſont,

L'Imparfait. Le Prétérit. Le Prétérit antérieur. Le Prétérit antérieur indéfini. Le Plusque-parfait. Le Conditionnel paſſé.

3. Le ſeul qui ſe rapporte au futur, eſt le *Futur paſſé.*

D. *Donnez-moi des explications juſtes de chacun de ces temps, pour me faire connoître ce qu'ils ont de commun avec les trois temps*

naturels, ce qui les en distingue, & ce qui les distingue les uns des autres.

R. I.

LE PRE'SENT marque qu'une chose est ou se fait au temps où l'on parle: comme quand je dis, JE SUIS *malade.* NOUS LISONS *l'Ecriture sainte*: c'est-à-dire, *je suis actuellement malade. Nous lisons présentement l'Ecriture sainte.*

On se sert encore du présent en deux occasions.

1. Pour exprimer des choses que l'on appelle d'éternelle vérité, c'est-à-dire, qui sont vraies selon tous les temps: comme quand on dit, *Dieu* EST *tout-puissant. Deux & deux* FONT *quatre, &c.*

2. Pour exprimer des choses d'habitude, c'est-à-dire, que l'on a coutume de faire, quoiqu'il ne soit pas nécessaire qu'on les fasse actuellement: comme quand on dit, JE JOUE *des instuments.* J'APPRENDS *les mathématiques.* J'E'TUDIE *l'histoire, &c.*

Le Conditionnel présent marque, dans la signification qu'il a le plus ordinairement, qu'une chose arriveroit dans le temps présent, moyennant certaines conditions; c'est-à-dire, qu'une chose seroit présente, si une autre chose arrivoit ou étoit arrivée: comme quand on dit, JE LIROIS, *si j'avois des livres*; ou, NOUS SERIONS *heureux, si Adam n'eût pas*

péché. Et je rapporte ce temps au présent, parce que les conditions devenant effectives, la chose qui n'est pas, seroit présente, & que je puis dire, *je lirois à présent, si j'avois des livres. Nous serions heureux à present, si Adam n'eût pas péché.*

II.

Le Prétérit indéfini s'appelle ainsi, parce qu'il marque ordinairement une chose passée dans un temps que l'on ne désigne pas, ou dans un temps désigné dont il reste encore quelque partie à écouler. Ainsi quand je dis, *les fruits de la terre* ONT ÉTÉ *la nourriture des premiers hommes*, je ne désigne pas positivement le temps où cela est arrivé. Et quand je dis, J'AI EU *la fievre cette année, ce mois-ci, cette semaine, aujourd'hui*, je désigne à la vérité des temps, mais ce ne sont pas des temps absolument passés, & il en reste encore quelque partie à écouler.

Les cinq temps qui se rapportent à ce prétérit indéfini, marquent aussi des choses passées, mais en différentes manieres.

L'imparfait marque le passé avec rapport au présent, & fait connoître qu'une chose étoit présente dans un temps passé: comme quand je dis, J'ÉTOIS *à table lorsque vous arrivâtes;* ma situation d'être à table est passée, mais je la marque comme présente à l'égard de votre arrivée, qui est aussi passée.

Le Prétérit ſimple, que l'on appelle encore *prétérit défini*, marque une choſe paſſée dans un temps dont il ne reſte plus rien, & dans lequel on n'eſt plus: comme quand on dit, JE FUS *malade l'année derniere.* JE RENDIS *mes comptes la ſemaine paſſée.* JE REÇUS *votre lettre hier.*

Il eſt eſſentiel d'obſerver,

1. Qu'on ne doit ſe ſervir de ce prétérit, que pour marquer un temps qui ſoit éloigné au moins d'un jour de celui où l'on parle. Ainſi on ne pourroit pas dire, JE REÇUS *de l'argent ce matin*, parce que *ce matin* fait partie du jour où l'on eſt encore.

2. Que pour employer ce même prétérit, ce n'eſt pas aſſez que le temps dont on parle ſoit éloigné de plus d'un jour de celui où l'on eſt; il faut encore qu'il n'en reſte plus rien, & que l'on n'y ſoit plus renfermé. Ainſi il ne ſeroit pas permis de dire, NOUS VÎMES *de grands événements dans ce ſiecle, dans cette année, dans ce mois, dans cette ſemaine*; parce que le ſiecle, l'année, le mois, & la ſemaine dont on parle, ſont des eſpaces de temps qui ne ſont pas encore paſſés, & où l'on eſt encore renfermé. Mais il faudroit dire, en ſe ſervant du prétérit indéfini, NOUS AVONS VU *de grands événements dans ce ſiecle, &c.*

La différence qu'il y a entre l'un & l'autre, quant à l'uſage qu'on en peut faire, c'eſt qu'on ne doit jamais ſe ſervir du prétérit ſim-

chose ou l'action exprimée par le prétérit antérieur, est subordonnée à celle qui l'a suivie, & que c'est à celle-ci que l'on porte principalement son attention. Ainsi celui qui dit, *Quand j'eus reçu mon argent je m'en allai*, veut faire entendre d'abord qu'*il s'en alla*, & ensuite que ce fut *après avoir reçu son argent*: en sorte que *je m'en allai* est la phrase principale, & que le reste, *quand j'eus reçu mon argent*, n'est qu'une phrase incidente, parce qu'il est principalement question de savoir dans quel temps *il s'en alla*.

C'est tout le contraire à l'égard du plusque-parfait. La chose ou l'action exprimée par ce temps, est celle qui fait le principal objet de celui qui parle. Ainsi quand je dis, *j'avois été malade, lorsque vous m'écrivîtes*, il est principalement question de savoir dans quel temps *j'avois été malade*, & non dans quel temps *vous m'écrivîtes*: *j'avois été malade*, est la phrase principale, &, *lorsque vous m'écrivîtes*, la phrase incidente. En un mot, quand on emploie le *prétérit antérieur*, la chose ou l'action la moins éloignée est présentée la premiere; & quand on se sert du *plusque-parfait*, c'est la chose ou l'action la plus éloignée qui tient le premier rang.

Le conditionnel passé marque qu'une chose seroit arrivée dans un temps passé, si certaines conditions eussent eu lieu. Ainsi quand je dis, J'AUROIS APPRIS OU J'EUSSE APPRIS *la Géographie, si vous eussiez voulu*, on entend

tend que mon action d'apprendre la Géographie, dépendoit de votre volonté comme d'une condition, & que cette action seroit passée, si la condition eût eu lieu, c'est-à-dire, si vous eussiez voulu. Par où l'on voit que ce temps peut être rapporté au passé, puisque la chose dont on parle seroit arrivée dans un temps passé à l'égard de celui où l'on est en parlant, & que d'ailleurs on peut dire, J'AUROIS OU J'EUSSE APPRIS *la Géographie l'année derniere, si vous eussiez voulu.*

III.

LE FUTUR marque simplement qu'une chose arrivera dans un temps qui n'est pas encore: comme quand je dis, J'AURAI *de l'argent. Nos corps* RESSUSCITERONT *au dernier jour.*

Le futur passé marque l'avenir avec rapport au passé, & fait connoître que dans le temps qu'une chose arrivera, une autre chose qui n'est pas encore, sera passée: cômme si je dis, *Quand* J'AURAI FINI *mes affaires, je vous irai voir*, ou, J'AURAI FINI *mes affaires, quand je vous irai voir*; dans l'une & dans l'autre façon, la fin de mes affaires est encore à venir; mais je la marque comme passée à l'égard de ma visite, qui est aussi à venir.

D. *Tous les temps dont vous venez de parler conservent-ils toujours la même signification?*

℟. Non: il y en a plusieurs qui en changent, suivant les occasions où ils sont employés. C'est ce que nous allons faire voir en peu de mots, à l'aide de quelques exemples.

1. *Le présent* se met quelquefois pour le futur, comme dans ces expressions, JE REVIENS *tout à l'heure.* JE PARS *bientôt pour Rome.* *Que* FAITES-VOUS *demain?* &c. c'est-à-dire, JE REVIENDRAI *tout à l'heure.* JE PARTIRAI *bientôt pour Rome.* *Que* FEREZ-VOUS *demain.*

Il a encore la signification du futur, quand est précédé du mot *si*, exprimant une condition, comme dans cette phrase, *Je suis résolu de voyager, si* J'EN TROUVE *l'occasion;* c'est la même chose que si l'on disoit, *Je suis résolu de voyager, en supposant, ou à condition que* J'EN TROUVERAI *l'occasion.*

Le présent se prend au contraire quelquefois dans le sens du prétérit, quand on veut donner plus de force & de vivacité à ce que l'on raconte, comme dans cette description de la mort d'Hippolyte.

J'ai vu, Seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a nourris.
Il VEUT les rappeller, & sa voix les EFFRAIE.
Ils COURENT. Tout son corps N'EST bientôt qu'une plaie.

2. *L'imparfait* ne marque souvent autre chose qu'un prétérit sans rapport au présent, sur-tout dans les narrations: comme quand

on dit, *Rome* E'TOIT *d'abord gouvernée par des Rois*; c'eſt-à-dire, *Rome* FUT *d'abord gouvernée par des Rois*.

Quand *l'imparfait* eſt précédé de *ſi*, il ne marque autre choſe qu'un rapport au temps préſent, comme dans cétte phraſe, *Si* JE CONNOISSOIS *vos intentions*; *je les exécuterois*; c'eſt-à-dire, *ſi* JE CONNOISSOIS *à préſent*; ou, *je n'exécute pas vos intentions*, *parce que je ne les connois pas*.

3. *Le prétérit indéfini* ſe prend quelquefois pour un *futur paſſé*, comme dans ces phraſes: J'AI FINI *dans un moment*. AVEZ-VOUS *bientôt* E'CRIT *votre lettre*? cela veut dire, J'AURAI FINI *dans un moment*. AUREZ-VOUS *bientôt* E'CRIT *votre lettre*.

Le pluſque-parfait n'exprime ſouvent qu'un ſimple rapport au temps paſſé, comme quand il eſt à la ſuite de *ſi*: ce qu'on reconnoîtra dans cet exemple: SI VOUS AVIEZ SUIVI *mes conſeils*, *vous ne ſeriez pas dans l'embarras*; c'eſt-à-dire ſimplement, *ſi vous aviez ſuivi autrefois mes conſeils*; ou, *vous êtes dans l'embarras*, *parce que vous n'avez pas ſuivi mes conſeils*.

4. *Le conditionnel préſent*, précédé de *que* à la ſuite d'un autre verbe au paſſé, exprime ordinairement un futur par rapport au temps du verbe précédent: comme quand on dit, *Jeſus-Chriſt a promis qu*'IL VIENDROIT *juger les hommes*, *&c.* on fait entendre que Jeſus-Chriſt a dit autrefois, JE VIENDRAI, ou,

je promets que JE VIENDRAI *juger les hommes.*

5. *Le conditionel passé*, dans les mêmes circonstances, marque quelquefois un futur passé par rapport au temps passé du verbe qui le précede. Ainsi en disant, *J'ai cru que* J'AUROIS FINI *mon ouvrage cette année*; si c'est l'année derniere que j'ai eu cette opinion, je suis censé avoir dit alors, J'AURAI FINI, ou, *je crois que* J'AURAI FINI *mon ouvrage l'année prochaine.*

D. *N'y a-t-il pas encore d'autres temps que ceux que vous venez d'expliquer ; ou, pour mieux dire, n'y a-t-il pas d'autres manieres d'envisager les choses dans le présent, dans le passé, & dans l'avenir?*

R. Le présent proprement dit ne consistant que dans un seul instant indivisible, ne peut admettre aucun partage, & par conséquent il n'y a qu'une maniere de l'exprimer: au lieu que le passé & l'avenir ayant plus d'étendue, on peut encore y considérer quelques nouveaux degrés. Mais comme les verbes n'ont pas d'inflexions particulieres pour les exprimer, on y supplée par le moyen de quelques autres verbes de la maniere suivante.

1. Pour exprimer un passé peu éloigné, c'est-à-dire, pour marquer qu'une chose est arrivée, ou étoit arrivée depuis peu de temps, on se sert du présent ou de l'imparfait du verbe *venir*, que l'on joint à l'infinitif du

verbe dont on veut exprimer l'un ou l'autre passé. Ainsi, on dit, *je viens de dîner*, pour dire, *j'ai dîné il n'y a pas long-temps*; &, *je venois de dîner quand vous êtes arrivé*, pour dire, *j'avois dîné il n'y avoit pas long-temps, quand vous êtes arrivé.* Il est aisé de voir dans ces deux exemples, que *je viens*, employé à cet usage, exprime un prétérit indéfini, & que *je venois*, exprime un plus-que-parfait.

2. Pour exprimer un futur prochain par rapport au temps présent, ou par rapport au temps passé, c'est-à-dire, pour marquer qu'une chose doit ou devoit arriver bientôt, on joint à l'infinitif du verbe le présent ou l'imparfait du verbe *aller*. Ainsi, *je vais dîner*, veut dire, *je dînerai bientôt*; &, *j'allois dîner quand vous êtes arrivé*, signifie, *dans le temps que vous êtes arrivé*, j'ai pu dire, *je dînerai bientôt.*

On exprime encore un futur incertain ou indéterminé, soit par rapport au temps présent, soit par rapport au temps passé, en joignant à un infinitif quelque temps du verve *devoir.* Ainsi quand on dit, *je dois voyager. Vous deviez me venir voir. Vous avez dû recevoir ma lettre, &c.* le futur dans, *je dois voyager*, n'est pas si positif que si l'on disoit, *je voyagerai, &c.*

3. Quand on met *si* avant un *plusque-parfait*, la chose ou l'action exprimée par ce temps, n'est pas encore faite au temps où

l'on parle. Ainsi quand je dis, *Si j'avois dîné, je vous irois voir;* je fais entendre que je n'ai pas encore dîné. Mais il y a une maniere d'exprimer avec *si* une chose ou une action qui n'étoit pas encore faite dans un temps passé. En voici un exemple. On me dit, *Vous n'aviez donc pas encore dîné, quand je vous ai envoyé chercher?* je réponds, *Si* J'AVOIS EU DÎNÉ, *je ne vous aurois pas fait attendre;* & l'on sent que ce ne feroit pas la même chose de dire en cette occasion, si *j'avois dîné, &c.*

De même le *conditionnel passé* fait simplement envisager une chose ou une action qui auroit été présente dans un temps passé. *J'aurois dîné avant midi, si l'on ne fût pas venu me détourner;* c'est-à-dire, & rien de plus *je me serois mis à table*, ou, *on m'auroit servi à dîner avant midi, &c.* Mais pour faire entendre que la chose seroit finie & consommée dans un temps passé, & qu'elle seroit passée à l'égard de ce temps passé, il faudroit dire, J'AUROIS EU DÎNÉ, ou, J'EUSSE EU DÎNÉ *avant midi, si l'on ne fût pas venu me détourner.*

On voit par-là qu'il y a un second *plusqueparfait* & un second *conditionnel passé*, qui ont une conjugaison différente des autres. *J'avois eu dîné, tu avois eu dîné, il avoit eu dîné, &c. j'aurois eu dîné*, ou, *j'eusse eu dîné, tu eusses eu dîné, il eût eu dîné, &c.*

Quelques Grammairiens les appellent

Temps surcomposés, parce qu'ils empruntent les temps composés du verbe auxiliaire *avoir*. Mais l'usage en est si rare, qu'on a pu se dispenser de les faire entrer dans la conjugaison des verbes, & qu'il suffit d'en faire ici la remarque. On peut encore en trouver quelques autres de cette nature dans le subjonctif.

DES MODES.

D. *Que veut dire le mot de* mode?

R. Il veut dire *maniere*.

D. *Qu'est-ce que les modes*?

R. Ce sont différentes inflexions pour exprimer différentes manieres d'affirmer ou de signifier dans les verbes.

D. *Pouvez-vous m'expliquer cette définition plus clairement*?

R. Elle s'expliquera assez par les définitions particulieres de chaque mode.

D. *Combien y a-t-il de modes*?

R. Il y en a quatre, qui sont,

L'Indicatif, *l'Impératif*, *le Subjonctif* ou *Conjonctif*, *l'Infinitif*.

D. *Quels sont les modes où les verbes signifient toujours l'affirmation*?

R. Ce sont l'Indicatif, l'Impératif, & le Subjonctif, comme on va le voir.

De l'Indicatif.

D. *Qu'est-ce que l'Indicatif*?

R. C'est une maniere d'exprimer les divers temps des verbes avec l'affirmation simple, c'est-à-dire, sans dépendance d'aucun autre mot précédent.

D. *Faites-moi entendre cette définition par quelques exemples.*

R. Quand je dis, *J'aime la vertu. Vous m'avez rendu service. Nous finirons votre affaire;* mon affirmation est simple dans chacune de ces phrases, en ce qu'elle est indépendante des mots qui pourroient être auparavant; puisque les temps qui expriment cette affirmation, peuvent se trouver non-seulement au commencement d'une phrase, comme on le voit ici, mais même au commencement d'un discours.

D. *Pourquoi ce mode est-il appellé* Indicatif?

R. Parce que dans tous les temps qu'il contient, il indique ou marque directement & positivement ce qui est signifié par le verbe: comme on le voit dans, *j'aime, j'aimois, j'aimai, &c.*

On aura encore une idée plus précise de l'indicatif, quand on l'aura mis en opposition avec le subjonctif, comme nous le ferons incessamment.

De l'impératif.

D. *Qu'est-ce que l'Impératif?*

R. C'est une maniere de signifier dans les ver-

verbes, outre l'affirmation, l'action de commander, de prier, ou d'exhorter.

D. *Apportez-en quelques exemples.*

R. Quand je dis, RENDEZ *témoignage à la vérité.* CRAIGNEZ *Dieu plus que les hommes;* c'est comme si je disois, *Je vous commande, je vous prie, je vous exhorte de rendre témoignage à la vérité, de craindre Dieu plus que les hommes.*

D. *Quelle différence y a-t-il entre un commandement & une défense?*

R. Il n'y en a pas d'autre, sinon que par l'un on commande de faire, & que par l'autre on commande de ne pas faire. Ainsi on se sert également pour l'un & pour l'autre de l'impératif, en y joignant la négation *ne* ou *ne pas* pour défendre: comme quand on dit, NE NEGLIGEZ PAS *les regles de la langue françoise.*

D. *Pourquoi avez-vous appellé dans la conjugaison le temps de l'impératif* présent *ou* futur?

R. Parce qu'il exprime le présent par rapport à l'action de commander, & le futur par rapport à la chose commandée. Ainsi quand S. Paul a dit, SOYEZ *soumis aux Puissances de la terre;* c'est comme s'il eût dit, *vous serez soumis*, ou, *je vous commande à présent d'être soumis à l'avenir aux Puissances de la terre.*

D. *Le futur de l'indicatif a donc quelquefois la signification de l'impératif?*

R. Oui, quand il exprime une comman-

dément ou une défense. Ainsi dans le Décalogue, *Vous aimerez Dieu de tout votre cœur : Vous ne tuerez point, &c.* signifient la même chose que s'il y avoit, *Aimez Dieu de tout votre cœur : Ne tuez point, &c.*

D'où il s'ensuit que l'impératif renferme toujours une affirmation, parce qu'il peut toujours se résoudre par le futur de l'indicatif.

D. *Pourquoi le temps de l'impératif n'a-t-il pas de premiere personne au singulier ?*

R. Parce qu'ordinairement on ne se commande pas à soi-même, ou qu'en se commandant & en s'exhortant, on ne peut parler à soi-même qu'à la seconde personne : comme quand un pécheur dit en s'apostrophant, *Songe, malheureux, à appaiser la colere de Dieu.*

D. *Cette raison ne devroit-elle pas aussi empêcher qu'il n'y eût une premiere personne au pluriel ?*

R. Non : car quand je dis, *ranimons notre foi*, c'est autant à moi que j'adresse mon exhortation, qu'à ceux qui sont avec moi.

D. *Les pronoms personnels précedent-ils toutes les personnes de l'impératif ?*

R. Non : ils n'en précedent que les troisiemes personnes, quand les noms dont ils tiennent la place ne sont pas exprimés. Mais il n'y en a jamais ni avant, ni après les secondes personnes & la premiere du pluriel.

Du Subjonctif.

D. *Qu'est-ce que le Subjonctif ou Conjonctif?*

R. C'est une maniere d'exprimer les divers temps des verbes, avec l'affirmation modifiée, c'est-à-dire, dépendante de quelque chose qui précede.

D. *Appliquez cette définition à quelques exemples.*

R. Quand je dis, *Il faut que* JE FASSE *un discours. Je souhaitois que* VOUS VINSSIEZ; l'affirmation exprimée par, *je fusse, vous vinssiez*, n'est pas simple, comme quand je dis, *je fais un discours, vous veniez*: mais elle est dépendante des mots précédents, *Il faut que, je souhaitois que.*

D. *Pourquoi ce mode est-il appellé* Subjonctif *ou* Conjonctif?

R. Parce qu'on l'emploie toujours à la suite de quelques mots dont il dépend, & avec lesquels il est censé être joint.

D. *Quels sont les mots à la suite desquels se trouve le subjonctif?*

R. Ce sont ordinairement d'autres verbes suivis de la conjonction *que*: ou, s'il n'y a pas de verbes, la conjonction *que* s'y trouve presque toujours: & c'est pour cela qu'on l'a mise dans la conjugaison des temps du subjonctif.

D. *Qu'entendez-vous par la conjonction* que?

R. C'est ainsi qu'on appelle le mot *que*, quand il n'est pas pronom, & qu'il ne peut se tourner ni par *lequel*, *laquelle*, ni par *quelle chose*.

D. *Pour me faire encore mieux entendre ce que c'est qu'un subjonctif, dites-moi précisément en quoi il est différent de l'indicatif.*

R 1. Les temps du subjonctif n'affirment jamais qu'indirectement, étant toujours subordonnés à une affirmation directe & principale: & ce sont les temps de l'indicatif que l'on emploie pour exprimer cette affirmation directe & principale. Ainsi dans cette phrase, *Je veux que vous fassiez votre devoir; je veux*, exprime une affirmation directe & indépendante de toute autre; au lieu que l'affirmation exprimée par, *vous fassiez*, n'est qu'indirecte & subordonnée à la premiere.

2. Les temps du subjonctif sont tellement dépendants des mots ou conjonctions qui les précedent, qu'on ne peut pas les en séparer; c'est-à-dire, qu'étant détachés de ces conjonctions, ils ne peuvent plus avoir de sens déterminé, ni par conséquent former une affirmation simple. Ainsi, sans sortir de l'exemple précédent, si l'on en supprime, *je veux que*, le reste qui est, *vous fassiez votre devoir*, n'a plus aucun sens déterminé, & ne pourroit pas se mettre au commencement d'une phrase.

Au lieu que les temps de l'indicatif, ou ne sont précédés d'aucun mot; ou, s'ils sont à

la ſuite de quelque conjonction, ils peuvent en être détachés, & faire ſeuls un ſens clair & déterminé, en quoi conſiſte l'affirmation ſimple. Ainſi, de cette phraſe, *Je crois que nous irons à Rome*, ſi l'on en retranche, *je crois que*, le reſte, *nous irons à Rome*, préſente à l'eſprit un ſens déterminé, & qui s'entend indépendamment de tout autre mot.

D. *Suffit-il qu'un verbe ſoit à la ſuite de la conjonction* que*; ou de quelques autres mots, pour être mis au ſubjonctif?*

R. Non: il faut encore que l'uſage des langues le demande. Ainſi dans les mêmes occaſions où en latin on met un ſubjonctif après *ſi*, il faut mettre un indicatif en françois, & dire, *ſi vous étiez ſage*, & non pas, *ſi vous fuſſiez ſage.*

D. *Comment connoîtrai-je donc quand après une conjonction précédée ou non précédée d'un verbe, on doit mettre le temps du verbe ſuivant au ſubjonctif, plutôt qu'à l'indicatif?*

R. L'uſage eſt la ſeule regle qu'il ſoit ſûr de ſuivre en cette occaſion. On peut néanmoins dire en général, que quand les conjonctions précédées d'un verbe au préſent, demandent dans les verbes dont elles ſont ſuivies, une ſignification qui tienne du doute ou de l'avenir, & qui n'exprime pas une choſe actuellement préſente; ces verbes ſe mettent au ſubjonctif.

D. *Appliquez cette obſervation générale à quelques exemples.*

R. Dans ces phrases, *Je dispose tout afin que vous* ALLIEZ *à la campagne. Je lui pardonne, pourvu qu'il* SOIT *plus raisonnable. L'éclair paroît avant que le tonnerre se* FASSE *entendre. Il faut qu'un jeune homme* SOIT *docile. Je veux que vous* AYIEZ *plus de politesse. Je crains que vous ne* SOYIEZ *la dupe de votre indiscrétion, &c.* les seconds verbes sont au subjonctif, parce que la conjonction *que* annonce dans ces verbes une signification de doute ou d'avenir.

On met souvnet par la même raison les verbes au subjonctif, quand la conjonction *que*, qui les régit, est à la suite d'un verbe qui est accompagné d'une négation, comme dans ces exemples: *Pensez-vous* QU'*en formant la république des abeilles, Dieu n'*AIT *pas* VOULU *instruire les Rois à commander avec douceur, & les sujets à obéir avec amour? Pharaon ne se persuadoit pas* QUE *les Israélites* PUSSENT *lui échapper.*

Quoique dans la phrase suivante, tirée d'une Grammaire françoise, *Il ne faut pas s'imaginer que ce soit sans fondement qu'on* DISE *que le pronom* ce *est propre aux deux nombres;* le verbe *s'imaginer*, soit accompagné d'une négation, ce n'est pas une raison pour mettre *dise* au subjonctif; & il falloit dire, *que ce soit sans fondement qu'on dit que le pronom*, parce que le *que* qui est avant *dit*, n'est pas régi par *s'imaginer*, mais par *ce soit*, qui est sans négation, & que d'ailleurs

ce *que* ne demande pas plus ici dans le verbe dont il eſt ſuivi, une ſignification qui tienne du doute ou de l'avenir, que ſi l'on diſoit, *c'eſt ſans fondement qu'on dit, &c.*

Les pronoms relatif *que*, *qui*, & les autres, dans les mêmes circonſtances, régiſſent auſſi le verbe ſuivant au ſubjonctif, comme dans cette phraſe: *Il n'y a point dans le cœur de l'homme de bons mouvements* QUE *Dieu ne* PRODUISE, *comme auteur de tout bien*: & dans ces deux vers de Racine,

> Depuis trois mois entiers, qu'a-t-il dit, qu'a-t-il fait,
> Qui ne PROMETTE à Rome un Empereur parfait?

D. *Quelles regles peut-on ſuivre pour ſavoir en quel temps du ſubjonctif on doit mettre un verbe?*

R. I. On met le verbe qui ſuit la conjonction au préſent du ſubjonctif, quand il exprime une choſe préſente ou à venir: & alors le verbe qui précede la conjonction, ne peut être qu'au préſent ou au futur de l'indicatif.

En ſorte qu'on peut établir pour premiere regle, que quand le verbe qui eſt avant la conjonction, eſt au préſent ou au futur de l'indicatif, & qu'on ne veut pas exprimer dans le ſecond verbe une choſe paſſée, il faut mettre ce ſecond verbe au préſent du ſubjonctif, comme dans ces phraſes: *Les nouveaux Philoſophes* VEULENT *que la couleur* SOIT *un ſentiment de l'ame.* J'ATTENDRAI *que la belle ſaiſon* REVIENNE, *&c.*

II. On se sert ordinairement de l'imparfait du subjonctif, pour marquer une chose présente ou à venir à l'égard d'un temps passé ou conditionnel, exprimé par le verbe qui précede la conjonction.

Ainsi la seconde regle est, que quand le verbe qui précede la conjonction, est à quelqu'un des temps passés ou conditionnels, & qu'on ne veut pas désigner par le second verbe un passé plus éloigné que celui du premier, il faut mettre ce second verbe à l'imparfait du subjonctif, comme dans ces phrases: *Les Egyptiens ne* DOUTOIENT *pas que certains animaux & certaines plantes ne* FUSSENT *des divinités.* JE SOUHAITOIS *que vous* ARRIVASSIEZ. *Caligula* VOULUT *que les Romains lui* RENDISSENT *des honneurs divins. Dieu* A PERMIS *que les infidelles* PROFANASSENT *les lieux saints.* J'AVOIS EMPECHE' *qu'on ne vous* INSULTAT. JE SEROIS *bien aise que vous me* DONNASSIEZ *de vos nouvelles.* AURIEZ-VOUS VOULU *que* J'ACCUSASSE *mon frere? &c.*

III. On emploie le prétérit du subjonctif, quand on veut parler d'une chose passée & accomplie par rapport au temps du verbe qui précede la conjonction: & ce temps n'est ordinairement que le présent, le prétérit indéfini, ou le futur de l'indicatif, comme dans ces phrases: JE DOUTE *qu'aucun Philosophe* AIT *jamais bien* CONNU *l'origine des vents.* IL A FALLU *que* J'AIE SOLLICITE' *tous mes*

Juges. JE N'ENTREPRENDRAI *rien que* JE N'AIE CONSULTE' *des personnes sages*, *&c.*

IV. Le plusque-parfait du subjonctif s'emploie aussi pour désigner une chose absolument passée & accomplie: mais ce n'est qu'après un verbe à l'imparfait, au prétérit, au plusque-parfait de l'indicatif, ou à un des deux conditionnels, comme dans ces phrases: *Je ne* SAVOIS *pas vous* EUSSIEZ E'TUDIE' *les mathématiques. Vous ne* CRÛTES *pas*, ou, *vous* N'AVEZ *pas* CRU *qu'on vous* EÛT TENDU *un piége. Nous* AVIONS IGNORE' *que le Roi vous* EÛT ACCORDE' *cette grace. Vous* TROUVERIEZ *mauvais*, ou, *vous* AURIEZ TROUVE' *mauvais que nous* EUSSIONS CONTREVENU *à vos ordres.*

Il y a quelques occasions où, pour exprimer par le subjonctif une chose ou une action passée, il faut doubler le verbe auxiliaire *avoir*, comme dans cet exemple: *Quelque diligence que vous eussiez pu faire, je ne pensois pas que* VOUS EUSSIEZ EU DÎNE' *avant midi.*

D. *Sont-ce là tous les usages du subjonctif?*

R. On l'emploie encore, 1°. Pour signifier que l'on accorde une chose, quoiqu'absolument on ne la veuille pas: & alors il conserve la conjonction *que*, comme quand on dit, *Qu'il se perde, puisqu'il le veut.*

2°. Pour exprimer un souhait: & alors on en supprime le *que*, comme dans ces exemples; *Plaise à Dieu que vous réussissiez. Fas-*

se le ciel qu'il ne vous arrive pas de malheur.

Puissent jusques au Ciel vos soupirs innocens,
Monter comme l'odeur d'un agréable encens.

D. *Y a-t-il toujours dans chaque temps du subjonctif une différence d'inflexions qui le distingue de tout autre temps?*

R. Non : dans quelques verbes, comme dans *finir*, les personnes du présent & de l'imparfait du subjonctif, hors la troisieme du singulier, se ressemblent : dans d'autres, comme dans *aimer*, les trois personne du singulier & la troisieme du pluriel du présent du subjonctif, sont les mêmes que dans le présent de l'indicatif : & dans presque tous les verbes, la premiere & la seconde personne du pluriel du présent du subjonctif & de l'imparfait de l'indicatif, sont semblables.

D. *Que peut-on faire pour s'assurer, malgré cette conformité d'inflexions, du véritable temps où est un verbe?*

R Il faut substituer au verbe sur lequel on a quelque doute, le verbe *faire*, dont toutes les inflexions sont différentes les unes des autres. Ainsi pour savoir en quels temps sont les seconds verbes dans ces phrases, *Il faut que je finisse Il falloit que je finisse. Je vois qu'il aime. Je doute qu'il aime. Quand nous aimions. Quoique nous aimions, &c.* on dira, *Il faut que je fasse. Il falloit que je fisse. Je vois qu'il fait. Je doute qu'il*

fasse. Quand nous faisions. Quoi que nous fassions.

D. *Pourquoi avez-vous appellé le premier temps du subjonctif*, présent *ou* futur?

R. Parce qu'il s'emploie aussi souvent dans le sens de l'un que dans le sens de l'autre. Il est au présent dans cette phrase. *Croyez-vous qu'il* SOIT *en chemin?* c'est-à-dire, *croyez-vous qu'il* EST *en chemin?* Il est au futur dans celle-ci, *Je ne crois pas qu'il vienne demain*, c'est-à-dire, *je ne crois pas qu'il viendra demain.*

De l'Infinitif.

D. *Qu'est-ce que l'Infinitif?*

R. C'est dans le verbe une maniere de signifier sans affirmation, ou de signifier l'affirmation indéfiniment, & qui par conséquent n'est susceptible, ni de nombres, ni de personnes.

D. *Rendez-moi cette définition plus sensible par quelques exemples.*

R. Quand je dis, *être*, *avoir*, *aimer*, *finir*, *&c.* je fais seulement entendre la signification de ces verbes d'une maniere générale, sans y rien ajouter de plus.

Quand je dis, *je veux boire*, *je m'applique à lire*, *j'ai besoin d'écrire;* on ne trouve aucune affirmation dans les infinitifs, *boire*, *lire*, & *écrire*; & c'est comme si je disois, *je veux la boisson*, *je m'applique à la lecture*, *j'ai besoin de l'écriture.*

Mais si je dis, *je crois savoir cette regle; je me flatte de réussir dans mon entreprise;* on sent qu'il y a dans les infinitifs, *savoir* & *réussir*, une affirmation exprimée indéfiniment sans nombre ni personne: & c'est comme si je disois, *je crois que je sais cette regle; je me flatte que je réussirai dans mon entreprise.*

D. *Pourquoi ce mode est-il appellé* Infinitif?

R. Parce qu'il n'exprime l'action ou la signification du verbe que d'une maniere indéfinie & indéterminée, c'est-à-dire, sans affirmation, ou avec l'affirmation indéfinie, & sans aucun rapport exprimé de nombres ni de personnes.

D. *Quel est l'usage commun de l'infinitif dans la Grammaire?*

R. C'est de désigner & de spécifier le verbe dont on veut parler, comme les noms se désignent par leur nominatif singulier. Ainsi on dit le verbe *aimer*, le verbe *finir*, le verbe *faire*, *&c.* comme on dit le nom *prince*, le nom *table*, le nom *temple*, *&c.*

D. *Si l'affirmation est essentielle au verbe, on ne peut donc pas regarder l'infinitif comme un verbe, quand il ne signifie pas l'affirmation?*

R. Il est vrai qu'on peut le considérer plutôt comme un nom substantif qui exprime l'action ou la signification du verbe, & dont on peut affirmer quelque chose par un autre verbe: comme quand on dit, AIMER *Dieu*;

c'eſt accomplir le premier & le plus grand de ſes commandements.

D. *L'infinitif regardé commè nom, eſt-il en tout conforme aux autres noms ſubſtantifs?*

R. Non: il en eſt différent, en ce qu'il conſerve le régime du verbe, qu'il n'a point de genres, & qu'on ne peut pas y joindre d'adjectif. Mais il peut ſe décliner au ſingulier ſeulement avec l'article indéfini.

D. *Déclinez l'infinitif* lire.

R. SINGULIER.

Nom. Acc.	lire.
Gen. Abl.	de lire.
Dat.	à lire.

D. *Faitez-moi voir par des exemples quel uſage on peut faire des cas de l'infinitif.*

R.

Nom.	*lire* eſt une bonne occupation.
Gen.	j'ai envie *de lire.*
Dat.	je paſſe mon temps *à lire.*
Acc.	je veux *lire.*
Abl.	je viens *de lire.*

Il y a pourtant en françois quelques verbes dont les infinitifs ſont de vrais noms ſubſtantifs, ſuſceptibles de genres, de nombres,

j'avois fini, je ſuis tombé, j'étois tombé, &c.

Il y en a quelques-uns que l'on peut appeller *ſurcompoſés*, parce qu'ils ſe conjuguent avec les temps compoſés du verbe auxiliaire *avoir*, comme, *j'ai eu fini*, *j'avois eu fini*, *j'aurois eu fini*, *j'euſſe eu fini*, &c.

D. *Quels ſont les temps les plus difficiles à former?*

R. Ce ſont les temps ſimples.

D. *Parmi ces temps ſimples, comment appelle-t-on ceux d'où ſe forment les autres?*

R. On les appelle *primitifs*.

D. *Quels ſont ces temps primitifs?*

R. Ce ſont,

1. L'Infinitif préſent.
2. Le Participe actif préſent.
3. Le Participe paſſif préſent.
4. Le Préſent de l'indicatif.
5. Le Prétérit de l'indicatif.

D. *Ces temps primitifs ont-ils les mêmes terminaiſons dans tous les verbes, ou du moins dans les verbes d'une même conjugaiſon?*

R. Non: & c'eſt de là que vient la grande variété qu'il y a dans les verbes de la langue françoiſe.

D. *Comme il eſt néceſſaire de ſavoir ces différentes terminaiſons des temps primitifs, pour être en état d'en former les autres temps, y a-t-il quelques regles générales & abrégées qui puiſſent en faciliter la connoiſſance?*

R. Oui: & par ces regles on ſaura en très-peu

peu de temps les différences essentielles de presque tous les verbes françois.

D. *En quoi consistent ces regles?*

R. Elles consistent à distinguer dans chaque conjugaison les verbes dont les temps primitifs sont terminés de la même maniere, c'est-à-dire, à trouver des terminaisons de temps primitifs, communes à plusieurs verbes, & à mettre au nombre des verbes irréguliers ceux qu'on ne pourra pas y rapporter.

D. *Par où doit-on d'abord considérer un verbe, pour savoir dans quelle classe ou différence d'une même conjugaison on pourra le ranger?*

R. Par l'infinitif, dont les terminaisons varient, comme nous l'avons dit, suivant les lettres ou syllabes qui précedent les finales *er*, *ir*, *oir*, & *re*. Il ne suffit pourtant pas toujours que plusieurs verbes se ressemblent par les terminaisons de leurs infinitifs pour être mis dans la même classe; il faut encore qu'ils aient les mêmes terminaisons dans les autres temps primitifs. Ainsi, quoique *courir* & *nourrir* soient l'un & l'autre terminés en *rir* à l'infinitif, ils ne sont pas pour cela de la même classe, parce qu'ils sont terminés bien différemment dans les autres temps primitifs, comme on va le voir.

D. *Ne peut-on pas donner quelque raison pourquoi les terminaisons des temps primitifs de plusieurs verbes sont semblables?*

R. Oui : c'eſt ſouvent parce qu'ils ſont formés les uns des autres.

On appelle *verbes ſimples*, ceux qui ſervent à en former d'autres, & *verbes compoſés*, ceux qui ſont formés d'un verbe ſimple, par l'addition d'une ou de pluſieurs ſyllabes. Ainſi *mettre* eſt un verbe ſimple, & *permettre*, *promettre*, *commettre*, *compromettre*, *&c.* ſont des verbes compoſés de *mettre*.

D. *Quelle regle peut-on établir en conſéquence de cette obſervation?*

R. Que le verbe ſimple & ſes compoſés ont ordinairement les mêmes terminaiſons, non-ſeulement dans leurs temps primitifs, mais encore dans les autres temps; & qu'ainſi il ſuffit de ſavoir la conjugaiſon d'un verbe ſimple, pour être en état d'en conjuguer les compoſés.

D. *Quelles ſont donc les différentes terminaiſons des temps primitifs?*

R. Les voici pour chacune des quatre conjugaiſons, & nous les marquerons ſeulement par les chiffres : 1. 2. 3. 4. 5. ſuivant l'ordre que nous avons déja donné aux temps primitifs.

PREMIERE CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
er.	*ant.*	*é.*	*e.*	*ai.*
aim*er*.	aim*ant*.	aim*é*.	j'aim*e*.	j'aim*ai*.

Tout les verbes de la premiere conjugai-

ſon, qui ſont en très-grand nombre, ſuivent cette regle générale pour leurs temps primitifs, excepté ſeulement *aller* & *puer*.

SECONDE CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
ir.	*iſſant.*	*i.*	*is.*	*is.*
fin*ir.*	fin*iſſant.*	fin*i.*	je fin*is.*	je fin*is.*

Premiere différence.

1.	2.	3.	4.	5.
ir.	*ant.*	*i.*	*s.*	*is.*
ſent*ir.*	ſent*ant.*	ſent*i.*	je ſen*s.*	je ſent*is.*

Les verbes de cette premiere différence perdent au préſent de l'indicatif la conſonne qui précede *ir* de l'infinitif. *Bouillir, je bous. Dormir, je dors. Mentir, je mens. Partir, je pars. Se repentir, je me repens. Servir, je ſers. Sortir, je ſors.*

Seconde différence.

1.	2.	3.	4.	5.
enir.	*enant.*	*enu.*	*iens.*	*ins.*
t*enir.*	t*enant.*	t*enu.*	je t*iens.*	je t*ins.*
v*enir.*	v*enant.*	v*enu.*	je v*iens.*	je v*ins.*

Benir a ses inflexions comme *finir.*

Troisieme différence.

1.	2.	3.	4.	5.
rir.	*rant.*	*ert.*	*re.*	*ris.*
couv*rir.*	couv*rant.*	couv*ert.*	je couv*re.*	je couv*ris.*
souff*rir.*	souff*rant.*	souff*ert.*	je souff*re.*	je souff*ris.*

Appauvrir a ses temps primitifs comme *finir.*

Les verbes irréguliers de la seconde conjugaison, c'est-à-dire, ceux dont les temps primitifs ne peuvent se ranger sous aucune des quatre especes précédentes, sont, *courir*, *cueillir*, *faillir*, *fuir*, *haïr*, *mourir*, *ouir*, *querir*, *acquérir*, *saillir*, *tressaillir*, *vêtir*, *revêtir.*

TROISIEME CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
evoir.	*evant.*	*u.*	*ois.*	*us.*
rec*evoir.*	rec*evant.*	reç*u.*	je reç*ois.*	je reç*us.*

Les verbes irréguliers de cette troisieme conjugaison, sont, *avoir*, *choir*, *déchoir*, *échoir*, *falloir*, *mouvoir*, *pleuvoir*, *pouvoir*, *savoir*, *seoir*, *s'asseoir*, *surseoir*, *valoir*, *voir*, *pourvoir*, *vouloir.*

QUATRIEME CONJUGAISON.

1.	2.	3.	4.	5.
dre	*dant.*	*du.*	*ds.*	*dis.*
rendre.	rendant.	rendu.	je rends.	je rendis.
répondre.	répondant.	répondu.	je répouds.	je répondis.

Premiere différence.

1.	2.	3.	4.	5.
indre.	*ignant.*	*int.*	*ins.*	*ignis.*
craindre.	craignant.	craint.	je crains.	je craignis.
peindre.	peignant.	peint.	je peins.	je peignis.
joindre.	joignant.	joint.	je joins.	je joignis.

Seconde différence.

1.	2.	3.	4.	5.
aire.	*aisant.*	*u.*	*ais.*	*us.*
plaire.	plaisant.	plu.	je plais.	je plus.
taire.	taisant.	tu.	je tais.	je tus.

Troisieme différence.

1.	2.	3.	4.	5.
uire.	*uisant.*	*uit.*	*uis.*	*uisis.*
produire.	produisant.	produit.	je produis.	je produisis.

Quatrieme différence.

1.	2.	3.	4.	5.
aitre, ou *oitre.*	*aissant*, ou *oissant.*	*u.*	*ais*, ou *ois.*	*us.*
repaitre.	repaissant.	repu.	je repais.	je repus.
connoitre.	connoissant.	connu.	je connois.	je connus.
paroitre.	paroissant.	paru.	je parois.	je parus.

Les verbes irréguliers de cette quatrieme conjugaison, sont, *battre*, *boire*, *braire*, *bruire*, *circoncire*, *clore* ou *clorre*, *conclure*, *confire*, *coudre*, *croire*, *dire*, *maudire*, *écrire*, *être*, *exclure*, *faire*, *frire*, *lire*, *luire*, *mettre*, *moudre*, *naître*, *nuire*, *prendre*, *rire*, *rompre*, *soudre*, *absoudre*, *résoudre*, *suffire*, *suivre*, *traire*, *vaincre*, *vivre*.

D. *Pour ne me rien laisser à desirer sur cet article, récitez-moi de suite les temps primitifs de tous les verbes irréguliers de chaque conjugaison.*

R. VERBES IRRÉGULIERS

de la premiere conjugaison.

1.	2.	3.	4.	5.
aller.	allant.	allé.	je vais.	j'allai.
puer.	puant.	pué.	je pus.	je puai.

VERBES IRRÉGULIERS

de la seconde conjugaison.

1.	2.	3.	4.	5.
courir.	courant.	couru.	je cours.	je courus.
cueillir.	cueillant.	cueilli.	je cueille.	je cueillis.
faillir.	faillant.	failli.	je faux.	je faillis.
fuir.	fuyant.	fui.	je fuis.	je fuis.
haïr.	haïssant.	haï.	je hais.	
mourir.	mourant.	mort.	je meurs.	je mourus.
ouir.	oyant.	oui.	j'ois.	j'ouis.
quérir.				
acquérir.	acquérant.	acquis.	j'acquiers.	j'acquis.

faillir.	faillant.	failli.	je faille, *ou* je faillis.	je faillis.
treſſaillir.	treſſaillant.	treſſailli.	je treſſaille.	je treſſaillis.
vêtir.	vêtant.	vêtu.	je vêts.	je vêtis.
revêtir.	revêtant.	revêtu.	je revêts.	je revêtis.

VERBES IRRÉGULIERS

de la troiſieme conjugaiſon.

1.	2.	3.	4.	5.
avoir.	ayant.	eu.	j'ai.	j'eus.
choir.		chu.		
déchoir.		déchu.	je déchois.	je déchus.
échoir.	échéant.	échu.	j'échois.	j'échus.
falloir.		fallu.	il faut.	il fallut.
mouvoir.	mouvant.	mu.	je meus.	je mus.
pleuvoir.	pleuvant.	plu.	il pleut.	il plut.
pouvoir.	pouvant.	pu.	je puis.	je pus.
ſavoir.	ſachant.	ſu.	je ſais.	je ſus.
ſeoir.	ſéant, *ou* ſeyant.	ſis.	je ſieds.	
s'aſſeoir.	s'aſſeyant.	aſſis.	je m'aſſieds.	je m'aſſis.
ſurſeoir.	ſurſoyant.	ſurſis.	je ſurſois.	je ſurſis.
valoir.	valant.	valu.	je vaux.	je valus.
voir.	voyant.	vu.	je vois.	je vis.
pourvoir.	pourvoyant.	pourvu.	je pourvois.	je pourvus.
vouloir.	voulant.	voulu.	je veux.	je voulus.

VERBES IRRÉGULIERS

de la quatrieme conjugaiſon.

1.	2.	3.	4.	5.
battre.	battant.	battu.	je bats.	je battis.
boire.	buvant.	bu.	je bois.	je bus.
braire.			je brais.	
bruire.	bruyant.			

1.	2.	3.	4.	5.
circoncire.		circoncis.	je circoncis.	je circoncis.
clore, *ou* clorre.		clos.	je clos.	
conclure.	concluant.	conclu.	je conclus.	je conclus.
confire.	confiſant.	confit.	je confis.	je confis.
coudre.	couſant.	couſu.	je couds.	je couſis.
croire.	croyant.	cru.	je crois.	je crus.
dire.	diſant.	dit.	je dis.	je dis.
maudire.	maudiſſant.	maudit.	je maudis.	je maudis.
écrire.	écrivant.	écrit.	j'écris.	j'écrivis.
être.	étant.	été.	je ſuis.	je fus.
exclure.	excluant.	exclus.	j'exclus.	j'exclus.
faire.	faiſant.	fait.	je fais.	je fis.
frire.		frit.	je fris.	
lire.	liſant.	lu.	je lis.	je lus.
luire.	luiſant.	lui.	je luis.	
mettre.	mettant.	mis.	je mets.	je mis.
moudre.	moulant.	moulu.	je mouds.	je moulus.
naître.	naiſſant.	né.	je nais.	je naquis.
nuire.	nuiſant.	nui.	je nuis.	je nuiſis.
prendre.	prenant.	pris.	je prends.	je pris.
rire.	riant.	ri.	je ris.	je ris.
rompre.	rompant.	rompu.	je romps.	je rompis.
ſoudre.				
abſoudre.	abſolvant.	abſous.	j'abſous.	
réſoudre.	réſolvant.	réſous, *ou* réſolu.	je réſous.	je réſolus.
ſuffire.	ſuffiſant.	ſuffi.	je ſuffis.	je ſuffis.
ſuivre.	ſuivant.	ſuivi.	je ſuis.	je ſuivis.
traire.	trayant.	trait.	je trais.	
vaincre.	vainquant.	vaincu.		je vainquis.
vivre.	vivant.	vécu.	je vis.	je vécus.

D. *Quel uſage peut-on faire de la connoiſſance de toutes ces terminaiſons?*

R. Toutes les fois qu'on voudra ſavoir les temps primitifs d'un verbe, après avoir exa-

examiné la terminaison de son infinitif, on verra s'il peut se rapporter à quelqu'un des verbes réguliers des quatre conjugaisons: sinon on sera sûr de le trouver parmi les verbes irréguliers.

D. *Comment, en connoissant la terminaison de l'infinitif d'un verbe régulier, peut-on en trouver les autres temps primitifs?*

R. En substituant les terminaisons de ces autres temps primitifs à celle de l'infinitif.

Ainsi on a le participe présent du verbe *plaindre*, en changeant *indre* en *ignant*, *plaignant*; on en a le participe passif, en changeant *indre* en *int plaint*; on en a le présent de l'indicatif en changeant *indre* en *ins*, *je plains*; & le prétérit du même indicatif, en changeant *indre* en *ignis*, *je plaignis*. Il en est de même pour tous les autres verbes.

D. *Expliquez-moi donc ce que vous entendez par verbe régulier.*

R. Un verbe régulier est celui dont les temps primitifs peuvent se ranger sous quelqu'une des différences de terminaisons contenues dans les quatre conjugaisons, & dont les autres temps se forment suivant les regles que nous allons donner.

D. *Quels verbes sont opposés aux verbes réguliers?*

R. Les verbes irréguliers, qui sont,

1. Ceux auxquels les terminaisons générales des temps primitifs ne conviennent pas, comme *coudre*, dont les temps primitifs, *cou-*

sant, *cousu*, *je couds*; *je cousis*, ont des terminaisons particulieres, & qu'on ne trouve dans aucun autre verbe.

2. Ceux qui s'écartent des regles communes de la formation pour les autres temps, tels que ceux dont nous allons parler.

D. *Qu'est-ce qu'on appelle verbes défectueux?*

R. Ce sont ceux auxquels il manque certains temps ou certaines personnes que l'usage n'admet pas; tels que sont, *querir*, dont on ne se sert qu'à l'infinitif; *ouir*, qui ne se dit plus guere qu'à l'infinitif, au prétérit, & aux temps composés; *frire*, qui ne se dit pas aux trois personnes du pluriel du présent de l'indicatif, & quelques autres dont nous parlerons dans la suite.

D. *Puisque vous connoissez les temps primitifs de tous les verbes, dites-moi quels sont les temps qui s'en forment.*

R. I.

De l'INFINITIF PRE'SENT, on forme,

LE FUTUR *de l'indicatif*, en mettant seulement *ai* après l'*r* qui se trouve dans la terminaison de l'infinitif, dont on supprime l'*e* muet final pour les verbes de la quatrieme conjugaison, comme *aimer*, J'AIMERAI. *Punir*, JE PUNIRAI. *Prendre*, JE PRENDRAI, *&c.*

Exceptions.

Cette regle est pour tous les verbes régu-

liers, à l'exception seulement des verbes en *enir* & en *oir*, qui, pour former leur futur, changent *enir* en *iendrai*, & *oir* en *rai*, comme *tenir*, *je* TIENDRAI. *Venir*, *je* VIENDRAI. *Recevoir*, *je* RECEVRAI.

VERBES IRRE'GULIERS.

1e. *Conjugaison.*

Aller, *j'*IRAI. *Envoyer*, *j'*ENVERRAI.

2e. *Conjugaison.*

Acquerir, & les autres composés de *quérir*, *j'*ACQUERRAI.

Courir & ses composés, *je* COURRAI.

Cueillir & ses composés, *je* CUEILLERAI.

Mourrir; *je* MOURRAI.

3e. *Conjugaison.*

Avoir, *j'*AURAI.

Déchoir & *échoir*, composés de *choir*, qui n'est presque plus en usage, *je* DE'CHERRAI, *j'*E'CHERRAI.

Falloir, *il* FAUDRA.

Pouvoir, *je* POURRAI.

Savoir, *je* SAURAI.

Seoir, *je* SIERAI. Son composé *s'asseoir*, qui est plus en usage, *je m'*ASSEIERAI ou *je m'*ASSIE'RAI. *Surseoir* suit la regle générale, & fait *je* SURSEOIRAI.

Valoir & ſes composés, *je* VAUDRAI.

Voir & ſes composés, *je* VERRAI, à la réſerve de *pourvoir* & *prévoir*, qui, ſuivant la regle générale, font *je* POURVOIRAI, *je* PRE'VOIRAI.

Vouloir, *je* VOUDRAI.

4e. *Conjugaiſon.*

Etre, *je* SERAI.

Faire & ſes composés, *je* FERAI.

Du futur de l'indicatif, ou forme LE CONDITIONNEL PRE'SENT, en changeant *ai* en *ois* ſans aucune exception: *Je chanterai*, *je* CHANTEROIS. *Je dormirai*, *je* DORMIROIS. *Je rendrai*, *je* RENDROIS. *Je voudrai*, *je* VOUDROIS, *&c.*

II.

DU PARTICIPE ACTIF PRE'SENT, on forme,

I. L'IMPARFAIT *de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ois*. *Porter*, *portant*, *je* PORTOIS. *Lire*, *liſant*, *je* LISOIS. *Finir*, *finisſant*, *je* FINISSOIS.

Exceptions.

Avoir, *ayant*, *j'*AVOIS. *Savoir*, *ſachant*, *je* SAVOIS.

II. LE PRE'SENT *du Subjonctif*, en changeant *ant* en *e* muet, *Chanter*, *chantant*,

que je CHANTE. *Dire*. *disant*, *que je* DISE. *Ecrire*, *écrivant*, *que j'*E'CRIVE.

Exceptions.

Les verbes en *enir* changent *enant* en *ienne*. *Tenir*, *tenant*, *que je* TIENNE. *Venir*, *venant*, *que je* VIENNE.

Les verbes en *evoir* changent *evant* en *oive*. *Recevoir*, *recevant*, *que je* REÇOIVE.

VERBES IRRE'GULIERS.

1e. *Conjugaison*.

Aller, *allant*, *que j'*AILLE.

2e. *Conjugaison*.

Acquérir, & les autres composés de *querir*, *acquerant*, *que j'*ACQUIERE.

3e. *Conjugaison*.

Falloir, *qu'il* FAILLE.

Mouvoir & son composé, *émouvoir*, *mouvant*, *que je* MEUVE.

Pouvoir, *pouvant*, *que je* PUISSE.

Valoir, *valant*, *que je* VAILLE. Son composé *prévaloir* suit la regle générale, & fait *que je* PRE'VALE.

Vouloir, *voulant*, *que je* VEUILLE.

4e. *Conjugaison.*

Boire, *buvant*, *que je* BOIVE.

Etre, *étant*, *que je* SOIS.

Faire & ses composés, *faisant*, *que je* FASSE.

Prendre & ses composés, *prenant*, *que je* PRENNE, en doublant l'*n*.

III. LES PREMIERES ET SECONDES PERSONNES *du pluriel du présent de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ons* & en *ez*. *Donner*, *donnant*, *nous* DONNONS, *vous* DONNEZ. *Bâtir*, *bâtissant*, *nous* BATISSONS, *vous* BATISSEZ. *Devoir*, *devant*, *nous* DEVONS, *vous* DEVEZ. *Ecrire*, *écrivant*, *nous* E'CRIVONS, *vous* E'CRIVEZ.

Exceptions.

Avoir, *ayant*, *nous* AVONS, *vous* AVEZ.

Savoir, *sachant*, *nous* SAVONS, *vous* SAVEZ.

Dire, *disant*, *nous* DISONS, *vous* DITES. Des composés de ce verbe il n'y a que *redire*, auquel cette exception convienne. Les autres, comme *contredire*, *dédire*, *interdire*, *médire*, & *prédire*, font, suivant la regle générale, *nous contredisons*, *vous contredisez*, &c.

Maudire, forme réguliérement ces deux mêmes personnes de son participe, *maudissant*, *nous* MAUDISSONS, *vous* MAUDISSEZ.

Etre, *étant*, *nous* SOMMES, *vous* ETES.

Faire & ses composés, *faisant*, *nous faisons*, *vous* FAITES.

IV. LES PREMIERES ET SECONDES PERSONNES *du pluriel du présent du subjonctif*, en changeant *ant* en *ions* & en *iez*. *Répondre*, *répondant*, *que nous* RE'PONDIONS, *que vous* RE'PONDIEZ. *Envoyer*, *envoyant*, *que nous* ENVOYIONS, *que vous* ENVOYIEZ. *Avoir*, *ayant*, *que nous* AYIONS, *que vous* AYIEZ, *&c.*

Exceptions.

Pouvoir, *pouvant*, *que nous* PUISSIONS, *que vous* PUISSIEZ.

Etre, *étant*, *que nous* SOYIONS, *que vous* SOYIEZ.

Faire & ses composés, *faisant*, *que nous* FASSIONS, *que vous* FASSIEZ, & non pas *que nous fesions*, *que vous fesiez*, comme on l'entend dire assez souvent à des personnes qui par leur état devroient être les plus attentives à la pureté du langage, & qui ne sentent pas la faute grossiere où elles tombent, en disant, par exemple : *Que voulez-vous que nous fesions ? Il faut que vous me fesiez un plaisir* ; au lieu de, *Que voulez-vous que nous fassions ? Il faut que vous me fassiez un plaisir.*

III.

DU PARTICIPE PASSIF, on forme,

Tous les temps composés qui se trouvent dans l'indicatif, dans le subjonctif, dans l'infinitif, & dans le participe actif, en joignant au participe passif les temps simples du verbe auxiliaire *avoir*, ou du verbe auxiliaire *être*; & *les temps surcomposés*, en joignant au même participe les temps composés du verbe *avoir*. Ainsi du participe passif *aimé*, se forment les temps composés, *j'ai aimé*, *j'eus aimé*, *j'avois aimé*, *j'aurai aimé*, *j'aurois aimé*, *que j'aie aimé*, *que j'eusse aimé*, *avoir aimé*, *ayant aimé*; & les temps surcomposés, *j'ai eu aimé*, *j'avois eu aimé*, *j'aurois eu aimé*, *j'eusse eu aimé*: & du participe passif *tombé*, se forment les temps composés, *je suis tombé*, *je fus tombé*, *j'étois tombé*, *je serai tombé*, *je serois tombé*, *que je sois tombé*, *que je fusse tombé*, *être tombé*, *étant tombé*.

On parlera dans la suite des verbes qui se conjuguent avec les temps du verbe auxiliaire *être*.

IV.

DU PRE'SENT DE L'INDICATIF, on forme,

L'IMPE'RATIF, en supprimant seulement le pronom personnel *je*, *J'aime*, AIME. *Je finis*, FINIS. *Je reçois*, REÇOIS. *Je rends*, RENDS.

Exceptions.

Aller, *je vais*, VA. *Avoir*, *j'ai*, AIE. *Savoir*, *je sais*, SACHE. *Etre*, *je suis*, SOIS.

Dans tous les verbes de la premiere conjugaiſon, & dans ceux de la ſeconde, dont le préſent de l'indicatif eſt terminé par un *e* muet à la premiere perſonne du ſingulier, la seconpe perſonne du ſingulier de l'impératif ne prend point d'*s* à la fin, à moins qu'elle ne ſoit immédiatement ſuivie du pronom conjonctif *en*, ou du mot *y* pronom conjonctif ou adverbe de lieu. Ainſi on écrit, DONNE *un peu plus d'attention à ton devoir.* Mais il faut écrire, *de l'argent qu'on t'a envoyé*, DONNES-EN *la moitié à ton frere. Voilà une leçon à étudier*, DONNES-Y *tout le temps néceſſaire.* On écrira pourtant ſans *s* DONNE *en cette occaſion une marque de ton zele*, parce que *en* n'y étant pas pronom conjonctif, mais prépoſition, à une liaiſon néceſſaire avec *cette occaſion*, & ne dépend pas de *donne.*

Les deux troiſiemes perſonnes de l'impératif ſont toujours les mêmes que celles du préſent du ſubjonctif: comme la premiere & la ſeconde du pluriel ſont les mêmes que celles du préſent de l'indicatif, dont on retranche les pronoms perſonnels *nous* & *vous*: excepté *avoir*, qui fait *ayons*, *ayez*: *ſavoir*, qui fait *ſachons*, *ſachez*: & *être*, qui fait *ſoyons*, *ſoyez.*

V.

DU PRÉTÉRIT DE L'INDICATIF, on forme,

L'IMPARFAIT *du ſubjonctif*, en changeant

ai en *asse*, pour la premiere conjugaison: *Je donnai*, *que je* DONNASSE.

Et en ajoutant seulement *se* au même prétérit de l'indicatif pour les trois autres conjugaisons. *Je finis*, *que je* FINISSE. *Je tins*, *que je* TINSSE. *Je reçus*, *que je* REÇUSSE. *Je rendis*, *que je* RENDISSE.

D. *Ne donnerez-vous pas des regles pour la formation des personnes de chaque temps?*

R. Il seroit inutile d'en donner pour les personnes de la plupart des temps simples, dont les terminaisons sont les mêmes dans tous les verbes, parce que les ayant distinguées dans la conjugaison par des caracteres différents, il suffira, pour avoir les diverses personnes d'un même temps, d'en connoître la premiere du singulier, dont on changera aisément la terminaison en celle des autres. Ainsi, pour savoir toutes les personnes de l'imparfait de l'indicatif, *je lisois*, il faudra changer *ois* en *oit*, *ions*, *iez*, *oient*; & l'on aura *il lisoit*, *nous lisions*, *vous lisiez*, *ils lisoient*.

Il ne s'agit donc que d'établir quelques regles pour la formation des personnes qui n'ont pas de terminaisons uniformes dans tous les verbes.

D. *Quels sont les temps simples dont les personnes se forment par des regles particulieres?*

R. Ce sont le présent de l'indicatif, celui du subjonctif, & le prétérit défini.

On a déja parlé, pages 254 & 255, de la maniere de former les premieres & secondes

personnes du pluriel du présent de l'indicatif, & du présent du subjonctif. Les autres personnes de ce dernier ont les mêmes terminaisons dans les verbes, à l'exception seulement des verbes *avoir* & *être*, comme on peut le voir dans la conjugaison qui en a été faite.

A l'égard du prétérit défini, les terminaisons de la premiere & de la troisieme personne du singulier dans le verbe *aimer*, ne sont générales que pour les verbes de la premiere conjugaison. Les terminaisons des autres personnes du même prétérit, sont communes aux verbes des quatre conjugaisons, & ont été distinguées par des caracteres italiques, tant dans le verbe *aimer*, que dans les verbes *finir*, *recevoir*, & *rendre*.

En sorte qu'il ne reste plus qu'à expliquer de quelle maniere sont terminées les trois personnes du singulier, & la troisieme du pluriel, dans le présent de l'indicatif des verbes.

D. *Quelles sont donc ces terminaisons pour tous les verbes?*

R. I. LA PREMIERE PERSONNE *du singulier du présent de l'indicatif*, est toujours terminée par un *e* muet dans les verbes de la premiere conjugaison. *Aimer*, *j'*AIME. *Louer*, *je* LOUE. *Manger*, *je* MANGE, *&c.*

Excepté seulement *je pus*, du verbe *puer*, *je vais* ou *je vas*, du verbe *aller*.

Il y a quelques verbes de la seconde conjugaison qui ont aussi cette même premiere personne terminée par un *e* muet. Ce sont

ceux en *vrir* & en *frir*, qui font le participe passif en *ert*, comme *couvrir*, *je* COUVRE; *souffrir*, *je* SOUFFRE: & le verbe *cueillir* avec ses composés, *je* CUEILLE.

Elle est généralement terminée par une *s* dans tous les autres verbes des trois dernieres conjugaisons: *Finir*, *je* FINIS. *Sentir je* SENS. *Tenir*, *je* TIENS. *Rendre*, *je* RENDS. *Craindre*, *je* CRAINS. *Produire*, *je* PRODUIS. *Connoître*, *je* CONNOIS. *Plaire*, *je* PLAIS. *Recevoir*, *je* REÇOIS, *&c.*

On trouve dans plusieurs bons Auteurs les premieres personnes du singulier du présent de l'indicatif de quelques verbes écrites sans *s*, comme *je sai*, *je voi*, *je croi*, *je reçoi*, *&c.* Cette exception, qui ne paroît fondée que sur un caprice de l'usage, a été vraisemblablement introduite par les Poëtes, qui laissent ou retranchent l'*s* finale dans ces mêmes présents & dans quelques autres, pour la justesse de la rime, ou pour la liaison des mots, & il n'y a pas de faute de s'y conformer. Nous croyons cependant qu'il est plus exact & plus méthodique de rapporter toutes les premieres personnes du présent de l'indicatif des verbes des trois dernieres conjugaisons à la regle générale, qui veut qu'elles soient terminées par une *s*; & qu'ainsi il est mieux d'écrire, *je sais*, *je vois*, *je crois*, *je reçois*.

Les verbes qui ont la même personne terminée en *x*, comme *vouloir*, *je* VEUX, *va-*

loir, *je* VAUX, ne doivent pas faire une exception à cette regle générale, parce que l'*x* renferme deux lettres dont la derniere est toujours une *s*.

Les verbes dont l'infinitif est terminé en *cre*, *dre*, & *pre*, conservent le *c*, le *d*, & le *p*, à la premiere personne du présent de l'indicatif: (*Vaincre*, *je* VAINCS, qui n'est guere en usage au singulier de ce présent.) *Convaincre*, *je* CONVAINCS. *Répondre*, *je* RE'PONDS. *Comprendre*, *je* COMPRENDS. *Entendre*, *j'*ENTENDS. *Rompre*, *je* ROMPS. *Corrompre*, *je* CORROMPS.

Excepté, 1. les verbes *absoudre*, *dissoudre*, & *résoudre*, qui font, *j'absous*, *je dissous*, *je résous*. 2. Ceux qui ont l'infinitif terminé en *indre*: *Craindre*, *je* CRAINS. *Peindre*, *je* PEINS. *Joindre*, *je* JOINS. 3. Les verbes *seoir*, *s'asseoir*, qui, sans avoir l'infinitif terminé en *dre*, font à la même premiere personne, *je sieds*, *je m'assieds*.

Battre, *mettre*, & leurs composés, conservent le *t* à la même premiere personne: *je bats*, *je mets*. *Combattre*, *je* COMBATS. *Permettre*, *je* PERMETS.

II. Quand la premiere personne du présent de l'indicatif finit par un *e* muet, il ne faut qu'y ajouter une *s*, pour avoir la *seconde personne du singulier* du même temps.

Cette regle regarde non-seulement la seconde personne du présent de l'indicatif, mais encore de tous les temps simples, (hors de

l'impératif) dont la premiere personne est terminée par un *e* muet: *J'aime*, *tu* AIMES. *Je couvre*, *tu* COUVRES. *Je cueille*, *tu* CUEILLES. *Que je loue*, *que tu* LOUES. *Que je fasse*, *que tu* FASSES. *Que je veuille*, *que tu* VEUILLES. *Que je donnasse*, *que tu* DONNASSES. *Que je reçusse*, *que tu* REÇUSSES. *Que je rendisse*, *que tu* RENDISSES, &c.

Quand la premiere personne du singulier du présent de l'indicatif est terminée par une *s*, la seconde est toujours semblable à la premiere: *Je languis*, *tu* LANGUIS. *Je sors*, *tu* SORS. *Je tiens*, *tu* TIENS. *Je convaincs*, *tu* CONVAINCS. *Je réponds*, *tu* RE'PONDS. *Je romps*, *tu* ROMPS. *Je crains*, *tu* CRAINS. *Je bats*, *tu* BATS. *Je mets*, *tu* METS. *Je parois*, *tu* PAROIS. *Je conçois*, *tu* CONÇOIS.

Cette regle est aussi pour les mêmes personnes qui finissent par *x*, parce que cette lettre y tient lieu d'une *s*: *Je veux*, *tu* VEUX. *Je vaux*, *tu* VAUX. *Je peux*, (moins en usage que *je puis*.) *tu* PEUX.

III. Quand la premiere personne du singulier du present de l'indicatif est terminée par un *e* muet, *la troisieme du singulier* est toujours semblable à la premiere. *J'aime*, *il* AIME. *Je mange*, *il* MANGE. *J'offre*, *il* OFFRE. *Je découvre*, *il* DE'COUVRE *Je recueille*, *il* RECUEILLE.

Quand la premiere personne est terminée par *cs*, *ds*, & *ts*, il ne faut que supprimer l'*s* finale, pour avoir la troisieme personne du

ſingulier. (*Je vaincs*, *il* VAINC.) *Je convaincs*, *il* CONVAINC. *Je comprends*, *il* COMPREND. *Je répands*, *il* RE'PAND. *Je perds*, *il* PERD. *Je couds*, *il* COUD. *Je ſieds*, *il* SIED. *Je m'aſſieds*, *il* S'ASSIED. *Je combats*, *il* COMBAT. *Je permets*, *il* PERMET.

Dans tous les autres verbes il ne faut que changer l'*s* de la premiere perſonne en *t*. *Je finis*, *il* FINIT. *Je pars*, *il* PART. *Je conviens*, *il* CONVIENT *Je feins*, *il* FEINT. *Je me repais*, *il ſe* REPAÎT, *Je plais*, *il* PLAÎT. *Je bois*, *il* BOIT. *Je fais*, *il* FAIT. *J'apperçois*, *il* APPERÇOIT. *Je romps*, *il* ROMPT.

Excepté *j'échois*, qui fait *il* E'CHET.

IV. A l'égard de la *troiſieme perſonne du pluriel* du préſent de l'indicatif, la regle qui nous a paru la plus générale, eſt de la former de la premiere perſonne du préſent du ſubjonctif, en y ajoutant *nt* après l'*e* muet final. *Aimer*, *que j'aime*, *ils* AIMENT. *Finir*, *que je finiſſe*, *ils* FINISSENT. *Recevoir*, *que je reçoive*, *ils* REÇOIVENT. *Dire*, *que je diſe*, *ils* DISENT. *Connoître*, *que je connoiſſe*, *ils* CONNOISSENT. *Craindre*, *que je craigne*, *ils* CRAIGNENT. *Tenir*, *que je tienne*, *ils* TIENNENT. *Mourir*, *que je meure*, *ils* MEURENT. *Boire*, *que je boive*, *ils* BOIVENT. *Mouvoir*, *que je meuve*, *ils* MEUVENT, &c.

Les exceptions de cette regle ſe réduiſent aux verbes ſuivants.

Aller, *que j'aille*, *ils* VONT. *Avoir*, *que*

j'aie, *ils* ONT. *Pouvoir*, *que je puisse*, *ils* PEUVENT. *Savoir*, *que je sache*, *ils* SAVENT. *Valoir*, *que je vaille*, *ils* VALENT. *Vouloir*, *que je veuille*, *ils* VEULENT. *Etre*, *que je sois*, *ils* SONT. *Faire*, *que je fasse*, *ils* FONT.

D. *Quel avantage trouvez-vous dans les regles que vous venez d'établir pour la formation des temps & des personnes des verbes.*

R. Elles nous paroissent plus simples & plus naturelles que celles que l'on donne ordinairement. Elles s'étendent à tous les verbes des quatre conjugaisons, tant réguliers qu'irréguliers, & ne sont pas chargées d'un grand nombre d'exceptions. L'enchaînement qu'elles ont les unes avec les autres, les fera apprendre avec plus de facilité. Les temps que nous avons regardés comme primitifs, sont les principaux & les plus connus de chaque verbe, d'où, comme d'autant de sources simples & aisées à découvrir, coulent sans confusion tous les temps & toutes les personnes que nous en avons fait dépendre. Nous croyons enfin que par le moyen de ces regles il n'y a point de verbe, si difficile qu'il puisse être, qu'on ne soit en état de conjuguer exactement dans toutes ses parties. C'est l'unique but que nous nous y sommes proposé.

A R-

ARTICLE IV.

Des différentes sortes de Verbes.

D. COMMENT *peut-on diviser les Verbes?* R. En verbe substantif, en verbes adjectifs, & en verbes auxiliaires.

Du Verbe substantif.

D. *Donnez-moi une définition exacte du verbe substantif.*

R. Le verbe substantif est un mot qui signifie l'affirmation, avec désignation de la personne, du nombre, & du temps.

D. *Joignez quelques exemples à cette définition.*

R. Dans cette phrase, *je suis heureux*, on voit que le mot *suis*, outre l'affirmation, marque encore une premiere personne du singulier du présent: dans celle-ci, *vous fûtes tristes*, le mot *fûtes* fait connoître avec l'affirmation une seconde personne du pluriel du prétérit: & dans cette autre, *les bâtiments seront superbes*, le mot *seront* fait rapporter l'affirmation à une troisieme personne du pluriel du futur.

D. *Quelles sortes de noms expriment l'attribut que le verbe substantif lie avec le sujet?*

R. Ce sont très-souvent des noms adjectifs: comme quand on dit, *le soleil est lumineux par lui-méme;* & quelquefois des noms substantifs: comme dans cette phrase, *La lune & les autres planetes sont des corps opaques.*

D. *N'y a-t-il que le verbe* être *qui soit substantif?*

R. Il y en a encore quelques autres qu'on peut regarder comme tels, parce qu'ils ne marquent dans le discours que l'union & la liaison d'un attribut avec le sujet: ce sont, *devenir, sembler, paroître, &c.* comme quand on dit, *La saison devient belle. Cette proposition me semble vraie. La terre paroît immobile.*

D. *Comment connoissez-vous qu'un verbe peut être regardé comme substantif?*

R. Quand il est suivi d'un nom adjectif ou substantif qui se rapporte au nominatif du verbe: comme quand je dis, *Mon frere revient malade de la campagne. Votre nouvelle se trouve fausse. Un assemblage d'étoiles s'appelle constellation. Saint Pierre ne demeura pas toujours fidelle à son Maître.*

D. *Ces sortes de verbes sont-ils réellement différents du verbe* être?

R. Ils en sont différents par l'expression: mais au fond ce ne sont que des manieres d'exprimer le verbe *être* avec différentes circonstances: car quand je dis, *La saison devient belle. Cette proposition me semble vraie,*

&c. c'eſt comme ſi je diſois, *La ſaiſon eſt belle par ſucceſſion de temps. Cette propoſition eſt vraie ſuivant mon opinion, &c.*

D. *Comment ſe connoiſſent les verbes, autres que le verbe* être, *qui peuvent être regardés comme verbes ſubſtantifs?*

R. Quand ils peuvent ſouffrir après eux un nom adjectif, comme, *paroître ſage, devenir ſavant, demeurer fidelle, tomber malade, &c.*

D. *Le verbe* être *eſt-il toujours ſubſtantif?*

R. Non: il eſt quelquefois pris comme adjectif, quand il renferme, avec l'affirmation, le plus général de tous les attributs, qui eſt l'être, comme dans cette phraſe, *Je penſe, donc je ſuis*, c'eſt-à-dire, *Je ſuis un être, une choſe*, ou *je ſuis exiſtant.*

Quelquefois il eſt purement auxiliaire, & ne ſert qu'à former les divers temps des autres verbes, comme nous l'expliquerons dans un article ſéparé.

D. *N'y a-t-il pas encore quelque autre maniere d'employer le verbe* être *conſidéré comme ſubſtantif?*

R. Oui: il eſt d'un grand uſage en françois, précédé du pronom démonſtratif *ce*, aux troiſiemes perſonnes du ſingulier & du pluriel, comme quand on dit, C'EST *Dieu qui a créé le ciel & la terre.* CE SONT *les Poëtes qui ont donné cours aux fables des fauſſes divinités.*

D. *Que signifie le verbe* être *précédé du pronom démonstratif* ce?

R. Outre la signification qui lui est propre comme substantif, il semble être employé particuliérement à indiquer & à rappeller ce qu'on a déja dit, ou à annoncer ce que l'on va dire: ensorte qu'on pourroit pour cette raison l'appeller *verbe démonstratif.*

D. *Comment peut-on considérer le pronom* ce *avant le verbe* être?

R. On peut le considérer comme le nominatif du verbe, mais un nominatif général que l'on peut ordinairement rendre par *cela*: & c'est proprement par le moyen de ce pronom, que le verbe rappelle ce qu'on a déja dit, ou annonce ce qu'on va dire: car quand on dit, *tuer son bienfaiteur*, C'EST *le comble de l'ingratitude.* C'EST *être prudent, que de ne pas toujours dire ce qu'on pense: ce* ou *cela*, dans la premiere phrase, rappelle ce qui précede, c'est-à-dire, *tuer son bienfaiteur*; & dans l'autre, *ce* ou *cela* annonce ce qui suit, c'est-à-dire, *être prudent.*

D. *Le verbe* être *en cette occasion n'a-t-il pour nominatif que le pronom* ce?

R. Il s'en trouve ordinairement un autre qui particularise la signification générale du pronom *ce*, lequel nominatif est tantôt avant & tantôt après le verbe *être*, & est aussi souvent exprimé par un verbe avec son régime, que par un nom substantif, comme on peut le reconnoître dans les exemples précédents,

& dans ceux que nous avons apportés à l'article des pronoms démonstratifs, pag. 116 & 117, en parlant du pronom *ce*.

Quand le verbe *être* précédé de *ce*, est employé par pure élégance, il ne paroît souvent avoir pour nominatif que le pronom, comme dans cette phrase: C'EST *dans la Grece qu'il faut puiser toutes les connoissances, si l'on veut remonter jusqu'à leur origine.* C'EST *là que toutes les sciences & tous les arts se sont formés, & pour la plupart perfectionnés; &* C'EST *là qu'il faut les aller chercher.*

D. *N'avez-vous pas encore quelques autres observations à faire sur le même verbe?*

R. Oui: 1. Il reste à la troisieme personne du singulier, quoique son nominatif soit à une autre. Ainsi on dit, *c'est moi, c'est toi, c'est nous, c'est vous.*

2. Il peut être employé quelquefois au singulier, son nominatif étant au pluriel, surtout s'il est mis à quelqu'un des temps composés; *ç'a été nous, ç'auroit été les plus sages, &c.*

3. On met *ce* après le verbe *être*, quand il interroge, & dans les autres occasions où le pronom personnel s'y met: *Est-ce moi? Est-ce vous? Est-ce la coutume? Sont-ce là vos ouvrages?*

Des Verbes adjectifs.

D. *Quelle est la définition exacte du verbe adjectif?*

R. Oui: toutes les fois qu'on pourra mettre immédiatement après un verbe ces mots, *quelqu'un* ou *quelque chose*, on doit être assuré que c'est un verbe actif. Ainsi, *porter*, *connoître*, sont des verbes actifs, parce qu'on peut dire, *porter quelque chose*, *connoître quelqu'un*; mais, *mourir*, *parler*, ne sont pas des verbes actifs, parce qu'on ne peut pas dire, *mourir quelqu'un*, *mourir quelque chose*, ni *parler quelqu'un*, *parler quelque chose*.

Du Verbe neutre.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe neutre?*

R. C'est un verbe lequel ou n'exprime pas d'action, ou en exprime une qui ne passe pas hors du sujet qui agit.

D. *Que signifient donc les verbes neutres qui n'expriment pas d'action?*

R. Ils signifient ordinairement une qualité, une situation, un état, une habitude, ou quelqu'autre attribut; comme on peut le reconnoître dans les verbes, *languir*, *croître*, *régner*, *exceller*, *&c*

D. *Donnez-moi quelques exemples de verbes neutres exprimant des actions qui ne passent pas hors du sujet qui agit.*

R. Aller, *partir*, *arriver*, *triompher*, *&c.* sont des verbes qui expriment bien des actions; mais ils sont neutres, parce que ces actions ne passent pas hors du sujet qui les pro-

produit, c'eſt-à-dire, qui *va*, qui *part*, qui *arrive*, ou qui *triomphe*.

D. *Pourquoi ces verbes ſont-ils appellés* neutres, *& quelle eſt l'étymologie de ce mot.*

R. *Neutre* eſt formé d'un mot latin qui ſignifie *ni l'un ni l'autre*, & l'on a appellé ainſi ces verbes, parce qu'ils ne ſont ni *verbes ſubſtantifs*, ni *verbes actifs*.

D. *En quoi diſtingue-t-on encore un verbe neutre d'avec un verbe actif?*

R. En ce qu'on ne peut pas mettre immédiatement après un verbe neutre, comme après un verbe actif, ces mots, *quelqu'un* ou *quelque choſe*. Ainſi, *venir*, *dormir*, ſont des verbes neutres, parce qu'on ne peut pas dire, *venir quelqu'un*, *venir quelque choſe*, ni *dormir quelqu'un*, *dormir quelque choſe*.

D. *Comment ſe conjuguent les verbes neutres?*

R. La plupart ſe conjuguent comme les verbes actifs, avec les temps du verbe auxiliaire *avoir*, dans les temps compoſés.

D'autres ſe conjuguent avec les temps du verbe auxiliaire *être*, dans les mêmes temps compoſés.

D. *Pouvez-vous me dire quels ſont les verbes neutres qui ſe conjuguent avec l'auxiliaire* avoir, *& quels ſont ceux qui ſe conjuguent avec l'auxiliaire* être?

R. L'uſage l'apprendra plus ſûrement qu'aucune regle. On obſerve pourtant que les verbes neutres, dont les participes paſſifs ſont adjectifs déclinables, c'eſt-à-dire, peuvent

être joints à des substantifs masculins ou féminins, avec des terminaisons différentes pour le genre & pour le nombre, se conjuguent avec l'auxiliaire *être*: au lieu que les verbes neutres, dont les participes passifs sont indéclinables, & ne peuvent être joints à aucun nom substantif, se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*.

Ainsi les verbes *tomber*, *arriver*, se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, parce qu'on peut dire, *un homme tombé*, *une femme tombée*, *une homme arrivé*, *une femme arrivée*, & en conséquence, *me voilà tombé* ou *tombée me voilà arrivé* ou *arrivée*. *Régner* ou *dormir* au contraire se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, parce qu'on ne peut pas dire, *un homme régné*, *une femme régnée*; *un homme dormi*, *une femme dormie*, ni conséquemment, *me voilà régné* ou *régnée*, *me voila dormi* ou *dormie*.

D. *N'y a-t-il pas quelques verbes neutres qui se conjuguent tantôt avec l'auxiliaire* être, & *tantôt avec l'auxiliaire* avoir?

R. Oui, suivant les différentes circonstances où ils sont employés. Ce sont les suivants.

Aller, avec son propre participe *allé*, prend toujours l'auxiliaire *être*; & quand il prend l'auxiliaire *avoir*, il emprunte le participe *été* du verbe *être*. Ainsi on dit, *il est allé*, & *il a été*, mais dans différentes significations. *Il est allé à Rome*, veut dire qu'il y est enco-

re ou fur le chemin: *il a été à Rome*, veut dire qu'il a fait le voyage de Rome, & qu'il en eſt revenu. C'eſt pourquoi le prétérit indéfini, comme les autres temps compoſés du verbe *aller*, avec l'auxiliaire *être*, n'eſt guere en uſage qu'aux deux troiſiemes perſonnes, *il eſt allé*, *ils ſont allés*, *&c.* & il ſemble qu'il ſoit contre la pureté du langage de dire, *je ſuis allé*, *tu es allé*, *nous ſommes allés*, *vous étes allés*, à moins que ce ne ſoit pour ſignifier qu'on eſt ou qu'on étoit encore dans l'endroit dont on parle, comme dans cette phraſe, *qu'on diſe que je ſuis allé à la Meſſe*. *Je fus*, *il fut*, ſont moins en uſage que *j'allai*, *il alla*.

Demeurer, avec l'auxiliaire *être*, marque qu'on eſt encore dans un lieu: comme quand on dit, *Il eſt demeuré à Paris pour y pourſuivre un procès*; & avec l'auxiliaire *avoir*, il marque qu'on n'eſt plus dans le lieu dont on parle, comme quand on dit, *Il a demeuré quelque temps en Italie, pour apprendre la langue du pays.*

Monter & *deſcendre*, prennent l'auxiliaire *avoir*, quand ils ſont actifs, & qu'ils ont un régime abſolu: comme quand on dit, *Il a monté, il a deſcendu les degrés*; & ils prennent l'auxiliaire *être*, quand ils ne ſont que neutres: comme quand on dit ſimplement, *Il eſt monté*, *il eſt deſcendu.*

Paſſer, s'emploie auſſi avec l'auxiliaire *avoir*, quand il a un régime abſolu ou relatif:

comme quand on dit, *Alexandre a passé l'Euphrate. Cesar a passé par les Gaules. La couronne d'Espagne a passé à la maison de Bourbon* ; & il se met avec l'auxiliaire *être*, quand il n'a aucun régime : comme quand on dit, *L'armée est passée. Les beaux jours sont passés. Cette fleur est passée.*

Sortir, qui prend ordinairement l'auxiliaire *être*, peut encore en certaines occasions prendre l'auxiliaire *avoir*, quand on l'emploie activement : comme quand on dit. *On l'a sorti d'une affaire fâcheuse* : ou quand il marque qu'on est sorti, & qu'on est rentré : comme quand on dit, *Monsieur a sorti ce matin.*

Quand *sortir* signifie en termes de Palais & de Notaires, *obtenir*, *avoir*, il est actif & se conjugue comme le verbe *finir*, & avec l'auxiliaire *avoir*. *Cette Sentence a sorti*, ou, *j'entends qu'elle sortisse son plein & entier effet.*

Périr, s'emploie avec l'auxiliaire *avoir*, & avec l'auxiliaire *être*, & il paroît indifférent de lui donner l'un ou l'autre, comme dans ces exemples tirés du Dictionnaire de l'Académie Françoise : *Les combats ont fait périr une partie de l'armée, le reste est péri, a péri de nécessité. Tous ceux qui étoient sur ce vaisseaux ont péri* ou *sont péris.*

Cependant il y a lieu de croire que l'auxiliaire *avoir* convient mieux, quand le verbe a une signification générale & indéterminée : comme quand on dit, *Les enfants du Grand Prêtre Heli ont péri misérablement* : & que

l'auxiliaire *être* eſt préférable, lorſque le verbe eſt accompagné de circonſtances particulieres, comme dans ces phraſes, *Les habitants de Jéruſalem ſont péris par le fer & par le feu. L'armée de Pharaon eſt périe dans les eaux de la mer rouge.*

D. *Conjuguez un verbe neutre avec le verbe auxiliaire* être.

R. Les temps ſimples de ce verbe ſe conjuguent comme ceux du verbe *aimer.*

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je tomb*e*, *&c.*

IMPARFAIT.

Je tomb*ois*, *&c.*

PRÉTÉRIT.

Je tomb*ai*, *&c.*

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Je ſuis tombé *ou* tombée. *Tu es* tombé *ou* tombée. *Il eſt* tombé, ou *elle eſt* tombée. *Nous ſommes* tombés *ou* tombées. *Vous êtes* tombés *ou* tombées. *Ils ſont* tombés, ou *elles ſont* tombées.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Quand je fus tombé *ou* tombée. *Tu fus* tombé *ou* tombée. *Il fut* tombé, ou *elle fut* tombée. *Nous fûmes* tombés *ou* tombées. *Vous fûtes* tombés *ou* tombées. *Ils furent* tombés, ou *elles furent* tombées.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR indéfini.

Quand j'ai été tombé *ou* tombée. *Tu as été* tombé *ou* tombée. *Il a été* tombé, ou *elle a été* tombée. *Nous avons été* tombés *ou* tombées. *Vous avez été* tombés *ou* tombées. *Ils ont été* tombés, ou *elles ont été* tombées.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'étois tombé *ou* tombée. *Tu étois* tombé *ou* tombée. *Il étoit* tombé, ou *elle étoit* tombée. *Nous étions* tombés *ou* tombées. *Vous étiez* tombés *ou* tombées. *Ils étoient* tombés, *ou elles étoient* tombées.

R. Deux ; un rapport direct, & un rapport indirect.

Un verbe se rapporte ou se termine directement à un nom, quand ce nom peut répondre à la question *qui?* ou *quoi?* comme dans ces exemples, *J'aime, qui? j'aime mon frere. J'étudie, quoi? j'étudie la Grammaire?* les verbes *j'aime* & *j'étudie* se rapportent directement aux noms *frere* & *grammaire.*

Un verbe se rapporte ou se termine indirectement à un nom, quand ce nom peut servir de réponse aux questions *de qui* ou *de quoi? à qui* ou *à quoi?* Ainsi dans ces phrases, *Je me plains, de qui? je me plains de mon valet. Je me repens, de quoi? je me repens de ma faute. Je parle, à qui? je parle au Roi Je succombe, à quoi? je succombe à la douleur;* les verbes *je me plains, je me repens, je parle, je succombe*, se rapportent indirectement aux noms *valet, faute, Roi,* & *douleur.*

D. *Ne donne-t-on pas un autre nom au régime du verbe?*

R. On l'appelle encore *le cas du verbe*, comme le sujet d'une proposition est appellé *le nominatif du verbe.*

D. *Combien y a-t-il de sortes de régimes?*

R. Il y en a de deux sortes; *le régime direct* ou *absolu*, & *le régime indirect* ou *relatif.*

D. *Qu'entendez-vous par le régime direct ou absolu?*

R. J'entends un nom ou un pronom qui marque le sujet ou l'objet direct d'une action.

Ainſi ce régime ne convient qu'au verbe actif, parce que ce n'eſt que par le verbe actif qu'on exprime une action qui ſe termine directement à un ſujet ou à un objet différent du nominatif du verbe.

D. *Donnez-en quelques exemples.*

R. Dans cette phraſe, *Alexandre a vaincu Darius; Darius* étant le ſujet où ſe términe directement l'action d'*Alexandre*, il eſt le régime direct ou abſolu du verbe *a vaincu*, qui exprime cette action.

Dans cette autre phraſe, *un Paſteur connoît ſes brebis; brebis* eſt l'objet direct où ſe termine l'action du *paſteur*, & par conſéquent le régime direct ou abſolu du verbe *connoît*, qui exprime cette action.

D. *Qu'entendez-vous par régime indirect ou relatif?*

R. J'entends un nom ou un pronom par lequel on exprime une choſe qui n'a qu'un rapport indirect avec l'action ou la ſignification du verbe, c'eſt-à-dire, à laquelle le verbe ne ſe termine pas directement, comme au ſujet ou à l'objet d'une action.

D. *Appliquez cette réponſe à quelques exemples.*

R. Dans cette phraſe, *Je préfere la ſcience aux richeſſes; la ſcience* eſt le régime direct ou abſolu du verbe *je préfere*, parce que *la ſcience* eſt l'objet principal où ſe termine directement mon action de *préférer*: au lieu que *aux richeſſes* n'eſt qu'un régime indirect ou re-

latif du même verbe *je préfere*. parce que *aux richesses* n'exprime pas l'objet principal de l'action, & ne se rapporte qu'indirectement au verbe *préférer.*

De même quand je dis, *je jouis de la liberté; la liberté* ne peut être regardée que comme un régime indirect ou relatif, parce qu'il n'exprime qu'indirectement l'objet auquel se rapporte ou se termine la signification du verbe *je jouis.*

D. *En quel cas met-on ces deux sortes de régimes?*

R. Le régime absolu se met toujours à l'accusatif, soit qu'il exprime le sujet ou l'objet direct d'une action.

Le régime relatif ne peut être mis qu'au génitif, au datif, ou à l'ablatif.

D. *A quels verbes conviennent ces mêmes régimes?*

R. Le régime absolu marquant toujours le sujet ou l'objet direct d'une action, ne peut convenir qu'au verbe actif.

Le régime relatif convient également au verbe actif, & à toutes les autres especes de verbes adjectifs.

D. *On peut donc encore distinguer un verbe actif d'avec un neutre par le régime?*

R. Oui: on connoîtra qu'un verbe est actif, quand il aura ou qu'il pourra avoir un régime absolu. Ainsi *aimer* est un verbe actif, parce qu'on peut dire, *aimer l'étude, la vertu, le plaisir, &c.*

Un verbe ſera neutre, quand il ne pourra avoir aucun régime, ou qu'il ne pourra avoir qu'un régime relatif. Ainſi *régner*, *exceller*, ſont des verbes neutres, parce qu'ils ne peuvent pas avoir de régime; & *profiter*, *vaquer*, ſont auſſi neutres, parce qu'ils ne peuvent avoir qu'un régime relatif, *profiter du temps*, *vaquer à l'étude.*

D. *Quel eſt le régime du verbe ſubſtantif* être?

R. Suivant l'idée que nous venons de donner du régime, on ne peut pas dire qu'il en ſoit ſuſceptible, puiſqu'il n'a d'autre uſage que de lier l'attribut avec le ſujet. Si pourtant on veut regarder l'attribut comme le régime du verbe *être*, on pourra dire ſimplement qu'il régit toujours le nom ſuivant au nominatif, ſans qu'on puiſſe appeller ce régime ni abſolu ni relatif.

D. *Le régime eſt-il toujours à la ſuite du verbe auquel il a rapport?*

R. La pureté du langage veut que le régime ſoit toujours après le verbe régiſſant, ſi ce régime eſt un nom, à moins qu'il ne ſoit joint à quelque pronom relatif ou abſolu. Ainſi il faut dire, *nous avons remporté la victoire*, & jamais, *nous avons la victoire remportée.*

Il n'eſt permis qu'en poëſie de s'écarter quelquefois de cette regle: comme quand La Fontaine dit, *ſur le portail j'aurois ces mots écrits*, pour, *j'aurois écrit ces mots.*

Mais ſi le régime eſt un pronom relatif ou

absolu, seul ou accompagné d'un nom substantif, ou si c'est un pronom conjonctif, il doit toujours précéder le verbe, comme dans ces phrases: *Dîtes-moi* QUI *vous fréquentez.* QUE *faitez-vous?* A QUELLE SCIENCE *dois-je m'appliquer? Suivons les regles* QUE *la charité nous prescrit. La liberté* DONT *vous abusez. Le Prince* AUQUEL *nous obéissons. Vous* ME *connoissez. Cette compagnie* VOUS *déplaît, & vous* LA *fuyez, &c.*

D. *Cette regle est-elle si générale qu'elle ne souffre pas d'exceptions?*

R. Il n'y en a pas pour les pronoms relatifs & absolus, qui étant régimes d'un verbe, doivent toujours le précéder. Mais il y a des cas où les pronoms conjonctifs doivent être mis après le verbe. C'est quand ils sont régimes absolus ou relatifs d'un verbe à l'une des secondes personnes, ou à la premiere du pluriel de l'impératif: & alors *me* se change en *moi*, & *te* en *toi*. Ainsi, quoiqu'on dise au présent de l'indicatif, *vous me regardez; vous me donnez un livre; vous me le dites; vous me la promettez; vous me les rendez; tu te réjouis; tu te fais bonneur; tu les lui demande; nous nous promenons; nous nous en moquons, &c.* il faut dire à l'impératif, en mettant un trait d'union entre le verbe & les pronoms conjonctifs, *regardez-moi; donnez-moi un livre; dites-le-moi; promettez-la-moi; rendez-les-moi, réjouis-toi; fais-toi bonneur;*

demande-les-lui ; *promenons-nous* ; *moquons-nous-en* ; & ainſi de tous les autres.

Dans les mêmes circonſtances, on doit mettre *me* & *te* au lieu de *moi* & *toi*, lorſqu'ils ſont avant le pronom conjonctif *en*, comme dans, *donnez-m'en*, *retourne-t'en*, *&c.*

Quand il y a deux pronoms conjonctifs de ſuite, ils ne gardent pas toujours entre eux après l'impératif le même ordre qu'ils avoient avant un des temps de l'indicatif. On dit, *vous me le rendez*, *vous me la rendez*, *vous me les rendez*, *vous nous le rendez*, *vous nous la rendez*, *vous nous les rendez*, *tu t'y rends*, *tu m'y menes*, *&c.* Mais il faut dire, *rendez-le-moi*, *rendez-la-moi* ; *rendez-les-moi* ; *rendez-le-nous*, *rendez-la-nous*, *rendez-les-nous* ; *rends-y-toi*, *menes-y-moi*.

On voit par-là que les pronoms conjonctifs qui changent d'ordre après l'impératif, ſont, *me le*, *me la*, *me les*, *nous le*, *nous la*, *nous les*, *m'y*, & *t'y*. Ceux qui ſe mettent dans le même ordre après l'impératif comme avant les temps de l'indicatif, ſont, *m'en*, *t'en*, *nous en*, *vous en*, *nous y*, *vous y*, *les y*, *le lui*, *la lui*, *les lui*, *le leur*, *la leur*, *les leur*, *&c.* *Vous m'en donnez*, *donnez-m'en* ; *tu t'en retournes*, *retourne-t'en* ; *nous nous en ſouvenons*, *ſouvenons-nous-en* ; *nous nous y attachons*, *attachons-nous-y* ; *vous l'y menez*, *menez-l'y* ; *vous le lui rendez*, *rendez-le-lui* ; *nous les leur abandonnons*, *abandonnons-les-leur*, *&c.*

Mais ſi l'on joint la négation à l'impératif

pour exprimer une défenſe, alors les pronoms conjonctifs ſe remettent dans le même ordre qu'ils auroient avant les temps de l'indicatif. Ainſi il faut dire, *ne me regardez pas, ne les lui demande pas, ne m'en donnez pas, ne nous les rendez pas, ne m'y menez pas, &c.*

Lorſqu'il y a deux impératifs de ſuite ſans négation, liés par une conjonction copulative ou disjonctive, les pronoms conjonctifs peuvent ſe mettre avant le ſecond. Ainſi on peut dire, *prenez ce livre & le mettez en ſa place; ſervez-vous de ma voiture, & me la ramenez. Abaiſſez, ô Dieu! votre oreille jusqu'à nous, & nous écoutez.* Cependant dans le même cas, *en* & *y* ſe mettent mieux après le ſecond impératif, & il eſt plus ordinaire de dire, *écoutez ma propoſition, & réfléchiſſez-y; recevez ma remontrance, & profitez-en*; que *y réfléchiſſez, en profitez.*

Il y a quelques occaſions où l'on ſe ſert du pronom perſonnel, au lieu du pronom conjonctif. C'eſt avec le verbe *parler*, quand on veut déſigner plus particuliérement la perſonne; *voulez-vous parler à lui? parlez un peu à moi:* & avec les autres verbes on met *à lui* & *à moi*, quand l'impératif eſt accompagné de pronoms conjonctifs, *adreſſez-vous à lui, rapportez-vous-en à moi.*

D. *Qu'y a-t-il encore à obſerver à l'égard des pronoms conjonctifs.*

R. C'eſt qu'il faut toujours les joindre, autant qu'il eſt poſſible, aux verbes qui les ré-

giſſent. Ainſi il vaut mieux dire, *je ne puis* VOUS *pardonner. Vous ne ſauriez* ME *blâmer. On vouloit* NOUS *ſurprendre. Il faut* LE *croire. Je dois* LA *reſpecter;* que de dire, *je ne* VOUS *puis pardonner. Vous ne* ME *ſauriez blâmer. On* NOUS *vouloit ſurprendre. Il* LE *faut croire. Je* LA *dois reſpecter.*

D. *Les verbes n'ont-ils pour régimes que des noms ou des pronoms?*

R. 1. Ils peuvent encore avoir d'autres verbes à l'infinitif, ſans articles ou avec les articles *de* & *à*, comme dans ces exemples: *Je dois écrire: Vous m'obligez de partir: Je vous exhorte à étudier*; où l'on voit que les verbes *écrire*, *partir*, *étudier*, ſont régis par ceux qui les précedent; ſavoir, *je dois*, *vous m'obligez*, *je vous exhorte.*

2. Les verbes qui marquent quelque action de l'eſprit, ont ſouvent pour régime abſolu ou relatif une propoſition entiere précédée de la conjonction *que*, comme dans ces exemples: *Je ſais que la miſéricorde de Dieu eſt infinie. Jeſus-Chriſt nous avertit qu'il viendra à l'heure que nous ne penſons pas;* où l'on voit que de ces deux propoſitions, *la miſéricorde de Dieu eſt infinie*, & *il viendra à l'heure que nous ne penſons pas*, la premiere eſt régime abſolu du verbe *je ſais*, & la ſeconde eſt régime relatif du verbe *avertir;* comme s'il y avoit, *je ſais une choſe, qui eſt que, &c. Jeſus-Chriſt nous avertit, d'une choſe, qui eſt que, &c.*

D. *N'y a-t-il que les verbes qui soient susceptibles de régimes?*

R. Outre les prépositions dont nous parlerons dans la suite, il y a encore beaucoup de noms adjectifs qui demandent un régime relatif; & la plupart de ces noms adjectifs sont appellés verbaux, parce qu'ils sont formés des verbes, & que par conséquent ils en conservent le régime: tels que sont pour les adjectifs simples, DIGNE *de récompense*, PROPRE *à mon dessein;* & pour les adjectifs verbaux, DE'PENDANT *de Dieu*, CONVENABLE *à mon idée, &c.*

D. *Quand deux verbes ou deux noms adjectifs mis de suite ont différents régimes, & que ces différents régimes tombent sur un même nom, en quel cas doit-on mettre ce nom?*

R. Il faut nécessairement alors que les deux verbes ou les deux noms adjectifs aient chacun le régime qu'ils demandent, & par conséquent que le nom où se terminent les différents régimes, soit répété ou par lui-même, ou par un pronom, dans les cas qui conviennent aux verbes ou aux noms adjectifs qui le régissent. Ainsi on ne pourroit pas dire, *il a entendu & profité du sermon*, parce que *il a entendu* régit un accusatif, & *profité* un ablatif; mais il faudroit dire, *il a entendu* LE SERMON, & EN *a profité*. De même on ne pourroit pas dire, *les Rois sont toujours soumis & dépendants de Dieu*, parce que *soumis* régit un datif, & *dépendants* un ablatif;

ablatif; mais il faudroit dire, *les Rois ſont toujours ſoumis* A DIEU, *&* EN *dépendent*, ou EN *ſont dépendants.*

Il y a, dit un Grammairien, *des mots qui ſe préſentent d'un air ſoumis: ils ſont régis ou tenus de ſe conformer à l'état & aux loix des autres.* Pour parler correctement, il ne falloit pas donner le même régime aux mots *régis* & *tenus*; & l'idée de l'auteur auroit été mieux exprimée, s'il eût dit, *ils ſont régis par d'autres, ou tenus d'*EN *ſuivre l'état & les loix.*

Ce n'eſt pas aſſez que deux verbes aſſujettiſſent le même nom à leurs régimes différents; il faut encore que quand un même verbe a différentes manieres de régir, il n'y en ait qu'une d'employée pour pluſieurs dépendances de ce verbe liées par une conjonction. Le même Grammairien a manqué à cette regle d'uniformité à l'égard du verbe *empêcher*, qui régit tantôt un nom, & tantôt un autre verbe, ou avec *de*, ou avec *que*, & la négation *ne*; en diſant, *cette reſſemblance..... n'en empêche pas la différence, ni que les dictionnaires n'en doivent faire autant d'articles ſéparés.* Il falloit dire, *n'empêche pas qu'ils ne ſoient différents, ni que les dictionnaires, &c.* ou, *n'en empêche pas la différence, ni la diſtinction par articles ſéparés dans les dictionnaires.*

Du Verbe passif.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe passif?*

R. C'est l'opposé du verbe actif. Le verbe actif signifie une action, au lieu que le verbe passif signifie une passion.

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que le verbe passif signifie une passion?*

R. J'entends que par le verbe passif on représente le sujet, non pas comme agissant, mais comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet: ce qu'on fera mieux entendre en opposant la définition du verbe actif à celle du verbe passif.

Le verbe actif est celui qui exprime une action terminée directement à un sujet ou à un objet différent du nominatif du verbe; le verbe passif au contraire est celui dont le nominatif est lui-même le sujet ou l'objet d'une action: c'est-à-dire, que le nominatif d'un verbe actif est le principe de l'action, & que le nominatif du verbe passif en est le terme.

D. *Ajoutez quelques exemples à ces explications.*

R. Dans cette phrase, *Pierre aime Dieu*, l'action d'*aimer* est produite par *Pierre*, qui est le sujet ou le nominatif du verbe, & elle a Dieu pour objet. Ainsi *aime* est un verbe actif. Au lieu que dans celle-ci, *Pierre est aimé du Roi*, *Pierre* est en même temps le

nominatif du verbe, & l'objet de l'action d'*aimer* produite par le Roi. Par conséquent *est aimé* est un verbe passif.

D. *Y a-t-il en françois des verbes passifs distingués des autres verbes par leurs inflexions?*

R. Non : cette espece de verbe manque absolument dans notre langue.

D. *Que fait-on pour y suppléer, c'est-à-dire, pour exprimer la signification passive des verbes actifs?*

R. On se sert du verbe substantif *être*, que l'on joint & qué l'on conjugue avec ce qu'on appelle *participe passif* dans chaque verbe actif : & par ce moyen on exprime tous les temps & tous les modes d'un verbe passif.

D. *Conjuguez un verbe passif seulement par les premieres personnes de chaque temps.*

R.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je suis aimé *ou* aimée.

IMPARFAIT.

J'étois aimé *ou* aimée.

PRÉTÉRIT.

Je fus aimé *ou* aimée.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

J'ai été aimé *ou* aimée.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

J'eus été aimé *ou* aimée.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR indéfini.

J'ai eu été aimé *ou* aimée.

PLUSQUE-PARFAIT.

J'avois été aimé *ou* aimée.

FUTUR.

Je serai aimé *ou* aimée.

FUTUR PASSÉ.

J'aurai été aimé *ou* aimée.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Je serois aimé *ou* aimée.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois ou *j'eusse été* aimé *ou* aimée.

IMPÉRATIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Sois aimé *ou* aimée.

SUBJONCTIF.

ou

CONJONCTIF.

PRÉSENT *ou* FUTUR.

Que je sois aimé *ou* aimée.

IMPARFAIT.

Que je fusse aimé *ou* aimée.

PRÉTÉRIT.

Que j'aie été aimé *ou* aimée.

PLUSQUE-PARFAIT.

Que j'eusse été aimé *ou* aimée.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Etre aimé *ou* aimée.

PRÉTÉRIT.

Avoir été aimé *ou* aimée.

PARTICIPE PASSIF.

PRÉSENT.

Aimé *ou* aimée.

PRÉTÉRIT.

Ayant été aimé *ou* aimée.

D. *Peut-on, par le secours du verbe* être, *joint au participe passif, donner une signification passive à toutes sortes de verbes?*

R. Non: on ne peut réduire en passif que les verbes véritablement actifs.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que n'y ayant que le verbe actif par lequel on exprime une action qui se termine directement à un sujet ou à un objet différent du nominatif du verbe, il n'y a aussi

que le verbe actif dont le régime absolu puisse devenir sujet ou nominatif du même verbe au passif. Ainsi je ne puis pas faire un passif du verbe *parler*, ni dire, *je suis parlé*, parce que l'action de parler ne passant pas hors du sujet qui en est le principe, elle ne peut se terminer directement à moi, & je ne puis en être ni le sujet ni l'objet: au lieu que je puis être le sujet de l'action de *vaincre*, & l'objet de l'action d'*aimer*, & conséquemment dire dans une signification passive, *je suis vaincu*, *je suis aimé*.

D. *Qu'arrive-t-il donc quand d'un verbe actif on en fait un verbe passif, sans changer le sens du discours?*

R. Il arrive que ce qui étoit nominatif du verbe actif, devient régime du verbe passif, & que ce qui étoit régime du verbe actif devient nominatif du verbe passif.

D. *Appliquez cette réponse à un exemple.*

R. Dans cette phrase, *Dieu aime les hommes*, *aime* est un verbe actif, *Dieu* en est le nominatif, & *les hommes* en est le régime: & dans celle-ci, qui est la même mise au passif, *les hommes sont aimés de Dieu; les hommes*, qui étoit le régime du verbe actif *aime*, est nominatif du verbe passif *sont aimés*; & *Dieu*, qui étoit le nominatif du premier, est devenu le régime du second.

D. *Que résulte-t-il de cette explication?*

R. Il en résulte que l'on peut encore déterminer plus particuliérement ce que c'est

qu'un verbe actif, & en quoi il differe d'un verbe neutre, en disant que le verbe actif est celui qui signifie une action à laquelle est opposée une passion; c'est-à-dire, qu'il peut devenir passif, & se conjuguer avec le verbe substantif *être*. Ainsi *aimer*, *battre*, *lire*, sont des verbes actifs, parce qu'on peut dire, *être aimé*, *être battu*, *être lu*, avec la signification passive.

Au lieu que le verbe neutre, lors même qu'il signifie une action, est celui dont l'action n'a pas de passion qui y soit opposée: ensorte qu'on ne peut jamais en faire un passif, ni le conjuguer avec le verbe substantif *être*. D'où il s'ensuit que quoique les verbes *parler*, *dîner*, *marcher*, expriment des actions, cependant ils sont neutres, parce qu'on ne peut pas dire, *être parlé*, *être dîné*, *être marché*, dans un sens passif.

Il n'y a rien de contraire à cette regle dans les verbes neutres qui se conjuguent avec le verbe *être*, parce que ce verbe n'y est pas employé comme substantif, mais qu'il y tient simplement la place de l'auxiliaire *avoir*, & qu'il ne donne pas la signification passive aux verbes auxquels il est joint. Ainsi, *je suis tombé*, *je suis suis arrivé*, signifient la même chose que si l'on pouvoit dire, *j'ai tombé*, *j'ai arrivé*.

D. *Quel est le régime du verbe passif?*

R. C'est toujours un ablatif, ou *par* avec

un accusatif; comme, *Je suis connu du Roi. J'ai été maltraité par mon frere.*

D. *N'y a-t-il pas quelque regle pour savoir quand le verbe passif régit un ablatif, ou par avec un accusatif?*

R. Oui: on peut dire en général, que quand le verbe passif exprime une action purement intentionnelle, c'est-à-dire, une opération de l'ame, il doit avoir un ablatif pour régime, comme dans ces phrases, *La vertu est admirée de tout le monde. Vous êtes souhaité de tous vos amis, &c.*

Mais quand l'action exprimée par le verbe passif est une action matérielle, ou qui participe des sentiments de l'ame, & des mouvements du corps; alors le régime du verbe passif est ordinairement *par* avec un accusatif: comme quand on dit, *Rome fut bâtie par Romulus. Votre discours a été loué par les plus habiles gens, &c.*

On ne se sert jamais de *par*, quand il s'agit de Dieu. Ainsi il ne faut pas dire, *Les Egyptiens ont été frappés par Dieu*, mais *de Dieu.*

Des Verbes réflêchis & réciproques.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe réflêchi?*

R. C'est un verbe dont le nominatif & le régime signifient la même personne ou la même chose: ensorte que le sujet qui agit, agit

sur lui-même, & est en même temps le sujet ou l'objet de l'action.

D. *Expliquez cette-définition par quelques exemples.*

R. Quand je dis, *je me blesse, je me connois*, c'est moi qui suis le principe des actions de *blesser* & de *connoître*, & je suis en même temps le sujet de la premiere & l'objet de la seconde, puisque dans l'une & dans l'autre j'agis sur moi-même, & que c'est moi non-seulement qui blesse & qui connois, mais encore qui suis blessé & qui suis connu. Par conséquent, *je me blesse*, & *je me connois*, sont des verbes réfléchis.

D. *De quoi se sert-on pour exprimer dans cette sorte de verbes le rapport du nominatif du verbe avec son régime?*

R. On se sert des pronoms conjonctifs *me*, *te*, *se*, pour les trois personnes du singulier, & des pronoms conjonctifs *nous*, *vous*, *se*, pour les trois personnes du pluriel.

D. *Comment emploie-t-on ces pronoms conjonctifs avec les verbes réfléchis?*

R. On les met entre le nominatif du verbe & le verbe. Ainsi il faut dire, *Je* ME *chagrine. Tu* TE *satisfais. L'homme* SE *trompe* ou *il* SE *trompe. Ma sœur* SE *perfectionne* ou *elle* SE *perfectionne. Nous* NOUS *amusons. Vous* VOUS *perdez. Les jeunes gens* SE *corrompent* ou *ils* SE *corrompent. Les femmes* SE *parent* ou *elles* SE *parent.*

D. *Toutes les fois qu'il se trouve un pronom con-*

conjonctif entre le nominatif & un verbe, ce verbe est-il réfléchi?

R. Non : il faut encore que ce pronom conjonctif se rapporte à la même personne ou à la même chose que le nom ou le pronom personnel qui exprime le nominatif du verbe. Ainsi, *vous me louez*, n'est pas un verbe réfléchi, parce que *vous* & *me* se rapportent à deux personnes différentes.

D. *Que s'ensuit-il de l'idée que vous venez de donner du verbe réfléchi?*

R. Il s'ensuit que tous les verbes actifs peuvent devenir réfléchis, dès que le sujet qui agit peut agir sur lui-même. Ainsi, *je flatte* est un verbe actif, & il devient réfléchi, quand je dis, *je me flatte.*

D. *Pourquoi avez-vous fait une classe séparée des verbes réfléchis?*

R. A cause de la signification qui leur est propre, & que nous venons d'expliquer; & d'ailleurs, parce qu'ils sont toujours accompagnés du pronom conjonctif dans les personnes de chaque temps, & qu'ils se conjuguent avec l'auxiliaire *être* dans leurs temps composés.

D. *Combien y a-t-il de sortes de verbes réfléchis?*

R. Il y en a deux sortes; *les verbes réfléchis pas la signification, & les verbes réfléchis pas l'expression.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis par la signification?*

R. Ce sont ceux qui signifient véritablement l'action d'un sujet qui agit directement ou indirectement sur lui-même ; comme, *je me justifie ; vous vous faites tort.*

D. *Combien y a-t-il de sortes de verbes réfléchis par la signification ?*

R. Il y en a de trois sortes ; *les verbes réfléchis directs, les verbes réfléchis indirects, & les verbes réfléchis passifs.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis directs ?*

R. Ce sont ceux qui expriment l'action d'un sujet qui agit directement sur lui-même ; c'est-à-dire, qui ont le pronom conjonctif pour régime absolu : comme quand je dis, *Pierre se félicite*, *Pierre* agit directement sur lui-même, & conséquemment le pronom conjonctif *se*, qui se rapporte à *Pierre*, est le régime absolu du verbe *félicite.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis indirects ?*

R. Ce sont ceux qui expriment l'action d'un sujet qui n'agit qu'indirectement sur lui-même ; c'est-à-dire, qui ont le pronom conjonctif pour régime relatif, & qui ont d'ailleurs un régime absolu différent du nominatif du verbe : comme quand je dis, *Pierre se donne un habit*, *Pierre* n'agit qu'indirectement sur lui-même, & conséquemment le pronom conjonctif *se*, qui se rapporte à *Pierre*, n'est que le régime relatif du verbe *donne*, dont le régime absolu est *un habit.*

D. *En quel cas sont les pronoms conjonctifs*

dans l'une & dans l'autre sorte de verbes réfléchis ?

R. Ils sont toujours à l'accusatif, comme régimes absolus, dans les verbes réfléchis directs : *Pierre se félicite*, c'est-à-dire, *Pierre félicite soi* ; & ils sont toujours au datif, comme régimes relatifs, dans les verbes refléchis indirects : *Pierre se donne un habit*, c'est-à-dire, *Pierre donne un habit à soi*

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis passifs ?*

R. Ce sont ceux dont le nominatif exprime une chose inanimée & incapable d'action : comme quand je dis, *cette histoire se raconte différemment* ; *l'histoire* est une chose inanimée & incapable d'agir.

D. *Pourquoi les appellez-vous* verbes réfléchis passifs ?

R. Parce qu'ils ont ordinairement une signification passive, & qu'ils peuvent être changés en verbes passifs. Ainsi, au lieu de dire, *cette histoire se raconte différemment*, on peut dire, *cette histoire est racontée différemment.*

D. *Le nominatif des verbes réfléchis passifs exprime-t-il toujours une chose inanimée ?*

R. Il y a quelques occasions où il exprime une personne : mais alors le verbe ne peut être pris que dans une signification passive, parce que la personne n'agit pas sur elle-même, & qu'elle est au contraire le sujet de l'action exprimée par le verbe. Ainsi quand on dit, *Susanne s'est trouvée innocente du cri-*

me dont on l'accusoit, c'est comme si l'on disoit, *Susanne a été trouvée innocente du crime dont on l'accusoit.*

D. *En quel cas sont les pronoms conjonctifs dans les verbes réfléchis passifs?*

R. Ils sont toujours censés être à l'accusatif, comme dans les verbes réfléchis directs.

D. *Qu'est-ce que les verbes réfléchis par l'expression?*

R. Ce sont ceux qui, sans signifier l'action d'un sujet qui agit sur lui-même, sont joints & conjugués avec les pronoms conjonctifs *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *se*; & on peut les regarder comme de véritables verbes neutres, qui se conjuguent de même que les verbes réfléchis par la signification.

D. *Donnez des exemples de ces verbes réfléchis par l'expression.*

R. *Je me repens de ma faute. Je me meurs. Je m'en vais à Rome. Je m'apperçois de mon erreur*; sont des verbes qui expriment des actions simples, & qui ne signifient pas plus que si je disois, *Je suis repentant de ma faute. Je meurs. Je vais à Rome. J'apperçois mon erreur*; où l'on voit que le sujet n'agit pas sur lui-même.

D. *Conjuguez un verbe réfléchi.*

R.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Je me repens. Tu te repens. Il se repent. Nous nous repentons. Vous vous repentez. Ils se repentent.

IMPARFAIT.

Je me repentois, &c.

PRE'TE'RIT.

Je me repentis. Tu te repentis. Il se repentit. Nous nous repentîmes. Vous vous repentîtes. Ils se repentirent.

PRE'TE'RIT INDE'FINI.

Je me *suis* repenti *ou* repentie. *Tu* t'*es* repenti *ou* repentie. *Il* s'*est* repenti, ou *elle* s'*est* repentie. *Nous* nous *sommes* repentis *ou* repenties. *Vous* vous *êtes* repentis *ou* repenties. *Ils* se *sont* repentis, ou *elles* se *sont* repenties.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

Quand *Je* me *fus* repenti *ou* repentie. *Tu* te *fus* repenti *ou* repentie. *Il* se *fut* repenti, ou *elle* se *fut* repentie. *Nous* nous *fûmes* repentis *ou* repenties. *Vous* vous *fûtes* repentis *ou* repenties. *Ils* se *furent* repentis, ou *elles* se *furent* repenties.

PLUSQUE-PARFAIT.

Je m'*étois* repenti *ou* répentie. *Tu* t'*étois* repenti *ou* repentie. *Il* s'*étoit* repenti, ou *elle* s'*étoit* repentie. *Nous* nous *étions* repentis *ou* repenties. *Vous* vous *étiez* repentis *ou* repenties. *Ils* s'*étoient* repentis, ou *elles* s'*étoient* repenties.

FUTUR.

Je me repentir*ai*, &c.

FUTUR-PASSE'.

Quand Je me *serai* repenti *ou* repentie. *Tu* te *seras* repenti *ou* repentie. *Il* se *sera* repenti, ou *elle* se *sera* repentie. *Nous* nous *serons* repentis *ou* repenties. *Vous* vous *serez* repentis *ou* repenties. *Ils* se *seront* repentis, ou *elles* se *seront* repenties.

CONDITIONNEL PRE'SENT.

Je me repentir*ois*, &c.

CONDITIONNEL PASSE'.

Je me *serois* ou *je me fusse* repenti *ou* repentie. *Tu* te *serois* ou *tu* te *fusses* repenti *ou* repentie. *Il* se *seroit* ou *il* se *fût* repenti, ou *elle* se *seroit* ou *elle* se *fût* repentie. *Nous* nous *serions* ou *nous* nous *fussions* repentis *ou* repenties. *Vous* vous *seriez* ou *vous* vous *fussiez* repentis *ou* repenties. *Ils* se *seroient* ou *ils* se *fussent* repentis, ou *elles* se *seroient* ou *elles* se *fussent* repenties.

IMPERATIF.

PRE'SENT ou FUTUR.

Repens-toi. Qu'il se repente. Repentons-nous. Repentez-vous. Qu'ils se repentent.

SUBJONCTIF

ou

CONJONCTIF.

PRE'SENT ou FUTUR.

Il faut Que je me repente, &c.

IMPARFAIT.

Il falloit Que je me repentisse. Que tu te repentisses. Qu'il se repentît. Que nous nous repentissions. Que vous vous repentissiez. Qu'ils se repentissent.

PRE'TE'RIT.

Il a fallu *Que je* me *sois* repenti ou repentie. *Que tu* te *sois* repenti ou repentie. *Qu'il* se *soit* repenti, ou *qu'elle* se *soit* repentie. *Que nous* nous *soyons* repentis ou repenties. *Que vous* vous *soyez* repentis ou repenties. *Qu'il* se *soient* repentis, ou *qu'elles* se *soient* repenties.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il auroit fallu *Que je* me *fusse* repenti ou repentie. *Que tu* tu *fusses* repenti ou repentie. *Qu'il* se *fût* repenti, ou *qu'elle* se *fût* repentie. *Que nous* nous *fussions* repentis ou repenties *Que vous* vous *fussiez* repentis ou repenties. *Qu'ils* se *fussent* repentis, ou *qu'elles* se *fussent* repenties.

INFINITIF.

PRE'SENT.

Se repentir.

PRE'TE'RIT.

S'être repenti ou repentie.

PARTICIPE ACTIF.

PRE'SENT.

Se repentant.

PRE'TE'RIT.

S'étant repenti ou repentie.

PARTICIPE PASSIF.

PRE'SENT.

Repenti ou repentie.

GE'RONDIF.

En se repentant ou se repentant.

D. *Quel est le régime des verbes réfléchis?*

R. 1. Les verbes réfléchis directs ont toujours un régime absolu, qui est le pronom conjonctif, & quelquefois un régime relatif distingué du nominatif du verbe. Par exemple, *s'aimer*, *s'admirer*, n'ont pour régime que le pronom conjonctif: mais, *s'amuser*, *s'offenser*, peuvent encore avoir un régime relatif; car on dit, *Je m'amuse au jeu. Vous vous offensez de mes paroles.*

Il en est de même des verbes réfléchis passifs: *Ce bruit se répand. Les métaux se tirent des entrailles de la terre.*

2. Les verbes réfléchis indirects ont toujours le pronom conjonctif pour régime relatif, & souvent un régime absolu différent du nominatif du verbe, comme dans cette phrase, *Vous vous attirerez le mépris de tout le monde*, c'est-à-dire, *vous attirerez à vous le mépris de tout le monde: à vous* est le régime relatif, & *le mépris* est le régime absolu. Mais dans cette autre phrase, *Vous vous nuisez par votre conduite*, il n'y a qu'un régime relatif sans régime absolu: *vous nuisez à vous par votre conduite.*

Quelquefois, pour donner plus de force à l'expression, on double le régime absolu des verbes réfléchis directs, & le régime relatif des verbes réfléchis indirects, en mettant après le verbe le pronom personnel qui répond au pronom conjonctif, & en y ajoutant *même*. Ainsi on dit, *Se tuer soi-même.*

Je me trompe moi-même. Vous vous décriez vous-même. Il se loue lui-même. Nous nous donnons des louanges à nous-mêmes. Ils se font tort à eux-mêmes.

3. Quoique les verbes réfléchis par l'expression n'aient pas proprement de régime absolu, puisque ce sont des verbes neutres, & que les pronoms conjonctifs qui y sont joints, ne signifient rien ; cependant on regarde les pronoms conjonctifs comme étant à l'accusatif. Mais ils ont ordinairement des régimes relatifs; car on dit, *Je me repens de ma faute. Vous vous appercevez de mon chagrin. Je m'en vais à Rome.*

D. *Qu'est-ce que les verbes réciproques ?*

R. Ce sont des verbes qui se conjuguent comme les verbes réfléchis, avec les pronoms conjonctifs, & qui en sont différents, en ce qu'ils signifient l'action de deux ou de plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres, ou directement, comme quand on dit, *Il se battent tous deux. Nous nous aimons les uns les autres ;* ou indirectement, comme quand on dit, *Vous vous dites des injures. Nous nous écrivons souvent.*

On voit que dans ces verbes les pronoms conjonctifs ne peuvent pas véritablement se rapporter au nominatif du verbe; car quand je dis, *Pierre & Antoine se battent*, je ne veux pas dire que *Pierre se bat lui-même*, ni qu'*Antoine se bat lui-même*, ce qui fait que ces verbes ne peuvent pas être appellés *réflé-*

chis; mais que *Pierre bat Antoine*, & qu'*Antoine bat Pierre*, ou *qu'ils se battent réciproquement*: & voilà pourquoi il est plus exact de les appeller *réciproques*.

Il est aisé d'appercevoir que les verbes réciproques exprimant l'action de deux ou de plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres, ils ne peuvent avoir pour nominatif qu'un nom collectif, ou un nom au pluriel, & que par conséquent les pronoms conjonctifs qui les accompagnent, ne peuvent être que ceux du pluriel, *nous*, *vous*, *se*, & jamais *me*, *te*. D'où il s'ensuit que ces verbes se conjuguent seulement dans chaque temps par les trois personnes du pluriel: *Nous nous battons*, *vous vous battez*, *ils se battent*.

Quoique les verbes réfléchis par l'expression, n'expriment pas proprement l'action d'un sujet qui agit sur lui-même, & qu'il semble que par cette raison ils ne devroient pas être appellés *réfléchis*; cependant on ne peut pas dire que cette dénomination soit absolument impropre, parce que si l'on ne voit pas le rapport du pronom conjonctif avec le nominatif du verbe, il est certain au moins que ce pronom ne se rapporte pas à un autre nom, & qu'il y a lieu de présumer que dans l'origine, le rapport du nominatif du verbe & du pronom étoit plus sensible qu'il ne l'est aujourd'hui. Au lieu que dans les verbes réciproques, le sujet qui agit est toujours constamment différent de celui sur qui tombe

l'action, & que par conséquent le pronom conjonctif ne s'y rapporte jamais au nominatif du verbe. Voilà pourquoi ces verbes ne peuvent pas être mis au nombre des verbes réfléchis.

Pour déterminer la signification de ces verbes, & la restreindre au sens réciproque, il est quelquefois nécessaire d'y ajouter les mots, *l'un l'autre*, *les uns les autres*, ou *réciproquement*, ou *entre*; & ce dernier se joint au verbe de maniere qu'il en fait partie, sans quoi le verbe pourroit être pris pour un verbe réfléchi. Ainsi quand je dis simplement, *Pierre & Antoine se louent à tout moment*, on peut entendre que *Pierre & Antoine se louent eux-mêmes*, & alors c'est un verbe réfléchi. Mais si je dis, *Pierre & Antoine se louent l'un de l'autre*, *se louent réciproquement*, ou *s'entre-louent*; le verbe est nécessairement déterminé à la signification réciproque.

Le mot *entre* peut se joindre à tous les verbes réciproques, & l'on dit, *s'entre-battre*, *s'entr'aimer*, *s'entre-dire*, *&c.*

Il y a des verbes réciproques directs & indirects, suivant que les sujets agissent directement ou indirectement les uns sur les autres.

Les pronoms conjonctifs sont à l'accusatif, comme régimes absolus, dans les verbes réciproques directs; *Pierre & Antoine se louent l'un l'autre*, c'est-à-dire, *Pierre loue Antoine*,

& Antoine loue Pierre; & ils ſont au datif, comme régimes relatifs, dans les verbes réciproques indirects: *Pierre & Antoine ſe donnent des louanges*, c'eſt-à-dire, *Pierre donne des louanges à Antoine, & Antoine donne des louanges à Pierre.*

Du Verbe imperſonnel.

D. *Quelle eſt la véritable idée d'un verbe imperſonnel?*

R. C'eſt celle d'un verbe qui n'auroit aucun rapport de perſonnes ni de nombres, c'eſt-à-dire, dont l'affirmation ou la ſignification ne ſe rapporteroit à aucun ſujet.

D. *Y a-t-il des verbes de cette nature?*

R. Non: parce que dans quelque verbe que ce puiſſe être, on ne peut affirmer quelque choſe, que ce ne ſoit d'un ſujet, & par conſequent qu'il n'y ait un nominatif du verbe de quelqu'une des trois perſonnes.

D. *Quels ſont donc les verbes que l'on appelle communément* imperſonnels?

R. Ce ſont ceux que l'on n'emploie qu'à la troiſieme perſonne du ſingulier, comme, *il faut, il importe.*

D. *Qu'eſt-ce que ces verbes ont encore de particulier?*

R. C'eſt qu'étant précédés du pronom *il*, ils n'expriment jamais d'action, & qu'ils ne paroiſſent pas avoir de nominatif du verbe.

D. *Le pronom* il *n'est-il pas aux verbes impersonnels ce qu'il est aux autres verbes?*

R. Non: dans tous les verbes qui ne sont pas impersonnels, le pronom *il* tient lieu d'un nom déja exprimé, & qu'il n'est pas difficile d'y substituer, comme dans ces phrases: *Si Annibal eût su profiter de sa victoire, il étoit en état de détruire l'Empire Romain;* on voit que *il* est mis pour *Annibal: Annibal étoit en état, &c.* Au lieu que dans les verbes impersonnels, tels que sont, *il pleut, il neige*, on ne peut mettre à la place de *il*, aucun nom qui ait déja été exprimé dans le discours.

D. *Combien y a-t-il de sortes de verbes impersonnels?*

R. On peut en considérer de deux sortes; savoir, les verbes impersonnels de leur nature, c'est-à-dire, qui ne sont jamais employés qu'à la troisieme personne, comme *il pleut, il faut, il importe, &c.* & ceux qui sont tantôt impersonnels, & tantôt persennels, c'est-à-dire, qui ne sont quelquefois susceptibles que de la troisieme personne, & quelquefois s'emploient dans toutes les autres, comme *convenir*, qni est impersonnel dans cette phrase, *il convient que je me retire*, & personnel dans celle-ci, *je conviens de ma faute.*

D. *Comment pourra-t-on connoître quand les verbes de cette derniere espece, mis à la troisieme personne du singulier, seront personnels ou impersonnels?*

R. Un verbe à la troisieme personne du

ſingulier ſera perſonnel, quand on pourra mettre à la place du pronom *il*, quelque nom déja exprimé; & il ſera imperſonnel, quand on ne pourra pas mettre de nom à place du même pronom *il*.

D. *Appliquez cette regle à des exemples.*

R. Dans cette phraſe, *Le deſſein eſt un amuſement honnête*: IL CONVIENT *aux jeunes gens*; je puis mettre *deſſein* à la place de *il*, & dire, *le deſſein convient aux jeunes gens*: par conſéquent, *il convient* eſt un verbe perſonnel.

Dans cette autre phraſe, *Le deſſein eſt un amuſement honnête*: IL CONVIENT *que les jeunes gens s'y exercent*; je ne puis mettre *deſſein* ni aucun autre nom à la place de *il*, & il ſeroit abſurde de dire, *le deſſein convient que les jeunes gens s'y exercent*: par conſéquent *il convient* eſt imperſonnel en cette occaſion.

D. *Les verbes imperſonnels ſont-ils en grand nombre.*

R. Non: ils ſe réduiſent à peu près a ceux-ci.

AGIR: *il s'agit d'une affaire importante.*

ALLER: *il y va de ma gloire.*

ARRIVER: *il arrive ſouvent qu'on prend le menſonge pour la vérité.*

Y AVOIR: *il y a très-peu de gens qui étudient leur langue. Il y a tout à craindre, &c.*

CONVENIR: *il convient que les jeunes gens parlent peu.*

ECLAIRER: *il éclaire avant que de tonner.*

ENNUYER : *il m'ennuie d'attendre.*

S'ENSUIVRE : *si deux choses sont égales à une troisieme, il s'ensuit qu'elles sont égales entre elles.*

ETRE : suivie d'un adjectif sans substantif : *il est juste, il est nécessaire, il est utile, il est dangereux, il est rare, &c. Il est juste, il est nécessaire de rapporter toutes ses actions à Dieu.*

Etre, impersonnel, s'emploie à peu près dans le même sens & dans les mêmes occasions que *y avoir* : *il est des hommes assez méchants pour, &c.* ou, *il y a des hommes assez méchants pour.* Mais quand il est avec une négation, il faut examiner si cetté négation marque une exclusion de la chose même, ou simplement de ce qui la qualifie ou la modifie. Dans le premier cas, on ne peut se servir que du verbe *y avoir* : *il n'y a personne à la maison*, & non, *il n'est personne à la maison.* Dans le second cas, on peut communément employer l'un aussi bien que l'autre : *il n'est rien*, ou *il n'y a rien de si incertain que l'heure de la mort.*

FAIRE : *il fait beau, il fait chaud, il fait froid, &c.*

IL FAUT, sans infinitif : *il faut aimer Dieu par-dessus toutes choses.*

GELER : *il gele.*

GRELER : *il grêle.*

IL IMPORTE, dont l'infinitif *importer* n'est

presque pas en usage : *il importe à la républi-que que les méchants soient connus.*

NEIGER : *il neige.*

PAROÎTRE : *il paroît quelquefois que les ani-maux agissent par connoissance.*

POUVOIR : *il se peut*, ou *il peut se faire que les sens nous trompent.*

PLAIRE : *il plaît quelquefois à Dieu de nous éprouver par des adversités temporelles.*

PLEUVOIR : *il pleut.*

SEMBLER : *il semble que la terre soit immo-bile.*

SUFFIRE : *il suffit que je vous l'ordonne.*

TENIR : *il ne tient pas à moi que vous ne soyez content.*

TONNER : *il tonne.*

VALOIR : *il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, &c.*

D. *N'avez-vous pas fait entendre que les ver-bes qu'on appelle impersonnels, ne le sont pas véritablement ?*

R. Oui : j'ai dit qu'on ne pouvoit emplo-yer un verbe pour affirmer, qu'il n'eût un sujet ou un nominatif, & par conséquent qu'il ne fût personnel.

D. *Quelle différence y a-t-il donc à l'égard du nominatif, entre les verbes personnels & les verbes impersonnels ?*

R. C'est que le nominatif des verbes per-sonnels étant joint au verbe, ou ayant déja été exprimé dans le discours, se connoît ai-sément ; au lieu que le nominatif des verbes

impersonnels est plus enveloppé & plus difficile à trouver, parce qu'il n'est pas énoncé, ou ne l'est que d'une maniere confuse.

D. *Expliquez cela par quelques exemples.*

R, Dans *il pleut*, le pronom *il* tient lieu de quelque chose qui est nominatif du verbe, & le représente. Ce nominatif, qui est renfermé dans la signification même du verbe *pleut*, est *pluie*. Ainsi quand on dit, *il pleut*, c'est comme si l'on disoit, *il pluie est*, *quelque chose qui est la pluie est*, ou *la pluie est*.

Dans *il fait chaud*, *il est six heures*, *il me plaît de faire cela; il*, tient lieu du nominatif qui est après le verbe, & c'est comme qui diroit, *il chaud*, ou *le chaud se fait*, ou *le chaud existe: il six heures*, ou *le tems six heures*, ou *le tems qu'on appelle six heures est; il de faire*, *l'action ou le mouvement de faire cela me plaît*, ou *est mon plaisir.*

Dans là phrase, *il arrive souvent qu'on prend le mensonge pour la vérité; il*, tient lieu de quelque chose qui est le nominatif du verbe *arrive*, & ce nominatif est exprimé dans le reste de la phrase, car ce qui arrive souvent, c'est qu'on prend le mensonge pour la vérité. Ainsi cette phrase veut dire, *une chose qui est qu'on prend le mensonge pour la vérité*, *arrive souvent:* où l'on voit que le verbe *arrive* a un nominatif.

Y avoir, qui est d'un grand usage dans la langue françoise, tient toujours lieu du verbe *être*: car quand on dit, *il y a tout à craindre:*

dre : il y a très-peu de gens qui étudient leur langue ; c'est comme si l'on disoit, *tout est à craindre : très-peu de gens sont qui étudient leur langue.*

Ce verbe est toujours suivi de son nominatif, & il est mis au nombre des impersonnels, parce qu'il ne s'emploie jamais qu'à la troisieme personne du singulier, quoique son nominatif soit le plus souvent au pluriel, comme on l'a vu dans l'exemple précédent.

Le pronom qui tient lieu du nominatif de ce verbe, quand il n'est pas exprimé, est *en*, qui se met entre *y* & les temps d'*avoir : il y en a, il y en avoit, &c.*

Le verbe *être* s'emploie aussi quelquefois, comme on l'a déja observé, de la même maniere & dans la même signification que le verbe *y avoir*. Ainsi on pourroit dire, *il est très-peu de gens qui étudient leur langue.*

Ces exemples suffiront pour faire connoître qu'on peut découvrir de même des nominatifs pour tous les autres verbes qu'il à plu aux Grammairiens d'appeller impersonnels.

D. *Comment peut-on encore regarder les verbes impersonnels ?*

R. Comme des expressions abrégées qui suppléent à des phrases ou discours plus étendus. Ainsi *il m'importe*, veut dire, *mon avantage demande : il faut que je*, veut dire, *mon devoir exige que je, &c.*

D. *Pourquoi ces verbes ne sont-ils employés qu'à la troisieme personne du singulier?*

R. Parce qu'ils renferment dans leur signification un sujet ou un nominatif qui ne peut être que de la troisieme personne du singulier, comme *la pluie* dans *il pleut*, *la grêle* dans *il grêle*, *la neige* dans *il neige*, *le tonnerre* dans *il tonne*, *&c.*

D. *N'y a-t-il pas encore d'autres verbes qui approchent de la forme des verbes impersonnels?*

R. Oui: 1. Il y en a quelques-uns qui, comme les verbes *il y a*, & *il est*, sont quelquefois suivis de leurs nominatifs, & se mettent à la troisieme personne du singulier, quoique ces nominatifs soient au pluriel, comme quand on dit, *il se répand des bruits désavantageux sur votre compte. Il arriva plusieurs couriers portant la même nouvelle*; au lieu de dire, *des bruits . . . . . se répandent. Plusieurs couriers . . . . . . arriverent, &c.*

2. Les verbes précédés du pronom général *on*, comme, *on dit*, *on aime*, *on répond*, *&c.* dont il est à propos de parler avec quelque étendue.

D. *Quelle raison a-t-on eue de mettre au rang des impersonnels, les verbes précédés du pronom général* on?

R. C'est parce qu'ils ne s'emploient qu'à la troisieme personne du singulier avec ce pronom, & qu'ils se rendent souvent en latin par les verbes impersonnels. Mais le mot *on* étant, comme nous l'avons dit page 89, un

véritable pronom de la troisieme personne du singulier, qui dans son origine signifie *homme*, le verbe qui y a rapport, & dont il est le nominatif, doit nécessairement être mis à la troisieme personne du singulier ; & ainsi il n'est pas plus impersonnel que s'il avoit tout autre nominatif de la troisieme personne du singulier.

D. *Quels verbes peuvent être précédés du pronom général* on ?

R. Tous les verbes, à l'exception des impersonnels de leur nature. Ainsi on dira, *on est, on aime, on tombe, on est puni, on se promene, on convient.* Mais on ne dira pas, *on importe, on faut, on pleut, &c.* parce que ces verbes ne peuvent pas avoir *homme* pour nominatif.

D. *Ce pronom apporte-t-il quelque changement dans les verbes qu'il précede ?*

R. Non : ils sont de même nature, ils ont les mêmes régimes, & les mêmes propriétés que s'ils étoient à la suite d'un autre nominatif.

D. *Y a-t-il en latin ou en grec un pronom qui réponde à notre pronom général* on ?

R. Non : mais on en rend ordinairement la signification dans ces langues, en mettant le verbe au passif, ensorte que s'il y a un régime absolu, il devienne nominatif du verbe : car c'est la même chose de dire, *on estime la sagesse*, ou *la sagesse est estimée. On croit que*

Pharamond a établi la loi salique, ou *Pharamond est cru avoir établi la loi salique*, *&c.*

D. *Comment se conjuguent les verbes impersonnels?*

R. Ils se conjuguent comme les autres verbes, excepté qu'ils n'ont dans chaque temps que la troisieme personne du singulier précédée du pronom *il.*

D. *Conjuguez les deux verbes impersonnels* il faut, & il y a.

R.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Il faut.

IMPARFAIT.

Il falloit.

PRÉTÉRIT.

Il fallut.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Il a fallu.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Il eut fallu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il avoit fallu.

FUTUR.

Il faudra.

FUTUR-PASSÉ.

Il aura fallu.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Il faudroit.

CONDITIONNEL PASSÉ.

Il auroit ou *Il eût* fallu.

SUBJONCTIF.

ou

CONJONCTIF.

PRÉSENT ou FUTUR.

Qu'il faille.

IMPARFAIT.

Qu'il fallût.

PRE'TE'RIT.

Qu'il ait fallu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Qu'il eût fallu.

PARTICIPE ACTIF.

PRE'TE'RIT.

Ayant fallu.

Les temps & les modes qui manquent à ce verbe ne sont point en usage.

INDICATIF.

PRE'SENT.

Il y a.

IMPARFAIT.

Il y av*oit*.

PRE'TE'RIT.

Il y eu*t*.

PRE'TE'RIT INDE'FINI.

Il y *a* eu.

PRE'TE'RIT ANTE'RIEUR.

Il y *eut* eu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Il y *avoit* eu.

FUTUR.

Il y aur*a*.

FUTUR-PASSE'.

Il y *aura* eu.

CONDITIONNEL PRE'SENT.

Il y aur*oit*.

CONDITIONNEL PASSE'.

Il y *auroit* ou *il* y *eût* eu.

IMPE'RATIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Qu'il y ait.

SUBJONCTIF.

ou

CONJONCTIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Qu'il y ait.

IMPARFAIT.

Qu'il y eût.

PRÉTÉRIT.

Qu'il y *ait* eu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Qu'il y *eût* eu.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Y *avoir*.

PRÉTÉRIT.

Y *avoir* eu.

PARTICIPE ACTIF.

PRÉSENT.

Y ay*ant*.

PRÉTÉRIT.

Y *ayant* eu.

D. *Conjuguez un verbe impersonnel avec le pronom général* on.

R.

INDICATIF.

PRÉSENT.

On aim*e*.

IMPARFAIT.

On aim*oit*.

PRÉTÉRIT.

On aim*a*.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

On *a* aimé.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

On *eut* aimé.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

indéfini.

On *a eu* aimé.

PLUSQUE-PARFAIT.

On *avoit* aimé.

FUTUR.

On aimer*a*.

FUTUR PASSÉ.

On *aura* aimé.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

On aimer*oit*.

CONDITIONNEL PASSE'.

On *auroit* ou ou *eût* aimé.

IMPE'RATIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Qu'on aime.

SUBJONCTIF *ou* CONJONCTIF.

PRE'SENT *ou* FUTUR.

Qu'on aime.

IMPARFAIT.

Qu'on aimât.

PRE'TE'RIT.

Qu'on *ait* aimé.

PLUSQUE-PARFAIT.

Qu'on *eût* aimé.

INFINITIF.

PRE'SENT.

Aimer.

Le reste comme dans la premiere conjugaison.

D. *Quel est le régime des verbes impersonnels ?*

R. Quelques-uns n'en ont point du tout, comme, *il pleut, il tonne.*

D'autres ont des régimes relatifs, comme, *il importe aux hommes de bien vivre.*

Ce qui paroît régime à l'égard de quelques autres, n'en est proprement que nominatif, suivant ce que nous avons dit, comme, *écu, homme, beau*, dans, *il me faut un écu: il y a des hommes: il fait beau.*

Des verbes auxiliaires.

D. *De quelle espece de verbes nous reste-t-il à parler ?*

R. Des verbes auxiliaires.

D. *Qu'est-ce qu'un verbe auxiliaire ?*

R. C'est, suivant l'étymologie du mot *auxiliaire*, un verbe qui sert comme de secours aux autres pour former divers temps.

D. *Combien y a-t-il de verbes auxiliaires?*

R. Deux; *avoir*, & *être*.

D. *Ces verbes sont-ils toujours employés comme auxiliaires?*

R. Non: ils ne sont auxiliaires que quand ils sont joints aux participes passifs des autres.

D. *Que sont-ils donc indépendamment des participes passifs des autres verbes?*

R. *Avoir*, est par lui-même un verbe actif qui signifie la même chose que *posséder*: *j'ai de l'argent*, c'est-à-dire, *je possede de l'argent*. *Etre*, est, comme nous l'avons dit, un verbe substantif, dont l'usage propre est de lier un attribut avec un sujet: *l'Eglise est infaillible.*

D. *Quels sont les temps des verbes qui se forment par la jonction des verbes auxiliaires avec le participe passif?*

R. Ce sont dans les verbes actifs, neutres, réfléchis, réciproques, & impersonnels, tous les temps qui marquent un passé, à l'exception du prétérit simple. Ainsi,

Avoir & *être*, forment le prétérit de l'infinitif: *avoir aimé*: *être tombé*: *s'être repenti.*

J'ai & *je suis*, forment le prétérit indéfini: *j'ai aimé*: *je suis tombé*: *je me suis repenti*: *il a fallu.*

J'avois & *j'étois*, forment le plusque-parfait

fait de l'indicatif: *j'avois aimé*: *j'étois tombé*: *je m'étois repenti*: *il avoit fallu.*

J'eus & *je fus*, forment le prétérit antérieur: *j'eus aimé*: *je fus tombé*: *je me fus repenti*: *il eut fallu.*

J'aurai & *je serai*, forment le futur-passé: *j'aurai aimé*: *je serai tombé*: *je me serai répenti*: *il aura fallu.*

J'aurois ou *j'eusse*, & *je serois* ou *je fusse*, forment le conditionnel passé: *j'aurois* ou *j'eusse aimé*: *je serois* ou *je fusse tombé*: *je me serois* ou *je me fusse repenti*: *il auroit* ou *il eût fallu.*

Que j'aie & *que je sois*, forment le prétérit du subjonctif: *que j'aie aimé*: *que je sois tombé*: *que je me sois repenti*: *qu'il ait fallu.*

Que j'eusse & *que je fusse*, forment le plus-que-parfait du subjonctif: *que j'eusse aimé*: *que je fusse tombé*: *que je me fusse repenti*: *qu'il eût fallu.*

Ayant & *étant*, forment le prétérit du participe actif: *ayant aimé*: *étant tombé*: *s'étant repenti*: *ayant fallu.*

D. *Comment forme-t-on les temps des verbes passifs?*

R. En ajoutant un participe passif à tous les temps simples & composés du verbe *être*, on a tous les temps des verbes passifs, comme on l'a vu dans la conjugaison du verbe passif *je suis aimé*, page 291 & 292.

D. *Et les verbes* avoir & être, *avec quel verbe forment-ils leurs temps passés?*

R. Le verbe *avoir* les forme par lui-même comme auxiliaire, avec son participe *eu*: *J'ai eu, j'avois eu, j'aurois eu, &c.*

Le verbe *être* prend ces mêmes temps d'*avoir*, avec son participe *été*: *j'ai été*: *j'avois été*: *j'aurois été, &c.*

D. *Le verbe* avoir *employé comme auxiliaire, conserve-t-il quelque chose de la signification qu'il a comme verbe actif?*

R. Non: il ne sert alors qu'à marquer les divers rapports des temps dans les verbes dont il est auxiliaire.

D. *En est-il de même du verbe* être?

R. Non: avec certains verbes il est verbe substantif en tout ou en partie, & avec d'autres il se met simplement pour l'auxiliaire *avoir.*

D. *Avec quels verbes est-il substantif en tout?*

R. Avec les verbes passifs, parce qu'il n'y a d'autres emploi que de lier un attribut passif avec le sujet, en désignant par lui-même la personne, le nombre, & le temps. Ainsi dans *Pierre est aimé*, *est* marque l'union de l'amour passif exprimé par *aimé*, avec *Pierre*, & désigne par lui-même une troisieme personne du singulier du présent.

D. *Avec quels verbes* être *n'est-il substantif qu'en partie?*

R. Avec les verbes neutres, les verbes réfléchis passifs, & les verbes réfléchis par l'expression, parce qu'il y est mis en partie

pour lui-même, en ce qu'il y joint un attribut avec un ſujet; & en partie pour l'auxiliaire *avoir*, en ce qu'il n'y déſigne pas le temps par lui-même.

D. *Eclairciſſez cette réponſe par quelques exemples.*

R. Dans ces phraſes, *Pierre eſt tombé: la nouvelle s'eſt trouvée fauſſe: Pierre s'eſt repenti; eſt* lie les attributs avec les ſujets; mais ce n'eſt pas en déſignant les temps par lui-même, puiſqu'il eſt au préſent, & qu'il exprime un paſſé, étant joint aux participes de ces verbes, de même que le préſent de l'auxiliaire *avoir* exprime un paſſé, étant joint à *aimé*, dans *j'ai aimé:* enſorte que pour rendre ces phraſes par le verbe ſubſtantif avec le temps qu'il déſigne par lui-même, il faudroit dire, *Pierre a été tombant: la nouvelle a été trouvée fauſſe: Pierre a été repentant.* On voit de plus par ce changement, que la ſignification du paſſé dans la premiere expreſſion de ces verbes, vient plutôt des participes, *tombé*, *trouvée*, & *repenti*, que du verbe *eſt.*

D. *Avec quels verbes* être *ſe met-il ſimplement pour l'auxiliaire* avoir?

R. C'eſt avec les verbes réfléchis & réciproques directs & indirects, où le verbe *être* ne fait que marquer les divers rapports des temps comme l'auxiliaire *avoir*, ſans lier par lui-même l'attribut avec le ſujet. En effet, quand on dit, *Caton s'eſt tué: Lucrece s'eſt*

donné la mort; c'est comme si l'on disoit, *Caton a tué soi-même*: *Lucrece a donné la mort à soi-même.*

D. *Pourquoi ne peut-on pas dire que dans ces verbes, l'auxiliaire* être *lie par lui-même l'attribut avec le sujet?*

R. 1. Parce qu'étant mis pour *avoir*, le participe dont il est suivi, ne peut pas être affirmé du nominatif du verbe, ni conséquemment en être l'attribut. En effet, dans les exemples précédents, on ne veut pas dire que *Caton est tué*, ni que *Lucrece est donnée*; mais au contraire que *Caton a tué*, & que *Lucrece a donné.*

2. Parce que l'auxiliaire *être* en cette occasion est censé ne faire qu'un même mot avec le participe, pour exprimer au passé l'affirmation de l'attribut, comme elle est exprimée en un seul mot dans les temps simples. Ainsi dans *Caton s'est tué*: *Lucrece s'est donné la mort*; *est tué*, *est donné*, ne marquent précisément que l'affirmation de l'attribut au passé, c'est-à-dire, les actions de *tuer* & de *donner*, *Caton a tué*, *Lucrece a donné*, comme on exprimeroit ces mêmes actions au présent, en disant, *Caton tue*, *Lucrece donne*: au lieu que si l'on vouloit distinguer le sujet, l'attribut, & le verbe qui les unit, dans *Caton s'est tué*, *Lucrece s'est donné la mort*, il faudroit dire, suivant la réduction que l'on peut faire des verbes adjectifs, *Caton a été tuant soi-même*, *Lucrece a été donnant la mort à soi-même.*

Par où l'on voit que l'auxiliaire *être* ne lie pas par lui-même l'attribut avec le sujet dans les verbes réfléchis & réciproques directs & indirects.

D. *D'où peut venir l'usage de conjuguer les verbes réfléchis avec l'auxiliaire* être, *plutôt qu'avec l'auxiliaire* avoir?

R. On peut conjecturer que c'est parce que l'action & la passion s'y trouvant dans le même sujet, on a été plus porté à se servir du verbe *être*, qui signifie par lui-même la passion, que du verbe *avoir*, qui n'auroit marqué que l'action : & en effet quand on dit, *il s'est tué*, c'est comme si l'on disoit, *il a été tué par soi-même*, où l'on trouve la signification passive que l'on ne trouveroit pas dans *il s'a tué*.

ARTICLE V.

Du Gérondif.

D. QU'EST-CE *que le Gérondif?*

R. C'est une inflexion du verbe, par laquelle on marque que la signification n'en est que passagere, & subordonnée à celle d'un autre verbe.

D. *Qu'entendez-vous par-là?*

R. J'entends que dans toutes les phrases où l'on emploie un gérondif, il y a toujours

un autre verbe principal, auquel le gérondif a un rapport de dépendance : c'eſt-à-dire, que le gérondif exprime une action paſſagere, une circonſtance d'action ou de temps, une maniere, un moyen de l'action ou de la ſignification du verbe principal.

D. *Ajoutez quelques exemples à cette explication.*

R. Quand Phedre dit,

> Quelle importune main, EN FORMANT tous ces nœuds,
> A pris ſoin ſur mon front d'aſſembler mes cheveux ?

le verbe ou l'action principale de cette phraſe, eſt, *a pris ſoin d'aſſembler ;* & *en formant*, n'exprime qu'une action paſſagere & ſubordonnée à la principale, en ce qu'elle n'en déſigne qu'une maniere ou un moyen ; puiſque ce n'eſt que par la formation des nœuds, que les cheveux de Phedre ont été aſſemblés. De même dans cette phraſe, *qui empêche de dire la vérité en riant ? dire la vérité*, eſt le verbe principal, auquel *en riant* eſt ſubordonné, comme exprimant un moyen de *dire la vérité.*

D. *Le gérondif eſt-il ſuſceptible de genres & de nombres ?*

R. Non : il eſt indéclinable de ſa nature, c'eſt-à-dire, qu'il n'admet jamais aucun changement dans ſa terminaiſon en *ant*, à quelque genre & à quelque nombre qu'il ſe rapporte.

D. *La préposition* en *est-elle toujours jointe au gérondif?*

R. Non: il y a des occasions où elle est supprimée, comme dans cette phrase, *Croyez-vous qu'*AGISSANT *avec tant d'imprudence, vous méritiez la confiance de vos amis?* c'est-à-dire, *croyez-vous qu'*EN AGISSANT *avec tant d'imprudence, &c.*

Nous ferons encore mieux connoître la nature du gérondif, en l'opposant au participe actif en *ant.*

ARTICLE VI.

Conjugaison des Verbes irréguliers & défectueux.

D. LES *regles que vous avez données pour la formation des temps, ne mettent-elles pas en état de conjuguer toutes sortes de verbes?*

R. Cela est vrai: mais on sera peut-être encore bien aise de trouver ici conjugués tout de suite, & dans un ordre alphabétique, les verbes irréguliers & défectueux.

Nous les diviserons par les quatre conjugaisons, & pour ne rien dire d'inutile, nous ne conjuguerons que les temps simples qui peuvent avoir quelques difficultés, nous contentant d'indiquer les autres par les premieres

personnes. A l'égard des temps composés, nous n'en parlerons que quand ils auront quelque chose de particulier.

Nous y ajouterons aussi la conjugaison de quelques verbes qui, quoique réguliers, peuvent paroître difficiles à certaines personnes.

Verbes irréguliers & défectueux de la premiere conjugaison.

ALLER. Participe actif, *allant*. Participe passif, *allé* ou *été*.

Temps simples. Indicatif présent, *je vais*, ou *je vas* moins usité, *tu vas*, *il va*, *nous allons*, *vous allez*, *ils vont*. Imparfait, *j'allois*. Prétérit, *j'allai* ou *je fus*. Futur, *j'irai*. Conditionnel présent, *j'irois*. Impératif, *va*, *qu'il aille*, *allons*, *allez*, *qu'ils aillent*. Subjonctif présent, *que j'aille*, *que tu ailles*, *qu'il aille*, *que nous allions*, *que vous alliez*, *qu'ils aillent*. Imparfait, *que j'allasse*.

Temps composés marquant qu'on est ou qu'on étoit encore dans l'endroit dont on parle. Prétérit indéfini, *je suis allé*. Prétérit antérieur, *je fus allé*. Plusque-parfait, *j'étois allé*. Futur-passé, *je serai allé*. Conditionnel passé, *je serois allé*. Prétérit du subjonctif, *que je sois allé*. Pusque-parfait du subjonctif, *que je fusse allé*. Prétérit de l'infinitif, *être allé*. Prétérit du participe, *étant allé*.

Temps composés marquant qu'on n'est plus

ou qu'on n'étoit plus dans l'endroit dont on parle. Prét. indéf. *j'ai été.* Prét. ant. *j'eus été.* Plusq. *j'avois été.* Fut. paſ. *j'aurai été.* Condit. paſ. *j'aurois* ou *j'euſſe été.* Prétérit du ſubj. *que j'aie été.* Pluſq. du ſubj. *que j'euſſe été.* Prétérit du participe, *ayant été.*

S'EN ALLER. Part. act. *s'en allant.* Part. paſſif, *allé.*

Temps ſimples. Indic. préſ. *je m'en vais*, ou *je m'en vas*, *tu t'en vas*, *il s'en va*, *nous nous en allons*, *vous vous en allez*, *il s'en vont.* Imparf. *je m'en allois.* Prét. *je m'en allai* ou *je m'en fus.* Fut. *je m'en irai.* Condit. préſ. *je m'en irois.* Impér. *va-t-en*, *qu'il s'en aille*, *allons-nous-en*, *allez-vous-en*, *qu'il s'en aillent.* Subj. préſ. *que je m'en aille.* Imparf. *que je m'en allaſſe.*

Temps compoſés. Prét. indéf. *je m'en ſuis allé*, *tu t'en es allé*, *il s'en eſt allé*, *nous nous en ſommes allés*, *vous vous en êtes allés*, *ils s'en ſont allés.* Prét. ant. *je m'en fus allé.* Pluſq. *je m'en étois allé.* Fut. paſ. *je m'en ſerai allé.* Condit. paſ. *je m'en ſerois allé.* Prét. du ſubj. *que je m'en ſois allé.* Pluſq. du ſubj. *que je m'en fuſſe allé.* Prét. de l'inf. *s'en être allé.* Prét. du part. *s'en étant allé.*

EMPLOYER, & tous les verbes où *er* eſt précédé d'un *y* grec. Part. act. *employant.* Part. paſſif, *employé.*

Imparf. de l'indicatif, *j'employois*, *tu employois*, *il employoit*, *nous employions*, *vous employiez*, *ils employoient.* Préſ. du ſubj. *que*

nous employions, *que vous employiez*. Les autres temps suivent la regle générale.

On ajoute un *i* après l'*y* grec aux premieres & secondes personnes du pluriel de l'imparf. de l'indic. & du prés. du subj. de tous les verbes qui ont le part. act. en *yant*, comme *voyant*, *essayant*, *&c.*

ENVOYER. Fut. de l'ind. *j'enverrai.*

PUER. Prés. de l'ind. *je pus*, *tu pus*, *il put*, *nous puons*, *vous puez*, *ils puent.* Les autres temps sont réguliers.

RECOUVRER & LAISSER. Ces deux verbes ne sont pas irréguliers, & nous n'en parlons ici que parce que beaucoup de gens disent & écrivent, *recouvert* pour *recouvré*, au part. passif: *il a recouvert la vue:* au lieu que pour parler correctement, il faut dire, *il a recouvré la vue.*

Il est encore fort ordinaire d'entendre dire, *je laîrai*; pour *je laisserai*. C'est une faute grossiere que l'on doit absolument éviter.

Verbes irréguliers & défectueux de la seconde conjugaison.

BÉNIR. Part. act. *bénissant*. Part. pas. *béni.*

Ce verbe est régulier, & se conjugue comme *finir*. Mais il a encore pour part. passif, *bénit*, qui fait au féminin *bénite*, quand il se dit de certaines choses sur lesquelles la bénédiction du Prêtre ou de l'Evêque a été don-

née avec les cérémonies ordinaires: *un pain bénit: des grains bénits: une Abbesse bénite: de l'eau bénite: cierge bénit: chandelle bénite.*

BOUILLIR, & son composé *ébouillir*. Part. act. *bouillant*. Part. passif, *bouilli*.

Indic. prés. *je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent.* Imparf. *je bouillois.* Prét. *je bouillis.* Fut. *je bouillirai.* Condit. prés. *je bouillirois.* Impér. *bous, qu'il bouille.* Subj. prés. *que je bouille.* Imparf. *que je bouillisse.*

COURIR, ou quelquefois *courre*, & ses composés, *accourir, concourir, discourir, encourir, parcourir, recourir, secourir.* Part. act. *courant.* Part. passif, *couru.*

Indic. prés. *je cours, tu cours, il court, nous courons, vous courez, ils courent.* Imparf. *je courois.* Prét. *je courus.* Fut. *je courrai, tu courras, il courra, nous courrons, vous courrez, ils courront.* Condit. prés. *je courrois, tu courrois, il courroit, nous courrions, vous courriez, ils courroient.* Impér. *cours, qu'il coure.* Subj. prés. *que je coure.* Imparf. *que je courusse.*

CUEILLIR, & ses composés, *accueillir, recueillir.* Part. actif, *cueillant.* Part. passif, *cueilli.*

Indic. prés. *je cueille.* Imparf. *je cueillois.* Prét. *je cueillis.* Fut. *je cueillerai.* Cond. prés. *je cueillerois.* Impér. *cueille.* Subj. prés. *que je cueille.* Imparf. *que je cueillisse.*

FAILLIR. Part. act. *faillant.* Part. passif, *failli.*

Indic. Préf. *je faux, tu faux, il faut, nous faillons, vous, faillez, ils faillent.* Futur, *je faudrai.*

Ce verbe n'eft guére en ufage qu'à l'infinitif, au prét. *je faillis*, & aux temps compofés, *j'ai failli, j'eus failli, j'avois failli, j'aurai failli, j'aurois failli, que j'aie failli, que j'euffe failli, avoir failli.*

Défaillir, compofé de *faillir*. Part. act. *défaillant*. Part. paffif, *défailli.*

On difoit autrefois, Indic. préf. *je défaux, tu défaux, il défaut, nous défaillons, vous défaillez, ils défaillent.* Imparfait, *je défaillois.* Prét. *je défaillis.* Fut. *je défaudrai.* Condit. préf. *je défaudrois.* Subj. préf. *que je défaille.* Mais on ne s'en fert plus guere qu'à l'infinitif *défaillir*, au Part. act. *défaillant*, aux temps compofés, *j'ai défailli, j'eus défailli, &c.* quelquefois encore aux trois perfonnes du plur. du préf. de l'indic. *nous défaillons, &c.* à l'imparf. *je defaillois*, & au prét. *je défaillis.* Il eft toujours plus fûr d'avoir recours aux temps du verbe *tomber en défaillance.*

Fuir, & fon compofé, *s'enfuir.* Part. act. *fuyant.* Part. paffif, *fui.*

Indic. préf. *je fuis, tu fuis, il fuit, nous fuyons, vous fuyez, ils fuient.* Imparfait, *je fuyois, nous fuyions, vous fuyiez, ils fuyoient.* Prét. *je fuis.* Fut. *je fuirai.* Impér. *fuis, qu'il fuie, fuyons, fuyez.* Subj. préf. *que je fuie, que nous fuyions, que vous fuyiez, qu'ils fuient.*

Haïr, Part. act. *haïffant.* Part. paffif, *haï.*

Indic. préſ. *je bais*, *tu bais*, *il bait*, *nous baïſſons*, *vous baïſſez*, *ils baïſſent*. *Ai* ſe prononce dans les trois perſonnes du ſingulier comme dans *je fais*, *tu fais*, *il fait*. L'*a* & l'*i* ſe prononcent ſéparément dans le reſte du verbe. Imparf. *je baïſſois*. Fut. *je baïrai*. Condit. préſ. *je baïrois*. Impér. *bais*, *qu'il baïſſe*, *baïſſons*. *baïſſez*, *qu'ils baïſſent*. Subj. préſ. *que je baïſſe*. Imparf. *que je baïſſe*. Ce verbe ne ſe dit guére au prét. de l'indicatif, ni à la ſeconde perſonne du ſingulier de l'impératif, qui ſe prononce encore comme *fais*.

MOURIR. Part. act. *mourant*. Part. paſſif, *mort*.

Indic. préſ. *je meurs*, *tu meurs*, *il meurt*, *nous mourons*, *vous mourez*, *ils meurent*. Imparf. *je mourois*. Prét. *je mourus*. Fut. *je mourrai*, *tu mourras*, *il mourra*, *nous mourrons*, *vous mourrez*, *ils mourront*. Condit. préſ. *je mourrois*, *tu mourrois*, *il mourroit*, *nous mourrions*, *vous mourriez*, *ils mourroient*. Impér. *meurs*, *qu'il meure*, *mourons*, *mourez*, *qu'ils meurent*. Subj. préſ. *que je meure*, *que tu meures*, *qu'il meure*, *que nous mourions*, *que vous mouriez*, *qu'ils meurent*. Imparf. *que je mouruſſe*. Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ſes temps compoſés; *je ſuis mort*, *je ſus mort*, *j'étois mort*, &c.

OUÏR. Part. paſſif, *ouï*. Il n'eſt plus en uſage qu'au Prét. *j'ouïs*, à l'imparf. du ſubj. *que j'ouïſſe*, à l'inf. *ouïr*, & aux temps compoſés: *j'ai ouï*, *j'eus ouï*, *j'avois ouï*, *j'aurai*

Il n'a au présent de l'indic. que les trois personnes du pluriel, *nous assaillons*, *vous assaillez*, *ils assaillent*. Imparf. *j'assaillois*. Prét. *j'assaillis*. Fut. *j'assaillirai*. Condition. prés. *j'assaillirois*. Subjonc. prés. *que j'assaille*. Imparf. *que j'assaillisse*.

Tressaillir. Part. act. *tressaillant*. Part. passif, *tressailli*.

Indic. prés. *je tressaille*, &c. Imparfait, *je tressaillois*. Prét. *je tressaillis*. Fut. *je tressaillirai*. Cond. prés. *je tressaillirois*. Subj. prés. *que je tressaille*. Imparf. *que je tressaillisse*.

TENIR. Part. actif, *tenant*. Part. passif, *tenu*.

Indic. prés. *je tiens*, *tu tiens*, *il tient*, *nous tenons*, *vous tenez*, *ils tiennent*. Imparfait, *je tenois*. Prét. *je tins*, *tu tins*, *il tint*, *nous tînmes*, *vous tîntes*, *ils tinrent*. Futur, *je tiendrai*. Condition. prés. *je tiendrois*. Impér. *tiens*, *qu'il tienne*. Subjonc. prés. *que je tienne*. Imparf. *que je tinsse*, *que tu tinsses*, *qu'il tînt*, *que nous tinssions*, *que vous tinssiez*, *qu'ils tinssent*.

VENIR, & les autres verbes en *enir* se conjuguent comme *tenir*.

VETIR. Part. actif, *vêtant*. Part. passif, *vêtu*.

Indic. prés. *je vêts*, *tu vêts*, *il vêt*, *nous vêtons*, *vous vêtez*, *ils vêtent*. Le singulier de ce temps n'est point en usage. Imparfait, *je vêtois*. Prét. *je vêtis*. Fut. *je vêtirai*. Cond. prés.

prés. *je vêtirois*. Subj. prés. *que je vête*. Imparf. *que je vêtisse*.

Ses composés sont, *dévêtir* & *revêtir*, qui se conjuguent l'un comme l'autre.

Indic. prés. *je revêts*, *tu revêts*, *il revêt*, *nous revêtons*, *vous revêtez*, *ils revêtent*. Imparf. *je revêtois*, *&c.* comme *vêtir*.

Verbes irréguliers & défectueux de la troisieme conjugaison.

CHOIR. Part. passif, *chu*, ne se dit guére qu'à infinitif.

Ses composés *déchoir* & *échoir*, ont un peu plus d'usage.

Déchoir. Part. passif, *déchu*.

Indic. Prés. *je déchois*, *tu déchois*, *il déchoit*, *nous déchoyons*, *vous déchoyez*, *ils déchoient* Prét. *je déchus*. Futur, *je décherrai*, *tu décherras*, *il décherra*, *nous décherrons*, *vous décherrez*, *ils décherront*. Condition. prés. *je décherrois*, Subjonc. prés. *que je dechoie*. Imparfait, *que je déchusse*. Ce verbe n'a point d'imparf. de l'indic. & il prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés: *je suis déchu*, *je fus déchu*, *j'étois déchu*, *&c.*

Echoir. Part. act. *échéant*. Part. passif, *échu*.

Indic. prés. *il échoit* ou *il échet*. Les autres personnes se forment comme celles de *déchoir*, & ne sont presque pas en usage. Prét. *j'échus*. Fut. *j'écherrai*. Condition. prés. *j'écherrois*. Imparf. du subj. *que j'échusse*. Il

manque à ce verbe les mêmes temps qu'à *déchoir*, excepté que l'on trouve quelquefois dans les livres de jurisprudence, *ils échéent*, pour la troisieme personne du plur. du présent de l'indic. *qu'il échée* & *qu'ils échéent*, pour les deux troisiemes personnes du présent du subjonc. Ses temps composés se conjuguent par l'auxiliaire-*être* : *je suis échu*, *j'étois échu*, &c.

Mouvoir, & son composé *émouvoir*. Part. act. *mouvant*. Part. passif, *mu*.

Indic. prés. *je meus*, *tu meus*, *il meut*, *nous mouvons*, *vous mouvez*, *ils meuvent*. Impar. *je mouvois*. Prét. *je mus*. Futur, *je mouvrai*. Condit. prés. *je mouvrois*. Subj. prés. *que je meuve*, &c. *que nous mouvions*, *que vous mouviez*, *qu'ils meuvent*. Imparf. *que je musse*.

Pleuvoir, impersonnel. Part. act. *pleuvant*. Part. passif, *plu*.

Indicat. prés. *il pleut*. Imparf. *il pleuvoit*. Prét. *il plut*. Fut. *il pleuvra*. Condit. prés. *il pleuvroit*. Subj. prés. *qu'il pleuve*. Imparfait, *qu'il plût*.

Pouvoir. Part. actif, *pouvant*, Part. passif, *pu*.

Indic. prés. *je puis*, ou quelquefois, *je peux*, *tu peux*, *il peut*, *nous pouvons*, *vous pouvez*, *ils peuvent*. Imparf. *je pouvois*. Prét. *je pus*. Futur, *je pourrai*. Condition. prés. *je pourrois*. Subj. prés. *que je puisse*. Imparf. *que je pusse*.

SAVOIR. Part. actif, *sachant.* Part. passif, *su.*

Indic. prés. *je sais, tu sais, il sait, nous savons, vous savez, ils savent.* Imparf. *je savois.* Prét. *je sus.* Fut. *je saurai.* Condit. prés. *je saurois.* Impér. *sache, qu'il sache, sachons, sachez, qu'ils sachent.* Subj. prés. *que je sache.* Imparf. *que je susse.*

On dit quelquefois *je sache* à la premiére personne du prés. de l'indic. mais ce n'est jamais que quand il s'y trouve une négation comme dans cette phrase, *je ne sache rien de plus propre à former le jugement, que l'étude des mathématiques;* ou dans cette façon de parler, *non pas que je sache*

SEOIR. Part. actif, *séant* ou *seyant.* Part. passif, *sis.*

Ce verbe a deux significations principales.

1. Il signifie *être assis*, & en ce sens il n'a que très-peu de temps, qui même ne sont presque plus d'usage. Les voici:

Indic. prés. *je sieds, tu sieds, il sied, nous seyons, vous seyez, ils seyent* ou *ils siéent* Imparf. *je seyois, nous seyions, vous seyiez, ils seyoient.* Fut. *je siérai* Condit. prés. *je siérois.* Impér. *sieds-toi, qu'il se seye, seyons-nous, seyez-vous, qu'ils se seyent.* Subjonc. prés. *que je seye.* Dans cette signification il fait au part. act. *séant.*

2. Il signifie *être convenable:* comme quand je dis, *La modestie me sied.* ou *il me sied d'être modeste. Cet habit me sied.* Il est du bon

ufage en ce fens, mais il n'a point d'infinitif, & ne s'emploie qu'aux troifiemes perfonnes, fouvent même il eft imperfonnel.

Indic. préf. *il fied*, *ils fiéent*, & jamais *ils feyent*. Imparf. *il feyoit*, *ils feyoient*. Fut. *il fiéra*, *ils fiéront*. Condit. préf. *il fiéroit*, *ils fiéroient*. Subjonc. préf. *qu'il fiée*, *qu'ils fiéent*. Dans cette fignification il fait au part. actif, *feyant*, & on peut lui donner pour infinitif en certaines occafions, *être féant*.

Au refte ce verbe, dans quelque fens qu'on le prenne, n'a point de temps compofés.

Affeoir ou *s'affeoir*, compofés de *feoir*, eft d'un ufage commun, & ne manque d'aucun temps. Nous conjuguerons *s'affeoir*. Part. act. *s'affeyant*. Part. paffif, *affis*.

Indicat. préf. *je m'affieds*, *tu t'affieds*, *ils s'affied*, *nous nous affeyons*, *vous vous affeyez*, *ils s'affeyent*. Imparfait, *je m'affeyois*, *nous nous affeyions*, *vous vous affeyiez*. Prétérit, *je m'affis*. Futur, *je m'affeierai* ou *je m'affiérai*. Condit. préf. *je m'affeierois* ou *je m'affiérois*. Impér. *affieds-toi*, *qu'il s'affeye*, *affeyons-nous*, *affeyez-vous*, *qu'ils s'affeyent*. Subjonc. préf. *que je m'affeye*, *que nous nous affeyions*, *que vous vous affeyiez* Imparfait, *que je m'affiffe*, *que tu t'affiffes*, *qu'il s'affît*, *qu'ils s'affiffent*. La premiere & la feconde perfonne du pluriel de ce temps ne font guere en ufage. Les témps compofés de ce verbe fe forment avec l'auxiliaire *être*: *je me fuis affis*, *je me fus affis*, *je m'étois affis*.

Raſſeoir, ſe conjugue comme *s'aſſeoir.*

Surſeoir, autre composé de *ſeoir*, a une conjugaiſon différente. Part. act. *ſurſoyant.* Part. paſſif, *ſurſis.*

Indicat. préſ. *je ſurſois*, *tu ſurſois*, *il ſurſoit*, *nous ſurſoyons*, *vous ſurſoyez*, *ils ſurſoient.* Imparfait, *je ſurſoyois*, *nous ſurſoyions*, *vous ſurſoyiez* Prét. *je ſurſis.* Futur, *je ſurſeoirai.* Cond. préſ. *je ſurſeoirois.* Impér. *ſurſois.* Subj. préſ. *que je ſurſoie*, *que nous ſurſoyions*, *que vous ſurſoyiez.* Imparf. *que je ſurſiſſe.* Ce verbe eſt moins en uſage aux temps ſimples qu'aux temps composés, *j'ai ſurſis*, *j'eus ſurſis*, *j'avois ſurſis*, *&c.*

VALOIR. Part. actif, *valant.* Part. paſſif, *valu.*

Indicat. préſ. *je vaux*, *tu vaux*, *il vaut*, *nous valons*, *vous valez*, *ils valent.* Impàrfait, *je valois.* Prét. *je valus.* Futur, *je vaudrai.* Condition. préſ. *je vaudrois.* Subj. préſ. *que je vaille*, *que tu vailles*, *qu'il vaille*, *que nous valions*, *que vous valiez*, *qu'ils vaillent.* Imparf. *que je valuſſe.*

Ses composés *équivaloir*, *revaloir*, & *prévaloir*, ſe conjuguent de même, ſinon que *prévaloir* fait au ſubjonctif préſent, *que je prévale.*

VOIR, & ſes composés, *revoir* & *entrevoir.* Part. act. *voyant.* Part. paſſif, *vu.*

Indicat. préſ. *je vois*, *tu vois*, *il voit*, *nous voyons*, *vous voyez*, *ils voient.* Imparfait, *je voyois*, *nous voyions*, *vous voyiez.* Prét. *je vis.*

Futur, *je verrai.* Condition. préſ. *je verrois.* Impér. *vois.* Subjonc. préſ. *que je voie, que nous voyions, que vous voyiez, qu'ils voient.* Imparf. *que je viſſe.*

Pourvoir & *prévoir*, font au futur, *je pourvoirai, je prévoirai. Pourvoir* fait au prét. *je pourvus*, & à l'imparfait du ſubj. *que je pourvuſſe.* Du reſte ils ſe conjuguent comme *voir.*

Vouloir. Part. act. *voulant.* Part. paſſif, *voulu.*

Indicat. préſ. *je veux, tu veux, il veut, nous voulons, vous voulez, ils veulent.* Imparf. *je voulois.* Prét. *je voulus.* Futur, *je voudrai.* Condition. préſ. *je voudrois.* Subjonc. préſ. *que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille, que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent.* Imparf. *que je vouluſſe.*

Verbes irréguliers & défectueux de la quatrieme conjugaiſon

Battre, & ſes compoſés, *abattre, combattre, débattre, s'ébattre, rabattre,* & *rebattre* Participe act. *battant.* Participe paſſif, *battu.*

Indicat. préſ. *je bats, tu bats, il bat, nous battons, vous battez, ils battent.* Imparfait, *je battois.* Prét. *je battis.* Fut. *je battrai.* Condition. préſ. *je battrois.* Impér. *bats, qu'il batte.* Subj. préſ. *que je batte.* Imparfait, *que je battiſſe.*

BOIRE. Participe act. *buvant*. Part. passif, *bu*.

Indic. prés. *je bois*, *tu bois*, *il boit*, *nous buvons*; *vous buvez*, *ils boivent*. Imparfait, *je buvois*. Prét. *je bus*. Futur, *je boirai*. Condit. prés. *je boirois*. Impérat. *bois*, *qu'il boive*, *buvons*, *buvez*, *qu'ils boivent*. Subjonc. prés. *que je boive*, *que tu boives*, *qu'il boive*, *que nous buvions*, *que vous buviez*, *qu'ils boivent*. Imparf. *que je busse*.

BRAIRE, exprime le cri des ânes, & n'a guere d'usage qu'à l'infinitif, & aux troisiemes personnes du présent de l'indicatif, & du futur, *il brait*, *ils braient*, *il braira*, *ils brairont*.

BRUIRE, ne se dit guere qu'à l'infinitif, & aux troisiemes personnes de l'imparfait de l'indicatif, *il bruyoit*, *ils bruyoient*. Son participe actif est *bruyant*.

CIRCONCIRE. Part. passif, *circoncis*.

Indicat. prés. *je circoncis*, *nous circoncisons*, *vous circoncisez*, *ils circoncisent*. Prétér. *je circoncis*. Fut. *je circoncirai*. Condition. prés. *je circoncirois*. Subj. prés. *que je circoncise*. Imparf. *que je circoncisse*.

CLORE ou CLORRE, & son composé *enclore*. Part. passif, *clos*.

Indicat. prés. *je clos*, *tu clos*, *il clôt*. Les autres personnes ne se disent pas. Futur, *je clôrai*. Condit. prés. *je clôrois*. Impér. *clos*, sans autres personnes. Ce verbe n'a point d'autres temps simples; mais il est d'usage

dans tous les temps composés, *j'ai clos, j'eus clos, j'avois clos, &c.*

Eclore ou *éclorre*, autre composé de *clore;* ne se dit qu'aux troisiemes personnes dans les temps suivants. Indicat. prés. *il éclôt, ils éclosent.* Fut. *il éclôra, ils éclôront.* Condition. prés. *il éclôroit, ils éclôroient.* Subjonct. prés. *qu'il éclose, qu'ils éclosent.* Il se conjugue avec l'auxiliaire *être* dans ses temps composés; *il est éclos, il fut éclos, il étoit éclos, &c.*

CONCLURE & EXCLURE. Part. act. *concluant, excluant.* Part. passif, *conclu, exclu,* ou *exclus.* Ces deux verbes se conjuguent de même, à la seule différence des participes passifs.

Indic. prés. *je conclus, tu conclus, il conclut, nous concluons, vous concluez, ils concluent.* Imparfait, *je concluois.* Prét. *je conclus.* Futur, *je conclurai.* Condition. prés. *je conclurois.* Impér. *conclus, qu'il conclue.* Subj. prés. *que je conclue.* Imparf. *que je conclusse.*

CONFIRE. Part. act. *confisant.* Part. passif, *confit.*

Indicat. prés. *je confis, tu confis, il confit, nous confisons, vous confisez, ils confisent.* Imparf. *je confisois.* Fut. *je confirai.* Condit. prés. *je confirois.* Impér. *confis, qu'il confise.* Subj. prés. *que je confise.* Il n'a pas d'autres temps simples.

COUDRE, & ses composés, *découdre, recoudre.* Part. act. *cousant.* Part. passif, *cousu.*

Indic. prés. *je couds, tu couds, il coud, nous*

cou

cousons, *vous cousez*, *ils cousent*. Imparfait, *je cousois*. Pret. *je cousis*. Fut. *je coudrai*. Condit. prés. *je coudrois*. Impér. *couds*, *qu'il couse*, *cousons*, *cousez*, *qu'ils cousent*. Subj. prés. *que je couse*. Imparf. *que je cousisse*.

CRAINDRE, & les autres verbes en *aindre*, *eindre*, & *oindre*, comme *peindre* & *joindre*. Part. act. *craignant*. Part. passif, *craint*.

Indic. prés. *je crains*, *tu crains*, *il craint*, *nous craignons*, *vous craignez*, *ils craignent*. Imparf. *je craignois*. Prét. *je craignis*. Futur, *je craindrai*. Condit. prés. *je craindrois*. Impér. *crains*, *qu'il craigne*, Subj. prés. *que je craigne*. Imparf. *que je craignisse*.

CROIRE. Part. actif, *croyant*. Part. passif, *cru*.

Indic. prés. *je crois*, *tu crois*, *il croit*. *nous croyons*, *vous croyez*, *ils croient*. Imparfait, *je croyois*, *nous croyions*, *vous croyiez*, *ils croyoient*. Prét. *je crus*. Fut. *je croirai*. Condit. prés. *je croirois*. Impér. *crois*, *qu'il croie*. Subj. prés. *que je croie*, *que nous croyions*, *que vous croyiez*, *qu'ils croient*. Imparf. *que je crusse*.

DIRE, & son composé *redire*. Part. passif, *disant*. Part. passif, *dit*.

Indic. prés. *je dis*, *tu dis*, *il dit*, *nous disons*, *vous dites*, *ils disent*. Imparfait, *je disois*. Prét. *je dis*. Fut. *je dirai*. Condition. prés. *je dirois*. Impér. *dis*. Subjonc. prés. *que je dise*. Imparf. *que je disse*.

Contredire, *dédire*, *interdire*, *médire*, & *prédire*, autres composés de *dire*, en suivent

la conjugaiſon, excepté qu'ils font à la ſeconde perſonne du pluriel du préſent de l'indicatif, *vous contrediſez*, *vous dédiſez*, *vous interdiſez*, *vous médiſez*, *vous prédiſez.*

Maudire, Part. act. *maudiſſant.* part. paſſif, *maudit.* Il ſe conjugue du reſte réguliérement comme *finir*, en doublant l'*s* dans tous les temps qui ſe forment du participe actif. Indic. préſ. *nous maudiſſons*, *vous maudiſſez*, *ils maudiſſent.* Imparf. *je maudiſſois.* Subj. préſ. *que je maudiſſe.*

Ecrire, & ſes compoſés, *circonſcrire*, *décrire*, *inſcrire*, *preſcrire*, *proſcrire*, *récrire*, *ſouſcrire*, & *tranſcrire.* Part. actif, *écrivant.* part. paſſif, *écrit.*

Indicat. préſ. *j'écris*, *tu écris*, *il écrit*, *nous écrivons*, *vous écrivez*, *ils écrivent.* Imparfait, *j'écrivois.* Prét. *j'écrivis.* Fut. *j'écrirai.* Condit. préſ. *j'écrirois.* Impér. *écris*, *qu'il écrive.* Subj. préſ. *que j'écrive.* Imparf. *que j'écrivisse.*

Faire, & ſes compoſés, *contrefaire*, *défaire*, *redéfaire*, *refaire*, *ſatisfaire*, & *ſurfaire.* Part. actif, *faiſant.* Part. paſſif, *fait.*

Indic. préſ. *je fais*, *tu fais*, *il fait*, *nous faiſons*, *vous faites*, *ils font.* Imparf. *je faiſois.* Prét. *je fis.* Fut. *je ferai.* Condit. préſ. *je ferois.* Impér. *fais*, *qu'il faſſe.* Subj. préſ. *que je faſſe.* Imparf. *que je fiſſe.*

Frire, Part. paſſif, *frit.*

Indic. préſ. *je fris*, *tu fris*, *il frit.* Les autres perſonnes de ce temps manquent. Fut. *je frirai.* Condition. préſ. *je frirois.* Ce ſont

là les seuls temps simples que l'usage admette dans ce verbe. Mais il se peut dire aux temps composés: *j'ai frit*, *j'eus frit*, *j'avois frit*, *&c.*

Pour suppléer à ce qui manque à ce verbe, on se sert du verbe *faire*, avec l'infinitif *frire*. Ainsi on dit,

Part. act. *faisant frire*. Indicat. prés. *nous faisons frire*, *vous faites frire*, *ils font frire*. Imparf. *je faisois frire*. Prét. *je fis frire*. Impér. *fais frire*. Subj. prés. *que je fasse frire*. Imparf. *que je fisse frire*.

LIRE, & ses composés, *élire* & *relire*. Part. act. *lisant*. Part. passif. *lu*.

Indic. prés. *je lis*, *tu lis*, *il lit*, *nous lisons*, *vous lisez*, *ils lisent*. Imparfait. *je lisois*. Prét. *je lus*. Fut. *je lirai*. Condition. prés. *je lirois*. Impér. *lis*, *qu'il lise*. Subj. prés. *que je lise*. Imparf. *que je lusse*.

LUIRE, & son composé *reluire*. Part. act. *luisant*. Part. passif, *lui*.

Indic. prés. *je luis*, *tu luis*, *il luit*, *nous luisons*, *vous luisez*, *ils luisent*. Imparf. *je luisois*. Fut. *je luirai*. Condit. prés. *je luirois*. Subj. prés. *que je luise*. Ces deux verbes ne sont pas en usage au prét. de l'indic. à l'impér. ni à l'imparf. du subjonctif.

METTRE, & ses composés *admettre*, *commettre*, *démettre*, *entremettre*, *omettre*, *permettre*, *promettre*, *compromettre*, *remettre*, *soumettre*, & *transmettre*. Part. actif, *mettant*. Part. passif, *mis*.

Indic. préſ. *je mets, tu mets, il met, nous mettons, vous mettez, ils mettent.* Imparfait, *je mettois.* Prét. *je mis.* Fut. *je mettrai.* Condit. préſ. *je mettrois.* Impér. *mets, qu'il mette.* Subj. préſ. *que je mette.* Imparf. *que je miſſe.*

MORDRE, & ſon composé *démordre.* Participe actif, *mordant.* Participe paſſif, *mordu.* Ce verbe eſt régulier, & ſe conjugue comme *rendre.*

Indicat. préſ. *je mords, tu mords, il mord, nous mordons, vous mordez, ils mordent.* Imparf. *je mordois.* Prét. *je mordis.* Fut. *je mordrai.* Condit. préſ. *je mordrois.* Impér. *mords, qu'il morde.* Subj. préſ. *que je morde.* Imparf. *que je mordiſſe.*

MOUDRE, & ſes composés, *émoudre* & *rémoudre.* Part. actif, *moulant.* Part. paſſif, *moulu.*

Indic. préſ. *je mouds, tu mouds, il moud, nous moulons, vous moulez, ils moulent.* Imparf. *je moulois.* Prét. *je moulûs.* Fut. *je moudrai.* Condit. préſ. *je moudrois.* Impér. *mouds, qu'il moule.* Subj. préſ. *que je moule* Imparf. *que je mouluſſe.*

NAÎTRE, & ſon composé *renaître.* Part. act. *naiſſant.* Part. paſſif, *né.*

Indic. préſ. *je nais, tu nais, il naît, nous naiſſons, vous naiſſez, ils naiſſent.* Imparf. *je naiſſois.* Prét. *je naquis.* Fut. *je naîtrai.* Condit. préſ. *je naîtrois.* Subj. préſ. *que je naiſſe.* Imparf. *que je naquiſſe.* Les temps composés

de ce verbe se conjuguent avec l'auxiliaire *être : je suis né, je fus né, j'étois né, &c.*.

NUIRE. Part. act. *nuisant*. Part. passif, *nui*. Indic. prés. *je nuis, tu nuis, il nuit, nous nuisons, vous nuisez, ils nuisent*. Imparfait, *je nuisois*. Prét. *je nuisis*. Fut. *je nuirai*. Condit. prés. *je nuirois*. Impér. *nuis, qu'il nuise*. Subj. prés. *que je nuise*. Imparfait, *que je nuisisse*.

PERDRE, & son composé *reperdre*. Part. act. *perdant*. Part. passif, *perdu*.

Ce verbe est régulier, & se conjugue comme *rendre*.

Indicat. prés. *je perds, tu perds, il perd, nous perdons, vous perdez, ils perdent*. Imparfait, *je perdois*. Prét. *je perdis*. Fut. *je perdrai*. Condition. prés. *je perdrois*. Impér. *perds, qu'il perde*. Subjonc. prés. *que je perde*. Imparf. *que je perdisse*.

PRENDRE, & ses composés, *apprendre, comprendre, dépendre, désaprendre, entreprendre, se méprendre, reprendre*, & *surprendre*. Part. act. *prenant*. Part. passif, *pris*.

Indic. prés. *je prends, tu prends, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent*. Imparf. *je prenois*. Prét. *je pris*. Fut. *je prendrai*. Condition. prés. *je prendrois*. Impér. *Prends, qu'il prenne*. Subj. prés. *que je prenne, que nous prenions, que vous preniez, qu'ils prennent*. Imparf. *que je prisse*.

RIRE, & son composé *sourire*. Part. act. *riant*. Part. passif, *ri*.

Indic. prés. *je ris*, *tu ris*, *il rit*, *nous rions*, *vous riez*, *ils rient*. Imparfait, *je riois*, *nous riions*, *vous riiez*. Prét. *je ris*. Fut. *je rirai*. Condition. prés. *je rirois*. Impér. *ris*, *qu'il rie*. Subj. prés. *que je rie*, *que nous riions*, *que vous riiez*, *qu'il rient*. Imparf. *que je risse*.

Rompre, & ses composés, *corrompre*, *interrompre*. Part. actif, *rompant* Part. passif, *rompu*.

Indic. prés. *je romps*, *tu romps*, *il rompt*, *nous rompons*, *vous rompez*, *il rompent*. Imparf. *je rompois*. Prét. *je rompis*. Fut. *je romprai*. Condit. prés. *je romprois*. Impér. *romps*, *qu'il rompe*. Subj. prés. *que je rompe*. Imparf. *que je rompisse*.

Soudre, n'est en usage qu'à l'infinitif. *Soudre une difficulté. Soudre un problême.*

Ses composés sont, *absoudre*, *dissoudre*, & *résoudre*, qui se conjuguent différemment.

Absoudre. Part. act. *absolvant*. Part. passif, *absous*.

Indic. prés. *j'absous*, *tu absous*, *il absout*, *nous absolvons*, *vous absolvez*, *ils absolvent*. Imparf. *j'absolvois*. Fut. *j'absoudrai*. Condit. prés. *j'absoudrois*. Impér. *absous*, *qu'il absolve*. Subj. prés. *que j'absolve*. Ce sont là tous les temps simples de ce verbe.

Dissoudre. Part. act. *dissolvant*. Part. passif, *dissous*

Indicat. prés. *je dissous*, *tu dissous*, *il dissout*, *nous dissolvons*, *vous dissolvez*, *ils dis-*

ſolvent. Imparfait, *je diſſolvois.* Futur, *je diſſoudrai.* Condition. préſ. *je diſſoudrois.* Impér. *diſſous, qu'il diſſolve.* Subj. préſ. *que je diſſolve.* Quelques-uns diſent, *nous diſſoudons, vous diſſoudez, ils diſſoudent; je diſſoudois, que je diſſoude;* mais l'Académie n'adopte que la premiere maniere de conjuguer ce verbe.

Réſoudre. Part. act. *réſolvant.* Part. paſſif, *réſolu* ou *réſous.*

Indic. préſ. *je réſous, tu réſous, il réſout, nous réſolvons, vous réſolvez, ils réſolvent.* Imparf. *je réſolvois.* Prét. *je réſolus.* Fut. *je réſoudrai.* Condition. préſ. *je réſoudrois.* Impér. *réſous, qu'il réſolve.* Subj. préſ. *que je réſolve.* Imparf. *que je réſoluſſe.* Le participe paſſif *réſolu* s'emploie quand le verbe ſignifie *déterminer, décider*; mais quand il ſignifie *réduire, changer en quelque autre choſe*, on ſe ſert de *réſous*, qui n'a pas de féminin.

Ces trois verbes ont leurs temps compoſés en uſage, *j'ai abſous, j'ai diſſous, j'ai réſolu.*

SUFFIRE. Part. actif, *ſuffiſant.* Part. paſſif, *ſuffi.*

Indicat. préſ. *je ſuffis, tu ſuffis, il ſuffit, nous ſuffiſons, vous ſuffiſez, il ſuffiſent.* Imparf. *je ſuffiſois.* Prét. *je ſuffis.* Fut. *je ſuffirai.* Condit. préſ. *je ſuffirois.* Subj. préſ. *que je ſuffiſe.* Imparf. *que je ſuffiſſe.*

SUIVRE, & ſes compoſés, *enſuivre, pourſuivre.* Part. act. *ſuivant.* Part. paſſif, *ſuivi.*

Indicat. préſ. *je ſuis*, *tu ſuis*, *il ſuit*, *nous ſuivons*, *vous ſuivez*, *ils ſuivent*. Prét. *je ſuivis*. Fut. *je ſuivrai*. Condit. préſ. *je ſuivrois*. Impér. *ſuis*, *qu'il ſuive*: Subj. préſ. *que je ſuive*. Imparf. *que je ſuiviſſe*.

Tordre, & ſes compoſés, *détordre*, *retordre*. Part. act. *tordant*. Part. paſſif, *tordu*, *tors* ou *tort*.

Ce verbe eſt régulier, ſe conjuguant comme *rendre*, & il n'a de particulier que ſes trois participes différents, qui s'emploient en diverſes occaſions. On dit, *il a eu le cou tordu*: *du fil tors*, *de la ſoie torſe*: *une colonne torſe*: *un bâton tort*: *une jambe torte*: *une bouche torte*. L'Académie ne parle pas de *tort*; elle regarde ſeulement *torte* comme un ſecond féminin de *tors*, & d'un uſage populaire. Mais le verbe ſe conjugue dans ſes temps compoſés avec le participe *tordu*: *j'ai tordu*, *j'eus tordu*, *&c.* enſorte que les autres peuvent être plutôt regardés comme des adjectifs, que comme de vrais participes.

Indic. préſ. *je tords*, *tu tords*, *il tord*, *nous tordons*, *vous tordez*, *ils tordent*. Imparf. *je tordois*. Prét. *je tordis*. Fut. *je tordrai*. Condition préſ. *je tordrois*. Impérat. *tords*, *qu'il torde*. Subjonc. préſ. *que je torde*. Imparf. *que je tordiſſe*.

Traire, & ſes compoſés, *attraire*, *diſtraire*, *extraire*, *rentraire*, *retraire*, & *ſouſtraire*. Part. act. *trayant*. Part. paſſif, *trait*.

Indic. préſ. *je trais*, *tu trais*, *il trait*, *nous*

trayons, *vous trayez*, *ils traient*. Imparfait, *je trayois*, *nous trayions*, *vous trayiez*. Futur, *je trairai*. Condit. préſ. *je trairois* Impér. *trais*, *qu'il traie*. Subj. préſ. *que je traie*, *que nous trayions*, *que vous trayiez*.

VAINCRE, & ſon composé *convaincre*. Part. act. *vainquant*. Part. paſſif, *vaincu*

Indic. préſ. *je vaincs*, *tu vaincs*, *il vainc*, *nous vainquons*, *vous vainquez*, *ils vainquent*, Ce temps n'eſt guere d'uſage au ſingulier. Imparf. *je vainquois*. Prét. *je vainquis*. Fut. *je vaincrai* Condit. préſ. *je vaincrois*. Subj. préſ. *que je vainque*. Imparfait, *que je vainquiſſe*.

VIVRE, & ſes composés, *revivre*, *ſurvivre*. Part. act. *vivant*. Part. paſſif, *vécu*.

Indic. préſ. *je vis*, *tu vis*, *il vit*, *nous vivons*, *vous vivez*, *ils vivent*. Imparf. *je vivois*. Prét. *je vécus*. On diſoit autrefois *je véquis*. Fut. *je vivrai* Condit. préſ. *je vivrois*. Impér. *vis*, *qu'il vive*. Subj. préſ. *que je vive* Imparfait, *que je vécuſſe*. *Que je véquiſſe* n'eſt plus en uſage.



CHAPITRE VII.

DU PARTICIPE.

D. QU'EST-CE *qu'un participe?*

R. C'eſt un nom adjectif qui a quelques propriétés du verbe.

D. *Pourquoi l'appelle-t-on* participe?

R. Parce qu'il participe de la nature du nom adjectif & de la nature du verbe.

D. *En quoi participe-t-il de la nature du nom adjectif?*

R. En ce qu'il se joint ou a rapport à un nom substantif, dont il exprime quelque qualité ou quelque attribut.

D. *Quelles propriétés le participe emprunte-t-il du verbe?*

R. Il en à la signification & le régime avec désignation du temps.

D. *Qu'entendez-vous par-là?*

R. J'entends que le participe exprime le même attribut, & régit le même cas que le verbe dont il est formé; & qu'il désigne tantôt le présent, & tantôt le passé, comme on l'a vu dans la conjugaison des verbes.

D. *En quoi donc principalement le participe est-il différent du verbe?*

R, En ce qu'il en exprime l'attribut sans affirmation; & par conséquent sans la désignation des personnes, qui est une suite de l'affirmation.

D. *Combien y a-t-il de sortes de participes?*

R. Il y en a de deux sortes; *les principes actifs*, & *les participes passifs.*

ARTICLE PREMIER.

Des Participes actifs.

D. QU'EST-CE *que les Participes actifs?*

R. On appelle communément participes actifs, ceux qui ſont terminés en *ant*, avec leur prétérit, parce que dans les verbes actifs, & dans une partie des verbes neutres, ils ſignifient le ſujet comme produiſant ou ayant produit une action. Ainſi dans, *Dieu aimant les hommes: Adam ayant péché;* on fait entendre que Dieu aime les hommes, & qu'Adam a péché: & on pourroit rendre *aimant* & *ayant péché*, par *qui aime* & *qui a péché*.

D. *Comment appelle-t-on les mêmes participes dans les verbes qui n'expriment pas d'action?*

R. On les appelle auſſi participes actifs, ſans autre raiſon que pour ranger tous les participes en *ant* ſous une même dénomination.

D. *Qu'eſt-ce que les participes actifs ont de commun avec les adjectifs?*

R. C'eſt que, comme les adjectifs, ils n'expriment qu'une qualité ou un attribut, & qu'ils ſe rapportent toujours à un nom ſubſtantif exprimé ou ſous-entendu, de quelque genre & de quelque nombre qu'il ſoit.

D. *En quoi sont-ils différens des autres noms adjectifs?*

R. 1. En ce qu'ils ont les mêmes régimes absolus ou relatifs, que les verbes dont ils sont participes. Ainsi, comme on dit, *un écolier sage préfere l'étude au jeu*, on dit de même, *un écolier sage préférant l'étude au jeu.*

2. En ce qu'ils sont pour la plupart indéclinables, c'est-à-dire, qu'ils ne changent point de terminaison, en quelque genre & en quelque nombre que soient les substantifs auxquels ils se rapportent. Ainsi on dit également, *un homme* LISANT *de bons livres: une femme* LISANT *de bons livres: des hommes* LISANT *de bons livres: des femmes* LISANT *de bons livres.* Et l'on voit que dans ces quatre phrases, où les substantifs sont de divers genres & de divers nombres, le participe *lisant* ne change pas de terminaison.

D. *Cette seconde différence convient-elle sans exception à tous les participes actifs?*

R. Non: il faut en excepter les participes actifs de quelques verbes neutres; qui en certaines occasions changent leurs terminaisons, suivant le genre & le nombre du substantif auquel ils se rapportent: tels que sont, *approchant*, *dépendant*, *tendant*, *usant*, *jouissant*, *répugnant*, & quelques autres en fort petit nombre: car on peut dire, *une étoffe approchante de la vôtre. Les Villages dépendants d'une Seigneurie. Une Requête tendan-*

te à la cassation d'un Arrêt. Des filles majeures usantes & jouissantes de leurs droits. Une humeur répugnante à la mienne.

D. *Il me semble que vous auriez pu comprendre dans cette exception un plus grand nombre de participes actifs.*

R. Il est vrai qu'on dit encore, *un vice dominant: une passion dominante: un effet surprenant: des avantures surprenantes: un jardin charmant: des tableaux charmants, &c.* Mais ce qui paroît participe dans ces phrases, ne l'est pas: ce sont des noms purement adjectifs, qui ne servent qu'à qualifier, & que l'on appelle *adjectifs verbaux*, c'est-à-dire, formés de quelques verbes.

D. *Comment peut-on distinguer un adjectif verbal terminé en* ant, *d'avec un participe actif?*

R. 1. L'adjectif verbal n'a pas, comme le participe actif, le régime absolu ou relatif du verbe dont il est formé. Ainsi on dira bien, *une femme suppliante;* mais on ne dira pas, *une femme suppliante ses Juges.* Il faudra dire, en se servant du participe actif indéclinable, *une femme suppliant ses Juges.*

2. Le participe actif ne peut jamais subsister seul dans le discours, sans être suivi d'un régime ou de quelques mots qui en dépendent, exprimés ou sous-entendus. Ainsi on ne peut pas dire, *Pierre aimant*, sans exprimer ce qu'il aime: & quand on dit, *Louis XV actuellement régnant*, on sous-entend *en*

France. Au lieu que le nom adjectif verbal n'a ni régime, ni aucune autre suite nécessaire: comme on le voit dans, *un effet surprenant, un jardin charmant, &c.*

3. On distingue encore plus généralement l'adjectif verbal du participe actif, en ce qu'il peut toujours être mis immédiatement à la suite du verbe substantif *être*. comme tous les autres adjectifs: ce qui ne convient pas au participe actif. Ainsi on dira bien, *ce jardin est brillant, cet effet est surprenant*, mais on ne pourra pas dire, sans blesser l'usage, *je suis lisant, Pierre est dormant:* ni, *cette femme est craignant Dieu: cette femme est aimant son mari:* quoiqu'on puisse dire, *cette femme est sage, attachée à ses devoirs, craignant Dieu, & aimant son mari:* parce qu'alors, *craignant* & *aimant* ne sont pas immédiatement après le verbe *est.*

Suivant cette derniere observation, les participes actifs, *approchant, dépendant*, & les autres que nous avons exceptés, pourroient absolument, joints à leurs régimes, être regardés comme adjectifs verbaux, puisqu'on peut dire, *cette étoffe est approchante de la vôtre. Ces Villages sont dépendants de ma Seigneurie, &c.*

D. *Le gérondif étant entiérement semblable par l'expression au participe actif, lorsqu'il n'est pas précédé de la préposition* en, *comment peut-on les distinguer?*

R. De deux manieres.

1. Par la connoiſſance de la nature de l'un &, de l'autre. Le gérondif ne déſigne qu'une circonſtance, une maniere, ou un moyen de l'action exprimée par le verbe principal auquel il eſt ſubordonné; au lieu que le participe marque toujours, ou l'état du ſujet auquel il ſe rapporte, ou la raiſon & le fondement d'une action exprimée par quelque verbe.

2. Quoique le gérondif ſoit ſouvent employé ſans être précédé de la prépoſition *en*, on peut néanmoins toujours la mettre avant quelque gérondif que ce ſoit, excepté avant les gérondifs *ayant* & *étant*. On ne peut jamais au contraire joindre cette prépoſition à un participe actif, ſans altérer le ſens de la phraſe, & ſans faire violence à l'uſage.

D. *Rendez-moi cette différence encore plus ſenſible par des exemples.*

R. Si je dis, *je ſuis perſuadé que* TRAVAILLANT *pendant ſix mois avec application, vous ſurpaſſerez votre frere; travaillant*, n'exprime qu'une maniere ou un moyen de l'action ſignifiée par le verbe, *vous ſurpaſſerez*, c'eſt-à-dire, un moyen de ſurpaſſer votre frere, & on peut y joindre *en*, ſans changer le ſens de la praſe, en diſant, *je ſuis perſuadé qu'*EN TRAVAILLANT *pendant ſix mois, &c.* Par conſéquent *travaillant* eſt un gérondif en cette occaſion.

Mais dans cette autre phraſe, *la plupart des grands du Royaume* JUGEANT *la ſeconde*

croisade contraire au bien de l'état, voulurent en détourner Saint Louis; *jugeant*, marque le fondement de l'action exprimée par les verbes, *voulurent détourner*: c'est-à-dire, que *les grands du Royaume voulurent détourner Saint Louis de la seconde croisade*, PARCE QU'ILS LA JUGEOIENT *contraire au bien de l'état*: & l'on ne pourroit pas dire, sans altérer le sens de la phrase, & sans faire violence à l'usage, *la plupart des grands du royaume*, EN JUGEANT *la seconde croisade contraire au bien de l'état, voulurent en détourner S. Louis*.

On sentira encore mieux la différence d'un gérondif & d'un participe, en se servant d'un même verbe avec ou sans la préposition *en*. Par exemple, ce n'est pas la même chose de dire, *je vous ai vu* PRIANT *Dieu*, ou *je vous ai vu* EN PRIANT *Dieu*. La premiere phrase où *priant* est participe, signifie, *je vous ai vu lorsque vous priiez Dieu*; & la seconde où *priant* est gérondif, signifie, *je vous ai vu pendant que je priois Dieu*.

D. *Quel temps marque le participe actif en* ant?

R. Quoiqu'on l'appelle communément *participe actif présent*, il ne désigne néanmoins par lui-même aucun temps déterminé, & il se rapporte toujours au temps du verbe auquel il est joint dans la phrase. Mais le prétérit du même participe actif, comme *ayant aimé*, *ayant lu*, exprime toujours par lui-même

même un temps passé. Et quand on veut exprimer la signification d'un participe actif au futur, on joint le participe *devant* à l'infinitif du verbe, & on dit, *devant aimer*, *devant lire*, *&c.*

D. *N'y a-t-il pas quelque regle de construction pour les participes en* ant *& les gérondifs?*

R. Il y en a une essentielle, & à laquelle on manque assez communément; c'est que ces participes & gérondifs, qui forment toujours des phrases incidentes & subordonnées à d'autres, doivent nécessairement se rapporter au sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale, ou de celle d'où dépend la phrase incidente, quand ils ne sont pas accompagnés d'un autre nom.

Ainsi on dira bien, *je n'ai pas pu aller chez vous, ayant eu des occupations qui m'en ont empêché;* parce que le participe *ayant eu*, se rapporte à *moi* sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale, & *je ne puis aller chez vous, mon frere me retenant à dîner*; parce que le participe *retenant* est accompagné du nom *mon frere*, auquel il se rapporte, & qui est différent de *moi* sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale.

Mais un Grammairien n'a pas pu, sans s'écarter de cette regle, se servir des phrases suivantes: *Regles qu'il est inutile de répéter*, VENANT *de les exposer dans le moment* .... *Je ne doute pas que la seule inspection de ces exemples ne procure à la maxime que je viens*

d'adopter, l'approbation du lecteur, POUVANT *sans peine appercevoir que l'autre nombre, &c .... Après avoir observé que le premier peut figurer par-tout, & que la difficulté ne regarde que le second, ne* POUVANT *être employé que dans certaines occasions, & non dans d'autres. ..... Ils remplissent cette étendue de service par le secours de la combinaison*, EN *les* JOIGNANT *les uns aux autres, selon le besoin, &c.* parce que dans toutes ces phrases, les participes *venant* & *pouvant*, & le gérondif *en joignant* ne se rapportent pas au sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale, & qu'on ne sait même trop à la premiere vue à quoi les faire rapporter.

ARTICLE II.

Des Participes passifs.

D. QU'EST-CE *que les Participes passifs?* *R.* Ce sont ceux qui ont une signification passive, c'est-à-dire, qui expriment le sujet, comme terme d'une action, ou comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet. Ainsi quand je dis, *un écolier aimé de ses maîtres*, je donne l'idée *d'un écolier* auquel se termine l'action d'aimer produite par *ses maîtres.*

D. *Quelles ſont les propriétés que les participes paſſifs empruntent du verbe?*

R. C'eſt de ſignifier l'action du verbe comme reçue, & d'avoir le même régime que le verbe paſſif. Ainſi comme on dit, *Les ſpectacles* SONT FRE'QUENTE'S *par les gens oiſifs*: *La vertu* EST ESTIME'E *de tout le monde*; on dit de même, *Les ſpectacles* FRE'QUENTE'S *par les gens oiſifs*: *La vertu* ESTIME'E *de tout le monde.*

D. *En quoi les participes paſſifs ſont-ils regardés comme adjectifs?*

R. En ce que le plus ſouvent ils expriment une qualité ou un attribut paſſif, qu'ils ſe rapportent à un nom ſubſtantif, & qu'ils ſont ſuſceptibles de genres & de nombres.

D. *Tous les participes que l'on appelle paſſifs, ont-ils véritablement la ſignification paſſive?*

R. Non: & on ne leur a donné cette dénomination commune, que parce que ceux qui ont la ſignification paſſive ſont en plus grand nombre, & que d'ailleurs ils ont tous la même forme & la même fonction dans la conjugaiſon des verbes.

D. *Quelle eſt la fonction des participes paſſifs dans la conjugaiſon des verbes?*

R. C'eſt, comme nous l'avons vu, d'en former tous les temps compoſés avec les auxiliaires *avoir* & *être.*

D. *Où trouve-t-on facilement le participe paſſif de chaque verbe?*

R Dans le premier des temps composés, qui est le prétérit indéfini. Ainsi *rendu* & *craint* sont les participes passifs des verbes *rendre* & *craindre*, parce qu'ils font au prétérit, *j'ai rendu*, *j'ai craint.*

D. *Donnez-moi donc quelques éclaircissements sur la signification des participes passifs?*

R. La signification des participes passifs varie suivant la nature des verbes dont ils dépendent.

1. Les participes passifs des verbes actifs ont la signification passive, quand ils sont employés simplement comme adjectifs de quelques noms sans affirmation; ou quand, précédés de quelques temps du verbe *être*, ils forment l'espece de verbes que nous avons appellé passifs. Ainsi dans, *un ennemi vaincu*, la signification de *vaincu* est passive, parce qu'il est simplement adjectif du nom *ennemi:* & il a la même signification dans *l'ennemi fut vaincu*, parce qu'il y est précédé de *fut* prétérit du verbe *être.*

2. Ces mêmes participes cessent d'avoir la signification passive, lorsqu'ils forment avec l'auxiliaire *avoir*, les temps composés tant des verbes actifs que des verbes neutres, comme dans, *j'ai vaincu*, *j'ai agi.* Ils ne paroissent alors présenter par eux-mêmes qu'une signification vague & indéfinie du verbe dont ils dépendent, puisque *vaincu* & *agi* considérés seuls & dans le sens qu'ils ont, étant joints à l'auxiliaire *j'ai*, n'expriment aucune

idée déterminée, & ne peuvent être joints à aucun nom, ni comme adjectifs, ni comme attributs ; mais ils sont déterminés à avoir une signification active, par la jonction de l'auxiliaire *avoir*. Ainsi l'on pourroit dire que les participes qui forment avec cet auxiliaire, les temps composés des verbes actifs & des verbes neutres, sont des mots incomplets qui ne signifient rien de fixe qu'avec quelques temps du verbe *avoir* : ensorte que dans, *j'ai vaincu*, *j'ai* & *vaincu* pourroient être regardés comme un seul & même mot, dont l'emploi est de signifier l'action du verbe au passé, comme *je vaincrai* la signifie au futur.

Cette observation regarde également les participes des verbes impersonnels & des verbes réfléchis & réciproques, directs & indirects, où le verbe *être*, qui en forme les temps composés, est simplement mis pour l'auxiliaire *avoir*.

3. Les participes passifs des verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, ont ordinairement par eux-mêmes une signification active, rapportée à un temps passé : c'est-à-dire, qu'ils expriment une action ou une chose arrivée, avec rapport à un sujet auquel l'une ou l'autre peut être attribuée : & c'est ce qui fait qu'ils présentent d'eux-mêmes, & sans le secours de l'auxiliaire, une idée déterminée, & qu'ils peuvent être joints à un nom comme adjectifs ou comme

attributs. Ainsi, *venu*, *monté*, *descendu*, *tombé*, *&c.* veulent dire, quelqu'un qui a fait l'action de *venir*, de *monter*, de *descendre*, & à qui il est arrivé de *tomber*, puisqu'on peut dire, *un homme venu de loin: un couvreur monté sur le toit: un ange descendu du ciel: un enfant tombé dans la riviere.* Et ces participes conservent la même signification indépendamment du verbe *être*, dans les temps composés, *je suis venu*. *je suis monté*, *je suis descendu*, *je suis tombé*, *&c.*

D. *Comment sont terminés tous les participes passifs?*

R. Ils sont terminés,

En *é*, dans tous les verbes de la premiere conjugaison: aimer, *aimé*: donner, *donné*: estimer, *estimé*.

En *ert*, dans les verbes dont l'infinitif est en *frir* ou en *vrir*: offrir, *offert*: ouvrir, *ouvert*: excepté *appauvrir* qui fait *appauvri*.

En *int*, dans les verbes dont l'infinitif est en *indre*: contraindre, *contraint*: peindre, *peint*: joindre, *joint*.

En *it*, dans les verbes qui ont l'infinitif en *ire*: conduire, *conduit*: dire, *dit*: écrire, *écrit*: excepté *lire* qui fait *lu*: *luire*, *nuire*, & *suffire*, qui font *lui*, *nui*, *suffi*.

Acquérir, *conquérir*, *enquérir*, *requérir*, font *acquis*, *conquis*, *enquis*, *requis*.

Asseoir, fait *assis*: surseoir, *sursis*: mourir, fait *mort*.

Absoudre, fait *absous*: dissoudre, *dissous*: *résoudre*, fait *résous* ou *résolu*.

Clore, & ses composés ont ce même participe terminé en *os*: clore, *clos*: éclore, *éclos*, enclore, *enclos*.

Exclure, fait *exclus*.

Faire, *traire*, & leurs composés l'ont en *ait*: faire, *fait*: traire, *trait*: défaire: *défait*: extraire, *extrait*: soustraire, *soustrait*.

Mettre, & ses composés l'ont en *mis*: mettre, *mis*: permettre, *permis*: promettre, *promis*.

Naître, fait *né*.

Prendre, & ses composés l'ont en *pris*: prendre, *pris*: surprendre, *surpris*: comprendre, *compris*.

Les participes passifs de tous les autres verbes sont généralement terminés en *i* ou *u*: finir, *fini*: servir, *servi*: fuir, *fui*: rire, *ri*: valoir, *valu*: retenir, *retenu*: étendre, *étendu*: connoître, *connu*: déplaire, *déplu*, *&c.*

Les féminins de ces participes se forment, suivant la regle générale qui à été donnée pour les adjectifs page 51, en ajoutant seulement un *e* muet au masculin. Ainsi *aimé* fait *aimée* au féminin: *offert* fait *offerte*: *contraint* fait *contrainte*: *écrit* fait *écrite*: *acquis* fait *acquise*: *mort* fait *morte*: *fini* fait *finie*: *connu* fait *connue*, *&c.*

Il faut en excepter *absous* & *dissous*, qui font *absoute* & *dissoute*: *résous* n'a pas de fé-

minin : *exclu* fait *exclue*, & *exclus* fait *excluse*..

D. *Les participes passifs sont-ils toujours déclinables ; c'est-à-dire, changent-ils toujours de terminaisons, suivant qu'ils se rapportent à un nom masculin ou féminin, singulier ou pluriel?*

R. Non : & c'est sur quoi il est à propos de donner des regles certaines.

Il faut d'abord se souvenir que dans tous les temps composés des verbes, les participes passifs sont toujours précédés de quelques temps d'un des deux verbes auxiliaires *avoir* & *être*.

I. *Regle générale.*

Les participes passifs sont ordinairement indéclinables, quand ils sont précédés du verbe auxiliaire *avoir*.

Ainsi il faut écrire, *Les grands Princes ont toujours* PROTE'GE' *les sciences*, & non pas *protégés*, en le faisant rapporter à *Princes*, ni *protégées*, en le faisant rapporter à *sciences*.

II. *Regle générale.*

Les participes passifs à la suite des temps du verbe auxiliaire *avoir*, sont ordinairement déclinables, quand ils sont précédés de leur régime absolu exprimé par un nom ou par un pronom, soit conjonctif ou autre.

Ainsi dans ce vers, *Quels courages Venus* n'a-

n'a-t-elle pas domptés? on voit que *domptés* s'accorde en genre & en nombre avec *courages*, qui est son régime, parce que le régime précede le verbe.

Et pour faire dans un seul exemple l'application des deux regles générales, il faut écrire, *J'ai* REÇU *les Lettres que vous m'avez* E'CRITES *au sujet de l'affaire que je vous avois* PROPOSE'E: *& après les avoir* LUES *avec attention, j'ai* RECONNU *comme vous, que si je l'avois* ENTREPRISE, *j'y aurois* TROUVE' *des obstacles que je n'avois pas* PRE'VUS.

Dans cette phrase, *reçu* est indéclinable, parce qu'il n'est pas précédé de son régime; *écrites* est déclinable, & s'accorde en genre & en nombre avec son régime absolu exprimé par le pronom relatif *que*, qui précede le verbe, & qui se rapporte à *lettres*: *proposée* s'accorde de la même maniere avec le *que* qui le précede, & qui se rapporte à *l'affaire*; *lues* s'accorde avec son régime absolu exprimé par le pronom conjonctif *les* qui est auparavant, & qui se rapporte à *lettres*; *reconnu* est indéclinable, parce qu'il n'est précédé d'aucun régime; *entreprise* s'accorde avec son régime absolu exprimé auparavant par le pronom conjonctif *l'* avec apostrophe mis pour *la*, qui se rapporte à *l'affaire*; *trouvé* est indéclinable, parce qu'il précede son régime, qui est *obstacles*; *prévus* s'accorde avec son régime absolu *que*, qui est auparavant, & qui se rapporte à *obstacles*.

Il n'y a rien de contraire à cette regle dans les phrases suivantes; *Le Dieu Mercure est un de ceux que les anciens ont le plus* MULTIPLIE'. *Ce jour est un de ceux qu'ils ont* CONSACRE' *aux larmes;* parce que suivant les observations qui ont été faites à la page 143 & à la page 207, le mot *un* y est employé dans un sens distinctif, & qu'il est l'antécédent du relatif *que*. D'où il s'ensuit que ce relatif étant au singulier, les participes *multiplié* & *consacré* doivent être mis au même nombre, & non pas au pluriel en les faisant accorder avec *ceux.*

Exceptions.

Les mêmes participes, quoique précédés de leur régime absolu, redeviennent indéclinables:

1. Quand le participe étend son régime à un autre verbe dont il est suivi, & avec lequel il a une liaison si étroite, qu'ils font l'un & l'autre un sens indivisible, comme dans ces exemples; *N'avez-vous pas envie de pratiquer les vertus que vous avez* ENTENDU *louer? Combien d'hommes retombent dans les désordres qu'ils avoient* RE'SOLU *d'éviter? Pourquoi vous êtes-vous écarté de la route que vous aviez* COMMENCE' *à suivre?*

Un participe fait un sens indivisible avec le verbe dont il est suivi, lorsque, ne présentant l'un & l'autre qu'une seule idée, on ne peut les séparer sans changer le sens de la

phrase, & que d'ailleurs c'est plutôt au second verbe que le régime précédent se rapporte, qu'au participe qui, dans cette occasion, ne doit être regardé que comme une modification du verbe suivant. Ainsi en disant, *les vertus que vous avez entendu louer*, je ne puis séparer *louer* du participe *entendu*, & dire, *les vertus que vous avez entendu*, sans changer le sens de la phrase, puisque ma pensée n'est pas que *vous avez entendu des vertus*, mais que *vous les avez entendu louer*. D'ailleurs le relatif *que* mis pour *les vertus*, est moins le régime du participe *entendu*, que du verbe *louer*, le sens de la phrase étant que *vous avez entendu louer des vertus*. On peut faire les mêmes observations sur les autres exemples.

Quoique les verbes joints de cette maniere aux participes, soient ordinairement à l'infinitif, il arrive néanmoins quelquefois qu'ils sont à quelque autre temps de l'indicatif ou du subjonctif avec la conjonction *que* : comme quand on dit, *les affaires que j'avois* PRÉVU *que vous auriez*. Cette différence de construction n'empêche pas que les deux verbes ne puissent avoir un sens indivisible, & que par conséquent le participe ne puisse être indéclinable, comme *prévu* l'est effectivement dans l'exemple cité, par les mêmes raisons que nous venons d'expliquer, en parlant du participe suivi d'un verbe à l'infinitif.

Il y a quelques verbes, tels que sont prin-

cipalement *faire* & *laisser*, qui, suivis immédiatement d'un autre verbe à l'infinitif, ne doivent être regardés avec ce verbe, que comme un seul verbe actif, soit que le second verbe soit actif, soit qu'il soit neutre. Ainsi comme on dit, *faire étudier*, *laisser lire quelqu'un*, on dit également *faire venir*, *laisser mourir quelqu'un*. Le participe passif du premier de ces verbes est toujours indéclinable, quoique le régime absolu soit auparavant, parce que le second verbe est régi par le premier, & que le régime absolu dont ils sont précédés, n'est pas le régime d'un seul, mais de tous les deux ensemble, comme ne formant qu'un seul verbe actif. Il faut donc écrire en conséquence de cette regle, *l'écoliere que j'ai fait étudier*, *les écoliers que j'ai fait lire*, *les marchandises que vous avez fait venir*, *les malades que vous avez laissé mourir*.

Quand on peut considérer le participe & le verbe suivant sous deux idées différentes, & par conséquent les séparer l'un de l'autre, sans changer le sens de la phrase, & que d'ailleurs le régime précédent ne se rapporte qu'au participe; alors ce participe doit s'accorder en genre & en nombre avec le nom ou le pronom qu'il régit. Ainsi il faut dire, *la résolution que j'ai* PRISE *d'aller à la campagne*; parce que les deux verbes présentent chacun une idée particuliere & qu'ils conservent leur propre signification, étant séparés l'un de

l'autre. En effet, que l'on ſépare, *la réſolution que j'ai priſe*, d'avec le reſte, *d'aller à la campagne*, ces deux parties ont toujours chacune le même ſens, & ſont indépendantes l'une de l'autre pour leur ſignification. D'ailleurs le relatif *que* mis pour *la réſolution*, n'eſt pas le régime du verbe *aller*, mais du participe *priſe*, comme on le voit en diſant, *j'ai pris la réſolution*. Cette explication peut ſuffire pour tout autre exemple.

Les participes ne ſont pas moins indéclinables, lorſque les verbes avec leſquels ils font un ſens indiviſible ſont ſous-entendus, comme dans cette phraſe; *je vous ai rendu tous les ſervices que j'ai* VOULU, *que j'ai* DÛ, *que j'ai* PU: c'eſt-à-dire, *que j'ai voulu*, *que j'ai dû*, *que j'ai pu vous rendre*.

2. Quand le participe & l'auxiliaire *avoir* ſont employés imperſonnellement, le participe eſt toujours indéclinable. Ainſi il faut dire, *les chaleurs exceſſives qu'il a* FAIT *ont cauſé beaucoup de maladies*.

3. Suivant M. de Vaugelas, M. l'Abbé Regnier Deſmarais, l'Auteur de la Grammaire générale & raiſonnée, & les bons écrivains de leurs temps, les participes paſſifs, quoique précédés de leur régime abſolu, ſont encore indéclinables, quand le nominatif du verbe eſt mis après le verbe. Ainſi en adoptant cette regle, on écrit, *Vous devez être ſatisfait de la juſtice que vous ont* RENDU *vos Juges*: au lieu qu'il faudroit écrire, en mettant le nominatif avant

le verbe, *Vous devez être satisfait de la justice que vos Juges vous ont* RENDUE.

4. Les mêmes Auteurs font aussi le participe indéclinable, lorsqu'il est suivi d'un nom substantif ou adjectif à l'accusatif qui se rapporte au régime précédent, & qui en fait partie. Ainsi ils écrivent, en parlant d'Adam & d'Eve, *Dieu les avoit* CRE'E' *innocents*, & *les promesses trompeuses du démon les ont* RENDU *coupables.*

Ces deux dernieres exceptions sont fondées sur la prosodie, c'est-à-dire, sur la précipitation de la prononciation qui ne permet pas de s'arrêter sur le participe passif, ni de le séparer du verbe ou du nom dont il est suivi. Il y a pourtant des cas où l'on peut faire naturellement un petit repos entre l'un & l'autre. Il est permis alors de revenir à la regle générale, & de faire accorder le participe avec le régime précédent, comme dans ces deux vers si connus & tant de fois cités;

> Pauvre Didon, où t'a RE'DUITE,
> De tes maris le triste sort.

Mais ces deux mêmes exceptions sont aujourd'hui fort contestées. Il y a encore plusieurs bons Auteurs qui s'y conforment, comme on le voit dans cette phrase tirée du commencement de la septieme du livre premier des Satyres d'Horace de la traduction de M.

Batteux; *Il n'y a pas, je crois, un ſeul barbier, pas un homme déſœuvré, qui ne ſache la vengeance que le demi-romain Perſius à* TIRE'E *des groſſes injures qu'avoit* VOMI *contre lui le proſcrit Rupilius, ſurnommé le Roi.*

D'autres Auteurs, dont l'autorité, pour ce qui regarde les difficultés de notre langue, ne peut manquer d'être reſpectée, ſont d'un ſentiment contraire, & prétendent par des raiſons fondées en principes, ſans s'embarraſſer de la raiſon de la proſodie, que les participes paſſifs précédés de leur régime abſolu, doivent toujours être déclinables, ſoit que le nominatif du verbe ſoit avant ou après le verbe, ſoit que le participe ſoit ſuivi ou non d'un nom qui ſe rapporte au régime précédent.

Dans cette diverſité de ſentiments, nous croyons pouvoir dire qu'il eſt encore libre de ſuivre l'un ou l'autre, juſqu'à ce que, comme il pourra arriver, l'uſage ſe ſoit abſolument déclaré pour le dernier.

III. *Regle générale.*

Les participes paſſifs précédés des temps du verbe *être*, ſont toujours déclinables, quand le verbe *être* eſt employé comme verbe ſubſtantif; & il eſt employé comme tel dans *les verbes neutres*, dans *les verbes paſſifs*, & dans *les verbes réfléchis paſſifs.*

Ainſi il faut dire, *Les Juifs ſont* TOMBE'S

plusieurs fois dans le péché d'idolâtrie. Les lettres & l'écriture ont été INVENTE'ES *pour peindre la parole & pour parler aux yeux. Les mauvaises nouvelles se sont toujours* RE'PANDUES *plus promptement que les bonnes.*

S'il y a un pronom conjonctif avant les participes *allé* & *venu*, suivis d'un autre verbe, ces participes sont indéclinables. Ainsi on dit, *elle nous est* VENU *voir*, *elle lui est* ALLE' *porter de l'argent*; parce qu'alors le participe & le verbe suivant sont censés ne faire re qu'un même mot, & que le pronom conjonctif n'est régi que par le second verbe: au lieu qu'en transposant le pronom conjonctif, il faudroit dire, *elle est* VENUE *nous voir*, *elle est* ALLE'E *lui porter de l'argent.*

IV. *Regle générale.*

Quand les temps du verbe *être* qui précedent les participes passifs, sont mis simplement pour les temps de l'auxiliaire *avoir*, alors ces participes sont déclinables ou indéclinables, dans les mêmes cas où le sont les participes précédés des temps du verbe *avoir*.

Les temps du verbe *être* sont mis simplement pour ceux de l'auxiliaire *avoir*, dans *les verbes réfléchis directs & indirects.* Ainsi quand je dis, *Caton s'est* TUE' *pour ne pas tomber entre les mains de César*; c'est comme si je disois, *Caton a tué soi*: & quand je

dis, *Lucrece s'est* DONNE' *la mort, ne pouvant survivre à l'affront qu'elle avoit reçu de Tarquin;* c'est comme si je disois, *Lucrece à donné la mort à soi*, *&c.*

On doit aussi regarder les temps du verbe *être*, comme étant mis pour ceux de l'auxiliaire *avoir*, dans *les verbes réflechis par l'expression*, parce qu'il est certain que le verbe *être* n'y est pas employé comme verbe substantif.

D. *Appliquez les regles & exceptions qui regardent les participes précédés de l'auxiliaire* avoir, *à quelques exemples pour les verbes réfléchis.*

R. Il faut pour cela se rappeller que dans les verbes réfléchis directs, les pronoms conjonctifs *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *se*, sont toujours régimes absolus à l'accusatif, & qu'ils ne sont jamais que régimes relatifs au datif, dans lés verbes réfléchis indirects.

La premiere regle générale ne convient qu'aux verbes réfléchis directs. Ainsi dans cette phrase, *les hommes se sont* BATI *des villes pour leur sûreté; bâti* est indéclinable, parce que *se* qui le précede n'est qu'un régime rélatif, & que le régime absolu qui est *des villes*, est après le verbe.

La seconde regle générale convient aux verbes réflechis directs & indirects, comme on le voit dans ces exemples; *Les Romains se sont* AGRANDIS *par la défaite de leurs voisins: Les sujets des républiques suivent ordi-*

nairement les loix qu'ils se sont PRESCRITES; où *agrandis* s'accorde en genre & en nombre avec *se* qui se rapporte aux *Romains*; & *prescrites* avec *que* qui se rapporte à *loix*; parce que ces pronoms *se* & *que* sont régimes absolus des participes *agrandis* & *prescrites*, & les précedent. Le pronom *se* de la seconde phrase n'est qu'un régime relatif.

On peut ranger sous cette seconde regle les verbes réfléchis par l'expression, dans lesquels le pronom conjonctif ne peut être regardé que comme régime à l'accusatif, quoiqu'on n'apperçoive pas ce qui le régit.

La premiere exception convient aux verbes réfléchis directs & indirects. Ainsi on dit, *Les troupes de Charles VII n'auroient pas empêché la prise d'Orléans, si elles ne se fussent* LAISSE' *conduire par une jeune fille. Nous ne devons point passer de jour, sans donner quelque temps à la science que nous nous sommes* PROPOSE' *d'étudier*: où *laissé* & *proposé* sont indéclinables, quoique précédés des régimes absolus *se* & *nous*, parce qu'ils font un sens indivisible avec les verbes suivants, *conduire* & *étudier*.

La seconde exception ne convient pas aux verbes réfléchis, parce qu'ils ne peuvent jamais s'employer imperſonellement, comme les verbes qui prennent l'auxiliaire *avoir*.

La troisieme exception convient aux verbes réfléchis directs & indirects dans quelques occasions. Ainsi on peut dire, *A quelles extré-*

mités ne se sont point PORTE' *les Calvinistes pour établir leur nouvelle religion, & quelle réputation ne s'est pas* FAIT *le prince qui les a dissipés!* où *porté* & *fait* sont indéclinables, quoique précédés de leurs régimes absolus *se* & *réputation*, parce qu'ils sont suivis de leurs nominatifs, avec lesquels ils se lient dans la prononciation.

Il est pourtant mieux en général de mettre le nominatif avant ces sortes de verbes.

La quatrieme exception convient aux verbes réfléchis directs & indirects, comme dans ces exemples; *Les Amazones se sont* RENDU *célébres par leur courage dans la guerre. Les premiers croisés n'ont tenté la conquête de la terre sainte, que parce qu'ils se la sont* FIGURE' *plus aisée qu'elle n'étoit;* où *rendu* & *figuré* sont indéclinables, quoique précédés de leurs régimes absolus *se* & *la*, parce que les noms *célébres* & *aisée* dont ils sont suivis, font partie & sont inséparables de ces régimes.

Les mêmes regles & exceptions doivent être également appliquées aux verbes réciproques directs & indirects.

Presque tous les Grammairiens & les bons Auteurs s'accordent sur les quatre regles générales que l'on vient d'établir, & il n'y a de partage entr'eux qu'au sujet des deux dernieres exceptions.

D. *Quand les participes passifs sont déclinables, avec quoi les fait-on accorder?*

R. On les fait accorder ou avec un nom

substantif, ou avec un nominatif du verbe, ou avec le régime absolu du verbe.

D. *En quelle occasion fait-on accorder les participes passifs avec un nom substantif.*

R. Quand ils ne forment aucun temps composé de verbe, & qu'ils sont seulement employés comme adjectifs d'un nom substantif: comme quand on dit, *un ouvrage* ACHEVE', *une maison* ACHEVE'E, *des ouvrages* ACHEVE'S, *des maisons* ACHEVE'ES.

D. *En quelle occasion les participes passifs s'accordent-ils avec le nominatif du verbe?*

R. Quand ils forment avec l'auxiliaire *être*, les temps composés d'un verbe qui n'a pas de régime absolu, comme dans ces exemples, *mon frere est* TOMBE', *ma sœur est* TOMBE'E, *mes freres sont* TOMBE'S, *mes sœurs sont* TOMBE'ES. *Mon frere a été* PUNI, *ma sœur a été* PUNIE, *mes freres ont été* PUNIS, *mes sœurs ont été* PUNIES.

D. *En quelle occasion les participes passifs s'accordent-ils avec le régime absolu du verbe?*

R. Quand ils forment avec l'auxiliaire *avoir* ou *être*, les temps composés d'un verbe précédé de son régime absolu: ce qui arrive principalement toutes les fois que ce régime est exprimé par un pronom conjonctif, relatif ou absolu: comme quand on dit, *Cette maison est à moi, je* L'*ai* ACHETE'E. *Je vous rends vos livres, je* LES *ai* LUS. *Les lettres* QUE *j'ai* E'CRITES. *Les meubles* QUE *je me*

ſuis DONNE'S. QUELS *ennemis ne me ſuis-je pas* FAITS, *&c.*

Dans les verbes réfléchis paſſifs & par l'expreſſion, comme le pronom conjonctif eſt cenſé régime abſolu, c'eſt avec ce pronom que s'accorde le participē paſſif. Ainſi dans ces phraſes : *Cette nouvelle s'eſt* TROUVE'E *fauſſe. Nos premiers parents ne s'étoient pas* APPERÇUS *de leur nudité avant leur crime*; les participes *trouvée* & *apperçus* doivent s'accorder avec le pronom conjonctif *ſe*.

CHAPITRE VIII.

DE LA PRE'POSITION.

D. QU'EST-CE *que les Prépoſitions?*

R. Ce ſont des mots deſtinés à marquer les différents rapports que les choſes ont les unes aux autres, & qui ne peuvent pas s'employer ſans régime.

D. *Qu'entendez-vous par un rapport?*

R. J'entends une maniere de conſidérer une choſe à l'égard d'une ou de pluſieurs autres.

D. *Expliquez cette réponſe par un exemple.*

R. Quand je dis ſimplement *Pierre*, je conſidere *Pierre* ſans aucun rapport; mais ſi je dis, *Pierre eſt dans la maiſon: Pierre eſt avec ſon maître*; j'exprime par les mots *dans* & *avec*, les rapports de *Pierre* à l'é-

gard de la *maifon* & du *maître*. Par conféquent *dans* & *avec* font des prépofitions.

D. *Pourquoi ces mots font-ils appellés* prépofitions?

R. Parce qu'ils fe mettent ordinairement avant les mots qu'ils régiffent.

D. *Pourquoi les prépofitions ne peuvent-elles s'employer qu'avec leur régime?*

R. Parce que les prépofitions ne marquant feules & d'elles-mêmes qu'un rapport vague & indeterminé, & n'ayant par cette raifon qu'un fens incomplet, on ne peut les employer que fuivies de quelques mots qui en forment le fens entier & complet, en fixant & déterminant le rapport par une application particuliere, c'eft-à-dire, en énonçant ce à quoi une chofe eft rapportée. Et ces mots qui font le complément des prépofitions, en font appellès le régime.

D. *Les prépofitions font-elles fufceptibles de quelques changements, comme les autres parties du difcours?*

R. Non: elles font invariables & n'ont aucune des propriétés qui conviennent au nom & au verbe. Ainfi elles n'ont ni *genres*, ni *nombres*, ni *cas*, ni *perfonnes*, ni *temps*, ni *modes*: & c'eft ce qu'on appelle être indéclinable.

D. *Quelle eft la divifion générale que l'on peut faire des prépofitions?*

R. On les divife en les confidérant par l'expreffion ou par la fignification.

D. *Combien y en a-t-il de ſortes, à les conſidérer par l'expreſſion?*

R. Il y en a de deux ſortes; les propoſitions ſimples, qui s'expriment en un ſeul mot, comme *dans*, *avec*, *pour*, *après*, &c. & les prépoſitions compoſées, qui s'expriment en pluſieurs mots, comme *vis-à-vis de*, *à l'égard de*, *à la réſerve de*, &c.

D. *Quels ſont les mots dont on forme les prépoſitions?*

R. Ce ſont ordinairement des noms ſubſtantifs précédés d'un article ou de quelque autre prépoſition, & que l'on met au nombre des prépoſitions, parce qu'ils ſont employés pour exprimer quelque rapport, comme *à côté de*, *à cauſe de*, *en préſence de*, &c.

D. *Comment peut-on diviſer les prépoſitions conſidérées par la ſignification?*

R. On peut en admettre autant de ſortes, qu'il y a de ſortes de rapports. Mais comme il y a une infinité de manieres de conſidérer les choſes les unes à l'égard des autres; que d'ailleurs un même rapport eſt ſouvent ſignifié par pluſieurs prépoſitions, & qu'une même prépoſition marque divers rapports; il feroit trop long d'en faire une diviſion exacte & détaillée. Nous nous contenterons de diviſer les prépoſitions par les principaux rapports qu'elles peuvent exprimer, qui ſont,

Rapports, De lieu, de fituation, d'ordre.

- dans, *Il eft dans Paris.*
- en, *Il eft en Italie.*
- a, *Il eft à Rome.*
- hors, *Cette maifon eft hors de la ville.*
- fur, *Il eft fur la mer.*
- fous, *Tout ce qui eft fous le Ciel.*
- devant, *Il marchoit devant le Roi.*
- après, *Il marchoit après le Roi.*
- chez, *Il eft chez le Roi.*

Du temps.

- avant, *Avant la guerre.*
- pendant, *Pendant la guerre.*
- depuis, *Depuis la guerre.*

De terme.

- où l'on tend.
  - en, *Il va en Italie.*
  - à, *A Rome.*
  - vers, *L'aimant fe tourne vers le Nord.*
  - envers, *Son amour envers Dieu.*
- que l'on quitte.
  - de, *Il part de Paris.*

De la caufe

- efficiente : par, *Maifon bâtie par un Architecte.*
- matérielle : de, *de pierre & de brique.*
- finale : pour, *pour un Prince.*

Autres rapports de,

- union : avec, *Les foldats avec leurs Officiers.*
- féparation : fans, *Les foldats fans leurs Officiers.*
- exception : outre, *Compagnie de cent foldats, outre les Officiers.*
- oppofition : contre, *Soldats révoltés contre leurs Officiers.*
- retranchement : de, *Soldats retranchés du régiment.*
- permutation : pour, *Rendre un prifonnier pour un autre.*
- conformité : felon, *Selon la raifon.*

D.

D. *N'y a-t-il pas une autre maniere de diviſer les prépoſitions?*

R. On peut encore les diviſer par les cas qu'elles régiſſent. Ainſi il y en a qui régiſſent le génitif ou l'ablatif, d'autres qui régiſſent le datif, & d'autres qui régiſſent l'accuſatif.

1. Celles qui régiſſent le génitif ou l'ablatif, ſont, *loin de*, *près de*, *auprès de*, *proche de*, *hors de*, *autour de*, *à côté de*, *à l'égard de*, *à couvert de*, *à l'abri de*, *à raiſon de*, *à la réſerve de*, *à l'inſu de*, *au deçà de*, *au delà de*, *au-deſſus de*, *au-deſſous de*, *au devant de*, *au dehors de*, *au dedans de*, *au travers de*, *au milieu de*, *à cauſe de*, *en préſence de*, *le long de*, *vis-à-vis de*, &c.

Comme le génitif n'eſt pas diſtingué en françois de l'ablatif par l'expreſſion, on peut donner pour regle générale, que les prépoſitions qui régiſſent le génitif, ſont les prépoſitions compoſées, parce que ce génitif eſt proprement le régime du nom dont elles ſont formées; & que les prépoſitions qui régiſſent l'ablatif ſont celles qui s'expriment en un ſeul mot, & qui marquent extraction ou ſéparation.

Celles qui régiſſent le datif, ſont, *juſqu'à*, ou *juſques à*, *quant à*, *par rapport à*, &c.

3. Celles qui régiſſent l'accuſatif, dont le nombre eſt très-grand, ſont, *après*, *d'après*, *attendu*; *avant*, *avec*, *chez*, *contre*, *dans*, *depuis*, *derriere*, *dès*, *devant*, *durant*, *en*,

entre, *envers*, *environ*, *excepté*, *hors* où *hormis*, *malgré*, *moyennant*, *nonobſtant*, *outre*, *par*, *parmi*, *pendant*, *pour*, *proche*, *ſans*, *ſelon*, *ſous*, *ſuivant*, *ſur*, *touchant*, *à travers*, *vers*, *voici*, *voilà*, *vu*, *&c.*

Il arrive ſouvent que l'on emploie abuſivement l'adjectif *prêt* au lieu de la prépoſition *près*: quoiqu'il y ait entre ces deux mots une différence de ſignification & de régime.

L'adjectif *prêt* ſignifie diſpoſé à quelque choſe, qui eſt en état de faire ou de ſouffrir quelque choſe, & il régit toujours le datif ou la prépoſition *à*, comme quand on dit, *je ſuis prêt à faire tout ce qu'il vous plaira. La canon eſt prêt à tirer. Les armées étoient prêtes à en venir aux mains. Cette maiſon eſt prête à tomber.*

La prépoſition *près* au contraire eſt une prépoſition de temps qui marque un temps proche, & ne doit jamais s'employer que dans le ſens de *ſur le point de*, & qui régit toujours le génitif ou la prépoſition *de*, comme quand on dit: *Il eſt près de midi. Cet homme eſt près de ſa derniere heure, il eſt près de mourir, il eſt près d'être condamné.*

Ainſi c'eſt une faute de dire & d'écrire, *Mon ouvrage eſt prêt à être fini*, ou *prêt d'être fini: Mon procès eſt prêt à être jugé*, ou *prêt d'être jugé*, quand on veut dire que *l'ouvrage eſt ſur le point d'être fini*, & que *le procès eſt ſur le point d'être jugé.* Il faut néceſſairement

écrire dans ce ſens, *mon ouvrage eſt près d'être fini: mon procès eſt près d'etre jugé.*

On fait quelquefois régir l'accuſatif à *vis-à-vis*, en diſant, *vis-à-vis l'Egliſe*, *vis-à-vis l'hôtel de*, *&c.* Mais l'Académie n'admet cette façon de parler que dans le ſtyle familier.

La prépoſition *proche* régit l'accuſatif auſſi bien que le génitif, & on dit également, *proche le palais*, & *proche du palais.*

On confond ſouvent *au travers* avec *à travers*, & on leür donne indiſtinctement pour régime le génitif ou l'accuſatif. Cependant *au travers* ne doit régir que le génitif, & *à travers* ne régit jamais que l'accuſatif. Ainſi il faut néceſſairement dire, *regarder au travers des vitres*, *au travers d'une lunètte*, ou *à travers les vivres*, *à travers une lunette*; & non *au travers les vitres*, ni *à travers d'une lunette*, *courir à travers les champs* & non *à travers des champs.*

Hors régit l'ablatif, quand il eſt prépoſition de lieu, & qu'il marque excluſion ou ſéparation. *Il eſt hors du Royaume. Une épée hors de ſon foureau.* Il régit l'accuſatif, quand il eſt prépoſition d'exception, & qu'il ſignifie la même choſe qu'*excepté*. *Tous les Juges furent de même avis*, *hors le Préſident.*

Il en eſt des régimes des prépoſitions comme de ceux des verbes. Lorſque le régime de deux prépoſitions miſes de ſuite, tombe ſur un même nom, il faut que ces deux pré-

pofitions régiffent le même cas : finon, le nom fur lequel tombent les différents régimes, doit être répété ou par lui-même ou par un pronom, & mis aux cas qui conviennent à chacune des prépofitions qui le régiffent.

Ainfi on peut bien dire, *un Procureur qui travaille pour & contre fa partie, eft un prévaricateur;* parce que les deux prépofitions *pour* & *contre* régiffent l'accufatif, & que *fa partie* peut être le régime de l'une & de l'autre. Mais on ne pourroit pas dire, fans bleffer cette regle, *je me fuis conduit fuivant & conformément à vos avis*, parce que *fuivant* régit un accufatif, & *conformément* un datif. Il faudroit dire, fi l'on vouloit abfolument fe fervir des deux prépofitions, *je me fuis conduit fuivant vos avis, & conformément à vos avis*; ou par un autre tour de phrafe, où il n'y auroit plus qu'une prépofition, *je me fuis conduit fuivant vos avis, & je m'y fuis conformé.*

La même faute fe trouve dans cette phrafe d'un auteur célebre ; *l'Eglife feule fondée fur la pierre, fe conferve au milieu & contre tous les affauts des Eglifes fchifmatiques, ou des fauffes religions qui confpirent toutes à fa ruine.* Le régime d'*au milieu* doit être un génitif, & celui de *contre* un accufatif. Il faudroit donc dire, *au milieu de tous les affauts, & contre tous les affauts.* Cependant *tous les affauts* qui n'eft qu'à l'accufatif, eft le régime de l'un &

de l'autre: & c'eſt ce qu'il falloit éviter pour parler correctement.

D. *Le mot* en *étant auſſi ſouvent pronom conjonctif que prépoſition, comment en diſtingue-t-on la ſignification?*

R. En eſt prépoſition, quand il marque quelqûe rapport, & qu'il eſt ſuivi d'un nom qui en eſt le régime: comme quand je dis, *j'ai fait un voyage en Italie:* au lieu qu'il eſt pronom conjonctif, quand il eſt avec un verbe, & qn'il eſt mis à la place d'un pronom perſonnel, ou d'un nom ſubſtantif au génitif ou à l'ablatif, ou de quelque choſe qui le précede: comme quand je dis, *je vous en ai parlé*, c'eſt-à-dire, *je vous ai parlé de lui* ou *d'elle, &c. de cette perſonne* ou *de cette choſe.*

D. *Peut-on indifféremment employer les prépoſitions* dans *&* en *l'une pour l'autre?*

R. Non: il y a entre ces deux prépoſitions à-peu-près la même différence qu'il y a entre l'article défini & l'article indéfini, c'eſt-à-dire, que *dans* s'emploie ordinairement pour exprimer un ſens précis & déterminé, & *en*, pour marquer un ſens vague & indéterminé. Le premier ſignifie que l'on eſt dans un lieu à l'excluſion de tout autre, & le ſecond ne préſente pas néceſſairement cette excluſion. Voilà pourquoi les noms communs qui ſont régis par *dans*, prennent toujours l'article défini ou l'article *un*, *une*, quand le nom commun eſt déterminé par un adjectif ou par un

pronom, & que ceux qui ſont régis par *en* n'ont pas d'article.

On ſentira ces différences de ſignifications, ſans qu'il ſoit néceſſaire de les expliquer, dans les exemples ſuivants, *Il travaille dans la chambre*, ou *il travaille en chambre. Il vit dans une douce liberté*, ou *il vit en liberté. Il eſt dans une grande colere*, ou *il eſt en colere. Il eſt dans une penſion qui lui coûte cher*, ou *il eſt en penſion. Il eſt en Province*, ou *il eſt dans la Province de Normandie. Il eſt dans la maiſon, il eſt dans la Ville*, c'eſt-à-dire, qu'il n'en eſt pas ſorti, & qu'il n'eſt pas ailleurs. *Il eſt en Ville*, c'eſt-à-dire ſimplement qu'il eſt ſorti de ſa maiſon. *Il eſt en pays étranger*, c'eſt-à-dire, qu'il eſt hors de la France.

Dans, marque encore le temps auquel on aura fait quelque choſe. *Je vous irai dans trois jours. J'aurai lu ce livre dans huit jours. En*, marque le temps que l'on emploie à faire quelque choſe. *Ce château a été bâti en moins de ſix mois.*

Bien des perſonnes diſent, *j'irai en campagne, il eſt allé en campagne, il eſt en campagne, &c.* Cette façon de parler ne vaut rien, lorſqu'on s'en ſert pour dire que l'on n'eſt pas à la ville, & que l'on eſt aux champs. Il faut néceſſairement dire dans ce ſens, *j'irai à la campagne, il eſt allé à la campagne, il eſt à la campagne.*

On ne doit dire, *en campagne*, qu'en parlant du mouvement, du campement, & de

l'action des troupes, comme dans ces phrases, *Les armées sont en campagne. Les troupes se mettront* ou *entreront bientôt en campagne.*

Voici & *voilà*, qui ont été mis au rang des prépositions régissant l'accusatif, sont des mots formés de l'impératif du verbe *voir*, & des adverbes *ci* & *là*. C'est par cette raison qu'ils peuvent avoir, comme les verbes, les pronoms conjonctifs pour régime, & que l'on dit, *me voici, te voilà; le voici, la voilà; nous voici, nous voilà; les voici, en voilà*: ce qui ne peut pas convenir aux autres prépositions.

D. *N'y a-t-il pas une autre espece de prépositions?*

R. Oui: on appelle encore *prépositions* les syllabes qui s'ajoutent aux verbes simples pour en former des verbes composés, & par le moyen desquelles ces verbes ont différentes significations.

Il y en a quelques-unes qui se mettent aussi avant des noms & des adverbes.

Ces prépositions ne font qu'un même mot avec le verbe simple, le nom ou l'adverbe auxquels elles sont jointes, & c'est pour cela que quelques Grammairiens les appellent *prépositions inséparables*. Mais nous ne les avons pas comprises dans la division des prépositions, parce qu'elles n'expriment pas le rapport des choses, & qu'elles ne sont presque toutes d'aucun usage dans le discours, detachées des mots auxquels on les ajoute.

Les plus ordinaires ſont,

AD ou A, qui fait ſouvent doubler la premiere conſonne du mot. *Mettre, admettre: prendre, apprendre.*

CO, ou ſeul, ou ſuivi d'une *n* ou d'une *m*, CONTRE. *Seigneur, coſeigneur: courir, concourir: battre, combattre: venir, contrevenir.*

DE', DIS. *Faire, défaire: paroître, diſparoître.*

E, EN OU EM, ENTRE, EX. *Puiſer, épuiſer: traîner, entraîner: porter, emporter: prendre, entreprendre: traire, extraire.*

IN OU IM, INTER. *Diſpoſer, indiſpoſer: faillible, infaillible: poſer, impoſer: poli, impoli: rompre, interrompre.*

ME', MAU. *Connoître, méconnoître: dire, maudire.*

OB ou O. *Tenir, obtenir: poſer, oppoſer: mettre, omettre*

PAR, PER, PRE', PRO, POUR. *Venir, parvenir: mettre, permettre: murir, prémunir: poſer, propoſer: ſuivre, pourſuivre.*

RE, OU RE'. *Commencer, recommencer: former, réformer.*

SE, SOU, SUR, SUS. *Courir, ſecourir: tenir, ſoutenir: prendre, ſurprendre: pendre, ſuſpendre.*

TRANS. *Porter, tranſporter.*

CHA-



CHAPITRE IX.

DE L'ADVERBE.

D. QU'EST-CE *qu'un Adverbe?*

R. C'eſt un mot qui ſert à modifier ou déterminer la ſignification d'un autre, ou qui en exprime quelque circonſtance, & qui a de lui-même un ſens complet ſans être ſuſceptible de régime.

D. *Appliquez cette définition à un exemple.*

R. Quand je dis, *Dieu agit*, la ſignification du verbe *agit*, eſt ſimple & ſans aucune circonſtance: mais ſi je dis, *Dieu agit juſtement*, je modifie cette ſignification par une circonſtance exprimée dans le mot *juſtement*, par le moyen duquel je fais entendre que Dieu agit d'une maniere plutôt que d'une autre, c'eſt-à-dire, *avec juſtice.*

D. *Quels ſont les mots qui ſont modifiés, ou dont la ſignification eſt déterminée par l'adverbe?*

R. Ce ſont les verbes, comme dans l'exemple précédent; les participes, comme dans, *une ruſe groſſiérement imaginée;* les noms adjectifs, comme dans, *un enfant parfaitement docile;* & quelquefois d'autres adverbes, comme dans, *il eſt parti bien promptement.*

D. *Pourquoi cette partie du diſcours eſt-elle appellée adverbe?*

R. Parce qu'elle ſignifie plus ſouvent les circonſtances ou modifications du verbe que des autres mots, & que dans le diſcours elle eſt preſque toujours jointe au verbe, comme dans ces phraſes, *Je vous aime tendrement. Vous m'avez ſervi fidellement.*

D. *Qu'entendez-vous quand vous dites que l'adverbe a de lui-même un ſens complet ſans régime?*

R. J'entends que ſa ſignification eſt indépendante de ce qui peut le précéder ou le ſuivre. Ainſi *juſtement* ſignifie toujours par lui-même *avec juſtice*, de quelque mot qu'il puiſſe être ſuivi ou précédé: en quoi l'adverbe eſt différent de la prépoſition qui n'a par elle-même qu'un ſens incomplet.

D'où il s'enſuit que la plupart des adverbes ne ſont que des expreſſions abrégées, qui ſignifient en un ſeûl mot ce qu'on ne pourroit faire entendre que par une prépoſition & un nom: enſorte que leur véritable uſage dans le diſcours eſt d'exprimer un rapport fixé & déterminé, c'eſt-à-dire, de tenir lieu de la prépoſition avec ſon complément, parce qu'il n'y a preſque pas d'adverbe qu'on ne puiſſe rendre par une prépoſition & le nom qu'elle régit. Ainſi *prudemment*, *aujourd'hui*, *où?* *ici*, ſe rendent par, *avec prudence*, *en ce jour*, *en quel lieu?* *en ce lieu*.

On voit par là que la prépoſition avec ſon

régime peut être regardée comme un véritable adverbe qui exprime quelque circonstance ou modification particuliere de la signification d'un autre mot, puisque *avec sagesse* veut dire la même chose que *sagement*; *en plusieurs occasions*, la même chose que *souvent*, &c.

D. *Les adverbes reçoivent-ils quelque changement?*

R. Non: ils sont indéclinables comme les prépositions, c'est-à-dire, qu'ils n'ont ni genres, ni nombres, ni cas.

D. *Comment peut-on considérer les adverbes?*

R. De deux manieres; ou par l'expression, ou par la signification.

D. *Combien y a-t-il de sortes d'adverbes, à ne les considérer que par l'expression?*

R. Il y en a de deux sortes; les adverbes simples, & les adverbes composés.

D. *Qu'est-ce que les adverbes simples?*

R. Ce sont ceux qui s'expriment en un seul mot, comme, *justement*, *hier*, *beaucoup*, *presque*, &c.

D. *Qu'est-ce que les adverbes composés?*

R. Ce sont ceux qui s'expriment en plusieurs mots, tels que, *pour le présent*, *à l'avenir*, *tour à tour*, *sans faute*, &c.

D. *Quels sont les mots qui forment les adverbes composés?*

R. Ce sont le plus souvent des noms substantifs & adjectifs accompagnés d'articles ou de prépositions.

D. *Pourquoi met-on ces mots réunis au nombres des adverbes?*

R. Parce qu'ils expriment, comme les adverbes ſimples, quelques circonſtances ou modifications: mais ce ne ſont proprement que des façons de parler adverbiales.

D. *Comment diviſe-t-on les adverbes conſidérés par la ſignification?*

R. On peut les réduire à ſix eſpeces principales, qui ſont,

Les adverbes de temps.
Les adverbes de lieu ou de ſituation.
Les adverbes d'ordre ou de rang.
Les adverbes de quantité ou de nombre.
Les adverbes de comparaiſon.
Les adverbes de qualité ou de maniere.

D. *Qu'eſt-ce que les adverbes de temps?*

R. Ce ſont ceux qui expriment quelques circonſtances ou rapports de temps, & par leſquels on peut répondre à la queſtion *quand?* tels que,

Pour le temps paſſé, *hier*, *avant-hier*, *autrefois*, *anciennement*, *derniérement*, *auparavant*, *depuis peu*, &c.

Pour le temps à venir, *demain*, *bientôt*, *tantôt*, *dans peu*, *déſormais*, *dorénavant*, *à l'avenir*, &c.

Pour un temps indéterminé, *ſouvent*, *d'abord*, *quelquefois*, *rarement*, *ſoudain*, *jamais*, *toujours*, *inceſſamment*, *pour l'ordinaire*, *tard*, *alors*, *depuis*, &c.

D. *Qu'eſt-ce que les adverbes de lieu ou de ſituation?*

R. Ce ſont ceux qui ſervent à marquer la différence des diſtances & des ſituations, par rapport ou à la perſonne qui parle, ou aux choſes dont on parle, & par leſquels on peut répondre aux queſtions, *où*, *d'où*, & *par où?* tels que ſont, *ici*, *là*, *d'ici*, *de là*, *par ici*, *par là*, *y*, *près*, *loin*, *devant*, *derriere*, *dedans*, *dehors*, *deſſus*, *deſſous*, *en haut*, *en bas*, *auprès*, *ailleurs*, *par-tout*, *&c.*

Les mots, *où*, *d'où*, & *par où*, employés avec interrogation ou ſans interrogation, ſont auſſi adverbes de lieu.

D. *Qu'eſt-ce que les adverbes d'ordre ou de rang?*

R. Ce ſont ceux qui expriment comment les choſes ſont ordonnées ou arrangées les unes à l'égard des autres, ſans attention au lieu: tels que ſont,

Premiérement, *ſecondement*, *&c. en premier lieu*, *en ſecond lieu*, *à la file*, *enfin*, *à la fin*, *alternativement*, *tour à tour*, *pêle-mêle*, *devant*, *après*, *enſemble*, *&c.*

D. *Qu'eſt-ce que les adverbes de quantité ou de nombre?*

R. Ce ſont ceux qui ſervent à marquer quelque quantité ou nombre que ce ſoit, ou le prix & la valeur des choſes, & par leſquels on peut répondre à la queſtion *combien?* tels que ſont

déméſurément, déſeſpérément, déſordonnément, déterminément, effrontément, énormément, expreſſément, figurément, importunément, impunément, incommodément, inconſidérément, indéterminément, ineſpérément, inopinément, malaiſément, modérément, nommément, obſcurément, obſtinément, opiniâtrément, paſſionnément, poſément, préciſément, prématurément, privément, profondément, profuſément, proportionnément, ſenſément, ſéparément, ſerrément, ſubordinément.

D. *Cette regle générale, pour la formation des adverbes, a-t-elle quelques exceptions?*

R. Oui: elle en a quatre principales.

1. Les noms adjectifs terminés en *ant* & en *ent*, forment leurs adverbes par le changement des deux dernieres lettres *nt* en *mment* avec deux *mm*. Ainſi de *vaillant*, on fait *vaillamment*; de *diligent*, *diligemment*, &c. excepté, *lent* & *préſent*, qui, ſuivent la regle générale, & font, *lentement*, *préſentement*.

2. Quand les noms adjectifs finiſſent au maſculin par un *é* fermé, il ne faut qu'y ajouter *ment*; pour avoir les adverbes qui s'en forment. Ainſi, d'*aiſé*, on fait *aiſément*: de *modéré*, on fait *modérément*: de *ſenſé*, *ſenſément*, &c. & dans tous ces adverbes, l'*e* qui précede *ment*, reſte fermé avec l'accent aigu (´), comme dans les adjectifs.

3. Il en eſt de même des noms adjectifs dont les maſculins ſont terminés en *i* & en *u*,

comme *infini*, *infiniment*: *poli*, *poliment*: *absolu*, *absolument*: *ingénu*, *ingénument*, *&c.*

4. Quoique l'adjectif *gentil*, fasse au féminin *gentille*, cependant son adverbe est *gentiment*.

D. *Les adverbes de qualité & de maniere ne sont-ils pas, comme les adjectifs, susceptibles de degrés de comparaison?*

R. Oui: & on en forme les comparatifs & les superlatifs, en y joignant les mêmes mots que nous avons dit pages 60 & suivantes, qu'il falloit joindre aux noms adjectifs. Ainsi,

Le comparatif d'égalité des adverbes *généreusement*, *fidellement*, sera *aussi* ou *si généreusement*, *aussi* ou *si fidellement*.

Le comparatif d'excès sera *plus généreusement*, *plus fidellement*.

Le comparatif de défaut sera *moins généreusement*, *moins fidellement*.

Le superlatif-absolu sera *très* ou *fort généreusement*, *très* ou *fort fidellement*.

Le superlatif relatif sera *le plus généreusement*, *le plus fidellement*.

L'adverbe *mieux* exprime par lui-même le comparatif d'excès de l'adverbe *bien*; & *pis*, celui de l'adverbe *mal*.

D. *Les adverbes étant indéclinables aussi bien que les prépositions, comment peut-on connoître quand un mot est préposition ou adverbe?*

R. Il est préposition, quand il a ou peut avoir un régime; & adverbe, quand il n'en

est pas susceptible. Et un mot indéclinable peut avoir un régime, si l'on peut y ajouter quelqu'un des cas de *qui* ou de *quoi* interrogatif. Ainsi *auprès*, *le long*, *jusques*, *avec*, *chez*, *sur*, sont prépositions, parce qu'on peut dire, *auprès de quoi? le long de quoi? jusqu'à quoi? avec quoi? chez qui? sur quoi?* ce qu'on ne peut pas faire à l'égard des adverbes.

Suivant cette regle, on peut absolument mettre au nombre des prépositions, les adverbes formés des adjectifs qui ont un régime: tels que, *dépendamment*, *préférablement*, *conformément*, &c.

D. *N'y a-t-il pas des mots qui sont quelquefois regardés comme adverbes, & quelquefois comme prépositions?*

R. Oui: il y en a quelques-uns, tels que sont, *après*, *loin*, & *depuis*, qui sont employés comme adverbes, parce qu'ils sont sans régime, dans ces phrases, *que fit-on après? Il demeure loin. Il ne s'est rien fait depuis;* & comme prépositions, parce qu'ils ont un régime, dans ces autres phrases, *le jeu est permis après l'étude. Votre maison est loin de la mienne. J'ai toujours été malade depuis un mois.*

Mais au fond, ce sont plutôt dans les premieres phrases des prépositions employées adverbialement, que de véritables adverbes, & quoiqu'il ne paroisse pas de régime exprimé, il y en a cependant un sous-entendu: car

quand on dit, *que fit-on après? Il demeure loin. Il ne s'est rien fait depuis;* c'est comme qui diroit, *que fit-on après cela? Il demeure loin d'ici*, ou *de quelqu'autre endroit. Il ne s'est rien fait depuis une certaine affaire*, ou *depuis une certaine chose.*

Il en est de même des mots *dedans*, *dehors*, *dessus*, *dessous*, & quelques autres, qui ne sont adverbes que par l'expression, & parce qu'employés séparément, ils ne peuvent être suivis d'aucun régime exprimé; mais ils en supposent toujours un sous-entendu: car quand on dit, *il est dedans*, *ils est dehors*, *ils est dessus*, *il est dessous*, on veut faire entendre qu'*il est dans quelqu'endroit*, qu'*il est hors de quelqu'endroit*, *qu'il est sur quelque chose*, qu'*il est sous quelque chose.*

Il y a quelques occasions où ces mots ont un régime exprimé; c'est quand on met ensemble les deux opposés, & qu'on ne joint le nom qu'au dernier, comme, *la peste est dedans & dehors la-ville. Il y a des animaux dessus & dessous la terre;* ou quand *dessus*, *dessous* sont précédés des prépositions *de* & *par*: comme quand on dit, *de dessus la maison*, *de dessous le théatre*, *par dessus la tête*, *par dessous le bras*. *&c.*

Il est à propos de donner ici quelques regles pour fixer l'usage propre des mots *auparavant*, *avant*, & *devant.*

Auparavant, ne doit jamais être employé que comme adverbe marquant priorité de

temps, & ſans régime, comme dans cette phraſe, *Alexandre donna à Porus un royaume plus grand que celui qu'il avoit* AUPARAVANT. Ainſi c'eſt bleſſer la pureté du langage, que d'en faire une prépoſition ſuivie d'un régime, & de dire, par exemple, *il eſt arrivé auparavant moi*, &c.

Avant, eſt prépoſition & quelquefois adverbe.

Quand il eſt prépoſition, il marque toujours un rapport de priorité de temps ou d'ordre: comme quand on dit, *il eſt arrivé avant moi*: *l'article ſe met avant le nom*: & dans ce ſens on ne doit jamais l'employer ſans régime.

Quand *avant* eſt adverbe, c'eſt un adverbe de lieu ou de temps qui marque mouvement & progrès, & qui ſignifie à-peu-près la même choſe que *profondément*. Il s'emploie ordinairement avec les adverbes, *ſi*, *bien*, *trop*, *plus*, *aſſez*, *fort*, comme dans ces exemples: *N'allez pas ſi* AVANT. *Il ne faut pas étudier trop* AVANT *dans la nuit*. *Fouiller bien* AVANT *dans la terre*.

Vos bontés, Madame,
Ont gravé trop AVANT ſes crimes dans mon ame.

Devant, eſt tantôt adverbe, & tantôt prépoſition.

Quand il eſt adverbe, il marque une circonſtance d'ordre ou de ſituation, & eſt op-

posé à *derriere:* comme quand on dit, *marchez devant*.

On ne doit l'employer comme prépoſition & avec un régime, que dans le ſens de la prépoſition *en préſence: devant Dieu*, c'eſt-à-dire, *en préſence de Dieu:* ou dans le ſens de *vis-à-vis: devant le temple*, c'eſt-à-dire, *vis-à-vis du temple:* ou encore quelquefois pour marquer priorité d'ordre: comme quand on dit, *c'eſt mon ancien, il marche devant moi, il a le pas devant moi.* Mais on ne doit jamais s'en ſervir pour marquer priorité de temps. Ainſi il faut prendre garde de confondre la ſignification de *devant* avec celle d'*avant.* Ce ne ſeroit pas parler correctement, que de dire, *il eſt arrivé devant moi;* & l'uſage ſemble ne plus permettre que l'on diſe, *l'article ſe met devant le nom, &c.*

D. *Quelles autres obſervations peut-on encore faire ſur les adverbes?*

R. 1. Il y a des noms adjectifs qui ſont quelquefois employés comme adverbes, & qui en ont la ſignification, parce qu'on ne peut les rapporter à aucun ſubſtantif exprimé on ſous-entendu, & qu'ils expriment plutôt quelque circonſtance d'une action, que la qualité d'une choſe: comme quand on dit, *chanter juſte, voir clair, parler bas, ſentir bon, frapper fort; juſte, clair, bas, bon, fort*, qui de leur nature ſont adjectifs, n'exprimant alors que des circonſtances des ver-

bes auxquels ils ſont joints, doivent être regardés comme des adverbes.

2. Il y a des adverbes qui en certaines occaſions deviennent de vrais noms ſubſtantifs, ſuſceptibles d'articles & de nombres : ce ſont : *devant*, *derriere*, *deſſus*, *deſſous*, *dedans*, *dehors*; & on dit, *le devant de la porte*, *prendre les devants*; *être au deſſus de ſes affaires*, *avoir du deſſous*, *les dedans d'une maiſon*, *les dehors d'une ville.*

3. Quoique nous ayions dit que l'adverbe préſente de lui-même une idée diſtincte & indépendante de tout régime, il s'en trouve néanmoins quelques-uns qui ne s'emploient pas ſans un régime exprimé ou ſous-entendu : mais ce n'eſt que parce qu'ils ſont formés d'adjectifs qui demandent néceſſairement un régime. Ainſi comme on dit, *dependant du roi*, *indépendant de la cour*, *différent des autres*, *préférable aux richeſſes*, *relatif aux principes*, *conforme à l'original*, &c. il faut dire de même, *dépendamment du roi*, *indépendamment de la cour*, *différemment des autres*, *préférablement aux richeſſes*, *relativement aux principes*, *conformément à l'original.*

La plupart des adverbes de quantité ne régiſſent le génitif, que parce qu'ils tiennent lieu de quelques noms ſubſtantifs. Ainſi quand on dit, *aſſez de vin*; *beaucoup de livres*, *peu de gens*, c'eſt comme qui diroit, *une quantité ſuffiſante de vin*, *un grand nombre de livres*, *un petit nombre de gens.*

C'eſt auſſi comme ſubſtantifs qu'ils peuvent être régis pas des verbes ou des prépoſitions, comme dans, *j'ai reçu beaucoup de marchandiſes, vivre avec peu de revenu.*

4. Quoique le mot *y* ait été mis au nombre des pronoms conjonctifs, pag. 92, & les mots *où, d'où*, & *par où*, au nombre des pronoms relatifs & abſolus, pag. 140 & 155, ce ſont néanmoins de véritables adverbes, quand ils expriment quelques circonſtances de lieu, comme quand on dit, *Vous y allez. Où demeurez-vous? D'où vient-il? Par où a-t-il paſſé?*



CHAPITRE X.

DE LA CONJONCTION.

D. QU'EST-CE *que les Conjonctions?*

R. Ce ſont des mots indéclinables qui expriment diverſes opérations de notre eſprit, & qui ſervent à lier les membres ou parties du diſcours,

D. *Quelles ſont les opérations de notre eſprit exprimées par les conjonctions, & comment les expriment-elles?*

R. C'eſt ce que l'on connoîtra par la définition de chaque eſpece de conjonctions.

D. *Comment ſe diviſent les conjonctions?*

R. Elles ſe diviſent comme les prépoſitions

& les adverbes, c'est-à-dire, en les considérant par l'expression & par la signification.

D. *Combien y en a-t-il de sortes, à les considérer par l'expression?*

R. Il y en a de deux sortes; les simples exprimées en un seul mot, comme, *&*, *aussi*, *ou*, *&c.* & les composées qui se forment de plusieurs mots, comme, *afin que*, *à condition que*, *si ce n'est que*, *&c.*

D. *Quels sont les mots qui servent à former les conjonctions composées?*

R. Ce sont ordinairement des noms, des adverbes, des verbes mêmes, ou d'autres conjonctions suivies de la conjonction *que* comme, *au lieu que*, *tellement que*, *soit que*, *&c.*

D. *Comment divise-t-on les conjonctions considérées par la signification?*

R. On peut les ranger sous quinze especes principales; savoir,

1. *Les affirmatives*, *négatives*, *& dubitatives.*

2. *Les copulatives* ou *d'assemblage.*

3. *Les disjonctives* ou *de division.*

4. *Les adversatives* ou *d'opposition.*

5. *Les conjonctions d'exception* ou *de restriction.*

6. *Les conditionnelles.*

7. *Les suspensives* ou *d'incertitude.*

8. *Les concessives.*

9. *Les déclaratives.*

10. *Les comparatives* ou *d'égalité.*

11. *Les augmentatives & diminutives.*

12.

12. *Les causales* ou *causatives.*
13. *Les illatives* ou *conclusives.*
14. *Les conjonctions de temps & d'ordre.*
15. *Les conjonctions de transition.*

D. *Expliquez de suite ces diverses sortes de conjonctions.*

R. I. *Les conjonctions affirmatives, négatives, & de doute*, sont celles dont on se sert pour exprimer les opérations de l'esprit, lorsqu'il affirme, qu'il nie, ou qu'il doute.

Les affirmatives sont, *oui*, *oui-dà*, *certes*, *sans doute que*, *volontiers*, *soit*, *d'accord*, *&c.*

Les négatives sont, *non*, *ne*, *ne pas*, *ne point*, *non pas*, *ne plus*, *point*, *point du tout*, *&c.*

La dubitative est, *peut-être.* Exemples.

Qui? Ce chef d'une race abominable, impie?
OUI, lui-même.

S'il a permis d'Aman l'audace criminelle,
SANS DOUTE QU'il vouloit éprouver votre zele.

NON, NON, Dieu NE souffrira PAS
Qu'on égorge ainsi l'innocence.

Vous périrez PEUT-ESTRE, & toute votre race.

Quoique *pas* & *point* expriment également la négation, on peut dire que le dernier l'exprime avec plus de force que l'autre, & que la délicatesse du langage empêche souvent de les confondre dans l'usage que l'on en fait.

La négation est plus forte quand on dit,

j'ai bien résolu de n'y point aller, que quand on dit, *je ne crois pas que vous suiviez son exemple.*

Il ne faut se servir que de *pas*, avant les mots qui marquent quelques degrés de qualité, tels que *beaucoup*, *fort*, *plus*, *moins*, *un*, *deux*, *&c. Je n'ai pas beaucoup d'argent à vous donner. On fait souvent des dépenses qui ne sont pas fort utiles. Les riches ne sont pas toujours plus heureux que les pauvres. Cicéron n'étoit pas moins philosophe qu'orateur. Il n'y a pas un moment à perdre, &c.*

Point s'emploie avec plus de grace que *pas* avant l'article *de*, & à la fin d'une phrase. *On est à plaindre quand on n'a point de talent. S. Pierre sortit de la prison où il étoit, & ses gardes ne s'en apperçurent point.*

II. *Les conjonctions copulatives* ou *d'assemblage*, sont celles qui servent à assembler deux termes, deux propositions, sous une même affirmation, ou sous une même négation.

Celles pour l'affirmation sont, *&*, *aussi*, *tant . . . . que.*

Celles pour la négation sont, *ni* & *non plus.* Exemples.

La vertu ET *la science sont estimables. Vous le voulez, je le veux bien* AUSSI. *Tous les cercles de la sphere*, TANT *grand* QUE *petits*, *se divisent en 360 degrés.*

NI *les biens* NI *les honneurs ne valent pas la santé.*

Puisque vous ne sortez pas, je ne sortirai pas NON PLUS.

III. *Les conjonctions disjonctives* ou *de division*, sont celles qui marquent alternative, ou partition, ou distinction, dans le sens des choses dont on parle.

Ce sont, *ou, ou bien, soit*, ou *soit que*. Exemple.

C'est le soleil OU *la terre qui tourne. Grand Roi, cesse de vaincre*, OU *je cesse d'écrire. Si vous voulez faire un voyage utile & agréable, allez en Italie*, OU BIEN *parcourez les villes de Flandres.*

Il faut toujours avoir l'esprit égal, SOIT *dans la bonne*, SOIT *dans la mauvaise fortune.*

SOIT QUE *vous mangiez:* SOIT QUE *vous buviez, faites tout pour la gloire de Dieu.*

IV. *Les conjonctions adversatives* ou *d'opposition*, sont celles qui servent à lier deux idées ou propositions, en marquant opposition dans la seconde à l'égard de la premiere.

Ce sont, *mais, cependant, néanmoins, pourtant*. Exemple.

Les hommes sont vifs & ardents, quand il s'agit de leurs intérêts; MAIS *ils sont froids & indifférents, quand il s'agit de ceux de Dieu.*

Quelque ingénieux que fussent les Grecs & les Romains, ils n'ont CEPENDANT *pas trouvé l'art d'imprimer les livres, ni de graver les estampes.*

Marius fut fort maltraité de la fortune; NÉANMOINS *il ne perdit pas courage.*

Cicéron, quoique grand philosophe, n'étoit POURTANT *pas ennemi des louanges.*

V. *Les conjonctions d'exception ou de restriction,* sont celles qui restreignent, en quelque maniere que ce soit, la généralité d'une idée ou d'une proposition.

Ce sont, *sinon, si ce n'est que, quoique, encore que, à moins de, pour,* dans le sens de *quoique.* Exemples.

Je n'ai rien à vous dire, SINON QUE, OU SI CE N'EST QUE *vous obéissiez.*

Les miracles visibles ne peuvent être utiles aux hommes A MOINS QUE *Dieu n'en fasse un autre invisible pour leur en faire faire un bon usage.*

Il n'est pas insolent, QUOIQU'IL *soit riche.*

Il ne pouvoit me traiter plus mal, A MOINS DE *me battre.*

POUR *être dévot, on n'en est pas moins homme.*

VI. *Les conjonctions conditionnelles,* sont celles qui liant deux membres du discours, expriment une condition d'où dépend l'effet de ce qui est énoncé dans l'un de ces membres.

Ce sont, *si, sinon, quand, quand bien même, pourvu que, supposé que, bien entendu que, à condition que, à la charge que, au cas que, en cas que, à moins que.* Exemples.

Vous serez sauvé, SI *vous pratiquez la ver-*

tu, OU, POURVU QUE *vous pratiquiez la vertu*, OU, SUPPOSE' QUE *vous pratiquiez la vertu*, OU, AU CAS QUE, EN CAS QUE *vous pratiquiez la vertu*, OU, BIEN ENTENDU QUE, A CONDITION QUE, A LA CHARGE QUE *vous pratiquerez la vertu.*

Faites pénitence, SINON *vous éprouverez la justice de Dieu.*

François I. n'eût rendu que la pareille à Charles-Quint, QUAND, QUAND MEME, OU, QUAND BIEN MEME *il l'eût fait arrêter, lorsqu'il passa par la France.*

Un corps n'a point de mouvement, A MOINS QU'*il ne le reçoive d'un autre.*

VII. *Les conjonctions suspensives* ou *d'incertitude*, sont celles qni servent à marquer quelque suspension ou quelque incertitude dans le discours.

Ce sont, *si*, *savoir si*, *c'est à savoir si*, *quoi qu'il en soit.* Exemples.

Un homme heureux ne sait jamais SI *on l'aime.*

Vous faites de beaux projets pour l'avenir, SAVOIR, OU, C'EST A SAVOIR SI *la mort ne vous empêchera pas de les exécuter.*

QUOI QU'IL EN SOIT *de tout ce que vous venez de dire, je veux en courir les risques.*

VIII. *Les conjonctions concessives*, sont celles dont on se sert pour marquer que l'on demeure d'accord de quelque chose.

Ce sont, *à la vérité*, *à la bonne heure que*, *quand*, *quand même*, *non que*, *non pas que*,

ce n'est pas que, quoique, encore que. Exemples.

A LA VÉRITÉ *la divisibilité indéfinie de la matiere ne peut se comprendre par l'imagination : elle n'est cependant pas moins certaine.*

A LA BONNE HEURE QU'*on puisse quelquefois s'accommoder au temps & à la nécessité : mais il ne faut jamais le faire aux dépens de sa conscience.*

QUAND, QUAND MEME *cela seroit vrai, que s'ensuivroit-il?*

NON QUE la peur du coup dont je suis menacée,
Me fasse rappeller votre bonté passée.
NON QUE de ses serments l'Eternel se repente.

QUOIQUE *vous ayiez raison, je ne laisse pas de vous exhorter à l'accommodement.*

IX. *Les conjonctions déclaratives*, sont celles dont on se sert ordinairement pour expliquer ou pour mieux faire entendre quelque chose.

Ce sont, *savoir, comme, comme par exemple, c'est-à-dire.* Exemples.

La terre est divisée en quatre parties ; SAVOIR, *l'Europe, l'Asie, l'Afrique, & l'Amérique.*

Il y a bien des choses dans la nature dont nous connoissons les causes, COMME, OU, COMME PAR EXEMPLE, *l'élévation de l'eau dans les pompes.*

L'Arithmétique, C'EST-A-DIRE, *la science des nombres.*

X. *Les conjonctions comparatives* ou *d'égalité*, sont celles qui servent à marquer rapport, convenance, parité entre deux termes, ou entre deux propositions.

Ce sont, *comme*, *de même*, *ainsi*, *ainsi que*, *aussi bien que*, *aussi peu que*, *autant que*, *non plus que*, *ni plus ni moins que*, *si . . . . . que*, *en*. Exemples.

La destruction de Jérusalem est arrivée COMME, DE MEME QUE, AINSI QUE *Jesus-Christ l'avoit prédit.*

AINSI QUE la vertu, le crime a ses degrés.

Le second Brutus auroit rétabli les Romains dans leur ancienne liberté, s'il les eût trouvé AUSSI BIEN *disposés* QU'*ils l'étoient dans le temps du premier.*

J'ai AUTANT *travaillé cet ouvrage* QUE *je le pouvois.*

Judas ne fut NON PLUS *touché des reproches de son maître*, QUE *s'il ne l'eussent pas regardé.*

On l'a traité NI PLUS NI MOINS QUE *si c'eût été un voleur.*

Le systême de Ptolomée n'est pas SI *probable* QUE *celui de Copernic.*

EN, est quelquefois employé dans le sens d'une conjonction comparative, comme quand on dit, *il agit* EN *roi* : *il parle* EN *bon-*

nête homme: c'est-à-dire, *il agit* COMME *un roi, il parle* COMME *un honnête homme.*

XI. *Les conjonctions augmentatives* & *diminutives*, sont celles dont on se sert pour ajouter à ce que l'on a avancé, ou pour le réstreindre & le diminuer.

Les augmentatives sont, *d'ailleurs, outre que, de plus, au surplus, encore.*

Les diminutives sont, *au moins, du moins, pour le moins, encore.* Exemples.

La plupart des riches qui n'ont pas de naissance, sont fiers & pleins d'arrogance : ils sont D'AILLEURS *brutaux & insolents.*

Rien n'est plus amusant que l'histoire, OUTRE QU'*on y trouve d'excellentes instructions pour se conduire sagement.*

Je vous dirai DE PLUS *qu'un jeune homme ne doit rien faire que ce qui lui est permis ou ordonné.*

Ovide a véritablement de grands défauts : AU SURPLUS *il est plein de pensées vives & brillantes.*

Ce n'est pas assez d'honorer les Saints; il faut ENCORE *les imiter.*

L'avantage qu'un jeune homme doit remporter du college, est AU MOINS, OU, DU MOINS *de bien savoir sa langue,*

ENCOR si pour rimer, dans sa verve indiscrete,
Ma muse AU MOINS souffroit une froide épithete.

XII. *Les conjonctions causales* ou *causatives.*

ves, sont celles qui servent à marquer la cause de quelque chose, ou la raison pourquoi on la fait.

Ce sont, *car*, *parce que*, *comme*, *à cause que*, *attendu que*, *vu que*, *puisque*, *pourquoi?* *d'où vient que?* *afin que*, *afin de*, *pour*, *de peur que*, *de peur de*, *de crainte que* ou *de*, *si . . . . . que*. Exemples.

Je crois que l'air est pesant: CAR *j'en ai vu des expériences sensibles.*

Evitez l'oisiveté, PARCE QU'*elle est la source de tous les vices.*

Faut-il qu'il soit insolent, A CAUSE QU'*il est riche?*

Il y a lieu de s'étonner que Salomon soit tombé dans le crime d'idolatrie, VU QUE, ou, ATTENDU QU'*il étoit le plus sage & le plus éclairé de tous les hommes.*

Vous devez continuer l'étude des Mathématiques, PUISQUE *vous y trouvez tant de satisfaction.*

COMME *vous avez rempli vos devoirs, vous n'avez aucune réprimande à craindre.*

POURQUOI *l'aimant attire-t-il le fer?*

D'OU VIENT *que les liqueurs haussent & baissent dans les Barometres & Termometres.*

AFIN QUE *le séjour de la campagne soit plus agréable, il faut avoir quelque connoissance de l'agriculture & du jardinage.*

Les Lacédémoniens donnoient des esclaves ivres en spectacle à leurs enfants, AFIN DE

ou, POUR *leur faire concevoir plus d'horreur de l'ivrognerie.*

Caïn fut maudit de Dieu, POUR *avoir tué son frere Abel.*

La langue françoise est si belle, QUE *la plupart des étrangers veulent l'apprendre.*

Il ne faut pas confondre dans l'écriture non plus que dans la signification, *parce que*, conjonction qui s'écrit en un ou deux mots, avec *par ce que*, qui sont trois mots séparés, dont le premier est une préposition suivie de deux pronoms. On reconnoîtra la différence de l'une & de l'autre expression dans ces deux phrases; *je lirai ce livre*, PARCE QUE *vous me dites qu'il est bon. Je juge* PAR CE QUE *vous me dites, que la lecture de ce livre est dangereuse.* Dans la premiere, *parce que* est une conjonction causale; dans la seconde, *par* est une préposition, *ce* est un pronom démonstratif qui en est le régime, & *que* est un pronom relatif dont l'antécédent est *ce.*

Quoique *pour* & *afin de* signifient que l'on fait une chose en vue d'une autre, cependant il est bon d'observer que *pour* marque une vue plus présente, & *afin* une vue plus éloignée; & que par le premier on envisage un effet qui doit être produit, au lieu que l'autre n'exprime rien de plus que le but où l'on veut parvenir. *Un Auteur se donne bien de la peine* POUR *faire un livre.* Voilà un effet certain. *Il le met au jour* AFIN DE *s'acquerir de l'honneur.* Bien souvent il se trompe.

XIII. *Les conjonctions illatives* ou *conclusives*, sont celles dont on se sert pour tirer une induction ou une conséquence de quelque proposition précédente.

Ce sont, *or*, *donc*, *par conséquent*, *ainsi*, *c'est pourquoi*, *cela étant*, *c'est pour cela que*, *de sorte* ou *en sorte que*, *tellement que*, *de maniere que*. Exemples.

Ce qui n'a point de parties ne peut périr par la dissolution de ses parties: OR *notre ame n'a point de parties:* DONC *elle ne peut périr par la dissolution de ses parties.*

Les Perses étoient énervés par la mollesse: C'EST POURQUOI *il ne fut pas difficile à Alexandre de les vaincre.*

Il n'y a point de véritable bonheur sans la vertu: PAR CONSÉQUENT, AINSI *il n'y a point de pécheur qui soit véritablement heureux.*

Les rayons du soleil réfléchis & rompus par les gouttes de pluie, forment l'Arc-en-ciel: DE SORTE QU'*il ne paroît jamais qu'il ne pleuve.*

La différence que l'on peut mettre entre *c'est pourquoi*, & *ainsi*, c'est que le premier semble plus propre à exprimer la suite d'un événement ou d'un fait, & l'autre à faire entendre la conclusion d'un raisonnement.

XIV. *Les conjonctions de temps & d'ordre*, sont celles qui lient le discours par quelque circonstance de temps ou d'ordre.

Ce sont, *quand*, *comme*, *lorsque*, *dans le*

temps que, pendant que, tandis que, durant que, tant que, avant que, depuis que, dès que, aussitôt que, à peine, après, cependant, enfin, à la fin. Exemples.

Nous sentons moins la chaleur du soleil, QUAND *il est plus près de nous.*

COMME, OU, LORSQUE, OU, DANS LE TEMPS QU'*Abraham étoit près de frapper son fils Isaac, un ange lui arrêta la main.*

PENDANT QUE, DURANT QUE, OU, TANT QUE, TANDIS QUE *les Romains mépriserent les richesses, ils furent sobres & vertueux.*

On se servoit d'écorces d'arbres ou de peaux pour écrire, AVANT QUE *le papier fut en usage.*

Les batailles sont bien moins sanglantes, DEPUIS QU'*on se sert de la poudre à canon.*

DES QUE, OU, AUSSI-TÔT QUE *le grand Cham de Tartarie a dîné, un héraut cri que tous les autres Princes de la terre peuvent aller manger.*

A PEINE *César fut-il entré dans le sénat,* QUE *les conjurés se jetterent sur lui, & le percerent de coups.*

APRES QUE *Salomon eut bâti un Temple à Dieu, il se bâtit un palais pour lui.*

Nous nous amusons ici, & CEPENDANT *la nuit vient.*

ENFIN, OU, A LA FIN *Auguste triompha de ceux qui lui disputoient l'Empire.*

XV. *Les conjonctions de transition,* sont

celles qui servent dans le discours à passer d'une circonstance à une autre.

Ce sont, *or*, *en effet*, *au reste*, *à propos*, *après tout*. Exemples.

OR *toutes choses ayant été ainsi réglées.*

EN EFFET *qu'y a-t-il de plus raisonnable?*

AU RESTE *vous devez de toute occasion compter sur mon zele.*

A PROPOS *de tableaux, j'en ai aujourd'hui vu un des plus rares.*

APRES TOUT, *je ne la trouve pas si désagréable.*

De la Conjonction que.

D. *Pourquoi traitez-vous séparément de la conjonction* que?

R. Parce qu'elle fait la plus fréquente liaison du discours, & que d'ailleurs elle a des significations qui lui sont si particulieres, & qui sont si différentes les unes des autres, qu'elle mérite seule un article séparé.

D. *Dans quelles occasions* que *doit-il être mis au nombre des conjonctions?*

R. Quand on ne peut le tourner ni par *lequel*, *laquelle*, ni par *quelle chose*; & par conséquent qu'il n'est ni pronom relatif, ni pronom absolu.

D. *Expliquez-moi en peu de mots & avec des exemples, les divers usages & significations de la conjonction* que.

R 1. L'usage qu'elle a le plus communément est d'être mise à la suite d'un grand

nombre de verbes qui expriment des actions ou opérations de l'esprit : & alors elle sert comme de passage à un autre verbe, ou à une autre proposition qui explique & développe l'objet de ces opérations : comme quand je dis, *je crois* QUE *l'ame est immortelle. Je doute* QUE *vous aimiez la vertu*; c'est par la conjonction *que*, que je lie avec les verbes *je crois* & *je doute*, les propositions suivantes par lesquelles on connoît en quoi consiste *la croyance* & *le doute* de mon esprit : comme si je disois, *je crois une chose qui est, l'ame est immortelle. Je doute de la vérité de cette proposition, vous aimez la vertu.*

D'où il s'ensuit que la conjonction *que*, doit toujours être suivie d'un autre verbe qui se met tantôt à quelqu'un des temps de l'indicatif, tantôt à quelqu'un des temps du subjonctif.

La regle générale que l'on peut établir à ce sujet, est que quand la conjonction *que*, est à la suite de quelque verbe qui marque une affirmation ou une espece de certitude, elle régit ou demande le verbe suivant à l'indicatif, comme, *je sais* QU'*il est en peine, Je conviens* QU'*il m'a payé. J'espere* QU'*il viendra*. Et c'est ce qu'on appelle *que retranché* dans les Grammaires latines.

Ainsi il y a une faute dans cette phrase d'un Grammairien, ... *en désapprouvant la note de Corneille, dans laquelle il prétend que le mot* en *ne* SOIT *ni pronom, ni préposition,*

mais pure particule explétive. Il falloit dire, *dans laquelle il prétend que le mot* en *n'*EST *ni pronom*, *&c.* parce que le verbe *prétendre* marque affirmation & certitude, & que par conséquent le *que* dont il est suivi ne doit pas régir le subjonctif.

Mais si *que* est après un verbe accompagné d'une négation, ou qui marque doute, ignorance, crainte, desir, en un mot qui n'exprime pas quelque chose de positif; alors il régit le verbe suivant au subjonctif, comme *je doute* QU'*il soit en peine. Je ne conviens pas* QU'*il m'ait payé. Je n'espere pas* QU'*il vienne. Je crains* QU'*il ne meure. Je souhaite* QU'*il finisse. Je veux* QU'*il me satisfasse, &c.*

2. *Que* se met à la suite de la plupart des autres conjonctions, comme on vient de le voir, *afin que*, *après que*, *pourvu que*, *&c.*

3. *Que* précede toujours les troisiemes personnes de l'Impératif, sans être régi par aucun verbe: QUE *chacun prenne sa place.* QUE *les soldats s'en aillent.*

4. Il se met au commencement de la phrase dans des exclamations de répugnance, d'étonnement, d'indignation, d'imprécation, ou de souhait: QUE *je trahisse mon ami!* QUE *l'on n'ait pas eu plus de respect pour un si grand personnage!* QUE *je puisse mourir si je vous en impose! &c.*

5. Il est mis pour *afin que. Approchez*, QUE

je vous parle, c'eſt-à-dire, AFIN QUE *je vous parle*.

6. Pour *combien*. QUE *vous êtes différent de ce que vous étiez autrefois!* c'eſt-à-dire, COMBIEN *vous êtes différent! &c.*

7. Pour *autre choſe ſinon*. *Vous ne faites* QUE *rire*, c'eſt-à-dire, *vous ne faites* AUTRE CHOSE SINON *rire*.

8. Pour *dès que*, *auſſi-tôt que*. QU'*il faſſe le moindre excès*, *il eſt malade*, c'eſt-à-dire, DES QUE, AUSSI-TÔT QU'*il fait le moindre excès*, *&c.*

9. Pour *ſans que*. *Il ne ſauroit ſortir* QU'*il ne s'enrhume*, c'eſt-à-dire, SANS QU'*il s'enrhume*.

10. Pour *depuis que*. *Il y a huit jours* QU'*il eſt parti*, c'eſt-à-dire, *il s'eſt paſſé huit jours* DEPUIS QU'*il eſt parti*.

11. Pour *& cependant*. *Mon ennemi ſeroit le plus brave de tous les hommes*, QUE *je ne le craindrois pas*; c'eſt-à-dire, ET CEPENDANT *je ne le craindrois pas*.

12. Pour *à moins que*. *Je ne partirai pas* QUE *tout ne ſoit prêt*, c'eſt-à-dire, A MOINS QUE *tout ne ſoit prêt*.

13. A la place de *pourquoi*. QUE *n'obéiſſez-vous à vos maîtres?* c'eſt-à-dire, POURQUOI *n'obéiſſez-vous pas à vos maîtres?* QUE *tardez-vous?* c'eſt-à-dire, POURQUOI *tardez-vous*.

14. Pour *quoique*. *Tout habile homme* QU'*il eſt*, *il n'a pu me répondre*, c'eſt-à-dire, QUOIQU'*il ſoit habile homme*.

15. Pour *comme*. *Rempli* QU'*il étoit de ses préjugés, il ne voulut convenir de rien*, c'est-à-dire, COMME *il etoit rempli de ses préjugés.*

16. A la place de *comme*, *lorsque*, *parce que*, *puisque*, *quand*, *quoique*, *si*, *&c.* lorsqu'à des propositions qui commencent par ces mots, en on joint d'autres sous le même régime par le moyen de la conjonction *&*. *Comme l'armée étoit rangée*, *&* QU'*elle étoit prête à combattre*, c'est-à-dire, *&* COMME *elle étoit prête à combattre. Quand vous aurez reconnu votre faute*, *&* QUE *vous l'aurez réparée*, c'est-à-dire, *&* QUAND *vous l'aurez réparée. Si vous le trouvez*, *&* QU'*il demande où je suis*, c'est-à-dire, *&* *s'il vous demande où je suis.*

D. *Sont-ce là tous les usages de la conjonction* que?

R. Elle peut encore en avoir plusieurs autres que le sens de la phrase où elle sera employée, fera aisément découvrir, quand on connoîtra bien la nature des conjonctions.

Observations générales sur les Conjonctions.

D. *Qu'avez-vous remarqué dans le détail que que vous venez de faire des conjonctions?*

R. J'ai remarqué,

1. Qu'elles sont, comme on l'a deja dit, composées pour la plupart de noms, d'adverbes, de prépositions, quelquefois même de verbes on d'autres conjonctions, & que sou-

vent elles ſont abſolument ſemblables par l'expreſſion à ces différentes parties du diſcours.

2. Qu'une même conjonction peut avoir dans le diſcours des uſages tout différents, c'eſt-à-dire, qu'un même mot peut être rangé ſous pluſieurs eſpeces de conjonctions. Par exemple, *ſi* eſt quelquefois *conjonction conditionnelle*, quelquefois *conjonction dubitative*, quelquefois *conjonction comparative*, & ainſi de pluſieurs autres.

3. Que les conjonctions, outre qu'elles lient & aſſemblent les membres & les parties du diſcours, expriment encore pour la plupart, quoique d'une maniere incomplete & avec le ſecours des verbes auxquels elles ſont jointes, des opérations de l'eſprit, comme le doute, l'affirmation, la négation, la comparaiſon, &c. Par où l'on peut juger combien il eſt important d'en bien concevoir la nature, pour avoir une parfaite intelligence, non-ſeulement de ſa propre langue, mais encore de toute autre que l'on voudra apprendre.

D. *Comment peut-on diſtinguer une conjonction de toute autre partie du diſcours?*

R. Si la conjonction n'eſt que d'un mot, comme *que*, *&*, *donc*, *encore*, *&c.* on connoîtra aiſément qu'elle eſt employée pour exprimer quelque opération de l'eſprit, ou pour faire une liaiſon dans le diſcours, & qu'elle n'a pas la ſignification de l'adverbe, en ce

qu'elle n'exprime pas une circonſtance du nom ou du verbe, ni de la prépoſition, en ce qu'elle n'exprime pas le rapport d'une choſe à une autre, &c.

Si la conjonction eſt de pluſieurs mots, comme *tellement que*, *afin que*, *après que*, *loin de*, *au lieu de*, *&c.* outre la ſignification qui lui eſt propre, le dernier mot eſt ordinairement *que* ou *de* ſuivi d'un verbe AFIN QUE *je liſe*, AU LIEU *d'étudier*.

D. *Quand on trouve une expreſſion commune à pluſieurs conjonctions différentes, comment diſtinguera-t-on la ſignification qui lui eſt propre?*

R. Pour ne s'y pas tromper, il eſt néceſſaire de bien étudier les définitions de toutes les différentes eſpeces de conjonctions, & on ſera enſuite en état de découvrir aiſément par le ſens de la phraſe, à laquelle de ces eſpeces l'expreſſion douteuſe doit être rapportée. Ainſi lorſque je dis, *je ne ſais* SI *j'irai à la campagne*, & que je connois toutes les ſignifications de *ſi*, je vois que ce SI ne peut être qu'une *conjonction dubitative*.

D. *Toutes les conjonctions ſont-elles ſuivies de quelques verbes.*

R. Il y en a quelques-unes qui ſe mettent indifféremment avant un nom ou avant un verbe; telle que, *comme*, *auſſi bien*, *&c. Je ſuis habillé* COMME *mon frère. Je ferai* COMME VOUS *voudrez. Vous poſſédez la muſique* AUSSI BIEN QUE *la philoſophie. Je chante*

AUSSI BIEN QUE *vous danſez.* Et il arrive ſouvent qu'elles peuvent bien être auſſi regardées comme adverbes, que comme conjonctions, parce qu'elles expriment autant quelque circonſtance du nom ou du verbe, qu'une liaiſon dans le diſcours.

D. *En quel mode met-on les verbes qui ſuivent les conjonctions?*

R. I. Celles qui reſſemblent à quelques prépoſitions, & qui n'en ſont diſtinguées que parce qu'elles ſont ſuivies d'un verbe, demandent ou gouvernent ce verbe à l'infinitif, comme, *pour*, *après*, *jusqu'à*, *&c.* Exemples.

Je travaille POUR *gagner le Ciel.*
Il faut ſe repoſer APRES *avoir étudié.*
Il eſt avare JUSQU'A *ſe refuſer le néceſſaire.*

II. Celles qui ſont terminées par *de*, gouvernent toutes le verbe à l'infinitif, comme, *afin de*, *de peur de*, *avant que de*, *&c.* Exemples.

Si je m'applique tant à l'étude, c'eſt AFIN DE *vous ſurpaſſer.*

Evitez le jeu, DE PEUR D'*en faire une paſſion.*

Il faut prier Dieu AVANT QUE DE *ſe mettre au travail.*

Nous remarquerons par occaſion que l'on met *que* & *de* après *avant*, lorſqu'il eſt employé comme conjonction, & que l'on ne doit

pas dire, *avant de se mettre au travail*. Tel est l'usage reconnu par l'Académie. Cependant depuis quelque temps un grand nombre de bons Auteurs retranchent le *que*, comme on le voit dans les vers suivants :

> Promettez-moi du moins de ne décider rien,
> AVANT DE m'accorder un second entretien.
> Etudiez nos mœurs, AVANT DE les blâmer.

Mais ce seroit une faute grossiere, dans laquelle néanmoins bien des gens de lettres ne laissent pas de tomber en parlant ou en écrivant, d'employer comme conjonction les adverbes *auparavant* & *devant*, & de dire, *auparavant que de se mettre au travail*, *auparavant de se mettre au travail*, ou, *devant que de se mettre au travail*, *&c.*

La même regle que l'on a l'etablie à l'égard des participes en *ant*, page 361, doit être appliquée aux conjonctions qui sont suivies d'un verbe à l'infinitif. Ces conjonctions forment toujours, comme les participes en *ant*, des phrases incidentes & subordonnées à d'autres, & il faut nécessairement que le verbe dont elles sont suivies, se rapporte au sujet ou nominatif du verbe de la phrase principale dont la phrase incidente est une dépendance. C'est ce que l'on peut remarquer dans les exemples qui viennent d'être rapportés.

Cette regle essentielle a été négligée par

AUSSI BI

ſouvent
gardées
jonction
quelque
qu'une li

D. *En*
vent les

R. I.
prépoſiti
parce q
mandent
tif, co
Exemple

Je tra
Il faut
Il eſt a

II. C
vement
afin de,
ples.

Si je
vous ſu

Evite
ſion.

Il fa
au trav

Nous
met *qu*
ployé c

me sujet. Mais le premier se rapporte à *caractere*, & l'autre à une troisieme personne générale. Il auroit été mieux de dire, *pour qu'on ne les confonde pas.*

III. Parmi les conjonctions qui sont terminées par *que*, il y en a qui gouvernent le verbe à l'indicatif.

Ce sont, *sinon que*, *si ce n'est que*, *bien entendu que*, *à condition que*, *à la charge que*, *de même que*, *ainsi que*, *aussi bien que*, *aussi peu que*, *autant que*, *non plus que*, *outre que*, *parce que*, *à cause que*, *attendu que*, *vu que puisque*, *c'est pour cela que*, *de sorte que*, *en sorte que*, *tellement que*, *de maniere que*, *lorsque*, *dans le temps que*, *pendant que*, *tandis que*, *durant que*, *tant que*, *depuis que*, *dès que*, *aussi-tôt que*. Exemples.

Je ne vous donne des avis que PARCE QUE *je vous aime.*

Balthasar étoit à table, LORSQU'*il vit la main qui écrivoit sa condamnation.*

Je vous donne ce livre, A CONDITION QUE *vous en ferez un bon usage.*

Il semble qu'Hermione ne devoit pas s'en prendre à Oreste de la mort de Pyrrhus, PUISQU'*il ne l'avoit tué que par son ordre.*

Il y a d'autres conjonctions qui gouvernent le verbe au subjonctif.

Ce sont, *soit que*, *sinon que*, *si ce n'est que*, *quoique*, *bien que*, *encore que*, *à moins que*, *pourvu que*, *au cas que*, *en cas que*, *à la bonne heure que*, *non pas que*, *ce n'est pas que*,

afin que, de peur que, de crainte que, avant que. Exemples.

Les Apôtres eurent le don des langues, AFIN QU'*ils puſſent annoncer l'Evangile à toutes les nations.*

Alexandre ſe porſterna pour adorer celui qui lui avoit apparu ſous la figure du grand Prêtre Jaddus, AVANT QU'*il paſſât en Aſie.*

Je ne puis juger d'un livre A MOINS QUE *je ne l'aie lu.*

Regulus diſſuada les Romains de faire la paix, QUOIQU'*il lui en dût coûter la vie.*

On a pu remarquer qu'il y a des conjonctions qui gouvernent également l'indicatif & le ſubjonctif, telles que ſont *ſinon que*, *ſi ce n'eſt que.* Cette différence vient des verbes dont elles ſont précédées. Ces verbes ſont ordinairement accompagnés d'une négation. Si outre cela ils expriment commandement, deſir, incertitude, les conjonctions gouvernent le ſubjonctif: *Je ne veux rien autre choſe,* SINON QUE, ou, SI CE N'EST QUE *vous faſſiez votre devoir.* Si les verbes expriment quelque choſe de certain & de poſitif, les conjonctions gouvernent l'indicatif: *Je ne lui ai répondu rien autre choſe,* SINON QUE, ou, SI CE N'EST QUE *j'aurois exécuté ſes ordres.* En un mot ces deux conjonctions gouvernent l'indicatif ou le ſubjonctif, de la même maniere & ſuivant les mêmes regles que la conjonction *que*, & ce ſont les verbes

bes dont elles ſont précédées qui en décident.

Il y en a encore quelques autres qui par les mêmes raiſons demandent tantôt un indicatif & tantôt un ſubjonctif. Ce ſont, *de ſorte que*, *enſorte que*, *tellement que*, *de maniere que*. *Comportez-vous* DE SORTE, OU, DE MANIERE QUE *vous vous faſſiez eſtimer*. *Je me ſuis placé* DE SORTE, OU DE MANIERE QUE *je n'ai incommodé perſonne*, *&c.*

Mais *quoique* gouverne toujours le ſubjonctif. Ainſi il y a une faute dans cette phraſe dont un Grammairien a fait un exemple: *Je fis l'année derniere moins d'ouvrage*, *quoique* JE TRAVAILLAI *plus aſſidument que je n'ai fait celle-ci*. Il falloit dire, *quoique j'aie* ou *que j'euſſe travaillé*.

D. *Dans l'énumération que vous avez faite des conjonctions*, *êtes-vous ſûr de n'en avoir omis aucune?*

R. Non: mais par tout ce que nous avons dit, on eſt en état de reconnoître dans le diſcours celles dont nous n'avons point parlé, & d'en diſtinguer l'eſpece.

CHAPITRE XI.

DE L'INTERJECTION.

D. QU'EST-CE *que les Interjections?*

R. Ce sont des mots dont on se sert pour exprimer quelques mouvements ou sentiments de l'ame, comme la joie, la douleur, la crainte, l'aversion, l'encouragement, &c.

D. *Apportez des exemples pour chacun de ces mouvements.*

R. Pour exprimer la joie, on dit, *ha! bon!*

Pour exprimer la douleur, on dit, *aye! ouf! ha! hélas! mon Dieu! hé!*

Pour exprimer la crainte, on dit, *ha! hélas! hé!*

Pour exprimer l'aversion, on dit, *fi! fi donc!*

Pour encourager quelqu'un, on dit, *ça, allons, courage.*

Pour admirer; on dit, *ha! ho!*

Pour appeller quelqu'un, on dit, *hola.*

Pour faire cesser, on dit, *hola.*

Pour réprimer, on dit, *tout beau.*

Pour imposer silence, on dit, *paix.*

On peut encore mettre au rang des interjections tous les mots dans lesquels on ne trou-

ve pas les caracteres de prépositions, d'adverbes, ou de conjonctions, tels que sont *certes*, *soit* marquant consentement, *volontiers*, & quelques autres.

D. *Comment distingue-t-on une même interjection qui exprime différents mouvements de l'ame?*

R. On la distingue par les différents tons de voix dont on la prononce.



CHAPITRE XII.

EXPLICATION DES CAS.

D. QUEL *est l'usage général des Cas?*

R. C'est de marquer, comme les prépositions, les différents rapports que les choses peuvent avoir entr'elles.

D. *Quels mots sont susceptibles de cas en françois?*

R. Il n'y a proprement que les noms substantifs ou les pronoms qui en tiennent lieu, & quelquefois les infinitifs, comme nous l'avons observé pag. 237.

D. *Comment exprime-t-on les différents cas d'un même nom ou pronom?*

R. En y joignant les articles, de la maniere que nous l'avons expliqué au Chap. IV. C'est pourquoi on ne peut pas dire que les noms adjectifs ni les participes aient des cas,

parce qu'ils ne ſont point par eux-mêmes ſuſceptibles d'articles, à moins qu'ils ne ſoient employés comme ſubſtantifs.

D. *Quel eſt donc votre objet en expliquant les cas?*

R. C'eſt de faire connoître les différents états dans leſquels un nom ou pronom peut être conſidéré.

Du Nominatif.

D. *Quelle eſt l'étymologie du mot* nominatif?

R. Il eſt formé d'un verbe latin qui ſignifie *nommer.*

D. *Qu'eſt-ce qu'un nominatif?*

R. C'eſt un cas par lequel on exprime une choſe comme nommée ſimplement, ou comme ſujet d'une propoſition.

D. *Eclairciſſez cela par quelques exemples.*

R. Quand je prononce ces mots, *le ciel, la terre, la mer*, je ne fais que nommer les choſes qu'ils ſignifient; & quand je dis, *le ciel eſt ſerein, la terre eſt féconde, la mer eſt agitée*, j'exprime ces mêmes choſes comme ſujets chacune d'une propoſition, & les noms *ciel, terre, mer*, ſont au nominatif en l'une & en l'autre circonſtance.

D. *Que s'enſuit-il de cette définition?*

R. Il s'enſuit qu'un nom mis au nominatif, ne peut jamais être régi par un verbe ni par une prépoſition.

D. *Pourquoi cela?*

R. Parce que le nominatif étant uniquement destiné à signifier la chose comme principe de quelque action ou de quelque rapport, il ne pourroit être régime d'un verbe ou d'une préposition, sans exprimer la chose comme terme d'une action ou d'un rapport : ce qui seroit contradictoire.

D. *De quoi le nominatif doit-il être accompagné dans le discours ?*

R. Il doit toujours être accompagné d'un verbe qui s'y rapporte, & sans lequel la phrase ne peut pas avoir un sens complet, Par la même raison tout verbe, hors l'impersonnel, employé à quelqu'une des trois personnes du singulier ou du pluriel, est nécessairement régi par un nom ou pronom au nominatif ; quoique dans l'un & dans l'autre cas, le nominatif & le verbe puissent quelquefois être sous-entendus.

D. *Comment appelle-t-on autrement le nominatif ?*

R. On l'appelle encore cas direct, parce qu'il sert à nommer directement les choses, & que d'ailleurs il gouverne directement toute la construction du discours. Les autres cas au contraire sont appellés obliques ou indirects, parce qu'ils s'emploient ordinairement à la suite d'autres mots qui les régissent.

D. *N'y a-t-il pas quelques verbes après lesquels on met un nominatif ?*

R. Il n'y a que le verbe substantif *être* & ceux qui participent de sa nature, dont nous

avons parlé page 266. Mais alors les noms qui se trouvent à la suite de ces verbes, ne sont au nominatif, que parce qu'ils font partie du sujet, en ce qu'ils en expriment quelque qualité ou quelque attribut, s'ils sont adjectifs: comme quand on dit, *Dieu est bon*: *Louis XV est roi*; & en ce qu'ils en restreignent l'idée générale à une idée particuliere, ou qu'ils y ajoutent quelque qualification, s'ils sont substantifs: comme quand on dit, *cette figure est un triangle. Le concile général est le souverain tribunal de l'Eglise.*

Du Génitif.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* génitif?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *engendrer* ou *produire.*

D. *Qu'est-ce que le génitif?*

R. C'est un cas qui exprime en général le rapport d'une chose qui appartient à une autre, en quelque maniere que ce soit.

D. *Quelles sont les principales especes de ce rapport général.*

R. Ce sont les rapports,

Du tout à la partie: *un membre du corps*: *un mois de l'année*: *la porte d'une maison*, *&c.*

Du sujet à l'attribut: *l'utilité des sciences*: *la sagesse de Salomon*: *la miséricorde de Dieu*, *&c.*

De l'attribut au sujet: *une fleur d'une odeur*

agréable: un jeune homme d'une grande modestie: un auteur de réputation, &c.

De la cause à l'effet: *l'ouvrage de Dieu: les oraisons de Ciceron: la lumiere du soleil, &c.*

De l'effet à la cause: *le Créateur du monde: l'Auteur d'un livre: l'ouvrier d'une machine, &c.*

De la matiere au composé: *vaisselle d'argent: montre d'or, vase de porcelaine, &c.*

De l'objet aux actes de notre ame: *l'amour de Dieu: la crainte de la mort: l'horreur du vice, &c.*

Du possesseur à la chose possédée: *les états du Roi, les privileges de l'Eglise: les richesses de Cresus, &c.*

De la chose possédée au possesseur: *le Roi de France: le maître de la maison: le propriétaire d'une terre, &c.*

Du nom propre au commun: *le royaume de France: la ville de Paris: la riviere de Seine, &c.*

On peut encore exprimer par le génitif beaucoup d'autres rapports, que l'usage apprendra.

D. *A la suite de quels mots se trouve le génitif?*

R. Il ne se trouve qu'à la suite des noms, soit substantifs, comme on l'a vu dans les exemples précédents, soit adjectifs, comme dans ceux-ci; *avide de gloire: amateur des sciences: jaloux de sa réputation: ennemi de la paix, &c.* Ainsi on peut dire qu'un nom précédé des ar-

ticles *du*, *de la*, *de l'*, *des*, ou *de*, eſt au génitif, quand il eſt à la ſuite d'un autre nom ſubſtantif, ou quelquefois d'un nom adjectif qui le gouverne.

Du Datif.

D. *Quelle eſt l'étymologie du mot* datif?

R. Il eſt formé d'un mot latin qui ſignifie *donner*.

D. *Qu'eſt-ce que le datif?*

R. C'eſt un cas qui marque un rapport d'attribution, de quelque maniere qu'elle ſe faſſe.

D. *Qu'entendez-vous par un rapport d'attribution?*

R. J'entends un rapport par lequel une choſe ou une action ſe termine à une autre choſe comme à ſa fin, ou comme étant au profit ou au dommage de la choſe à laquelle elle ſe termine.

D. *Donnez-en des exemples.*

R. Dans, *Dieu a promis une nombreuſe poſtérité à Abraham: j'aſpire à la gloire; Abraham & la gloire* ſont conſidérés comme la fin des actions de *promettre* & *d'aſpirer*.

Dans, *les bons conſeils ſont néceſſaires aux jeunes gens: le Roi a accordé une grace à mon pere;* on voit que *les bons conſeils* & l'action d'*accorder* ſont conſidérés comme étant au profit des *jeunes gens* & de *mon pere*.

Dans, *l'oiſiveté eſt pernicieuſe aux hommes:*

je

je m'opposerai à vos desseins ; l'oisiveté & l'action de *s'opposer* sont considérées comme étant au dommage des *hommes* & de *vos desseins*.

D. *Le datif n'a-t-il pas d'autres manieres de signifier?*

R. Oui: mais elles peuvent toutes se rapporter à quelque espece d'attribution.

De l'Accusatif.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* accusatif?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *accuser*.

D. *Qu'est-ce que l'accusatif?*

R. C'est un cas par lequel on exprime le terme d'une action ou d'un rapport, c'est-à-dire, le régime absolu des verbes actifs, ou le régime de quelques prépositions.

D. *Montrez-moi l'un & l'autre usage de l'accusatif dans un seul exemple.*

R. Dans cette phrase, *j'ai étudié la philosophie dans les livres de Descartes ; la philosophie* est le régime absolu du verbe actif *étudier*, & *les livres* sont le régime de la préposition *dans*.

D. *L'accusatif ne différant en rien du nominatif par l'expression, comment peut-on distinguer l'un d'avec l'autre?*

R. En ce que le nominatif est ordinairement, ou peut se mettre avant le verbe, comme exprimant le sujet dont on affirme

quelque chose; au lieu que l'accusatif ne peut être mis dans l'ordre naturel du discours, qu'après un verbe actif ou une préposition, comme exprimant le terme d'une action ou d'un rapport.

D. *Pourquoi donnez-vous pour régime à une partie des prépositions, l'accusatif plutôt que le nominatif?*

R. Parce que l'usage de l'accusatif étant d'exprimer ce à quoi se termine quelque chose, il est plus naturel de l'employer après les prépositions, que le nominatif; & que d'ailleurs dans les langues où les cas sont distingués par différentes terminaisons, ce n'est jamais par le nominatif qu'on exprime le régime des prépositions, mais par d'autres cas obliques, & principalement par l'accusatif.

Du Vocatif.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* vocatif?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *appeller.*

D. *Qu'est-ce qu'un vocatif?*

R. C'est un cas par lequel on nomme la personne à qui on parle, ou la chose à laquelle on s'adresse, comme si c'étoit une personne.

D. *Comment exprime-t-on le vocatif?*

R. On l'exprime ordinairement par le nom sans article, ou quelquefois par le nom précédé de la lettre *ô.*

D. *De quelle personne sont les noms mis au vocatif?*

R. Ils sont toujours de la seconde personne, puisqu'ils marquent celle à qui on adresse la parole, & que les verbes qui s'y rapportent sont toujours à la seconde personne: comme quand on dit, SEIGNEUR, *vous êtes mon espérance.*

D. *Y a-t-il toujours dans le discours un verbe qui se rapporte au vocatif?*

R, Non: quelquefois le verbe n'y a aucun rapport, & a un autre nominatif: comme quand on dit, GRAND DIEU, *que vos jugements sont redoutables!*

Mais si le vocatif a rapport à un verbe, il le régit, soit qu'il le précede ou qu'il le suive; & alors ce verbe ne peut être qu'à une seconde personne ou de l'impératif ou de quelque temps de l'indicatif, comme dans ces phrases, BRAVES SOLDATS, *vous vous êtes acquis beaucoup de gloire.* CIEUX, *écoutez ma voix.* TERRE, *prête l'oreille. Ne permettez pas*, Ô MON DIEU, *que j'éprouve la rigueur de votre justice.*

D. *Quelle observation peut-on faire à l'égard des verbes qui se rapportent au vocatif?*

R. C'est que les secondes personnes de l'impératif ne peuvent être régies que par un vocatif qui en est le sujet, & qui y tient lieu de nominatif du verbe, quoique souvent il ne soit pas exprimé: comme quand on dit à

une personne, *venez avec moi*, c'est-à-dire, *Monsieur*, ou *un tel*, *venez avec moi.*

Au lieu que les secondes personnes des autres temps peuvent ne pas se rapporter à un vocatif; & quand elles s'y rapportent, elles ont de plus un nominatif exprimé par le pronom personnel *tu* ou *vous*, comme dans ces exemples: *Fortune*, TU *m'as trompé. Grands de la terre*, VOUS *avez votre bonheur en ce monde.*

De l'Ablatif.

D. *Quelle est l'étymologie du mot* ablatif?

R. Il est formé d'un verbe latin qui signifie *ôter.*

D. *Qu'est-ce que l'ablatif?*

R. C'est un cas par lequel on exprime dans les noms, un rapport de séparation, de division, ou de privation: comme quand on dit, *Jesus-Christ nous a délivrés de l'esclavage du démon. Un ange chassa Adam & Eve du paradis terrestre, &c.*

D. *Quelle différence y a-t-il entre le génitif & l'ablatif.*

R. Il n'y en pas quant à l'expression, mais il y en a quand à la signification, en ce que le génitif marque les choses comme unies; au lieu que l'ablatif les marque le plus souvent comme séparées. Mais ce qui les distingue sur-tout l'un de l'autre, c'est que le génitif est toujours régi par un nom, comme nous l'avons dit, & que l'ablatif n'est guere

régi que par un verbe à moins qu'il ne le soit par quelques noms qui marquent expressément séparation, division, ou privation, comme dans ces exemples, *à la sortie de ma chambre, à mon départ de Rome, &c.*

D. *Que s'ensuit-il de cette derniere différence?*

R. Il s'ensuit que les noms qui ont les articles communs au génitif & à l'ablatif, doivent être censés à l'ablatif, dès qu'ils sont régime de quelque verbe, comme dans ces phrases: *dépendre de Dieu: obtenir une grace du Roi: dépouiller quelqu'un de ses biens: recevoir un présent du Prince: être aimé du peuple: être connu des grands, &c.*

Ce qu'on dit des verbes s'entend également des participes, comme, *dependant de Dieu, aimé du peuple, &c.*

CHAPITRE XIII.

EXPLICATION DES ARTICLES.

D. POURQUOI *les Articles ont-ils été inventés?*

R. Pour être mis avant les noms communs & appellatifs.

D. *Que distingue-t-on dans les noms communs & appellatifs?*

R. Deux choses; savoir, la signification qui est fixe, & l'étendue de cette significa-

tion qui est sujette à varier, selon que le nom convient à plus ou moins de choses de la même espece.

D. *Donnez-moi dans un nom commun des exemples de cette variation d'étendue.*

R. Quand je dis, *l'homme est mortel*, je parle de toute l'espece des hommes: quand je dis, *les hommes pécheurs seront condamnés au feu éternel*, je ne parle que d'une partie des hommes: & quand je dis, *l'homme dont je vous ai parlé est venu*, je ne parle que d'un seul homme.

D. *Quel est donc le principal usage des articles.*

R. C'est, comme nous avons dit page 68, d'articuler ou de déterminer l'étendue selon laquelle doivent être pris les noms qu'ils précedent: ce qui s'entendra encore mieux par l'explication particuliere de chaque espece d'articles.

De l'Article défini.

D. *Qu'est-ce que l'article défini?*

R. C'est celui qui se met avant les noms communs, pris dans un sens défini ou déterminé par rapport à l'étendue.

D. *En quelles occasions les noms communs sont-ils pris dans un sens défini par rapport à l'étendue?*

R. Quand ils signifient, ou l'espece dans toute son étendue, c'est-à-dire, avec tous les sujets qu'elle renferme, ou un, ou plus

sieurs sujets de l'espece déterminés par les circonstances de celui qui parle ou du discours. Et c'est par le moyen des articles définis *le*, *la*, *les*, & de leurs cas, que l'on marque ces trois sortes de détermination d'étendue.

D. *Les articles définis se mettant avant les noms communs, quelque détermination d'étendue qu'ils puissent avoir, qu'y ajoute-t-on encore dans le discours, pour en déterminer plus particuliérement l'étendue?*

R. On y ajoute ordinairement quelque nom adjectif ou un pronom relatif suivi d'un verbe: & il est à propos d'observer ici que les noms adjectifs peuvent être explicatifs ou déterminatifs, aussi bien que les pronoms relatifs.

Ils sont explicatifs, quand ils expriment quelque attribut qui convient à toute l'espece du nom auquel ils sont joints, & alors ils laissent ce nom dans toute son étendue: comme quand on dit, LES *hommes mortels*, ou LES *hommes qui sont mortels*.

Ils sont déterminatifs, quand ils expriment quelque attribut qui ne convient qu'à une partie des sujets renfermés dans l'espece du nom auquel ils sont joints, & alors ils en restreignent l'étendue: comme quand on dit, LES *hommes savants*, ou LES *hommes qui sont savants*.

D. *Comment connoît-on donc qu'un nom commun signifie l'espece dans toute son étendue?*

R. Quand il eſt employé ſeul, ou que l'adjectif ou le pronom relatif dont il eſt accompagné, eſt purement explicatif. Ainſi quand je dis, L'*homme paroîtra au jugement de Dieu;* je parle de toute l'eſpece des hommes. De même quand je dis, LE *Pape ſucceſſeur de ſaint Pierre eſt le chef viſible de l'Egliſe:* LES *Evêques qui ne tiennent leur autorité que de Jeſus-Chriſt, ſont juges de la foi;* je parle généralement de tous les Papes & de tous les Evêques.

D. *De quoi ſe ſert-on dans le diſcours pour reſtreindre l'étendue d'un nom commun, & pour ne lui faire ſignifier qu'un ou pluſieurs ſujets de l'eſpece?*

R. On ſe ſert ordinairement de quelque nom adjectif ou pronom relatif déterminatif, ou même de quelques autres mots, leſquels ajoutés au nom commun, en rendent la ſignification moins étendue: comme quand on dit, LES *Rois ſages:* LES *Rois qui ſont électifs:* LES *Rois de France;* on n'a pas intention dans chacun de ces exemples, de parler de tous les Rois: & quand on dit, LE *Roi qui fut aſſaſſiné par Ravaillac:* LE *Pape d'aujourd'hui:* on ne veut parler que d'un ſeul Roi & d'un ſeul Pape.

Il arrive ſouvent qu'un nom commun eſt déterminé à ne ſignifier qu'un ou pluſieurs ſujets, par les circonſtances de celui qui parle. Ainſi LE *Roi*, dans la bouche d'un françois, veut dire *Louis XV*. LE *palais* DU *Prince*, veut dire, *un tel palais d'un tel Prin-*

ce. Il en eſt de même quand on dit, *approchez* LA *table*, *fermez* LA *porte*, c'eſt-à-dire, *une telle table*, *une telle porte : ouvrez* LES *yeux*, *tirez* LES *rideaux*, c'eſt-à-dire, *vos yeux*, *les rideaux d'une telle chambre*, *on le trouva* AU *lit*, c'eſt-à-dire, *dans ſon lit*, &c.

D. *Les articles définis ne ſe mettent-ils qu'avant les noms communs dont l'étendue eſt déterminée.*

R. On les met encore avant certains noms propres qui ne ſignifient par eux-mêmes que des choſes ſingulieres, tels que ſont ceux de quelques parties du monde, de quelques planetes, des parties de la terre, des royaumes, des provinces, des montagnes, des fleuves, des rivieres, &c. & on dit, *le ciel*, *la terre*, *la mer*, *le ſoleil*, *la lune*, *l'Europe*, *l'Aſie*, *la France*, *l'Eſpagne*, *la Normandie*, *le Languedoc*, *le Caucaſe*, *le Parnaſſe*, *la Seine*, *l'Oiſe*. Mais quoique ces noms ſignifient des choſes aſſez déterminées par elles-mêmes pour n'avoir pas beſoin de l'article défini, on pourroit cependant dire qu'on l'y a ajouté, parce qu'on les a regardés comme des noms communs reſtreints à un ſeul ſujet. Ainſi, ſuivant cette conjecture, en diſant, *le ciel*, *le ſoleil*, *l'Europe*, *le France*, *la Normandie*, *le Caucaſe*, *la Seine*, &c on a peut-être voulu dire, la partie du monde appellée *ciel*, la planete appellée *ſoleil*, la partie de la terre appellée *Europe*, le royaume appellé *France*,

la province appellée *Normandie*, le mont appellé *Caucase*, la riviere appellée *Seine*.

Au reste, dans l'emploi de l'article défini avant ces noms & quelques autres, il y a des irrégularités que le caprice de l'usage a introduites, & que l'on ne peut guere apprendre que par le commerce du monde, & par la lecture des bons auteurs.

De l'Article indéfini.

D. *Y a-t-il d'autres articles que ceux dont vous venez de parler?*

R. L'usage propre des articles étant de déterminer l'étendue des noms communs, on peut dire que *le*, *la*, *les*, sont les seuls mots qui doivent être regardés comme de véritables articles, puisqu'on n'en emploie point d'autres au même usage. Mais pour ne nous pas écarter du langage ordinaire des Grammairiens, nous appellons encore articles, certains mots qui se mettent souvent avant les noms pris dans une étendue indéterminée.

D. *Quels sont donc les mots que l'on appelle communément articles indéfinis?*

R. Ce sont *de* & *à*, dont l'usage le plus général est de marquer certains cas, tant des noms ou pronoms, que des articles définis, comme nous l'avons vu page 74.

D. *Quels cas marquent* de *&* à?

R. *De*, marque le génitif ou l'ablatif, & *à* marque le datif.

D. *Avant quels noms se mettent-ils?*

R. Avant les noms qui n'ont pas besoin de l'article défini, soit parce qu'ils expriment quelque objet suffisamment déterminé par lui-même, soit parce qu'on en considere plutôt la signification que l'étendue.

D. *Quels sont les noms qui n'ont pas besoin de l'article indéfini?*

R. Ce sont, 1. Le nom de Dieu, les noms propres d'anges, d'hommes, de villes, de bourgs, de villages, &c. lesquels signifiant des personnes ou des choses singulieres, ne peuvent jamais s'étendre à plusieurs sujets, & par conséquent sont toujours déterminés pas eux-mêmes: *Dieu*, DE *Dieu*, A *Dieu*: *Gabriel*, DE *Gabriel*, A *Gabriel*: *Pierre*, DE *Pierre*, A *Pierre*: *Paris*, DE *Paris*, A *Paris*, &c.

2. La plupart des pronoms; savoir,

Les pronoms personnels, parce qu'ils déterminent assez la personne qu'ils expriment.

Les pronoms possessifs absolus & les pronoms démonstratifs, lesquels joints à quelques noms substantifs, les déterminent & en sont comme les articles: *mon livre*, DE *mon livre*, A *mon livre*: *ce palais*, DE *ce palais*, A *ce palais*, &c.

A l'égard des autres pronoms, ou ils déterminent les noms auxquels ils se rapportent, & auxquels ils sont joints, ou ils en rendent l'étendue indéterminée. Dans l'un & dans l'autre cas, ils n'ont pas besoin de l'article défini.

3. Les noms de nombre abſolus, parce qu'ils déterminent d'une maniere diſtincte, à combien de ſujets on applique le nom auquel ils ſe rapportent: *quatre hommes: trente ans: cent livres, &c.*

4. Les noms communs, lorſqu'on n'en conſidere précisément que la ſignification, ſans faire aucune attention à l'étendue qu'elle peut avoir: comme quand on dit, *une tête* D'*homme: une feſtin* DE *roi: une table* DE *marbre: un pont* DE *bois: tenir* A *honneur: s'en rapporter* A *gens ſages, &c.*

D. *Quel eſt donc l'uſage des mots* de *&* à *avant les noms & pronoms dont vous venez de parler?*

R. Ils n'en ont point d'autre que d'en marquer les différents cas, ſans rien déſigner par rapport à l'étendue qu'ils peuvent avoir.

D. *Pourquoi les appelle-t-on articles indéfinis?*

R. C'eſt apparemment parce que, quand ils ſont joints aux noms communs, ces noms n'étant conſidérés que par la ſignification, ſont toujours pris dans une étendue vague & indéterminée: mais ce n'eſt jamais en vertu des mots *de* & *à*.

D. *Ne met-on pas quelquefois l'article défini avant les noms propres?*

R. Oui: quand on les conçoit comme ſuſceptibles de divers attributs, & par conſéquent de diverſes déterminations: ce qui regarde principalement le nom de Dieu; ou

quand on les conçoit comme pouvant convenir à plusieurs sujets.

D. *Donnez-en quelques exemples.*

R. Si je dis, *vous devez tout attendre* DE *Dieu*, je considere Dieu sans faire attention à ses attributs; au lieu qu'en disant, *vous devez tout attendre* DU *Dieu des miséricordes*, je le considere par un de ses attributs, ou plutôt je conçois Dieu comme multiplié par le nombre de ses perfections, ne l'envisageant que du côté de la miséricorde: & cette maniere d'envisager Dieu, est déterminée par l'article défini.

Quand on dit, LE *Brutus qui conspira contre César*, l'article défini mis avant *Brutus*, détermine ce nom à signifier un autre *Brutus* que celui qui chassa les Rois de Rome. On dit par la même raison, LE *Socrate d'Athenes*, LE *Ciceron de nos jours*, LE *mercredi-saint*, *&c.*

D. *Quels sont les pronoms qui prennent l'article défini?*

R. Ce sont, *le mien*, *la mienne*, & les autres possessifs relatifs; *lequel*, *laquelle*; *l'un*, *l'autre*; *le même*, *la même*; parce qu'étant purement relatifs, ils ont besoin de l'article défini pour déterminer précisément la personne ou la chose à laquelle ils se rapportent: comme on peut le voir dans les exemples que nous en avons donnés au Chap. V, Art. III & suivants.

D. *Les noms de nombre abſolus ne prennent-ils pas auſſi quelquefois l'article défini?*

R. Oui: quand les noms auxquels ils ſont joints, ſont déja déterminés à un nombre fixe, ou par eux-mêmes, comme quand on dit, LES *trois perſonnes de la ſainte Trinité:* LES *douze Apôtres:* LES *quatre ſaiſons:* LES *ſept jours de la ſemaine*, *&c.* ou par les circonſtances du diſcours, comme quand on dit, LES *deux livres que vous avez lus:* LES *dix louis que je vous ai donnés*, *&c.*

D. *Les mots* de *&* à *ne ſervent-ils qu'à marquer les cas, & ne ſe mettent-ils qu'avant les articles définis, les noms, & les pronoms?*

R. Ils ſervent encore à exprimer une infinité de rapports différents qu'il n'eſt guere poſſible d'apprendre que par l'uſage de la langue: & ce n'eſt pas ſeulement aux noms & aux pronoms qu'ils ſe joignent, mais encore aux autres parties du diſcours, & principalement aux infinitifs des verbes, avec lesquels ils ont des ſignifications qu'ils ſeroit difficile de rapporter à des regles générales.

D. *Comment peut-on regarder* de *&* à, *ſoit qu'ils marquent les cas, ou qu'ils aient d'autres ſignifications?*

R. On peut les régarder comme de véritables prépoſitions, puiſque de quelque maniere qu'ils ſoient employés, & à quelques mots qu'ils ſoient joints, ils expriment ordinairement quelques rapports particuliers, de même que les autres prépoſitions.

De l'Article partitif ou indéterminé.

D. *Qu'est-ce que les articles partitifs ou indéterminés ?*

R. Ce sont, comme nous avons dit, page 76, les génitifs des articles définis & indéfinis, lorsqu'ils deviennent nominatifs ou accusatifs, & dont on fait une classe séparée, parce qu'ils ont un usage particulier.

D. *Comment emploie-t-on ces articles ?*

R. On les met avant les noms des personnes ou des choses dont on ne veut exprimer qu'une partie indéterminée, sans en désigner, ni la quantité, ni le nombre précis.

D. *Quel est l'effet de ces mêmes articles ?*

R. C'est toujours de restreindre l'étendue de la signification des noms avant lesquels ils sont mis. C'est pourquoi on peut ordinairement y substituer le pronom *quelque.* Ainsi quand je dis, DES *gens savants pensent comme moi*, je ne parle pas de tous les gens savants, mais de *quelques gens savants. J'ai acheté* DES *livres*, c'est-à-dire, *quelques livres. Un beau discours déplaît souvent* A DES *ignorants*, c'est-à-dire, *à quelques ignorants*, & l'on voit que *à des ignorants* a moins d'étendue, que si je disois, *aux ignorants.*

D. *Je conçois cette explication pour les articles partitifs mis au pluriel : mais comment*

expliquerez-vous ceux qui sont employés au singulier ?

R. De la même maniere : car comme ces articles au pluriel sont mis avant les noms des personnes ou des choses dont le nombre est restreint ; de même ils sont mis, étant au singulier, avant les noms des choses dont on restreint la quantité. Ainsi quand je dis, DU *vin me feroit plaisir*, c'est-à-dire, *une certaine quantité*, ou *une certaine partie de vin*, & non pas le vin en général. *J'ai acheté* DE LA *viande*, c'est-à-dire, *une certaine quantité de viande*. *J'ai employé mon argent* A DE LA *marchandise*, c'est-à-dire, *à une certaine quantité de marchandise*.

D. *Quelle différence y a-t-il, par rapport à l'étendue, entre les noms précédés de l'article défini, lorsqu'ils ne signifient qu'une partie des sujets de l'espece, & les noms précédés de l'article partitif ?*

R. Quoique l'étendue des noms soit restrainte dans l'une & dans l'autre circonstance, cependant ceux qui sont précédés de l'article défini, ont toute l'étendue qu'ils peuvent avoir, suivant les déterminations exprimées ou sous-entendues, c'est-à-dire, qu'ils s'étendent à tous les sujets déterminés, au lieu que les noms précédés de l'article partitif, n'ont pas toute l'etendue qu'ils peuvent avoir, c'est-à-dire, qu'ils ne s'étendent qu'à une partie indéterminée des sujets dont on veut parler.

D.

D. *Les raisons de cette différence ne peuvent bien s'entendre que par quelques exemples.*

R. Dans cette phrase, LES *hommes ont été rachetés par Jesus-Christ*, il s'agit de toute l'espece des hommes; & dans celle-ci, DES *hommes sont prédestinés*, on n'en désigne qu'une partie indéterminée. De même quand je dis, LES *hommes savants*, quoique cette expression restreigne l'espece des hommes, elle a cependant toute l'étendue qu'elle peut avoir, c'est-à-dire, qu'elle s'étend à tous les hommes savants; au lieu, que si je dis, DES *hommes savants*, non-seulement je restreins l'espece générale des hommes, mais je ne donne pas même à l'expression d'*hommes savants*, toute l'étendue qu'elle peut avoir, puisque je n'entends parler que d'une partie indéterminée des hommes savants.

D. *Pourquoi ces articles sont-ils appellés* partitifs *ou* indéterminés?

R. Ils sont appellés *partitifs*, parce qu'ils ne désignent qu'une partie des sujets, & *indéterminés*, parce que cette partie est toujours vague & indéterminée.

D. *Ne pourroit-on pas donner une raison pourquoi les articles partitifs ont été faits des génitifs des articles définis & indéfinis?*

R. On pourroit conjecturer que c'est parce qu'ils peuvent absolument se résoudre par les génitifs des articles définis & indéfinis; car quand on dit, DES *hommes*, ou DE *savants hommes*, n'est-ce pas comme si l'on di-

ſoit, *une partie des hommes*, ou, *une certaine quantité de ſavants hommes?* On ne doit pourtant pas les regarder comme des génitifs, puiſque les noms auxquels ils ſont joints, peuvent être nominatifs ou régimes abſolus des verbes.

D. *Les nominatifs & accuſatifs des articles partitifs étant ſemblables aux génitifs & ablatifs des articles définis & indéfinis, comment pourra-t-on les diſtinguer?*

R. Si *du*, *de la*, *de l'*, *des*, *de*, précedent des noms qui ſoient ou nominatifs, ou régimes abſolus de quelques verbes, ou à la ſuite de quelques prépoſitions qui régiſſent l'accuſatif, ils ſont toujours articles partitifs; mais s'ils précedent un nom qui ſoit ou à la ſuite d'une autre, ou régime relatif d'un verbe, ce ſont des génitifs ou ablatifs des articles définis ou indéfinis.

D. *Donnez-en des exemples.*

R. Dans ces phraſes, DU *pain &* DE L'*eau me ſuffiſent*: DE LA *muſique me divertiroit*: DES *auteurs rapportent cette hiſtoire; pain*, *eau*, *muſique*, *auteurs*, ſont nominatifs du verbe: par conſéquent, *du*, *de l'*, *de la*, *des*, ſont articles partitifs.

Dans celles-ci, *je demande* DU *temps*: *nous cherchons* DE LA *monnoie*: *vous achetez* DES *chevaux*: *du*, *de la*, *des*, ſont articles partitifs, parce que *temps*, *monnoie*, & *chevaux*, ſont régimes abſolus des verbes.

Dans celles-ci, *on ſe nourrit avec* DU *pain*:

il faut mettre ces fruits dans DE LA *paille: j'ai disputé contre* DES *philosophes; du, de-la, des*, sont aussi articles partitifs, parce que *pain*, *paille*, & *philisophes*, sont régimes des prépositions, *avec*, *dans*, & *contre*.

Mais dans celles-ci, *la science* DU *blason: j'ai reçu un présent* DE LA *reine: je suis aimé* DES *honnêtes gens; du, de la, des*, sont articles définis, parce qu'ils précedent des noms qui ne sont ni nominatifs, ni régimes absolus des verbes, ni à la suite des prépositions qui régissent l'accusatif.

D. *Quelle différence y a-t-il entre les articles partitifs faits des génitifs des articles définis, & l'article partitif fait du génitif de l'article indéfini?*

R. Il n'y en a pas d'autre, sinon que les premiers se mettent toujours avant les noms, ou qui sont suivis de leurs adjectifs, ou qui n'en ont pas, comme on l'a vu dans les exemples précédents; au lieu que quand le substantif est après son adjectif, on peut quelquefois se servir de l'article partitif *de*, si ce nom est au singulier; mais s'il est au pluriel, l'article partitif *de* est celui que l'on emploie ordinairement.

D. *Donnez-en des exemples.*

R. Nom. DE BON PAIN & DE BONNE EAU *suffisent pour la nourriture du corps humain.* DE GRANDS E'VE'NEMENTS &

DE GRANDES RE'VOLUTIONS *suivirent la mort de César.*

Dat. *Les gens de guerre sont souvent réduits* A DE MAUVAIS PAIN & A DE MAUVAISE VIANDE. *Les personnes distinées* A DE GRANDS EMPLOIS, *doivent se préparer* A DE FACHEUSES DISGRACES.

Acc. *Pour bien écrire, il faut employer* DE BON PAPIER & DE BONNE ENCRE. *Un discours n'est beau qu'autant qu'il contient* DE SOLIDES RAISONNEMENTS & DE NOBLES EXPRESSIONS.

Il y a néanmoins des occasions où, quoique le nom substantif soit au pluriel, & qu'il soit précédé de son adjectif, il faut employer l'article partitif *des*, & non pas l'article *de*. C'est lorsque le substantif & l'adjectif ne présentent ensemble qu'une seule idée, & qu'ils sont censés ne faire qu'un même mot, ensorte que l'adjectif y sert moins à exprimer une qualité particuliere du substantif, qu'à en rendre la signification complete. Ainsi, quoiqu'on dise, *Cet homme a* DE *belles terres. Cet écrivain forme* DE *belles lettres. Ce capitaine ne veut que* DE *grands soldats*; il faut dire au contraire, *Cet homme a* DES *belles lettres*: *il voit* DES *beaux esprits*, DES *grands Seigneurs*; parce que, *belles lettres*, *beaux esprits*, *grands seigneurs*, ne veulent dire autre chose ici que, *sciences*, *savants*, *gens de grande qualité*. Au lieu que si l'on disoit, *cet homme a de belles*

lettres, il voit de beaux esprits, de grands Seigneurs, on entendroit par-là *des lettres qui sont belles, des esprits qui sont beaux, des Seigneurs qui sont grands:* ce qui présenteroit des idées toutes différentes.

D. *Pourquoi n'avez-vous pas donné d'exemples pour le génitif & l'ablatif de cet article?*

R. Parce qu'ils sont semblables à ceux des articles partitifs faits des génitifs des articles définis, & qu'ils se mettent avant les noms précédés ou suivis de leurs adjectifs. Ainsi on dit également, *il est coupable* DE *crimes horribles*, ou D'*horribles crimes &c.*

De l'Article un, une.

D. *En quelles occasions* un *ou son féminin* une, *peut-il être mis au rang des articles?*

R. Quand il n'est pas employé comme nom de nombre, c'est-à-dire, qu'il ne marque pas précisément l'unité numérique dans un sujet.

D. *Quel est donc l'usage de cet article?*

R. C'est de marquer simplement que le nom auquel il est joint, est pris dans un sens indéterminé, soit par rapport à l'étendue, soit par rapport aux circonstances. Et à cet égard, ou pourroit le regarder comme un véritable article indéfini.

D. *Eclaircissez cette réponse par quelques exemples.*

R. Si l'on me demande combien il y a

d'hommes dans une chambre, & que je réponde, *il y en a* UN, je n'ai intention de faire entendre par *un*, que l'unité numérique à l'exclusion de la pluralité, c'est-à-dire, qu'il n'y a qu'un homme dans la chambre, & non pas plusieurs; au lieu que quand je dis, UN *Roi doit être le pere de son peuple*: *un*, n'exprime qu'une unité vague, & n'exclut pas la pluralité, puisque je ne veux pas parler d'un seul roi, & que ce que je dis peut s'appliquer à tous les rois. De même quand je dis, UN *homme m'a insulté*, quoique l'unité exprimée par *un* exclue la pluralité, mon principal objet n'est pourtant pas de faire connoître cette exclusion; mais je me sers de l'article *un*, parce que je ne détermine par aucune circonstance quel est l'homme qui m'a insulté.

D. *Cet article doit-il toujours être regardé comme article indéfini?*

R. Non: puisqu'on peut souvent y substituer l'article défini, quand le nom auquel il est joint s'étend à plusieurs sujets. Ainsi il est égal de dire, UN *homme sage doit être maître de ses passions*, ou, L'*homme sage doit être maître de ses passions.*

D. *Quel est le pluriel des articles* un, une?

R. Ils n'en ont point qui soit formé d'eux-mêmes: mais ils prennent le pluriel *des* ou *de* des articles partitifs, avec la même signification. Ainsi, comme on dit au singulier, UN

homme, ou, UN *savant homme*, on dit au pluriel, DES *hommes*, ou, DE *savants hommes*.



CHAPITRE XIV.

DE L'ORTHOGRAPHE.

D. QUEL *fruit peut-on tirer de tout ce que nous avons dit jusqu'ici?*

R. C'est d'apprendre & de concevoir par raisonnement, les principes communs à toutes les langues, & les regles fondamentales de la langue françoise.

D. *Y a-t-il encore quelques autres connoissances génerales qu'il soit nécessaire d'avoir, & sur lesquelles nous ne nous soyons pas encore entretenus?*

R. Oui: ce n'est pas assez d'être en état de bien entendre une langue, & d'en posséder tous les principes; il faut encore savoir en écrire les mots, & les prononcer correctement. Ainsi il reste à donner quelques regles générales sur l'Orthographe, les Accents, la Ponctuation, & la Prononciation.]

D. *Qu'est-ce que l'orthographe?*

R. C'est la maniere d'écrire correctement tous les mots d'une langue.

D. *Qu'entendez-vous par écrire correctement?*

R. J'entends se servir en écrivant de toutes les lettres & figures prescrites par l'usage.

D. *L'orthographe françoise est-elle aisée à apprendre?*

R. Non: & il y en a quatre raisons principales.

1. Il entre dans la composition de la plupart des mots françois beaucoup de lettres qui ne se prononcent pas. Ainsi *monuments*, *esprits*, *saints*, *ils donnent*, *ils donnoient*, *&c.* se prononcent à-peu-pres comme s'il n'y avoit que *monuman*, *espri*, *sin*, *il donne*, *il donèt*, *&c.*

2. Souvent une même lettre ou un même assemblage de lettres, est employé pour signifier différents sons. Ainsi *e* est muet dans *retour*, il est fermé dans *région*, & ouvert dans *regne*: *ai* se prononce comme un *é* formé dans *je chantai*, *je chanterai*, & comme un *è* ouvert dans *palais*, *dais*, *raison*, *&c.* *oi* se prononce différemment dans *loi*, *foi*, *emploi*; dans *connoître*, *paroître*, & dans, *je lisois*, *je lirois*, *&c.*

3. Un même son est aussi très-souvent désigné avec des caracteres tout différents. Ainsi on prononce le même son *an* dans *diamant*, *normand*, *serment*, *sang*, *banc*, *sens*, *sans*, *camp*, *plan*, *faon*, *paon*, *Laon*, *Caen*, *&c.* le même son *in* dans *venin*, *vain*, *vin*, *saint*, *peint*, *dessein*, *faim*, *&c.* le même son *ai* un peu plus ou moins ouvert, dans *procès*, *arrêt*, *plaît*, *fais*, *promets*, *connois*, *écrivoient*, *&c.*

4. Enfin un grand nombre d'expressions fran-

françoiſes étant empruntées de la langue grecque & de la langue latine, elles s'écrivent d'une maniere qui en fait connoître l'origine. Ainſi on écrit *philoſophie* & non *filoſofie*, *orthographe* & non *ortografe*, *phraſe* & non *fraſe*, *ſyllabe* & non *ſilabe*, *rhétorique* & non *rétorique*, *myſtere* & non *miſtere*, *prudent* & non *prudant*, *intention* & non *intantion*, *&c.* parce que ces mots dérivent du grec ou du latin, & pour conſerver la trace de leur étymologie.

D. *Comment peut-on diviſer l'orthographe françoiſe?*

R. On peut la diviſer en orthographe de principe, & en orthographe d'uſage.

D. *Qu'entendez-vous par orthographe de principe?*

R. J'entends celle qui eſt fondée ſur les principes même de la langue, & dont on peut donner des regles générales, comme l'orthographe des différentes terminaiſons des noms par rapport aux genres ou aux nombres, & des verbes par rapport aux temps & aux perſonnes.

D. *Comment apprend-on cette orthographe?*

R. On ne peut l'apprendre & la poſſéder parfaitement que par une étude particuliere de la Grammaire françoiſe: & nous croyons que ce que nous avons dit juſqu'ici ſur chaque partie du diſcours, ſuffira pour en donner une connoiſſance exacte.

D. *Qu'eſt-ce que l'orthographe d'uſage?*

R. C'eſt celle dont on ne peut guere donner de regles générales, & ſuivant laquelle les ſyllabes des mots s'écrivent d'une maniere plutôt que d'une autre, ſans autre raiſon que celle de l'uſage ou de l'étymologie. Ainſi l'uſage veut que l'on écrive *honneur* avec deux *nn*, & *honorer* avec une ſeule : on écrit *fils* avec une *l*, parce qu'il vient du latin *filius*, *&c.*

D. *Comment cette orthographe d'uſage s'apprend-elle ?*

R. Comme la plus grande partie des mots françois ſont tirés du grec & du latin, ceux qui ſavent ces deux langues ont un grand avantage pour écrire par connoiſſance les ſyllabes de ces mots ſuivant les étymologies. Mais à l'égard de ceux qui ne ſavent que la langue naturelle, ils doivent, après avoir appris l'orthographe de principe par l'étude de la Grammaire françoiſe, recourir aux Dictionnaires & à la lecture des bons livres, comme au ſeul moyen d'écrire correctement tous les mots ſur leſquels on ne peut pas établir de regles générales & certaines.

Le plus utile & le plus commode de tous les livres dont on puiſſe ſe ſervir pour connoître facilement l'orthographe d'uſage, eſt celui qui a pour titre, *Traité de l'Orthographe françoiſe en forme de Dictionnaire*, imprimé à Poitiers en 1764 ; on en trouve des exemplaire à Paris chez LOTTIN *le jeune*, Libraire. C'eſt un volume *in*-8°. qui n'eſt

pas embarraſſant. On y trouve tous les mots de la langue dans les différentes ſortes de ſtyles. Tous les verbes irréguliers & ceux qui peuvent avoir quelques difficultés, y ſont conjugués. On y explique en peu de mots les points d'orthographe ſur leſquels il y a quelques doutes ou quelques variations. A la tête du Livre eſt une préface où ſont développés fort au long les principes & les regles de l'orthographe françoiſe: enſorte que cet ouvrage peut être regardé comme une ſuite néceſſaire de celui-ci.

D. *A quoi ſe réduit donc ce que vous avez à dire de l'orthographe?*

R. A faire quelques obſervations générales & particulieres ſur l'orthographe des noms & des verbes.

Regle générale ſur l'orthographe des voyelles naſales.

Les voyelles naſales prennent l'*m* au lieu de l'*n*, toutes les fois qu'elles ſont ſuivies dans le même mot d'un *b*, d'un *p*, de *ph*, ou d'une *m*, comme dans, *chambre*, *ample*, *amphithéatre*, *puiſſamment*, *embarras*, *empire*, *emphaſe*, *emmener*, *imbu*, *importun*, *nymphe*, *tomber*, *trompeur*, *triomphe*, *nommer*, *humble*, &c.

Observations sur l'orthographe des Noms.

Suivant un usage introduit depuis long-temps, & autorisé même par de bons auteurs, on forme le pluriel de la plupart des noms terminés au singulier par *ant* ou *ent*, en changeant le *t* en *s*, comme le *bâtiment*, *les bâtimens: le jardin charmant*, *les jardins charmans: le conseil prudent*, *les conseils prudens*.

Cette orthographe ne paroît pas tout-à-fait exacte, parce qu'elle est contraire à une regle des plus générales de la Grammaire françoise, qui veut qu'à quelques exceptions près, tous les noms qui n'ont pas d'*s* au singulier, en prennent une au pluriel, sans aucun autre changement. D'ailleurs quelle raison y a-t-il de supprimer la lettre *t*, plutôt dans les pluriels des noms en *ant* & en *ent*, que dans les pluriels d'un grand nombre d'autres noms, qui y conservent le *t* de leurs singuliers? Car ceux mêmes qui écrivent, *bâtimens*, *charmans*, *prudens*, &c. laissent le *t* dans *combats*, *ouverts*, *petits*, *contraints*, &c. venant des singuliers, *combat*, *ouvert*, *petit*, *contraint*, & dans une infinité d'autres noms semblables.

Il y a plus; c'est qu'il est généralement reçu d'écrire *gants* pluriel de *gant*, *cents* pluriel de *cent*, *dents* pluriel de *dent*, *lents* pluriel de *lent*, *vents* pluriel de *vent*; & on en

donne pour raiſon que ce ſont des monoſyllabes. Mais quel rapport y a-t-il entre la différence du nombre des ſyllabes, & la différence de l'orthographe ? Un mot doit-il être excepté d'une regle générale, ſur le ſeul fondement qu'il eſt plus court que les autres ?

Ainſi il ſemble qu'il feroit mieux de ramener les noms terminés par *ant* & *ent*, à la regle générale, & de former leur pluriel par la ſimple addition d'une *s*. *Le bâtiment, les bâtiments : le jardin charmant, les jardins charmants : le conſeil prudent, les conſeils prudents.*

Il ne faudroit excepter de cette regle générale, que *tous* pluriel de *tout*, & *gens*, dont le ſingulier *gent* n'eſt preſque plus en uſage.

D'ailleurs les étrangers y trouveroient un grand avantage, en ce qu'il leur feroit aiſé de découvrir le ſingulier de ces noms à la vue de leur pluriel. Si c'eſt une regle générale de former le pluriel des noms en *ant* ou *ent* en y ajoutant ſimplement une *s*, il s'enſuit néceſſairement qu'il ſuffit de retrancher cette *s* de leur pluriel, pour en avoir le ſingulier. Cette opération ſera auſſi infaillible que facile, ſi l'on conſerve le *t* au pluriel comme au ſingulier. Mais elle ſera ſujette à bien des erreurs, ſi l'on retranche cette lettre au pluriel.

Suivant notre ſyſtême d'orthographe, un étranger reconnoîtra aiſément que les plu-

riels *romans* & *diamants* viennent des singuliers *roman* & *diamant*, & que *tyrans*, *ignorants*, *vétérans*, *conquérants*, *courtisans*, *séduisants*, viennent de *tyran*, *ignorant*, *vétéran*, *conquerant*, *courtisan*, *séduisant*. Comment pourra-t-il deviner dans l'autre systême, que les singuliers de *romans* & *diamans* sont *roman* & *diamant*, que ceux de *courtisans* & *séduisant* sont *courtisan* & *séduisant*, &c? & comment lui fera-t-on entendre qu'il faut ajouter un *t* aux uns, & n'en point ajouter aux autres pour en avoir le singulier? Tels sont les motifs qui nous ont déterminés à conserver le *t* dans les pluriels des noms terminés par *ant* & *ent*.

Au reste nous ne prétendons pas condamner l'usage contraire. Nous reconnoissons même qu'il est le plus suivi. Mais ce qui nous autorise à proposer l'autre, c'est non-seulement parce qu'il nous paroît plus régulier, mais parce qu'il est encore observé par quelques bons Auteurs.

Noms de nombre.

De tous les noms de nombre absolus, il n'y a que *vingt* & *cent*, qui prennent une *s*, quand on les multiplie par un autre nombre absolu, c'est-à-dire, quand on parle de plusieurs *vingts* ou de plusieurs *cents*; comme quand on dit, *quatre-vingts*, *six vingts*, *sept*

vingts, huit vingts: deux cents, trois cents, quatre cents, &c.

Mais il faut obſerver, à l'égard de *vingt* au pluriel, qu'il ne prend l'*s* que quand il eſt immédiatement ſuivi d'un nom ſubſtantif, *quatre-vingts chevaux, cent quatre-vingts piſtoles, quatre-vingts ans, ſix vingts hommes*; & qu'il s'écrit ſans *s*, lorſqu'il précede un autre nom de nombre auquel il eſt joint, *quatre-vingt deux, quatre-vingt trois, quatre-vingt quatre, quatre-vingt dix, &c. quatre-vingt deuxieme, quatre-vingt troiſieme, &c.*

Les autres noms de nombre s'écrivent toujours ſans variation, comme on l'a vu à la page 45.

On a douté quelque temps s'il falloit écrire *vingt & un an, vingt & un jour*, ou *vingt & un ans, vingt & un jours.* La raiſon l'a emporté ici ſur un caprice paſſager de l'uſaſage. *Vingt & un* eſt un nom de nombre formé de deux autres, & qui n'eſt pas moins pluriel que celui de *quinze* exprimé en un ſeul mot. Ainſi il ne peut aller qu'avec un ſubſtantif pluriel. D'ailleurs on ne veut point parler d'une ſeule année, d'un ſeul jour, mais de pluſieurs. Il faut donc écrire *vingt & un ans, vingt & un jours*, comme on écrit *quinze ans, quinze jours*, & comme on a toujours écrit ſans difficulté *vingt & un cardinaux, vingt & un chevaux.* C'eſt ainſi que l'Académie l'a décidé.

Mille ne prend jamais d'*s*, & il faut écrire *deux mille*, *trois mille*, *quatre mille*, *&c.*

On ne se sert de *mil*, que quand on marque l'année courante depuis une époque: comme quand on dit, *l'an mil sept cent soixante-six depuis la naissance de Jesus-Christ.*

Cent ne prend pas d'*s* en cette occasion, quoique précédé de *sept*, parce que c'est un nombre absolu pour un nombre ordinal, & que l'on n'y parle que d'une année, comme s'il y avoit *l'an millieme sept-centieme soixante-sixieme.*

Observations sur l'orthographe des Verbes.

Comme les infinitifs en *ir* & en *oir* de la seconde & de la troisieme *conjugaison* ont à-peu-près le même son que les infinitifs en *ire* & en *oire* de la quatrieme, & qu'il n'est presque pas possible de les distinguer par la seule prononciation, nous donnerons ici une liste de ceux qui sont terminés en *ire* & en *oire*, en avertissant que ceux que l'on n'y trouvera pas, doivent s'écrire par *ir* & *oir.*

Les infinitifs des verbes terminés en *ire*, sont,

Dire, & ses composés *contredire*, *dédire*, *interdire*, *maudire*, *médire*, *prédire*, *redire*: *confire*: *lire*, & ses composés *élire*, *relire*: *rire*, & son composé *sourire*: *écrire*, & ses composés *circonscrire*, *décrire*, *inscrire*, *prescrire*, *proscrire*, *récrire*, *souscrire*, *transcri-*

re : frire : cuire : duire, & ses composés *conduire, éconduire, enduire, induire, introduire, reconduire, réduire, séduire, traduire : luire*, & son composé *reluire : nuire, bruïre, bruire, détruire, instruire, construire.*

Le infinitifs des verbes terminés en *oire*, font,

Boïre : croire, & ses composés *accroire, décroire.*

Terminaisons communes & particulieres pour les personnes des temps simples.

Quoique les regles de formation que nous avons données à l'article 3 du chapitre 6, soient suffisantes pour apprendre de quelle maniere on doit écrire les terminaisons des personnes de chaque temps simple dans tous les verbes, on sera peut-être bien-aise de les trouver ici rassemblées suivant l'ordre des temps, & avec quelques observations qui en faciliteront l'orthographe.

Présent de l'Indicatif.

La prémiere personne de ce temps est toujours terminée par un *e* muet dans les verbes de la premiere conjugaison, dans ceux de la seconde qui ont l'infinitif en *frir* & en *vrir*, excepté *appauvrir*, & dans *cueillir* & ses composés. Elle est terminée en *s* dans tous les autres verbes. La connoissance de cette pre-

miere perſonne ſervira à trouver les terminaiſons des autres perſonnes du même temps dans la table ſuivante.

SINGULIER.

1.	*e.*	*s.*	*cs.*	*ds.*	*ps.*	*ts*
2.	*es.*	*s.*	*cs.*	*ds.*	*ps.*	*ts.*
3.	*e.*	*t.*	*c.*	*d.*	*pt.*	*t.*

PLURIEL.

1.	*ons.*	*ons.*	*quons.*	*dons.*	*pons.*	*ttons.*
2.	*ez.*	*ez.*	*quez.*	*dez.*	*pez.*	*ttez.*
3.	*ent.*	*ent.*	*quent.*	*dent.*	*pent.*	*ttent.*

Imparfait de l'Indicatif.

Les terminaiſons de ce temps ſont les mêmes dans tous les verbes tant réguliers qu'irréguliers, ſans aucune exception. Ce ſont,

SINGULIER.		PLURIEL.	
1. . .	*ois.*	1. . .	*ions.*
2. . .	*ois.*	2. . .	*iez.*
3. . .	*oit.*	2. . .	*oient.*

Prétérit de l'Indicatif.

Les premieres perſonnes du ſingulier de ce Prétérit ſont terminées dans tous les verbes de la langue françoiſe, ou en *ai*, ou en *is*, ou en *us*, ou en *ins*.

La terminaiſon en *ai* n'eſt que pour les

prétérits des verbes de la premiere conjugaiſon.

La voyelle *a* s'y conſerve juſqu'à la troiſieme perſonne du pluriel, où elle ſe change en *e*.

Les terminaiſons en *is* & en *us* conviennent chacune indifféremment aux prétérits des verbes des trois dernieres conjugaiſons, & la terminaiſon en *ins* à ceux des verbes en *enir*, comme on l'a vu page 243 & ſuivantes; enſorte que tous ces prétérits n'ont que l'*s* pour terminaiſon commune.

Les voyelles *i*, *u*, ou *in*, qui précedent la lettre *s*, s'y conſervent dans toutes les perſonnes.

Ces terminaiſons communes & particulieres ſont,

SINGULIER.

1.	*ai.*	*s.*	*is.*	*us.*	*ins.*
2.	*as.*	*s.*	*is.*	*us.*	*ins.*
3.	*a.*	*t.*	*it.*	*ut.*	*int.*

PLURIEL.

1.	*âmes.*	*mes.*	*îmes.*	*ûmes.*	*înmes.*
2.	*âtes.*	*tes.*	*îtes.*	*ûtes.*	*întes.*
3.	*erent.*	*rent.*	*irent.*	*urent.*	*inrent.*

Les voyelles *â*, *î*, *û*, & *în*, ſont toujours longues & marquées d'un accent circonflexe (^) dans toutes les premieres & ſecondes perſonnes du pluriel des prétérits, ſans aucune exception.

Futur de l'Indicatif.

Les terminaisons du futur dans tous les verbes, sont,

SINGULIER.		PLURIEL.	
1. . . .	*rai.*	1. . . .	*rons.*
2. . . .	*ras.*	2. . . .	*rez.*
3. . . .	*ra.*	3. . . .	*ront.*

Conditionnel présent.

Ce temps a toujours les terminaisons suivantes.

SINGULIER.		PLURIEL.	
1. . . .	*rois.*	1. . . .	*rions.*
2. . . .	*rois.*	2. . . .	*riez.*
3. . . .	*roit.*	3. . . .	*roient.*

Présent du Subjonctif.

Les terminaisons communes de ce temps sont,

SINGULIER.		PLURIER.	
1. . . .	*e.*	1. . . .	*ions.*
2. . . .	*es.*	2. . . .	*iez.*
3. . . .	*e.*	3. . . .	*ent.*

Imparfait du Subjonctif.

Les terminaisons communes des personnes

de ce temps ſont toujours précédées des mêmes voyelles qui précedent celles des prétérits de l'indicatif d'où il ſe forme, c'eſt-à-dire, d'un *a* pour les verbes de la premiere conjugaiſon, d'un *i* pour ceux qui font le prétérit de l'indicatif en *is*, d'un *u* pour ceux qui font le même prétérit en *us*, & de la voyelle naſale *in* pour ceux qui le font en *ins*.

Ainſi les terminaiſons communes & particulieres de cet imparfait, ſont,

SINGULIER.

1.	*ſſe.*	*aſſe.*	*iſſe.*	*uſſe.*	*inſſe.*
2.	*ſſes.*	*aſſes.*	*iſſes.*	*uſſes.*	*inſſes.*
3.	*t.*	*ât.*	*ît.*	*ût.*	*înt.*

PLURIEL.

1.	*ſſions.*	*aſſions.*	*iſſions.*	*uſſions.*	*inſſions.*
2.	*ſſiez.*	*aſſiez.*	*iſſiez.*	*uſſiez.*	*inſſies.*
3.	*ſſent.*	*aſſent.*	*iſſent.*	*uſſent.*	*inſſent.*

Les voyelles *â*, *î*, *û*, & *în*, ſont toujours longues & marquées de l'accent circonflexe (^) dans la troiſieme perſonne du ſingulier du ce temps.

Elles ſont également longues dans les autres perſonnes: mais elles n'ont pas l'accent circonflexe, parce que les deux *ſſ* dont elles ſont ſuivies, en tiennent lieu; & font alonger la ſyllabe.

Observations sur l'orthographe de quelques mots, & sur l'usage de quelques lettres.

D. *Que reste-t-il à dire sur l'ortographe?*
R. Il reste à parler de quelques mots & de quelques lettres dont on se sert fort ordinairement, & sur lesquels il est important d'avoir des regles certaines. Les voici.

La ou *là.*

La, s'écrit toujours sans accent, quand il est article ou pronom conjonctif: comme quand je dis, LA *terre ne produiroit rien, si elle n'étoit échauffée par les rayons du soleil, & humectée par les eaux de* LA *pluie, qui* LA *disposent à pousser au dehors les plantes dont elle a reçu* LA *semence.*

Là, s'écrit toujours avec l'accent grave, quand il est employé comme adverbe de lieu, ou qu'étant à la suite d'un pronom démonstratif, il sert à montrer & à désigner quelqu'objet. Ainsi on écrit, *Que faites-vous* là? c'est-à-dire, *dans ce lieu. Allez* là, c'est-à-dire, *en ce lieu. Partez de* là, c'est-à-dire, *de ce lieu.* On écrit de même: *Celui*-là, *celle*-là, *cet homme*-là, *cette femme*-là, *&c.*

Du ou *dû.*

Du, s'écrit toujours sans accent, quand il

eſt article, & il prend l'accent circonflexe, quand il eſt participe paſſif du verbe *devoir*, par où on le diſtingue de l'article. Ainſi on écrit, *Les Romains n'avoient point l'uſage* DU *verre pour les fenêtres*, *ni* DU *linge pour les chemiſes*, *ni* DU *papier pour l'écriture*. Mais il faut écrire, *Vous auriez* DÛ *renoncer plutôt au jeu & à la mauvaiſe compagnie. Rendons à Dieu l'hommage qui lui eſt* DÛ.

Quand *dû* participe eſt au pluriel; l'accent circonflexe y eſt inutile. Ainſi on écrira, *les honneurs qui vous ſont* DUS.

Des ou *dès*.

Des, s'écrit toujours ſans accent, quand il eſt article: mais il prend l'accent grave, & ſe prononce même plus ouvert, quand il eſt prépoſition ou conjonction de temps. Ainſi on écrit, *La commodité* DES *étriers pour monter à cheval étoit ignorée* DES *anciens*. Au lieu qu'il faut écrire, *Un jeune homme ſtudieux doit ſe lever* dès *le point du jour. Quintius Cincinnatus reprit la charrue*, dès *qu'il eut quitté la dictature*.

A ou *à*.

A, faiſant ſeul un mot, s'écrit toujours ſans accent, quand il eſt troiſieme perſonne du ſingulier du préſent de l'indicatif du verbe *avoir*; & avec l'accent grave, quand il

est article, comme on le voit dans ces phrases; *Il y* A *moins de gloire à vaincre un ennemi, qu'à lui pardonner quand on l'*A *vaincu. C'est à la boussole que nous sommes redevables de la découverte que l'on* A *faite du nouveau monde.*

Ce, *ces*, ou *se*, *ses*.

Ce par un *c*, est pronom démonstratif, joint ordinairement au nom de la chose qu'il sert à indiquer; & *se* par une *s*, est pronom conjonctif, toujours joint à un verbe, comme on le voit dans cette phrase, *Croiriez-vous que* CE *papier sur lequel vous écrivez*, SE *fait avec les chiffons de linge qu'on ramasse dans les rues?*

Ces par un *c*, est le pluriel de *ce*, pronom démonstratif. *Ses* par une *s*, est le pluriel de *son* ou *sa*, pronom possessif, toujours joint à un nom pour marquer la possession de la chose exprimée par ce nom, comme dans cette phrase; *Que sont devenus ces fameux conquerants que l'homme aveuglé mettoit au nombre de* SES *Dieux.*

Leur.

Leur, est indéclinable & ne prend jamais d'*s* à la fin, quand il est pronom conjonctif, c'est-à-dire, quand il est joint à un verbe & qu'il peut se tourner par *à eux* ou *à elles*; au lieu

lieu que *leurs* avec une *s*, eſt toujours pluriel de *leur*, pronom poſſeſſif abſolu ou relatif, comme dans cette phraſe, *Quand je vois les oiſeaux former* LEURS *nids avec tant d'art & d'adreſſe, je demande quel maître* LEUR *a appris les mathématiques & l'architecture.*

Mes & *mais.*

Mes, eſt le pluriel des pronoms poſſeſſifs *mon* & *ma*. *Mais*, qui ſe prononce plus ouvert que *mes*, eſt conjonction adverſative. Exemple. MES *livres m'auroient déſennuyé dans ma ſolitude:* MAIS *on a eu la dureté de me les enlever.*

Dont ou *donc.*

On écrit *dont* avec un *t*, quand il eſt pronom relatif, c'eſt-à-dire, quand il ſe rapporte à quelque nom qui eſt auparavant, & qu'on peut le tourner par *duquel*, *de laquelle*, *deſquels*, ou *deſquelles;* & on écrit *donc* avec un *c*, quand il eſt conjonction concluſive, & qu'on s'en ſert pour tirer une conſéquence, comme dans cette phraſe, *Tous les biens & tous les avantages* DONT *nous jouiſſons ſur la terre, viennent de Dieu;* *nous devons* DONC *lui en rendre de continuelles actions de graces.*

Quand ou *quant.*

Quand avec un *d*, eſt une conjonction qui

marque quelque circonstance de temps ; & *quant* avec un *t*, est une préposition qui gouverne le datif, & qui peut se tourner par, *pour ce qui regarde*, comme dans cette phrase, QUANT *au genre de vie que vous devez embrasser, ne vous y déterminez que* QUAND *vous vous serez bien examiné, & que vous aurez consulté un directeur prudent & sage.*

Sur ou *sûr.*

Sur, s'écrit sans accent, quand il est préposition; & avec l'accent circonflexe, quand il est adjectif, & qu'il signifie la même chose qu'*assuré.* Exemple. *Pour peu que vous vouliez faire réflexion* SUR *l'instabilité des choses d'ici-bas, je suis* SÛR *que vous vous tournerez vers le seul bien réel & solide, qui est Dieu.*

Ou ou *où.*

Ou, s'écrit toujours sans accent, quand il est conjonction disjonctive, c'est-à-dire, qu'il marque distinction, choix ou alternative: comme quand on dit, *Tout nombre est pair* OU *impair. Toute substance est spirituelle* OU *matérielle.* OU *changez de conduite*, OU *ne paroissez plus devant vos amis.*

Où, s'écrit avec l'accent grave en deux occasions.

1. Quand il est adverbe de lieu. Où *allez-vous? Dites-moi* où *vous demeurez*, *d'*où *vous*

venez, & par où *vous avez passé. Remarquez l'endroit* où *nous en sommes, &c.*

2. Quand il est mis pour les pronoms relatifs ou absolus, tant au singulier qu'au pluriel. Exemples. *La haine & la flatterie sont les écueils* où *la vérité fait naufrage*, c'est-à-dire, *contre lesquels*. *Quels sont les principes d'*où *vous tirez cette conséquence?* c'est-à-dire, *desquels*. *Voilà* où *nous avons manqué*, c'est-à-dire, *en quoi*.

Quelque, *tout*, & *même*.

Ces trois mots sont le plus ordinairement employés comme adjectifs déclinables, & prennent une *s* au pluriel; quelquefois aussi ils sont employés comme adverbes indéclinables, & ne prennent point d'*s*, quoique joints à des noms pluriels. Mais ce n'est, à l'égard de *quelque* & de *tout*, que quand ils sont suivis de *que*, & qu'ils peuvent être suppléées par *quoique*, comme on l'a vu page 175.

1. *Quelque*, dans le sens dont nous venons de parler, est adjectif déclinable, quand il est joint ou avec un seul substantif, ou avec un substantif suivi de son adjectif, ou avec un adjectif suivi de son substantif: comme quand on dit, QUELQUES *actions que je fasse*. QUELQUES *actions éclatantes que je fasse*. QUELQUES *éclatantes actions que je fasse*.

Mais *quelque* est adverbe indéclinable, toutes les fois qu'il n'est joint qu'avec un nom

adjectif ſéparé de ſon ſubſtantif : comme dans ces exemples, QUELQUE *éclatantes que ſoient les actions que j'ai faites. Avec le temps & la patience on apprivoiſe les animaux*, QUELQUE *féroces qu'ils puiſſent être.* QUELQUE *éloignées de la terre que ſoient les planetes, on en meſure la diſtance par les calculs aſtronomiques.*

Il eſt encore indéclinable, quand il ſignifie *environ*. Exemple. *Il y a* QUELQUE *trois cents ans que l'Imprimerie a été trouvée*, c'eſt-à-dire, *il y a* ENVIRON *trois cents ans.*

2. Quand *tout* eſt avec un nom adjectif, ou conſidéré comme tel, ſuivi de la conjonction *que ;*

Si cet adjectif eſt maſculin, *tout* eſt indéclinable. Ainſi il faut écrire, *Les anciens philoſophes* TOUT *éclairés qu'ils étoient, ignoroient les véritables cauſes de bien des effets naturels.*

Si cet adjectif eſt féminin, & qu'il ſoit au ſingulier, ou qu'étant au pluriel il commence par une conſonne, alors *tout* eſt déclinable, & l'on écrit, TOUTE *agréable &* TOUTE *belle qu'eſt la campagne, on s'y ennuie, ſi l'on n'y trouve compagnie ou des livres. Il y a eu des jeunes gens qui ont entendu d'eux-mêmes les propoſitions d'Euclide*, TOUTES *difficiles qu'elles ſont.*

Si cet adjectif eſt féminin au pluriel, & qu'il commence par une voyelle, *tout* redevient indéclinable. Ainſi il faut écrire, *La*

mere, la femme & les filles de Darius, TOUT *affligées, &* TOUT *abattues qu'elles étoient, ne purent s'empêcher d'admirer la générosité d'Alexandre.*

L'Académie fait *tout* indéclinable, lorsqu'il précede un adjectif féminin au singulier, commençant par une voyelle, dans cet exemple, TOUT *ingrate qu'elle est.* On peut indifféremment suivre l'une ou l'autre orthographe.

Ces mêmes regles conviennent à *tout*, lorsqu'il est pris dans la signification d'*entiérement.* *Ils sont* TOUT *résolus de n'y plus retourner. Elle est* TOUTE *consolée*, ou, *elles sont* TOUTES *consolées de leur perte. A ces mots elles demeurerent* TOUT *interdites.*

3. *Même* est toujours déclinable, quand il est pronom, ou adjectif d'identité, de parité, & d'énergie, comme nous l'avons expliqué, page 170. *Le même Auteur: les mêmes livres: mêmes vertus: mêmes vices: les princes mêmes, &c.* Mais il est indéclinable, quand après la conjonction *&*, ou après un nom ou un pronom, il est employé dans le sens des adverbes, *aussi*, *de plus*, ou *en outre*: & on connoît qu'il a cette signification, lorsque sans altérer le sens de la phrase on peut le transposer avant le nom ou pronom, en y joignant la conjonction *&*. Ainsi on écrit, *Les Egyptiens reconnoissoient pour Dieux, des animaux, des reptiles, des plantes* MEME, c'est-à-dire, *& même des plantes.*

Quand *même* eſt joint avec quelque verbe, il eſt toujours adverbe, & par conſéquent indéclinable.

De la lettre h.

Quelques Grammairiens prétendent que quand l'*h* marque une aſpiration, elle eſt une véritable conſonne, parce que, comme les conſonnes, elle ajoute quelque choſe au ſon ſimple des voyelles, en les faiſant prononcer avec une modification particuliere, qui conſiſte dans un mouvement ou dans un effort du goſier: comme quand on dit, *le héros*, *la harpie*, *le henniſſement*, *&c.*

Mais ce qu'ajoute l'*h* au ſon ſimple des voyelles, ne les faiſant pas prononcer avec une articulation ſenſible & marquée, comme quand elles ſont jointes aux autres conſonnes, mais ſeulement avec un peu plus de force que ſi elles étoient ſans aſpiration; on a cru pouvoir dire, ſans prétendre condamner le ſentiment oppoſé, que l'*h* étoit moins une lettre, qu'une marque d'aſpiration.

L'effet de l'aſpiration eſt d'empêcher la liaiſon du mot qui commence par une *h* aſpirée, avec celui qui le précede: c'eſt-à-dire, que les voyelles *e* & *a* des articles ou pronoms conjonctifs ne ſe ſuppriment pas, comme avant les mots qui commencent par une voyelle, & que les conſonnes finales du mot précédent ne ſe prononcent pas plus que ſi l'*h* étoit une conſonne. Ainſi on écrit & on

prononce *le héros*, *vous me haïssez*, *il se hâte*, & non pas *l'héros*, *l'haine*, *vous m'haïssez*, *il s'hâte*: & dans, *les hameaux*, *un discours hardi*, *plus honteux*, *une ame hautaine*, on ne doit pas prononcer l'*s* finale de *les*, de *discours*, & de *plus*, comme on la prononceroit dans, les *amis*, *un discours artificieux*, *plus honnête*. Il faut au contraire prononcer l'*e* muet d'*ame*, comme on le prononce dans *ame noble*.

On entend que par la même raison il faut écrire & prononcer *ce héros*, & non pas *cet héros*, comme on dit *cet oiseau*, ou *cet honneur*; & qu'il faut de même écrire & prononcer, *sa haine*, *sa hardiesse*, & non pas *son haine*, *son hardiesse*, comme on dit, *son humeur*, *son humilité*.

On observe la même chose à l'égard des mots *huit*, *huitieme*, & *huitaine*, quoique l'*h* n'y soit pas aspirée. Ainsi on écrit & on prononce sans élision ni liaison, *le huit*, *du huit*, *le huitieme*, *du huitieme*, *la huitieme*, *la huitaine*. *les huit*, *dans huit*, &c.

L'*h* du nom *Henri* doit toujours s'aspirer, aussi-bien dans la conversation que dans la poésie soutenue & dans le discours oratoire. Ainsi il faut dire, *les exploits de Henri IV*, & non *les exploits d'Henri IV*.

A l'égard du mot *Hollande*, où l'*h* est également aspirée, les Lingeres & les Marchands ont introduit l'usage de dire, *toile d'Hollande*, *chemises d'Hollande*, *fromage*

d'Hollande. On trouve dans le Dictionnaire de l'Académie, *toile de Hollande*, ou *d'Hollande*, *fromage d'Hollande.* Il est plus régulier de prononcer toujours ce mot avec aspiration, *de Hollande.*

Le bon usage veut que l'on dise avec l'Académie, *de l'eau de la Reine de Hongrie*, *du point de Hongrie*; & non *de l'eau de la Reine d'Hongrie*, *du point d'Hongrie.*

Quoique les mots *onze* & *onzieme* commencent par une voyelle, cependant les voyelles des articles ou des prépositions qui les précedent, se prononcent souvent comme si ces mots commençoient par une consonne, sur-tout quand il est question de dates, & ils ne se lient pas avec les consonnes finales des mots qui sont auparavant. Ainsi on dit, *le onze du mois*, *la onzieme année*, *au onzieme siecle*, *vers les onze heures*, *Louis onze*, sans prononcer l's de *les* & de *Louis.* On peut dire également *l'onze du mois*, *à l'onzieme page*, ou, *à la onzieme page.*

La conjonction *oui*, quand elle est prise substantivement, ne souffre pas d'élision avec les voyelles précédentes, ni de liaison avec les consonnes finales, & on dit *le oui & le non*, *un oui*, *tous vos oui ne me persuadent pas*, sans prononcer l'*n* d'*un*, non plus que l'*s* de *vos.*

Quand l'*h* est précédée d'un *c*, elle sert à lui donner en françois un son particulier que l'on reconnoîtra dans ces mots, *chaleur*, *chevre*,

vre, *cheval*, *chimere*, *chose*, *chûte*: excepté dans quelques mots dérivés du Grec, où le *ch* réprésentant le χ de cette langue, en conserve le son dur & semblable à celui du *k*, comme *écho*, *euchäristie*, *&c.*

H, à la suite d'un *p*, lui donne sans exception de son de l'*f*, & ces deux lettres réprésentent dans tous les mots où elles sont employées le φ des Grecs, qui répond à notre *f*, comme dans ces mots, *triomphe*, *philosophe*, *phrase*, *&c.*

Quand l'*h* est précédée d'une *r*, d'un *t*, ou d'une autre consonne, elle n'en change point le son, & n'y ajoute rien; elle marque seulement l'étymologie grecque, comme dans *rhétorique*, *méthode*, *Arithmétique*, *&c.*

Ce seroit une faute essentielle contre l'orthographe, de supprimer l'*h* dans les mots qui la prennent au commencement, soit qu'elle s'y aspire ou non, & d'écrire par une *f* les mots qui doivent s'écrire par *ph*: l'usage ne le souffre pas. Ainsi il faut écrire *l'honneur*, & non *l'onneur*, la *philosophie*, & non *la filosofie*.

A l'égard des autres mots où l'*h* se met après l'*r*, le *t*, le *c*, ou autres lettres, par la seule raison de l'étymologie, & sans changer le son de la lettre; comme cette raison d'étymologie n'est connue que de peu de personnes, ce ne seroit pas une faute considérable d'omettre l'*h*, à moins que ce ne fût dans des mots d'un d'usage très-fréquent, comme dans Jasu-

CHRIST, *Chrétien*, *Catholique*, *&c.* De bons auteurs même la retranchent souvent de bien des mots ou elle devroit être, & écrivent, *trône*, *téatre*, *métode*, *&c.* au lieu de *thrône*, *théatre*, *méthode*, *&c.*

*De l'*j *& de l'*v *consonnes distinguées de l'*i *& de l'*u *voyelles.*

La prononciation de l'*j* consonne avant les cinq voyelles, est semblable à celle du *g* avant *e* & *i*, comme dans ces mots, *jardin*, *Jérusalem*, *j'ignore*, *j'ordonne*, *jumeau*.

Celle de l'*v* consonne se reconnoît dans les mots, *vanité*, *vérité*, *ville*, *volage*, *vulgaire*.

L'*i* & l'*u* voyelles au contraire se prononcent avec le son simple des voyelles, comme dans le mot *puni*.

Comme l'j & l'*v* consonnes se prononcent très-différemment de l'*i* & de l'*u* voyelles, ils doivent aussi s'écrire avec des caracteres tout différents, & c'est à quoi on manque très-ordinairement. L'*j* consonne doit toujours être alongé par en bas: l'*v* consonne est pointu: & quand ils sont voyelles, ils s'écrivent ainsi, *i*, *u*.

*De l'*y *grec.*

L'*y* grec n'a par lui-même en françois d'autre son que celui de l'*i* simple, comme nous l'avons dit page 15.

Les Romains l'ont introduit dans leur langue, pour exprimer en certains mots l'*upſilon* des Grecs (υ), & le prononçoient comme eux, c'eſt-à-dire, comme nous prononçons notre *u* voyelle; au lieu qu'ils donnoient à leur *u* ordinaire le ſon de notre *ou*. On l'a conſervé en françois par raiſon d'étymologie dans les mots dérivés du grec, où il tient la place de l'*upſilon*, comme dans *ſynode*, *myſtere*, &c. Mais au lieu de lui laiſſer le ſon de l'*u*, on lui a donné celui d'*i*: en ſorte qu'en l'approchant de ſon origine par le caractere, on l'en a éloigné par la prononciation.

On lui a enſuite fait prendre ſans aucun fondement la place de l'*i* ſimple à la fin d'un grand nombre de mots, comme de *fourmy*, *luy*, *celuy*, *eſſay*, *Roy*, *loy*, *j'ay*, *j'aimay*, &c.

Le meilleur uſage qu'on en ait fait, a été de l'employer dans les mots où il exprimé le ſon de deux *ii* voyelles, comme dans, *frayeur*, *crayon*, *moyen*.

Il y a apparence que les deux *ii* s'écrivoient autrefois dans ces mots, & que le dernier ayant été alongé de cette ſorte, *ij*, afin qu'on le diſtinguât de l'*ï* avec deux points, on les a enſuite transformés en *y*.

Comme il n'y a guere que les gens de lettres qui puiſſent ſavoir, par la connoiſſance de la langue grecque, en quelles occaſions il convient de ſe ſervir de l'*y* grec, plutôt que de l'*i* ſimple; que d'un autre côté l'*y* grec

ayant un ſon bien différent de celui de l'*upſilon* grec, il n'en rappelle qu'imparfaitement l'étymologie; il ſemble que ce ne ſeroit pas abſolument pécher contre l'orthographe, que d'employer l'*i* ſimple dans les mots dérivés du Grec, ſans avoir égard à leur origine, l'uſage en étant ſurtout autoriſé, comme il l'eſt par un grand nombre de bons écrivains.

Mais quand il s'agit d'exprimer le ſon de deux *ii* voyelles, on peut alors ſe ſervir utilement de l'*y* grec: c'eſt un emploi qui lui eſt propre & particulier. En voici la regle.

On ſe ſert toujours de l'*y* grec pour exprimer le ſon de deux *ii*, dont le premier fait partie de ſa ſyllabe précédente, & le ſecond entre dans la ſyllabe qui ſuit. *Ainſi il faut* écrire *payeur*, *joyeux*, *voyons*, *pays*, *payſan*, *Abbaye*, *&c.* qui ſe prononcent comme s'il y avoit *pai-ieur*, *joi-ieux*, *voi-ions*, *pai-is*, *pai-iſan*, *abbai-ie*; mais on écrira ſans *y* grec, *païen*, *faïence*, *aïeul*, *&c.* parce qu'on n'entend dans ces mots que le ſon d'un *i*, *pa-ien*, *fa-ience*, *a-ïeul*, *&c.*

Il eſt bon d'obſerver que dans preſque tous les verbes où l'*y* grec s'emploie pour deux *ii* en certaines perſonnes, il ſe change en *i* ſimple en d'autres, parce qu'il n'y tient plus lieu que d'un *i*. Ainſi quoiqu'on écrive, *ſoyons*, *ſoyez*, *voyons*, *voyez*, *&c.* il faut écrire, *qu'ils ſoient*, *qu'il voie*, *qu'ils voient*, ces perſonnes ſe prononçant comme s'il y avoit ſimplement, *qu'ils ſoi-ent*, *qu'il voi-e*,

qu'ils voi-ent, & non pas, *ſoiient*, *voiie*, *voiient*. C'eſt l'oreille que l'on doit conſulter pour écrire conformément à ces deux prononciations différentes.

Il y a quelques mots où l'on entend en quelque ſorte le ſon de trois *i*, & où par conſéquent il convient d'ajouter un *i* ſimple à la ſuite de l'*y* grec. Ces mots ſont les premieres & ſecondes perſonnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, & du préſent du ſubjonctif des verbes qui ont un *y* grec avant la terminaiſon *ant* du participe actif.

Suivant les regles que nous avons données page 252 & 255, les premieres & ſecondes perſonnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif & du préſent du ſubjonctif, ſe forment du participe actif, en changeant *ant* en *ions* & en *iez*: par conſéquent de *payant* on fait *nous payions*, *vous payiez*, *que nous payions*, *que vous payiez*: de *voyant*, *nous voyions*, *vous voyiez*, *que nous voyions*, *que vous voyiez*: d'*employant*, *nous employions*, *vous employiez*, *que nous employions*, *que vous employiez*: d'*ayant*, *que nous ayions*, *que vous ayiez*, *&c.*

On écrit *yeux* pluriel d'*œil*; & on conſerve encor aſſez communément l'*y* grec dans le mot *yore* & ſes dérivés, & dans *yvoire*, où on l'a mis ſans donte dans le temps que l'*i* & l'*u* conſonnes ou voyelles s'écrivoient avec les mêmes caracteres, & pour empêcher que l'on ne prononçât *jeux*, *jure*, *juoire*.

Mais il est mieux d'écrire avec l'Académie, *ivre*, *ivoire*.

L'*y* grec fait quelquefois seul un mot, quand il est ou pronom conjonctif, *ne vous y fiez pas*; ou adverbe de lieu, *nous y courons*; ou qu'il rend impersonnel le verbe *avoir*, *il y a sujet de croire*.

Du z.

Nous ne parlerons que de l'usage qu'il a à la fin des mots & à la suite de la voyelle *e*.

Le *z* à la fin des mots donne à l'*e* qui le précede ordinairement, le son de l'*é* fermé, comme dans, *chantez*, *lisez*, *finissez*, *&c.*

C'est pourquoi on l'employoit autrefois, & quelques auteurs l'emploient encore, au pluriel des noms tant substantifs qu'adjectifs, & des participes qui ont leur singulier terminé en *é*, comme *la bonté*, *les bontez*, *l'amitié*, *les amitiez*; *l'homme sensé*, *les hommes sensez*; *le livre estimé*, *les livres estimez*, *&c.*

D'autres, au lieu du *z*, terminent les mêmes pluriels par une *s*, en laissant l'accent aigu sur l'*é*, & écrivent *bontés*, *amitiés*, *sensés*, *estimés*, *&c.*

Cette derniere orthographe est à présent la plus suivie. Le plus grand nombre des bons auteurs, & l'Académie elle-même, l'ont adoptée.

La raison qui nous a principalement déterminés à la préférer à l'autre, c'est qu'elle est plus conforme à la regle générale que nous

avons établie pour la formation du pluriel des noms, en ajoutant seulement une *s* au singulier; & nous ne faisons servir le z, que pour caractériser dans les verbes les secondes personnes du pluriel, dont les terminaisons ont le son d'*é* fermé, comme, *vous aimez*: *vous donniez*: *vous finirez*: *vous avez reçu*: *vous auriez permis*, *&c*. En quoi ces secondes personnes sont distinguées des participes. Ainsi dans *vous aimez*, *vous êtes aimés*, on connoîtra que *aimez* est une seconde personne, & *aimés* un participe.

Il y a quelques mots à la fin desquels l'usage a conservé le z, comme *le nez*, *chez*, *assez*, *&c*.

Au reste ce n'est pas une orthographe nouvelle, que d'employer le z pour les secondes personnes du pluriel des verbes, & l'*s* pour le pluriel des noms & des participes en *é*. Cette distinction a été exactement observée dans un ancien livre intitulé, *Epitome*, ou *Extrait abrégé des dix livres d'architecture de Marc Vitruue Pollion*, *enrichi de figures & pourtraits pour l'intelligence du liuure*, *par Jan Gardet*, *Bourbonnois*, *& Dominique Bertin*, *Parisien*, *avecq' les annotations sur les plus difficiles passages de l'Auteur*, *dédiées à très-illustre Seigneur René de Daillon*, *Eveque de Lusson & Abbé de Charroux*, *à Tolose par Guion Boudeville juré de l'université*.

Ce livre a été achevé d'imprimer au mois de Février 1559, vieux style, & l'Epitre dé-

dicatoire des annotations eſt datée du dernier Mars 1556. Jan Gardet eſt le traducteur, & Dominique Bertin le graveur.

On y trouve par-tout les ſecondes perſonnes du pluriel des verbes terminées par un z, & les pluriels des noms & des participes en é par une s. Voici un exemple pour le z tiré de la page 13. *Sur une table bien aplanie à la regle & au niveau, ſoit fait un centre marqué par A: ſur lequel mettez un gnomon ou aiguille d'airain propre à montrer les ombres: lors environ la cinquieme heure de devant midi, marquez d'un point le fin bout de l'ombre de votre aiguille, où vous mettrez un B: puis de ce centre A, élargiſſant le compas juſques au B, tirez une ligne ronde: après remettez votre aiguille où elle étoit, & attendez que l'ombre décroiſſe, & que croiſſant derechef, elle ſoit après midi pareille à celle devant.*

A l'égard du pluriel des noms & des participes en é, il ſuffira d'en citer quelques-uns pris au haſard: *gracieuſetés, honnétetés, aſſurés, compoſés, deux égalités, ils seront conſtitués, des propriétés, arbres charpentés, &c.*

Le même auteur écrit auſſi *aſſez* & *chez* avec un z.

Lettres doubles.

Il entre dans beaucoup de mots françois, des conſonnes doubles qui ne ſe prononcent pas autrement que ſi elles étoient ſimples. *Appel-*

ler, par exemple, se prononce comme *apeler*, & ainsi des autres.

La plupart de ces consonnes se sont conservées doubles dans notre langue, parce qu'elles le sont dans les mots latins d'où elles tirent leur origine. *Approuver*, *offrir*, viennent des mots latins, *approbare*, *offerre*. D'autres se doublent sans aucune raison d'étymologie, comme dans, *combattre*, *donner*, *personne*, *&c.*

L'usage est partagé sur cette partie de l'orthographe françoise. Parmi les auteurs, il y en a qui conservent encore toutes les lettres doubles, d'autres les ont toutes supprimées, d'autres n'ont supprimé qu'une partie de celles qui n'ont point d'étymologie, ou qui sont même contraires à l'étymologie latine.

Ceux qui conservent toutes les lettres doubles, le font pour ne pas laisser perdre de vue les origines de notre langue, & pour ne rien changer à l'ancien usage. Ceux qui les suppriment toutes, voudroient rapprocher l'orthographe de la prononciation, & la rendre plus facile aux étrangers. Enfin l'intention de ceux qui n'en suppriment qu'une partie, est, en conservant la trace des étymologies, de débarrasser notre orthographe d'un grand nombre de lettres doubles, dont l'usage n'a aucun fondement solide.

Chacune de ces trois manieres d'écrire a ses partisans. Sans s'attacher scrupuleusement à la premiere, on peut, à l'exemple de l'A-

cadémie, faire un usage raisonnable de la derniere, & écrire sans lettres doubles, *alarme*, *apaiser*, *conclure*, *clore*, & quelques autres, parce qu'il n'y a dans cette orthographe rien de contraire à l'étymologie ni à la prononciation.

L'Académie double les consonnes *l* & *t* après la voyelle *e*, toutes les fois que cet *e* se prononce avec un son ouvert; mais elle ne met qu'une *l* ou qu'un *t*, lorsque le son de l'*e* est muet; & elle admet cette variété dans le même mot, suivant la différente prononciation de l'*e*, par la raison sans doute que la double *ll* & le double *tt* contribuent à rendre l'*e* ouvert, & qu'il ne peut être que muet, quand il est suivi d'une seule *l* & d'un seul *t*. Ainsi elle écrit, *j'appelle*, *je renouvelle*, *j'achette*, *je jette*, *chancellerie*, parce que l'*e* y est ouvert avant les deux *ll* & les deux *tt*; mais elle écrit *appeler*, *renouveler*, *acheter*, *jeter*, *chanceller*, parce que l'*e* y est muet.

Cette orthographe est nouvelle, & nous ne prétendons pas la critiquer, parce qu'elle est fondée en principes, & qu'elle est conforme à la prononciation. Nous observerons cependant qu'elle ne nous paroît pas aisée à suivre dans la pratique. Tel qui aura écrit quelques temps d'un verbe avec une lettre double ou simple, sera porté naturellement & par habitude à écrire de même tous les autres, & il ne poura, sans une attention gênante, s'accoutumer à employer dans le mê-

me mot ou dans deux mots formés l'un de l'autre, tantôt une lettre double, & tantôt une ſimple.

Il y a une regle générale en françois, & qui ne ſouffre que très-peu d'exceptions; c'eſt que quand les conſonnes ſont doublées, & que ce n'eſt par raiſon d'étymologie, c'eſt preſque toujours parce que les ſyllabes qu'elles forment ſont breves.

Les conſonnes qui ſe redoublent le plus ordinairement par cette raiſon, ſont, *l*, *m*, *n*, *p*, *t*, comme dans ces mots, *moelle*, *pomme*, *couronne*, *frapper*, *trompette*. Les mêmes conſonnes ſont ſimples dans les mots ſuivants, *poêle*, *dôme*, *trône*, *râper*, *tempête*, parce que les ſyllabes qui les précedent ſont longues.

Ce n'eſt pas après toutes les voyelles que ces conſonnes ſe redoublent.

Les voyelles *a* & *e*, & ſur-tout la derniere, ſont celles qui font le plus communément doubler l'*l* dans les ſyllabes breves, & ce redoublement à l'égard de l'*e* ſert encore à le faire prononcer ouvert, comme dans *balle*, *ſalle*, *chandelle*, *libelle*, *ſentinelle*, *vaiſſelle*, *&c.*

L'*m* eſt preſque toujours double après l'*a*, l'*e* & l'*o*, quand la ſyllabe eſt breve: *grammaire*, *emmener*, *femme*, *homme*, *ſomme*, excepté le ſeul mot *flamme*, où l'*a* eſt long, quoique ſuivi de deux *mm*.

Il en eſt de même à l'égard de l'*n*, *honnir*,

canne, *méridienne*, *colonne*, excepté le ſeul mot *manne*, où les deux *nn* n'empêchent pas que la ſyllabe ne ſoit longue.

Le *p* ſe double à la fin, & plus ſouvent au commencement des mots, après les voyelles *a* & *o*, *ſappe*, *envelopper*, *apprendre*, *rapporter*, *oppoſer*, *opprimer*, *&c.*

Le *t* ſe double après *a*, *e*, *o*, *u*, mais principalement après *e*, tant pour avertir que la ſyllabe eſt breve, que pour faire prononcer l'*e* ouvert, *patte*, *battre*, *baguette*, *manchette*, *aſſiette*, *tablette*, *mettre*, *motte*, *butte*, *&c.*

Souvent la raiſon d'étymologie empêche que les conſonnes ne ſe doublent, quoiqu'employées dans les ſyllabes breves comme dans *ſcandale*, *lame*, *il ſeme*, *Rome*, *profane*, *phénomene*, *pape*. *téleſcope*, *apôtre*, *opérer*, *aromate*, *interprete*, *dévote*, *diſpute*, *&c.* On écrit le plus ordinairement, comme l'Académie, *fidelle* avec deux *ll*, contre l'étymologie.

Souvent ſans aucune raiſon apparente d'étymologie, & dans des mots purement françois, les ſyllabes ſont breves & les conſonnes ſimples, comme dans *cabale*, *trame*, *chicane*, *je mene*, *étape*, *ſalope*, *apanage*, *opiat*, *écarlate*, *matelote*, *culbute*, *&c.*

Souvent enfin, pour doubler les conſonnes dans les ſyllabes breves, on ſecoue le joug de l'étymologie. Quoique les mots *homme*, *honneur*, *couronne*, viennent des mots latins,

homo, *honor*, *corona*, où il n'y a qu'une *m* & une *n*, on en a mis deux en françois, pour faire mieux connoître que les ſyllabes qui les précedent ſont breves.

Il en eſt de même du mot *querelle* venant de *querela*, & d'un grand nombre d'autres de cette terminaiſon, *femme* venant de *femina*, *étrenne* de *ſtrena*, *chrétienne* de *chriſtiana*, &c.

On écrit *honorer*, *donation*, *intonation*, avec une ſeule *n*, quoiqu'il y en ait deux dans *honneur*, *donner*, *entonner*, parce que l'*o* qui précede l'*n* dans les premiers, termine la ſyllabe, & ſe prononce avec le ſon qui lui eſt naturel, *bo-norer*, *do-nation*, *into-nation*; au lieu que dans les autres l'*o* n'eſt pas pur, & qu'il a le ſon naſal *on*. Ainſi il faut prononcer *bon-neur*, *don-ner*, *enton-ner*. Voilà la raiſon pourquoi nous croyons que ces mots s'écrivent différemment.

Quoique les conſonnes dont on vient de parler ne ſoient pas doublées dans toutes les ſyllabes breves, il eſt cependant vrai qu'à l'exception des mots *flamme* & *manne*, les ſyllabes ſont breves, toutes les fois que ces conſonnes ſont doubles.

Si l'on trouve quelques autres conſonnes doubles dans les ſyllabes breves, il n'en faut pas chercher d'autre cauſe que l'étymologie ou l'uſage, comme dans le mots *abbé*, *ſabbat*; *accuſer*, *occaſion*, *occuper*, *office*, *difficile*, *accoûtrer*, *affaire*, *offuſquer*, &c.

A la différence des conſonnes précédentes,

l'*r* se redouble souvent dans les syllabes longues, comme dans *bizarre*, *larron*, *terre*, *tonnerre*, *je verrai*, *j'enverrai*, *courre*, *nourrir*, &c.

Il y a beaucoup d'autres syllabes longues où l'*r* est simple, comme dans *avare*, *chimere*, *empire*, *aurore*, *lavure*, &c.

Les deux *rr* se prononcent fortement dans les futurs & les conditionnels présents des verbes *courir*, *mourir*, *acquérir*, & de leurs composés, *je courrai*, *je mourrai*, *j'acquerrai*, *je courrois*, *je mourrois*, *j'acquerrois*

C'est pour faire éviter cette prononciation, que nous avons hasardé d'écrire, *je pourai*, *je pourois*, avec une *r* simple. En écrivant *je pourrai*, *je pourrois*, il sembleroit que ces mots devroient se prononcer comme *je mourrai*, *je mourrois*. Il est cependant vrai que l'on fait sonner les deux *rr* dans ceux-ci, & que l'on n'en prononce qu'une dans les autres, ce qui fait une différence essentielle qu'il n'est pas inutile d'exprimer dans l'écriture.

On peut encore établir une regle générale pour le redoublement des consonnes; c'est que toutes les fois qu'un mot commence par les voyelles *a* ou *o*, & qu'elles y sont employées comme prépositions inséparables, les consonnes qui les suivent se doublent.

On connoît que ces voyelles sont employées comme prépositions inséparables dans un mot, lorsqu'en les retranchant de ce mot,

celui qui reste est un mot françois qui entroit dans la composition du premier. Ainsi, en retranchant la voyelle *a* du mot *apprendre*, il reste *prendre*, qui est un autre mot françois. La voyelle *a* y étoit donc employée comme préposition inséparable, & par conséquent *apprendre* est un mot composé, dont le simple est *prendre*.

Il y a en françois quelques mots composés dont les simples sons latins, comme *appartenir*, formé du mot latin *pertinere*; *attribuer*, du mot latin *tribuere*; & ces mots ne font pas d'exception à la regle générale.

Suivant cette regle, les consonnes sont doubles dans les mots *acclamation*, *accoller*, *accommoder*, *accompagner*, *affermir*, *affronter*, *aggraver*, *allaiter*, *annoter*, *apparoître*, *approuver*, *arranger*, *arrondir*, *assiéger*, *attendrir*, *attirer*, *opposer*, *opprimer*, *oppresser*, &c. parce qu'ils sont formés des mots simples, *clameur*, *col*, *commode*, *compagnie*, *ferme*, *front*, *grave*, *lait*, *note*, *paroître*, *prouver*, *rang*, *rond*, *siege*, *tendre*, *tirer*, *poser*, *premere*, mot latin; *presser*.

Il faut excepter de cette regle les mots composés dont les simples commencent par un *b*, tels que *abaisser* formé de *baisser*, *abâtardir*, forme de *bâtard*, *abattre* formé de *battre*, *abêtir* formé de *bête*, *aborder* formé de *bord*; & généralement tous les mots qui commencent par un *a* suivi d'un *b*, comme *abandonner*, *aboi*, *abolir*, *abreuver*, *abuser*,

&c. hors le ſeul mot *abbé* & ſes composés.

Enfin il y a quelques mots où la conſonne ſe double après l'*a*, ſans aucune raiſon d'étymologie ni de composition, mais ſeulement parce que la ſyllabe eſt breve, ou pour ſuivre un ancien uſage, tels que ſont, *accabler*, *accointance*, *accorder*, *accotter*, *affreux*, *affut*, *aller*, *allumer*, *appui*, *arracher*, *arrêt*, *arriver*, *&c.*

Mots terminés en al, ale, & alle.

Le maſculin des noms adjectifs de cette terminaiſon eſt toujours en *al*, & tous ces adjectifs font généralement & ſans exception leur féminin en *ale*; *libéral*, *libérale*; *rival*, *rivale*, *&c.*

Les ſubſtantifs terminés en *al*, ſont, *animal*, *amiral*, *archal*, *arcenal*, *bal*, *bocal*, *canal*, *caporal*, *cérémonial*, *cheval*, *corporal*, *crynal*, *ſtal*, *diurnal*, *fanal*, *hôpital*, *madrigal*, *mal*, *maréchal*, *métal*, *official*, *pal*, *piédeſtal*, *pluvial*. *préſidial*, *régal*, *ſandal*, bois des Indes, *ſénéchal*, *ſignal*, *val*, *tribunal*, *vaſſal*.

On ne double l'*l* que dans les ſubſtantifs *balle*, *dalle*, noix de *galle*, *halle*, *intervalle*, *malle*, coffre, *ſalle* d'une maiſon, *ſtalle*, & dans le ſeul verbe *inſtalle* venant d'*inſtaller*. Tous les autres mots de cette terminaiſon s'écrivent par *ale* avec une ſeule *l*.

Mots terminés en ate *&* atte.

De tous les adjectifs en *at*, il n'y a que *mat* qui double le *t* au feminin, *matte.*

On écrit par deux *tt* les substantifs *baratte*, *chatte*, *datte*, fruit du palmier, *jatte*, *latte*, *natte*, *patte*, & les verbes *batte* venant de *battre*, *flatte* de *flatter*, *gratte* de *gratter*, *matte* de *matter*. Tous les autres mots de la même terminaison s'écrivent par *ate* avec un seul *t*.

Mots terminés en el, ele, *&* elle.

Tous les adjectifs de cette terminaison ont leur masculin en *el*, & leur féminin est toujours en *elle*: *cruel*, *cruelle*, *mutuel*, *mutuelle*, *&c.* On écrit *fidelle* au masculin & au féminin.

Les substantifs terminés en *el*, sont, *appel*, *arc-en-ciel*, *autel*, *carrousel*, *cartel*, *ciel*, *colonel*, *dégel*, *duel*, *fiel*, *hôtel*, *hydromel*, *lambel*, *miel*, *missel*, *noel*, *pastel*, *scel*, *sel*. Dans tous les autres l'*l* est suivie d'un *e* muet.

L'*l* est simple dans les substantifs *hydrocele*, *modele*, *parallele*, *zele*, & dans les verbes *cele* venant de *celer*, *chapele* de *chapeler*, *cisele* de *ciceler*, *démantele* de *démanteler*, *gele* de *geler*, *harcele* de *harceler*, *martele* de *marteler*, *pele* de *peler*, *révele* de *ré-*

véler, *ruiſſele* de *ruiſſeler*. Par-tout ailleurs l'*l* ſe double.

Mots terminés en ete & ette.

Tous les adjectifs en *et* prennent deux *tt* au féminin, excepté *complet*, *complete*, *diſcret*; *diſcrete*; *inquiet*, *inquiete*; *replet*, *replete*; *ſecret*, *ſecrete*.

Les ſubſtantifs qui s'écrivent avec un ſeul *t*, ſont, *anachorete*, *athlete*, *comete*, *diete*, *épithete*, *interprete*, *planete*, *poëte*, *prophete*.

On ne met qu'un *t* ſimple dans les verbes *achete* venant d'*acheter*, *cachete* de *cacheter*, *crochete* de *crocheter*, *décrete* de *décréter*, *empiete* d'*empiéter*, *frete* de *fréter*, *inquiete* d'*inquiéter*, *interprete* d'*interpréter*, *répete* de *répéter*, *ſouffléte* de *ſouffleter*. Tous les autres mots de cette terminaiſon prennent deux *tt*.

Mots terminés en il, ile, & ille.

Il y a quelques noms adjectifs terminés en *il* au maſculin. Ce ſont *biſſextil*, *civil*, *incivil*, *ſextil*, *ſubtil*, *vil*, *viril*, *volatil*. C'eſt, ſuivant quelques auteurs, parce qu'ils viennent de mots latins dont la pénultieme eſt longue; *civil* de *civiles*; *viril* de *virilis*, &c. excepté *volatil* qui vient de *volatilis*, dont la pénultieme eſt bréve. Mais il ne s'écrit ainſi qu'en terme de Chymie, comme quand

on dit, *le sel volatil*, *les esprits volatils*. Au lieu que l'on écrit *volatile*, en parlant d'un animal qui vole. Leur féminin est en *ile*; *civil*, *civile*; *vil*, *vile*, &c.

On trouve dans un grand nombre d'Auteurs, dans le Dictionnaire de Trévoux, & dans celui de l'Académie de l'édition de 1694, *puéril* au masculin. L'Académie a écrit dans son Dictionnaire en 1740 *puérile* pour les deux genres, mais elle est revenue à *puéril* dans celui en 1762. Ce mot vient de *pueriles* dont la pénultieme est longue. On écrit encore *servile* au masculin & au féminin, quoique la pénultieme de *servilis* soit longue.

L'*l* ne se prononce pas dans *gentil*, qui fait au féminin *gentille* avec les *ll* mouillées.

Tous les autres adjectifs sont terminés en *ile* au masculin & au féminin, excepté *imbécille* & *tranquille* qui prennent deux *ll* à l'un & à l'autre.

Les seuls noms substantifs terminés en *il*, sont, *alguasil*, *exil*, *fil*, *mil*, nombre; *Nil*, *morfil*, *profil*.

Il y en a d'autres qui ont la même terminaison, mais dont l'*l* se mouille ou ne se prononce que très-foiblement. Ce sont *Avril*, *babil*, *baril*, *bresil*, *chenil*, *fournil*, *fusil*, *gresil*, *gril*, *mil* graine; *nombril*, *outil*, *péril*, *persil*, *sourcil*. Tous les mots formés de ces noms prennent deux *ll* mouillées; *babil*, *babiller*; *gril*, *griller*, &c.

L'*l* se double dans les seuls noms substan-

tifs *mille*, *pupille*, *sibylle*, *ville*, & elle est simple dans tous les autres, *domicile*, *concile*, *&c.*

De tous les verbes de cette terminaison, il n'y a que *distille* venant de *distiller*, & *vacille* de *vaciller*, qui s'écrivent avec deux *ll*: les autres n'en ont qu'une.

Il y a encore bien des mots, soit noms ou verbes, qui sont terminés en *ille*; mais les deux *ll* s'y mouillent, ce qui fait une prononciation différente, & cette prononciation indique suffisamment la maniere de les écrire, comme on le reconnoît dans, *bille*, *fille*, *coquille*, *babille*, *brille*, *&c.*

Mots terminés en ite *&* itte.

De tous les mots terminés en *ite*, on n'écrit avec deux *tt* que l'adjectif *quitte* dans les deux genres, le substantif *cuitte* cuisson, & les verbes *quitte* venant de *quitter*, & *acquitte* d'*acquitter*.

Mots terminés en ol, ole, *&* olle.

Les seuls adjectifs termines en *ol*, sont, *fol* ou *fou*, *mol* ou *mou*, qui font au féminin *folle* & *molle*, & *espagnol*, qui fait *espagnole*.

Parmi les substantifs de cette terminaison, ceux qui s'écrivent par *ol* sont, *bé-mol*, *bal*, *caracol* terme d'architecture, *col* ou *cou*, *dol*,

bausse-col, *licol* ou *licou*, *parasol*, *sol* ou *sou*, *sol* note de musique, *sol* terrein, *tournesol*, *viol*, *vitriol*, *vol* d'oiseau, *vol* larcin.

Tous les autres sont terminés en *ole*, *école*, *parole*, *&c*. & les seuls qui prennent deux *ll*, sont *bouteroile* & *colle*.

Les seuls verbes qui doublent l'*l* sont, *accolle* venant d'*accoller*, *colle* de *coller*. *décolle* de *décoller*, *trolle* de *troller*. Tous les autres s'écrivent avec une seule *l*, *console*, *immole*, *&c*.

Mots terminés en ote & otte.

Les adjectifs en *ot* font leur féminin en *ote*, excepté seulement *cagot*, *ragot*, *sot* & *vieillot*, qui font, en doublant le *t*, *cagotte*, *ragotte*, *sotte*, & *vieillotte*.

On écrit avec deux *tt* les substantifs suivants, *ballotte*, *botte*, *calotte*, *carotte*, *chenevotte*, *cotte* juppe; *crotte*, *culotte*, *flotte*, *gavotte*, *gelinotte*, *glotte*, *griotte*, *grotte*, *hotte*, *huguenotte*, *hulotte*, *linotte*, *lotte*, *marcotte*, *marmotte*, *marotte*, *menotte*, *motte*, *polyglotte*, *quenotte*, *trotte*. Tous les autres ne s'écrivent qu'avec un *t*, *anecdote*, *échalote*, *cote* marque numérale, *note*, *&c*.

Le *t* se prononce dans *dot*, qu'oiqu'il ne soit pas suivi d'un *e* muet.

On double le *t* dans les verbes *baisotte* venant de *baisotter*, *ballotte* de *ballotter*, *botte*

de *botter*, *débotte* de *débotter*, *emmaillotte* d'*emmaillotter*, *flotte* de *flotter*, *frotte* de *frotter*, *garotte* de *garotter*, *gigotte* de *gigotter*, *gobelotte* de *gobelotter*, *grelotte* de *grelotter*, *jabotte* de *jabotter*, *marcotte* de *marcotter*, *marmotte* de *marmotter*, *rotte* de *rotter*, *sanglotte* de *sanglotter*, *trotte* de *trotter*. Les autres verbes de cette terminaison ne s'écrivent qu'avec un *t*, *complete* de *completer*, *note* de *noter*, *numérote* de *numéroter*, *&c.*

Mots terminés en ul, ule, *&* ulle.

Il n'y a pas d'autre adjectif terminé en *ul*, que *nul* qui fait au féminin *nulle*. Ceux qui sont terminés en *ule* au masculin & au féminin, sont, *crédule*, *incrédule*, *majuscule*, *ridicule*.

Les seuls substantifs terminés en *ul*, où l'*l* se prononce, sont, *accul*, *calcul*, *consul*, *proconsul*, *recul*.

Tous les autres noms substantifs de cette terminaison s'écrivent *ule*, *cédule*, *cellule*, *mule*, *scrupule*, *&c.* & il n'y a que *bulle* ou l'*l* se double.

Il en est de même de tous les verbes *calcul* venant de *calculer*, *dissimule* de *dissimuler*, *stipule* de *stipuler*, *&c.* excepté seulement *annulle* d'*annuller*.

Mots terminés en ute *&* utte.

Il n'y a pas d'autre adjectif de cette termi-

minaiſon que *brut*, qui fait au féminin *brutte* avec deux *tt*.

Les ſubſtantifs où le *t* ſe double, ſont, *butte*, *butte*, *lutte*, Tous les autres s'écrivent avec un ſeul *t*.

On écrit avec deux *tt* les ſeuls verbes *butte* venant de *butter*, *lutte* de *lutter*. Le *t* eſt ſimple dans tous les autres.

Mots terminés en oul *&* oule.

Le ſeul nom adjectif en *oul* eſt *ſoul*, qui fait au féminin *ſoule*.

On ne trouve de ſubſtantifs terminés en *oul*, que quelques noms propres & de dignité, tels que *Capitoul*, *S. Papoul*, *Toul*, *Veſoul*, *&c*, Tous les autres mots de cette terminaiſon, ſoit noms, ſoit verbes, s'écrivent en *oule*, & il n'y en a aucun où l'*l* ſe double.

Mots terminés en oute *&* outte.

De tous les mots de cette terminaiſon, on ne double le *t* que dans les noms *goutte* maladie, *goutte* de liqueur, & dans les mots qui en ſont dérivés, comme dans les verbes *dégoutte* venant de *dégoutter*, *égoutte* d'*égoutter*, *&c*. Tous les autres s'écrivent avec un ſeul *t*, *doute*, *déroute*, *toute*, *&c*.

On n'a pas compris dans tous les détals précédents, les mots dont les pénultiémes ſont longues & marquées d'un accent circonfléxe,

parce que, suivant la regle générale qui a été établie, les consonnes y sont toujours simples.

Cette ébauche d'observations suffira pour donner une connoissance générale des raisons qui font doubler les consonnes, & pour faire sentir en même temps que ce seroit la matiere d'un traité assez étendu, si l'on vouloit entrer dans un détail de regles & d'exceptions qui ne laissât rien à désirer sur cette partie importante de l'orthographe.

Au reste l'usage est l'arbitre souverain de l'orthographe, aussi-bien que du langage. Il semble tous les jours se déclarer de plus en plus contre les lettres doubles; & s'il vient enfin, comme il poura arriver, à les proscrire absolument, toutes les raisons d'étymologie ne seront pas capables de les rappeller.

Savoir.

Nous avons retranché le *ç* de *savoir*, parce qu'après de bons auteurs nous croyons qu'il vient plutôt de *sapere* que de *scire*. Mais nous avons laissé le *c* dans *science*, parce qu'il vient de *scientia*. L'Académie a approuvé cette orthographe dans ses deux derniers Dictionnaires.

Ce qui fortifie ce sentiment, c'est que les Italiens & les Espagnols, dont la langue a beaucoup d'analogie avec la nôtre, expriment le mot *savoir*. les premiers par *sapere*, &

& les autres par *saber*, au subjonctif *sappiamo* & *sépamos*, que nous sachions, & au gérondif *sapendo* & *sabiendo*, sachant. Il n'est pas douteux que ce verbe dans les deux langues ne soit dérivé du verbe latin *sapere*, & non de *scire*.

Les Italiens disent *scienza*, & les Espagnols *ciencia*, pour signifier *science*. Ils ont donc tiré comme nous ce mot du latin *scientia*, & c'est pour cela qu'ils y ont conservé le *c*. L'orthographe de *sçavoir* avec un *c* a été introduite vers l'année 1614, & on l'écrivoit auparavant sans *c*. Le *b* en Espagnol & l'*v* consonne en françois est un affoiblissement de la lettre *p*, & il y a plus de raison de faire venir *saber* de *sapere*, & *savant* de *sapiens*, que de *scire* & de *sciens*. C'est à la même étymologie qu'il faut rapporter le mot *sapience*.

On exprimoit anciennement en françois *savoir* par le verbe *scir*, *je scis*, *nous scissons*, &c. de la seconde conjugaison, & il y a lieu de croire que les mots *science*, *sciemment*, & *escient*, nous sont restés de ce vieux verbe.

S retranchée.

Malgré toutes les oppositions de beaucoup d'habiles gens, l'usage est venu à bout de faire supprimer généralement la lettre *s* du milieu des mots où elle ne se prononce pas, sans aucun égard pour son éty-

mologie. Ainſi on écrit maintenant, *maître*, *honnête*, *j'étois*, *écrire*, *répondre*, &c. au lieu de *maiſtre*, *honneſte*, *j'eſtois*, *eſcrire*, *reſpondre*; & on n'admet l'*ſ* au milieu des mots, que quand elle s'y prononce, comme dans *eſprits*, *eſtime*, *eſpérance*, *proteſtation*, &c. L'Académie a ſuivi cette orthographe dans ſes deux dernieres Dictionnaires.

Lettres majuſcules ou *capitales*.

C'eſt ainſi qu'on appelle les grandes lettres.

Elles ſe mettent toujours au commencement des noms propres de *Dieu*, d'*anges*, d'*hommes*, de *royaumes*, *provinces*, *villes*, *bourgs*, *villages*, *châteaux*, *mers*, *fleuves* & *rivieres*.

Les noms de dignités & de qualités s'écrivent auſſi avec des majuſcules, quand on en fait l'application à quelque ſujet particulier: comme quand on dit, *le Roi*, c'eſt-à-dire, *le Roi de France*, *l'Empereur de la Chine*, *le Duc d'Orléans*, *le Prince de Conti*, *le Comte de Toulouſe*, &c. Mais ſi ces mêmes noms de dignités & de qualités ſont pris dans un ſens général, & ſans aucune attribution particuliere, on les écrit alors avec les lettres ordinaires; comme on le voit dans ces phraſes, *Un roi ſage & pieux fait le bonheur de ſes ſujets. La mort n'épargne pas plus les empereurs, ni les princes, que les autres hommes.*

Les majuſcules ſe mettent encore au com-

mencement des noms de tribunaux & de jurisdictions, comme *le Parlement*, *le Présidial*, *&c.*

Au commencement des noms de sciences, d'arts, & de professions, quand elles font le principal sujet du discours.

Enfin au commencement du premier mot d'un discours, d'une phrase, & d'un vers, pours y mettre plus de distinction & de netteté.

A linea.

On appelle écrire *à linea*, recommencer une nouvelle ligne, quoique la précédente ne soit pas entiérement remplie.

On doit le faire toutes les fois que ce que l'on a à écrire, n'a pas une liaison prochaine & immédiate avec ce qu'on a déja écrit; comme on peut le reconnoître dans les *à linea* de cet ouvrage.



CHAPITRE XV.

DES ACCENTS.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS *par* Accents?

R. J'entends de certaines marques qu'on met sur les voyelles, pour les faire prononcer d'un ton plus fort ou plus foible, & pour marquer les diverses inflexions de la voix.

D. *Combien y a-t-il de sortes d'accents?*

R. Il y en a de trois sortes; savoir l'*accent aigu* (´), l'*accent grave* (`), & l'*accent circonflexe* (^).

D. *Quel est dans l'écriture l'usage le plus ordinaire des accents?*

R. I. *L'accent aigu* se met sur tous les *é* fermés, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin des mots, comme dans *vérité*, *témérité*, *les amitiés*, *les traités*, *&c.*

II. *L'accent grave* se met sur les *è* fort ouverts suivis d'une *s* à la fin des mots, comme dans *procès*, *après*, *auprès*, *dès*, *progrès*, *accès*, *&c.*

Il se met encore sur *à* lorsqu'il est article, pour le distinguer d'*a* verbe; sur l'*à* adverbe, pour le distinguer de l'*a* article ou pronom conjonctif; sur *où* adverbe, pour le distinguer de *ou* conjonction, &c.

Quelques Grammairiens veulent que l'on mettre encore *l'accent grave* sur les *è* ouverts, au commencement & au milieu des mots, & que l'on écrive *règle*, *zèle*, *poète*, *rèspecter*, *lumière*, *règle*, *&c.*

Mais cette pratique nous paroît également inutile & embarrassante. Voici quelques réflexions à ce sujet.

Les *è* ouverts se trouvent, ou au commencement d'une syllabe, & suivis d'une consonne, comme dans *es-prit*; ou au milieu d'une syllabe, & entre deux consonnes, comme dans *per-mis*; ou à la fin d'une syllabe, &

précédés d'une consonne ou d'une voyelle, comme dans *modè-le*, *lumiè-re*.

Dans les deux premieres circonstances, les *e* sont nécessairement ouverts, à cause de la consone dont ils sont suivis, & avec laquelle ils sont liés ; de sorte qu'il ne seroit pas possible de les prononcer autrement, sans faire violence à l'usage & au génie de notre langue : comme on peut le reconnoître dans ces mots, *ter*-rasser, cru-*el*-lement *res-pec*-table, *net*-tement, ob-*jet*, mor-*tel*, &c. Par conséquent l'*e* étant naturellement ouvert dans ces syllabes, il n'a pas besoin de l'accent grave.

La maniere de prononcer l'*e* au commencement ou au milieu d'une syllabe, est tellement dépendante de la consonne suivante ; qu'il est plus ou moins ouvert, à proportion que cette consonne demande une ouverture de bouche plus ou moins grande : & c'est par cette raison que dans *imperceptible*, *per* se prononce plus ouvert que *cep*.

Les seules consonnes *m* & *n*, au lieu de faire prononcer ouvert l'*e* qui les précede dans une syllabe, lui donnent, suivant ce que nous avons dit, page 10, le son d'un *a* ou d'un *e* nasal, comme dans ces mots, *en*-tête*ment*, *em*-ploi, *em*-porte-*ment* ; d'un *e* nasal, comme dans ceux-ci, *en*-nemi, *bien*-fait, li-*en*, &c.

Il y a néanmoins quelques mots que l'usage apprendra, où l'*e* se prononce muet, quoi-

que ſuivi de deux conſonnes, comme *appeller*, *reſſentir*, *ſe reſſouvrir*, &c. Mais alors les deux conſonnes doivent être regardées comme une ſeule, & comme n'ayant aucune liaiſon avec l'*e* qui les précede, *appe-ler*, *re-ſentir*, *ſe re-ſouvenir*.

Tout ce que l'on vient de dire doit auſſi s'appliquer à l'*e* qui ſe trouve dans la derniere ſyllabe d'un mot, lorſqu'il ſe joint dans la prononciation avec la conſonne qui le ſuit; comme à la fin des mots *avec*, *relief*, *éternel*, *hiver*, *ſujet*, &c. Et s'il n'eſt point ouvert dans ces mots, *bled*, *clef*, *aimer*, *olivier*, *hommes*, &c. c'eſt qu'il n'emprunte rien du ſon des conſonnes dont il eſt ſuivi.

Dans *aimer* & dans tous les infinitifs de la premiere conjugaiſon, l'*e* fermé devient un peu ouvert, lorſque l'infinitif eſt ſuivi d'un mot qui commence par une voyelle ou par une *h* non aſpirée, parce qu'alors l'*r* ſe prononçant, elle change naturellement la prononciation de l'*e* qui la précede. Ainſi l'*e* de l'infinitif *aimer* eſt fermé dans *aimer la lecture*, & il eſt un peu ouvert dans *aimer à lire*.

Dans les monoſyllabes, c'eſt-à-dire, dans les mots d'une ſyllabe, l'*e* ſuivi d'une *s* eſt toujours ouvert, *les*, *des*, *mes*, *tes*, *ſes*, *ces*. On met l'accent grave ſur *dès*, *près*, *très*, adverbes ou prépoſitions, parce que l'*e* s'y prononce plus ouvert que dans les monoſyllabes précédents.

A l'égard de l'*e* dans la troiſieme circonſtan-

fiance, c'est-à-dire, lorsqu'il est à la fin d'une syllabe, & précédé d'une consonne ou d'une voyelle, on peut avancer comme une regle générale, qu'il est toujours ouvert, quand la syllabe qu'il termine est la pénultieme ou l'avant-derniere d'un mot, & que la derniere finit par un *e* muet, soit que cet *e* muet soit suivi d'une *s*, comme dans les pluriels des noms, ou des deux lettres *nt*, comme dans les pluriels des verbes. Ainsi on prononcera l'*e* ouvert dans les pénultiemes syllabes des mots *espece*, *siecle*, *remedes*, *regles*, *collegues*, *parallele*, *phénomene*, *caractere*, *carrieres*, *planete*, *éleve*, *ils possedent*, *ils chancelent*, *ils considerent*, *ils interpretent*, *ils élevent*, &c.

Si cette regle générale a des exceptions, ce ne peut être que dans quelques mots de *ége*, comme *collége*, *piége*, *siége*, &c. où l'on prononce assez ordinairement l'*e* penultieme comme un *é* fermé long, parce que cette prononciation s'accorde assez naturellement avec le son du g.

Cette regle générale paroît fondée dans la nature même de la langue. Comme les *e* muets qui sont à la fin des mots, n'ont qu'une chûte sourde qui fait baisser & précipiter en quelque sorte le ton de la voix, il est naturel qu'elle se releve & se soutienne davantage sur la syllabe précédente, pour regagner d'un côté ce quelle perd de l'autre. Or la voix ne peut guére appuyer sur l'*e*, qu'en lui

donnant un ſon ouvert; par conſéquent c'eſt une eſpece de néceſſité que l'*e* ſoit ouvert dans la pénultieme ſyllabe des mots qui finiſſent par un *e* muet. On auroit même de la peine à l'y prononcer autrement, & l'*e* fermé ou muet ne rendroit communément en cette occaſion qu'un ſon déſagréable & forcé.

Cette prononciation de l'*e* ouvert eſt ſi naturelle & ſi propre à la langue françoiſe, que les *e* muets, dans la pénultieme de pluſieurs verbes, deviennent ouverts, lorſque la derniere ſyllabe prend l'*e* muet. Ainſi on prononce avec l'*e* muet, *jetter*, *acheter*, *mener*; *appeller*; mais il faut prononcer avec l'*e* ouvert, *je jette*, *j'achete*, *je mene*, *j'appelle*.

C'eſt encore pour cette raiſon que l'*e* muet des premieres perſonnes des verbes devient fermé, ou même un peu ouvert, & il eſt d'uſage d'y mettre l'accent aigu, quand ces perſonnes ſont ſuivies du pronom perſonnel-*je*, avec lequel elles ne font qu'un mot. Ainſi en prononçant, *aimé-je*, *parlé-je*, comme *collége*, *piége*, on évite la prononciation choquante de deux *e* muets qui ſe rencontrent de ſuite dans *aime-je*, *parle-je*?

On demande pourquoi l'*e* muet ſe change en *é* fermé ou un peu ouvert dans *m'expliqué-je-bien*? & qu'il ne s'y change pas dans *amene-le-moi*, *donne-le-moi*, &c. C'eſt que la voix ne peut pas ſe repoſer ſur un *e* muet ſuivi d'un autre *e* muet, ni ſur un *e* muet final. L'un ou l'autre arriveroit, ſi les deux *e* de-

meuroient muets dans *m'explique-je*, & dans les autres premieres perſonnes terminées en *e* muet, & ſuivies de *je*. Au lieu que dans *amene-le-moi*, *donne-le-moi*, la voix ne fait que paſſer rapidement ſur les deux *e* muets, pour ſe repoſer ſur *moi*. Voilà pourquoi il n'eſt pas néceſſaire de changer le premier *e*

En général les *e* qui terminent d'autres ſyllabes que la pénultieme, ou qui terminent la pénultieme dans les mots dont la derniere ne finit pas par un *e* muet, ſont fermés ou muets, & prennent toujours l'accent aigu, s'ils ſont fermés, pour les diſtinguer des *e* muets, comme dans ces mots, *répondre*, *depuis*, *déſaut*, *retenir*, *méconnoître*, *réconnoître*, *répétition*, *ſéjour*, *mouvement*, *ſéparément*, &c.

Il eſt aiſé de conclure de tout ce qu'on vient de dire, qu'à l'exception de quelques mots, les *e* ouverts n'ont pas beſoin d'être marqués de l'accent grave, puiſque ce ſon leur eſt naturel dans les endroits où ils ſont employés, & qu'on ne pouroit les prononcer autrement, ſans forcer l'uſage de la langue.

Ainſi on connoîtra qu'un mot dont la derniere ſyllabe eſt terminée par *ent*, eſt la troiſieme perſonne du pluriel d'un verbe, & que par conſequent les lettres *ent* ne s'y prononcent que comme un *e* muet, quand l'*e* de la ſyllabe précédente ſera ſans accent, comme dans *ils different*, *ils précedent:* au lieu que dans les adjectifs *différent*, *précédent*, l'ac-

cent aigu qui eſt ſur l'*e* de la pénultieme ſyllabe, marque que la derniere ne ſe prononce pas en *e* muet.

C'eſt aux bons Dictionnaires & à l'uſage que l'on doit recourir pour ſavoir quand ces *e* ſont muets ou fermés, & quand ils prennent ou ne prennent pas l'accent aigu.

L'*e* de la ſyllabe *de*, lorſqu'elle eſt au commencement d'un mot, eſt preſque toujours fermé: & la regle générale que l'on peut ſuivre en toute ſûreté pour la prononciation de cette ſyllabe, eſt que quand elle donne au mot à la tête duquel elle ſe trouve, une ſignification privative ou contraire à celle qu'il auroit, ſi elle en étoit *ôtée, l'e* y eſt toujours fermé.

Cette regle eſt ſans aucune exception. *Deſarmer* ſignifie le contraire d'*armer*: *déſapprendre* ſignifie le contraire d'*apprendre*: *défaire*, *débrider*, *décharger déshonorer*, *&c.* ſignifient le contraire de *faire*, *brider*, *charger*, *honorer*, *&c.* Voilà pourquoi dans tous ces mots le *de* ſe prononce avec l'*é* fermé.

Il n'en eſt pas de même des mots *decret*, *demeure*, *depuis*, & quelques autres où le *de* ſe prononce avec l'*e* muet, parce qu'il n'y a dans ces mots aucune ſignification privative ou de contrariété à l'égard d'un autre mot.

Il ne s'enſuit pourtant pas que tous les mots où le *de* ſe prononce fermé, marquent cette privation ou contrariété. Mais il eſt toujours

sûr que toutes les fois que le *dé* la marque, il doit être formé.

On peut encore donner une regle générale à l'égard de la syllabe *re*; c'est que l'*e* y est ordinairement muet, quand elle est la premiere d'un mot qui signifie réitération ou redoublement d'action, comme dans *redire*, *refaire*, *recommencer*, *représenter*, *&c*.

C'est pour cela que l'*e* de la syllabe *re* est muet, quoique suivi de deux *ſſ*, dans les mots *reſſemblance*, *reſſemblant*, *reſſembler*, *reſſentiment*, *reſſentir*, *reſſerrement*, *reſſerrer*, *reſſort*, *reſſortir*, *reſſource*, *reſſouvenance*, *reſſouvenir*, *reſſuer*; excepté *reſſuſciter*, où l'*e* de la syllabe *re* est fermé.

Il y a pourtant deux occasions où la syllabe *re*, quoique préposition réduplicative, se prononce avec l'*é* fermé & accentué.

1. Quand elle est ajoutée à un mot qui commence par un *é* fermé, ou par une autre voyelle, comme on le voit dans les mots suivants, *echauffer* : *écrier*, *récrier*, *écrire*, *récrire* : *édifier*, *réédifier* : *équiper*, *réquiper* : *échafauder*, *réchafauder* : *échapper*, *réchapper* : *élargir*, *rélargir* : *émoudre*, *rémoudre* : *eſſuyer*, *reſſuyer* : *établir*, *rétablir* : *étendre* : *étudier*, *rétudier*, *aggraver*, *réaggraver*, *aſſigner*, *réaſſigner* : *habituer*, *réhabituer* : *intégration*, *réintégration* : *unie*, *réunir*. On prononce *re* avec l'*e* muet dans *rehauſſer*, formé de *hauſſer*, parce que l'*h* y est aspirée, & par conséquent considérée comme consonne.

2. Quand la prépoſition *re* marque réduplication, ſans qu'on puiſſe dire qu'elle ſoit ajoutée à un mot, c'eſt-à-dire, quand le mot réduplicatif où elle ſe trouve ne ſeroit pas un mot françois, ou auroit une ſignification toute différente, ſi on l'en ſéparoit. Ainſi on dit *récidive* & *récidiver* avec l'*é* fermé, parce que *cidive* & *cidiver* ne ſont pas des mots françois. Il en eſt de même des ſuivants, *récoler* & *récolement*, *récriminer* & *récrimination*, *rédimer*, *réduplicatif* & *réduplication*, *réfléchir*, *réfraction*, *régénérer* & *régénérarion*, *réhabilitation*, *réintégrer*, *réitérer* & *réitération*, *réparer* & *réparation*, *répercuter* & *répercuſſion*, *répéter*, *répétiteur* & *répétition*. *réſipiſcence*, *réſumer*, *réſurrection*, & *réverbération*.

Il faut en excepter *réconfronter*, *réformer*, & les mots qui en ſont compoſés, où l'*e* de la ſyllabe *re* eſt fermé, quoique l'on diſe dans le même ſens *confronter* & *former*.

Il y encore à l'égard de la ſyllabe *re* une bizarrerie que l'uſage a introduite contre toute regle. On la prononce avec l'*é* fermé dans *réception*, quoique ce mot ſoit dérivé de *recevoir*, où l'*e* eſt muet. De même l'*é* eſt fermé dans *réfugier*, & il eſt muet dans *refuge*. Il eſt fermé dans *rélégation*, & muet dans *reléguer*. On dit *rémiſſion*, quoiqu'on diſe *remettre* : *rétention*, quoiqu'on diſe, *retenir* : *irréligion* & *irréligieux*, quoiqu'on diſe, *religion* & *religieux*, &c.

Souvent un même mot a des ſignifications

toutes différentes, lorſqu'on y prononce la ſyllabe *re* avec l'*e* muet ou avec l'*é* fermé: ce qu'on ne peut diſtinguer dans l'écriture, qu'en y mettant ou en n'y mettant pas l'accent aigu. *Répartir* avec l'*é* fermé ſignifie *diſtribuer*, *ſubdiviſer*; & *repartir* avec l'*e* muet ſignifie *répondre* ou *partir une ſeconde fois*. *Répondre* ſignifie *faire une réponſe*, & *repondre* ſignifie *pondre une ſeconde fois*. *Rétendre* ſignifie *étendre de nouveau*, *retendre* ſignifie *tendre de nouveau*.

Cet eſſai d'obſervations ſur les ſeules ſyllabes *de* & *re*, fait aſſez connoître qu'il n'eſt guere poſſible de donner des regles ſûres, générales & uniformes, pour la poſition de l'accent aigu ſur les *e*, ſans entrer dans un détail conſidérable d'exceptions & d'irrégularités, qui nous meneroit au-delà des bornes que nous nous ſommes preſcrites. Ces rerecherches ne peuvent entrer que dans un Traité particulier de la prononciation.

III. L'*accent circonflexe* ne ſe met & ne doit ſe mettre que ſur les voyelles longues, tant au milieu qu'à la fin des mots, comme dans *empêchement*, *entêtement*, *problême*, *ſeprême*, *côte*, *gîte*, *flûte*, *dépôt*, *auſſitôt*, *tautôt*, *arrêt*, *intérêt*, &c.

Il ne s'enſuit pourtant pas qu'on doive le mettre ſur toutes les voyelles longues: l'uſaſage ne l'admet qu'à l'égard de quelques-unes. Ainſi dans *grace*, *chapitre*, *muſe*, l'*a*, l'*i*, & l'*u* ſont longs, ſans avoir l'accent circonflexe.

Lorsque l'*e* est long, il est presque toujours très-ouvert, comme on le reconnoîtra dans les mots précédents. Mais il n'est long, & il ne prend l'accent circonflexe au milieu des mots, que quand il est à la fin d'une syllabe, & que ce n'est pas la consonne suivante qui le fait prononcer très-ouvert. Ainsi il ne prend point l'accent circonflexe dans *vertu*, *permis*, *guerrier*, &c. parce qu'il n'y est pas long, quoique très-ouvert.

Bien des gens croient que l'accent circonflexe est mis simplement pour marquer quelque lettre supprimée, & qu'on ne l'emploie par exemple dans *honnête*, que parce qu'on écrivoit autrefois *honneste:* & sur ce principe ils écrivent encore avec l'accent circonflexe, *apperçû*, *connû*, *vû*, *pû*, &c. par la seule raison que dans l'ancienne orthographe on écrivoit *apperceu*, *conneu*, *veu*, *peu*, &c.

Il est vrai que dans *honnête*, & dans plusieurs autres mots, l'accent circonflexe est mis à la place de l'*s*; mais c'est seulement dans les syllabes longues, & où la lettre *s* ne servoit qu'à étendre le son de la voyelle. A l'égard des autres mots dont la nouvelle orthographe a retranché quelques lettres, il nous paroît inutile de les remplacer par l'accent circonflexe. C'est éviter une inutilité par une autre. D'ailleurs est-il bien important de se ressouvenir par une marque particuliere, des lettres que l'on a supprimées dans plusieurs mots ? Nous pensons néanmoins qu'il

est à propos de conserver cet accent dans certains mots, pour prévenir quelque équivoque, comme dans *dû* participe du verbe *devoir*, pour le distinguer de *du* article; dans *crû* participe du verbe *croître*, pour le distinguer de *cru* participe du verbe *croire*; dans *sûr* adjectif, pour le distinguer de *sur* préposition, &c. Du reste son emploi doit toujours être de marquer les voyelles ou syllabes longues.

Il n'est pas possible de donner une regle générale & infaillible, qui détermine quelles sont les syllabes longues où il faut mettre l'accent circonflexe. On les connoîtra par le détail suivant.

Syllabes finales.

ât, *appât*: aît, *il plaît*: êt, *acquêt*: ît, *gît*: ôt, *impôt*: oît, *il paroît*, *il croît*, venant de *croître*: oût, *goût*: ût, *affût*.

Toutes les syllabes qui terminent les troisiemes personnes singulieres de l'imparfait du subjonctif des verbes: *qu'il aimât*, *qu'il rendît*, *qu'il reçût*, *qu'il retînt*.

Pénultiemes Syllabes.

âche, *relâche*; *âge*: aîte, *faîte*, sommet: aître, *maître*: âle, *pâle*: âne, dans les seuls mots *âne* & *crâne*: âpre, *câpre*: âte, *pâte*: âtre, *plâtre*: êche, *bêche*: êle, *grêle*; excepté dans *zele*: ême, *diadême*: êne, *chêne*:

êpe, *grêpe*: ête, *tempête*: être, *salpêtre*: ſte, *gîte*: oître, *croître*: ôle, *contrôle*; excepté dans *il vole* pour *dérobe*: ôme dans les ſeuls mots *dôme* & *fantôme*: ône, *aumône*: ôte, *côte*: ôtre, *apôtre*: oûte, *croûte*, excepté dans *abſoute*: ûte, *chûte*.

Toutes les pénultiemes ſyllabes des premieres & ſecondes perſonnes du pluriel du prétérit défini des verbes: *nous aimâmes*, *vous aimâtes*: *nous rendîmes*, *vous rendîtes*: *nous reçûmes*, *vous reçûtes*: *nous retînmes*, *vous retîntes*.

Tous les mots qui ont les terminaiſons précédentes, & dont les ſyllabes finales ou pénultiemes ſont longnes, y prennent l'accent circonflexe, & cet accent eſt conſervé dans ceux qui en ſont formés, ou qui y ont quelque rapport, *bât*, *bâter*: *arrêt*, *arrêter*: *lâche*, *lâcheté*: *tête*, *entêter*, *entêtement*, &c.

Il y a pluſieurs mots qui ne peuvent ſe ranger ſous des terminaiſons communes, & qui s'écrivent avec le même accent, auſſi bien que leurs compoſés & dérivés. Ce ſont, *accoûtrer*, *aîné*, *bâfrer*, *bâiller*, *bâtard*, *bâter*, *bâtir*, *bâton*, *bêler*, *bélître*, *blâme*, *brûler*, *bûche*, *chaîne*, *châſſe* de reliques, *châtaigne*, *château*, *châtier*, *clôture*, *côte*, *coûter*, *dîme*, *dîner*, *embûche*, *empêcher*, *empêtrer*, *enchevêtrer*, *endêvé*, *engrêlé*, *épître*, *évêché*, *évêque*, *fâcher*, *fâcheux*, *fêler*, *flatrer*, *fraîcheur*, *frôler*, *fûté*, *gâcheux*, *gâteau*,

teau, *gâter*, *gêner*, *grêve*, *hôtel*, *hôpital*, *huître*, *jeûne*, abstinence, *île*, *mâcher*, *mâter*, *mâtin* chien, *mêler*, *mûr* en maturité, *mûrir*, *ôter*, *pâcage*, *pâmer*, *pâque*, *pâtis*, *pâture*, *paîtrir*, *poêle*, *prêter*, *puîné*, *râteau*, *reître*, *rêve*, *tâter*, *traîner*, *vêler*, *vêpres*, *vêtir*.



CHAPITRE XVI.

De la Ponctuation & de quelques figures dont on se sert en écrivant.

I. DE LA PONCTUATION.

D. QU'EST-CE *que la* Ponctuation?

R. C'est la maniere de marquer en écrivant les endroits d'un discours où l'on doit s'arrêter, pour en distinguer les parties, ou pour reprendre haleine.

D. *De quelles notes ou caracteres se sert-on pour distinguer les parties du discours?*

R. On se sert de la *Virgule* (,) du *Point avec la virgule* (;) des *deux Point* (:) du *Point* (.) du *Point interrogatif* (?) & du *Point admiratif* (!).

D. *Que faut-il savoir avant que d'entrer dans l'explication de ces différents caracteres?*

R. Il faur savoir ce que c'est que *Phrase* & *Période*.

Il y a de trois sortes de *phrases*; savoir, la *phrase simple*, la *phrase composée*, & la *phrase complexe*.

Toute *phrase* (ou proposition) doit avoir au moins un *Sujet* & un *Attribut*.

Le *Sujet* d'une phrase est ce dont on affirme ou dont on nie quelque chose. On l'appelle encore *Nominatif du Verbe*.

L'*Attribut* est ce que l'on affirme ou ce que l'on nie du sujet, & il est ordinairement exprimé par le verbe avec son régime.

Ainsi dans cette phrase, *le soleil gouverne les saisons*; *le soleil* est le sujet dont j'affirme quelque chose; & *gouverne les saisons*, est l'attribut, ou ce que j'affirme du soleil.

La *phrase simple* est celle qui n'a qu'un sujet & qu'un attribut, ou un seul nominatif & un seul verbe avec son régime, comme, *Le soleil éclaire la lune.*

La *phrase composée* est celle qui a ou plusieurs sujets & un attribut, ou un sujet & plusieurs attributs, ou plusieurs sujets & plusieurs attributs. Exemples.

La lune & les autres planetes reçoivent leur lumiere de soleil.

Alexandre a été le plus généreux de tous les rois, & le vainqueur de Darius.

Ni les maisons, ni les terres, ni les plus grands amas d'or & d'argent, ne peuvent chasser la fievre du corps de celui qui les possede, ni délivrer son esprit d'inquiétude & de chagrin.

La *phrase complexe* est celle qui n'a proprement qu'un sujet & qu'un attribut; mais dont le sujet ou l'attribut, ou tous les deux ensemble, renferment d'autres phrases qui les modifient, & y ajoutent quelques circonstances.

Les phrases qui dépendent du sujet ou de l'attribut, & qui les modifient en quelque maniere que ce soit, s'appellent *phrases incidentes*, & sont ordinairement amenées dans la phrase principale par des pronoms relatifs, par des participes, ou par des conjonctions. Exemples.

(*a*) Son coursier écumant sous un maître intrépide,
Nage tout orgueilleux de la main qui la guide.

(*b*) *Sous un air serein & tranquille, il formoit* (Louis XIV) *ces foudres dont le bruit a retenti par tout le monde, & ceux qui grondent encore sur le point d'éclater.*

Les *phrases incidentes*, qui modifient le sujet ou l'attribut, peuvent encore être elles-mêmes modifiées par d'autres phrases incidentes, comme quand JESUS CHRIST dit; *Celui qui fera la volonté de mon pere qui est dans le ciel, entrera dans le Royaume des cieux.*

Une phrase peut être composée & complexe tout ensemble, si elle a plusieurs sujets ou plusieurs attributs, & que ces sujets ou

(*a*) *M. Despreaux.* (*b*) *M. Pelisson.*

ces attributs ſoient modifiés par des phraſes incidentes. Exemple.

L'eſtime ſinguliere que fit Alexandre le Grand des poéſies d'Homere, & les égards qu'il eut dans le ſac de la ville de Thebes pour la mémoire de Pindare, ne lui ont guere moins acquis de réputation que toutes ſes conquêtes.

La *période* eſt un aſſemblage de plusieurs phraſes, ou ſimples, ou compoſées, ou complexes, dépendantes les unes des autres, & liées enſemble par des conjonctions pour faire un ſens complet, & ne former qu'un ſeul tout.

(a) *Si vous êtes réſolus*, Meſſieurs, *d'imiter Philippe, ce que juſqu'ici vous n'avez pas fait; ſi chacun veut s'employer de bonne foi pour le bien public, les riches en contribuant de leurs biens, les jeunes en prenant les armes; enfin, pour tout dire en peu de mots, ſi vous voulez ne vous attendre qu'à vous-mêmes, & renoncer à cette pareſſe qui vous lie les mains, en vous entretenant de l'eſpérance de quelque ſecours étranger; avec l'aide des Dieux vous réparerez bientôt vos fautes & vos pertes, & vous tirerez vengeance de votre ennemi.*

Les parties qui compoſent une phraſe ou une periode, en ſont appellées les *membres*.

Les *membres* d'une phraſe ſont les phraſes incidentes qui en modifient les ſujets & les attributs.

(a) *Demoſthenes, prem. Philip.*

Les sujets & les àttributs simples & sans modification, n'en sont appellés que lès *parties*, à cause de leur peu d'étendue.

Les *membres* d'une période sont les phrases, ou simples, ou composées, ou complexes, dont elle est formée.

D. *Quel est l'usage de la* Virgule?

R. On peut dire en général qu'elle s'emploie dans tous les endroits d'un période où l'on peut faire naturellement une pause, quoique le sens ne soit pas fini, & que l'on attende encore quelque chose pour l'intelligence de sa pensée.

C'est avec la virgule que l'on distingue ordinairement les parties ou membres de la phrase, & les membres de la période, quand elle est courte, comme on le voit dans ces phrases.

Si la bonne chere & le luxe de la table peuvent procurer quelque solide gloire, Lucullus étoit le plus grand homme de son temps.

L'Histoire, la Géographie, le Blason, la Musique, la Grammaire, sont des sciences & des arts qu'il convient aux Dames d'étudier.

Boire, manger, dormir, jouer, se promener, se visiter, sont les occupations les plus ordinaires des personnes du grand monde.

Un discours doit être prononcé clairement, distinctement, noblement & vivement.

(a) *La modestie qui semble jetter un voile sur les plus belles actions; & qui n'est atten-*

(a) *M. Rollin.*

tive qu'à les couvrir, sert malgré elle à les relever davantage, & à leur donner un lustre qui les rend plus éclatantes.

Il paroît inutile d'expliquer en détail quels sont les endroits d'une période où l'on peut se reposer, & où par conséquent il faut mettre la virgule. On les connoîtra aisément, pour peu que l'on fasse d'attention à ce qu'on lit ou à ce qu'on écrit.

Nous observerons seulement que les conjonctions *&*, *ni*, *ou*, *comme*, & quelques autres, tiennent lieu de la virgile, quand les termes qu'elles assemblent sont simples & courts: comme quand on dit; *L'exercice & la frugalite fortifient le tempérament. Je ne veux plus vous voir ni vous parler. Il faut satisfaire à la justice de Dieu dans ce monde ou dans l'autre. J'agis comme vous me l'avez ordonné.*

Mais on met la virgule avant ces conjonctions, si les termes qu'elles assemblent, sont accompagnés de circonstances ou de phrases incidentes: comme quand on dit; *L'exercice que l'on prend à la chasse, & la frugalité que l'on observe dans les repas, fortifient le tempérament. Je ne veux plus vous voir dans l'état où vous êtes, ni vous parler des risques que vous courez. Il faut satisfaire à la justice de Dieu dans ce monde, ou s'attendre à en éprouver toute la rigueur dans l'autre. J'agis dans l'affaire dont vous m'avez confié le soin,*

comme vous me l'avez ordonné par votre derniere lettre.

D. *Quel est l'usage du* Point avec la virgule, *& des* deux Points ?

R. C'est en général de marquer un plus grand repos que la virgule.

1. Le *point avec la virgule* s'emploie ordinairement pour séparer les principaux membres d'une période, quand ils sont longs, & qu'ils renferment d'autres membres ou parties séparées par des virgules. On s'en sert encore pour distinguer les phrases qui sont sous le même régime, ou celles que l'on a lieu d'attendre comme une suite & une dépendance des précédentes : ce qu'on reconnoîtra dans les exemples suivants.

(*a*) *Oui, Monsieur, que l'ignorance rabaisse tant qu'elle voudra l'Eloquence & la Poésie, & traite les habiles Ecrivains de gens inutiles dans les Etats ; nous ne craindrons pas de le dire à l'avantage des lettres, & de ce corps fameux dont vous faites maintenant partie ; du moment que des esprits sublimes, passant de bien loin les bornes communes, se distinguent, s'immortalisent par des chefs-d'œuvres, comme ceux de Monsieur votre frere ; quelque étrange inégalité que durant leur vie la fortune mettre entr'eux & les plus grands héros, après leur mort cette différence cesse.*

On distingue dans les Etats de l'Europe qua-

(*a*) *Discours prononcé par M. Racine dans l'Académie Françoise à la réception de M. Thomas Corneille*

tre especes de gouvernements ; savoir, le despotique, le monarchique, l'aristocratique, & le démocratique.

2. Les *deux point* marquent un plus grand repos que le *point avec la virgule*, & servent à distinguer des phrases ou membres qui supposent les premiers sans en dépendre absolument : ensorte que le sens de ce qui précede les *deux points* est fini, & que ce qu'on ajoute ensuite, n'est que pour l'étendre ou l'éclaircir, comme on le voit dans ces phrases.

(a) *Roscius est un si excellent acteur, qu'il paroît seul digne de monter sur le théâtre : mais d'un autre côté il est si homme de bien, qu'il paroit seul digne de n'y monter jamais.*

(b) *Maintenant Athenes paroît avoir échoué : genre de malheur commun à tous les mortels, lorsqu'il plaît ainsi au souverain Etre.*

Il n'est pas étonnant que l'on confonde ordinairement l'usage des deux points avec l'usage du points & de la virgule. Les circonstances où on les emploie sont en si grand hombre & si différentes les unes des autres, qu'il est presqu'impossible d'en donner des regles sûres, & dont ou puisse faire une application exacte. Celles que nous avons données sont générales, & ne renferment que les circonstan-

(a) *Ciceron pour Quint. Roscius.*
(b) *Demosth. pour Ctesiphon.*

ſtances qui nous ont paru les plus ordinaires.

D. *Quel eſt l'uſage du* Point?

R. On le met à la fin d'une phraſe ou d'une période dont le ſens eſt abſolument fini; c'eſt-à-dire, lorſque ce qui la ſuit en eſt tout-à-fait indépendant: les phraſes précédentes peuvent ſervir d'exemples.

Nous obſerverons que dans le ſtyle concis & coupé, on met ſouvent les *deux points* à la place du *point*, parce que les phraſes étant courtes, elles ſemblent moins détachées les unes des autres. Exemple.

(*a*) . . . *Voilà Canius amoureux de la maiſon: il preſſe Pithius de lui vendre: Pithius paroît avoir bien de la peine à s'y réſoudre: il s'en fait beaucoup prier: enfin il y conſent. Canius qui ſouhaitoit ardemment cette maiſon, & qui étoit riche, l'achete tout ce que l'autre voulut, & l'achete même toute meublée. On fait le contrat: voilà l'affaire conſommée.*

D. *Où met-on les* Points interrogatif, & admiratif?

R. 1. Le *Point interrogatif* ſe met à la fin des phraſes qui expriment une interrogation. Exemples. (*b*) *Qui fit jamais de ſi grandes choſes? Qui les dit avec plus de retenue?*

2. Le *Point admiratif* ſe met à la fin des phraſes qui expriment une admiration ou une exclamation. Exemples.

(*b*) *Qu'il eſt difficile d'être victorieux & d'être humble tout enſemble!*

(*a*) *Cic. off. l.* 3.
(*b*) *Oraiſ. Fun. de M. de Turenne, par M. Fléchier.*

(a) O mere, ô femme, ô reine admirable & digne d'une meilleure fortune, si les fortunes de la terre étoient quelque chose!

II. *Des autres figures dont on se sert en écrivant.*

D. *Quelles sont les figures que l'on emploie encore en écrivant?*

R. Ce sont l'*Apostrophe* ('), le *Trait d'union* (-), les *deux Points sur voyelle* (¨), la *Cédille* (¸), & la *Parenthese* ().

D. *Quel est l'usage de chacune de ces figures?*

R. I. L'*Apostrophe* marque une élision, c'est-à-dire, la suppression d'une voyelle finale, & elle se place au *haut de la lettre* qui précede la lettre supprimée. Ainsi on dit *l'esprit*, au lieu de *le esprit*.

L'élision d'une voyelle finale ne se fait ordinairement que quand le mot suivant commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée.

Il faut en excepter l'adjectif féminin *grande*, qui perd quelquefois l'*e* muet final, & prend une apostrophe à la place avant certains substantifs, quoique ces substantifs commencent par une consonne, comme *grand'messe*, *grand'chambre*, *grand'salle*, *grand'chere*, *grand'mere*, *grand'peur*, *grand'pitié*, *grand'chose*.

Grand'chere, *grand'peur*, *grand'pitié*,

(a) *Orais. Fun. de la Reine d'Anglet, par M. Bossuet.*

grand'chose, ne s'emploient que dans le discours familier.

Au reste il n'y a guere que des monosyllabes qui prennent l'apostrophe. Ce sont,

Le, *la*, *de*, articles ou pronoms conjonctifs, *l'accord*, *l'harmonie*, *livre d'étude*, pour *le accord*, *la harmonie*, *livre de étude*. *Je l'aime*, pour *je le aime* ou *je la aime*.

Me, *te*, *se*, pronoms conjonctifs, quand ils sont avant les verbes, *vous m'obligerez*, *je t'avertis*, *il s'occupe* ou *ils s'occupent*, pour *vous me obligerez*, *je te avertis*, *ils se occupe* ou *ils se occupent*.

Ce, pronom démonstratif avant les troisiemes personnes du verbe *être*. *C'est la vérité*. *C'étoient de grands hommes*, pour *ce est la vérité*. *Ce étoient de grands hommes*.

Que, pronom ou conjonction. *La bataille qu'Alexandre a gagnée*, pour *que Alexandre*, *&c*. *Qu'avez-vous fait?* pour *que avez-vous fait?* *Je n'ai qu'un écu*, pour *que un écu*.

Ne, adverbe de négation. *Vous n'obéissez pas*, pour *vous ne obéissez pas*.

Si, conjonction avant les pronoms personnels *il* & *ils*. *S'il étudie*, ou *s'ils étudient*, pour *si il étudie*, *si ils étudient*.

Jusque, préposition. *Jusqu'à Rome*, pour *jusque à Rome*. *Jusques* avec une *s* ne s'apostrophe jamais: *jusques à Rome*.

Quelque avant *un*. *Quelqu'un* pour *quelque un*.

Quoiqu'on fasse en prononçant une élision

de l'*e* muet final dans tons les mots, lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, on ne le retranche pas pour cela en écrivant. Ainsi on écrit, *gloire immortelle*, & on prononce *gloir'immortelle*.

II. Le *Trait d'union* sert à joindre deux mots, pour les prononcer comme s'il n'y en avoit qu'un.

On le met entre le verbe & le pronom personnel, toutes les fois que le pronom personnel se trouve après le verbe: ce qui arrive dans plusieurs cas.

1. Quand la phrase interroge, comme nous l'avons dit pag. 203. *Veut-il venir? Croit-elle se moquer de moi? &c.*

2. Dans certaines phrases où le verbe est précédé des mots *aussi*, *peut-être*, *du moins*, *au moins*, *en vain*, *à peine*, *&c. Aussi reconnut-il sa faute. Peut-être arriverez-vous trop tard. Du moins*, ou *au moins lui dirai-je ce que j'ai sur le cœur. En vain voudroit-on m'en détourner. A peine étoient-ils revenus*, *&c.*

3. Dans d'autres phrases où le pronom personnel rejetté après le verbe, tient lieu des conjonctions *quoique* ou *quand même*, mises avant le verbe, ou marque un souhait, *Dût-il m'en coûter la vie*: c'est-à-dire, *quoiqu'il m'en dût*, ou *quand même il m'en devroit coûter la vie. Puissez-vous réussir*: c'est-à-dire, *je souhaite que vous réussissiez.*

4. Lorsqu'en rapportant les paroles de quelqu'un, on met entre deux virgules, *dit-il*, *répondirent-ils*, *s'écrierent-elles*, *&c*.

Quand le pronom personnel *il* ou *elle* est après une troisieme personne du singulier terminée par une voyelle, on ajoute un *t* entre le verbe & le pronom avec deux *traits d'union*, un avant le *t* & l'autre après. Ainsi on écrit, *Aime-t-il l'étude? A-t-il lu? Joue-t-elle? Profita-t-il de vos avis? Alla-t-elle à la campagne? &c*.

Toutes les fois que les personnes de l'impératif sont suivies d'un pronom conjonctif, on les joint par le *traint d'union*. *Réjouis-toi*: *donnez-moi*: *repentons-nous*: *souvenez-vous*: *aimez-nous*: *répondez-lui*: *voyons-le*: *cherchez-la*: *écrivez-leur*: *allez-y*: *prenez-en*: *mangez-en*, *&c*.

Si le pronom conjonctif étoit suivi d'un autre pronom conjonctif, il faudroit encore joindre les deux pronoms par le *trait d'union*. *Montres-le-moi*: *fiez-vous-y*: *envoyez-nous-en*: *rendez-les-lui*: *allons-nous-en*, *&c*.

On se sert encore du *trait d'union*, quand le pronom démonstratif *ce* est après les troisiemes personnes du verbe *être*, & qu'il ne s'accorde pas avec le substantif suivant *Est-ce à vous de commencer? Qu'est-ce que la Philosophie? Sont-ce vos livres? Etoient-ce des hommes, &c*.

Quand les monosyllabes *ci*, *là*, *ça*, sont joints à quelques mots que ce soit, de maniere qu'on ne puisse les en séparer en parlant.

Celui-ci, celui-là, cet homme-ci, cette femme-là, demeurez-là, là-haut, là-bas, ci-dessus, ci-dessous, venez-ça, &c.

Enfin quand deux ou plusieurs mots sont tellement joints ensemble, qu'ils n'en fassent plus qu'un, comme *quelques-uns*, *quelques-unes*, *courte-pointe*, *chef-d'œuvre*, *avant-coureur*, *porte-manteau*, *s'entre-battre*, *contre-temps*, *peut-être*, *tout-à-fait*, &c.

III. Les *deux points* se mettent sur une voyelle, pour marquer que cette voyelle ne fait pas une même syllabe avec la voyelle qui la précede immédiatement. Ainsi dans *naïveté*, on met deux points sur l'*i*, parce qu'il fait une syllabe séparée de l'*a* qui le précéde, & que sans ces deux points on le prononceroit avec l'*a*; comme dans je *fais*, *aimant*, *naissance*.

On ne doit employer les deux points sur une voyelle que quand elle pouroit avoir avec la précédente deux prononciations différentes, & que ces deux points servent à ôter l'équivoque. Ainsi dans *Saül*, *Pirithoüs*, *Moïse*, *aiguë*, *ambiguë*, on met deux points sur l'*u*, l'*i*, & l'*e*, afin que l'on ne prononce pas *Saül* comme *Saul*, ou *Paul*, les deux dernieres syllabes de *Pirithoüs*, comme *tous*, les deux premieres de *Moïse*, comme la premiere de *moisi*, & les dernieres d'*aiguë*, *ambiguë*, comme les dernieres de *langue*, *fatigue*.

Mais c'est une pratique vicieuse, ou du moins inutile, que de mettre les deux points

sur une voyelle qui fait une même syllabe avec la précédente, ou sur celle qui ne peut pas se joindre, ni faire une seule syllabe avec la précédente, & qui par conséquent ne fait aucune ambiguité pour la prononciation. Ainsi ceux qui écrivent *avoüer*, *joüir*, *proüe*, *avenüe*, *rüe*, *vüe*, *&c.* ne font pas des deux points l'usage qu'il convient d'en faire, parce qu'ils les mettent ou sur une voyelle qui fait une syllabe avec la précédente, comme dans *avoüer*, *joüir*, *proüe*; ou sur une voyelle qui sans les deux points se prononceroit toujours de la même maniere, comme dans *avenüe*, *rüe*, *vüe*, *&c.*

En mettant l'accent aigu sur l'*e* qui précede une voyelle, il est inutile de mettre deux points sur cette voyelle pour la séparer de l'*e*; parce que l'accent aigu faisant prononcer l'*e* fermé, il ne peut plus être confondu avec la voyelle suivante. Ainsi dans *geolier*, l'*e* & l'*o* ne font qu'une syllabe; mais dans *géant*, *géométrie*, *géographe*, *obéissant*, *réitérer*, *réussir*, *&c.* l'accent aigu donne à l'*e* une prononciation distinguée de celle de la voyelle suivante.

C'est encore une espece d'abus, que de mettre deux points sur l'*i* pour lui donner le son de deux *ii*: comme dans *païs*, *envoïer*, *moïen*, *&c.* Il est beaucoup mieux de se servir alors de l'*y* grec, & d'écrire, *pays*, *envoyer*, *moyen*: suivant ce que nous avons dit page 498.

IV. La *Cédille* qui eſt une eſpece de virgule ou de petit *c* retourné, ſe met ſous le *c* pour en adoucir le ſon, c'eſt-à-dire, pour lui donner avant l'*a*, l'*o*, & l'*u*, le même ſon qu'il a avant l'*e* & l'*i*. Ainſi dans *il commença*, *il prononça*, *leçon*, *avançons*, *il conçut*, *nous reçûmes*, *&c.* le *c* ſe prononce avec le ſon de l'*ſ* rude, qui eſt le même qui celui du *c* avant l'*e* & l'*i*: *il commenſa*, *il prononſa*, *leſon*, *avanſons*, *il conſut*, *nous reſûmes*, *&c.*

V. La *Parentheſe* eſt figurée par deux eſpeces de crochets qui renferment un petit nombre de paroles qu'on inſere dans le diſcours, qui en interrompent le ſens, & qu'on croit néceſſaires pour l'intelligence de la phraſe, comme on le verra dans les exemples ſuivants.

Le Rhéteur fera obſerver (c'eſt Quintilien qui parle) *comment dans l'exorde on ſe rend les auditeurs favorables: quelle clarté il y a dans la narraton, quelle briéveté, quel air de ſincérité, quel deſſein caché quelquefois, & quel artifice, (car ici le ſecret de l'art n'eſt guere connu que des maîtres de l'art) quel ordre enſuite & quelle juſteſſe dans la diviſion: comment dans les preuves l'Orateur eſt ſubtil, vif, ſerré, &c.*

Que peuvent contre lui (contre Dieu) *tous les rois de la terre?*

Quand la phraſe interpoſée eſt très-courte, on ſe ſert plutôt de virgules que de la parentheſe, pour la ſéparer. Exemple.

Qui fournira à mes yeux, dit le Prophete

Jérémie, *une fontaine de larmes, pour pleurer les malheurs de Jérusalem?*



CHAPITRE XVII.

De la Prononciation.

D. Qu'est-ce *que la* Prononciation?

R. C'eſt la maniere d'articuler de vive voix, diſtinctement, & ſuivant les regles, ou conformément à l'uſage, tous les mots & toutes les lettres d'une langue.

D. *Qu'avez-vous à dire ſur la prononciation françoiſe?*

R. Comme ce feroit entrer dans un trop grand détail, que de vouloir en marquer toutes les regles, ce qui feroit la matiere d'un traité aſſez étendu; je me contenterai de faire quelques obſervations générales & eſſentielles, & d'attaquer en particuler certaines prononciations, qui pour être fort en uſage, n'en ſont pas moins vicieuſes.

Le fond de la prononciation françoiſe s'apprend en même temps que l'on apprend à lire. C'eſt pourquoi il a paru inutile de donner des regles particulieres ſur la maniere d'articuler chaque lettre & chaque ſyllabe. La plupart des réflexions que l'on a coutume de faire à ce ſujet, ſont plus curieuſes que néceſſaires, ou elles ne peuvent tout au plus ſervir qu'aux

étrangers qui n'ont aucune connoiſſance de notre langue. Les François n'ont beſoin que d'une pratique réguliere, & c'eſt aux maîtres à donner de bons principes aux enfants, lorſqu'ils leur apprennent à lire. L'uſage & la fréquentation des perſonnes qui parlent correctement, les perfectionneront enſuite dans la prononciation, mieux que ne pouroient faire les regles les plus exactes & les plus recherchées.

Obſervations générales.

Il y a en françois deux prononciations différentes; l'une pour les vers & le diſcours *ſoutenu*, & *l'autre pour la proſe commune* & pour le diſcours ordinaire.

Dans les vers & dans le diſcours ſoutenu, c'eſt-à-dire, dans les diſcours prononcés en chaire, au barreau ou en d'autres occaſions qui demandent de la gravité & de la nobleſſe, on prononce la plupart des lettres qui ſont à la fin des mots, quand les mots ſuivants commencent par une voyelle ou par une *h* non aſpirée.

Cette prononciation eſt ſi eſſentielle dans les vers, à l'égard des *s* qui terminent les noms pluriels, & des *t* qui ſe trouvent à la fin des troiſiemes perſonnes muettes du pluriel dans les verbes, que ſi on ne les y prononçoit pas, le vers manqueroit d'une ſyllabe, & par conſéquent n'auroit plus de cadence

ni d'harmonie, comme il arriveroit dans ces deux vers.

> O que d'écrits obscurs, de livres ignorés,
> Furent en ce grand jour de la poudre tirés!

si l'on n'y prononçoit pas l'*s* qui est à la fin de *livres*, & le *t* qui est à la fin de *furent*, & que l'on dît, *de livre ignorés*, *fure en ce grand jour*.

Il y a quelques remarques à faire sur la lettre *n*, quand elle est à la fin d'un mot.

Elle se prononce toujours à la fin d'un pronom ou d'un nom adjectif immédiatement suivi de son substantif commençant par une voyelle ou par une *h* non aspirée. Ainsi on prononce, *mon ame*, *un bon ami*, *un ancien historien*, comme s'il y avoit, *mon name*, *un bon nami*, *un ancien nhistorien*.

L'*n* finale ne se prononce pas dans les autres mots, soit substantifs, soit adverbes, ou autres, de quelque maniere que commencent les mots suivants, & l'on dira, sans faire entendre le son de l'*n*, *intention excellente*, *passion aveugle*, *illusion étrange*, *prédestination éternelle*, *des gens non éclairés*, *un bien avantageux*, *un plan utile*, *un dessein honnéte*, *&c.* & non pas, *intention nexcellente*, *passion naveugle*, *illusion nétrange*, *prédestination néternelle*, *des gens non néclairés*, *un bien navantageux*, *un plan nutile*, *un dessein nhonnéte*, *&c.* excepté les mots *amen* & *hymen*, où l'*n* se prononce toujours, soit que le mot suivant

commence par une voyelle ou une consonne. L'usage paroît partagé sur le mot *examen*. Il y en a qui y prononcent l'*n*, d'autres ne l'y prononcent pas.

La raison que l'on pouroit donner de cette regle de prononciation, est que l'*n* à la fin d'un mot exprime ordinairement avec la voyelle dont elle est précédée, le son simple & permanent d'une espece particuliere de voyelle que l'on appelle nasale & que l'on auroit pu écrire avec un seul caractere, comme les autres. Or une voyelle finale ne se lie pas par elle-même dans la prononciation avec la voyelle suivante, à moins que d'y ajouter une consonne dont le son lui est absolument étranger, comme quand on dit, *aima-t-il*, *aime-t-elle*, *étudie-t-on*, *donnes-en*, *donnes-y*, au lieu de dire, *aima il*, *aime elle*, *étudie on*, *donne en*, *donne y*: & si le son de la voyelle nasale étoit exprimé par un caractere unique & particulier, il n'y auroit pas plus de raison alors de la lier avec la voyelle suivante par le moyen de la consonne *n*, que de toute autre, puisqu'elle participe aussi peu du son de l'*n* que de celui des autres consonnes.

Il paroît donc que l'on peut conclure de ces principes, que la voyelle nasale à la fin d'un mot, y doit être considérée comme une des voyelles simples *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, & que c'est un usage abusif, quoiqu'assez commun, & dont on croit pouvoir dire que les oreilles

délicates seront toujours blessées, que d'y prononcer une *n*, à laquelle on n'a eu recours, sans aucune raison de préférence, que pour exprimer avec la voyelle précédente le son nasal, faute de caracteres particuliers & distingués de ceux des autres voyelles, comme nous l'avons dit pages 6 & 9.

Il ne seroit pas difficile de justifier les exceptions de cette regle dans les adjectifs & dans quelques monosyllabes où l'*n* finale se prononce. Mais comme l'usage n'en est pas contredit, les raisons que l'on pouroit en apporter seroient moins utiles que curieuses.

Dans les monosyllabes *on* & *en*, on prononce l'*n*, quand ils précedent d'autres mots qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, & dont ils sont inséparables, comme dans *on aime*, *en étudiant*, *en Italie*, *on en envoie*: au lieu que *on* étant après son verbe, & *en* étant après un impératif, on n'en prononce pas l'*n*, de quelque maniere que commencent les mots suivants: comme dans, *va-t-*ON *à la campagne? Donnez-*EN *un autre*.

L'*n* dans *bien* adverbe, & dans *rien*, se prononce ordinairement avant une voyelle ou une *h* non aspirée, quand ils ont une relation étroite avec le mot suivant. Ainsi on dit en prononçant l'*n*, *Bien écrit. Bien agréablement. Rien autre chose. Il n'y a rien au monde de si beau.* Mais il faut dire, sans pro-

noncer l'*n*, *Je sais bien où vous allez. Il ne fait rien, ou il fait peu de chose.*

Quand un mot commence par *in* suivi d'une seconde *n*, ou par *im* suivi d'une seconde *m*, comme dans *innocent*, *innombrable*, *immobile*, *immoler*, il ne faut faire entendre en prononçant *in* & *im*, que le son de l'*i*, & non pas celui de la voyelle nasale *ain*, comme dans *ingrat*, *impoli*: avec cette différence qu'on ne prononce qu'une *n* dans *innocent*, *innombrable*, & qu'il faut prononcer les deux *mm* dans *immobile*, & les autres.

Monsieur l'Abbé d'Olivet se declare ouvertement contre la prononciation vicieuse de l'*n* dans son *Traité de la Prosodie Françoise*, par les mêmes raisons qui viennent d'être expliquées.

Lorsque le *d* se prononce à la fin des mots, c'est toujours avec le son du *t*. *Un grand homme, il entend à demi-mot*, comme s'il y avoit, *un gran thomme, il enten tà demi-mot.*

Le *g* avec le son *k*, *il sue sang & eau*, comme s'il y avoit, *san ké eau.*

Le *p* ne se prononce pas ordinairement. *Le camp ennemi*, *un champ étendu*, comme s'il y avoit, *le can ennemi*, *un chan étendu*, Excepté à la fin des mots *beaucoup*, & *trop* : *j'ai beaucoup étudié*, *vous êtes trop heureux*, comme s'il y avoit, *j'ai beaucou pétudié*, *vous êtes tro peureux.*

L'*x* se prononce avec le son de l'*s* douce ou

du *z*. *Les feux étincelants*, comme s'il y avoit *les feu zétincelants*.

L'*n* finale ne se prononce jamais dans *non*, ni le *t* dans *et* ou *&*.

Dans la prose commune & dans le discours ordinaire, ce seroit une affectation ridicule, & qui tiendroit du pédantisme, que de vouloir prononcer les consonnes finales, & même les *s* & les *t* avant tous les mots qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée; aussi exactement que dans les vers & dans le discours soutenu. Ainsi on peut prononcer, *Mes freres & vos sœurs reviennent ensemble*, comme s'il y avoit, *Mes freres & vos sœurs revienne ensemble*, & de même dans une infinité d'autres occasions.

Il faut en excepter les adjectifs immédiatement avant leurs substantifs, & les pronoms, quels qu'ils puissent être, avant les mots avec lesquels ils ont une liaison étroite, comme *de belles actions*, *de bons avis*, *mes affaires*, *vos ouvrages*, *vous aimez*, *vous avez lu*, *&c.* où l'*s* finale des premiers mots se prononce. *De belle zactions*, *de bon zavis*, *&c.* Mais *aimez-vous à étudier?* se prononce comme s'il y avoit, *aimez-vou à étudier?*

Il est assez d'usage de prononcer aussi le *t* final dans les troisiemes personnes du pluriel des verbes, lorsque leur derniere syllabe n'a pas le son de l'*e* muet, comme dans, *Ils vont à Rome. Ils sont à Paris. Elles étoient à table. Ils espéroient en venir à bout*, *&c*, au lieu qu'on

peut prononcer, *ils donnent à manger tous les jours*, comme s'il y avoit, *ile donne à manger*, *&c.*

On prononce le *t* final de vingt, dans *vingt-deux*, *vingt-trois*, *vingt-quatre*, *&c.* juſqu'à *trente*, de maniere cependant que le *t* n'y faſſe pas une ſyllabe ſéparée. Partout ailleurs on ne fait pas ſentir le *t* de *vingt*, qnoique ſuivi d'une conſonne.

L'*r* ne ſe prononce pas à la fin des mots terminés en *er* & en *ier* avec l'*e* fermé, tels que *danger*, *fermier*. Mais il ſe prononce, ſi l'*e* y eſt ouvert, comme dans *fier*, *mer*, *enfer*.

On néglige encore la prononciation des *r* à la fin des infinitifs en *er*, auſſi-bien avant une voyelle qu'avant une conſonne, & on prononce, *aimer à lire*, comme *aimé à lire*, *&c.*

Il faut toujours prononcer l'*r* à la fin des mots terminés en *ar*, *eur*, *oir*, *our*, *ur*, comme dans, *Céſar*, *douleur*, *pouvoir*, *retour*, *obſcur*, excepté dans la prépoſition *ſur*, où l'on ne peut pas faire ſonner l'*r* avant une conſonne, en prononçant *ſur lui* comme *ſu lui*.

L'*r* finale des infinitifs en *ir* ne ſe prononce pas ordinairement avant une conſonne, & ſe prononce avant une voyelle. Ainſi on prononce avec le ſon de l'*r*, *il faut convenir enſemble*. Mais on prononce, *il faut convenir*

de

de tout, comme s'il y avoit, *il faut couvenir de tout.*

Les noms *repentir*, *ſouvenir*, *plaiſir*, *déplaiſir*, *loiſir*, ſe prononcent auſſi avant une conſonne, comme *repenti*, *plaiſi*, *déplaiſi*, *loiſi*, & reprennent l'*r* avant une voyelle.

Les deux *rr* dans les mots ſe prononcent comme une ſeule, *arrêt*, *arriver*, *embarras*, excepté dans *arrogant*, *irréconciliable*, *irrémiſſible*, *erreur*, & dans les futurs & conditionnels préſents, *j'acquerrai*, *je courrai*, *je mourrai*, *j'acquerrois*, *je courrois*, *je mourrois.*

On ne prononce pas l'*l* dans *il* ou *ils*, ſi le verbe ſuivant commence par une conſonne. *Il mange*, *ils mangent*, ſe prononcent comme *i mange*, *i mangent.*

Mais ſi le verbe ſuivant commence par une voyelle, l'*l* ne ſe prononce qu'au ſingulier, *il aime:* & au pluriel *ils aiment*, il faut prononcer *i zaiment.*

On ne fait pas entendre l'*r* dans *votre*, *notre*, quand ils ſont pronoms poſſeſſifs abſolus, c'eſt-à-dire, quand ils précedent leur ſubſtantif, & on prononce *notre maiſon*, *votre chambre*, comme s'il y avoit, *note maiſon*, *vote chambre:* mais quand ils ſont pronoms poſſeſſifs relatifs, & qu'on dit *le nôtre*, *la vôtre*, ſans ſubſtantif, il faut y prononcer l'*r*.

Cet ſe prononce comme *ſt*, & *cette* comme *ſte*. Ainſi, quoiqu'on écrive *cet oiſeau*, *cet*

bonneur, *cette femme*, il faut prononcer *ſtoi-ſeau*. *ſtbonneur*, *ſte femme*.

Quelque, *quelqu'un*, ſe prononcent auſſi comme s'il y avoit *quèque*, *quèqu'un*, ſans *L*.

On prononce encore en converſation *craire*, *je crais*, pour *craire*, *je crois*; *frèt* pour *froid*, &c. Mais on rétablit la véritable prononciation de ces mots, auſſi-bien que des précédents, dans la poéſie & dans le diſcours ſoutenu.

Lorſque *François* exprime un nom propre, il ſe prononce toujours avec le ſon de la diphtongue *oi*, comme dans ces vers de la Henriade:

La diſcorde inhumaine,
Sous l'habit d'Auguſtin, ſous le froc de FRANÇOIS,
Dans les Cloîtres ſacrés fait entendre ſa voix. *Chant.* 1.

Mais lorſqu'il ſignifie les Habitans de la France, il ſe prononce préſentement avec le ſon de la voyelle *ai*, comme s'il y avoit *français*, tant dans le diſcours ſoutenu que dans le diſcours familier.

Il eſt pourtant néceſſaire de le prononcer encore en *oi* dans les vers, quand il rime avec un mot qui à la même prononciation, ſans quoi les oreilles ſeroient choquées de la diſſonance des rimes, comme dans ces autres de la Henriade:

Ah! s'écria Bourbon, quand pourront les FRANÇOIS
Voir d'un regne auſſi beau fleurir les juſtes loix!
Chant. 1.

Que ne puis-je plutôt ravir à la mémoire
Des succès trop heureux déplorés tant de fois!
Mon bras n'est encor teint que du sang des FRANÇOIS.
Chant. 3.

Mais l'usage de prononcer *françois* en *ai* dans toutes sortes de discours, est devenu si général, que les poëtes mêmes doivent éviter de le faire rimer avec des mots terminés en *oi*.

Nous renvoyons pour les autres différences de prononciations, à l'usage & à l'autorité de ceux qui parlent purement.

C'est ici le lieu de faire quelques observations sur la prononciation des diphtongues.

Plusieurs voyelles ne forment une diphtongue, que quand elles expriment, comme nous avons dit page 16, un son double qui se prononce en une seule syllabe. Ainsi quand ces mêmes voyelles se prononcent en deux syllabes, elles cessent alors d'être diphtongues.

Dans le discours familier, presque tous les assemblages de voyelles qui expriment un double son, ne forment qu'une seule syllabe, & on prononce, *biai-ser*, *ma-té-riaux*, *é-tu-diant*, *pa tient*, *am-bi-tion*, *joué*, &c. & non pas, *bi-ai-ser*, *ma-té-ri-aux*, *é-tu-di-ant*, *pa-ti-ent*, *am-bi-ti-on*, *jou-é*, &c. Par conséquent, *iai*, *iau*, *ian*, *ien*, *ion*, *oué*, &c. doivent être régardés dans ces mots comme de véritables diphtongues.

Mais la plupart de ces mêmes voyelles qui ne font qu'une syllabe dans le discours fami-

lier, doivent néceſſairement en former deux dans la poéſie & dans le diſcours ſoutenu, & ceſſent par cette raiſon d'y être regardées comme diphtongues. Ainſi il faut y prononcer, *vi-o-ler*, *ru-i-ner*, *for-ti-fi-ant*, *mu-ſi-ci-en*, *pré-ci-eux*, *con-di-ti-on*, & non pas, *vio-ler*, *rui-ner*, *for-ti-fiant*, *mu-ſi-cien*, *pré-cieux*, *con-di-tion*, comme on le feroit dans le diſcours familier.

Il n'eſt pas aiſé de déterminer par des reglés générales quels ſont les aſſemblages de voyelles exprimant un double ſon, qui doivent ſe prononcer en une ou en deux ſyllabes dans la poéſie & dans le diſcours ſoutenu. Nous obſerverons ſeulement;

1. Que preſque toutes les voyelles que nous avons appellé diphtongue *au Chapitre* I, ceſſent de l'être, & ſe prononcent en deux temps ou en deux *ſyllabes*, quand elles ſont à la ſuite d'une *r* ou d'une *l* précédée d'une autre conſonne. C'eſt pour cela qu'on prononce *cri-a*, *pri-ant*, *pu-bli-ons*, *ſan-gli-er*, *meur-tri-er*, *cli-ent*, *&c.*

2. Oi, ſe prononce toujours en une ſeule ſyllabe, ſoit dans le diſcours familier, ſoit dans le poéſie & le diſcours ſoutenu, comme dans *roi*, *voi-là*, *droi-tu-re*, *moi*, *toi*, *ſoi*, *&c.*

3 Ion, ne ſe prononce en une ſyllabe dans la poéſie & dans le diſcours ſoutenu, que quand il forme la terminaiſon des premieres perſonnes du pluriel de l'imparfait de l'indi-

catif, du conditionnel préſent, du préſent ou de l'imparfait du ſubjonctif des verbes, comme dans *nous ai-mions*, *nous aime-rions*, *nous aimaſ-ſions*, *&c.* à moins qu'il ne ſoit à la ſuite d'une *r* précédée d'une autre conſonne; auquel cas on prononce, *nous met-trions*, *nous ren-dri-ons*, *nous rompri-ons*, *nous vain-cri-ons*, *&c.* Par-tout ailleurs *ion* forme deux ſyllabes, *vi-ſi-on*, *eſ-pi-on*, *com-mu-ni-on*, *li-on*, *ac-ti-on*, *&c.*

4. OIN, eſt toujours d'une ſeule ſyllabe, dans quelque diſcours que ce ſoit, *join-tu-re*, *ap-poin-té*, *té-moin*, *&c.*

5. Les autres aſſemblages de voyelles, que nous avons appellé diphtongues ſimples, compoſées, ou naſales ſe prononcent dans la poéſie & dans le diſcours ſoutenu, tantôt en une ſyllabe, & tantôt en deux. Ainſi *ie*, *ui*, *ieu*, *ian*, *ien*, ne forment qu'une ſyllabe dans *bie-re*, *ce-lui*, *Dieu*, *vian-de*, *bien-fait*, & ils en forment deux dans *ni-er*, *ru-i-ne*, *o-di-eux*, *ri-ant*, *li-en*, *&c.* Ce n'eſt que par l'uſage & par la lecture des vers que l'on apprendra ces différences de prononciations.

Obſervations particulieres.

Rien n'eſt plus déſagréable que la prononciation vicieuſe que l'on ſubſtitue très-communément à celle de l'*l* mouillée, que l'on prononce dans *fille*, *oreille*, *feuille*, *paille*, *Verſaille*, *&c.* comme s'il y avoit, *fye*, *oreye*,

feuye, *Verfayes*, *&c.* Ce défaut n'eſt pas moins ordinaire à Paris que dans les provinces: & il ne paroît pas que l'on ait beaucoup d'attention à rompre de bonne heure dans les enfants une habitude dont ils ont honte quand ils entrent dans le monde, & dont il eſt rare qu'ils ſe défaſſent aiſément.

Il n'eſt pas moins ordinaire d'entendre prononcer, *norrir*, *norriture*, *norrice*, *aujord'hui*: au lieu que pour parler purement, il faut dire, *nourrir*, *nourriture*, *nourrice*, *aujourd'hui*.

On doit prononcer, *heureux*, *malheureux*, & nom pas *hureux*, *malhureux*.

Bien des gens font entendre ſéparément l'*e* & l'*u* du participe *eu*, dans *j'ai eu*, *nous avons eu*, *j'avois eu*, *&c.* & diſent, *j'ai é-u*, *nous avons é-u*, *j'avois é-u*; au lieu qu'il faut prononcer comme s'il y avoit, *j'ai u*, *nous avons u*, *j'avois u*, *&c.*

Août ſe prononce en une ſeule ſyllabe ſans *a*. *Le mois d'Août*, *la mi-Août*, comme s'il y avoit, *le mois d'Oût*, *la mi-Oût*.

La plupart des Pariſiens prononcent *anneau*, en parlant d'un jeune mouton. Mais il faut néceſſairement dire *agneau*, en conſervant au *gn* le ſon qu'il a dans *ignorant*; & on ne doit prononcer *anneau* qu'en parlant d'une bague, ou d'un cercle de métal ou autre matiere.

Il ne faut pas manquer de prononcer toujours par un *é* fermé, & non par un *è* ouvert,

comme le font quelques-uns, les premieres personnes du singulier des prétérits de l'indicatif des verbes de la premiere conjugaison, & les premieres personnes du singulier de tous les futurs qui s'écrivent par *ai*: *j'allai*, *j'aimai*, *je demandai*; *j'irai*, *j'aimerai*, *je demanderai*, *&c.* comme *j'allé*, *j'aimé*, *je demandé*; *j'iré*, *j'aimeré*, *je demanderé*.

L'*e* qui précede les terminaisons du futur de l'indicatif, est toujours muet, à moins que ces terminaisons n'aient deux *rr*, au quel cas l'*e* précédent devient ouvert. Ainsi on prononce *j'aimerai*, *nous cueillerons*, avec l'*e* muet, & *je verrai* avec l'*è* ouvert, comme s'il y avoit *je vairai*. Mais c'est une faute très-grossiere, & cependant très-commune, de prononcer avec un *è* ouvert *je trouvairai*, puisque l'*r* y est simple, & que l'*e* ne doit pas y avoir d'autre son que dans *j'approuverai*.

Dans les futurs où les deux *rr* se prononcent fortement, comme *j'acquerrai*, *je courrai*, *je mourrai*, *&c.* on met ordinairement en prononçant, un *e* muet entre les deux *rr*, ce qui alonge le mot d'une syllabe, & on prononce *j'acquérerai*, *je courerai*, *je mourerai*, *&c.* Cette prononciation est très-vicieuse. Il faut prononcer les deux *rr* en un seul temps, ensorte que *j'acquerrai* ne fasse que trois syllabes, *courrai* & *mourrai*, chacun deux.

Ce que nous venons de dire du futur, doit s'entendre également du conditionnel présent: *j'acquerrois*, *je courrois*, *je mourrois*, *&c.*

On prononce avec l'*é* fermé toutes les ſecondes perſonnes du pluriel du futur, auſſi-bien que des autres temps des verbes, quand elles fineſſent par *ez*. Ainſi quelques perſonnes font très-mal de prononcer, *vous ferais*, *vous dormirais*, *vous chanterais*, *&c.* au lieu de *vous ferez*, *vous dormirez*, *vous chanterez*.

L'*e* muet ne ſe fait point entendre avant les terminaiſons du futur & du conditionnel préſent, quand il eſt précédé d'une autre voyelle. Ainſi on prononce *j'étudierai*, *il eſſaiera*, *nous emploierons*, *vous appuierez*, *je tuerai*, *je louerai*, *&c.* comme *j'étudîrai*, *il eſſaîra*, *nous emploîrons*, *vous appuîrez*, *je tûrai*, *je loûrai*; *j'eſſuierois*, *je paierois*, *&c.* comme *j'eſſuîrois*, *je paîrois*.

L'uſage général veut que l'on prononce le futur & le conditionnel préſent d'*envoyer*, comme *j'enverrai*, *j'enverrois*, & nous l'avons écrit de même, quoiqu'on liſe encore dans pluſieurs bons Auteurs, *j'envoierai*, *j'envoierois*.

Les deux *ſſ* qui terminent l'imparfait du ſubjonctif dans tous les verbes, doivent toujours ſe prononcer fortement, *il ne croyoit pas que je le vouluſſe*. Cependant on les ſupprime très-communément dans la prononciation, & rien n'eſt plus ordinaire que d'entendre dire tous les jours à quantité d'honnêtes gens, & ſur-tout aux Dames; *Il falloit que j'écrivis*; *il vouloit que j'allas avec lui*; *il attendoit que j'eus dîné*, *&c.* au lieu de *il falloit*

loit que j'écrivisse; il vouloit que j'allasse avec lui; il attendoit que j'eusse dîné. Cette prononciation est absolument irréguliere & contraire aux principes que nous avons établis pages 239 & 258.

Quand le pronom conjonctif *le* est mis après l'impératif, il doit toujours se prononcer avec le son foible de l'*e* muet, comme on le prononceroit, s'il étoit la derniere syllabe de tout autre mot. Ainsi dans *dites-le*, *demandez-le*, *aimons-le*, *&c. le* se prononce comme à la fin du mot *modele*, & non pas avec le son de l'*è* ouvert, *dites-lès*, *demandez-lès*, *aimons-lès*, comme on fait assez ordinairement.

On prononce encore très-communément les pronoms conjonctifs *le* & *la*, avant les verbes qui commencent par une voyelle ou par une *h* non aspirée, comme s'il y avoit deux *ll*, *jell'aime*, *jell'ai étudié*, *noull'ignorons*, *&c.* au lieu qu'il ne faut faire entendre dans ces phrases & autres semblables, que le son d'une seule *l*; *je l'aime*, *je l'ai étudié*, *nous l'ignorons*, *&c.*

Nous bornerons ici nos remarques, pour ne pas donner trop d'étendue à un ouvrage dans lequel nous n'avons annoncé que des principes généraux.



ABRÉGÉ DES REGLES DE LA VERSIFICATION FRANÇOISE.

ON lit tous les jours, ou l'on entend réciter des vers. Mais il n'est guere possible d'en sentir les beautés ou les défauts, sans une connoissance au moins générale des regles de la Versification. Nous avons dans notre langue un grand nombre d'excellents ouvrages en vers, que l'on peut lire avec autant d'utilité que de plaisir. Et il seroit honteux d'ignorer quelles sont les regles d'un langage qui nous flatte si agréablement.

Ces regles nous paroissent d'autant mieux placées à la suite des principes de la Grammaire, qu'elles sont pour la plupart fondées sur ces principes, & qu'elles nous donneront occasion d'étendre ce que nous avons déja dit sur la prononciation, & d'expliquer quelques difficultés d'orthographe.

Au reste nous ne parlerons que de ce qui regarde la forme des vers, & de ce qui peut les rendre bons ou mauvais, sans entrer dans la différence des styles par rapport aux différents sujets qui peuvent être du ressort de la Poésie.

La Versification françoise est l'art de faire des vers françois suivant certaines regles.

Les regles que l'on peut en donner regardent, ou la structure des vers, ou la rime, ou le mélange & la combinaison des vers les uns à l'égard des autres.

ARTICLE PREMIER.

De la Structure des Vers.

LA structure des vers françois ne consiste qu'en un certain nombre de syllabes. Ainsi on peut d'abord diviser les différentes sortes de vers par le nombre des syllabes qui les composent.

Des différentes sortes de Vers.

On en compre communément de cinq sortes; savoir,

Les vers de douze syllabes, que l'on appelle encore *alexandrins*, *héroïques*, ou *grands vers*.

Le-bon-heur-de-l'im-pi-e-est-tou-jours-a-gi-té.

Ceux de dix syllabes, que l'on appelle *vers communs*,

A-nos-san-glots-don-nons-un-li-bre-cours.

Ceux de huit syllabes,

Je-veux-&-n'ac-com-plis-ja-mais,
Et-je-fais-le-mal-que-je-hais.

Ceux de sept syllabes,

Mes-sens-sont-gla-cés-d'ef-froi.
Dieu jus-te-re-pon-dez-moi.

Ceux de six syllabes,

O-ré-veil-plein-d'horreur!
O-dan-ge-reu-se er-reur!

Les vers de chacune de ces especes dont le dernier mot est terminé par un *e* muet, ou seul, comme dans *pere*, *aime*, ou suivi d'une *s*, comme dans le pluriel des noms, *les peres*, *les princes*, ou suivi des lettres *nt*, comme dans les pluriels des verbes *ils aiment*, *ils reçoivent*, ont toujours une syllabe de plus: c'est-à-dire, que les vers de douze syllabes qui finissent par un *e* muet, en ont treize, comme on peut le voir dans ces trois vers,

La-foi-qui-n'a-git-point-est-ce une-foi-sin-ce-re?
Dieu-tient-le-cœur-des-rois-en-tre-ses-mains-puis-san-tes.
De-leur-au-da-ce en-vain-les-vrais-Chré-tiens-gé-mis-sent.

Et que les vers de dix syllabes qui finissent par un *e* muet, en ont onze, comme dans ces trois vers,

Mau-di-te-soit-la-mon-dai-ne-ri-ches-se.
Pau-vres-bre-bis-ou-vous-a-bien-sé-dui-tes.
Dieu-gard-tous-ceux-qui-pour-la-Fran-ce-veil-lent.

Les vers de huit, de sept, & de six syllabes, ont également une syllabe de plus, quand ils sont terminés par un *e* muet.

Mais le ſon ſourd de cette voyelle s'y fait entendre ſi foiblement, que la ſyllabe où elle ſe trouve eſt comptée pour rien.

Il ne faut pourtant pas mettre au nombre des *e* muets, celui qui ſe trouve ſuivi des lettres *nt* dans les troiſiemes perſonnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif & du conditionnel préſent des verbes; comme dans *ils aimoient*, *ils aimeroient*, parce que la terminaiſon *oient* y a entiérement le ſon de l'*è* fort ouvert.

Les vers dont le dernier mot eſt terminé par toute autre voyelle que l'*e* muet, ou par une conſonne ſans l'*e* muet, n'ont point, comme les autres, de ſyllabe ſurabondante. Ainſi il n'y a préciſément que douze ſyllabes dans chacun de ces trois vers,

L'i-gno-ran-ce-vaut-mieux-qu'un-ſa-voir-af-fec-té.
Hâ-tons-nous-le-temps-fuit &-nous-traî-ne a-vec-ſoi.
Dieu-ne-fait-ja-mais-gra-ce à-qui-ne-l'ai-me-point.

Les vers qui finiſſent par un *e* muet, ſont appellés *vers feminins*, & les autres ſont appellés *vers maſculins*. Ce qui forme une nouvelle diviſion des vers en maſculins & féminins.

On fait encore quelquefois des vers qui ont moins de ſix ſyllabes: mais ce n'eſt guere que dans des pieces libres & badines, ou deſtinées à être miſes en muſique.

Les vers qui ont le plus d'harmonie & de majeſté, ſont ceux de douze ſyllabes: auſſi les emploie-t-on dans les poëmes héroïques, les tragédies, les comédies, les églogues, les élégies, & autres pieces ſérieuſes & de longue haleine.

De l'e muet à la fin des mots.

Quand dans le corps du vers la derniere syllabe d'un mot est terminée par un *e* muet seul, & que le mot qui suit commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, cette syllabe se mange & se confond dans la prononciation avec la premiere du mot suivant, comme dans ces deux vers,

> Dieu fait, quand il lui plait, fair*e* éclater sa gloire,
> Et son peupl*e* est toujours présent à sa mémoire.

& dans celui-ci,

> D'une secret*e* horreur je me sens frissonner.

Mais si le mot terminé par un e muet est suivi d'un mot qui commence par une consonne ou par une *h* aspirée, l'*e* muet fait sa syllabe, & se prononce, comme dans ces vers,

> Quell*e* fauss*e* pudeur à feindr*e* vous oblige?
> Dieu veut-il qu*e* l'on garde un*e* haine implacable?

L'*e* muet final suivi dans le même mot d'une *s* ou des lettres *nt*, se prononce comme s'il étoit seul quand le mot qui est après commence par une consonne ou par une *h* aspirée, comme dans ces vers,

> Tu crois, quoi que je fasse,
> Que mes propres périls t'assur*ent* de ta grace.
> Traîne d'un dernier mot les syllab*es* honteuses.
> Ma vie & mon amour, tous deux cour*ent* hasard.

Quand l'*e* muet suivi d'une *s* ou des lettres *nt* est avant un mot qui commence par une voyelle

ou par une *h* non aspirée, outre qu'il fait sa syllabe, l'*s* & le *t* se prononcent comme s'ils faisoient partie du mot suivant. Ainsi dans ces vers,

> Les prêtres arrosoient l'autel & l'assemblée.
>
> Que les méchants apprennent aujourd'hui
> A craindre ta colere.

il faut prononcer comme s'il y avoit, *les prêtre zarrosoient*: *apprenne taujourd'hui.*

C'est à quoi il faut faire une attention particuliere en lisant ou en récitant les vers: car si dans ces occasions on manque de prononcer l'*s* ou le *t* final, on confondra nécessairement l'*e* muet avec la voyelle qui commence le mot suivant, & par conséquent le vers aura une syllabe de moins: ce qui ne peut produire qu'un effet désagréable à l'oreille.

Rencontre des Voyelles.

On doit absolument éviter dans les vers, la rencontre des voyelles qui ne se mangent point par la prononciation: c'est-à-dire, qu'un mot qui finit par une voyelle autre que l'*e* muet, ne peut jamais se trouver avant un mot qui commence aussi par une voyelle, ou par une *h* non aspirée: ce que M. Despreaux a très-bien exprimé par ces deux vers,

> Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée,
> Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.

Ainsi on ne pouroit jamais faire entrer dans des vers, ces mots, *la loi évangélique*, *Dieu éternel*, *vérité immortelle*, *le vrai bonheur*, &c.

Les anciens Poëtes ne s'assujettissoient pas à cette regle: mais elle est devenue indispensable pour ceux d'aujourd'hui.

Quoique l'affirmation *oui* commence par une voyelle, on peut néanmoins la répéter avec grace dans un vers, ou la mettre à la suite d'une interjection terminée par une voyelle, comme dans ces vers,

> *Oui*, *oui*, si son amour ne peut rien obtenir,
> Il m'en rendra coupable & m'en voudra punir.
>
> *Hé! oui*, tant-pis, c'est là ce qui m'afflige.

L'*h* aspirée étant regardée comme une véritable consonne, elle en a toutes les propriétés dans la prononciation, c'est-à-dire, qu'elle peut être précédée des mêmes lettres, & que celles qui se prononcent ou ne se prononcent pas avant les consonnes, se prononcent aussi ou ne se prononcent pas avant l'*h* aspirée. Ainsi elle peut se rencontrer à la suite de quelque voyelle que ce puisse être, comme dans ces vers,

> Chacun s'arme au *hasard* du livre qu'il rencontre.
>
> Dieu, qui voyez ma *honte*, où dois-je me cacher?
>
> Si je la *haïssois*, je ne la fuirois pas.

On appliquera dans la suite à l'*h* non aspirée, ce que nous pourons dire des voyelles; & à l'*h* aspirée, ce que nous dirons des consonnes.

Le *t* qui est renfermé dans la conjonction & ne se prononçant jamais, on ne peut pas mettre dans les vers cette conjonction avant un mot qui commence par une voyelle. Ainsi ce vers ne vaudroit rien,

> Qui sert & *aime* Dieu, possede toutes choses.

Quoique l'*n* finale de la négotion *non*, ne se prononce pas plus que le *t* de la conjonction &

cependant les poëtes sont en possession de la mettre avant des mots qui commencent par une voyelle, comme dans ces vers,

> Non, *non*, un roi qui veut seulement qu'on le craigne,
> Est moins roi que celui qui sait se faire aimer.

Nous observerons, malgré cet usage, que la prononciation de *non* avant une voyelle, n'est pas moins désagréable que celle d'une voyelle avant une autre, & qu'il est toujours mieux de mettre cette négation avant une consonne, comme dans ce vers,

> *Non*, je ne puis souffrir un bonheur qui m'outrage.

On peut dire la même chose des autres mots qui sont terminés par une voyelle ou par une diphtongue nasale, dont l'*n* ne se prononce pas avant un mot qui commence par une voyelle, comme on l'a observé page 556. Ainsi quoiqu'on trouve souvent dans les poëtes, ces mots avant d'autres qui commencent par une voyelle, la rencontre de la voyelle ou diphtongue nasale avec une autre, a toujours quelque chose de rude à l'oreille, comme on peut le reconnoître dans ces vers,

> Ah! j'attendrai long-temps: la nuit est *loin* encore.

ou dans ceux-ci,

> La premiere fois qu'un renard
> Apperçut le *lion*, animal redoutable,
> Il eut une peur effroyable,
> Et s'enfuit bien *loin* à l'écart.

Cet usage étant établi & autorisé par les meilleurs poëtes, nous ne prétendons par le con-

damner. Mais on conviendra au moins qu'une consonne à la suite d'une voyelle ou diphtongue nasale dont l'*n* ne se prononce pas, rendroit le vers plus doux & plus coulant, comme dans ceux-ci,

> L'un paîtrit dans un *coin* l'embonpoint des chanoines,
> L'autre broie en riant le vermillon des moines.

M. l'Abbé d'Olivet, après avoir rapporté dans son *Traité de la Prosodie françoise*, ce que M. l'Abbé de Dangeau & M. l'Abbé Regnier ont dit au sujet de la prononciation des voyelles nasales, ajoute qu'*il est à croire que l'observation* faite par ces Auteurs qui mettent les voyelles nasales au rang des véritables voyelles, & qui en condamnent la rencontre avec d'autres voyelles dans les vers, *tiendra desormais lieu de précepte, du moins pour ceux de nos poëtes qui tendent à la perfection.*

Il observe cependant que cette rencontre peut absolument se souffrir, *quand la prononciation permet de pratiquer un repos, quelque court qu'il soit, entre le mot qui finit par un son nasal, & le mot qui commence par une voyelle*; & il dit que *ce seroit peut-être outrer la délicatesse, que de blâmer ce vers d'Athalie*,

> Celui qui met un frein à la fureur des flots,

ou cet autre,

> Disperse tout son camp à l'aspect de Jehu.

Les mots qui ont une voyelle avant l'*e* muet final, tels que sont, *vie*, *envie*, *partie*, *vue*, *proie*, *joie*, *sucrée*, &c. ne peuvent pas entrer avec grace dans le corps du vers, à moins qu'ils

ne soient suivis d'un mot qui commence par une une voyelle avec laquelle l'*e* muet se mange. Ainsi ces vers ne valent rien,

> Anselme, mon mignon, cri*e*-t-elle à toute heure.
>
> Ah! n'*aye* point pour moi si grande indifférence.
>
> La bourse est criminelle, & pa*ye* son délit.

Mais ceux-ci sont réguliers,

> C'est Venus toute entiere à sa pr*oie* attachée.
>
> J'ai pris la *vie* en haine, & ma flamme en horreur.
>
> Athènes par mon pere accr*ue* & protégée,
> Reconnut avec j*oie* un roi si généreux.

Si dans le même mot l'*e* muet précédé d'une voyelle, est suivi d'une *s* ou des lettres *nt*, ce mot ne peut se mettre qu'à la fin du vers, comme dans ceux-ci,

> Je vois combien tes vœux sont loin de tes pens*ées*.
>
> Aussi-tôt maint esprit fécond en rêver*ies*,
> Inventa le blason avec les armoir*ies*.
>
> Tandis que dans les airs mille cloches ém*ues*,
> D'un funebre concert font retentir les n*ues*.
>
> Au seul nom de Henri les François se rall*ient*.
> La honte les enflamme, ils marchent, ils s'écr*ient*.
>
> Souvent dans leurs projets les conquérants échouent

Ainsi ces deux vers ne valent rien,

> Tu payes d'imposture, & tu m'en a donné.
>
> Ce que voyent mes yeux, franchement je m'y fie.

L'*e* muet au dedans d'un mot & à la suite d'une autre voyelle, se supprime toujours, & ne fait pas une syllabe particuliere dans la pronon-

ciation : ce qui arrive le plus ordinairement dans les futurs des verbes. Ainsi *tuerai*, *crieront*, *louerez*, *sacrifiera*, *enjouement*, *&c.* se prononcent *tûrai*, *crîront*, *loûrez*, *sacrifîra*, *enjoûment*, comme dans ces vers,

J'espere toutefois qu'un cœur si magnanime
Ne *sacrifîera* point les pleurs des malheureux.

J'*avoûrai* qu'autrefois au milieu d'une armée,
Mon cœur ne soupiroit que pour la renommée.

S'il vient, il *paiera* cher un si sensible outrage.

Sacrifiera ne fait que quatre syllabes, *j'avouërai* n'en fait que trois, & *paiera* n'en fait que deux.

Des voyelles qui forment ou ne forment pas de diphtongues.

Il est encore très-essentiel de savoir quand plusieurs voyelles forment dans les vers une diphtongue, ou n'en forment pas ; c'est-à-dire, quand elles doivent se prononcer en une ou deux syllabes : sur quoi nous donnerons ici quelques regles particulieres, en parcourant les différentes sortes de diphtongues, dont nous avons parlé page 16 & suivantes, & dont nous avons dit que la plupart devoient se prononcer en deux syllabes, dans la poésie & dans le discours soutenu.

IA, forme généralement deux syllabes, soit dans les noms, soit dans les verbes, comme dans *di-amant*, *di-adême*, *étudi-a*, *confi-a*, *oubli-a*, *&c.* excepté dans quelques mots qui se réduisent à peu près à ceux-ci, *diable*, *fiacre*, *liard*, *familiarité*, *familiariser*.

De peur de perdre un *liard*, souffrir qu'on vous égorge.
Sa *familiarité* jusque-là s'abandonne.

Je hais, . . ., ces gens . . . .
Dont la fiere grandeur d'un rien se formalise,
Et qui craint qu'avec elle on ne familiarise.

Ie, avec l'*e* ouvert ou fermé, n'est ordinairement que d'une syllabe, de quelque consonne qu'il soit suivi, comme dans *ciel*, *troisie-me*, *fie-vre*, *pie-ce*, *ami-tié*, *bar-rie-re*, *pa-pier*, *pre-mier*, &c.

Il faut ajouter à ce que nous avons observé page 565 & suivantes, que dans les verbes en *ier* de la premiere conjugaison, *ie* forme deux syllabes à l'infinitif, à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif ou de l'impératif, & au participe passif. Ainsi il faut prononcer, *étudi-er*, *confi-er*, *déli-er*, *mari-er*, *vous étudi-ez*, *vous confi-ez*, *vous déli-ez*, *vous mari-ez*, *étudi-é*, *confi-é*, *déli-é*, *mari-é*.

Iai, dans la premiere personne du prétérit de ces verbes, se prononçant comme *ié*, forme aussi deux syllabes: *J'étudi-ai*, *je confi-ai*, *je déli-ai*, *je mari-ai*.

On prononce de même, *vous ri-ez*, *vous souri-ez*, *impi-été*, *inqui-et*, *inqui-éter*, *inqui étude*, *hardi-esse*, *materi el*, *essenti-el*, & quelques autres mots en *el* de plus d'une syllabe.

Hier, s'emploie quelquefois en une seule syllabe, comme dans ce vers,

Hier j'étois chez des gens de vertu singuliere.

Mais on en fait plus communément deux syllabes, comme dans ces vers,

Mais hier il m'aborde, & me serrant la main,
Ah! Monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain.

Il est d'une syllabe dans *avant-hier*.

ri-ons, *nous ri-ons*, *li-ons*, *religi-on*, *uni-on*, *passi-on*, *visi-on*, *créati-on*, *&c.*

Oin, n'est jamais que d'une syllabe, comme dans *coin*, *soin*, *besoin*, *appointement*, *&c.*

Enjambement des vers.

Les vers n'ont ni grace ni harmonie, quand ils enjambent les uns sur les autres, c'est-à-dire, quand le sens demeure suspendu à la fin d'un vers, & ne finit qu'au commencement du vers suivant: ce qui arrive principalement toutes les fois que le commencement d'un vers est régime ou dépendance nécessaire de ce qui se trouve à la fin du vers précédent, comme dans ceux-ci,

> *C'étoit votre nourrice. Elle vous ramena,*
> *Suivit exactement l'ordre que lui donna*
> *Votre pere, &c.*

où l'on voit que *votre pere* a une liaison nécessaire avec la fin du vers précédent, puisqu'il est le nominatif du verbe *donna*.

Cette regle est essentielle dans les vers d'un style noble & sérieux. On s'en dispence néanmoins quelquefois dans les vers d'un style familier, comme dans les comédies, les fables, les contes, les épîtres, &c.

Mais l'harmonie, en quelque style que ce pût être, ne seroit pas blessée, si le régime ou la dépendance d'un vers s'étendoit jusqu'à la fin du vers suivant, comme dans ceux ci,

> L'amour essentiel à notre pénitence,
> Doit être l'heureux fruit de notre repentance.

> Mais admire avec moi le sort dont la poursuite
> Me fait courir alors au piege que j'évite.

Tran-

Transposition des mots.

Quoique le langage de la poésie françoise ne soit pas différent de celui de la prose, & qu'on y emploie communément les mêmes mots, il est cependant permis d'y faire dans la construction de la phrase, certaines transpositions que la prose n'admettroit pas, & qui contribuent beaucoup à l'harmonie & à la noblesse des vers. Mais il faut toujours faire ces transpositions avec esprit & avec goût, de maniere qu'elles n'apportent ni dureté, ni obscurité dans les vers.

Elles consistent à changer l'ordre naturel des mots: ce qui peut se faire de plusieurs manieres.

I. En mettant le nominatif après le verbe, comme on le met aussi quelquefois en prose. Ainsi dans ces vers,

> Ce traitement, Madame, a droit de vous surprendre:
> Mais enfin c'est ainsi que se venge Alexandre.

l'ordre naturel seroit, *c'est ainsi qu'Alexandre se venge.*

II. En mettant le régime absolu à l'accusatif avant le verbe qui le gouverne: ce qui ne doit pourtant se faire qu'avec beaucoup de réserve, comme dans ces vers,

> Le sort vous y voulut l'une & l'autre amener,
> Vous pour porter des fers, elle pour en donner:
>
> Vous direz à celui qui vous a fait venir,
> Que je ne lui saurois ma parole tenir.

l'ordre naturel & indispensable en prose, seroit, *le sort voulut vous y amener l'une & l'autre, &c. que je ne saurois lui tenir ma parole.*

III. En mettant un nom au génitif avant ce-

lui dont il dépend, comme dans ces vers,

> Celui qui met un frein à la fureur des flots,
> Sait aussi des méchants arrêter les complots.

au lieu de dire, *sait aussi arrêter les complots des méchants.*

IV. En mettant le régime relatif au datif ou à l'ablatif, avant le verbe auquel il a rapport, comme dans ces vers.

> Quels charmes ont pour vous des yeux infortunés,
> Qu'à des pleurs éternels vous avez condamnés?

au lieu de dire, *que vous avez condamnés à des pleurs éternels.*

> *La Grece en ma faveur est trop inquiétée.*
> *De soins plus importants je l'ai crue agitée.*

au lieu de dire, *je l'ai crue agitée de soins plus importants.*

V. En mettant entre le verbe auxiliaire & le participe, des mots qui ne s'y souffriroient pas en prose, comme dans ces vers,

> Aujourd'hui même encore une voix trop fidelle
> M'a d'un triste désastre apporté la nouvelle.

au lieu qu'il faudroit dire en prose, *m'a apporté la nouvelle d'un triste désastre.*

> Le ciel enfin pour nous devenu plus propice,
> A de mes ennemis confondu la malice.

au lieu de dire, *a confondu la malice de mes ennemis.*

VI. Enfin en mettant avant le verbe tout ce qui peut en dépendre, & ce qui devroit naturelle-

ment être mis après. Ce sont le plus communément les prépositions avec leurs régimes, comme on le reconnoîtra sans peine dans les vers suivants,

A ce discours, ces rivaux irrités,
L'un sur l'autre à la fois se sont précipités.

Pour la veuve d'Hector ses feux ont éclaté.

Contre mon ennemi laisse-moi m'assurer.

Si la foi *dans son cœur* retrouvoit quelque place.

Par de stériles vœux pensez-vous m'honorer?

Peuple ingrat! Quoi toujours les plus grandes merveilles,
Sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles!

Mots à éviter dans les vers.

Comme un des principaux objets de la poésie est de flatter agréablement l'oreille, on doit en bannir tous les mots qui pouroient la choquer, ou parce qu'ils seroient trop rudes, ou parce qu'ils auroient quelque conformité de son avec d'autres mots déja employés dans le même vers, ou parce que la répétition n'en seroit ni nécessaire, ni agréable, ou enfin parce qu'ils seroient trop bas, & qu'ils sentiroient trop la prose.

Il est un heureux choix de mots harmonieux.
Fuyez des mauvais sons le concours odieux.
Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée,
Ne peut plaire à l'esprit, quand l'oreille est blessée.

Le goût & le discernement appuyés d'une lecture réfléchie des meilleurs poëtes, contribueront à faire éviter ces defauts, mieux que toutes les regles que l'on pouroit donner.

Nous nous contenterons d'indiquer ici quelques-uns des mots qui appartiennent à la prose,

& que l'on ne doit faire entrer que très-rarement dans les vers, surtout dans ceux qui ont un peu de noblesse.

Ce sont les conjonctions, *c'est pourquoi*, *parce que*. *pourvu que*, *puis*, *ainsi*, *car*, *en effet*, *de sorte que*, *d'autant que*, *outre que*, *d'ailleurs*, *&c.* *celui* & *celle*, quand ils sont relatifs à quelques mots précédents; *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *&c.*

De la Césure.

La césure est un repos qui coupe le vers en deux parties, dont chacune s'appelle *hémistiche*, c'est-à-dire, demi-vers. Et ce repos bien ménagé contribue beaucoup à la cadence & à l'harmonie des vers françois.

Les regles que l'on peut donner sur la césure, sont renfermées dans ces trois vers de M. Despreaux,

> Ayez pour la cadence une oreille sévere,
> Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
> Suspende l'hémistiche, en marque le repos.

Il n'y a que les vers de douze syllabe & ceux de dix qui aient une césure: les autres, c'est-à-dire, ceux de huit, de sept, & de six syllabes, n'en ont point.

La césure des vers de douze syllabes ou des vers alexandrins, est à la sixieme syllabe; ensorte qu'elle partage les vers en deux parties égales, comme ceux-ci,

> Justes, ne craignez point le vain pouvoir des hommes:
> Quelque élevés qu'ils soient, ils sont ce que nous sommes.

La césure des vers de dix syllabes ou des vers

communs eſt à la quatrieme ſyllabe, & elle coupe le vers en deux parties inégales, dont la premiere eſt de quatre ſyllabe, & la derniere de ſix, comme dans ceux-ci,

L'eſclave craint-le tyran qui l'outrage :
Mais des enfants-l'amour eſt le partage.

Quand on dit que la céſure des vers alexandrins eſt à la ſixieme ſyllabe, & que la céſure des vers communs eſt à la quatrieme, on entend qu'après l'une ou l'autre de ces ſyllabes, il doit y avoir un repos naturel qui mette un intervalle entre le premier & le ſecond hémiſtiche; enſorte qu'on puiſſe les diſtinguer en récitant les vers, ſans forcer & ſans obſcurcir le ſens de la phraſe. Ainſi la céſure eſt vicieuſe, quand le mot qui la forme & qui termine le premier hémiſtiche, ne peut être ſéparé du mot ſuivant dans la prononciation.

Il n'eſt pas néceſſaire, pour la régularité de la céſure, que le ſens finiſſe abſolument après la ſixieme ou la quatrieme ſyllabe, & qu'il n'y ait rien dans un hémiſtiche qui ſoit régime ou qui dépende de ce qui eſt dans l'autre. Il ſuffit que ce régime ou cette dépendance n'empêche pas le repos, & n'oblige pas à lier, en prononçant, la derniere ſyllabe d'un hémiſtiche avec la premiere de l'autre. Ainſi quoiqu'en ce vers,

Tant de fiel entre-t-il-dans l'ame des dévots?

dans l'ame des dévots ſoit le régime du verbe *entre-t-il*, la céſure eſt réguliere; parce que, ſans forcer le ſens de la phraſe, on peut faire naturellement après *entre-t-il*, une pauſe qui diſtingue les deux hémiſtiches.

Il en est de même de ces deux vers,

Que de ton bras-la force les renverse.
Que de ton nom-la terreur les disperse.

où l'on peut se reposer après *de ton bras* & *de ton nom*, quoique ces deux génitifs soient régis par les noms suivants, *la force* & *la terreur*.

Nous nous contenterons d'observer ici les principales circonstances qui peuvent rendre la césure défectueuse.

I. *Le repos étant, comme nous avons dit, essentiel à la césure, elle ne peut être formée que par une syllabe qui finit un mot: c'est-à-dire, que la sixieme ou la quatrieme syllabe d'un vers de douze ou de dix syllabes, doit toujours être la derniere d'un mot, afin que l'on puisse s'y reposer.* Ainsi cette phrase, quoique de douze syllabes,

Que peuvent tous les foi-bles humains devant Dieu?

ne feroit pas un vers, parce que la sixieme syllabe est le premiere du mot *foibles*, & que l'on ne peut pas s'y reposer. Au lieu qu'en changeant l'ordre des mots, & en disant,

Que peuvent devant Dieu-tous les foibles humains?

on a un vers parfait, dont le repos tombe sur la sixieme syllabe formée par le mot *Dieu*.

II. L'*e* muet ou féminin, seul ou suivi des lettres *s* ou *nt*, n'ayant qu'un son sourd & imparfait, ne peut jamais terminer la syllabe du repos.

Mais lorsqu'un mot terminé par un *e* muet seul, est suivi d'un mot qui commence par une voyelle avec laquelle l'*e* muet se mange, alors la césure peut tomber sur la syllabe qui précede

l'*e* muet, & qui par l'élision de cet *e*, devient la derniere du mot. Par exemple, *funeste*, qui a trois syllabes, quand il est suivi d'un mot qui commence par une consonne, comme quand on dit, *funeste passion*, n'en a plus que deux, quand il est suivi d'un mot qui commence par une voyelle, comme dans *funeste ambition*: & c'est sur la seconde que peut tomber la césure, quand la derniere se mange avec le mot suivant. Ainsi dans ces vers,

Et qui seul sans minis-tre, à l'exemple des Dieux,
Soutiens tout par toi mê-me, & vois tout par tes yeux.

la césure tombe sur la seconde syllabe de *ministre*, & sur la premiere de *même*, les dernieres syllabes de ces deux mots se mangeant avec les voyelles suivantes.

III. Les articles, quels qu'ils soient, étant inséparables des noms, ne peuvent jamais former la césure d'un vers, & celui-ci ne vaudroit rien,

Vous devez vaincre le-penchant qui vous entraîne.

IV. la césure ne peut pas tomber sur un nom substantif suivi de son adjectif, comme dans ces vers,

Sais-tu qu'on n'acquiert *rien-de bon* à me fâcher?

Mais j'aurois un *regret-mortel*, si j'étois cause
Qu'il fût à mon cher maître arrivé quelque chose.

ni sur un nom adjectif suivi de son substantif, comme dans ces vers,

Et pourrions par un *prompt-achat* de cette esclave,
Empêcher qu'un rival nous prévienne & nous brave.

C'est encore un plus *grand-sujet* de s'étonner.

Cependant ſi le ſubſtantif eſt ſuivi ou précédé de pluſieurs adjectifs, il peut en être ſéparé par la céſure. Ainſi ces vers ſont bons,

> Morbleu, c'eſt une *cho-ſe*, *indigne*, *lâche*, *infame*.
> De s'abaiſſer ainſi juſqu'à trahir ſon ame.
>
> Vengez-moi d'une *ingrate & perfide parente*.

V. Les adverbes monoſyllabes, comme, *plus*, *très*, *fort*, *bien*, *mal*, *mieux*, *trop*, *&c.* ne peuvent pas être ſéparés par la céſure, des adjectifs ou des verbes auxquels ils ſont joints, comme dans ces vers,

> Ce jargon n'eſt pas *fort-néceſſaire*, me ſemble.
>
> Si le chef n'eſt pas *bien-d'accord* avec la tête.
>
> De grace, *contez-moi-bien* tout de point en point.
>
> Nous verrons qui *tiendra-mieux* parole des deux.

VI. La céſure ne peut pas ſéparer les pronoms perſonnels des verbes dont ils ſont nominatifs, ni les pronoms conjonctifs des verbes dont ils ſont régimes; quand ils les précedent ou les ſuivent immédiatement. Ainſi ces vers ne vaudroient rien,

> Je me flatte que *vous*-me rendrez votre eſtime.
>
> Songeons que la mort *nous*-ſurprendra quelque jour.

VII. Les pronoms *ce*, *cet*, *ces*, *mon*, *ma*, *mes*, *que*; *qui*, *quel*, *quoi*, *dont*, *lequel*, *laquelle*, ne peuvent jamais former la céſure d'un bon vers, comme dans ceux-ci,

> Fuyons les vices *qui*-nous ſont perdre la grace.
>
> Tant-mieux. Vous ſaurez *que*-depuis tantôt la belle.
> Sent toujours de ſon mal quelque criſe nouvelle.

Celui,

Celui, *celle*, & *ceux*, s'y souffrent quelquefois, mais ils ont toujours quelque chose de languissant & de prosaïque, comme dans ces vers,

Il n'est fort qu'entre *ceux*-que tu prends par centaines,
Qui ne puisse arrêter un rimeur six semaines.

VIII. Le verbe substantif *être*, suivi d'un nom adjectif ne peut pas en être séparé par la césure, sur-tout quand il est à la troisieme personne du singulier du présent de l'indicatif comme dans ces vers,

On sait que la chair *est fragile* quelquefois.

Si notre esprit *n'est* pas-*sage* à toutes les heures.
Les plus courtes erreurs sont toujours les meilleures.

IX. Les verbes auxiliaires immédiatement suivis des participes, ne doivent pas en être séparés par la césure, sur-tout s'ils ne sont que d'une syllabe, comme dans ces vers,

Que vous serez toujours, quoique l'on se propose,
Tout ce que vous *avez-été* durant vos jours.

Et comme je vous *ai-rencontré* par hasard,
J'ai cru que je devois de tout vous faire part.

Je ne saurois souffrir, a t-il dit hautement,
Qu'un honnête homme *soit-traité* honteusement.

X. Quand deux verbes ou un verbe avec un nom font un sens indivisible, la césure ne doit pas les séparer, comme dans ces vers,

Mon pere, quoiqu'il eût la tête des meilleures,
Ne m'a jamais rien *fait-apprendre* que mes heures.

Car le ciel a trop *pris-plaisir* de m'affliger,
Pour me donner celui de me pouvoir venger.

Si bien que les *faguans-morts* après ce temps-là,
Il vint en cette ville, & prit le nom qu'il a.

XI. La césure ne peut pas se trouver entre un verbe & la négation *pas*, ou tout autre adverbe négatif, comme dans ces vers,

Non, je ne *souffrirai-pas* un pareil outrage:
Croyez que vous n'*aurez-jamais* cet avantage.

XII. La césure est encore mauvaise, quand elle sépare une préposition de son régime, comme dans ces vers,

Peut-être encor qu'*avec*-toute ma suffisance,
Votre esprit manquera dans quelque circonstance.

Par vos gestes *durant*-un moment de repos. . . . .

Si j'avois jamais fait cette bassesse insigne,
De vous revoir *après*-ce traitement indigne.

J'y suis encor, *malgré*-tes infidélités.

XIII. Enfin les conjonctions composées de plusieurs mots, dont le dernier est *de* ou *que*, comme *afin de*, *de peur de*, *avant que de*, *aussi-tôt que*, *tandis que*, *encore que*, &c. ne doivent pas être séparées par la césure. Ainsi ce vers seroit mauvais,

Quoi! vous fuyez *tandis-que* vos soldats combattent?

Au reste, comme la césure est faite pour l'oreille, on peut donner pour regle générale & infaillible, qu'une césure est bonne, si elle satisfait l'oreille; & qu'elle est vicieuse, si l'oreille en est choquée: & ce n'est que par la lecture des bons vers qu'on peut se mettre en état d'en juger.

Des licences dans la Versification.

On appellé *licences* certains mots qui ne seroient par reçus dans la prose commune, & qu'il est permis aux poëtes d'employer. La plupart même de ces mots, sur-tout dans la poésie sublime, ont beaucoup plus de grace & de noblesse que ceux dont on se sert ordinairement. Le nombre n'en est pas grand. Voici les principaux.

Les humains ou *les mortels* pour *les hommes*.

Mon cher fils, dit Louis, c'est de là que la grace
Fait sentir aux *humains* sa faveur efficace.

Plus sage en mon respect que ces hardis *mortels*,
Qui d'un indigne encens profanent tes autels.

Forfaits pour *crimes*.

O toi, de mon repos campagne aimable & sombre,
A de si noirs *forfaits* prêteras-tu ton ombre.

Coursier au lieu de *cheval*.

Les moments lui sont chers, il court dans tous les rangs,
Sur un *coursier* fougueux, plus léger que les vents.

Glaive pour *épée*.

Ils attaquent cent fois, & cent fois se repoussent,
Leur courage s'augmente, & leurs *glaives* s'émoussent.

Penser pour *pensée*.

Votre ame à ce *penser* de colere murmure.

Les ondes pour *les eaux*.

Le limon croupissant dans leurs grottes profondes,

S'éleve en bouillonnant sur la face des *ondes.*

Flanc pour *sein.*

Les Dieux m'en sont témoins, ces Dieux qui dans mon *flanc*
Ont allumé le feu fatal à tout mon sang.

Antique pour *ancien.*

Suivez-moi, rappellez votre *antique* vertu.
C'est un usage *antique* & sacré parmi nous.

L'Eternel au lieu de *Dieu.*

L'*Eternel* en ses mains tient seul nos destinées :
Il sait, quand il lui plait, vêiller sur nos années.

Hymen ou *hymenée* pour *mariage.*

Crois-tu que d'une fille humble, honnête & charmante,
L'*hymen* n'ait jamais fait de femme extravagante ?

A qui même en secret je m'étois destinée,
Avant qu'on eût conclu ce fatal *hymenée !*

Espoir a plus de noblesse qu'*espérance.*

D'un *espoir* renaissant le peuple est enivré.

Jadis pour *autrefois.*

Serments *jadis* sacrés, nous brisons votre chaîne.

Soudain pour *aussi-tôt.*

Le salpêtre enfoncé dans ces globes d'airain,
Part, s'échauffe, s'embrase, & s'écarte *soudain.*

Alors que pour *lorsque.*

Aveuglé par son zele, il te désobéit.

Et pense te venger, *alors qu*'il te trahit.

Cependant que pour *pendant que, tandis que.*

Cependant que j'embrasse une image frivole,
Rome entiere m'appelle aux murs du Capitole.

N'a guere pour *il n'y a pas long-temps.*

Cette Loi que *n'a guere* un faint zele a dictée,
Du ciel de ta faveur y femble être apportée.

On supprime souvent *ne* avant les verbes, dans les interrogations négatives,

Vois-tu pas que sa haine égale mon amour?

au lieu de dire, *ne vois-tu pas?*

Il est très-ordinaire de supprimer l'*e* muet du mot *encore*, pour le faire de deux syllabes, en écrivant *encor*.

Encor si ta valeur à tout vaincre obstinée,
Nous laissoit pour le moins respirer une année.

Encore, de trois syllabes avec l'*e* muet, a quelque chose de languissant dans le corps du vers, avant un mot qui commence par une consonne, & il est mieux de ne l'employer ainsi qu'à la fin du vers.

Etudions enfin, il en est temps encore.

On fait aussi quelquefois *avec* de trois syllabes, en y ajoutant *que*.

Quittons donc pour jamais une ville importune,
Où l'honneur est en guerre *avecque* la fortune.

ARTICLE II.

De la Rime.

La rime qui fait la plus grande beauté des vers françois, eſt une convenance de ſon à la fin des mots, & chaque vers doit finir par un mot qui ait cette convenance de ſon avec le dernier mot d'un autre vers. Ainſi ces deux vers riment enſemble;

A ta foible raiſon garde-toi de te *rendre*:
Dieu t'a fait pour l'aimer, & non pour le *comprendre*.

La rime n'étant que pour l'oreille, & non pas pour les yeux, on doit plutôt en juger par le ſon que par *l'orthographe*. *Ainſi quoique les ſyllabes* finales de deux mots s'écrivent *différemment*, il ſuffit ordinairement qu'elles produiſent le même ſon, pour qu'elles riment enſemble, comme *repos* & *maux*, dans ces deux vers,

Tout conſpire à la fois à troubler mon *repos*,
Et je me plains ici du moindre de mes *maux*.

Par la même raiſon, ſi les ſyllabes finales de deux mots s'écrivent de la même maniere, & qu'elles ſe prononcent différemment, elles ne peuvent rimer enſemble. Ainſi la rime de ces deux vers eſt défectueuſe,

Ma colere revient, & je me reconn*ois*:
Immolons en partant trois ingrats à la *fois*.

De la rime maſculine & féminine.

La rime ſe diviſe en maſculine & féminine:

d'où les vers sont appellés masculins ou féminins, comme nous l'avons dit page 575.

La rime féminine est celle qui finit par un *e* muet simplement, comme dans ces deux vers,

L'Eternel est son nom. Le monde est son ouvrag*e*.
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrag*e*.

ou par en *e* muet suivi d'une *s*, comme dans ceux-ci,

Objét infortuné des vengeances céleft*es*,
Je m'abhorre encor plus que tu ne me détest*es*.

ou par un *e* muet suivi des lettres *nt*, comme dans ceux-ci,

C'est lui-même. Il m'échauffe. Il parle. Mes yeux s'ou-
 vr*ent*:
Et les siecles obscurs devant moi se découvr*ent*.

La rime masculine est celle qui est formée par toute autre terminaison que par un *e* muet, soit par une voyelle, comme dans ces vers,

Misérables jouets de notre vanit*é*,
Faisons au moins l'aveu de notre infirmit*é*.

soit par une consonne, comme dans ceux-ci,

Le faux est toujours fade, ennuyeux, languiss*ant*:
Mais la nature est vraie, & d'abord on la s*ent*.

Les troisiemes personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif & du conditionnel présent des verbes, n'ont pourtant pas la rime féminine, quoique terminées en *oient*, parce que ces cinq lettres ont, comme nous avons dit, le son de l'*è* ouvert, & qu'ainsi elles forment une rime masculine, comme dans ces deux vers,

Aux accords d'Amphion les pierres se mouvoient,
Et sur les murs Thébains en ordre s'élevoient.

On ne considere presque jamais que le son de la derniere syllabe des mots pour la rime masculine. Ainsi *vérite* rime avec *piété*, *raison* avec *maison*, *malheur* avec *douleur*, *succès* avec *procès*, &c.

Mais le son de la derniere syllabe des mots ne suffit pas pour la rime féminine, parce que la prononciation sourde & obscure de l'*e* muet empêche d'y appercevoir une convenance sensible. Ainsi quoique la derniere syllabe de *monde* soit semblable à la derniere de *demande*, cependant ces deux mots ne riment pas, non plus que *louange* avec *mensonge*, *modele* avec *scandale*, &c.

Il faut donc encore prendre la convenance des sons, nécessaire pour la rime féminine, de la pénultieme syllabe des mots. Ainsi *monde* rime fort bien avec *profonde*, *demande* avec *offrande*, *louange* avec *mélange*, *modele* avec *parallele*, *scandale* avec *morale*, &c.

De ce qui suffit ou ne suffit pas pour la rime.

La rime tant masculine que féminine est d'autant plus parfaite, qu'il y a plus de ressemblance dans les sons qui la forment. Ainsi quoique *plaisir* rime bien avec *soupir*, & *prudence* avec *récompense*; cependant *plaisir* rime encore mieux avec *desir*, & *prudence* avec *providence*, parce qu'outre la conformité des sons *ir* & *ence* essentielle à l'une & à l'autre rime des consonnes *s* & *d* qui les précedent sont encore les mêmes : ce qui ajoute un nouveau degré de perfection à la rime.

Quand les syllabes qui forment la rime, c'est-

à-dire, la derniere pour la rime masculine, & la pénultieme pour la rime féminine, commencent par une voyelle, il est nécessaire, si elles ne sont pas les premieres du mot, qu'elles soient précédées d'une autre voyelle, comme on peut le reconnoître dans les mots, *li-en*, *nati-on*, *préci-eux*, *artifici-elle*, *vertu-euse*, *sci-ence*, *&c.*

Or il faut, pour la plus grande perfection de la rime de syllabes, que non-seulement elles soient précédées des mêmes voyelles, mais encore que les consonnes qui précedent des voyelles soient les mêmes ou aient le même son. Ainsi *lien* qui rime avec *gardien*, rimera encore mieux avec *italien*; *nation* qui rime avec *union*, rimera mieux avec *ambition*; *précieux* qui rime avec *curieux*, rimera mieux avec *audacieux*; *artificielle* qui rime avec *citadelle* & *matérielle*, rimera beaucoup mieux avec *essentielle*; *vertueuse* qui rime avec *fameuse*, rimera mieux avec *impétueuse*; *science* qui rime avec *espérance* & *confiance*, rimera beaucoup mieux avec *patience*, *&c.*

On appelle *rime riche* ou *heureuse*, celle qui est formée par la plus grande uniformité de sons, & *rime suffisante* & *commune*, celle qui n'a rien de plus que les sons essentiels.

Il arrive même que les sons essentiels à la rime ne suffisent pas en bien des occasions, & qu'il faut encore y ajouter le son des consonnes ou des voyelles précédentes. Ainsi *liberté* ne rimeroit pas avec *aimé*, quoique l'*é* fermé soit le son final de l'un & de l'autre mot; ni *créa* avec *allia*, quoiqu'ils aient tous les deux la voyelle *a* pour derniere syllabe.

Les sons essentiels à la rime ne suffisent pas, quand ils ne sont ni assez pleins ni assez marqués, ou qu'ils se trouvent à la fin d'un grand

nombre de mots, parmi lesquels on peut aisément choisir ceux dont la rime a plus de convenance.

Les sons essentiels à la rime suffisent, quand ils sont pleins, ou qu'ils se trouvent dans des monosyllabes, ou qu'ils ne sont précédés des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles, que dans un très-petit nombre de mots.

I. Les sons que l'on appelle pleins, sont ceux de l'*a* & de l'*o*, des *e* ouverts, des voyelles composées, *ai*, *ei*, *ei*, *au*, *eau*, *eu*, & *ou*, des voyelles nasales, *an*, *am*, *en*, *em*, *in*, *im*, *ain*, *ein*, *aim*, *on*, *om*, *un*, *um*, des voyelles longues, des diphtongues *ie*, *oi*, *ui*, *ieu*, *ien*, *ion*, *oin*, & des voyelles suivies de plusieurs consonnes semblables ou différentes. Ainsi *combats* rimera avec *embarras*, *fatale* avec *inégale*, *repos* avec *héros*, *parole* avec *immole*, *progrès* avec *succès*, *mer* avec *enfer*, *ouvert* avec *offert*, *même* avec *extrême*, *jamais* avec *parfaits*, *maître* avec *paroître*, *reine* avec *peine*, *tableau* avec *fardeau*, *rigoureux* avec *cheveux*, *bonheur* avec *ardeur*, *courroux* avec *genoux*, *venin* avec *dessein*, *pardon* avec *leçon*, *commun* avec *importun*, *lumiere* avec *carriere*, *vouloir* avec *savoir*, *ennui* avec *aujourd'hui*, *conduite* avec *poursuite*, *entretiens* avec *conviens*, *témoin* avec *besoin*, *horrible* avec *sensible*, *injure* avec *murmure*, &c.

Le son de l'*a* n'est plein & suffisant pour la rime, que quand il est dans la pénultieme syllabe du mot, ou qu'étant dans la derniere, il est suivi de quelque consonne, comme dans *agréable*, *favorable*, *état*, *sénat*, *trépas*, *soldats*, *remparts*, *étendards*. Mais s'il est la derniere lettre du mot, comme dans toutes les troisiemes personnes du singulier du prétérit des verbes de la premiere conjugaison, il faut qu'il soit précédé de la mê-

me voyelle. Ainſi *condamna* rimeroit avec *donna*, mais non pas *tomba*, *marcha*, *confia*, ni avec d'autres où l'*a* ne ſeroit pas précédé d'une *n*.

Quoique le ſon de la rime en *ant* ou en *ent* ſoit plein, néanmoins à cauſe du grand nombre de mots où elle ſe trouve, on ne doit faire rimer enſemble que ceux où *ant* & *ent* ſont précédés des mêmes conſonnes ou des mêmes voyelles. Ainſi *diamant* ne rimeroit bien qu'avec un mot terminé en *mant* ou *ment*, comme *égarement*; & *ſuppliant* ne rimeroit bien qu'avec un mot terminé en *iant*, comme *criant*, *&c.*

Par la même raiſon, *eu* & *on* précédés d'une conſonne, ne riment pas bien avec *eu* & *on* précédés de la voyelle *i*. Ainſi *heureux* ne rime pas bien avec *ambitieux*, ni *moiſſon* avec *paſſion*; mais *heureux* rimera avec *courageux*, *moiſſon* avec *trahiſon*, *ambitieux* avec *furieux*, & *paſſion* avec *religion*.

Les voyelles qui n'ont pas un ſon plein, ſont l'*é* fermé, ou ſeul, comme dans *beauté*, ou ſuivi des conſonnes *ſ*, *z*, & *r*, comme dans *beautés*, *aimez*, *aimer*: l'*i* & l'*u*, ou ſeuls, comme dans *ami*, *vertu*, ou ſuivis d'une conſonne qui n'en alonge pas ſenſiblement le ſon, comme dans *amis*, *vertus*, *habit*, *tribut*, *&c.* Et ces voyelles ne pouront former de bonnes rimes maſculines, qu'autant qu'elles feront précédées des mêmes conſonnes ou des mêmes voyelles. Ainſi *beauté* rimera bien avec *divinité*, *beautés* avec *divinités*, *aimez* avec *animez*, *aimer* avec *animer*, *pitié* avec *amitié*, *ami* avec *endormi*, *vertu* avec *combattu*, *amis* avec *endormis*, *&c.*

On peut donner pour regle générale, que quand les rimes maſculines ſont bonnes ou ſuffiſantes, elles ſont encore meilleures, en deve-

nant féminines par l'addition de l'*e* muet; parce qu'outre la nouvelle conformité de ſon que l'*e* muet y ajoute, il oblige encore d'appuyer davantage ſur la pénultieme ſyllabe, & en rend par-là le ſon plus plein qu'il n'étoit auparavant. Par exemple, ſi *conſacré* & *révéré*, *ſoupir* & *deſir*, *ſujet* & *diſcret*, *interdit* & *petit*, riment bien; *conſacrée* & *révérée*, *ſoupire* & *deſire*, *ſujette* & *diſcrete*, *interdite* & *petite* remeront encore mieux.

Mais de ce que les rimes féminines ſont bonnes, comme *puiſſante* & *chancelante*, *heureuſe* & *furieuſe*, il ne s'enſuit pas que les rimes ſemblables maſculines le ſoient auſſi: car *puiſſant* rimeroit mal avec *chancelant*, & *heureux* avec *furieux*, comme nous l'avons obſervé plus haut.

II. *On ne cherche pas une ſi grande conformité de ſon, quand on fait rimer un monoſyllabe avec un autre monoſyllabe, ou avec un mot de pluſieurs ſyllabes.* Il ſuffit que le ſon eſſentiel à la rime s'y trouve. Ainſi *loi* rimera avec *foi* & avec *effroi*, *pas* avec *bas* & avec *états*, *paix* avec *faix* & avec *jamais*, *mis* avec *pris* & avec *fortis*, *dit*, avec *eſprit*, *vous* avec *loups* & avec *courroux*, &c. & par la même raiſon il n'y a rien d'irrégulier dans la rime de ces deux vers,

> Lui que tu fis languir dans des tourments honteux,
> Lui dont l'aſpect ici te fait baiſſer les yeux.

III. Quand il n'y a qu'un très-petit nombre de mots où les ſont eſſentiels à la rime ſoient précédés des mêmes conſonnes ou des mêmes voyelles, cette rareté diſpenſe des regles que nous venons d'établir, & autoriſe à ſe contenter de rimes ſuffiſantes. Ainſi parce qu'il n'y a que très-peu de mots terminés en *pir*, on fait rimer *ſoupir* avec *deſir*, & on fait rimer *trahir* avec *obéir*,

à cause du petit nombre des mots où *ir* est précédé des mêmes voyelles.

Cette licence ne peut regarder qu'un très-petit nombre de mots terminés en *u*, *us*, *ut*, *is*, *it*, & *ir*: encore faut-il en user avec beaucoup de ménagement, & quand on y est absolument forcé par la disette de la rime.

Mais à l'égard des mots terminés en *é* fermé seul ou suivi des lettres *s*, *z*, *r*, & en *i* seul, le nombre en est si grand, qu'on ne doit jamais se dispenser de les faire rimer par les consonnes ou voyelles qui précedent l'*e* & l'*i*. Ainsi quelque beaux que soient ces vers pour le sens, ils pèchent par la rime.

> Un juge incorruptible y rassemble à ses pi*eds*,
> Ces immortels esprits que son souffle a cr*éés*.
>
> Ayez pitié d'un cœur de soi-même enne*mi*,
> Moins malheureux cent fois quand vous l'avez *haï*.

La terminaison en *ai* des prétérits de l'indicatif des verbés de la premiere conjugaison, des futurs de tous les verbes, & du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, ayant le son de l'*é* fermé, on peut fort bien le faire rimer avec un mot terminé en *é* fermé, comme dans ces vers,

> Vaincu, chargé de fers, de regrets consum*é*.
> Brûlé de plus de feux que je n'en allum*ai* . . . .
>
> Mon oncle, soyez sûr que je ne partir*ai*,
> Qu'après vous avoir vu bien cloué, bien mur*é*.
>
> Non, je ne prétends plus demeurer engag*é*.
> Pour un cœur où je vois le peu de part que j'*ai*.

La rime féminine de l'*é* fermé ne doit pas être moins parfaite que la masculine, & il n'y a guere de poëtes qui n'observent pas les mêmes

regles à l'égard de l'une & de l'autre. Ainsi *aimée* ne rimera bien qu'avec un mot terminé en *mée*, & *confiée* ne rimera bien qu'avec un mot terminé en *iée*.

Il n'en est pas de même des rimes féminines en *ie* & en *ue*, que l'on emploie quelquefois sans qu'elles soient précédées des mêmes consonnes, comme dans ces vers,

> O Ciel! pourquoi faut-il que ta secrete envie
> Ferme à de tels héros le chemin de l'*Asie*?
>
> Polinice, Seigneur, demande une entrevue;
> C'est ce que d'un héraut nous apprend la venue.

Les mots terminés en *ui*, *uie*, *uis*, *uit*, doivent toujours rimer avec des mots qui aient la même terminaison; & le son de la diphtongue *ui* étant assez plein de lui-même, il n'est pas nécessaire qu'elle y soit précédée des mêmes consonnes.

En quelles occasions il faut faire accorder la rime avec l'orthographe.

Quoique nous ayions dit plus haut qu'il n'étoit pas nécessaire, pour la validité de la rime, que les dernieres syllabes des mots s'écrivissent avec les mêmes lettres, & qu'il suffisoit qu'elles produisissent le même son; il y a néanmoins quelques occasions où l'orthographe doit s'accorder avec la rime.

I. Un mot terminé par une *s*, par un *x*. ou par un *z*, ne rimeroit pas avec un mot qui ne seroit pas terminé par l'une de ces trois lettres. Ainsi *aimable* ne rimeroit pas avec *fables*, ni *discours* avec *jour*, ni *vérité* avec *vanités* ou *méritez*, ni *genou* avec *vous* ou *courroux*, ni *cheveu* avec *heu-*

reux, &c. Et la rime de ces deux vers eſt défectueuſe,

Oui, vraiment, ce viſage eſt encor fort mettable:
S'il n'eſt pas des plus beaux, il eſt des agréables.

Mais il n'eſt pas néceſſaire que les mots dont la rime eſt terminée par l'une de ces trois lettres, ſoient du nombre pluriel, ni que ce ſoit la même lettre qui les termine. Ainſi *le diſcours* rimera avec *les jours*, *céleſtes* avec *tu déteſtes*, *le nez* avec *vous donnez*, *vanités* avec *méritez*, *vous* avec *courroux*, *paix* avec *jamais*, *loix* avec *rois*, *&c.*

II. Quoique l'*r* ne ſe prononce pas à la fin des vers, dans les mots terminés en *er* avec l'*é* fermé cependant ils ne doivent rimer qu'avec des mots également terminés en *er*, comme dans ces deux vers,

Un ennemi ſi noble a ſu m'encourag*er*:
Je ſuis venu chercher la gloire & le dang*er*.

III. On ne fait guere rimer une perſonne d'un verbe terminée en *ois* on en *oit* ayant le ſon de l'*e* ouvert, avec un mot qui auroit le même ſon, mais qui s'écriroit différemment; comme *j'aimois* avec *jamais*, *manquoit* avec *banquet*. Il faut ordinairement recourir à une autre perſonne du verbe terminée par les mêmes lettres, comme dans ces deux vers,

Et ſans trop s'enquérir d'où la laide ven*oit*,
Il ſut, c'en fut aſſez, l'argent qu'on lui donn*oit*.

IV. Les troiſiemes perſonnes du pluriel des verbes terminées en *ent* ou en *oient*, ne doivent jamais rimer qu'avec d'autres troiſiemes perſon-

nes de verbes qui aient les mêmes terminaisons. Ainsi *ils disent* ne rimeroit pas avec *marchandise*, ni *fassent* avec *surface*: mais *disent* rimeroit bien avec *lisent*, & *fassent* avec *effacent*.

V. Les mots terminés par *anc* & *ang*, ne riment ordinairement au singulier qu'avec des mots qui aient l'une ou l'autre terminaison, comme dans ces deux vers,

> Remplissez les autels d'offrandes & de *sang*,
> Des victimes vous-même interrogez le *flanc*,

VI. Quand un mot est terminé par un *t*, il ne peut rimer qu'avec un mot qui soit aussi terminé par un *t* ou par un *d*. Ainsi *hasard* rimera avec *départ*, *verd* avec *couvert*, *nid* avec *finit*, *accord* avec *fort*, *sourd* avec *court*, *&c.* comme dans ces deux vers,

> Sur l'argent, c'est tout dire, on est déja d'*accord*:
> Ton beau-pere futur vuide son coffre-*fort*.

& dans ceux-ci:

> Vous voyez quel effroi me trouble & me *confond*.
> Il parle dans mes yeux, il peint sur mon *front*.

VII. On fait rimer ensemble tous les mots dont la derniere syllabe a le son de la voyelle nasale *in*, de quelque maniere qu'elle s'écrive. Ainsi *divin* rimera avec *humain*, *faim*, *dessein*, & chacun de ces mots rimera avec les autres, comme dans ces vers,

> Je n'y puis plus tenir, j'enrage, & mon *dessein*
> Est de rompre en visiere à tout le genre *humain*:

> Déja d'un plomb mortel plus d'un brave est *atteint*,
> Sous les fougueux coursiers l'onde écume & se *plaint*.

VIII.

VIII. Quand les mots sont terminés par une *s* ou par un *x*, la convenance des consonnes ou des voyelles précédentes ne s'exige plus avec la même sévérité : il suffit que les dernieres syllabes aient le même son. Ainsi *combats* rimera avec *trépas*, *rangs* avec *tyrans*, *effets* avec *satisfaits*, *héros* avec *travaux*, *balcons* avec *féconds*, *dehors* avec *accords*, *jours* avec *sourds* & *cours*, &c.

IX. Enfin, hors les circonstances que nous venons d'expliquer, on peut faire rimer ensemble toutes les consonnes & les voyelles qui ont le même son, quelque différentes qu'elles puissent être par le caractere. Ainsi *être* rimera avec *connoître* & *maître*, *race* avec *terrasse*, *contraire* avec *frere*, *chose* avec *cause*, &c.

X. L'*l* mouillée ne peut jamais rimer avec l'*l* simple. Ainsi *travail* ne rimeroit pas avec *cheval*, ni *merveille* avec *nouvelle*, ni *famille* avec *tranquille*, &c.

Rime d'un mot avec lui-même.

Un mot ne peut pas rimer avec lui-même, à moins qu'il ne soit pris dans des significations différentes. Ainsi la rime de ces deux vers est irréguliere,

Les chefs & les soldats ne se connoissent *plus*.
L'un ne peut commander, l'autre n'obéit *plus*.

au lieu qu'il n'y a rien de répréhensible dans les rimes des vers suivants,

Prends-moi le bon parti. Laisse-là tous les *livres*.
Cent francs au denier cinq combien font-ils ? vingt *livres*.

Cependant par un sort que je ne conçois *pas*.
Votre douleur redouble & croît à chaque *pas*.

Quand notre hôte charmé m'avisant sur ce *point*,
Qu'avez-vous donc, dit-il, que vous ne mangez *point?*

Pour savoir où la belle est *allée*,
Va-t-en chercher par-tout. J'attends dans cette *allée.*

suffit, j'en suis *quitte.*
Après ce que j'ai dit, souffrez que je vous *quitte.*

Il est vrai, cher Crispin; mais enfin tu sais *bien*
Que cela ne fait pas presque le quart du *bien.*

Rime d'un simple avec son composé.

Un mot simple ne rime pas avec son composé, comme *ami* avec *ennemi*, *écrire* avec *souscrire*, *voir* avec *prévoir*, *mettre* avec *remettre*, *faire* avec *défaire*, &c. Ainsi la rime de ces deux vers ne peut passer qu'à *la* faveur de *la* pensée.

Je connois trop les grands, dans le malheur *amis*,
Ingrats dans la fortune, & bientôt *ennemis.*

A l'égard des composés d'un même mot, on peut les faire rimer ensemble, lorsque leurs significations n'ont point de rapport, comme dans ces deux vers,

Dieu punit les forfaits que leurs mains ont *commis.*
Ceux qu'ils n'ont point vengés, & ceux qu'ils ont *permis.*

Rime de l'é fermé avec l'è ouvert.

L'*é* fermé ne rime pas avec l'*è* ouvert. Ainsi l'oreille est blessée de la rime des mots terminés en *er* avec l'*é* fermé, comme *aimer*, *triompher*, *mériter*, *chercher* *confier*, &c. avec les mots terminés en *er* avec l'*è* ouvert, comme *la mer*,

l'enfer, *Jupiter*, *cher*, *fier*, &c. Ce défaut se trouve dans les vers suivants,

> Hé bien, brave Acomat, si je leur suis si *cher*,
> Que des mains de Roxane ils viennent m'*arracher*.

> Attaquons dans leurs murs ces Conquérants si *fiers* :
> Qu'ils tremblent à leur tour pour leurs propres *foyers*.

De même les oreilles délicates auront peine à accorder la rime de *terre* avec celle de *pere*, quoi qu'en puisse dire l'auteur de ces deux vers,

> La main, la même main qui t'a rendu ton *pere*,
> Dans ton sang odieux pouroit venger la *terre*.

non pas parce qu'il y a deux *rr* dans *terre*, & qu'il n'y en a qu'une dans *pere*, mais parce que l'*e* est fort ouvert dans *terre*, & qu'il n'est qu'un peu ouvert dans *pere* ; ce qui fait deux sons différents.

En sorte que par cette raison *terre* ne rimera bien qu'avec des mots où l'*e* sera fort ouvert, tels que *guerre* & *tonnerre*, comme dans les vers suivants du même auteur :

> Et ce peuple autrefois, vil fardeau de la *terre*,
> Semble apprendre de nous le grand art de la *guerre*.

> Ce peuple de vainqueurs armés de son *tonnerre*,
> A-t-il le droit affreux de dépeupler la *terre* ?

Rime des voyelles longues avec les voyelles breves.

Les voyelles longues, soit qu'elles se trouvent dans la derniere syllabe des vers masculins, ou dans la pénultieme des vers féminins ; riment mal avec les voyelles breves, comme *mâle* avec *cabale*, *intérêt* avec *objet*, *conquête* avec *coquette*, *dépôt* avec *dévot*, *côte* avec *grotte*, *fantôme* avec

homme, *trône* avec *couronne*, *gîte* avec *visite*, *&c.* Ainsi la rime de ces vers n'est pas tout-à-fait exacte,

Je l'instruirai de tout, je t'en donne *parole* ;
Mais songe seulement à bien jouer ton *rôle*.

Si ce n'est pas assez de vous ceder un *trône*,
Prenez encor le mien, & je vous l'*abandonne*.

Cependant une voyelle breve peut absolument rimer avec une longue, quand elle a de sa nature un son assez plein, & que la différence du bref au long n'étant pas trop sensible, elle peut être facilement aidée & corrigée par la prononciation : ce qui regarde principalement les voyelles *a* & *ou*. Ainsi quoiqu'elles soient breves dans les mots *préface* & *tout*, M. Despreaux à fait rimer ces mots avec *grace* & *goût*, où elles sont longues, dans ces vers,

Un auteur à genoux dans une humble *préface*,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander *grace*.

Aimez-vous la muscade ? On en a mis par-*tout*.
Sans mentir ces pigeons ont un merveilleux *goût*.

Au reste, c'est à l'oreille à juger si les voyelles longues & breves peuvent ou ne peuvent pas former de bonnes rimes.

Rime des Hémistiches.

Un vers est défectueux, quand le premier hémistiche rime, ou a quelque convenance de son avec le dernier, comme dans ceux-ci,

Il ne tiendra qu'à *toi* de partir avec *moi*.

Allez, vous êtes *fou* dans vos transports *jaloux*.

Je ſuis ruſtique & *fier*, & j'ai l'ame groſ*ſiere*.

Il en eſt que le ciel guida dans cet empire,
Moins pour nous conqu*érir*, qu'afin de nous *inſtruire*.

ou quand le dernier hémiſtiche d'un vers rime avec le premier du vers qui le précede, comme dans ceux-ci,

Un fiacre me couvrant d'un déluge de boue,
Contre le mur voiſin m'écraſe de ſa roue;
Et voulant me ſauver des porteurs inhu*mains*,
De leur maudit bâton me donnent dans les reins.

ou quand le dernier hémiſtiche d'un vers rime avec le premier hémiſtiche du vers ſuivant, comme dans ceux-ci,

Il faut pour les avoir, employer notre *ſoin*:
Ils ſont à moi du *moins*, tout autant qu'à mon frere.

ou quand les deux premiers hémiſtiches de deux vers qui ſe ſuivent, riment enſemble, comme dans ceux ci,

Sinon demain *matin*, ſi vous le trouvez bon.
Je mettrai de ma *main* le feu dans la maiſon.

Mais c'eſt quelquefois une beauté, lorſque par figure on ſe ſert ou des mêmes rimes, ou des mêmes mots dans les deux hemiſtiches, ou qu'on répete même l'hémiſtiche, comme dans ces vers.

Tantôt la terre ouvr*oit* ſes entrailles profondes,
Tantôt la mer romp*oit* la priſon de ſes ondes.

Là le corps immort*el* à notre ame obéit,
Ici le corps mort*el* l'aveugle & la trahit.

Qui cherche *vraiment Dieu*, dans lui ſeul ſe repoſe:
Et qui craint *vraiment Dieu*, ne craint rien autre choſe.

Quelque grace qu'aient ces consonnances & ces répétitions, on ne doit les employer qu'avec beaucoup de réserve & de ménagement.

Retranchement de l's dans certains verbes.

On retranche souvent dans les vers l'*s* finale de la premiere personne du singulier du présent de l'indicatif, & de la seconde de l'impératif de quelques verbes des trois dernieres conjugaisons, principalement de ceux qui ont ces personnes terminées en *ois* & en *is*. Et cette licence servira à confirmer ce que nous avons dit page 260, que l'usage d'écrire en prose quelques-unes de ces mêmes personnes sans *s*, avoit été vraisemblablement introduit par les poëtes, qui y laissent ou retranchent l'*s* finale, selon qu'elle leur est nécessaire ou non, pour la liaison des mots, ou pour la justesse de la rime.

Il semble qu'on ne peut mieux le prouver, qu'en faisant voir par des exemples, que pour observer des regles indispensables de la versification, un poëte emploie avec l'*s* finale un verbe qu'un autre emploie sans *s*, & que souvent le même auteur admet ou n'admet pas l'*s* dans le même verbe. Ainsi M. Despreaux qui écrit *crois* avec une *s*, pour le faire rimer avec *doigts*, dans ces deux vers,

Mais moi qui dans le fond sais bien ce que j'en *crois*,
Qui compte tous les jours vos défauts par mes doigts.

l'écrit sans *s* dans ceux-ci, pour le faire rimer avec *moi*.

En les blâmant enfin, j'ai dit ce que j'en *croi*,
Et tel qui me reprend en pense autant que moi.

Racine écrit *vois* avec une *s*, pour le faire rimer avec *fois*, dans ces deux vers,

Depuis cinq ans entiers, chaque jour je la *vois*,
Et crois toujours la voir pour la premiere fois.

& sans *s* dans ceux-ci, pour le faire rimer avec *moi*,

Vous ne répondez point? Perfide, je le *voi*,
Tu comptes les moments que tu perds avec moi.

Moliere écrit *je dis* avec une *s*, pour le lier avec la voyelle suivante dans ce vers,

Je te le *dis* encor, je saurai m'en venger.

& sans *s* dans ceux-ci, pour le faire rimer avec *étourdi*,

Un brouillon, une bête, un brusque, un étourdi,
Que sais-je? un . . . cent fois plus encor que je ne *di*.

Je *sais* est employé avec une *s* dans les vers suivants,

Je ne *sais* où je vais, je ne *sais* où je suis. *Rac.*
Je *sais* où je lui dois trouver des défenseurs. *Id.*

Je *sais* où git le lievre, & ne puis sans travail,
Fournir en un moment d'hommes & d'attirail. *Mol.*

il est employé sans *s* dans ceux-ci, pour rimer avec *blessé*,

Monsieur, ce galant homme a le cerveau blessé.
Ne le savez-vous pas?
Je *sai* ce que je *sai*. *Mol.*

Dois avec une *s*,

Apprends-moi si je *dois* ou me taire ou parler. *Desp.*

J'ignore, dites-vous, de quelle humeur il est,
Et *dois* auparavant consulter, s'il vous plaît. *Mol.*

Doi sans *s.*

Sans parents, sans amis, sans espoir que sur moi,
Je puis perdre son fils, peut-être je le *doi.* Rac.

Celle-ci peut-être aura de quoi
Te plaire. Accepte-la pour celle que *je doi.* Mol.

Reçois avec une *s,*

Je *reçois* à ce prix l'amitié d'Alexandre. *Rac.*

Reçoi sans *s,*

Je ne puis t'exprimer l'aise que j'en *reçoi.*
Et que me diriez-vous, Monsieur, si c'étoit moi? *Mol.*

J'averti & *je frémi* sans *s,*

Visir, songez à vous, je vous en *averti,*
Et sans compter sur moi, prenez votre parti. *Rac.*

Ah! bons Dieux, je *frémi.*
Pandolfe qui revient! fut-il bien endormi: *Mol.*

Moliere a poussé la licence encor plus loin, puisqu'il a retranché l'*s* du prétérit *je vis* dans ces deux vers,

Hélas! si vous saviez comme il étoit ravi,
Comme il perdit son mal, sitôt que je le *vi.*

Ce peu d'exemples suffira pour donner lieu de juger que ce retranchement de l'*s* est une licence poétique, & qu'il est plus régulier, comme

me nous avons dit, de ne pas l'admettre dans la proſe.

Il eſt bon d'obſerver, avant que de finir cet article, que la plupart des regles que nous venons d'établir, ſur-tout de celles qui regardent la céſure & la rime, ne ſont que pour la plus grande perfection des vers, & qu'elles ne doivent pas toujours être priſes à la rigueur. Outre qu'il eſt quelquefois permis d'en ſacrifier quelques-unes à une belle penſée, les vers doivent être plus ou moins parfaits, à proportion que le ſujet que l'on traite eſt plus ou moins relevé. Ainſi dans les comédies, dans les fables, dans les contes, & autres pieces d'un ſtyle ſimple & familier; on ne doit pas exiger que les vers ſoient auſſi harmonieux & auſſi réguliers que dans les poëmes épiques, dans les tragédies, dans les ſatyres, & autres pieces d'une ſtyle noble & ſérieux.

ARTICLE III.

Du mêlange & de la combinaiſon des vers les uns à l'égard des autres.

Le mélange des vers les uns avec les autres, peut ſe conſidérer, ou par la rime, ou par le nombre des ſyllabes dont ils ſont compoſés: c'eſt-à-dire, que dans les différents ouvrages de poéſie, les rimes maſculines ſont mêlées avec les féminines, & ſouvent les grands & les petits vers.

Il n'y a point d'ouvrage en vers où les rimes maſculines ne ſoient mêlées avec les féminines,

& qui par conféquent ne foit compofé de vers mafculins & de féminins.

Mais il n'eft pas également néceffaire que les vers d'un ouvrage ou d'une piece foient toujours d'une même longueur, ou d'un même nombre de fyllabes.

On obferve généralement aujourd'hui de mêler les rimes mafculines & féminines, de maniere que deux différentes rimes de même efpece ne fe trouvent jamais enfemble dans une même fuite de vers : c'eft-à dire, qu'une rime mafculine ne peut être fuivie que de la rime mafculine qui y répond, ou d'une rime féminine : ce qui n'étoit point pratiqué par les anciens poëtes, qui mêloient toutes les rimes au hafard, & comme elles fe préfentoient, comme on le voit dans Marot.

Le mélange des *vers par rapport au nombre* des fyllabes, *n'eft pas* réglé : il dépend ordinairement du goût & de la volonté du poëte.

Suivant les différentes manieres dont on peut arranger les rimes mafculines & féminines, on les divife en rimes fuivies & en rimes entremêlées.

Les rimes font appellées *fuivies*, lorfqu'après deux *rimes mafculines* il s'en trouve deux féminines, enfuite deux mafculines, & ainfi de fuite, comme dans ces huit vers.

On ne m'a jamais vu furpaffant mon pouvoir,
D'une indifcrete main profaner l'encenfoir :
Et périffe à jamais l'affreufe politique,
Qui prétend fur les cœurs un pouvoir defpotique,
Qui veut, le fer en main, convertir les mortels,
Qui du fang hérétique arrofe les autels,
Et fuivant un faux zele, ou l'intérêt pour guides,
Ne fert un Dieu de paix que par des homicides.

Les rimes sont appellées *entremêlées*, lorsqu'une rime masculine est séparée de celle qui y répond, par une ou deux rimes féminines ; ou lorsqu'entre une rime féminine & sa semblable il se trouve une ou deux rimes masculines, comme dans ces exemples,

Vous, qui ne connoissez qu'une crainte servile.
Ingrats, un Dieu si bon ne peut-il vous charmer ?
Est-il donc à vos cœurs, est-il si difficile
Et si pénible de l'aimer ?

Dieu parle, & nous voyons les trônes mis en poudre,
Les chefs aveuglés par l'erreur,
Les soldats consternés d'horreur,
Les vaisseaux submergés, où brûlés par la foudre.

Lorsque les rimes sont suivies, les vers sont ordinairement du même nombre de syllabes. Ainsi les vers que l'on appelle *suivis*, sont ceux qui ont communément le même nombre de syllabes, & dont les rimes sont suivies.

Lorsque les rimes sont entremêlées, les vers sont quelquefois du même nombre de syllabes, mais le plus souvent ils ne le sont pas ; & on appelle *vers entremêlés*, ceux qui sont composés de divers nombres de syllabes, & dont les rimes sont entremêlées.

On ne fait guere que de quatre sortes de vers suivis ; savoir :

I. Les vers de douze syllabes ou alexandrins, que l'on emploie ordinairement dans les poëmes héroïques, dans les tragédies, les églogues, les élégies, les satyres, &c.

II. Les vers de dix syllabes ou communs, qui sont en usage dans les ouvrages d'une style naïf & familier, telles que sont les épîtres de Marot, les épîtres & les allégories de Rousseau.

III. On fait encore des vers ſuivis de huit ſyllabes, mais l'uſage en eſt aſſez rare, & on ne s'en ſert guere dans des ſujets ſérieux.

Si l'on fait quelquefois des vers ſuivis de ſept, de ſix, ou d'un moindre nombre de ſyllabes, ce n'eſt que dans des pieces badines & de caprice.

IV. Une autre ſorte de vers ſuivis qui eſt fort belle, quoiqu'elle ne ſoit pas fort ordinaire, eſt de mettre alternativement un vers de ſix ſyllabes, à la ſuite d'un grand vers, avec des rimes ſuivies.

Le principal défaut que l'on doit éviter dans les vers ſuivis eſt de faire rimer deux vers maſculins avec deux vers maſculins, quand ils ne ſont ſéparés que par deux vers féminins; ou deux vers féminins avec deux vers féminins, quand ils ne ſont ſéparés que par deux vers maſculins: comme on voit que dans ces ſix vers, les deux premiers féminins riment avec les deux derniers, qui ſont auſſi féminins.

Par les mêmes ferments Britannicus ſe lie,
La coupe dans ſes mains par Narciſſe eſt remplie;
Mais ſes levres à peine en ont touché les bords,
Le fer ne produit point de ſi puiſſants efforts:
Madame, la lumiere à ſes yeux eſt ravie,
Il tombe ſur ſon lit ſans chaleur & ſans vie.

La conformance ou la convenance des ſons dans les rimes maſculines & féminines qui ſe ſuivent produit encore un effet déſagréable à l'oreille, comme dans ces quatre vers.

Et toutes les vertus dont s'éblouit la terre,
Ne ſont que faux brillants, & que morceaux de verre.
Un injuſte guerrier, terreur de l'univers,
Qui ſans ſujet courant chez cent peuples divers....

Des Stances.

Les rimes entremêlées s'emploient plus ordinairement dans les stances qu'ailleurs.

On appelle *Stance*, ou quelquefois *Strophe*, un certain nombre de vers après lesquels le sens est fini & complet.

Le nombre de vers qui peuvent composer une stance, n'est pas fixe: mais il ne doit pas être moindre que de quatre, & communément il ne s'y en trouve guere plus de dix.

La mesure des vers qui entrent dans une stance, n'est pas plus fixe que le nombre. Ils peuvent être tous d'une même sorte, c'est-à-dire, avoir un même nombre de syllabes, comme douze, dix, huit, & sept; ou l'on peut y mêler diverses sortes de vers par rapport au nombre de syllabes, sans autre regle que le goût & la volonté du poëte: ce qui fait qu'en considérant les stances par le mélange des rimes, par le nombre des vers, & par le nombre des syllabes de chaque vers, on peut les varier en une infinité de sortes, dont nous ne pourions développer les combinaisons, sans entrer dans des calculs immenses qui ne seroient d'aucune utilité au lecteur, & ne manqueroient pas de l'ennuyer.

Une stance n'est proprement appellée *stance*, que quand elle est jointe à d'autres; mais si elle est seule, elle emprunte ordinairement son nom du nombre de vers dont elle est composée: en sorte qu'on l'appelle *Quatrain*, si elle est de quatre vers; *Sixain*, si elle est de six; & quelquefois en la considérant par le sujet, on l'appelle *Epigramme* ou *Madrigal*.

On donne souvent le nom d'*Ode* à une suite de stances sur un même sujet.

Quand les ſtances d'un même ouvrage ont un même nombre de vers, un même mélange de rimes, & que le nombre des ſyllabes de chaque vers s'y trouve également diſtribué, on les appelle *ſtances régulieres.*

Au lieu qu'elles ſont appellées *irrégulieres*, ſi elles ſont différentes les unes des autres, ou par le nombre des vers, ou par le mélange des rimes, ou par le nombre des ſyllabes de chaque vers.

Il eſt encore néceſſaire, pour la perfection des ſtances, que celles qui ſont faites ſur un même ſujet, commencent & finiſſent par les mêmes rimes : c'eſt-à-dire, que ſi la premiere ſtance commence par une rime féminine, & finit par une rime maſculine, la ſeconde doit auſſi commencer par une rime *féminine*, & *finir par une* maſculine, & ainſi des autres. *D'où il arrive que* quand une ſtance *commence* & finit par une même rime, *comme* par une rime féminine, celle qui *eſt* après commençant auſſi par une rime *féminine*, il ſe trouve deux différentes rimes de même eſpece à la ſuite l'une de l'autre : ce qui *n*'eſt pas contraire à la regle que nous avons établie page 610; parce que chaque ſtance doit être conſidérée ſéparément, & comme détachée de celle dont elle eſt ſuivie.

Le dernier vers d'une ſtance ne doit jamais rimer avec le premier de la ſtance ſuivante.

Enfin c'eſt une regle indiſpenſable, que le ſens finiſſe avec le dernier vers de chaque ſtance : en quoi les ſtances françoiſes ſont plus parfaites que les ſtances latines, où le ſens eſt très-ſouvent continué de l'une à l'autre.

Les ſtances conſidérées par le nombre des vers

dont elles sont formées, peuvent se diviser en stances de nombre pair, & en stances de nombre impair.

Les stances de nombre pair, sont celles qui sont composées de quatre, de six, de huit, ou de dix vers.

Les stances de nombre impair, sont celles qui sont composées de cinq, de sept, ou de neuf vers.

Comme nous avons dit que le mélange des vers par rapport au nombre des syllabes, étoit arbitraire dans les stances, les regles que nous allons donner pour chaque espece de stances, regarderont principalement le mélange des rimes.

Regles pour les Stances de nombre pair.

I. *Stances de quatre vers.*

Les rimes peuvent s'entremêler de deux manieres dans les stances de quatre vers, ou dans les quatrains.

1. On fait rimer le premier vers avec le troisieme, & le second avec le quatrieme, comme dans cette stance.

> Combien avons-nous vu d'éloges unanimes,
> Condamnés, démentis par un honteux retour!
> Et combien de héros glorieux, magnanimes,
> Ont vécu trop d'un jour!

2. On fait rimer le premier avec le quatrieme, & le second avec le troisieme, comme dans cette stance.

> Insensés! notre ame se livre
> A de tumultueux projets.
> Nous mourons sans avoir jamais
> Pu trouver le moment de vivre.

II. *Stances de six vers.*

La ſtance de ſix vers, ou le ſixain, n'eſt autre choſe qu'un quatrain auquel on ajoute deux vers d'une même rime.

Ces deux vers d'une même rime ſe mettent pour l'ordinaire au commencement, & alors il doit y avoir un repos à la fin du troiſieme vers: c'eſt-à-dire, que le ſens y doit finir de maniere que l'oreille puiſſe s'y arrêter: ce qui donne beaucoup d'harmonie aux ſtances de ſix vers.

Du reſte on y entremêle les rimes des quatre derniers vers, comme dans les quatrains: ce qu'on reconnoîtra dans les deux ſtances ſuivantes.

Renonçons au ſtérile appui
Des grands qu'on adore aujourd'hui,
Ne fondons point ſur eux une eſpérance folle.
Leur pompe indigne de nos vœux,
N'eſt qu'un ſimulacre frivole,
Et les ſolides biens ne dépendent pas d'eux.

O Dieu! que ton pouvoir eſt grand & redoutable!
Qui poura ſe cacher au trait inévitable
Dont tu pourſuis l'impie au jour de ta fureur?
A punir les méchants ta colere fidelle,
Fait marcher devant elle
La mort & la terreur.

Quelquefois les deux vers de même rime ſe mettent à la fin de la ſtance. Alors le repos n'eſt pas néceſſaire à la fin du troiſieme vers, & le mélange des rimes dans les quatre premiers vers eſt le même que dans les quatre derniers des ſtances précédentes, comme dans celles-ci,

Seigneur, dans ta gloire adorable
Quel mortel eſt digne d'entrer?

Qui poura, graud Dieu, pénétrer
Ce ſanctuaire impénétrable,
Où tes Saints inclinés d'un œil reſpectueux,
Contemplent de ton front l'éclat majeſtueux?

Seigneur, de qui je tiens la couronne & la vie;
L'une & l'autre ſans toi, par un fils inhumain,
Me va bientôt être ravie.
Viens donc à mon ſecours, prends ma défenſe en main:
Entends mes triſtes cris, vois ma peine exceſſive,
Et prête à ma priere une oreille attentive.

III. *Stances en huit vers.*

Les ſtances de huit vers ne ſont ordinairement que deux quatrains joints enſemble, dans chacun deſquels les vers ſont entremêlés, comme nous l'avons déja dit. Le repos doit s'y trouver à la fin du premier quatrain, comme dans cette ſtance,

Venez, nations arrogantes.
Peuples vains & voiſins jaloux,
Voir les merveilles éclatantes
Que ſa main operé pour nous.
Que pourront vos ligues formées
Contre le bonheur de nos jours,
Quand le bras du Dieu des armées
S'armera pour notre ſecours?

On peut encore dans les ſtances de huit vers arranger les rimes de maniere qu'elles commencent ou finiſſent par deux vers de même rime, & que des ſix vers qui reſtent, il y en ait trois ſur une rime, & trois ſur une autre: ce qu'il eſt aiſé de s'imaginer ſans exemples.

IV. *Stances de dix vers.*

Les ſtances de dix vers ne ſont proprement

qu'un quatrain & un sixain joints ensemble, dans chacun desquels les rimes s'entremêlent, comme nous venons de le dire.

Ce que ces stances ont de particulier, & ce qui en fait l'harmonie, ce sont deux repos, dont l'un doit être à la fin du quatrieme vers, & l'autre à la fin du septieme, comme on le verra dans cette stance.

Montrez-nous, guerriers magnanimes,
Votre vertu dans tout son jour.
Voyons comment vos cœurs sublimes
Du sort soutiendront le retour.
Tant que sa faveur vous seconde,
Vous êtes les maîtres du monde,
Votre gloire nous éblouit;
Mais au moindre revers funeste,
Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

Regle pour les Stances de nombre impair.

Ces stances doivent nécessairement avoir trois vers sur la même rime, & conformément à la regle que nous avons déja donnée, on ne doit jamais les mettre de suite. Il faut ou qu'ils soient tous les trois séparés par des rimes différentes, ou qu'au moins il y en ait un séparé des deux autres.

I. *Stances de cinq vers.*

On n'observe dans ces stances que les regles générales que nous avons données pour le mélange des rimes. Le reste est au choix du poëte. En voici un exemple.

Je tâche d'étouffer ces flammes criminelles
Que m'ont fait mépriser votre juste courroux.
Et déclare la guerre à mes feux infidelles,

Et veux les élever aux choſes éternelles.
Mais je ne puis, mon Dieu, les dompter que par vous.

II. *Stances de ſept vers.*

Les ſtances de ſept vers commencent par un quatrain, à la fin duquel on obſerve ordinairement que le ſens ſoit fini, comme dans la ſuivante.

L'hypocrite en fraudes fertile,
Dés l'enfance eſt paîtri de fard.
Il ſait colorer avec art
Le fiel que ſa bouche diſtille:
Et la morſure du ſerpent
Eſt moins aiguë & moins ſubtile,
Que le venin caché que ſa langue répend.

III. *Stances de neuf vers.*

La premiere partie de ces ſtances eſt un quatrain terminé par un repos, & la ſeconde partie eſt une ſtance de cinq vers, comme dans celle-ci.

Homere adoucit mes mœurs
Par ſes riantes images.
Seneque aigrit mes humeurs
Par ſes préceptes ſauvages.
En vain d'un ton de Rhéteur,
Epictete à ſon lecteur
Prêche le bonheur ſuprême:
J'y trouve un conſolateur
Plus affligé que moi-même.

De quelques ouvrages compoſés de Stances.

Les principaux de ces ouvrages après l'Ode, ſont le Sonnet & le Rondeau, dont il eſt à propos de parler ici, parce que ce ſont de petites pieces de poéſie qui ſont encore aſſez en uſage, & qui ont des regles particulieres.

Du Sonnet.

Nous n'avons rien de plus beau dans notre poésie que le Sonnet, quand il est bien exécuté. Les pensées doivent y être nobles & relevées, les expressions vives & harmonieuses ; & l'on n'y souffre rien qui n'ait un rapport essentiel à ce qui en fait le sujet. Mais il est assujetti à des regles si gênantes, qu'il est très-difficile d'y réussir, & que nous en avons fort peu de bons.

Il est composé de quatorze vers toujours de la même longueur, & pour l'ordinaire de douze syllabes, quoiqu'on en fasse quelquefois de dix, & même de huit & de sept. Mais ils ont moins de beauté & d'harmonie.

Ces quatorze vers sont partagés en deux quatrains & un *sixain*.

Les deux quatrains doivent avoir les rimes masculines & féminines semblables, que l'on entremêle dans l'un de la même maniere que dans l'autre.

Le sixain commence par deux rimes semblables, & il a, après le troisieme vers, un repos qui le coupe en deux parties, que l'on appelle *Tercets*, c'est-à-dire, stances de trois vers.

Il faut éviter, autant qu'il est possible, que le mélange des rimes dans les quatre derniers vers du sixain, soit le même que dans les quatrains.

On observe encore de n'y pas répéter deux fois le même mot.

M. Despreaux, pour exprimer les regles du sonnet, feint qu'Apollon,

Voulant pousser à bout tous les rimeurs françois,
Inventa du sonnet les rigoureuses loix,
Voulut qu'en deux quatrains de mesure pareille,
La rime avec deux sons frappât huit fois l'oreille,

Et qu'ensuite six vers artistement rangés
Fussent en deux tercets par le sens partagés.
Surtout de ce poëme il bannit la licence:
Lui-même en mesura le nombre & la cadence,
Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déja mis osât s'y remontrer.
Du reste il l'enrichit d'une beauté suprême.
Un sonnet sans défauts vaut seul un long poëme.

Voici pour premier exemple un sonnet qui exprime la nature du sonnet même.

Doris qui sait qu'aux vers quelquefois je me plais,
Me demande un sonnet, & je m'en déseſpere.
Quatorze vers, grand Dieu! le moyen de les faire?
En voila cependant déja quatre de faits.

Je ne pouvois d'abord trouver de rime, mais
En faisant on apprend à se tirer d'affaire.
Poursuivons, les quatrains ne m'étonneront guere,
Si du premier tercet je puis faire les frais.

Je commence au hasard, & si je ne m'abuse,
Je n'ai pas commencé sans l'aveu de la muse,
Puisqu'en si peu de temps je m'en tire si net.

J'entame le second, & ma joie est extrême:
Car des vers commandés j'acheve le treizieme:
Comptez s'ils sont quatorze; & voilà le sonnet.

Quoique le fameux sonnet de Desbarreaux soit déja assez connu, on ne sera peut-être pas fâché de le trouver encore ici. Il est si beau pour l'expression & les sentiments, qu'on ne peut trop le répéter.

Grand Dieu, tes jugements sont remplis d'équité.
Toujours tu prends plaisir à nous être propice.
Mais j'ai tant fait de mal, que jamais ta bonté.
Ne me pardonnera, qu'en blessant ta justice.

Oui, Seigneur, la grandeur de mon impiété
Ne laisse à ton pouvoir que le choix du supplice.
Ton intérêt s'oppose à ma félicité,
Et ta clémence même attend que je périsse.

Contente ton desir, puisqu'il t'est glorieux,
Offense-toi des pleurs qui coulent de mes yeux:
Tonne, frappe, il est temps, rends-moi guerre pour guerre.

J'adore en périssant la raison qui t'aigrit.
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,
Qui ne soit tout couvert du sang de Jesus-Christ?

Du Rondeau.

Une ingénieuse simplicité fait le caractere propre du rondeau.

Le rondeau né gaulois a la naïveté. *Despr.*

Le rondeau commun est composé de treize vers, qui sont ordinairement de dix syllabes.

Les rimes de ces treize vers doivent être semblables, huit masculines & cinq féminines, ou sept masculines & six féminines.

Après le huitieme vers & à la fin du rondeau, il y a un refrain qui n'est autre chose que la répétition d'un ou de plusieurs des premiers mots du premier vers. Mais ce refrain doit être amené avec esprit, & faire un sens avec ce qui le précede.

Comme il ne doit y avoir que trois rimes féminines dans les huit premiers vers, on peut mettre de suite trois vers de rime masculine, qui sont le cinquieme, le sixieme, & le septieme: ce qu'on ne fait pas ordinairement dans les cinq derniers vers.

Le rondeau a deux repos nécessaires, un après le cinquieme vers, & l'autre après le premier

refrain. Nous en donnerons deux pour exemples, dont le premier contient les regles du rondeau même.

Ma foi, c'est fait de moi, car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un rondeau.
Cela me met en une peine extrême.
Quoi treize vers, huit en *eau*, cinq en *ême*?
Je lui ferois aussi-tôt un bateau.
En voilà cinq pourtant en un morceau.
Faisons-en huit en invoquant Brodeau,
Et puis mettons par quelque stratagême,
Ma foi, c'est fait.

Si je pouvois encor de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage seroit beau.
Mais cependant me voilà dans l'onzieme,
Et si je crois que je fais le douzieme.
En voilà treize ajustés au niveau.
Ma foi, c'est fait.

◇

A la fontaine où s'enivre Boileau,
Le grand Corneille, & le sacré troupeau
De ces Auteurs que l'on ne trouve guere,
Quoique j'en boive aussi peu qu'un moineau,
Cher Benserade, il faut te satisfaire,
T'en écrire un. Hé! c'est porter de l'eau
A la fontaine.

De tes refrains un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire:
Mais quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractere,
Hormis les vers, qu'il falloit laisser faire
A La Fontaine.

De l'Epigramme.

L'Epigramme est une petite piece de vers qui

doit être terminée par une penſée vive, ingénieuſe, & brillante, ou par un bon mot : ce que l'on appelle la chûte ou la penſée de l'épigramme ; & elle ne doit contenir qu'autant de vers qu'il en faut pour amener cette penſée. C'eſt pourquoi il n'y en entre guere plus de dix ou douze.

> L'Epigramme plus libre, en ſon tout plus borné,
> N'eſt ſouvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

Au reſte elle n'eſt aſſujettie à aucune regle particuliere pour le mélange des rimes & pour la meſure des vers, qui dépendent de la volonté du poëte. En voici une pour exemple.

> Certain huiſſier étant à l'Audience,
> *Crioit toujours : Paix là, Meſſieurs, paix là ;*
> *Tant qu'à la fin tombant en défaillance,*
> *Son teint pâlit, & ſa gorge s'enfla.*
> On court à lui. Qu'eſt ceci, qu'eſt cela !
> Maître Perrin, du ſecours ; il expire.
> Bref on le ſaigne, il revient, il reſpire.
> Lors ouvrant l'œil clair comme un baſilic,
> Voilà, Meſſieurs, ſe prit-il à leur dire,
> Ce que l'on gagne à parler en public.

Du Madrigal.

Le Madrigal eſt une autre petite piece de vers, dont la chûte moins vive & moins frappante que celle de l'épigramme, doit toujours avoir quelque choſe de fin & de délicat. Il n'a pas ordinairement moins de ſix vers, & il peut en avoir jusqu'à dix-ſept, que l'on peut même quelquefois partager en ſtances, ſans aucune regle particuliere. En voici un fait à la louange de Louis XIV.

Les

Les Muſes à l'envi travaillant pour la gloire
De Louis le plus grand des Rois,
ront de ſon nom le temple de mémoire.
Mais la grandeur de ſes exploits,
Que l'eſprit humain ne peut croire,
Fera que la poſtérité,
Liſant une ſi belle hiſtoire,
Doutera de la vérité.

Des Vers libres.

On appelle *vers libres* ceux qui n'ont aucune uniformité, ni pour le nombre des ſyllabes, ni pour le mélange des rimes, & qui ne ſont point partagés en ſtances: c'eſt-à-dire, que dans les pieces en vers libres, un auteur peut entremêler les rimes à ſon choix, & donner à chaque vers tel nombre de ſyllabes qu'il juge à propos, ſans ſuivre d'autres regles que les regles générales de la verſification.

On met ordinairement en vers libres les ſujets qui ne demandent qu'un ſtyle ſimple & familier, comme les fables, les contes, & même quelquefois les comédies, ou les poëmes deſtinés à être chantés, comme les opéra & les contates.

Dans les vers libres, ſur-tout dans ceux qui ſont faits pour la muſique, il eſt permis de mettre trois vers de ſuite ſur la même rime maſculine ou féminine.

Au reſte nous renvoyons à l'Art poétique de M. Deſpreaux, ceux qui voudront avoir une connoiſſance plus exacte & plus étendue de la poéſie françoiſe.

F I N.

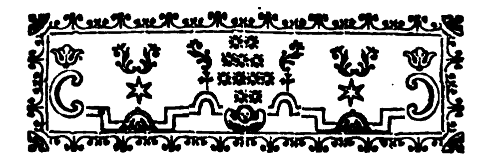


TABLE DES MATIERES.

A.

M.

N.

S.

Fin de la Table des Matieres.

